MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

DES ARTS ET DE LA BIBLIOGRAPHIE

DE BELGIQUE.

LISTE DES COLLABORATEURS.

MM. Ph. Blommaert, avocat, à Gand.
J. Borgnet, archiviste de l'État et de la province, à Namur.
Ul. Capitaine, bibliographe, à Liége.
R. Chalon, président des Bibliophiles belges, à Bruxelles.
Léon de Burbure, compositeur, à Anvers.
Ch. de Chênedollé, bibliographe, à Bruxelles
E. De Coussemaker, correspondant de l'Institut de France, à Dunkerque.
De la Fons-Melicocq, à Lille.
Mgr De Ring, antiquaire, à Strasbourg.
Le Chan. J J De Smet, membre de la Comm. royale d'hist., à Gand.
O Delepierre, consul de Belgique, à Londres.
L. Devillers, à Mons.
A. Du Bois, avocat et membre du Conseil communal, à Gand.
P. Génard, sous-bibliothécaire de la ville d'Anvers.
A. Gheldolf, juge au tribunal de 1re instance, à Gand.
H. Helbig, à Seraing-sur-Meuse.
Ed. Joly, archéologue, à Renaix.
J. Kervyn de Lettenhove, correspondant de l'Acad. royale, à Bruxelles.
F. Lecouvet, professeur à l'athénée royal de Gand.
Le Glay, archiviste-général du département du Nord, à Lille.
H. G. Moke, professeur à l'Université de Gand.
F. Nève, professeur à l'Université de Louvain.
J. Petit-de Rosen, à Tongres.
Alex Pinchart, second commis aux Archives du royaume, à Bruxelles.
Henry Ralfsalt, juge-de-paix, à Lokeren.
Charl. Rahlenbeck, consul de Saxe, à Bruxelles.
F. J. Ratmaekers, prieur de l'abbaye de Parc, près de Louvain.
J. E. G. Roulez, professeur à l'Université de Gand.
Alex. Schaepkens, artiste-peintre, à Bruxelles.
Arn. Schaepkens, à Maestricht.
A. Siret, commissaire d'arrondissement, à St-Nicolas.
J. Stecher, professeur à l'Université de Liége.
Ed. Van Cauwenberghe, à Audenarde.
Gust. Van Coetsem, avocat, à Gand.
Edm. Van der Straeten, à Bruxelles.
Pr. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand.
Edw. Van Even, archiviste de la ville de Louvain.
C. Vervier, président de la Commission des Monuments, à Gand.
L. A. Warnkoenig, ancien professeur à l'Université de Tübingue.
M. Wolters, ingénieur en chef de la Flandre orientale, à Gand.

MESSAGER

DES SCIENCES HISTORIQUES,

OU

ARCHIVES

des Arts et de la Bibliographie

DE BELGIQUE.

Recueil publié par MM. **A. Van Lokeren**, Avocat et Archiviste honoraire de la ville; **Bn de Saint-Genois**, Échevin, Professeur-Bibliothécaire à l'Université; **P. C. Van der Meersch**, Avocat et Archiviste de la Flandre orientale, et **Kervyn de Volkaersbeke**, Échevin; à Gand.

Année 1857.

GAND,

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE DE L. HEBBELYNCK,

Rue des Peignes, 6.

THE GETTY CENTER
LIBRARY

Avis

A MM. LES ABONNÉS DU MESSAGER DES SCIENCES HISTORIQUES.

Nous avons l'honneur d'informer nos lecteurs qu'à partir de l'année 1837, le *Messager des Sciences historiques ou Archives des Arts et de la Bibliographie de Belgique* paraîtra sous la direction des quatre soussignés.

Nous commençons donc aujourd'hui la sixième série de ce recueil, fondé, comme on le sait, en 1823.

La ligne de conduite que nous nous sommes tracée depuis de longues années, nous impose l'obligation de déclarer que la Rédaction n'a jamais entendu faire siennes les opinions émises par nos collaborateurs en matière d'histoire ou de littérature. Aussi continuerons-nous à laisser, à l'avenir comme dans le passé, à chaque auteur la responsabilité de ce qu'il écrit dans notre Revue. Nous invitons d'ailleurs ceux qui voudraient contredire ou réfuter leurs assertions, à nous envoyer leurs observations : nous les accueillerons avec empressement, pourvu qu'elles soient rédigées d'une manière concise et convenable, et qu'elles

ne dégénèrent jamais en personnalités. C'est la meilleure preuve que nous puissions donner de notre impartialité.

Nous saisissons cette occasion pour remercier nos nombreux collaborateurs de l'appui désintéressé qu'ils n'ont cessé de prêter à notre publication périodique. Nous espérons que le *Messager des Sciences historiques* pourra toujours compter sur leurs obligeantes communications.

Gand, le 1er juillet 1857.

A. Van Lokeren.
Bn de Saint-Genois.
P. C. Van der Meersch.
Kervyn de Volkaersbeke.

Le Jubé

DE

L'ÉGLISE DE SAINTE-WAUDRU, A MONS,

PAR JACQUES DU BROEUCQ.

Le jubé de l'église de Ste-Waudru à Mons, que nous reproduisons ici en gravure, d'après le dessin original, à la plume et à la sépia, de 1535, appartenant à M. Léopold De Villers, est un des monuments de sculpture les plus remarquables que possédait autrefois la Belgique.

Ce magnifique *Doxal,* comme il est dit dans les anciens documents, est dû à l'habile ciseau de Jacques Du Broeucq, le Vieux, statuaire et architecte montois du XVIe siècle, qui mourut, paraît-il, vers 1582; du moins, ce fut en cette année que son nom figure pour la dernière fois dans un acte public, par lequel il fait donation à Louise Daquin, sa nièce, d'une maison qu'il possédait à Mons, et qui était située derrière l'hôtel du prince de Chimay. M. Lacroix a publié la teneur de cette pièce dans ses *Recherches sur Jacques Du Broeucq* (1), d'après l'original transcrit dans les registres des *Tenaules,* conservés au Dépôt des Archives de l'État, à Mons.

(1) A. Lacroix, *Recherches sur Jacques Du Broeucq, statuaire et architecte montois au XVIe siècle,* p. 7.

Les historiens ne sont d'accord ni sur l'auteur, ni sur l'époque à laquelle ce magnifique jubé a été construit : « Le jubé, dit entre autres De Bossu, fut commencé » l'an 1561 par un *maître italien*, qui décéda dix ans » après, et fut achevé par *Jâques de Brucque, natif de » cette ville, qu'on fit venir d'Italie* » (1); mais les registres capitulaires de l'église de Ste-Waudru renferment, sous la date du 20 mai 1778, la mention suivante, qui ne laisse aucun doute sur l'auteur de cette œuvre remarquable : « A été expédié acte de ce chapitre, à la réquisi- » tion de Philippe Baert, que le jubé de cette église a été » fait par Jacques Dubreucq, qu'on a reconnu être l'ouvrier » qui a taillé, travaillé et sculpté les divers ouvrages dudit » jubé de la même église, par les comptes de la fabrique » des années 1545 et suivantes; lequel acte a été signé du » greffier, par ordonnance de Mesdames, avec opposition » du scel du prédit chapitre » (2). C'est sans doute, d'après cette observation, ajoute M. Lacroix, à qui nous empruntons cet extrait, que Philippe Baert a réfuté l'historien De Bossu, en ce qui concerne l'auteur et la date de la construction du jubé (3).

Du reste, M. Lacroix a publié une série de documents extraits, tant des archives de l'église de Ste-Waudru, que de celles de l'État et de la ville de Mons, qui ne laissent aucun doute sur le véritable auteur de ce magnifique jubé et qui jettent un grand jour sur la carrière artistique de Jacques Du Broeucq, dont on possède encore, entre autres, un buste, de marbre blanc, d'Eléonore d'Autriche, veuve

(1) De Bossu, *Histoire de Mons*, p. 152.

(2) Lacroix, *Ibid.*, p. 12.

(3) *Mém. sur les sculpteurs et architectes des Pays-Bas*, publié par M. le Bon de Reiffenberg, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. XIV, pp. 558 et suiv.

de François Ier, roi de France, et un beau retable d'autel, de style renaissance pure, composé de deux bas-reliefs, des statuettes des quatre Évangélistes et d'une statue de grandeur naturelle, représentant la Madeleine, le tout en albâtre, qui décore la quatrième chapelle à gauche du chœur de l'église de Ste-Waudru. Il est considéré comme l'un des morceaux les plus remarquables de Jacques Du Broeucq (1).

Baert attribue encore à notre artiste, qui était sculpteur et architecte de l'archiduchesse Marie, reine de Hongrie, le palais de cette princesse à Binche et le château de Mariemont, détruits l'un et l'autre en 1544 par ordre de Henri II, roi de France, en représailles de ce que la Gouvernante en avait usé de même à l'égard de la maison royale de Folembrai, entre Noyon et Laon, et celui de Bossu, appartenant à Jean Hennin, comte de Bossu, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or. Ce château eut le sort des précédents (2).

La face antérieure du jubé de Ste-Waudru était ornée de sept statues et de six grands bas-reliefs; les statues, de grandeur naturelle, représentaient les quatre Vertus cardinales : la Prudence, la Justice, la Force et la Tempérance, et les trois Vertus théologales : la Foi, l'Espérance et la Charité. Quant aux bas-reliefs, ils offraient des scènes de l'ancien Testament : Adam et Ève mangeant du fruit défendu; Adam et Ève chassés du Paradis terrestre; le premier homme condamné au travail; le sacrifice de Caïn et d'Abel; Caïn tuant Abel; Agar dans le désert. — « La » face postérieure, dit Baert, était ornée de trois statues » qui représentaient Jésus-Christ, Moïse, David, et de trois

(1) Lacroix, *Ibid.*, p. 12.

(2) *Bulletins de la Com. royale d'histoire*, t. XIV, p. 337.

» bas-reliefs : la Résurrection, l'Ascension, la Descente du » S[t]-Esprit sur les apôtres » (1).

Dans une prochaine livraison, M. Pinchart, un de nos collaborateurs les plus zélés, publiera une notice complète sur l'œuvre capitale de Du Broeucq, qui fut détruite dans les dernières années du XVIII[e] siècle.

P. C. V. D. M.

(1) *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, p. 538.

RELATIONS

DES LOUVANISTES AVEC LES GANTOIS,

PENDANT LA DICTATURE DE PHILIPPE D'ARTEVELDE.

(1382).

La cause des Gantois, qui était celle de la liberté communale, excitait dans la Hollande, dans le Brabant et dans le pays de Liége beaucoup de sympathie. Cela s'explique : les populations de ces états y prévoyaient, avec bonheur, l'abaissement de la noblesse, dont le despotisme leur devenait de jour en jour plus insupportable. Les Louvanistes, qui n'avaient cessé, depuis un quart de siècle, de lutter contre les orgueilleuses prétentions des patriciens, et qui avaient obtenu par leurs efforts constants de belles prérogatives, applaudissaient généreusement aux entreprises héroïques des Gantois. Les registres aux comptes de notre ville renferment à ce sujet des renseignements aussi neufs que curieux. En compulsant ces registres, nous en avons extrait des détails qui sont de nature à jeter du jour sur les relations du peuple de Louvain avec le peuple de Gand. L'intérêt qu'inspire tout ce qui se rattache à nos grandes luttes communales nous a engagé à les consigner dans le *Messager des Sciences historiques*. Nous rattacherons ces renseignements aux événements connus et nous les publierons en notes dans leur rédaction primitive.

Le 24 janvier 1382, Philippe d'Artevelde (1) fut proclamé *Ruward* ou Capitaine en chef de la ville de Gand, alors soulevée contre Louis de Male, comte de Flandre. Le comte avait mis le siége devant la cité et chercha à l'affamer. Le nouveau Ruward déploya dans cette circonstance suprême un courage et un dévouement au-dessus de tout éloge. Après avoir changé l'administration communale, il nomma Mathieu Coolman amiral ou bailli maritime, avec mission de favoriser les arrivages de grains venant par mer de la Hollande et de la Zélande. Il plaça ensuite François Ackerman à la tête de 300 hommes, pris parmi les plus audacieux, qui devaient aller à la maraude et se procurer des vivres où ils pouvaient. Ils devaient également protéger les convois qui arrivaient des pays voisins. Malgré ces mesures, une disette commença bientôt à se faire sentir. Un jour, une troupe de 12,000 hommes sortit de la ville pour tâcher d'y faire entrer quelques provisions. Ils arrivèrent tout jaunis par la faim devant les portes de Bruxelles. « Les bonnes gens de Bruxelles, dit Froissart, l'historien de l'époque, en orent (eurent) pitié et leur portèrent des vivres assez pour eux passer. Et se rafraîchirent là au pays, environ trois semaines; mais point n'entroient ens (dans) ès bonnes villes. Et furent jusques à Louvain; les gens de laquelle ville en orent (eurent) grand'pitié et leur firent moult de bien.... Entrementes (pendant) que ceux de Gand séjournoient et se rafraîchirent en la marche de Louvain, s'en vint François Aereman, lui douzième, en

(1) Philippe d'Artevelde, fils de Jacques d'Artevelde, *le sage homme* de Gand, et de Catherine de Tronchiennes, dame de Courtray, avait reçu le jour en 1340. Philippine de Hainaut, reine d'Angleterre, femme d'Edouard III, l'avait tenu sur les fonts de baptême et lui avait donné, en souvenir d'elle, le nom de Philippe. Il avait commandé l'un des cinq corps sortis de Gand le 19 juin 1381, et avait donné des preuves d'une haute valeur. Voyez Auguste Voisin, *Recherches sur Jacques Van Artevelde*. Gand, 1840. In-8°.

la cité de Liége, où ils se remontrèrent aux maîtres de Liége et parlèrent si bellement que ceux de Liége leur eurent en convenant (promesse), et aussi ot (eut) l'évêque messire Arnoult d'Ercle de envoyer devers le comte de Flandre à tant faire que il les mettroit à paix devers lui. Et leur dirent : « Si cil (ce) pays de Liége vous fut aussi » prochain comme sont Brabant et Hainaut, vous fussiez » autrement confortés de nous que vous n'êtes; car nous » savons bien que tout ce que vous faites, c'est sur votre » bon droit et pour garder vos franchises, et nonobstant » tout ce, si vous aiderons-nous et conforterons ce que nous » pourrons; et voulons que présentement vous le soyés. » Vous êtes marchands et marchandises doivent et puent » (peuvent) par raison aller en tous pays; cueillez et levez » en ce pays jusques à la somme de cinq cents ou six cents » chars chargés de blés et de farines, nous le vous accor- » dons, mais (pourvu) que les bonnes gens dont les pour- » véennes venront (viendront) soient satisfaits. On laissera » bien nos marchandises passer parmi Brabant : le pays » ne vous veut mal et aussi ne faisons-nous à lui. Et quoi- » que Bruxelles vous soit close, si scavons-nous bien que » c'est plus par contrainte que de volonté; car de vos an- » nois (ennuis) les Bruxellois ont grand' compassion; mais » le duc de Brabant et la duchesse, par prière de leur cou- » sin le Comte de Flandre, s'inclinent plus à lui que à » vous, et c'est raison; car toujours sont les seigneurs l'un » pour l'autre »(1). Telles furent les paroles que les habitants de Liége adressèrent aux Gantois. Ackerman obtint dans la cité de Saint-Lambert six cents chariots chargés de blé et parvint à les conduire à Gand. Malgré ce secours, la disette augmenta de jour en jour, et beaucoup de gens

(1) Voyez *les Chroniques de Jean Froissart*, dans la *Collection des chroniques nationales françaises* de M. Buchon, t. VIII, p. 170.

moururent de faim. Dans la situation périlleuse où se trouvait la grande commune flamande, elle ne pouvait être sauvée que par la sagesse de ses citoyens. On forma les vœux les plus ardents pour le rétablissement de la paix. Des conférences furent indiquées à cet effet dans la ville de Tournai. Le 24 mars, le conseil de l'évêque de Liége vient, conjointement avec les députés des villes de Liége, Huy, Dinant, Tongres et Saint-Trond, à Louvain, pour se rendre aux conférences, à l'effet d'intercéder en faveur de la réconciliation du comte avec ses sujets. Notre ville leur fit offrir 24 mesures ou *gelten* de vin (1). Le 1er avril, une nouvelle députation de la ville de Gand arriva à Louvain. Les Gantois y trouvèrent l'accueil le plus affectueux. L'administration communale leur fit grande chère. On leur servit deux brochets, qui devaient avoir des proportions colossales, attendu qu'ils coûtèrent deux *Peters* d'or (2). Le 3 du même mois, quatre membres du conseil, un clerc et un domestique accompagnèrent les députés de Gand à Liége, dans le but de prier l'évêque de vouloir leur continuer l'autorisation d'acheter des vivres dans son pays, et de vouloir intercéder auprès du comte de Flandre en faveur de la paix. Les Louvanistes, qui accompagnèrent les Gantois, furent Rénier Van Oorbeke, bourgmestre des patriciens; Jean Van Molenbeke, Sigier Van Minnigen, Jean Vincken, Arnould De Ryke et Gautier Keyenogen (3). Neuf

(1) « Item, ghegeven, bi bevele der stad, 24 in meerte, dbisscops rade van Ludike, den steden van Ludike, van Hoye, van Dynant, van Tongeren en van Sintruden, doen sy te Lovene quamen omme voirt te vaerne te Dorneke ende te Brugghe, ende de *Stadt Ghent* te peyse te brengen metten *Greve van Vlaenderen*, 24 gelten rynswyns, tot Lodewyk Van Kerberghe, van elker gelte 4 lib., 16 st., val. 115 lib. 4 st. » *Comptes de la ville de Louvain de* 1381 (vieux style).

(2) « Item, ghegeven *Janne van Neckerpoele*, 1 in aprille, van 2 *snoecken*, die de stat jeghen hem eopen dede, omme voirt der stat van Ghent te presenteren, die coste 2 Peters en 16 lib. 12 st. » V. *Comptes de la même année*.

(3) Voyez la note 2 de la p. 10.

membres du Serment des arbalétiers, Jean Cans, Henri Van der Eed, etc., conduisirent les députés jusqu'à Tirlemont (1). L'évêque montrait tout l'intérêt possible pour la cause des Gantois. Il ne pouvait agir autrement. L'esprit de liberté dominait son peuple turbulent et sa volonté devenait de plus en plus toute puissante. Après avoir accompli leur mission à Liége, les envoyés se rendirent dans les villes de Saint-Trond, Tongres, Hannut, Huy, Dinant et Maestricht, afin de gagner la sympathie des habitants de ces communes à la cause des Flamands (2). Le 22 avril, l'évêque de Liége arriva lui-même à Louvain. Il était accompagné de son conseil, ainsi que des députés des villes de son pays, et avait l'intention de se rendre auprès de Louis de Male, pour intercéder en faveur des Gantois, et pour lui proposer d'entrer en arrangement. Le prélat logea à l'auberge *du Faucon*. La commune lui fit offrir une pièce de vin, une pièce de drap mélangé et une pièce de drap vert (3).

(1) « Gegeven *Janne Cans, Heinen vander Eet,* enz., 3 in aprille, van dat sy die heren van der stede Rade van Ghent ende van Lovene geleydden tot bi Thienen, elken 3 lib., val. 27 lib. » V. *Comptes, ib.*

(2) « Item, 1 vaert te Ludike, 3 in aprille, geseint 4 heren, 1 clerc, 1 cnaep, dats te wetene : *Reyneren van Oerbeke,* Commoengemeester; *Jan van Molenbeke, Zegeren van Minningen, Janne Vincken, Arnd den Rike* ende *Wouter Keyenogen*, omme beden wille der stat van Ghent, omme met hen te biddene den Bisscop ende der stat van Ludike dat sy hen cennen wonden ende laten geschien, dat sy provancie in dlant van Ludike copen mochten, ende die wt den lande van Ludike vueren mochten, met peyse ende met vreden, ende dat sy hen daer toe helpen wonden, dat sy te peyse ende te vreden comen mochten metten *Greve van Vlaenderen*, ende van daer voirt te Sintruden, te Tongeren, te Hasselt, te Tricht, te Hoye ende te Denant, ane die vorsereven steden, omme der selver saken wille, 24 1/2 dage, en 15 dage 's Clerx ende 's Cnapen pertshure, val. te gader, na portie van buten 's lands, 301 lib. payements. » *Comptes, ib.*

(3) « Item, ghegeven den *Bisschop van Ludike*, 22 in aprille, doen hi te Lovene quam, met sinen Rade ende steden van den lande van Ludike, ende voirt voere ane den *Greve van Vlaenderen,* omme der stat wille van Ghent, overmids dien dat hi vore de stat hadde gedaen van vele saken die gesciet waren, 1 present, 1 stuke wyns, dat de stat cochte jeghen *Janne den Vos,*

Son chambellan reçut 5 *Peters* d'or (1). Le lendemain, 23 avril, l'évêque partit pour Bruxelles, à l'effet de se rendre de là à Tournai, conjointement avec les conseillers du duc de Brabant et les députés de Tirlemont. Il fut accompagné par cinq membres de notre administration communale, par un clerc et par un domestique, savoir : le bourgmestre Van Oorbeke, Jean Edelhere, Guillaume Repart, Gautier Van Minningen, Arnould De Ryke et Gautier Keyenogen. Ces membres avaient l'intention d'accompagner le prélat jusqu'à Tournai; mais comme ils ne purent obtenir un sauf-conduit du comte, ils furent contraints de rebrousser chemin (2). On attendait, depuis un certain temps déjà, le comte de Flandre à Tournai. Comme il n'arriva point, on lui députa à Bruges des conseillers et

dat hielt 1 ame en 18 gelten wyns, die coste te gader 14 Peters en 16 lib. payements. — Item, ghegeven *Andries den Molle* ende *Andries in den Horen*, van den voirsereven wine te dragene wt der *Cronen* tot in *den Valke*, 22 in aprille, 48 lib. — Item, gecoeht jeghen *Mychiele van Possuynsberghe*, 1 gemengde laken, dat men oec gaf den Bisscop voirscreven, 22 in aprille, dat coste 36 Peters. — Item, *Henrich van Condenberghe*, van enen groenen lakene dat men jegen hem cochte omme den Bisschop voirscreven te ghevene, 22 in aprille, dat coste 27 Peters. — Item, *Janne van Leyre*, van ziden (zyde), omme den voirsereven lakene mede te quespelen, die coste 9 lib. — Item, *Goden Heverline*, van den voirscreven lakene te quespele, 40 stuvers. » *Comptes, ib.*

(1) « Item, ghegeven 's *Bisseops Kemmerline* van Ludike, 22 in aprille, omme alrehande diensts wille die hi dicwile der stat gedaen heeft ane den Bisscop vorscreven, te hoefseeiden, 5 Peters. » V *Comptes, ib.*

(2) « Primo 1 vaert te Bruesele, 23 in aprille, 5 heren, 1 clere, 1 enape, dats te wetene : *Reyneren van Oerbeke*, Commoengemeester; *Janne Edelhere*, geswoirne; *Willem Repart*, *Henrich Portman* en *Zegeren van Minningen*, *Arnd den Rike* en *Wouter Keynogen*, mids beden der stat van Ghent, omme metten Bisscop van Ludike, met sinen steden, met myn Heren Rade van Brabant en metter stat van Thienen voirt te ridene te Dorneke ende te Brugghe ane den *Greve van Vlaenderen*, ende hem te biddene dat hi de stat Ghent woude laten comen jegen hem te peyse en te vreden, die niet voirt en reden omme dat sy gheen geleyde geerigen en conste van den Greve, en wederkerden te Bruesele, 2 1/2 dach, ende 3 dage 's clerx en 's enapen pertshure, val. te gader 419 lib. 8 st. »V. *Comptes, ib.*

des bourgeois du Brabant, de Liége et du Hainaut. Il les reçut poliment et leur promit d'envoyer ses conditions de paix. Par malheur, elles furent inadmissibles. Louis exigeait que tous les habitants de Gand, depuis quinze à soixante ans, vinssent, pieds nus, en chemise et la corde au cou, à mi-chemin de Gand à Bruges, et se missent là à sa merci. Philippe d'Artevelde, qui s'était rendu aux conférences, revint le 29 avril à Gand. Le lendemain, il convoqua les citoyens au Marché du Vendredi et leur communiqua les conditions stipulées par le comte. On hésita un instant; mais la cause de l'honneur triompha. La commune résolut de lui résister les armes à la main.

Deux jours après, une armée de 6000 hommes sortit de Gand. Elle arriva le 2 mai à Beverholt, à une lieue de Bruges. Louis de Male se trouvait encore dans cette dernière ville. Ayant appris que les Gantois venaient pour combattre leur comte, il rassembla à la hâte ses barons et son armée. Toute la milice de Bruges prit les armes. Dans l'après-dîner, 40,000 hommes sortirent de cette ville et allèrent à la rencontre de l'ennemi. Les Gantois furent immédiatement attaqués. Philippe d'Artevelde, qui était un homme d'un courage indomptable, vola avec impétuosité en avant. Les cris de « *Gand! Gand!* » retentirent au-dessus de l'entrechoquement des lances. Les Brugeois, surpris et ébranlés, s'enfuirent avec épouvante, en jetant leurs armes au loin. La troupe gantoise les poursuivit jusqu'à Bruges et se rendit maître de cette ville. Le comte de Flandre échappa au péril, en échangeant son armure contre l'humble houppelande de l'un de ses valets et en se cachant ainsi dans le grenier d'une mendiante, la v^e^ Bruynaert. Le 4, au soir, il quitta clandestinement la ville et erra pendant une partie de la nuit au milieu des campagnes, ne sachant où arriver. Il trouva enfin occasion d'acheter une jument, sur laquelle il monta *sans selle et sans pannel,*

comme le dit Froissart (1), et se rendit à Roulers. Ypres, Courtrai, Bergues, Cassel, Poperinge et Bourbourg se déclarèrent successivement pour la cause de l'indépendance. Philippe d'Artevelde fut reçu en triomphe à Gand. On le salua du titre de *père et libérateur* de la patrie.

La nouvelle défaite parvint bientôt à Louvain, et y répandit parmi le peuple une joie générale. Froissart nous l'apprend dans son recit naïf et plein de charmes : « Par spécial, dit-il, ceux de la ville de Louvain furent trop réjouis de la victoire des Gantois et de l'ennui du Comte; car ils étoient en différend et en dur parti envers le duc Wincelant (Wenceslas) de Brabant, leur seigneur, qui les vouloit guerroyer et abattre leurs portes : mais or se tiendra-t-il mieux un petit en paix. Et disoient ainsi en la ville de Louvain : « Si Gand nous étoit aussi prochaine, » sans quelque entre deux, comme Bruxelles est, nous » serions tous un eux avec nous et nous avecques eux. » De toutes leurs devises et paroles étoient informés le duc de Brabant et la duchesse; mais ils leur convenoit cligner les yeux et baisser les têtes; car pas n'étoit heure de parler (2). » Le 5 mai, une députation de la ville de Gand arriva à Louvain. Les députés prièrent l'administration communale de vouloir bien les faire accompagner à Liége par quelques membres, à l'effet d'intercéder de nouveau auprès de l'évêque et de la commune en faveur des Gantois, ainsi que pour obtenir des détails positifs sur les conférences de Tournai. Ils furent accompagnés par Renier Van Oorbeke, Jean Van Molenbeke, Arnould De Ryke et Gautier Keyenogen. Avant de partir, les députés prièrent le prélat de vouloir leur faire connaître le secours, que le

(1) Froissart, t. VIII, p. 214.
(2) Froissart, *loco cit.*

pays de Liége pourrait offrir aux Gantois. Leur voyage dura cinq jours et coûta à la commune 18 *Peters* d'or (1).

Cependant le parti du Comte n'était pas entièrement découragé. Le 17 mai, Daniel de Hallewyn et ses frères, réunissant sous leur bannière les principaux seigneurs flamands, s'enfermèrent précipitamment à Audenarde, l'une des villes fortes les plus favorablement situées du pays. Daniel, avant de s'éloigner de Lille, où se trouvait le comte de Flandre, avait juré qu'il défendrait vaillamment les murailles de cette place, et il garda son serment.

Les Gantois avaient de nouveau besoin de secours. Ils envoyèrent sur le champ une députation à Louvain. Elle arriva dans notre ville le 20 mai, et y reçut le meilleur accueil. La députation retourna le lendemain. Notre conseil communal avait nommé une commission chargée de l'accompagner à Gand et de se rendre de là à Bruges et à Ypres, en faveur de la cause flamande. Elle devait, en outre, se mettre en rapport direct avec Philippe d'Artevelde. Leur voyage dura onze jours et coûta à la commune 37 *Peters,* 9 livres et 12 sols (2). Deux membres

(1) « Item, ene vaert te Ludike, 5 in meye, 2 heren, 1 clere, 1 cnape, dats te wetene : *Reyneren van Oerbeke,* Commoengemeester; *Janne van Molenbeke*, *Arnd den Rike* en *Wouter Keyenogen,* omme metter stat van Ghent weder te biddene gane ane den Bisscop ende ane die stede van den lande van Ludike, en te wetene d'antwerde van hen die sy van den *Greve van Vlaenderen* brachten, van der dachvaert die te Dorneke hadde geweest, ende oec te wetene wat troest ende succours dat de Bisscop ende d'lant van Ludike hen voirt doen souden, 5 1/2 dagen, ende ele van hen 1 guldene 's daeghs, valent 22 guldene, die maken 18 Peters en 16 lib. 12 st. payements. » V. *Comptes de la ville de Louvain de* 1381 (vieux style).

(2) « Item, 1 vaert te Ghent, 21 in meye, geseint 2 heren, 1 clere, 1 enape, dats te wetene : *Reyneren van Oerbeke,* Commoengemeester; *Janne van Molenbeke*, geswoirne; *Arnd den Rike* ende *Wouter Keyenogen*, metten goeden lieden van den ambachten van der stat van Lovene, ende voirt te Brugghe ende tot Ypere, omme die goeden lieden van Ghent, van Lovene, te geleidene tot Ghendt, ende met *Philips van Artevelt* ende metten voirse. steden te spreken van alrehande saken die de stat met hen gaens hadde,

du conseil, Guillaume De Melkere et Gautier Van der Leest, qui avaient été désignés, par le sort, pour accompagner les députés de Gand, et qui avaient fait défaut lors du départ, furent condamnés à un pélerinage à Saint-Josse en Mer (1). Un Louvaniste, Godfroid Van der Sluze, qui avait logé au Château du Comte de Flandre, à Rupelmonde, fut condamné à un pélerinage à Saint-Jacques en Mer et à Roquemadour. Son imprudence lui coûta 30 *Peters* d'or (2). Ces détails prouvent que notre ville était alors au pouvoir du peuple. Nos magistrats étaient obligés de suivre la volonté des gens de métiers.

Philippe d'Artevelde convoqua les milices des communes de la Flandre, et le 9 juin, 100,000 hommes campaient devant Audenarde. Le Ruward resta devant cette ville. Le 19 du même mois, Martin Jacobs, messager de Louvain, s'y rendit pour lui parler au nom de notre commune (3). Ce messager s'y rendit de nouveau le 3 juillet. Il était alors porteur d'une lettre à l'adresse du chef des Gantois et avait mission de s'informer de la situation des affaires (4). Jacobs porta une nouvelle lettre le 11 juillet.

ende met hen overdroech, van 11 dagen lanc, ende elken 1 gulden 's daeghs, val. 44 guldene, die maken 37 Peters en 9 lib. 12 st. payements. » V. *Comptes, ib.*

(1) « Item, van *Willeme de Melkart*, van enen weghe die de stat hem sette tot *Sente-Joes op de Zee*, om dat hi te Ghent niet en was metter stat, doen sy aldaer was, ende hi daertoe gecozen was, 3 Peters. — Item, van *Wouteren van Leest*, van enen weghe tot *Sente-Joes*, omme der selver saken, 3 Peters. » V. *Comptes, ib.*

(2) « Item, *Gord van der Slusen*, van twee weghen tot *Sente-Jaeobsen* te Rutsemendouwe, die de stat hem geset hadde, omme dat hi gelegen hadde te *Ruppelmonde, opt huys van 's Greven wegen van Vlaenderen*, 30 Peters, july 1382. » *Comptes, ib.*

(3) « Item, *Merten Jaeobs*, geseint 19 in junio, ane *Philips van Artevelt*, voer Oudenarde, aldaer hi lach, omme alrehande saken die de stat met hem gaens hadde, 30 lib. » *Comptes, ib.*

(4) « Item, *Merten Jaeobs*, geseint, 3 in julio, tot Oudenarde, met brieven ane *Philips van Artevelt*, omme alrehande saken wille die de stat met hem te doen hadde ende te wetene hoe dat aldaer stonde, 32 lib. pay. » *Comptes, ib.*

Il était chargé par notre administration de demander des renseignements à d'Artevelde sur la marche des affaires et de l'informer, en même temps, que pour le cas où il aurait besoin de secours de la ville, il n'avait qu'à en manifester le désir (1). Ce serviteur fit encore le voyage au camp des Flamands les 18 et 27 juillet (2). Le 12 août, un religieux, frère Gautier Van Hespen, se rendit, avec quelques compagnons, devant Audenarde. Il était chargé par notre administration de parler avec d'Artevelde au sujet des affaires. Ce n'était pas chose rare dans ces temps-là que de voir employer des religieux pour des messages importants. Le passage leur était plus libre qu'aux séculiers (3). Le 22 août, le messager Jean Schoenjan porta, de la part de notre administration, une missive au camp (4). Philippe d'Artevelde envoya le 3 octobre une dépêche à Louvain. Le messager, porteur de cette lettre, fut très-bien accueilli. On lui donna un pour-boire d'un *Peter* d'or (5). Jean Schoenjan porta immédiatement une réponse à cette mis-

(1) « Item, *Merten Jacobs*, geseint, 11 in julio, met brieven ane *Philips van Artevelt*, voer Oudenarde, omme te wetene hoe dat met hen stonde, ende oft hy yet begerde ter stat van Lovene, dat hy haer woude laten weten, 32 Peters. » *Comptes, ib.*

(2) « Item, *Merten Jacobs*, geseint, 18 in julio, met brieven ane *Philips van Artevelt*, voer Oudenarde, omme te wetene hoe dat met hem stonde, ende oft hi yet begerde van der stat van Lovene, 32 lib. pay. — Item, *Merten Jacobs*, geseint, 27 in julio, met brieven ane *Philips van Artevelde*, voer Oudenarde, omme te vernemene hoe dat aldaer stonde, ende ofte *Philips* yet begerde ane de stat van Lovene, 32 lib. payements. » *Comptes, ib.*

(3) « Item, gegeven *Broeder Wouteren van Hespen*, ende sinen geselle, 12 in oexste, van dat sy met brieven ghingen t'Oudenarden ane *Philips van Artevelt*, omme alrehande saken wille die de stat met hem te doen hadde, voer haren coste ende loene te gader, 5 Peters, 3 quaert. » V. *Comptes, ib.*

(4) « Item, *Janne Scoenjan*, gheseint, 22 in oexste, met brieven ane *Philips van Artevelt*, voer Oudenarde, 32 lib. » *Comptes, ib.*

(5) « Item, ghegeven *Heine van Bineken*, 4 in octobre, van de hi van *Philips van Artevelt* bracht ane stat van Lovene, te hoefscheiden, hi bevele van der stat gemeynlec, 1 Peter. V. *Comptes, ib.*

sive. Par malheur, il fut surpris et massacré en chemin par les soldats du comte de Flandre. La veuve du messager excita la commisération du conseil communal. On lui alloua un *Peter* d'or (1).

Si les Gantois possédaient au suprême degré la sympathie du peuple de Louvain, ils étaient loin de posséder celle des praticiens, toujours en lutte avec les gens de métier. Dès qu'on eut appris que le roi de France venait au secours du comte de Flandre pour réprimer les Gantois, plusieurs membres de nos lignages prirent les armes et partirent pour se mettre sous les bannières du monarque. Ce furent Henri de Héverlé, chevalier, Geram et Henri Van den Berge, Jean Keyenoge, Henri, Louis et Gautier Pinnok. Mais le duc de Brabant, instruit de leur départ, les força à revenir sur le champ, sous peine de vie et de confiscation de leurs biens (2). Wenceslas craignait le peuple de Louvain.

Les affaires de la Flandre commençaient à intéresser tous les princes et seigneurs, et la cause du comte était devenue celle de la féodalité tout entière. Louis de Male demanda et obtint le secours du roi de France pour dompter ses sujets révoltés. Tous les vassaux de la couronne furent convoqués à Arras pour la mi-octobre. Ils s'y ren-

(1) « Item, ghegeven *Janne Scoenjans* wive, 18 in januario (1383), van dat hi vortyts heeft gheweest gheseint tot Oudenarde ome *Philips van Artevelt,* daer *hi onder weghen doet bleef,* 1 Peter. » Ib.

(2) « Item, *Janne Meersman,* geseint te Bruesel, 2 in oexste, met brieven ane minen here van Brabant, omme hem te bidden dat hi *Hendrik van Heverle,* ridder, *Gheramme* en *Hendrik van den Berge, Jan Keyenogen,* ende den anderen porteren van Loven, die te Dyense gereden waren, den *Conine van Vrancrike* ende den *Greve van Vlaenderen,* ontbieden woude dat sy weder quamen in synen palen van Brabant, op haer lyf en op haer goet, gelye myn Heer van Brabant dede, en van daer voert te Halle metten vorscreven brieven, daer hise vont. » *Ib.* Voyez aussi P. Divæus, *Annales oppidi Lov.*, p. 55.

dirent avec empressement. Philippe d'Artevelde, instruit de ces préparatifs, essaya un dernier moyen pour rétablir la paix; mais il échoua. Une armée formidable entra en Flandre. Le Ruward ne se laissa point abattre par cette nouvelle. Il quitta immédiatement le camp devant Audenarde et se replia sur Gand, où il avait rassemblé ses milices. Le peuple de Louvain s'empressa de rassurer le capitaine intrépide de son dévouement. Ce fut le 28 octobre qu'il reçut le messager de notre commune (1). Il partit ensuite de Gand, à la tête de 39,000 hommes. Le 26 novembre, l'armée flamande et l'armée française, celle-ci beaucoup plus nombreuse que la première, arrivèrent en vue l'une de l'autre à West-Roosebeke, entre Ypres et Roulers. Le lendemain, l'armée flamande y fut presque entièrement écrasée. Philippe d'Artevelde tomba l'épée à la main pour la liberté de son pays. Près de 25,000 Flamands restèrent sur le champ de bataille.

Les troupes flamandes, qui avaient continué le siége d'Audenarde, et les débris de celles qui avaient combattu à Roosebeke, se retirèrent à Gand. Loin de se montrer disposés à céder aux prétentions du comte de Flandre, les Gantois reprirent toute leur énergie première, grâce aux discours patriotiques de leur chefs, Pierre Van den Bossche et François Ackerman. La liberté flamande avait reçu un coup terrible; mais elle était loin d'être anéantie.

La marche des affaires des Gantois continua à intéresser au plus haut point le peuple de Louvain, qui craignait le retour du despotisme des nobles et qui comptait de son côté sur le concours des Flamands. Les Gantois n'oublièrent point le dévouement de nos concitoyens à leur cause.

(1) « Item, *Janne Straetman*, 28 october, van dat hi van der stat wege geseint was te Ghent, ane stat, ane *Philips van Artevelt*, omme alrehande zaken wille der stat aengaende, 32 lib. » *Comptes de la ville.*

Bon nombre de nos habitants avaient été envoyés en exil, à la suite de la paix de 1382. Ces bannis, qui n'avaient d'autre désir que celui de retourner dans leurs familles, conclurent une alliance avec les Gantois dans le but de se rendre maîtres de quelques villes secondaires du Brabant et de rentrer ensuite dans le territoire de Louvain. Mais leur projet échoua.

La mort du duc Wenceslas (8 décembre 1383) rendit nos bannis plus audacieux que jamais. Les Gantois exaltaient leur courage. Ils conclurent une alliance à l'effet d'attaquer le Brabant sur plusieurs points à la fois, et s'attachèrent Pierre Van den Bossche, capitaine des Gantois, et Jean De Cock, membre de l'administration communale de Liége. Leur projet alarma tout le pays. Le 3 mai, une députation de Louvain se rendit à la réunion des députés des villes, assemblés à Bruxelles, à l'effet de prendre les mesures que la gravité des circonstances exigeait. On résolut de mettre de la garnison dans les villes situées sur les frontières du pays (1). Ces mesures firent échouer le projet de nos exilés. La mort de Louis de Male (30 janvier 1384) mit fin à la guerre qui avait désolé la Flandre depuis plusieurs années.

Les détails que nous avons groupés dans cette notice, prouvent d'une manière péremptoire que le traité d'alliance conclu, le 3 décembre 1339, entre les communes de Flandre et de Brabant, et qui était l'œuvre de Jacques d'Arte-

(1) Divæus, *Op. cit. loco cit.*

(2) « Item, ene vaert te Bruesele, 3 in meerte, 2 heren, 1 enape, dats te wetene : *Hendrik vander Zipe* ende *Gord Utenlyemingen*, ende *Symoen van Oesterhecm*, daer dan de steden gemeynlee vergadert waren van Brabant, om rade te hebben hoe men die palen van Brabant besette ende bewaren soude, alsoe dat die ballingen van Brabant den lande ghene schade gedaen en costen, nae dbewert ende opsette dat sy gemaect hadden met die van Ghent, 1 dach, 80 plecken. » V. *Comptes, ib.*

velde, le père de Philippe, était, en 1382, loin d'être tombé en oubli à Louvain. Les Gantois avaient pris les armes pour défendre leurs droits. Les Louvanistes crurent de leur devoir de les secourir. Ni la distance, ni la parenté du duc de Brabant avec le comte de Flandre, ne pouvaient les déterminer à abandonner la cause du peuple de Gand. Rien alors ne leur était plus sacré que la liberté, et rien ne leur coûtait pour la défendre.

Louvain, le 6 janvier 1856.

Edward Van Even.

Notice historique

SUR

L'ÉGLISE PRIMAIRE DE SAINT-SULPICE,

A DIEST (1).

—

Revenons aux bâtisses de l'église.

En 1488, se fit la construction des compartiments des fenêtres au transept septentrional, en face de l'orgue, par Jean Panis ou Paenhuis et ses compagnons (2).

La même année, le suffragant de l'évêque de Liége consacra deux autels dans notre église. Cinq autres y furent consacrés vers la même époque par le garde-sceaux de l'évêché (3).

(1) Suite et fin V. *Messager*, année 1856, pp. 32, 289 et 487.

(2) Item, ghegeven Jan Paenhuys, op den harnas van den ghelasen waijer, 16 gripen.

Item, ghegeven Jan Paenhuys, 8 gripen, van seker steens die hy die kerckmeesters gelevert heet tot den harnas van den waijeren.

Item, ghegeven Paenhuys en syn twe knapen, aen dat harnas te maken van een der ghelasen venster, te sam. 44 st.

Item, noch ghegeven den selven Paenhuys ende syn knapen, te samen 7 gulden en aeht d'alve stuyvers, van den harnas van de gelasen vensteren te maken voer den orghelen, enz.

Alsoe heet die voerse. Jan Paenhuys syn hondert gripen, alle van den ghelasen vinster.

(3) Ghegeven mynheer den wybisschop die die twee autaren wydde, 20 Rynsg.

Item, ghegeven aen mynheer den Seghelere, om twee outaers te wijen, ende noch van drie die eerste die men noch wijen mach, twelf Rynsg.

(*Comptes de* 1488).

En 1489, les marguilliers firent exécuter une magnifique verrière, destinée à la grande fenêtre de la façade méridionale des transepts, dont le donateur était Guillaume, sire de Diest et duc de Juliers, veuf d'Isabelle de Nassau. Les livres aux comptes nous apprennent qu'en la même année, on députa un envoyé exprès à la ville de Weerdt, pour y chercher les dessins représentant une scène historique et les portraits du duc et de feue son épouse, que la verrière devait porter.

Il se trouvait à cette époque à Louvain un peintre-verrier d'un rare talent, qui s'appelait Henri Van Schoonberghen. D'après les livres censiers de l'abbaye de Parc, il y habitait une maison de la rue de Tirlemont, nommée la *Cigogne* (1). Ce fut sur cet artiste éminent que tomba le choix de nos marguilliers, qui fut mandé à Diest, où il se rendit dans l'année précitée, dans le but d'y recevoir les instructions nécessaires relatives à la verrière dont l'exécution lui allait être confiée, et sur laquelle il devait faire des études sérieuses, avant d'en pouvoir faire une œuvre artistique.

Ce ne fut que dans le cours de l'année 1492, que la verrière fut complétement achevée; au mois de janvier, Van Schoonberghen lui-même se rendit de nouveau à Diest pour en faire le placement.

Notre maître logea à l'auberge de l'*Anneau*, où l'on

(1) Tielman Van Sconenberghe en Hendrik Van Sconenberghe, syn broeder, van den huyse geheten *den Odevare*, ghelegen in de Hoelstrate, tussehen de herberghe geheten *de Borse*, op beyde syden, 30 st.

(*Livre censier de l'abbaye de Parc de l'année* 1484).

Item, van Hendrik Van Sconenberghe, in de Hoelstrate, ghelesemaker, ontfangen 15 st. (*Livre censier de* 1465).

Item, wt ghegeven aen spiegelherst aen die groote ghelase vinster thegen volhuys over te maken, 1 pl.

Item, wt ghegeven in February aen die wert in die Rinck dat die meester verteert heeft, die dat ghelaes maket van Loeven, doen myn heer van Gullick hier was. (*Comptes de* 1492).

paya 24 sous pour ses dépenses, qui étaient à charge de la fabrique (1).

En 1491 fut élevée une des chapelles latérales vers le nord de l'église, à proximité des fonts baptismaux. La fourniture des pierres se fit par Jean Van Sallaken et Henri Marien, dont le premier reçut 47 gripen, et l'autre 48 gripen. Jean Panis s'était engagé pour la construction de la voûte, à raison de 24 gripen. Un tailleur de pierre de Langdorp y plaça le compartiment orné de la fenêtre, au prix de 22 gripen.

La fabrique fit construire, à la même époque, deux compartiments à la voûte de la nef; Jean Van Sallaken, qui était l'adjudicataire, toucha de ce chef 19 flor. du Rhin (2).

(1) Item, noch ghegeven onsen knaep te Loven, te sendene om den ghelase maker te halen, 6 stuyvers.

Item, ghegeven van eost dat die ghelase maker te Diest verteerde, 24 st.

Item, noch hem in ghelde ghegeven voer sinen arbeyt, 20 stuyvers.

Item, noch ghegeven syn knape, vyf d'alve stuyver.

Item, ghegeven Herman, doen hy te Weert wert toech, om die forme van den ghelase vinster te halen, vier gripen. (*Comptes de* 1489).

Item, ghegeven mynsheeren van Gullicks heraut, voer syn drinckgeld. (*Ibidem*).

Item, die voersc. kerckmeesters hebben ghegeven in diversen stonde, Herman den heraut, ts'hertoghen van Guijlie, omme die wapenen ts'hertoghen te ghevene, te stellene in de ghelasene vinster, ende omme dat die selve Herman der kercken woert spreken woude, 6 Rynsg. (*Comptes de* 1491).

Item, den ghelasene maker in den Rink, betaelt van dat hy van Loevene quam voer synen cost.

(2) Item, in Januario betaelt Zaelaken, van steene gelevert totten choer by der vunten, 47 gripen.

Item, Zaelaken van Henric Marien wegen, van den steene gelevert totten choere by den vunten, 12 Rhynsg., enz.

Item, Jan Paenhuys ghegeven van den capelle by den vonte te welvene, 24 gripen.

Item, Kiexken betaelt van den harnas van der vinster by den vonte te maken, tsamen 22 gripen.

Item, die voersc. kerckmeesters hebben in den benk doen welvene twe panden die sy verdingde tegen Jan Zaelaken, daer sy den selven af betaelt hebben, 19 Rhinsgul. (*Comptes de* 1491).

Vers le même temps furent exécutés les ornements en pierre, découpés à jour et surmontés de candelabres, se trouvant aux murailles qui séparent le chœur de ses bas-côtés; ouvrage gracieux et d'un goût exquis. Des tailleurs de pierre de Langdorp en étaient les adjudicataires, ainsi que de plusieurs autres travaux, parmi lesquels nous distinguons des compartiments au *triforium,* des arcades, etc. (1).

N'oublions pas de dire que Jean Panis était chargé à cette époque de la surveillance des travaux, charge qu'il sut porter pendant plusieurs années avec honneur et pour laquelle il lui fut payé une somme annuelle de 5 gripen (2).

En 1496, Panis fit les modèles en bois pour les compartiments des fenêtres se trouvant au bras droit du transept. L'année suivante, il quitta le service de notre église (3).

Les livres aux comptes nous révèlent qu'un employé de l'église fut député vers le même temps à Louvain, avec mission d'avoir une entrevue avec un maître maçon, du nom d'Alard; ne pourrait-on pas supposer avec probabilité que cet employé était chargé de lui offrir la direction des travaux de notre temple (4)?

(1) Item, wy hebben doen maken die kandelaers boeven die sydoeren van den hoeghen coren, ende die doeren oeck doen wyden ende daer van gheheven hier na bescreven, enz.

Item, ghegeven aen Steven die steenhouder, en Kieken ontfaen op die drie roosegaten die dy maken, die welke wy verdinct hebben omme 16 guldens, enz. (*Comptes de* 1492).

(2) Item, Jan Panis ghegeven voer synen jaerloen, 5 grypen. (*Ibidem*).

(3) Item, noch aen Jan Panis heeft ons gemaekt die berdere van die ghelase venster boven sint Annen doer, daer voer heet hy 8 stuyvers.

Item, aen Jan Panis wutghegeven van synen jaerloen van synen meesterie, 5 gripen.

(4) Item, ic hebbe geweest al tot Loeven, tot meester Alaert, die metser, omme met hem te spreken, verteert onder weghe 4 st. (*Comptes de* 1497).

Quoiqu'il en soit, Panis eut pour successeur Jean Louys de Ghele, homme très-versé dans l'art de bâtir. Il est très-probable que le nouveau maître de travaux avait été employé en la même qualité dans son lieu natal, où l'on était, en 1474, en pleine bâtisse au chœur de l'église de Saint-Dymphne (1).

Au mois d'août 1494, maître Henri Van Scoenberghen se rendit de nouveau à Diest (2), à l'effet de s'entendre avec les marguilliers relativement à la construction d'une verrière. Quelle est la verrière dont il s'agit? Nous l'ignorons.

Dans la même année, on adjugea à l'architecte Louys deux des compartiments de la voûte de la nef principale (3); un maître de carrière de Langdorp en fournit les arcs-doubleaux, les nervures, etc. (4).

A la même époque, maître Louys fut chargé de la démolition de l'ancienne tour située vers le nord, près de la maison appelée *la Cloche,* dont nous parlions plus

(1) Voyez sur cette église les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tom. XII, pag. 331, où il se trouve une lettre de l'évêque de Cambray, Jean de Bourgogne, dans laquelle ce prélat permet aux administrateurs de la fabrique de Sainte-Dymphne, de prendre pour 30 florins de rentes viagères à charge de l'église, dont les travaux du chœur n'étaient avancés à cette époque que jusqu'à la naissance des fenêtres.

(2) Item, aen meester Hendrick, die ghelasemaker van Loeven, om dat hi tot Diest comen es om met ons te spreken van der vinster, 6 st.

(*Comptes de* 1494).

(3) Item, meester Jan Louys van Ghele heeft verdinct die twee crucen te welven, neven den toren in den grooten beuk, al op sinen cost, en wi moeten hem alle dat gereetscap doen dat hi daer toe behoeven sal, en hi sal hebben ene som voer sinen loen, te weten, 38 gripen tien stuivers voer de gripe van beyde panden te welvene.

(4) Item, Steven die steenhouder van Langdorp, heeft ons gelevert 200 voeten ogyven, totten twee crucen te welven in den groeten beuk van der kereken, ende 7 voet, ende den voet tot negen plakken hier gelevert ende noch by voet seeyboghen, ende elcken voet voer elf plecken ende noch twee slotstene om 6 grypen, loopt samen 52 grypen 7 st.

(*Comptes de* 1497).

haut (1). C'est sur l'emplacement de cette tour que, selon toute probabilité, fut construite une des premières chapelles sur la gauche, en entrant par la porte principale. Il travailla également alors à la construction d'un arc à l'une des chapelles du côté droit de l'église (2).

Vers le même temps, on fit transporter au chœur de l'église le maître-autel, à l'érection duquel notre architecte, conjointement avec le charpentier de la ville, Nicolas s'Mans, prêtèrent leur concours respectif (3). La même année fut placé l'ancien orgue du côté gauche du chœur; le placement en fut confié à un facteur du nom de Philippe Van Herenthals (4).

En 1498, la grande et belle fenêtre récemment élevée à la façade méridionale du chœur, menaça ruine, de sorte qu'elle exigea une reconstruction totale. Ce fut maître Louys qui la rebâtit telle que nous la voyons aujourd'hui. Pour lui donner une plus grande solidité, il y construisit

(1) Item, wy hebben doen afbreken den ouden torren nevens de cloeke met twe gesellen van Ghele, ende die hebben daer over gebroken 8 daghen, en elcken dach 3 stuvers. 4 gryp. 3 st., enz.

(2) Item, meester Jan die steenmetser van Ghele, heeft gewroeht aen eenen boeghe boven die Selbroeders choere, boven dat wiewatervat 9 daghen, elke dach 5 st., loopt samen 4 gryp. 1 st.

(3) Item, aen meester Coels, aen den hoghen altaer in den hoeghen choer te hervoeren ende op te setten, heeft daer aen gewroeht met syne drie knapen tsamen 14 daghen, eleke dach 3 st., tsamen 4 grypen en 1 st.

Item, aen meester Jan die steenmetser van Ghele, heeft aen den hoeghen altaer in den hoeghen choer gewrocht 6 daghen, elcken dach 5 st., tsamen loopt 27 st., enz.

(4) Item, wy hebben doen aekorderen ons orghele by eenen meester, die geheeten was Mr Philips van Herenthals, in dachuren, ende hy heeft alle daghen gewonnen 9 st., ende hy heeft daer aen gewroeht 16 daghen, dat loopt samen 14 grypen 1 st.

En 1502, un facteur de Cologne prêta également son concours à la réformation de l'orgue de Saint-Sulpice, comme il résulte du passage suivant tiré des livres aux comptes de cette année : « Item, wy hebben betaelt Jannes Zwanebereh van Cölen, wonende by R. Coeberts, orghelmaker, van den orghele te visiteren en te hersetten, 2 Rhynsg. 5 st. »

un pilier, se birfurquant à la naissance de l'arc, dont le tympan est orné de figures flamboyantes, telles que des courbes ressemblant à des cœurs allongés, etc. On paya de ce chef pour livraisons de pierres à maître Étienne de Langdorp, la somme de 120 gripen (1).

Pour prévenir un accident semblable à la fenêtre de la façade septentrionale, les marguilliers y firent exécuter les mêmes travaux qu'à celle du transept droit; ce fut également maître Louys qui s'en chargea (2).

Il va sans dire que les modifications apportées à la première de ces fenêtres, avaient exigé également des changements à la verrière peinte, placée en 1492. Les

(1) Om die vinster thegen dat vleeschuys afteleggen en weder te maken.

Item, meester Claes heeft ghewrocht aen die vinster thegen vleeschuys om aftebreken, die stellinghe te maken.

In den eersten met synen cnape, 24 daghen, enz., al tsamen 7 gryp. 2 st.

Dit is hetgeen die vinster gecost heeft te hermaken thegen tVleeschuys over.

In den eersten, meest Jan die metser 8 daghen, elcke dach 4 st., samen 32 st., alles tsamen 10 gryp. 1 st.

Item, wy hebben doen maken eenen piler metten gaffelen in der vinster int eruce were thegen tVleeschuys over, van onder tot boven, es gemeten voer 64 voeten en halve, en elcken voet hier gelevert voer 16 st., loept tsamen 105 grypen; en noch aen eenen boghe aen den selve piler gelegt, es gemeten voer 17 voet op die straet gelevert, en elcke voet voer 10 st., loept 17 grypen.

So loopt die piler metten boghe alles tsamen 120 grypen gerekent, die syn wy Steven sculdich.

Item, Jan die steenmetser van Ghele heeft gewrocht aen tharnas van der venster teghen Vleeschuys, over 12 daghen, ieder dach 4 st. 4 gryp. 3 st.

Hals, sinen cnapen, 4 grypen 1 st., enz.

(2) Det es dat wi uwt ghegeven hebben aen die ghelase vinster in die eruce syde eghen dat Proesthuys, omme ene pyler te maken in der middel van der vinster.

Item, in den yeersten meest Jan van Ghele, daer aen gewroeht aen den selven piler twe daghen, elcke dach 5 st. 10 st.

Jan Hals, syn meesterknape, 3 daghen aen 15 plecken, tsam. 15 st.

Wouther, syn meest knape, 5 daghen, 18 st. 1 pl.

Aert, ons knaep, 5 daghen, 10 st. (*Comptes de* 1499).

livres aux comptes nous révèlent que maître Van Schoonberghen fut appelé à Diest pour y avoir un entretien avec le duc de Juliers, relativement au renouvellement de la verrière en question. Déjà en 1501, elle y fut placée par ce maître habile, qui logea à l'auberge du *Coq* et dont les frais de logement s'élevaient à 18 sous (1).

Outre un sujet historique, la verrière représentait les figures du duc et de son épouse agenouillées. La fabrique y fit exécuter à la même époque les six blasons de la famille seigneuriale : un peintre verrier de Diest, connu sous le nom de Gérard le vitrier, demeurant dans la rue de Louvain (*Putters-straet*), en était l'artiste (2).

En la même année, l'administration de Saint-Sulpice fit l'adjudication de la charpente de deux chapelles latérales. Ce fut maître S'Mans qui se chargea de ces travaux (3).

Vers le même temps, on fit également l'adjudication des meneaux à compartiments ornés, à construire à dix fenêtres de la nef principale, ainsi que de quatre compartiments du *triforium,* au prix de 280 gripen. Le susdit

(1) Item, wy hebben ghegeven aen die ghelaesmaker van Loven, om dat hy dat ghelase geset myns heren van Gullick teghen Wolhuys over, dat myn heer had doen maken, soe hadde de ghelaesmaker verteert in den Haen syn twe meren, t'samen gerekent dat wy betaelt hebben, 18 st.

(2) Item, Gheert die ghelaesmaker heeft die sesse wapenen gemaekt, die in die vinster van myns here van Gullich staen thegen tVleeschuys over, daer af hebben wy hem ghegeven 10 grypen.

(3) Item, wy hebben verdinet thegen meester Claes, die timmerman, twee choerkens staende boven die voent neven den toren, op alsuleke conditie dat hy sal hebben alle dat oude hout dat daer afgaen sal van den ouden choeren, in wereen al so verre als daer goet toe es, ende moet deze twee choeren ons maken op ten selven steke dat die ander syn, te meesters pryse, al van harden haute, en dese twee choeren heeft hy gelooft te rechten, anno 1501, voer Paeschen.

Item, hier af sal meester Claes hebben van den twee coeren voerse., te maken met den plancken van der ghoete, t'samen 27 Rhynsguld en een aem wyns.

maître de carrière de Langdorp en était l'adjudicataire (1). En 1502, un tailleur de pierre de Gobertange fit l'entreprise de grès blanc appareillé, également destiné aux fenêtres de la nef (2).

Ce fut le 18 avril 1502, que l'architecte Louys commença les travaux des fenêtres, dont il avait donné les modèles (3). Son salaire s'élevait à 5 sous par journée. A la

(1) Item, wy hebben verdinet teghen Steven van Langdorp, te weten, 10 harnasche van ghelase vinsteren ende vier roesegaten, dewelke staen soelen in die boeck van der kercken, ende hy sal hebben van elcken stue d'een door d'ander, en al van Rotselar steen op onsen kerkhof gelevert, 20 gryp.

Ende van der posten met der wellen, 3 st., ende die soude wellen sal hebben 3 stuyvers. (*Comptes de* 1501).

Wy kerckmeesters van sint Plissis hebben gerekent met Steven van Langdorp ende syn geaccordeerd van deser wercken naerse.

In den eersten, 10 harnasche en 4 roesegaten, te goeder rekeningh beloept 140 Rhynsguld.

Item, noch 125 posten sonder wellen, somme 14 Rhynsg. 3 1/2 st.

Item, noch 24 posten met den wellen, somme 3 Rynsg. 18 st.

Item, noch 9 scoyen van den vinsteren, elcken scoet 10 voet, ende elcken voet 5 st., somme 22 1/2 Rhynsg.

Item, aen lysten, te weten, 55 voet.

Item, aen eenen ghevel thegen Vleeschhuys aen die capelle, 9 1/2 voet, elcken voet te 18 st., 8 Rhynsg. 9 st.

Item, noch aent selve capelleken es er 27 voet avincel, elcken voet 5 st.

Noch 2 legg van den avincel, somme 2 Rhynsg.

Item, noch een slotsteen van den avincele, 18 st.

Item, noch 18 voet rabats met den dorpele, den voet 2 Philippus penninghen.

Item, van alle dese voerse. wercen also syn wy geaccordeerd 24 daghen in Mey, ende so syn wy kerkmeesters Steven te Langdorp kort bliven. 251 gryp. 4 1/2 st. (*Comptes de* 1502).

(2) Item, wy hebben verdinet thegen Peter den steenhouder van Gobertingen, te weten, boeven in den boeck van onser kerk dat tafelment van vyf vinsteren van gobertingschen steen op die maten, soe sy daertoe behooren hier op onser kerckhof gelevert, den voet voer 10 st.

(3) Item, Jan van Ghele, steenmetser, heeft ons gemaect die berder van den harnasch van den ghelasen vinster die in den boeck staen sellen, 4 daghen, elcke dach 4 st., t'sam. 16 st.

Item, op 18 dach van april, heeft meester Jan van Ghele bestaen te wercken aen ons venster in den boeck der kercke, elcke dach aen 5 st.

(*Comptes de* 1502).

même époque, on travailla aux façades de deux chapelles, faisant face à la boucherie (1).

Pour ce qui regarde les compartiments de la galerie et les meneaux flamboyants des fenêtres, il y mit la main, conjointement avec quatre manœuvres, le 10 octobre de la même année (2). Au printemps de l'année suivante, maître Louys fut remplacé par Jean Sallaken d'Aerschot, le 30 mars 1502. Le nouveau maître mania lui-même la truelle pour continuer les travaux commencés par son prédécesseur.

Dans l'année 1503, la ville de Diest fut témoin d'un événement mémorable, qui fait époque dans son histoire; nous voulons parler de la pose de la première pierre de la grande tour de Saint-Sulpice. Le 17 juin, entre huit et neuf heures du matin, le clergé de l'église, précédé du prévôt Antoine s'Grooten et du doyen du chapitre Gerbert van Quaetmechelen, procédèrent à cette imposante cérémonie, à laquelle assistaient, outre plusieurs autres personnes de distinction, le bourgmestre Jean Vos avec les autres membres de la régence, ainsi que les marguilliers Arnould Vander Eycken, Jean Seghers et Henri Speelberch (3). Ce jour fut pour les ouvriers un véritable jour de fête; il leur fut donné, de la part de la fabrique, deux aimes de bierre, pour lesquelles l'administration communale fit remise de l'impôt (4).

(1) Op 1 october hebben dese gesellen gewrocht aen die twee ghevelkens van den kapellekens teghen t Vleeschuys.

(2) Item, op 10 october hebben wy doen maken die rosegaten en harnasche van den ghelase venstere, in den boecke van der kercke, met Jan van Ghele en knapen.

(3) Tempore (domini) Engelberti anno videlicet XV^c tercio, die decimâ septimâ mensis junii, infra octavam et nonam horas, jactum est fundamentum turris sive campanilis ecclesiæ Sti Sulpitii (*Cronicon. Distense,* MS. reposant aux Archives communales).

(4) Ghegeven der werclieden int beginsel als den toren van St. Sulpitius aengeleit werd, d'assys van 2 aems goeds biers, 1 gryp. 6 st.

(*Comptes de la ville* 1502-03).

Ici se pose la question intéressante : Qui fut l'auteur des plans de la nouvelle tour qu'on avait projetée? Quoique l'église eût alors un maître de travaux très-versé dans l'art de bâtir, nous pensons néanmoins qu'on avait chargé de cette tâche difficile un artiste d'un talent peu commun et qui jouissait à cette époque d'une grande renommée. Cet homme était Guillaume De Visscher, maître des travaux de la ville de Bruxelles. Ce fut sous la direction de cet habile architecte, que fut bâti le superbe hôtel que fit élever le comte de Nassau à Bruxelles; c'est pourquoi il est désigné dans les livres aux comptes, sous la dénomination de maître des maçonneries du seigneur de Nassau (1). Ce qui nous porte à soutenir l'opinion que De Visscher est l'auteur des plans de Saint-Sulpice, c'est la relation que nous remarquons exister dès le commencement entre lui et les directeurs des travaux. En effet, peut-on supposer avec raison qu'on eût recours, dès la première année qu'on bâtissait à la tour, à un architecte autre que celui qui avait dressé les plans, pour examiner les constructions auxquelles on avait à peine commencé à travailler? Peut-on supposer que le maître des maçonneries se fut rendu lui-même à Bruxelles auprès de l'architecte précité, pour y recevoir des instructions relatives aux bâtisses, si les plans en question n'étaient pas son travail? Or, c'est ce que nous apprennent les livres aux comptes, dont nous ferons connaître les détails relatifs au célèbre architecte.

Van Sallaken commença la construction de la grande tour le 14 octobre 1503, conjointement avec un autre maître du même nom, qui était probablement lié de pa-

(1) Sur la construction de cet hôtel, on peut voir Henne et Wauters, *Histoire de la ville de Bruxelles*, pag. 363 et suivantes, où il est dit que les travaux furent dirigés par maître George t'Serclaes, qui mourut le 10 juillet 1501. Le nom de De Visscher n'y est pas mentionné.

renté avec lui, et qu'on désigne dans les livres aux comptes sous le nom du jeune Van Sallaken (1). Sous ses ordres travaillaient les tailleurs de pierres, Corneille Van Ypenseele, Henri Joes, Jean Baerts, etc., ainsi que plusieurs maçons et autres manœuvres (2).

On paya notre maître susdit à raison de 5 sous par journée de travail. Comme inspecteur des travaux, Van Sallaken recevait une gratification annuelle de 5 gripen (3).

La somme payée aux différents maçons et tailleurs de pierres, depuis la Saint-Denis 1503 jusqu'à la fête de ce saint en 1504, s'élevait à 690 gripen (4).

Ce fut un peu avant cette époque, comme nous le faisions remarquer plus haut, que se manifesta la dévotion à l'image miraculeuse de la Vierge, reposant dans notre église. Nous lisons dans les comptes de 1503, que dans cette année fut érigé l'autel avec retable, destiné à cette image, et dont la confection avait été confiée en 1502, au sculpteur Jean Van Pare (5). La chapelle où reposait

(1) Vuytgeven van reparatien, primo, aen den thoren van der kercken, op XIIII octobri.

Gegeven meest. Jan Sallaken, van 2 daghen dat hy int voerse. were gewrocht heeft, s'daechs 5 st., 10 st.

Gegeven den jongen Sallaken van 2 daghen, dat hy oeck in't voerse. were gewrocht heeft, 's daechs 4 st., valent 8 st. (*Comptes de* 1503).

(2) Comptes de 1505.

(3) Ibidem.

(4) Ibidem.

(5) Item, aen den weert in den Wildeman, 20 stuivers, dewelke daer verteert waren doen men de tabernakel verdingde van sint Bartholomeus ende van Onser L. Vrouwe, de welke 20 st , men sal corten de helft Jan van Pare aen synen loen.

Item, ghegeven Jan van Pare, 21 dagen in Meert op syn were, 12 Rhyns.

Ghegeven Jacoppen in de cop van dry dagen dat hy aen de tabernaecle van O. L. V. gewrocht heeft, aen de lysten en anders, enz., 9 st.

Op 14 Aprilis, ghegeven noch Jan Iloens, platynmaker, van een hondert berts dat aldaer gehaelt es, daer men een logiewere van eenen daekxen af gemaeet heeft voer Onse Lieve Vrouw van Miraculen, eer de tabernaecle gemaekt was, enz., cost. 10 st. (*Comptes de* 1505).

jadis l'image miraculeuse de Notre-Dame, est, selon toute probabilité, la première en comptant par le transept gauche de l'église.

Vers le même temps, on songea à l'exécution de quelques vitraux peints, parmi lesquels nous voyons figurer celui de la façade septentrionale des transepts. Un des marguilliers se rendit à Bruxelles en 1502, dans le but de solliciter du prince Englebert de Nassau, sire de Diest, la verrière en question (1). Nous ne doutons guères qu'il ne réussît dans sa demande auprès de cet illustre personnage. Toutefois la verrière ne fut placée qu'en 1505 (2). L'artiste en était Nicolas Rombauts, peintre-verrier de Bruxelles, qui avait placé également des verrières à l'église de Notre-Dame d'Anvers (3). En 1506, on lui paya pour ce travail 25 florins du Rhin (4).

L'un des autres vitraux exécutés vers ce temps, était celui qui fut placé au-dessus de l'autel de *Notre-Dame des miracles;* Gérard le vitrier, dont nous avons parlé plus haut, fut chargé de son exécution; on lui paya de ce chef, en 1502, la somme de 20 florins du Rhin (5).

(1) Item, ick Hendrick Spcelbereh, hebbe geweest tot Brussel om te solliciteren aen myn heer van Nassau van den ghelasen vinster.

(*Comptes de* 1502).

(2) Item, ghegeven op 24 augusti, meester Jan den tymmerman met syne twee enapen, om die stellinghe aen de venstere voer t'proefts te maken, ele twee daghen, fe. t's. 22 st.

Op sondach ultimâ augusti, gegeven den ghelaesmakere van Brussele, die 't ghelaes van mynheer van Nassau geset heeft, te drinekgelde, 25 st.

Noch die selve doen ter tyt met syne gesellen in die Rose verteert, 4 Rhynsguld.

Noch die selve verteert in den Wildeman, 6 st. (*Comptes de* 1505).

(3) Voyez P. Génard, *De Vlaemsche school,* t. I. — N. Rombauts exécuta de même les vitraux peints du palais des ducs de Brabant à Bruxelles. V. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t III, p. 526.

(4) Gegeven meester Claes Rombauts te Brussel, van mynheer van Nassauws vinster, 25 Rhynsguld. (*Comptes de* 1506)

(5) Op 22 september met Gheerde overcomen, als dat hy van der vinsteren hebben soude 20 Rhinsguld.

Trois autres verrières, placées en notre église vers la même époque, avaient été exécutées aux dépens des corporations des merciers et des boulangers (1), ainsi que d'un certain Matthieu Van Roye (2), pour orner les fenê-

Op 6 january gegeven Geert de ghelaesmaker, op de venster boven Onser L. Vrouw van Miraculen, in afcorthinghe, enz., 7 grypen 5 st.

Op 4 aprilis gegeven noch den selven op te voerse. venst., 16 grypen 5 st., enz. (*Comptes de* 1503).

La fenêtre en question eut pour donateurs quelques habitants de la ville, qui s'étaient cotisés à cet effet; la corporation des cordonniers y contribua pour une somme de 3 florins du Rhin.

En 1503, maître Gérard exécuta pour cette fenêtre la figure d'un agneau, comme il conste par l'extrait suivant des comptes de cette année :

Gegeven Geerde de gelaesmaker, van eenen lammeken dat hy in de venster boven Onse L. Vrouw van Miraculen gemaect heeft, enz., 8 st.

(1) Item, gegeven Geerde den gelaesmaker binnen Diest in Mey, 20 Rhynsg.

(2) Gegeven noch ten selven tyt (14 july) den voerse. meester Jan, van een halve dach dat hy een stellinghe aen 2 vensters gemaect heeft, daer men de glasen van Matthys van Roy en van de cremers in geset heeft, met oeck noch ander werck dat hy den kerck gedaen heeft, 5 st.

(*Comptes de* 1503).

Op 15 Mey 1504, gegheven Hendrik Van Schaffen, van geerden die hy int harnas in de venster boven Onse L. Vrouwe gemaect heeft, 5 st.

Noch den selven gegheven van 56 gheerden dat hy in de voerse. venster gemaect heeft, van elcke gheerde 10 gr., val. 23 st. 9 gr.

Noch van gheerde die hy in de cremers venster gemaect heeft, van elcken geerde 10 gr., val. 23 st. 8 gr.

Noch van gheerde die hy in de venster gemaect heeft, die Mattheus Van Rode de kerk gegheven heeft, 5 st.

Noch van 56 gheerden die hy in de voerse. venster gemaect heeft, 23 st. 8 gr.

Noch den selven gegheven van spicën die hy tot den dry venst. voerse. gelevert heeft, t's. 4 st. 1 ort., enz., tsamen 10 grypen 2 1/2 st.

(*Comptes de* 1504).

Item, de kerckmeesters hebben geleent den beckers aen den ghelaesmaker, 12 grypen.

Item, uytgegeven aen den glaesmaker van Antwerpen, die hier komen was om eene mate te nemen van eene vinster te maken, 6 st.

(*Comptes de* 1503).

Op 26 october gerekent met Henric Van Schaffen, van alle den yserwere verorbert in de venster boven d'heylig Geest altaer.

(*Comptes de* 1506).

tres de la nef principale; les verrières données par les corporations susdites existent encore et se trouvent aujourd'hui dans les chapelles des bas-côtés.

A la fin du mois de juin 1504, furent commencés les travaux de démolition de l'ancienne tour de l'église, près de laquelle les constructions de la nouvelle tour commençaient déjà à s'élever (1).

Ce fut également vers ce temps qu'on travailla au grand escalier et au beau portail en pierres bleues, offrant un porche profond, dont l'arc à voussures prismatiques et en retraite est surmonté d'une plate-forme sans balustrade. Un maître de carrière, du nom de Pierre De Prinche, était l'entrepreneur de cette élégante construction. D'après les livres aux comptes, on lui paya pour fournitures de pierres blanches et bleues, ainsi que pour le moëllon employé aux ornements du porche, au 14 novembre 1505, 188 florins; au 10 octobre 1508, 350 fl. 10 sous; enfin au 29 mars 1511, 592 florins, faisant ensemble la somme de 1130 florins 10 sous (2).

(1) Op 2 juny gegheven Diere Lydeckers met syne knapen, van 1 1/2 dach dat sy den ouden toeren hebben beginnen te ontdekken en aftebreken, samen voer hen beyde, 6 st.

Op eodem gegeven aen twee gesellen die noch int voerse. were van den toeren aftebreken gewrocht hebben, den eene van twee daghen en den anderen van eenen dach, en voer hen beyden, 5 st., valent 9 st. 9 gr.

Op 14 july, eenen pelgrim van 1 1/2 dach, dat hy int were van den toren aftebreken gewrocht heeft, 3 st. 3 plecken, enz. (*Comptes de* 1504).

(2) Item, gerekent met Peteren den Prinche, op 14 november anno 5°, van 265 voeten onderste leisten, ende selve noch aen de doeren, 13 voeten. Item, noch van 260 voeten opperste leisten ende de selve aen de doere, 16 voeten. Item, noch 226 1/2 voet trappen, ende noch 25 voeten wendelsteen trappen, gedraecht te samen 188 Rhynsguld. 4 st. Item, dat de doere niet met gerekent is.

Gerekent met Peteren, van allen den parcelen voerse., soo dat hy Peter ontfaen heeft op de doere van den toeren en den merekel, de somme van 350 Rhynsguld. ende thien st. Actum 10° de octobri, anno 8°.

Gerekent met Peteren den Prinche, van allen den blauwen portale aen

Nous avons émis plus haut l'opinion que maître De Visscher avait dressé les plans de la nouvelle tour en construction. Le 2 du mois de juin 1504, on députa un exprès à Bruxelles pour engager l'habile architecte de vouloir bien se rendre à Diest, dans le but d'inspecter les constructions de la tour de Saint-Sulpice. Notre maître répondit promptement à l'invitation qui lui fut faite par les marguilliers, en partant pour cette ville dans un délai de dix jours; car nous voyons qu'on lui fit, le 10 du même mois, une gratification de trois Philippus d'or, ayant la valeur de 7 1/2 gripen (1).

Le 24 du mois de mars de l'année susdite, la partie ornée des portes géminées de la tour, fut adjugée à maître Matthieu Keldermans, architecte de la ville de Louvain.

den thoren, met oock den merekel die verdingt was te makene, gedragende de somme t'samen 592 Rhynsguld., maer want Peter tvoerse. were beneden dubbel hadde doen meten, t'welck onbehoerlick dochte, soe heeft hy daer van afgeslagen der kercken, de somme van 18 Rhynsg. 12 st., blykt alsoe dat men den selven Peteren dan seuldich es de somme van 573 Rhynsguld. 8 st., es al betaelt actum 29 Martii, anno 9° Leod.

(1) Op tweeden juny, gegeven Aert Hughen van dat hy te Brussel geweest ès aen meester Wilhem De Vessehere, op dat hy d'werek van den thoeren alhier soude eomen visenteren ende voerts dat hy met Peeteren Van Self gesproken heeft, meester van den blauwen steen, enz., daer voer betaelt 8 st.

Op 12 juny, gegeven meester Wilhem De Vessehere, meester metser ons genedegen heren van Nassauw, enz., voer syn drinckgelt van dat hy ten versuecke van den kerekmeesters van Bruessele hier comen es om t werek van den thoren te visenteren, ende alsoe den selven gesciuekt III Philippus guldens, enz., val. 7 grypen 6 st. (*Comptes de* 1503-04).

Pour prouver combien grande était alors la réputation dont jouissait maître Guillaume De Vissehere, il suffit de rapporter qu'en 1507, il fut choisi conjointement avec Matthieu Keldermans à l'effet de procéder à l'inspection de la tour monumentale de l'église de Saint-Pierre, à Louvain, comme il résulte d'un extrait des livres aux comptes de cette ville.

« Betaelt meester Willem De Vessehere, meester van der metselerie der stadt van Bruessel, van vier daghen die hy gevaceert heeft ten versuecke van der stadt, int visenteren met meester Matthens Kelderman, van d'were van der kercke van sinte Peeters tot Loven, tegen over t'Vleeschuys, 26 july 1507, de somme van 4 lievers. » Voyez *Les artistes de l'hôtel-de-ville de Louvain.*

La fabrique, par déférence pour ce grand artiste, lui fit offrir à cette occasion deux quarterons de vin (1).

Nous voyons que maître Guillaume De Visscher fut de nouveau mandé à Diest en 1505, pour examiner les travaux et donner des instructions aux ouvriers : on lui paya de ce chef, le 11 mai de ladite année, la somme de 12 gripen. Cette somme étant beaucoup plus élevée que celle qu'il toucha en 1504, il est à supposer qu'il y mit plus de temps que dans l'année précitée. Dans le courant de la même année, il reçut, conjointement avec Pierre De Prinche, l'entrepreneur des pierres de taille devant servir à la construction du portail, une gratification de 3 florins du Rhin, pour s'être rendu à Diest sur l'invitation des marguilliers (2). Indubitablement, le voyage de maître Guillaume avait pour but de conférer avec l'adjudicataire susmentionné touchant les travaux à élever. Tout ceci est de nature à corroborer l'opinion que nous avons

(1) Op 24 Martii, gegeven Janne in den Wildeman, voor 2 quarten wyns die meester Mattheeuse den steenmetser aldaer geseonken waren, ter tyt de kerekmeesters teghen hem verdingden, een stuc van der doren van den thoeren, valent 4 1/2 st.

Matthieu Keldermans, maître de travaux de la ville de Louvain, fut le successeur de Jean De Messemaker, qui lui-même avait succédé à Matthieu De Layens en 1483.

D'après un livre censier de l'abbaye de Parc, De Layens occupa à cette époque une maison de la paroisse de Saint-Jacques, dans la rue nommée *Donckerstraet*.

« Meester Henric Van Lille, van synen huyse en hove geleghen op ten hornic van der streetken, daer de vrouw s'ridders in woent, MEESTER MATTHEUS DER STADMETSER op deen syde, en meester Jan Van Overwinghe op d'ander syde, 10 oude groten. » (*Livre censier de* 1484).

(2) Gegeven op 11 mey, meester Wilhem De Vesschere, der stadt wereman van Bruessele, van dat hy alhier comen was om d'were te visenteren, enz., voer synen arbeyt, enz., 12 grypen.

Noch gegeven ende geschonken Pieter den Prinche ende meester Willem De Visschere, doen sy van den kerckmeesters ontboden waren, 3 Rhynsguldens. (*Comptes de* 1505).

émise au sujet de la confection des plans de la tour par notre architecte.

Nous trouvons de même dans les comptes précités qu'on députa en 1506, à deux reprises, les frères Étienne et Pierre De Prinche vers l'architecte De Visscher, dans l'intention sans doute de le consulter relativement aux constructions, puisqu'on lui envoya en même temps la somme de quatre gripen (1).

Dans la même année, Jean Van Sallaken fut remplacé par un autre maître de travaux, du nom de Jean Lievens. Nous remarquons dans les comptes de 1508, qu'il se rendit, après sa réception, à Bruxelles auprès de Guillaume De Visscher, sans aucun doute pour y recevoir les instructions nécessaires concernant les bâtisses de la tour (2). Maître Lievens ne resta au service de notre église que jusqu'au 8 juillet; nous voyons qu'il ne porta en compte que quarante-deux journées de travail, pour lesquelles il reçut 21 gripen, soit 5 sous par journée (3).

Il paraît qu'après la retraite de maître Lievens, les grands travaux de la tour furent suspendus pendant quelques années.

En 1508, se fit l'adjudication des niches à pinacles

(1) Gegeven Steffen den Prinche, dat hy naer meester Willem De Visscher reysde, 20 st. (*Comptes de* 1506).

(2) Noch gegeven voer een gelaeh dat verdronken es in't aennemen, meester Jans de steenmetser, 20 st.

Gegeven voer een huerpeert daer die meester metser mede te Bruessel gereden es na meester Willem De Visseher, 8 st.

Gesonden meester Jan Lievens te Brussel by meester De Visseher, ende aldaer verteert, 12 st.

Op sondaeh 13 may, gegeven meester Jan Lievens voer 3 dag., enz.

(3) Op sondaeh 8 july, gerekent met meesteren Janne dat hy gewroeht heeft tot op den daeh van heden, 42 dagen, s'daechs 6 st , valent de somme van 21 grypen.

Gerekent met den selven van synen kneehtken, s'd. 2 st., val. 9 gryp. 2 st.

découpés à jour, qui devaient orner les contreforts de la tour. Les entrepreneurs étaient Arnould Van Geest et Jean Gielis. La fabrique leur fit offrir à cette occasion, à l'auberge du *Sauvage,* quatre pots de vin rouge (1).

Dans l'année 1513, les travaux de construction de la tour et de la partie antérieure de la nef furent repris avec vigueur; la direction en fut de nouveau commise à maître Jean Louys de Ghele (2).

En 1515, les marguilliers firent élever deux chapelles latérales près de la tour de l'église, que nous croyons être celles qui se trouvent vers le nord de l'édifice. Maître Louys fit l'entreprise de la maçonnerie au prix de 37 florins du Rhin. Les pierres brunes employées à ces chapelles et à quelques autres, ainsi qu'aux travaux intérieurs de la tour, avaient été livrées par Étienne Van den Put, maître de carrière à Langdorp. Les divers comptes de ce maître font voir qu'en 1513, la fabrique lui devait 232 florins du Rhin et 16 sous, dont il restait encore à payer, en 1515, 79 florins du Rhin, somme qui fut liquidée avec sa veuve le 26 novembre de la même année et qui fut comprise dans celle de 300 gripen qui lui était dûe pour d'autres livraisons de pierres provenant de la même localité (3).

(1) Gerekent met Janne Ghielis, van 21 voeten arduyns de Rode, te 34 Rhynsg., enz., valent int geheel de somme van 44 Rhynsg. 14 st.

Jan voersch. heeft gelevert op 20 july, 4 voet beeltstede.

Noch gelevert op penultimâ augusti, eenen voet beeltstede, enz.

Gerekent met Aerden Van Gheest, van 3 1/2 voeten arduyns ende 3 voeten beeltstede, valent de somme van 19 grypen, 3 st., enz.

Item, gegeven van twee berders te maken tot den beeltsteden, 4 st.

(2) Gegeven meest. Jan Van Ghele, steenmetser, voer synen willecome, eenen Hornsgulden, valet 12 st.

(3) Gerekent met Steven Van Langdorp, van allen die wercken dat hy tot op desen dach toe gelevert heeft totten toeren ende de sycoeren, boven 't werck dat hy gelevert hadde ende met hem afgerekent ende betaelt es, ut patet, 20 juny 1510, soe dat selve were dat hy sedert gelevert heeft, soe

En 1517, on paya à l'aide-manœuvre de Jean Louys, la somme de 60 gripen, qu'on lui devait pour la construction de la voussure de deux chapelles, se trouvant près de la tour vers le sud (1). Les rosaces et autres figures ornant les clefs de voûte de ces chapelles, furent exécutées par Matthieu Keldermans; on lui paya pour ce travail 8 florins du Rhin (2).

La même année, les chapelles latérales qui se trouvent vers la gauche, furent couvertes d'une toiture en ardoises, dont la dépense s'élevait à 14 gripen (3).

Vers la même époque, on fit le payement de 40 florins pour les compartiments des fenêtres simulées, qui se trouvent à l'intérieur de la tour. La fourniture des pierres avait été faite par les maîtres de carrière de Rotselaer (4).

men met hem overcomen, es int grosse gedraecht de somme van 232 Rhyns. 16 st.

Hier op betaelt te diverse stonde met den eersten, 18 Rhynsg., die hem op 14 february, anno 15, Stylo Leodiensi, gegeven en betaelt syn, de somme van 133 Rhynsg. 16 st.

Rest de kerek den voersc. Steven, de somme van 79 Rhynsguld.

Op den 27 dach novembris, anno 1515, syn de kerckmeesters overcomen met Dymphne, wylen weduwe Stevens Van den Putte, by uytsprake van meesteren Jan Van Ghele, steenmetser, ende Wouteren den steenhouder, heur genod : in den Wildeman te Diest, gedaen van allen 't ghene die de kercke van reste den selven Steven schuldech mochte syn, met oick van alle tgeene den selven Steven der selver kercken totten choerkens besyden den toren gelevert, moet hebben tot desen dagh toe, te weten, dat die voersc. kerckmeesters daer voer sullen betalen de voersc. Dymphe, de somme van 300 grypen.

(1) Op sondach 3 april, gegeven Halzen meester, Jan Van Ghele knape, van den twee choerkens aen de zydoere te welvene, soe die verdingt waren, 60 grypen. (*Comptes de* 1517).

(2) Gegeven meester Matthys Keldermans, van 6 blommen in de nieuwe koerckens gemaeckt, 8 Rhynsg. (*Comptes de* 1515).

(3) Gegeven Ghysbrecht de leydekkere, van den nieuwen coerckens aen de voente te dekkene, van 3 1/2 roede groet synde, voer elcke roede 4 grypen, fac. 14 grypen. (*Comptes de* 1517).

(4) Gegeven den steenhouders van Rotselaer, voert harnas van 4 vinsteren in den thoeren noortwerts, des syn twee halve vinsteren gerekent voer eene, t'sam. 10 Rhynsg.

Le 4 du mois de juillet 1518, furent réglés les comptes de maître Martin Van den Put de Langdorp, pour la livraisons de pierres brunes employées aux chapelles latérales, à l'intérieur de la tour et aux travaux de la nef, dont le montant était de 181 florins du Rhin, 17 1/2 sous (1).

Disons ici en passant, qu'en 1518, la fabrique fit exécuter des tableaux servant de panneaux à l'orgue, par le peintre Jean Van de Velde, travail pour lequel il toucha 12 gripen (2).

Un peintre-décorateur, du nom de Jean Van der Stayen, exécuta en 1519 les arabesques et autres peintures aux voussures et aux pendentifs des chapelles récemment construites. On les lui paya à raison de 11 gripen 5 sous (3).

Le 28 octobre de la même année, furent adjugées les voussures à construire aux chapelles septentrionales éle-

(1) Rekeninghe gedaen met Merten Van den Putte, steenhouder van Langdorp, op 4 juny, anno 18°.

In den eersten, 32 1/2 voeten van der venster, elcke voet te 15 st., fac. 24 Rhynsg. 7 1/2 st. Noch voer 4 voet van den rasemente van der cruyspilleerne, elcken voet 5 Rhynsg., fac. 20 Rhynsg. Noch totten cleynen rasementen ende 2 scruyssen, 10 voet, elcke voet 20 st., valent 10 Rynsguld. Noch ene voet onder de grote pilerne van den rasament, 2 Rhynsg. Noch 5 voet vensterieren, elken voet 15 st., val. 3 Rhynsg. 15 st. Noch 75 1/2 voet van den cleynen boghen, elcken voet te 6 st.. val. 19 Rhynsg. 1 st. Noch van eener roede en een vierdel arduyns, 25 Rhynsg. Noch van 34 voeten daklysten, elcken voet te 4 st., val. 6 Rhynsg. 11 st. Noch voer 27 voet rebats, elcken voet te 2 st., val. 2 Rhynsg. 14 st. Noch voer 68 voet avinckel, elcke voet te 6 st., val. 20 Rhynsg. 8 st. Noch van den groeten sloetsteen, 12 st. Noch van cenen steenen onder de blommen van der ghelase venster, 15 st. Noch voer 125 voet fermerets, elcke voet te 2 st., val. 12 1/2 Rhynsg. Noch voer 5 sloetsteene, t'stuc te 25 st., val. 7 1/2 Rhynsg. Noch voer 6 bloemsteenen, t'stuc te 10 st., val. 5 Rhynsg., enz. Summa totalis, 181 Rhynsg. 17 1/2 st.

(2) Gegeven Janne Van den Velde, den schilder, van der tafelen boven opt oxael te schilderen, 12 gryp.

(3) Gegeven Janne Van der Staeijen, schildere, van 4 1/2 bloemen te maken in de nyeuwe choercken van elcken cruce, 14 st., val. 6 gryp. 5 st.

Gegeven denselven van den sloetsteene te schilderen ende de bloemen daer van te makene, 5 grypen.

vées en 1515. Le prix de l'entreprise s'élevait à la somme de 16 florins du Rhin (1).

On peut conclure de tout ce qui précède, que les constructions de la tour devaient avoir atteint vers cette époque une hauteur considérable. En 1519, les marguilliers firent examiner les travaux par Matthieu Keldermans, sculpteur et architecte de la ville de Louvain, qui, conjointement avec Jean Vlayen, maître charpentier d'Aerschot, s'acquitta de cette tâche; on paya de ce chef au premier 4 gripen 5 sous, et à l'autre, 21 sous. La fabrique donna en outre un pour-boire de 3 gripen 2 1/2 sous pour couvrir les dépenses faites par les maîtres précités et les tailleurs de pierres (2). Ce dernier fait semble prouver que de nouvelles instructions avaient été données pour la continuation des travaux en pierres de taille; aussi voyons-nous que l'administration de Saint-Sulpice envoya cette année un exprès à Saint-Trond, pour y chercher le modèle d'une grue pour monter les grosses pierres destinées aux constructions de la tour (3).

En 1523 furent adjugés à Antoine Van den Put, maître de carrière à Langdorp, les compartiments ornés de qua-

(1) Op ten 28e dach octobris, hebben die mombers verdingt tegen Halzen, die twee erucen te welvene in de 2 choerckens voer de voente, met den muerken op te halen, soe verre dat doenlyck ende dat behoert, voer de somme van 16 Rhynsg.

Gegeven Halzen en Vazen, den steenmetsers, van den voersc. choerckens te welvene, naervolgende der voersc. voerweerden, 32 grypen.

(2) Gegeven meester Matthys Keldermans van Loven, hier te comen om 't were van den thoren comen te visenteren, 4 grypen.

Gegeven meester Janne Vlayen van Aerschot, omme tselve were te visenteren, 21 st.

Gegeven van eenen gelage verdronken by de voersc. meesters ende den steenhouders, t's. 32 1/2 st.

(3) Gegeven Hansen den tymmerman, dat hy tot Sint Truyden geweest es omme eenen exemplaer van den crane aldaer te nemene, omme de steene boven te porren, 3 st.

tre fenêtres du grand vaisseau près de la tour; il reçut de ce chef 59 florins du Rhin.

A peu près vers la même époque, les frères Groenaerts, maîtres de carrières à Molenbroeck, firent la livraison de 1550 dalles en grès blanc, qu'on leur paya à raison de 55 1/2 florins du Rhin.

En 1523, la fabrique de Saint-Sulpice, considérant que l'orgue principal de l'église n'était pas en harmonie avec la construction somptueuse de ce temple, prit la résolution de faire subir à cet instrument une transformation complète. Outre les améliorations apportées au grand orgue, elle fit construire un nouveau positif, dont la confection fut confiée à l'habile facteur Jean Moukens, qui y travailla pendant trois ans. Une note écrite de la main de notre artiste nous révèle les différents jeux dont se composait le nouveau positif (1).

Quant au buffet renfermant les jeux, il appartient au style ogival tertiaire et fut exécuté par Gauthier Van den

(1) Aengaende den nyeuwen orgele die Bastiaen Moukens maeckt.

Item, 28 July (1523), gecocht een rolle loets, 126 lib. 1 hondert, 8 st. 6 d.

Item, heeft den selven Moukens van den ouden orghele boven de tresorie oft capitel gehadt, 155 lib. loets, etc. (*Comptes de* 1523).

Dit syn alsulcken registers als ick Sebastiaen Swysen gestelt hebbe in den stoel van den orgelen sint Plissis.

In den eersten heb ick er gestelt een doef van fynen inghelsten van 3 voeten voer in die oeghe, 38.

Ten tweede, een fluyt van 1 1/2 voet gestopt op dry voeten luydende, 38.

Ten derde, een fluyt van 3/4 voets op 1 1/2 voet luydende, 38.

Ten vierden, een half doef, 38.

Ten vyften, een positie ende simbelle, dobbel positie, 55.

Ten sesten, een simbelken alleen, 38.

Ten sevenste, een bordoenen met eender holpypen, boven luydende op 6 voeten, 38.

Ten achste, een trompet half in de borste, half in den stoel achter rugge, op ses voeten luydende ende ses voeten lanck synde, 38.

Ten negenste, een reael half weghen luydende, 15.

Ten tiensten, noch een reaelken, half weghen in die borst staende, 15.

Daer en boven trom (2 pyp) en 3 vogelen.

Elsmeer. Les tuyaux en laiton étaient, comme nous l'avons noté plus haut, l'ouvrage de l'orfèvre Jean Van den Huys (1). D'après l'usage de l'époque, l'orgue était orné de volets en peinture, dont l'exécution appartient à Guillaume Wynants (2).

Le 2 du mois de décembre 1526, les marguilliers firent examiner le nouvel instrument de Moukens par deux organistes, maître Henri Van der Vliet et maître Pierre Schuttysers de Léau, qui avaient été mandés à Diest à cet effet. Ces artistes, après un examen minutieux du mécanisme, et après avoir essayé l'effet des jeux, sauf quelques remarques de peu d'importance, en exprimèrent toute leur satisfaction (3).

(1) Gegeven op 17 december, Jan Van den Huys, silversmet, van latoene pypen te maken, 21 st.

Gegeven op 24 Decembris, Jan Van den Huys voerser., voer de volle betalinge van 40 latoene pypen te maken, te weten, een register in d'orgele, daertoe de kercke die stoffe gelevert heeft, 2 Rhynsg. 9 st.

(2) Gegeven op eodem (10 december) Wilhem Wynants, ter goede rekeninghe van den panneele op d'orgele te schilderen, 20 st.

Gegeven op 27, Wilhem Wynants noch te goed rekeninge, 5 gryp.

Gerekent op ultimà Decembris, anno 26, stylo Leod. met Wilhem Wynants, den schildere, van 8 panneele te schildere aent orghele t stuk 7 st. Noch 14 lasuer bladeren, t stuk 1 st. Noch van t knabbart boet, staende onder d'orghele, 10 st. Noch van den boet aent t posityf te schilderen. Noch van den orghelpypen te schilderen, 8 st., enz., tsamen 11 grypen.

D'après les livres aux comptes de la même année (1525), Wynants fut chargé vers la même époque de l'exécution des figures et arabesques d'une partie de la voûte, en face de l'orgue.

« Gegeven op 10 Decembris, Wilhem Wynants, voer de volle betalinge van den beuck, boven aen den thoren te schilderen aen d'welfsel welck hy verdingt hadde om VI Rhynsg., 33 st. »

Nous pensons que ce peintre s'occupait en même temps de sculpture et qu'il ne diffère guères de celui que nous rencontrerons bientôt sous le nom de *Guillaume le sculpteur*.

En effet, nous voyons qu'on le chargea vers ce temps de la confection d'un modèle du buffet de l'orgue à construire.

« Gegeven op eodem, Jan Bruyns, van poterden gehaelt by Wilhem de schildere, omme te maken eenen forme, 2 st. » (*Comptes de* 1525).

(3) Op ten 3 dach Decembris, anno 26, heeft meester Sebastiaen Moukens

D'après une exposition faite aux marguilliers par maître Moukens, dans laquelle il déclare avoir fait des dépenses imprévues dans l'acte d'accord, ainsi que des améliorations au positif se trouvant au-dessus de la Trésorerie, il lui fut accordé en outre une somme de 24 florins du Rhin. L'orgue en question existe encore et se trouve dans l'église de Quaetmechelen, village situé à trois lieues de Diest (1).

gelevert de nieuw orghele die hy gemaekt heeft in den stoel by de groete orgele, ende dat in presentien van meester Peeteren Scutysers, organist tot Loeuwe, ende meester Henricus Van der Vliet, die ter begeerten van der kerckmeesteren gevisenteert hebben de grote en nyeuwe orgelen, omme te verclaren oft daer defect of gheen aen en ware, welck meester Peeteren en Hendrik na de visitatie en proeve by hen gedaen synde, hebben vercleert in presentien van den kerekmeesters, dat groot ouwere by den voersc. meest. Sebastiaen seer verbetert es, ende dat voerts meest. Sebastiaen d'nyeuwere in den staet achtervolg syne voersc. volmaect heeft, soo dat sy daer enne gheen gebrec bevonden en hebben, behalven dat de trompetten in de voerwerden vercleert, daer inne nyet geset en syn, vercleeren voerts dat de metale pypen, soe wanneer die descort syn, dwelck legtelyck valt, want gheen blyvende were en es altyd sullen moeten worden geaccordeert ende voerts dat daer enne gebreken noch 2 oft 3 metalenpypen.

(1) Alsoe meester Sebastiaen Moukens by supplicatie den kerckmeesters van dese kercke vertoent heeft op ten 5e dach January, anno 27, stylo Leod. dat hy den nyeuwen stoel heeft van nyeuwe gemaect, ende oeck de oude orghele vernyeuwt, voerts meer dat hy de blaesbalchen oock van nyeuwe gemaect heeft, en daer toe de layen die by Wouteren Van den Elsmer, soe hy seyde, in den staet verdorft was, heeft moeten doen hermaken tot syne coste ende oeck een posetyf gemaect heeft boven de tresorye, t welc eensdeels hy al gemaect heeft buyten syne voerwerde, eysschende daer omme van der kerckmeesters voer syne moete en coste die hy gehad heeft boven 't gene 't welk hy ontfangen hadde, ende de scult die hy der kerk sculdech was totten voersc. dagen toe, noch te hebbene 36 Rhynsg., soe hebben de kerckmeesters gecomiseert met de heeren van de weth als opperste momboirs, ende naedien sy honne registeren van der betalinge by den voersc. Sebastiaen gehad ende de werken by hem gedaen wel gevisiteerd hebben, de hebben in presentien en met consente van de weth een accord en overcompst metten voersc. meest Sebastiaen gemaect, als dat de kerckmeesters den voersc. meest. Sebastiaen noch geven sullen de somme van 24 Rhynsguld., boven de betalinge die hy hier te vore gehad heeft, boven oeck seker schult

En même temps que se fit le renouvellement de l'orgue, le prévôt de l'église, Jean Van den Dyck, se concerta avec les marguilliers pour la construction d'un nouveau tabernacle en pierre, en remplacement de l'ancien sanctuaire élevé en 1448-49, dont nous avons donné la description. On ne sait trop pourquoi ce chef-d'œuvre fut démoli : ce qui paraît le plus probable, c'est que l'engouement qu'on avait à cette époque pour le style ogival tertiaire ou flamboyant, le fit disparaître pour le remplacer par une œuvre plus conforme au goût du temps.

Le 28 du mois de mai 1526, l'administration de Saint-Sulpice s'entendit avec maître Godefroi De Roose, de Malines, pour la construction dudit tabernacle. Il était convenu qu'il aurait les matériaux de l'ancien sanctuaire, outre une somme de 110 florins du Rhin; le perron toutefois sur lequel s'élevait le tabernacle, avec les portes en fer battu, resteraient la propriété de l'église.

D'après les conditions de la convention, le nouveau sanctuaire devait avoir une élévation de trente-deux pieds au-dessus des marches du perron sur lequel se trouvait l'ancienne construction. Maître De Roose lui-même avait dressé le plan de ce travail artistique, travail qui l'occupa pendant une année entière. Il paraît que la maçonnerie ne fut commencée que vers la fin du mois de mars 1527, et déjà le 30 du mois de mai, elle était entièrement achevée. Le prévôt susdit ne se montra pas très-satisfait de l'exécution de l'ouvrage, et allégua qu'on ne l'avait pas élevé conformément au plan que maître De Roose

van kerssen die hy schuldeg es ten huyse Hubrecht Van der Straten, die welke kersse hy seit verorbert te hebben aent voersr. werck, welcke sculd de kerckmeesters te hon genomen hebben, dies sal de voersr. meester Sebastiaen sculdech syn 't posityf te accorderen tot syne last, staende boven de tresorie, ende voerts hier mede syn alle dingen den voersr. wercken aengaende afslagen tot den voersr. dage toe.

avait livré. C'est pourquoi le maître ne reçut que 171 gripen 2 sous (1).

Les dépenses occasionnées par la construction du tabernacle avaient été payées par les aumônes des personnes pieuses qui avaient contribué à l'érection de l'œuvre, pour laquelle on avait ouvert une souscription volontaire. Il conste par une liste encore existante qu'on avait reçu de ce chef jusqu'au 21 juillet 1527, la somme de 181 gripen 4 sous 1 pleck (2).

On se demande ici ce qu'est devenu cet ancien tabernacle et s'il ne fut pas rebâti ailleurs? Voici notre opinion

(1) Item, verdingt op 28 May, anno 36, teghen meester Godevaer De Roose, woenende tot Meehelen, 't voersey. Sacrament huys te makene 32 voet hoogte boven den oppersten trap, op alsulcken beworp als de selve meester Godevaer alhier leverde, des soude deselve meest. Godevaer hebben d'oude Sacraments huyse ende daertoe nog in ghelde de somme van hondert tien Rhynsguld., ende de kerek soude behouden de yseren deuren van den ouden wercken, aehtervolgende d'voerwerde.

Gegeven op penultimâ decembris den voersey. meest. Godevael (sie), opt voersey. werck ter goeder rekening, 40 gryp.

Gegeven op 19 Merte, meester Goevael noch 12 gryp.

Gegeven op 23 Meert, meester Goedevael noch 8 gryp.

Gegeven meester Goedevael doen men den yersten steen leede, 12 1/2 st.

Gegeven op 14 April, meester Goedevael, 50 grypen.

Gegeven noch meester Godevael voere., 12 grypen.

Gegeven meester Godevael op 13 Mey, noch 8 grypen.

Gegeven op 30 Mey meest Godevael voor de volle betalinghe van syn werek alsoe met hem overeomen in presentien van mynheer den Proest ende vicarissen alhier, overmits dat hy de hoogde van 't were niet gelevert en hadde ende dat oeek nae den patroen niet volmaect en was, ende oick overmits sekere trapsteenen die meester Godevael van der kercke hadde die hy behoirde te leveren en 't surplus quyt, 32 grypen 2 st.

(2) Ontfanck dat de goede lieden gegeven hebben tot behulpe van den nyeuwen Sacramentshuyse bynnen den kercke gesed.

Het blyckt by eender cedullen dat diverse goede lieden daer inne met namen en toenamen bescreven tot op 21 july, anno 27, gegeven hebben in gelde de somme van 181 grypen 4 st. 1 pleck.

Ontfangen van de scoemakers ambachte, voer eenen latoenen candelare daer henne wapen op staet voer 't heylich Sacramentshuys op te metale posten, 18 st.

à cet égard. Comme les livres aux comptes nous apprennent que les marguilliers de Gheel firent l'achat des marches composant le perron du sanctuaire qu'on venait de démolir (1), il est très-probable que cet élégant morceau d'architecture du style ogival secondaire fut reconstruit dans l'une des deux églises de cette localité.

Le 1er du mois d'avril, l'administration de l'église fit mander à Diest maître Léon, fondeur de cuivre à Malines, à l'effet de le charger de la confection d'une haie en cuivre, qui devait entourer le nouveau tabernacle (2). Il parait que la fabrique ne pût s'étendre avec lui, vu que l'ouvrage précité fut livré par un autre fondeur, du nom d'Augustin De Monick, également domicilié à Malines. D'après un extrait des comptes de l'année 1527, il lui fut payé par le prévôt de l'église, le 17 du mois de septembre, une somme de 34 florins, en déduction de ce que lui était dû pour la livraison des colonnes et des candelabres en cuivre, dont la haie du tabernacle était garnie, pesant ensemble 252 livres (3).

Vers la même époque, notre église s'enrichit encore d'autres objets artistiques, parmi lesquels nous remarquons aussi un nouveau portail en bois sculpté (4), les

(1) Ontfaen van der kerckmeesters van Ghele, van den trappen die geleghen hadden onder d'oude Sacramentshuys, 7 grypen.

(2) Gegeven op primo aprilis meesteren Leon, den geelgieter van Mechelen, over sine vacatien dat hy alhier geweest heeft omme te spreken van den thuyn te maken omme t heylech Sacramentshuys, 25 st.

(3) Gegeven op 17 September, Augustyn De Monick van Mechelen, hem gesonden met mynheer den Proefst, van den metalen colompnen oft pilaren met den candeleere daer boven staende, t's. wegende 252 ponden, t's. 34 Rg. 16 st. (*Comptes de* 1526).

(4) Vuyt geven aen Jan Wellens, sloetmaker, van den sloete te maken aent nyeuw portael by de fonte, enz.

Gegeven op 25 april den beeltsnyder van Hasselt, van 8 1/2 dach te snyden de porten en pylernen aent nyeuw portael ten 4 1/2 st., met oock dat hem toegerecht was van slaephure, t's. 4 grypen.

autels en bois de Sainte-Barbe et de Saint-Sébastien. L'autel de Saint-Sébastien fut sculpté vers l'an 1520; car nous voyons dans les registres aux comptes, que la société des archers, qui était placée sous le patronage de ce saint, y contribua en cette année pour une somme de 12 gripen (1). Quant à l'autel de Sainte-Barbe, il fut adjugé, en 1527, à un artiste diestois, désigné sous le nom de Guillaume le sculpteur. Le prix de l'adjudication était de 12 livres de gros, monnaie de Flandre, somme assez élevée pour cette époque. D'après la convention, le retable devait représenter en relief la légende de sainte Barbe (2).

En 1523 et 1524, trois des nouvelles chapelles latérales qui venaient d'être terminées, furent garnies de vitraux peints, d'une exécution vraiment admirable; nous en parlerons plus amplement dans un appendice relatif aux belles verrières de notre temple.

Vers le même temps, l'église vint en possession de deux tableaux, dont l'un avait été exécuté pour la chapelle où se trouvaient les fonds baptismaux, et dont l'autre était un don de Germain Van der Horst (3).

En 1527, on était occupé aux toitures d'une partie de

Gegeven op 10 July Wilhem Wynants, ter goede rekeninge van den sceele van den portael te seilderen, 15 st.

Gedronken van 4 quarten biers by de werelied, als men de fonte hervoerde.

(1) De schutters van den groten hantboghe hebben den kerckmeesters geloeft te betalen ten behulpe van St. Sebastiaens altaer te verheffene, de somme van 12 grypen. (*Comptes de* 1520).

(2) Wt geven aen Wilhem de beeltsnydere, woenende bynnen dese stadt, die aengenomen heeft te maken den tafelen van den legenden van St. Barbaren te setten op der prochie altaer, omme 12 ponden groot vleemsch. (*Comptes de* 1527).

(3) Ontfangen van Germain Van der Horst, tot behoeff van der tafele die men setten sal voer sint Stevens, 6 Rhynsg.

la nef, qui se trouvent près de la grande tour, en y plaçant des gouttières en plomb, etc. (1).

La même année, l'administration de Saint-Sulpice fit couler par le fondeur Georges Wagevents, de Malines, trois cloches qu'on avait destinées à la tour en bois, qui se trouve au point d'intersection du chœur et des transepts de l'église. On paya de ce chef au maître susdit la somme de 21 gripen 4 sous (2).

L'année 1530 et les quatre années suivantes furent pour les constructions de notre église une nouvelle ère d'activité et de vigueur. En effet, ce fut dans cet espace intermédiaire qu'on poussa les travaux extérieurs jusqu'au point où on les voit encore de nos jours.

Au mois de mai 1530, des architectes de la ville de Malines vinrent à Diest, sur une invitation que leur avait été faite, pour examiner les travaux. Mathieu Keldermans, maître des maçonneries de la ville de Louvain, étant mort en 1527, il est à présumer que les marguilliers n'avaient pas encore fait choïx d'un autre architecte chargé de la direction des travaux (3).

(1) Gegeven op 17 November, anno 26, Godevaerde Van der Straten, soe aen dachuren en soudueren by hem gedaen ende gelevert aen de nyeuwe loete goten te maken boven de kerek, aen den nyeuwen beuck by den thoren en oeck binnen Sint Claes choer, t'samen 24 gryp. 3 st.

(2) Gegeven meester Joris Wagevens, voer syne vacatien als hy hier quam omme de naerbesereve clocken aen te nemen, 18 st.

Item, meester Joris Wagevens heeft in Martio, anno 18, stylo Leodiensi, gelevert twee nyewe groote choer clocken die gehanghen syn op t'thoren by d'ureloeke, t samen wegende 428 ponden, daer af hen comt van wisselgelt tegen d'oude cloekskens 386 1/2 pond en noch 41 1/2 ponden clochspyse hem gelevert van den hondert ponden, 5 grypen, bedraegt alsoe t'wisselgeld te samen 21 grypen, 4 st , in betaling van welken wisselgelde den voerser. Joris gelevert es 171 ponden metailgie, elk pond voer 5 pleeken.

Gegeven voer 2 quarten biers gedroncken by den genen die de voerse. klocken hielpen op en afdoen, 1 1/2.

(3) Gegeven op 23 octobris, anno XXX, Margrieten der weduwe in den

Peu de temps après, se fit l'adjudication d'une grande quantité de pierres de taille. Maître Henri Van Pé, de Bruxelles, se chargea de la livraison de pierres blanches nécessaires à la construction des contreforts et de la grande fenêtre de la tour (1). Maître Jean Pelmetier fit l'entreprise des chambranles, des niches, etc. (2), tandis que Jean Want fut l'adjudicataire des pierres brunes devant être employées aux pilastres et autres ouvrages intérieurs de la tour (3).

Parmi les ouvriers qui travaillaient à la tour en 1530 et années suivantes, nous remarquons deux maîtres de maçon-

Wildenman, voer 13 1/2 kannen Rhinswyns gedroncken by den kerckmeesters in Junio, anno XXX, als sy geoccupeert waren in der kercke saken.

Noch van costen gedaen by den meesters van Mechelen op 4 May, anno XXX, die den thoren quamen visenteren. Noch van een gelage verdroncken doen men de steenen verdingde tegen meester Hendrick Van Pé, t'samen 15 grypen, 6 st. 1 pleck.

(1) Op penultimâ Januarii, anno XXXI, stylo Leodiensi, heeft meester Hendrick Van Pé, van Bruessele, gelevert deser kercken, het sluyten van 6 fryten aen den thoren, de hoogde van 2 1/1 voet, te samen om 64 Rhg.

Noch heeft de voerse. meester Hendrick gelevert de fryten boven de leysten, het rechtstaen boven 't basement, den voet voer 36 stuvers, aen eleke fryte 3 voeten boghe, makende te samen aen de ses fryten 18 voeten, die belopen 32 Rhynsg. 8 st.

Noch heeft de voerse. meester Hendrik gelevert het groot vensterier voer het rechtstaen den voet, 6 Rhynsg., op eleke syde gemeten, te weten, op eleke syde vier voeten, es te samen 8 voeten, die belopen tsamen 48 Rhinsg., en heeft de voerser. meester Hendrik de leveringe gedaen tot synen coste, tot alhier op de vischmerkt, ende aldaer heeft de kerek die steen moeten lossen uyt die schepen, alles t samen es 144 Rhynsg. 8 st.

(2) Op ultimâ January XXXI, luyksche styl, heeft Jan Pelmentier gelevert omtrent 183 voeten witten lytsteen, enz., al te samen gelevert 232 voeten, enz.

Gerekent met Pelmentier dat hy gelevert heeft tot 14 Juny 1531 incluys, tsamen 12 1/2 voet beeltstede, elcken voet 32 st., facit t's. 25 Rhynsg. 7 st.

(3) Gerekent op Sint Andries dach, a° XXX, met Janne Wantsoen en Barbele, wed. wylen Anthonis Van Wympe, dat sy tot desen boghe toe gelevert hebben grauw steenen, vier voet hoogden op beyde de syden van den thoren, te weten, het rechtstaen van den groten en cleynen pillernen ende posten, t'samen beloopende ter somme van 48 Rhynsg.

neries, savoir : Jean Porta et Christophore Van Aerbroeck, ainsi que les tailleurs de pierres, maître Antoine Pauwels, Gilles Van Pierron, Corneille Van Bottelberghe, Hubert De Meyer, Jacques Van der Ouren, etc.

Le 24 septembre 1551, les marguilliers firent appeler l'architecte Laurent Keldermans, d'Anvers, dans le but de le charger de venir visiter les bâtisses et d'instruire les ouvriers sur la marche à suivre relativement aux travaux des constructions. Pendant son séjour dans notre ville, l'habile architecte dressa divers plans concernant la construction de la tour. Il est à supposer que le travail de Keldermans ne fut que la reproduction, sur une plus grande échelle, de quelques compartiments de la tour compris dans le plan primitif. Cependant il n'est pas improbable qu'il y apportât quelques modifications, vu que l'administration de l'église eût alors l'intention de pousser les travaux jusqu'aux combles de l'édifice, pour y élever ensuite une construction en charpente, avec flèche en bois, jusqu'à ce que dans un délai plus ou moins éloigné, les ressources eussent permis de reprendre les ouvrages. Keldermans jouissait pour ses vacations audit travail d'une indemnité de 16 gripen (1).

Au mois de novembre de la même année, maître Antoine Pauwels exécuta les modèles en bois des parties ornées qui se trouvent aux sommets des contreforts, conformément aux plans de l'architecte Keldermans, travail auquel il fut occupé pendant 4 1/2 jours; on lui paya de ce chef la somme de 14 sous (2).

(1) Gegeven op 24 September, meester Laurys Keldermans van Antwerpen, van dat hy alhier gecompareert heeft omme te visiteren het werck van den thoren ende de patroenen hoe men voer 't wercken soude te ordeneeren ende te makene, boven syn mont cost, noch 16 grypen.

(2) Gegeven op 3a Novembris, meest. Anthonis Pauwels, steenhouwer, van 5 1/2 dach de berders ende de capiteelen te besteekene nae den patroon geordeneert by meest. Laurens Keldermans, s'daegs 4 st., fc. 14 st.

Pendant les années 1532 et 1533, la fabrique paya des sommes considérables pour différents achats de pierres blanches et brunes, devant servir aux derniers travaux de la tour (1).

Parmi les fournisseurs de ces pierres, consistant en arcades, chambranles, corniches, ogives, etc., nous remarquons les frères Henri et Jean Van Pé, de Bruxelles (2), Jean Permentier, Collin Ferro, Lambert Bormans, Jean Van der Hofstat.

Les sommes considérables dont l'administration de Saint-Sulpice eut alors besoin, pour faire face aux dépenses des matériaux et du nombreux personnel employé aux bâtisses, furent trouvées, outre des quêtes extraordinaires qu'on fit à cet effet (3), dans la création d'un

(1) Gerekent op 2 Martii, anno 1532, stylo Leodiensi, met Jan Van Hoylaer, meester Henrix zoon van Bruessele, dat syn vader op ten voerse. dach heeft dees kercken gelevert 21 1/2 voet rechtstaens van den freyten, elcken voet voer 32 st., noch 6 1/2 voet vensterier, den voet voer 4 1/2 Rhynsg., ft. t's. 63 Rhynsg. 13 st.

(2) Gerekent op den 27 dach Aprilis, anno 1532, met meester Henricke Van Pée, dat hy en Cornelis syn neve dese kercke hebben gelevert totte sess freyten, totte eleken freyt 6 voeten rechtstaens, te drie stade gewrocht, elcken voet voer 6 1/2 Rhynsg., ende syn t's. 36 voet, die gedraghen te samen 240 Rhynsg.

Gelevert de rasementen van den groote pillerne te beyde seyden, tot 5 voeten toe op elcke syde, elcken voet over beyde de syden om 8 Rhynsg., maect 40 Rhynsg. Noch de 2 cleyn pillerne tot 5 voeten op elck syde, elcken voet op beyde syden om 3 Rhynsg., maect 15 Rhynsg. Noch de twee half cleyn pillernen tot 5 voeten hooghe, elcken voet 2 Rhynsg., ft. 10 Rhynsg., somma 299 Rhynsg.

Item, meester Henrick en Cornelis Van Pée, steenhouwers, hebben gelevert deser kercken 17 1/2 voeten van den groten boghe, enz., t's. 89 Rg. 18 st. Actum 7 May 1533.

Item, opten 7 Mey 1533, verdingt teghen den voerse. meesteren Henric en Cornelys Van Pée, 32 voeten rechtstaens op te freyten van den thoren onder de opperste lysten, den voet al hier tot Diest gelevert voer 5 Rhynsg. 5 st., enz.

(3) Op ten 23 dach Decembris, anno 1533, hebben de kerekmeesters omnegegaen met de scale om de stadt en gehaelt 38 Rhynsg. 1 1/2 st.

nombre considérable de rentes viagères (1), ou dans le produit d'emprunts volontaires, qui ne furent remboursés

(1) En vertu d'une résolution du magistrat du 28 janvier 1533 (v. s.), il fut prélevé un droit d'un demi-sou pour chaque acte scabinal au profit de la fabrique de Saint-Sulpice. Par une autre résolution du 18 novembre de la même année, les marguilliers de Saint-Sulpice furent autorisés à vendre des biens-fonds, etc., appartenant à l'église, à l'effet de pouvoir liquider les dettes arriérées.

Opten eenentwintichsten daeh january anno XV^c XXXIII, stilo Leodien., soe es den voirser. kerckmeesteren geconsenteerd by mynen heeren Scouthet, in absentie des Drossaerds, borgemeesteren, scepenen ende raede, om den kercktoren op te maken, dat sy sullen mogen vercopen op der kercken-goederen in lyfrenten tot duysent rynsguldens eens, daer voer de stadt segelen sal.

Op dynsdach 28 january XV^c XXXIII^o, stilo Leodien, so es overdragen by borgemeesteren ende scepenen dat van nu voirtane omme der fabrike van Sinte-Plissis te bat te hulpene te comene ende te subvenieren dat men geven ende betalen sal van alle goedingen, geloeften, procuratien, bekennissen ende andere die voir scepenen gepasseert worden boven de rechten die men tot hier toe gegeven en betaelt heeft, eenen halven stuiver van elcke hoofde die sulex aengaet tot behoeve als voer. *Act. ut supra.*

Tweede Rootboeck, p. 142 verso.

Op ten achtiensten daeh der maend november anno XV^c XXXIII, so syn gecompareert geweest voer mynen heeren borgemeesteren, scepenen ende raede deser stadt Diest, de fabrykmeesters van Sinte-Sulpitius kercke alhier, ende hebben den selven mynen heeren geremonstreert ende te kennen gegeven hoe dat d'ordinarys innecomen der selver fabryke, egheensins soe groet es als d'ordinaris vuytgeven, mits de groote lasten ende costen die sy gehadt hebben om den kerctoren op te makene ende te brengene aldaer hy nu es, ende dat hen niet mogelyck ware den selven thoren te dekkene ende de clocken op te vurene, ende de sculden die de selve kerck nu ter tyd sculdich es te betalene, ten ware by vercoopinghe van erfgoederen ende erfrenten der voerse. kercke toebehoerende of dat men een andere gevuechelycke mannier soude kunnen gevinden om gerede penninghen te fourneren, bidden den selven mynenheeren dat sy hier op souden willen met malcanderen delibereren, also dat ten eynde wort den voerse. fabryckmeesters geconsenteerd en geaccordeert by myn heeren voerse. : dat sy fabryckmeesters om gerede penninghen te fourneren souden mogen vercoopen gronden van erve ende renten of chysen op husen staende, ende hebben voirse. geconsenteert mits dien of eneghen copers hem souden beduchten dat sy namaels by ongevalle van brande of anders gefrustreerd soude moghen worden van de selve renten of chysen, dat de selve kerckmeesters sullen moegen verbinden ende verobligeren alle der kercke goeden voer de voldoeninghe van de voirse. chysen of renten, in gevalle als boven ende in gevalle dat sy by vercoopinghe

que plusieurs années plus tard. Nous voyons que, vers l'an 1549, la fabrique avait obtenu l'autorisation d'établir une loterie, dont le bénéfice fut employé au payement des dettes arriérées de l'église (1).

Dans l'année 1533, maître Antoine Pauwels se chargea de la construction des voussures de la grande nef qui se trouvent tout près de la tour de l'édifice.

Dans le courant de 1533, fut élevée la magnifique fenêtre de la grande tour. D'après les comptes de cette année, l'on voit que maître Antoine Pauwels se rendit au mois d'avril à Malines auprès de l'architecte Keldermans, à l'effet de le charger de dresser de nouveaux plans de la tour. Nous pensons que ces plans, qui furent payés à l'architecte à raison de 2 florins du Rhin (2), se rapportaient, du moins en partie, au compartiment de la grande fenêtre dont la tour est percée.

La construction de la fenêtre (3) était entièrement ter-

van de voerser. erfgoeden of erfrenten egheen penninghen en consten opbringene, dat sy alsdan sullen moghen de selve penninghen opbrenge by vercoope van lyfrenten, daer voer de stadt segelen sal.

Actum ut supra.

Ibidem, p. 147.

(1) Ontvangen op 30 Octobris van Margriet Sikers, voer eenen croes met eenen voet en voor een sauceierken die Jan de lakenvercoper, borgemeesters soon tot Amsterdam, in de loterye van deser kercken gevallen syn geweest en 't selve der kereken gegeven, 5 st. (*Comptes de* 1549).

(2) Gegeven op 27 April, meest Anthonis Pauwels voer meester Laureys Keldermans, van eenen patroen tot Mechelen, aengaende zekeren wereke van den thoore te maken, 2 Rhynsg.

Gegeven den selven voer vacatien, 12 st.

Noch van syne reyse, 24 st.

Gegeven op 23 February 1533, meester Anthooon Pauwels, ter goeder rekeninghe op de vormen die hy aengenomen heeft te wereken, 30 st.

Gegeven op penultimâ martii Peeteren Van Stralen en Machiel Van den Berghe, van den hauters met honnen nayten te Rynsve helpen te halen, daer men de formeel totter groten boghe van den vensters af maect, t'samen 15 st. (*Comptes de* 1533).

(3) Gegeven op 11 Octobris, meester Jan van Henegouwe, van 5 dagen

minée avant la fin du mois de novembre. Ce fut à cette époque que nos marguilliers sollicitèrent du duc Henri de Nassau, sire de Diest, la même faveur qu'ils avaient obtenue de ces prédécesseurs, c'est-à-dire le don d'une verrière, cette fois-ci, pour orner la grande fenêtre de la tour. Le prince leur accorda, avec beaucoup de bienveillance, l'objet de leur demande. L'année suivante, le peintre Jean Van de Velde se rendit, par ordre du conseil de fabrique, à l'abbaye de Tongerloo, où notre duc se trouvait alors, pour lui présenter trois différents dessins du vitrail peint, à exécuter d'après le choix de son altesse seigneuriale. Comme les autres verrières données par ses illustres prédécesseurs, elle devait porter les portraits du prince et de son épouse, avec leurs insignes et armoiries. On paya pour vacations au peintre susdit, la somme de 35 sous (2).

Vers le même temps se fit la construction de la charpente de la tour et d'une partie de la nef, dans laquelle la commune contribua pour une large part, en fournissant une masse de bois nécessaire à l'œuvre (3). Ces travaux,

's daechs, 3 1/2 st., Hora, van 3 dagen, Jermyn, van 3 dagen, Symon, van 3 dagen, Bade, van 3 dagen 's daechs, elck om 4 st. franche, van 4 dag., 3 1/2 st., van den schoot en posten, van den grooten glasen vensteren in den thooren te settene ende de gate in den porten te makene, omme d'yseren gheerden inne te leggen, 3 Rhynsg. 3 1/2 st.

Gegeven meester Jan Porta op 24 October, anno 1534, van eenen daeh te metsen aen den groten venster thegen de merekt aen 't harnasch, 4 st. Jan Mes, van 63 dagen, enz., t'samen 14 st. 3 pleeken.

Gegeven op 26 Novembris, Joes De Prinehe, seepman, voer een groot seyl 't welek gehanghen es voer de groote ghelase venster thegen den merekt, omme den wint te stutten, 4 Rhynsg.

(2) Gegeven op 11 April, anno 35, Janne Van de Velde, schildere, voer syn vacatien dat hy te Tongerloe geweest es by ons genadege Heer van Nassau, omme te maken het patroen van den ghelasen vensteren in den thooren, daervan hy dry diversen patroenen gemaeet heeft, 35 st.

(3) Gegeven meester Jan Van der Stappen, Jan Geerts, enz., tymmerlieden van wereken aen 't belfroyt, buyten den verdingden werek, 8 st. 3 pl.

Gegeven op 25 Octobris, anno 1534, Peeteren Van Stralen, van den hou-

avec le couvrement en tuiles des toitures, étaient terminés au mois de novembre de la même année (1).

Peu après, la fabrique fit mesurer ces toitures par une commission, composée de Christophore Van Aerbroeck, maître des travaux de la commune, Jean Vlayen et Jean Goedencost (2).

Au mois d'octobre avait été placée au sommet de la nouvelle flèche en bois, la croix de l'ancienne tour, qu'on avait plantée provisoirement au cimetière de Saint-Sulpice (3).

Ce furent là pour lors les derniers travaux exécutés à l'extérieur de l'église.

Quelques années après, de vains efforts furent faits par la fabrique pour l'achèvement des chapelles latérales du chœur.

D'après les comptes de 1564, on fit mettre cette année à découvert les fondements primitifs des bâtisses pour faire

ters die der stadt der kercken heeft gegeven, tot behulpe omme den thooren te dekken, van den vesten tot op kerkhof te brengen met syne waghen, 30 st.

(1) Item, op 25 Novembris 1534, hebben Jan Van de Goer van Loeven vercleert, hoe dat sy gedeet hadden alle tiecheldack op de freyten en aent belfroyt, en dat 't selve daek groot ware 21 roede en dry vierdel van een roede, ende hebben de kerckmeesters hen betaelt de 21 roeden, voer elcke roede 15 st. van decken, ft. 15 Rhynsg. 15 st.

(2) Op ten 27 January, anno 1535, stylo Leodiensi, hebben meester Christoffel, deser stadts steenmetser, meester Jan Vlayen en meest. Jan Goedeneost, allen t voerse. tiegeldaek gemeten, soe wel op de freyten als rontomme 't belfroyt, ende bevonden dat geheel daek in als niet meer en meet dan 12 roeden, 61 1/2 voet, ende voer de stelgaten ende metsen onder den voet, hebben sy gestelt drye vierdel van eender royen, ende 38 1/2 voet, dwele mede gerekent son en als nyet meer beloepen dan 13 roeden, al dus soude blycken dat de voerse. Jan Van de Gore van Leuven, cum suis, meer gehaven heeft dan het were beloept, 8 roeden.

(3) Gegeven op 11 October 1534, Jasperen den Smet, van den banden te maken aen't cruys op 't nyeuw thornken boven 't belfroyt en 't selve cruys te corten en andersinds daer aen te wercken, 6 st.

Dit cruys es genomen van den kerckhove en geset op ten thoren.

continuer les travaux (1). Le magistrat, dans l'intention de venir en aide aux constructions, fit abattre l'ancienne prison, nommée *Steen,* située derrière l'Hôtel-de-ville, dont les matériaux furent employés aux bâtisses. Deux des chapelles existaient déjà en partie, lorsqu'on suspendit de nouveau l'ouvrage par le manque de fonds. Cette fois-ci, hélas! pour ne plus le reprendre; car jusqu'ici, cette partie du chœur est encore inachevée.

Quant aux travaux intérieurs de notre temple, on y fut occupé par intervalles jusque dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. En 1575, les marguilliers firent élever une nouvelle colonne dans la nef latérale de gauche, dont l'adjudication avait été faite à raison de 5 florins du Rhin par pied (2).

Pendant cette époque, beaucoup d'objets d'art vinrent enrichir notre église, parmi lesquels nous distinguons des autels, des tableaux (3), des ouvrages de sculpture, des

(1) Gegeven op 10 September aen die cule te graven om 't fundament te suecken, 8 st.

Gegeven op 25 september, van graven om't fundament te suecken, een knecht. (*Comptes de* 1565).

Anno 1564, het huys den Blinden Ezel genaemt, vernadert om den omloop van de kerck te maeken.

Anno 1567, wierd afgebroecken de gevanghenisse op de Vischmerkt, daer nu het mynhuys is tot reparatie van de kercke van St. Sulpitius, en wierden toen de gevangenen geset op de Schaffensche binnenpoort, die gestaen heeft teghen sint Sebastiaens groeve, alwaer voordesen den officier van Luyck syne gevangene placht te setten. (*Archives communales*).

(2) Gegeven op 30 July den steenhouwer van Gobberthingen, van eenre paleerne staende in den pant van Sinte Peter en Sinte Crispyn, hoghe wesende 26 1/2 voeten, den voet verdinet voer 5 Rhynsg., en noch van 5 mudde calex, 't mudde voer 2 1/2 Rg. (*Comptes de* 1576).

(3) Les comptes de 1576 nous révèlent deux artistes, qui étaient occupés à cette époque au grand tableau du maître-autel, savoir : le peintre Jean Van Steyvoert et un sculpteur du nom de maître Antoine.

Un peintre diestois, portant le nom de Jean Van Steyvoert, est cité déjà à l'année 1520 aux archives de l'abbaye d'Averbode. Nous ne savons pas s'il s'agit ici du même artiste. Quant au sculpteur maître Antoine, il en est parlé

verrières peintes, etc., qui disparurent en partie en 1580 sous le marteau des Iconoclastes.

Dans le cours des deux siècles suivants, plusieurs autels furent reconstruits à neuf; l'église vint en possession d'une chaire de vérité, dont la sculpture est d'une très-bonne exécution; on y introduisit les statues des apôtres, des évangélistes, etc., qu'on fit placer contre les piliers de la grande nef et du chœur. Nous en donnerons une description détaillée dans une note supplémentaire sur les objets d'art qui se trouvent encore dans le temple.

Nous voici au terme de notre travail, qu'on nous pardonne d'être entré dans une foule de minutieux détails. Outre l'intérêt local qu'ils présentent, nous avons cru qu'ils pour-

dans les comptes de 1562, lorsqu'on lui fit ses payements sur la sculpture d'une statue de Saint-Sulpice.

Voici les divers extraits de comptes qui se rapportent aux articles précités :

Gegeven 11 January, Anthonis, beeltsnyder, die sint Plissis te snyden heeft, ad bonum computum, 2 Rhynsg. (*Comptes de* 1562).

Gegeven 17 Juny, Anthoon, beeltsnyder, van een figure te snyde in de grote tafel in den hoghen chore, 24 st.

Gegeven Antonis den beeltsnyder, van 15 prophete te snyden in den groten tafele te formere in den hoghen choere, elck voer een st. 15 st.

Gegeven 8 Octobris, Jan Van Steyvoert, schilder, ad bonum computum, van de pnten van der tafele op den grooten altaer in den hoghen choer, 6 Rhynsg. (*Comptes de* 1576).

Dans une des collatérales du chœur de notre église, se trouve un tryptique représentant l'offrande des Mages et appartenant à la première moitié du XVI^e^ siècle. Ce tableau, qui est d'un beau coloris et d'une très-bonne exécution, est un don de la famille Van Surpele. Sur le volet droit, on voit agenouillé Henri Van Surpele, accompagné de ses trois fils et de son patron; sur l'autre volet, se trouve représentée son épouse Élise Kremers, également agenouillée sur un prie-Dieu et accompagnée de ses trois filles et de sa patronne. D'après un obituaire du temps, Henri Van Surpele mourut le 27 décembre 1521; il en résulte que le tableau fut exécuté avant cette époque. Cependant, à en juger par la physionomie du portrait, qui paraît être d'un homme âgé de soixante-quinze à quatre-vingts ans, nous aimons à croire qu'il fut exécuté peu de temps avant cette date. Selon toute probabilité, ce tableau est une production d'un artiste diestois.

raient jetter çà et là quelque jour sur l'histoire des constructions des autres édifices religieux de nos contrées, élevés dans ces temps, sur lesquels on possède fort peu de documents et pour lesquels la bâtisse de Saint-Sulpice pourra fournir peut-être des éclaircissements historiques. Car nous savons qu'alors la construction d'une église se faisait partout de la même manière. Nous avons en outre voulu montrer par là quels sacrifices nos pères se sont imposés pour conduire à bonne fin une œuvre dont les travaux durèrent plus d'un siècle, de sorte qu'on est forcé de s'écrier avec le poëte en admirant leur courage :

Tantæ molis erat..... condere.

Une notice historique sur les autres événements remarquables concernant à notre église, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, fera l'objet d'un autre travail.

—

Des recherches ultérieures nous ont révélé que maître Anthoine Pauwels, dont il est parlé dans le cours de cette notice, fut admis en 1550 comme maître des travaux de la commune et de l'église en construction pour un terme de six années. En vertu d'une convention faite entre le magistrat et le maître susdit, le 31 du mois d'avril (1), il lui

(1) Opt ten lesten dach der maent van april, in den jare dusent vyfhondert ende dertich, hebben myn heeren borgemeesteren en wethouderen der stadt van Diest aengenomen meesteren Anthonise Pauwels, cleynstekere, omme te wesen der voersc. stadt ende kercken werckman eenen termyn van zess jaeren, t'eynden een vervolgende innegaende Sint Jans-Be naistcomende, des salmen den voirsc. meesteren Anthonyse jaerlyx den voerse. termyn duerende geven zess Rinsguldens voir eenen tabbaert, en men zal hem oock ter stadt en kerckelasten doen een huys voir syne habitatie en woeninge ende de logie opt kerckhoff, omme daer inne te wercken. Ende men sal hem 's daigs geven soe wanneer hy werckt oft geoccupeert es in der kercken of stadt wereke, te wetene te somertyde vyf stuvers en te wintertyde vier stu-

fut accordé un gage annuel de 6 florins du Rhin pour sa robe; on lui payait en outre le loyer de sa maison, et il avait à sa disposition, pour lui servir d'atelier, la loge qui se trouvait au cimetière de Saint-Sulpice. Son salaire ne lui était payé que lorsqu'on faisait travailler; il touchait par journée de travail 5 sous pendant l'été et 4 sous pendant l'hiver. Dans l'acte de convention que nous faisons suivre plus bas, Pauwels est désigné sous la dénomination de *Cleynstekere* ou sculpteur.

F. J. Raymaekers, *Pr.*

vers, welcken voorsc. dienst der voorsc. meesi Anthoon aenveerdt ende ten heyligen gesworen heeft te voldoene opt te voorserevene voerweerde ende der kercken en stadt voirsc. goet ende getruwe te zyne.

Act. ut supra.

2e *Rootboeck*, p. 103 verso.

INSTRUCTION PUBLIQUE AU MOYEN-AGE.

V.

Collége des Bons-Enfants à Tournay. — Projet d'établissement d'une université dans cette ville. — Écoles dominicales. — Collége des Hibernois.

Nombre de villes possédaient au moyen-âge des écoles appelées écoles des Bons-Enfants. Ainsi un collége était ouvert à Reims pour les pauvres étudiants dits les Bons-Enfants. L'an 1245, l'archevêque de cette ville, nommé Juhelle, leur donna pour supérieur l'écolâtre, et régla par de nouveaux statuts le cours de leurs exercices (1).

Nous trouvons également plusieurs colléges de Bons-Enfants à Paris; nous en rencontrons aussi à Rouen, à Auxerre, à Saint-Quentin, à Cambrai, à Valenciennes, et dans notre pays, à Bruxelles, à Gand (2), et enfin à Tournay.

Les Bons-Enfants ont porté différents noms. Les plus usités sont *Boni pueri, Boninfanti, Bonifants*. Quelquefois on les appelle encore *Capets* ou *Capettes,* à cause d'une

(1) *Hist. litt. de France,* t. XVI, p. 40. — *Gallia Christiana,* t. IX, pp. 111-112. — Marlot, *Hist. Metr. Rem.*, t. II, p. 534.

(2) Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon,* première partie, p. 131. — Miræus, *Opera dipl.*, t. I, p. 783.

petite *cape* qui leur couvrait la tête, assez semblable au caban d'aujourd'hui (1).

Le jésuite Balbinus, dans son histoire de Bohème, parle d'une institution de *Boninfants* non moins ancienne que celle de Tournay. Ces *Boninfants* étaient également soumis à une règle. Ils étaient au nombre de douze. On n'était pas admis dans cette maison avant l'âge de dix ans, et l'on devait nécessairement quitter l'institut à l'âge de quinze ans. Dans nos provinces, les écoles de Bons-Enfants étaient tout simplement des écoles primaires ou même secondaires d'enfants pauvres, soumises au pouvoir ecclésiastique, qui avait la haute main sur tout ce qui concernait l'enseignement.

L'école des Bons-Enfants de Reims paraît avait servi de modèle à celle de Tournay. Cette dernière fut créée, vers le milieu du XIII^e^ siècle, par l'évêque Walter de Marvis, comme le prouve son épitaphe, où nous lisons :

« Ipse bonos pueros, moniales ac seniores
Fundat prœsbyteros, beguinas atque minores » (2).

Une autre inscription, trouvée sous le pavé du chœur de la cathédrale en 1680, vient nous en donner une nouvelle preuve :

« Anno Dom. Incarnationis MCCLI, XIII kal. Martii... » obiit Dominus Walterus, Tornacensis episcopus,..... » fundator monasterii monalium in pratis porcinis juxta » Tornacum, ordinis sancti Victoris Parisiensis, et domus » fratrum minorum, et domus Bonorum puerorum.....» (3).

Quant à la date elle-même de cette fondation, elle est assez difficile à établir. Cousin, sans la préciser, relate

(1) *Archives hist. et littér. du Nord de la France,* 3^e^ série, t. IV, p. 517, année 1854.

(2) M. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournay,* t. II, p. 58.

(3) Id. ibidem, etc., etc.

cette institution sous l'année 1243. M. Chotin la place en 1240; Hoverlant tantôt en 1240, tantôt en 1243. Le règlement qui, selon M. le vicaire-général Descamps, fut donné à cette maison par le fondateur lui-même, porte la date du mois de mai MCCLV. Mais comme Walter de Marvis mourut le 15 des calendes de mars 1252 (nouv. st.), il est à supposer qu'au lieu de MCCLV, il faut lire MCCXLV. Cette dernière date, 1245, concorderait en effet avec celle du nouveau règlement donné par l'archevêque Juhelle aux Bons-Enfants de Reims. Or, de l'avis de M. Descamps lui-même, Walter de Marvis ne fit qu'adopter le règlement du collége rémois (1). Nous admettons donc, jusqu'à preuve du contraire, que le collége des Bons-Enfants de Tournay fut fondé au plus tard l'an 1245.

Gazet appelle cette maison une belle et fructueuse fondation (2). Elle était d'abord entretenue aux frais de son généreux fondateur. C'est à ce collége qu'il laissa ses livres. Il lui légua en outre une rente annuelle de dix livres artésiennes (3). Par acte daté du 1er février 1251 (1252 n. s.), Walter de Marvis confie aux prêtres émérites la garde des Bons-Enfants aussi longtemps qu'ils demeureront à Tournay auprès des frères mineurs. Ce collége était situé rue du Four-Chapitre (4).

Pour éviter des redites au sujet de l'organisation intérieure de cette maison, nous laisserons parler le règlement donné à cette fondation par Walter de Marvis. Il ne diffère que d'une manière fort peu sensible de celui de Reims.

(1) V. à ce sujet la *Notice sur Walter de Marvis*, par M. le vicaire-général Descamps, apud *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournay*, t. Ier.

(2) *Hist. eccles. des Pays-Bas*, p. 227.

(3) Cousin, *Hist. de Tournay*, liv. IV, c. II, p. 56.

(4) *Mém. de la Soc. hist. et litt. de Tournay*, t. I, p. 297.

Ce dernier se trouve dans Marlot, *Hist. Metrop. Rem.*, t. II, p. 534 (1).

Règlement du collége des Bons-Enfants.

I. Tous lesdits écoliers vivront en commun et de commun (*in communi et de communi*).

II. Ils diront ensemble les heures de la Sainte Vierge.

III. Les dimanches et les jours de fête, ils iront ensemble à l'église et aux sermons.

IV. Ils se confesseront au moins une fois par mois.

V. Avant le dîner et le souper, ils diront le *benedicite;* après le dîner et le souper, les grâces.

VI. Ils mangeront en silence; on fera des lectures pendant les repas.

VII. Après les complies, ils diront pour leurs bienfaiteurs *Ad te levavi* et *De profundis*.

VIII. Ils observeront le silence pendant la nuit, à moins que ce ne soit pour un motif raisonnable.

IX. Ils ne pourront sortir de la maison sans la permission du maître; et quand ils sortiront, ils prendront avec eux celui que le maître leur aura assigné.

X. Si la nécessité y force, ceux que le maître désignera, chercheront leur pain.

XI. S'ils se sont frappés mutuellement au point de tomber sous l'application d'une peine canonique, ils seront expulsés jusqu'à ce qu'ils soient absous.

XII. Ils coucheront seuls.

XIII. Tous auront des chapes grises; leurs autres vêtements ne seront pas de couleur.

XIV. Personne ne sera reçu s'il possède de quoi se sustenter, à moins qu'il ne veuille mettre son avoir en commun.

(1) M. Descamps a donné ce règlement, sans doute d'après les archives du chapitre, au nombre des appendices de sa notice sur Walter de Marvis.

XV. L'âge d'admission est de neuf ans au moins et de seize ans au plus.

XVI. La conduite de ceux que l'on recevra sera mise à l'épreuve durant un mois.

XVII. Celui qui veut être reçu, doit avoir le vêtement et un lit.

XVIII. Personne ne sera admis sans congé de l'écolâtre.

XIX. Une fois la semaine, il leur sera tenu un chapitre par leur maître ou quelque ancien religieux (1).

XX. Tous doivent étudier avec application et réciter de mémoire leurs leçons.

XXI. Ils parleront latin dans la maison.

XXII. Ils obéiront, sans faire de vœu, à l'écolâtre de Tournay et à leur maître dans les choses réglées plus haut; quant aux incorrigibles, ils seront expulsés.

XXIII. Aucun d'entre eux n'accusera son condisciple en chapitre pour le plaisir de la vengeance, mais seulement en vue d'une correction fraternelle.

XXIV. Les femmes ne pourront entrer dans leur maison, à moins que ce ne soit pour un motif raisonnable et qu'elles ne soient pas suspectes (2).

XXV. Tous les samedis, on leur lira les présents statuts, dont au reste l'écolâtre pourra accorder dispense selon qu'il le jugera convenable. Et pour que toutes ces dispositions soient fidèlement observées, nous avons cru devoir munir de notre sceau la présente page.

Donné l'an du Seigneur MCCLV (?), au mois de mai.

Au mois d'octobre 1280, un accord fut fait entre l'évêque de Tournay et son chapitre touchant l'administration

(1) Le texte de M. Descamps porte : *antiquo religioso;* celui de Marlot : *aliquo religioso.*

(2) Le texte de Marlot ajoute cet article, que nous ne trouvons pas dans le texte de M. Descamps : *singulis noctibus disciplinam accipiant.*

et le gouvernement des maisons des anciens prêtres et des Bons-Enfants de Tournay (1). Cet accord, selon Gazet, concernait la réception et l'admission dans ces établissements. Le même écrivain avance que l'évêque Philippe de Gand en augmenta aussi les fondations (2).

Nous trouvons encore que, du temps du même prélat, un règlement fut porté de commun accord par le magistrat et le chapitre sur le gouvernement des Bons-Enfants (3). L'an 1286, c'est-à-dire sous l'épiscopat de Michel de Warenghien, intervint encore une ordonnance sur le gouvernement de la maison des Bons-Enfants. Il est possible cependant qu'il y ait ici confusion de date (4).

Vers le milieu du XV^e^ siècle, cette maison était en partie ruinée par le temps. Elle fut réparée par l'évêque Jean Chevrot, qui y fit de sages règlements (5). Il est probable que les règlements anciens n'étaient plus en harmonie avec les progrès des sciences et des lettres à cette époque.

Si l'on en croit Hoverlant, cette maison des Bons-Enfants subit encore une restauration l'an 1496 (6).

L'an 1586, Nicolas Du Fief demeurait au collége des Bons-Enfants. Il le dit lui-même dans la vie de l'évêque Vendeville. « Je me rappelle, y écrit-il, qu'étant encore enfant, j'ai vu ce prélat dans ce collége s'asseoir dans la chaire du maître et nous faire réciter le catéchisme, et je me souviens très-bien de lui avoir récité quelque chose,

(1) *Chronique de Ph. Mouskès*, publiée par le baron de Reiffenberg, Introd., t. II, p. CCCXVII; extrait d'un cartulaire de Saint-Pierre de Lille, reposant à la Bibl. de cette ville.

(2) *Hist. eccl. des Pays-Bas*, p. 228.

(3) *Chron. de P. Mouskès*, Introd., t. II, p. CCCVI. — *Chronica Tornac.*, apud *Chroniques de Flandres*, t. II, p. 571.

(4) *Chron. de P. Mouskès*, Introd., p. CCCVII.

(5) Le Maistre d'Anstaing, t. II, p. 86.

(6) *Essai chronologique*, etc., vol. XIX, p. 165.

tant était grand son désir d'instruire la jeunesse dans la foi catholique (1).

Il existait à Tournay une autre fondation des Bons-Enfants, dite aussi fondation des écoliers de Paris. On ignore la date aussi bien que le nom de l'auteur de cette fondation. Quelques manuscrits de Saint-Martin, au dire d'Hoverlant, en attribuent l'origine à Pierre le Chantre, docteur en théologie de l'université de Paris. Ce Pierre le Chantre, que des historiens de Tournay font naître en cette dernière ville, et qui mourut en 1197 au monastère de Longpont sous l'habit de Cîteaux, aurait doté cette fondation avec le concours de l'évêque Étienne.

Le seul administrateur et collateur des bourses était le chantre. Ces bourses étaient accordées de préférence aux Parisiens qui venaient étudier à Tournay, dont l'école était très-célèbre dès le siècle précédent, sous la direction de l'écolâtre Odon d'Orléans. Vers 1775, la recette de cette fondation était en moyenne de 720 livres (2).

Ailleurs (3), Hoverlant parle encore d'une fondation des enfants de Paris, dont on ne connaît pas non plus la date ni l'auteur. La dotation en était de huit à dix bourses, de vingt-cinq florins chacune. Ces bourses se conféraient par le chapitre à des enfants de chœur, et devaient probablement leur faciliter les moyens d'aller achever leurs études à Paris.

Nous devons l'avouer, nous avons peine à croire, malgré l'assertion d'Hoverlant, que des bourses aient été fondées pour des Parisiens venant étudier à Tournay, alors que l'université de Paris brillait de toute sa splendeur et que l'école de Tournay était loin d'avoir conservé son

(1) Le Glay, *Catalogue descriptif des MSS. de la Bibl. de Lille*, p. 90.
(2) Hoverlant, *Essai*, etc., vol. LXXIV, pp. 231 et 237.
(3) Vol. VIII, pp. 122-23.

ancienne réputation. D'un autre côté, l'évêque Étienne et Pierre le Chantre, à qui la fondation en est attribuée, avaient l'un et l'autre enseigné à Paris avec le plus grand éclat. Il est donc plus probable à nos yeux que ces bourses ont été créées pour des Tournaisiens étudiant à l'université de Paris.

L'école de logique de Tournay continua toutefois à jouir d'une certaine réputation, même après le départ d'Odon. Nous en avons la preuve dans le fait suivant rapporté par un poëte de la fin du XIII[e] siècle, Henri d'Andely. La Bataille des sept Arts de ce poëte est une sorte de fiction critique et satirique. Les universités de Paris et d'Orléans sont en guerre. Logique, attaquée par Orléans, s'épouvante. Cependant elle ne perd pas courage, et pour se mettre en état de résister, elle s'occupe du soin d'assembler ses troupes et mande celles qu'elle avait à Tournay. Là étaient Jean Le Page, Poilane de Gamaches, Nicoles aux hautes fesses, admirable nom pour un grave philosophe, dit M. de Reiffenberg. Logique dépêche vers eux Pierre de Courtenai, et les fait inviter par lui à se rendre au plus tôt à Paris. Ils placent sur une cuve, dans un char, Trive (*trivium*) et Quadruve (*quadrivium*), et se mettent en marche. Le char était traîné par les bedeaux et conduit par Robert-le-Nain et Cheron-le-Vieux, qui, l'aiguillon en main, piquaient l'attelage (1).

Si Trive et Quadruve revinrent de cette expédition — et nous ne ferons pas à la ville de Tournay l'injure d'en douter, — il faut reconnaître cependant que, comme deux honnêtes filles, elles ne firent plus guère parler d'elles.

Plusieurs siècles plus tard, l'an 1520 ou environ, une sorte d'université fut établie à Tournay. Pierre Opmeerus,

(1) *Notices et extraits des MSS. de la Bibl. royale de Paris*, t. V, p. 505. — *Chron. de Ph. Mouskès*, t. I, Introd., p. CCXXVI.

d'Amsterdam, l'auteur de l'*Opus Chronographicum*, quitta même Louvain pour venir étudier à Tournay la langue française. Il y apprit aussi les mathématiques, sous la discipline de Claude Warin, sacristain de la cathédrale, et très-versé dans la science sacrée, au dire de Valère-André. Pierre Opmeerus fut rappelé dans sa patrie par sa mère, impatiente de revoir son fils unique (1).

Dans le même temps, plusieurs personnages de distinction enseignaient publiquement à Tournay. Petrus Amicus, qui fut plus tard professeur à Louvain, y enseignait la grammaire latine, avec le titre de principal du collége. Jacques Cératinus y professait la langue grecque et la langue latine. Melchior de Vienne, théologien, Pierre de Renaix (2), jurisconsulte, y enseignaient publiquement, l'un la théologie, l'autre le droit.

Cette petite université — car c'en était une — ne jouit que d'une prospérité éphémère. Elle trouva des ennemis au sein même de la ville de Tournay. Les Franciscains de cette ville ne se donnèrent pas de repos jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'ouvrage à peine ébauché. La maison construite à l'usage de ce collége avait vue sur le jardin des Franciscains. *Hinc illæ lacrimæ* (3). Chose singulière, les Jésuites eurent les mêmes désagréments avec les sœurs Augustines, et pour une cause tout aussi futile, quand ils vinrent s'établir à Tournay.

Mais les ennemis naturels de l'établissement de cette université, ce n'étaient point les pères Franciscains. Si ces derniers avaient été les seuls, il est probable qu'on se fût arrangé à l'amiable, comme il arriva pour les Jésuites

(1) *Opus Chronographicum Orbis Universi, auctore* Petro Opmeero, *præf. per* Valerium Andream.

(2) *Bibliotheca Tornacensis* de Du Fief, insérée dans le *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 1844, première partie, p. 82.

(3) Erasmi Roterodami *Opera*, t. III, col. 1509.

avec les Augustines. L'opposition la plus formidable, la plus acharnée, partit, et devait partir, de l'université de Louvain.

Ce ne fut toutefois que l'an 1525, que l'*Alma Mater* fit feu de toutes pièces contre cet établissement naissant. Il est probable que jusque là on s'était borné à Tournay à enseigner les humanités. Nous trouvons en effet cet établissement désigné en 1521 sous les noms de *Collegium linguarum, Græco-latinum collegium Tornacense.* Mais quand l'université de Louvain s'aperçut de la prospérité qui souriait à ce collége, elle jugea qu'il fallait le plus tôt possible contrecarrer ces efforts. Dans ce but, elle implora l'assistance de la ville de Louvain et de la gouvernante des Pays-Bas, Marguerite d'Autriche. La gouvernante écrivit aux consaux de Tournay, alors occupés de la réception et de l'inauguration du nouvel évêque, Charles de Croy. Les consaux répondent qu'ils n'ont jamais eu l'intention, et qu'ils ne l'ont pas encore, d'ériger dans leur ville une université; mais qu'ils ont élevé quelques chaires, dans le seul but d'empêcher ceux qui veulent apprendre la langue française, de se rendre en France, et de porter ainsi leur argent hors des provinces de la gouvernante; et ensuite d'offrir à la jeunesse le moyen de recevoir les premiers principes de la grammaire et des autres sciences. Au surplus, ils offrent d'en venir à une amiable composition avec ceux de Louvain et avec l'université, proposant d'envoyer à Louvain des commissaires à ce délégués (1).

Ceux de Louvain se refusent à toute idée de transaction, et portent leurs plaintes devant le grand-conseil de Malines. C'était en 1525. Ils supplient le conseil de vouloir

(1) *Bibl. Torn.* de Du Fief. — Valerii Andreæ *Fasti Academ. Lov.*, 2e édit. Louvain, 1650, pp. 358-59.

bien faire défense à tous ces maîtres d'enseigner, et aux consaux de Tournay, de les rémunérer, disant et répétant que tout cela tournait au préjudice de leur université.

Les Tournaisiens donnèrent alors une preuve de leur amour des sciences, bien digne d'un meilleur succès. Préférant leur couper les ailes, comme les Athéniens avaient fait de la statue de la Victoire, que de les laisser s'envoler, selon l'expression de Du Fief, ils repoussèrent les prétentions de l'*Alma Mater*, donnant pour motif que Tournay était une grande et remarquable ville, célèbre par son antique évêché et par son chapitre cathédral, et qu'il s'y trouvait des canonicats soumis à l'obligation d'enseigner publiquement la sainte théologie et le droit des décrets. En outre, il est passé en coutume, ajoutaient-ils, que l'on peut partout enseigner le droit, pour autant que les grades académiques ne soient point conférés en-dehors des universités. C'est encore là un moyen de retenir en Belgique l'argent que sans cela portent en France les jeunes gens qui y sont envoyés par leurs parents pour leurs études et pour y apprendre le français.

Les docteurs de Louvain répondirent que si personne, après avoir achevé le cours de ses études, n'avait été décoré à Tournay du titre de Docteur ou de tout autre, il était cependant à craindre que de cette manière il ne se répandît des dogmes faux ou altérés, et que, pour ce motif, à l'exception toutefois des humanités, aucune autre branche des connaissances humaines ne pouvait s'enseigner publiquement en-dehors de l'enceinte de l'université : que le magistrat de Tournay avait institué des professeurs, avait admis ceux qui en étaient capables, à enseigner publiquement la théologie et le droit écrit; que, conséquemment, il avait ainsi organisé un enseignement universitaire de sa propre autorité et au mépris de la volonté du prince, qui a entendu que tout cela se ferait à Louvain

seulement. Si la ville de Tournay, ajoutait-on, se distingue par son étendue, son épiscopat, ses savants, elle a cela de commun avec les autres villes du même rang, et cela n'a aucun rapport avec le droit d'enseignement. D'ailleurs, au temps actuel, on voit surgir des nouveautés en fait de dogme, et il est à craindre qu'elles ne gagnent de jour en jour du terrain.

En séance du 8 octobre 1550, le grand-conseil de Malines donna gain de cause aux prétentions de l'université de Louvain. Un décret de l'archiduc Ferdinand, en date du 17 décembre 1659, est rendu conformément à cette décision (1).

Tout cela, dit non sans quelque humeur Du Fief, à qui nous empruntons ces détails, tout cela n'empêcha pas nos concitoyens de s'appliquer à l'étude des lettres, comme le prouvent les ouvrages qu'ils ont depuis lors donnés au public, et la longue série d'écrivains que Tournay a produits.

En résumé, pour qui ne voit que l'intérêt des études, cette opposition intéressée de l'université de Louvain est un fait regrettable. Elle s'explique cependant. D'abord, nous la croyons fondée en droit; ensuite les craintes manifestées à l'endroit de la conservation du dogme se justifient facilement, si l'on songe qu'à cette époque le protestantisme frappait aux portes de la Belgique, et que Tournay fut une des villes de notre pays où son introduction donna lieu aux excès les plus condamnables.

Ce projet d'instituer une université dans une ville wallonne, en faveur des jeunes gens qui désiraient poursuivre l'étude de la littérature française, reçut son exécution une trentaine d'années plus tard, en 1562, par la fondation de l'université de Douai; et, chose digne de remarque,

(1) Du Fief, *Bibl. Tornac.* — Val. Andreæ *Fasti Acad. Lov.*, loc. cit.

Cousin signale l'érection de cette université comme « une » chose advenue fort à propos pour extirper la zizanie » nouvelle de ces innoveurs de religion » (1). Il est donc à penser que Tournay fut privée d'université, uniquement pour avoir voulu en posséder une trop tôt.

Nous avons dit que l'université éphémère de Tournay avait eu pour professeurs, entre autres, Jacques Cératinus et Petrus Amicus. Nous donnerons quelques détails sur l'un et sur l'autre.

Jacques Cératinus, dont le vrai nom était Jacques Teyng, naquit à Horn, en Hollande. A l'imitation de beaucoup de savants de cette époque, il échangea son nom patronymique contre celui de Cératinus, de κέρας, corne, qui répond au néerlandais Horn, patrie de notre professeur. Il était très-versé dans les langues anciennes, et il enseignait le latin et le grec à Tournay, en 1521. Érasme, dans une lettre du 24 septembre de cette année, nous apprend que Cératinus se trouvait alors à Louvain. La guerre et la peste, les deux plus grandes calamités de la vie humaine, l'avaient chassé de Tournay. A Louvain, Cératinus se fit professeur particulier de langue grecque. Il mourut dans cette ville en 1530, à la fleur de l'âge (2).

Érasme fait un bel éloge des connaissances et du caractère de Cératinus.

Cératinus a publié ou composé plusieurs ouvrages classiques :

1° *Lexicon græco-latinum,* Basil., 1524, in-f°. C'est une édition augmentée du lexique d'Alde Manuce l'Ancien,

(1) Cousin, *Hist. de Tournay*, livr. IV, p. 506.

(2) Erasmi *Opera*, t. III, col. 667, 856, etc. — De Reiffenberg, *Quatrième mém. sur l'Université de Louvain*, pp. 80 et suiv. — Le Maistre d'Anstaing, t. II, p. 284. — Miræus, *Bibl. Belg.* — Foppens. — De Feller, *Dict. hist.* — Van der Aa, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden*, tweede deel, bl. 89, ouvrage en cours de publication.

avec une préface d'Érasme. Cératinus est le premier lexicographe grec en Belgique dans l'ordre des temps.

2° *De sono litterarum præsertim Græcarum libellus eruditus, ad Desiderium Erasmum Roterodamum.* Colon., 1529, in-8°; réimprimé plus tard sous ce titre : *De recta Græcarum litterarum pronunciatione,* Paris, 1536, in-8°.

3° *Primus et secundus dialogus B. Joannis Chrysostomi de sacerdotis dignitate cum versione latina* Jacobi Ceratini *et* Germani Brixii, *opera et studio et notis* Davidis Hoescheli. August. Vindel., 1599, in-8°.

Nous nous étendrons plus longuement sur Petrus Amicus, par la double raison qu'aucun biographe belge ne souffle mot de lui, et qu'il nous paraît réellement digne d'être mieux connu.

Petrus Amicus, dont le vrai nom était probablement Pierre De Vriendt, naquit à Ter-Tolen en Zélande, vers l'an 1500. Nous ignorons où il fit ses premières études. Il entra d'abord à Bruxelles, en qualité de précepteur dans la maison de Gilles Busleyden, le frère, croyons-nous, du fondateur du collége des Trois-Langues à Louvain. Busleyden l'aimait comme un fils, à cause de sa sincérité et de la pureté de sa vie. De Bruxelles, Petrus Amicus, jeune encore, se rendit à Louvain pour y étudier le droit. Érasme, qui l'honorait de son amitié et de sa protection, le recommande par lettre datée de Louvain le 18 décembre 1528, à François Van Craneveldt, de Nimègue, pensionnaire de la ville de Bruges, lequel, deux ans plus tard, entra au grand-conseil de Malines : « Ici est venu, lui dit Érasme, Pierre, surnommé Amicus, jeune homme de mœurs et de caractère très-candides. Il a passé plusieurs années comme précepteur auprès de Gilles Busleyden.... Pierre est aujourd'hui à la recherche d'une position quelque peu plus brillante, et à mes yeux, il est tout-à-fait digne de réussir. Il connaît parfaitement le grec et le

latin. Il a en outre étudié le droit pendant plusieurs années et non sans succès. Enfin c'est un secrétaire de la plus haute discrétion. Je ne doute nullement que ses qualités personnelles ne soient pour lui une recommandation suffisante. Toutefois il croit qu'il serait encore plus recommandable aux yeux de tous les gens de bien, si vous le receviez comme un ami au milieu des vôtres. Au surplus, c'est un jeune homme qui m'est très-cher, et vous m'obligerez en l'obligeant » (1).

Nous ne savons si Petrus Amicus réussit dans ses démarches auprès du magistrat de Bruges; cependant il y a tout lieu d'en douter. En effet, nous le trouvons en 1521, principal (*gymnasiarcha*) du collége qui venait d'être récemment établi à Tournay (*cum jam mihi apud Tornacum novæ scholæ institutio et disciplina esset credita*) (2). Petrus Amicus ne vécut pas longtemps dans cette ville. Il la quitta probablement à la suite des difficultés qui devaient amener la suppression de l'université naissante de Tournay. Il se rendit à Louvain, où il se fit recevoir Docteur *Juris utriusque,* le 13 septembre 1530. En 1531, nous le trouvons à Bâle, où l'avait emmené Jean de Lasco, baron de Pologne, un autre ami d'Érasme. Il revint à Louvain et fut d'abord nommé professeur extraordinaire de lois et chanoine de la seconde fondation. Il succéda

(1) Valer. Andreæ *Fasti Acad. Lovan.*, édit. citée, p. 186. — Erasmi *Opera*, t. III, col. 605.

(2) Le séjour de Petrus Amicus à Tournay ne nous est connu que par le titre et la préface de sa grammaire latine, sur laquelle nous allons revenir.

On ne trouve aucune mention de ce séjour de Petrus Amicus à Tournay, ni dans P. de La Rue (*Geletterd Zeeland,* in-4°, bl. 329), ni dans Kok (*Vaderlandsch Woordenboek,* Amst., 1785-95, 34 deelen in-8°), ni dans l'ouvrage intitulé : *Algem. Woordenb. der zamenl.*, ni même dans l'ouvrage aujourd'hui en cours de publication de M. A.-J. Van der Aa, *Biographisch Woordenboek der Nederlanden.* Harlem, 1852, in-f° (eerste deel, bl. 79). Chose plus singulière encore peut-être, aucun de ces ouvrages ne mentionne la grammaire latine de Petrus Amicus.

en 1533 comme professeur ordinaire et perpétuel de lois, *horis pomeridianis*, à Josse de Vroye. Petrus Amicus mourut en 1536, et eut pour successeur dans cette fondation Jean Wamesius. Il avait rempli à l'université de Louvain les fonctions de *dictator* pendant vingt-trois ou vingt-quatre ans, depuis le 22 décembre 1533. Il fut aussi un temps *signator* de la même université (1).

Petrus Amicus est l'auteur d'une grammaire latine, peu connue à coup sûr, puisqu'aucun de nos bibliographes n'en fait mention; et nous devons le dire, c'est le hasard qui l'a mise en nos mains. Elle fut imprimée à Anvers chez Willem Vorsterman, probablement en 1521 (2). Elle porte

(1) Erasmi *Opera omnia*. Lugduni, 1703, t. III, col. 1369. — Val. Andreæ *Fasti Acad. Lovan.*, pp. 136, 186, 50, 72.

(2) A propos de ce livre, qu'on nous permette une petite digression bibliographique, qui, nous paraît-il, ne peut rien avoir de déplacé dans ce recueil.

M. le capitaine A. De Reume a fourni au *Bulletin du Bibliophile Belge* (année 1848, t. V, pp. 302-4), une note sur Guillaume Vosterman ou Vorsterman. La marque de cet imprimeur, donnée par Brunet et reproduite par le bibliographe belge, représente l'aigle impériale à deux têtes, surmontée de la couronne, et chargée sur la poitrine d'un écusson aux armes de la ville d'Anvers.

La marque que nous avons sous les yeux diffère d'une manière remarquable de la précédente. Au milieu de la planche se dresse un arbre fruitier, qui, selon l'ingénieuse conjecture d'un artiste de nos amis, figure probablement l'arbre de la science. A cet arbre se trouve un entrelacs, formé par une banderole qui paraît attacher au tronc de cet arbre le blason impérial d'Autriche, le double aigle éployé de sable. Le blason impérial porte en cœur, non plus les armes de la ville d'Anvers, mais un petit blason mi-parti d'Autriche et de Bourgogne. Les armes impériales ont des lions pour tenants.

Au bas de la planche court une banderole contenant les deux mots : WILLEM VORSTERMĀ.

Ces deux mots sont séparés par un écu avec le monogramme de l'imprimeur. Ce monogramme se compose d'un cœur surmonté d'une croix à huit branches. Dans le champ de cet écu, à gauche et à droite, les initiales W et V. Le haut de la planche se termine par une branche d'arabesques en forme de cintrage.

Toutes les éditions que nous avons vues de cet imprimeur portent Vorsterman, et non Vosterman, comme l'écrit M. De Reume. Vorsterman a édité,

pour titre : *Institutionis Grammaticæ* Petri Amici, *Gymnasiarchæ Tornacensis, libelli duo*, et se compose de 38 pages, petit in-4°, non foliotées. Comme cet ouvrage fut composé à Tournay et pour l'usage des élèves mêmes du collége de cette ville, nous nous y arrêterons un instant.

L'ouvrage est précédé d'une courte préface d'un ton assez léger. Nous allons essayer d'en donner une idée.

Petrus Amicus Amico Lectori S.

Voici, candide lecteur, un petit traité de grammaire. En voyant venir un nouvel ouvrage sur une matière déjà servie à tant de sauces, vous allez rire sans doute. Aussi peu de mots vous apprendront dans quel dessein j'ai recueilli cet essai. Naguère appelé à Tournay à la direction d'une école nouvellement instituée, et voulant faire marcher de pair l'étude de l'une et de l'autre langue, j'ai choisi dans ce but parmi les Grecs la grammaire de Théodore de Gaza, ouvrage vanté à juste titre par tous les littérateurs et surtout par Érasme de Rotterdam, ce défenseur de la littérature ancienne. Désirant donc que la grammaire latine répondît à cet ouvrage pour l'ordre et la simplicité, je me suis appliqué à l'imiter en tout point. J'ai ainsi mis à contribution ce même Théodore, Diomède, Servius, Phocas, Donat, Priscien, Perotti, et les autres princes de la grammaire, et j'ai rangé ces extraits dans l'ordre qui m'a paru le mieux conduire au but que je poursuivais. Si chacun de ceux à qui j'ai emprunté ces extraits et ces pièces de rapport, venait à réclamer ses plumes, je l'avoue sans détour, la corneille prêterait à rire, dépouillée de ses couleurs d'emprunt. Cependant tout

entre autres ouvrages, l'apologie en vers d'Anna Bynsia (1528), œuvre d'Eloi Houckaert de Gand (Eucharius), au sujet duquel le *Messager des Sciences historiques* demandait naguère des renseignements.

informe qu'est cet ouvrage, je m'en servirai aussi longtemps qu'on ne nous offre pas quelque chose de plus parfait. En attendant, je voudrais bien voir ces Momus et ces Zoïles réduits au rôle d'Harpocrates.

Du collége grec-latin de Tournay, le 10 des calendes de juillet (22 juin), l'an du Seigneur 1521.

Cette grammaire, comme le titre l'indique, se divise en deux livres. Disons-le tout d'abord, elle ne s'occupe pas de la syntaxe. Le plan au reste diffère très-peu de celui de beaucoup de nos grammaires modernes. C'est le plan de Burnouf, de M. Paquot, etc. Le second livre embrasse, généralement parlant, ce que ces auteurs ont placé dans un supplément à la première partie, ce que d'autres ont imprimé en caractères plus petits, comme devant être appris en second lieu.

Après quelques détails sur les lettres, vient le chapitre du nom, dans lequel rentre l'adjectif. L'auteur distingue le nom propre, le nom appellatif et le nom adjectif. Puis viennent le genre, l'espèce, la figure, le nombre, le cas et la personne.

Les noms se divisent :

1° Quant au genre, en masculins, féminins, neutres, communs, de tous genres, douteux, épicènes;

2° Quant à l'espèce, en primitifs et dérivés;

3° Quant à la figure, en simples et composés.

Suivent les deux nombres et les six cas.

L'auteur distingue cinq déclinaisons. Nous trouvons ici des détails sur la formation du génitif de la troisième déclinaison, détails qui, à notre avis, devraient plutôt rentrer dans le second livre.

Les pronoms sont rangés en quatre catégories : primitifs (personnels), possessifs, démonstratifs et relatifs.

Le chapitre suivant traite du verbe : on y distingue le verbe : actif, passif, neutre, déponent, commun (*digno*

et *dignor*), *per se* passif (*vapulo*). Le verbe se divise encore en personnel et impersonnel.

L'auteur considère ensuite dans le verbe : espèce, figure, nombre, personne, temps et mode.

Après la distinction ordinaire des quatre conjugaisons, vient le tableau des terminaisons des verbes, puis la conjugaison de quelques verbes irréguliers : *fero, volo* et *sum*.

Suit le chapitre du participe, qui n'offre rien de remarquable, puis ceux de l'adverbe, de la conjonction, de la préposition et de l'interjection. Le chapitre de l'adverbe présente un luxe de distinctions assez futile à nos yeux.

Le second livre est une sorte de supplément au premier; ce sont d'abord des remarques sur les cas dans chacune des cinq déclinaisons; puis les règles du genre, qui sont assez nombreuses : on n'en compte pas moins de vingt-sept. Elles sont extraites pour la plupart de Perotti.

Le chapitre suivant est emprunté à Phocas; il examine les noms hétérogènes, hétéroclites et défectifs.

Pour les noms dérivés, l'auteur suit Diomède et Donat; il distingue les noms : patronymiques, possessifs, paronymes, verbaux, diminutifs, comparatifs et superlatifs. Ce chapitre ne se retrouve guère, comme chapitre séparé du moins, dans les grammaires modernes.

L'auteur pose ensuite les règles de formation des parfaits et des supins dans les verbes de chacune des quatre conjugaisons. Le second livre est terminé par un extrait de Diomède et de Laurent Valla sur les verbes dérivés : fréquentatifs, inchoatifs, méditatifs, désidératifs.

A ce livre sont jointes treize des règles les plus élémentaires de la syntaxe, et un tableau de la conjugaison active et passive, imprimé en rouge et en noir pour plus de clarté.

Quand on compare l'ouvrage dont nous venons de donner une analyse avec le *Doctrinale Puerorum* d'Alexan-

dre de Ville-Dieu, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'il y a là un immense progrès de réalisé, Petrus Amicus part d'un principe très-rationnel en fait d'ouvrages de ce genre. C'est, pour emprunter une expression moderne, un éclectisme intelligent. Despautère venait à peine de descendre dans la tombe, quand notre auteur publia sa compilation. Nous avons parcouru l'ouvrage du grammairien de Ninove, et, nous devons l'avouer, son œuvre nous a paru, sous le rapport de l'ordre et de la clarté, de beaucoup inférieure à celle de Petrus Amicus. L'œuvre de Despautère constituait cependant déjà un grand progrès. Eh bien! Despautère lui-même ne parvint à se mettre en possession des écoles qu'avec la plus grande difficulté. Les écoles étant généralement envisagées comme des établissements religieux, dit Cramer, il semblait qu'on ne pût s'écarter d'une méthode sans toucher au dogme de l'Église. C'est ainsi que Torrentinus, mort en 1520, fut accusé d'hérésie pour avoir travaillé, bien qu'avec circonspection, à simplifier la grammaire latine, et pour s'être élevé contre le Doctrinal de Ville-Dieu (1).

Enfin Despautère triompha. Un synode tenu à Malines, au commencement du XVI^e^ siècle, statua que les *Rudimenta* de cet auteur seraient exclusivement employés à l'instruction de la jeunesse. Plus tard cependant, en 1550, on se relâcha de cet exclusivisme. Mais dans la liste des ouvrages autorisés, nous ne trouvons pas celui de Petrus Amicus. Peut-être que notre auteur, déjà âgé alors, n'aura pas cru devoir élever la voix en faveur d'un fruit de sa première jeunesse. Cet ouvrage n'obtint probablement jamais qu'une vogue très-restreinte. C'est ce que donne à

(1) Cramer, *Gesch. de Erz. in den Niederl.*, pp. 281-82. — Baron de Reiffenberg, 5^e^ *Mémoire*, pp. 24-27. — MM. Stallaert et Van der Haeghen, *De l'instruction publique au moyen-âge*, 2^e^ édition, p. 117.

penser l'absence complète de renseignements à ce sujet. Il y a lieu toutefois de s'étonner du silence d'Érasme sur cet ouvrage d'un homme qu'il honorait de son amitié. Au reste, l'exemplaire que nous avons sous les yeux et qui provient de l'abbaye de Waerschoot, près d'Eecloo, est surchargé de notes manuscrites, ce qui prouve que cet ouvrage a parfois trouvé de justes appréciateurs.

En résumé, l'œuvre de Petrus Amicus se recommande à nos yeux comme une des premières tentatives de ramener à l'unité, dans la mesure du possible, les éléments de la grammaire grecque et ceux de la grammaire latine. Singulier rapprochement, c'est dans cette même ville de Tournay que de nos jours, un honorable professeur, pour qui nous aurons toujours un bon souvenir, M. Paquot, a traduit de nouveau en fait cette idée de Petrus Amicus, en prenant pour modèle la méthode pour étudier la langue grecque de Burnouf.

Nous trouvons encore dans notre vieil auteur ce que Burnouf appelle la conjugaison horizontale.

Petrus Amicus fut certainement un homme d'un savoir réel; il eût pu, nous semble-t-il, aspirer, comme écrivain, à un rang plus élevé que celui de compilateur. Nous n'en avons pour preuve, à la vérité, qu'une préface d'une vingtaine de lignes; mais cette préface offre des réminiscences qui nous montrent en lui un homme au courant de la littérature latine. Nous donnerons en preuve les suivantes :

« Ne rideas Cramben à tot litteratoribus toties apposi-
» tam obtrudi rursus. »

Occidit miseros Crambe repetita magistros.

Juven., *Sat.*, VII, v. 154

Ce qui rappelle le proverbe grec : Δὶς κράμβη Θάνατος.

.... Ea quoniam nemini obtrudi potest,
Itur ad me.

Ter., *Andr.*, v. 250-51

« Ex quibus.... si quisque sua repeteret,... cieret cor-» nicula risum furtivis nudata coloribus. »

> Ne, si forte suas repetitum venerit olim
> Grex avium plumas, moveat cornicula risum,
> Furtivis nudata coloribus.
>
> Horat. *Epist.*, lib. I, ep. III, v. 18-20.

Après cela, il y a bien aussi là quelques expressions réprouvées par la bonne latinité, mais qu'il faut mettre en grande partie sur le compte de l'époque. On y rencontre également des métaphores disparates. On voit que l'auteur court après l'esprit. Mais c'est l'œuvre d'un jeune homme, doué déjà d'une certaine expérience, à laquelle l'étude et le temps devaient donner leur consécration.

Écoles Dominicales.

Les Écoles Dominicales furent instituées pour suppléer à l'insuffisance des écoles journalières. C'est du moins ce que nous lisons dans les statuts synodaux du diocèse de Cambrai de l'an 1586. Comme la plupart des enfants, y est-il dit, travaillent les jours de fêtes, et que les faibles ressources de leurs parents ne leur permettent pas de fréquenter les écoles; comme d'un autre côté, les âmes de ces enfants, rachetées par le sang de Jésus-Christ, doivent bien connaître sa doctrine, il sera érigé, tant dans les villes que dans les principaux bourgs, des écoles dominicales. Suivent les principales dispositions à prendre pour l'érection de ces écoles (1).

Mais déjà en 1565, le concile provincial de Cambrai avait enjoint aux maîtres et maîtresses d'école, d'enseigner

(1) *Concilium provinciale Cameracense in oppido Montis Hannoniæ habitum anno* D. MDLXXXVI. Montibus, 1587, in-12, p. 76.

le catéchisme et le symbole de la foi aux enfants, les jours de fêtes et les dimanches.

Les écoles dominicales de Tournay ont une origine non moins ancienne que celles de Cambrai, et le motif de leur érection paraît avoir été le même. L'idée première en est due à une sainte fille, nommée Quinte Monnier, née à Antoing en 1538 ou 1539 (1). Enflammée par les prédications de son compatriote, le Jésuite Bernard Olivier, envoyé à Antoing par Ignace de Loyola pour réparer sa santé affaiblie, cette pieuse fille quitta son bourg natal et alla se fixer à Tournay, pour satisfaire plus librement l'esprit de charité qui la dévorait. Elle fonda dans cette dernière ville, l'an 1569, l'association connue sous le nom des *Jésuitesses,* ou plutôt des *Jésuitresses,* pour parler comme à Tournay. Le but de cette association était l'instruction de la jeunesse et l'explication du catéchisme.

L'évêque Guilbert d'Ongnies, qui gouverna le diocèse de Tournay de l'an 1565 à l'année 1574, se montra tout disposé à favoriser les efforts de Quinte Monnier; il acheta à ces jeunes filles le local de leur couvent, qui se trouvait rue Madame. C'est aujourd'hui le local de l'école primaire communale. Le même prélat pourvut en outre à tous les besoins des Jésuitesses.

L'institution des Jésuitesses subsiste encore aujourd'hui; toutefois elle a quelque peu changé de caractère. Les Jésuitesses portent en terre certaines catégories de morts. Au commencement de ce siècle (1808), elles avaient encore un oratoire (2) dédié à saint Jérôme, et où l'on disait la messe. Leur local était entretenu aux frais de la ville.

(1) La vie de Quinte Monnier a été écrite par Gaspard Godin, prêtre, second clerc de Saint-Piat. Hoverlant l'a insérée au t. XXIX de son *Essai.*

(2) Des lettres de l'évêque de Tournay, du 8 novembre 1674, autorisent la fondation des filles de l'École Dominicale de Saint-Piat à exposer le saint Sacrement trois fois par an dans leur chapelle.

Elles demeurent aujourd'hui rue de Saint-Piat, auprès des Anciens-Bourgeois. Les Jésuitesses possédaient certains revenus, dont on peut voir l'énumération dans Hoverlant (1). Autrefois, elles étaient au nombre de dix-huit. Ce nombre est réduit actuellement à douze. Sauf un mouchoir blanc qui leur couvre la poitrine, elles sont tout habillées de noir.

En 1773, quatre d'entre elles étaient chargées de l'enseignement. Chacune de ces quatre maîtresses recevait soixante livres annuellement, mais elle ne pouvait toucher ces revenus que sur la présentation d'un certificat de l'écolâtre, constatant qu'elle avait rempli les intentions du fondateur. Le grand-prévôt de Tournay, le doyen de la cathédrale et le recteur du collége des Jésuites étaient les administrateurs de cette fondation, dont les comptes se rendaient de trois en trois ans.

L'institution des Jésuitesses donna naissance aux écoles dominicales. « Sa vie et sa façon de gouverner, dit le père Gautran (2) en parlant de Quinte Monnier, butoit si loin que plusieurs maîtresses d'école des villes voisines venaient apprendre les maximes de sa conduite : même le Révérendissime Lindan (Van der Linden), évêque de Ruremonde au pays de Gueldres, en envoya quelques-unes de son diocèse pour être dressées d'une si bonne main. »

D'autres écoles dominicales s'élevèrent à Tournay à l'imitation de celles-ci. L'an 1598, une demoiselle Jacqueline Desruelles fonda deux écoles dominicales à Saint-Pierre (3).

Mais déjà auparavant, les consaux, dans leur séance du 15 mai 1565, avaient affecté la halle de Grammont à

(1) *Essai*, t. XXIX. V. aussi t. VII, pp. 143 et suiv., et t. LXVIII, pp. 41-60.
(2) Cité par Hoverlant, vol. LXVIII, p. 54.
(3) Chotin, *Hist. de Tournay*, t. II, p. 208.

l'école que les Jésuites devaient tenir, les fêtes et dimanches, pour enseigner aux enfants pauvres la lecture et l'écriture (1).

Cette institution produisait de si bons fruits que le prince de Parme, vers l'an 1581, voulant opposer une digue aux progrès du Calvinisme, permit de lever un impôt sur le vin et la bierre, afin d'ériger deux écoles dominicales, l'une pour les garçons, l'autre pour les filles. La direction de cette dernière fut confiée à Quinte Monnier, qui s'y dévoua tout entière jusqu'à sa mort, arrivée au mois de décembre 1619. L'école des filles continua à porter le nom des Jésuitesses. On recevait dans ces écoles les jeunes garçons et les jeunes filles de l'âge de sept à quatorze ans (2).

Le magistrat de Tournay tenait fermement la main à l'exécution des lois et statuts relatifs aux écoles dominicales. Au commencement du XVII^e^ siècle, ces écoles, par la négligence des parents, étaient peu hantées et quasi désertes. Le procureur fiscal s'en étant plaint, les consaux, en séance du 23 juin 1609, ordonnèrent que chaque dimanche et fête, un juré et un échevin seraient présents aux leçons dominicales instituées pour les pauvres, et prendraient les noms de tous les ménages ayant des enfants en âge d'apprendre leur catéchisme, auxquels, s'ils n'étaient diligents de les envoyer à ces écoles, seraient soustraites et abrogées les enseignes et aumônes publiques de toutes les paroisses. Il fut ordonné en outre qu'il en serait fait rapport aux curés de ces paroisses (3). Cette ordonnance fut renouvelée en 1750, et encore le 5 janvier 1762.

(1) Gachard, *Extraits des registres des consaux de Tournay*, p. 80.

(2) Hoverlant, *loc. cit.*

(3) *Mémoires d'eschevin de Tournay*, par Ph. de Hurges, publiés par Fréd. Hennebert, 1853, p. 44.

Les magistrats tenaient beaucoup à l'existence de ces écoles. Ils firent de leur maintien l'objet de l'article 9 de la capitulation du mois d'août 1709 (1).

Les écoles dominicales étaient entretenues aux frais du magistrat. Les consaux, dans leur assemblée du 1er décembre 1609, donnèrent, sur requête, une livre de gros aux maîtres et maîtresses de l'école publique et dominicale, pour les aider à faire dire une messe le jour du glorieux évêque saint Nicolas, patron de la jeunesse, et aussi pour les mettre à même de faire entre eux quelque honnête récréation, ce qui leur était accordé tous les ans à ces fins et à tel jour (2).

On lit encore dans les mémoires de Philippe de Hurges, sous la date du 19 janvier 1610 (3) : « Nicolas Laurent, libraire juré de cette ville, nous ayant présenté requête aux fins d'être payé des livrets, papier et plumes livrés par lui aux pauvres de l'école dominicale, ou aux maîtres de ces pauvres, pendant le dernier semestre, fut ordonné qu'argent lui serait compté par le receveur du Mont-de-Piété, et l'on paye ce libraire, avec celui qui livre les images, chapelets et autres telles denrées, à ces fins, toutes les demi-années. »

Enfin nous y trouvons encore sous la date du 13 juillet de la même année : « Ordonnance fut faite au massart de la ville de payer le libraire qui avait livré pour 157 florins 5 sols 3 deniers de livres, images, papier, encre, et autres telles denrées pour les enfants fréquentants les escoles dominicales, pour la surintendance desquelles et solicitude y apportée, le procureur fiscal et le greffier criminel obtiendrent, comme es deux années passées, chacun *quarante*

(1) Hoverlant, *loc. cit.*
(2) Idem, ibid., p. 159.
(3) Ibid., p. 164.

florins artes., estant ces deux particulièrement commis à cet office (1). »

Certaines impositions étaient affectées spécialement aux besoins des écoles dominicales. Ces impositions, établies primitivement, comme nous l'avons dit, en 1581 ou 1582, portaient sur le vin et la bierre.

Dans la séance des consaux du 5 mars 1611, le conseiller Le Clercq donna lecture d'une requête par lui dressée pour être envoyée et présentée à leurs « Altezes d'accorder continuation des impostz pour l'érection et entretenement des écoles dominicales, pour y instruire les enfants et aussi du collége latin, pour le terme de six ans qui commencheroit au mois de juing prochain. Ladite requeste estant trouvée bien dressée, les Consaux décident qu'elle sera envoiée en cette forme (2). »

Il est probable que cette requête fut accueillie, puisque l'impôt sur le vin fut prorogé, par octroi du 2 mai 1624, pour donner des secours aux pauvres et pour l'établissement de l'école dominicale. Cette imposition fut encore prorogée le 27 août 1630 pour l'instruction de la jeunesse, l'érection des écoles dominicales, et celle du collége des Jésuites (3).

Le 28 avril 1638, à la sollicitation des magistrats, le roi leur octroye, pour trois ans, l'autorisation de continuer à lever un gros sur chaque lot de vin, et huit gros sur chaque tonneau de bierre qui se débitera dans les hôtelleries, tavernes et cabarets, seulement à la condition que le produit de cet impôt sera, comme par le passé, affecté aux frais des écoles instituées en 1581 et 1582, pour l'éduca-

(1) Ibid., p. 276.

(2) Ibid., p. 310.

(3) Hoverlant, *Exposition succincte des constitutions de la province de Tournay*. Tournay, 1814, p. 52. — *Essai chronol.*, vol. LXIX, p. 353.

tion de la jeunesse catholique, surtout de la classe pauvre. Il s'agit ici, selon M. Hennebert, des écoles dominicales (1).

Enfin nous lisons dans les comptes de la ville pour l'année 1788 (2) :

Écoles dominicales.

Payé à différents maîtres et maîtresses d'école pour avoir enseigné pendant l'année plusieurs pauvres de différentes paroisses . . . . . 1° 1936 florins.
2° 670 fl. 9 pat.

Total : 2606 fl. 9 pat.

Payé à la maîtresse principale et à huit autres pour leurs fonctions à l'école tenue par Hiéronimite (*sic*) 720 fl. 10 pat.

Payé aux quatre plus anciennes maîtresses pour une année de leurs gages, 216 florins.

Payé à la principale des dites maîtresses pour l'année de ses gages, 30 florins.

Item, 6 florins pour récréation le jour des Rois.

La ville payait en outre 45 florins pour vin, braise et entretien du linge de la chapelle des Jésuitesses, et 40 florins au premier fiscal pour sa présence à l'école dominicale.

Collége des Hibernois.

Comme les villes de Lille, d'Anvers et d'autres encore, celle de Tournay possédait un collége des Hibernois ou Irlandais. Ce petit collége, auquel une statistique de 1688 n'assigne que dix étudiants, fut établi à Tournay au com-

(1) *Éphémérides tournaisiennes*, p. 49.
(2) Hoverlant, *Essai*, etc., vol. LXVII.

mencement du XVII^e siècle. Les consaux, dans leur assemblée du 2 mars 1610, sur requête présentée par les pauvres Hibernois, leur accordèrent en aumône cinquante florins pour une fois. On lit à ce sujet dans le registre aux résolutions : « De la requête des étudiants du collége Hibernois étant en cette ville, suppliant que leur soit accordé quelque subside pour les aider à vivre, attendu leur pauvreté et nécessité, et qu'ils se sont retirés en ces quartiers, abandonnant leurs biens et moyens pour vivre catholiquement » (1).

Les Hibernois étaient établis à Tournay depuis quelques années déjà (2), lorsqu'en 1620, l'évêque Maximilien Villain de Gand leur procura un local à l'extrémité du Rodhuis des Sions près de la Grand'Place, et affecta en outre à la dotation de la présidence un capital de sept mille florins (3).

Nous donnons ci-après un extrait du testament de cet évêque, en ce qui concerne les Hibernois. Ce testament est du 19 avril 1659.

« Aux Hibernois orphelins et orphelines, trouvés et veuves, se donnera une *miche* double et quelques aunes de drap pour revêtir les pauvres selon coutume.

» Tant que j'ai vécu, soit en qualité de chanoine, soit en celle d'évêque, j'ai pris un soin particulier des pauvres exilés étudiants hibernois, les ayant pourvus de maison, et de leurs nécessités de blé, argent, accoutrement; je ne les veux pas encore oublier, et je leur donne trois cents florins une fois et trente rasières de blé *golnée* (4). Je les

(1) *Mémoires de* Philippe de Hurges, pp. 188-189.

(2) M. Le Maistre d'Anstaing a erré à la suite d'Hoverlant, en donnant pour fondateur à ce collége l'évêque Max. Villain de Gand. Au reste, Hoverlant est un guide très-perfide.

(3) Hoverlant, *Essai chronologique*, t. XXX, pp. 142 et suiv.

(4) Méteil.

recommande après ma mort à Messieurs les doyen et chapitre en général, et en particulier à Messieurs les prévôts et jurés et échevins et autres notables de la ville comme vraiment pauvres, qui ont quitté pour la foi leur pays, *cousinage* et commodités; je les recommande à Michel *Persin,* afin qu'il veuille persévérer en la charité envers eux comme il l'a fait; je lui donne pour mémoire une tasse d'argent venant de l'abbé de Saint-Jean d'Ypres qui m'a été donnée, lorsque je l'ai bénit abbé, *sede vacante Yprensi,* où seront mises mes armes.

» Item, je déclare que j'entends que la maison des étudiants hibernois à Tournay, que j'ai autrefois achetée et acquise de Jean de Nevèle, bourgeois de Tournay, où ils font leur demeure présentement, leur demeurera aux charges des rentes qu'ils doivent ou pourront devoir au jour de mon trépas, auquel effet j'ai, le XI de novembre 1637, délivré les lettres d'achat et purgé entre les mains du greffier Persin, comme leur faisant la charité d'entendre à leur nourriture et économie, affaires et dépens, et tout l'argent que je leur ai fourni, je n'ai jamais entendu qu'il en doit être chargé d'aucuns comptes, sachant bien que tout ce qu'il a fait, ç'a été par vraie et pure charité sans gages aucuns de son labeur et fâcheries. *Deus erit illi merces.* »

En marge du testament, on lit : « J'ai racheté la moitié de la rente comme sait le sieur Persin, je n'ai pas racheté avant mon trépas l'autre moitié, *je veux qu'il se face. Le noir Monsieur, dict d'Enthier,* leur a laissé une rente de 30 florins hypothéquée sur Borquenbray » (1).

Le titre de collége des Hibernois ne doit pas induire en erreur sur sa véritable destination. Les élèves n'étaient

(1) Publié par M. Frép. Hennebert comme appendice aux *Mémoires de* Ph. de Hurges, pp. 361-62.

pas tous, au moins postérieurement, exclusivement Irlandais. L'établissement était également ouvert à tous ceux qui demandaient à y être reçus en qualité de pensionnaires.

La dotation de ce collége était très-faible dans l'origine. Les étudiants irlandais y subsistaient d'abord en partie des aumônes que leur faisaient l'abbaye de Saint-Martin, diverses maisons religieuses, et les paroisses de la ville où les professeurs exerçaient le saint ministère.

Des fondations successives améliorèrent la dotation du collége des Hibernois, sans lui donner cependant jamais une situation brillante. Au nombre des fondateurs de bourses, nous trouvons M. Galvey en 1692, les présidents du collége Donat-Denis Chederman, en 1708, et De la Roche en 1755; Robkin, chapelain de Saint-Gudule en 1762, le président de Brady (1) en 1767, et enfin trois ans plus tard, l'évêque de Tournay, comte de Salm-Reifferscheidt. Donat-Denis Chederman, dont le nom semble indiquer une origine irlandaise, donna en 1710 tous ses biens à cet établissement.

Aux noms des présidents que nous venons de citer, nous ajouterons celui de Charles Brien, chapelain des hautes-formes, qui dirigeait cet établissement en 1792. Il eut pour successeur un M. Gosse.

Cette maison dut sans aucun doute à son peu d'importance d'échapper, comme collége du moins, à la tourmente révolutionnaire. Par arrêté du premier consul en date du 28 prairial an XI, ce collége, avec ses biens non

(1) Dominique de Brady, issu des anciens barons de ce nom, mourut le 18 juin 1770, à l'âge de 51 ans. Il fut inhumé à l'église de Saint-Quentin à Tournay. Un autre membre de cette famille, Eugène de Brady, également président de ce collége, et mort le 5 avril 1767, a sa sépulture dans la même église.

aliénés, fut réuni aux colléges Irlandais et Écossais de Paris comme tous les autres établissements de ce genre existant en France. Deux ans plus tard, l'établissement fut mis en vente, et acheté par le dernier vice-président, l'abbé Jacquart, pour une somme d'environ 5000 flor. (1).

F. F. J. Lecouvet

(1) Hoverlant, *Essai chronologique*, etc., t. XXX, pp. 142 et suiv.; t. VII, p. 199, et vol. CI. — Chotin, *Histoire de Tournay*, t. II, p. 259.

De l'union des Arts et de l'Industrie (1).

Sous ce titre fort simple, qui semble n'appartenir qu'à une brochure ordinaire, M. le comte Léon de Laborde, membre de l'Institut de France, et depuis quelques mois directeur-général des archives de l'Empire français, vient de publier un livre qui serait à lui seul un véritable événement, si, au milieu des préoccupations politiques et sociales qui absorbent tous les esprits, l'apparition d'une œuvre scientifique, et littéraire à la fois, pouvait encore être un événement. Toutefois, nous en sommes convaincu, pour l'honneur du public lettré, un ouvrage de cette espèce et de cette étendue ne saurait passer inaperçu, signé surtout, comme il l'est, du nom d'un des écrivains les plus éminents de la France.

Le but de cette importante publication est énoncé par quelques mots dans l'avant-propos : « L'avenir des arts, » des sciences et de l'industrie est dans leur association. »

Peu d'hommes avaient autant de droits que M. le comte de Laborde pour traiter un semblable sujet dans tous les développements qu'il comporte : ses *Ducs de Bourgogne, Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le moyen-âge;* sa *Renaissance des Arts à la cour de France;* sa *Notice des objets précieux conservés au Louvre;* ses *Recherches sur l'organisation de la Bibliothèque du Roi* et

(1) Paris, imprimerie impériale, 1856; in-8°, t. I, 407 pp.; t. II, 625 pp.

bien d'autres écrits, trop longs à énumérer ici, lui donnaient toute l'autorité nécessaire pour se prononcer en connaissance de cause sur les délicates matières qu'il abordait en cette occasion.

Aussi le savant auteur a-t-il mis au service de la thèse, posée plus haut, toute son expérience et cet esprit large et judicieux d'investigation, qui est son cachet propre. Son étonnante patience et cette ingénieuse sagacité avec laquelle il discute si magistralement depuis quelques années toutes les questions qui se rattachent aux arts plastiques, ne lui ont pas fait défaut en cette occasion. Personne mieux que M. le comte de Laborde ne connait dans tous ses détails l'histoire, l'origine et les vicissitudes de la peinture, de la sculpture et des arts en général.

L'industrie, selon l'éminent académicien, n'aura atteint l'apogée de la perfection que lorsqu'elle se sera profondément imprégnée du sentiment artistique. Depuis le monument le plus colossal, jusqu'à l'objet de toilette le plus insignifiant, jusqu'à l'ustensile le plus vulgaire, il faut qu'on retrouve l'idée de l'art, c'est-à-dire la manifestation visible du goût du beau, de l'harmonie dans les formes, de cette délicatesse d'exécution, qui prouve qu'il y a entente parfaite entre la pensée et la matière. Voilà le grand problème qu'il s'agit de résoudre, et l'auteur n'hésite pas à reconnaître que les Expositions universelles de Londres et de Paris n'ont dû leur succès qu'aux efforts tentés par d'intelligents producteurs de tous les pays, pour arriver à ce résultat.

Le premier volume est intitulé *le Passé;* c'est l'histoire des tentatives faites, aussi bien chez les peuples anciens que chez les modernes, pour faire progresser les arts, « au mi-» lieu des nombreux changements de style et des divers » modes d'enseignement, de contrôle et de protection » dont ils ont été l'objet. Suit un aperçu des expositions des arts et de l'industrie jusqu'à 1851.

C'est surtout dans cette introduction que nous admirons le savoir si vaste, si varié du comte de Laborde, ainsi que son aptitude remarquable à saisir les rapports qui existent entre les manifestations diverses du génie humain. On conçoit qu'un semblable exposé n'est guère susceptible d'une analyse détaillée. Il suffira de proclamer que ce sont de belles et éloquentes pages, toutes pleines de jugements solides, d'ingénieuses remarques, que nous ne saurions trop recommander à la méditation de ceux qui s'adonnent à l'examen de ces intéressantes questions.

Dans son étude générale sur les Beaux-Arts à l'Exposition de Londres, l'auteur passant en revue les différents pays qui y prirent part, expose ses idées pratiques en cette matière et offre un résumé d'observations qui vous permet d'assister par la pensée à cette magnifique solennité dont Paris a offert la reproduction en 1855.

Il se plait ensuite à dérouler sous les yeux des lecteurs, les conséquences de l'Exposition de Londres, d'abord : « la » reconnaissance de l'importance des Arts en général et » ensuite la nécessité de s'opposer à l'envahissement du » mauvais goût en France, pour lutter contre la renais- » sance du bon goût à l'étranger. »

Le deuxième volume est consacré à « l'*Avenir;* » c'est proprement la partie didactique de l'œuvre si utile, entreprise par M. le comte de Laborde. Ici éclatent, dans toute leur puissance, les énergiques convictions que l'auteur s'est formées sur le sujet ardu dont il a fait choix; ici brille ce coup-d'œil juste, prompt, net surtout, qui n'appartient qu'à ceux qui, par un long travail, se sont pour ainsi dire assimilés une matière difficile. A une ampleur de vues proportionnée à la grandeur de la tâche, se joint une finesse d'observation, une lucidité d'exposition et une logique de raisonnement qui ne sauraient trouver de contradicteurs sérieux. Car le savant écrivain procède constamment par

des exemples puisés dans l'histoire et appuie toutes ses assertions de faits pratiques dont la valeur est incontestable.

On pourrait reprocher quelquefois à l'auteur d'être trop absolu dans ses opinions et partant d'être peu équitable à l'endroit de certaines écoles, de certaines doctrines, de certains principes qui, malgré leurs défauts, ont rendu d'immenses services à la civilisation. Mais M. le comte de Laborde trouve son excuse toute faite dans la thèse qu'il défend, dans le but qu'il cherche à atteindre, l'*unité!*

Voici le résumé des chapitres qui composent ce second volume : 1° *Principes qui doivent diriger dans une réorganisation de l'administration des arts;* 2° *l'art dans l'enseignement;* 3° *enseignement de l'art dans les carrières spéciales de l'industrie;* 4° *enseignement supérieur des arts;* 5° *maintien du goût public;* 6° *application de l'art dans l'industrie.*

Nous nous permettrons ici une légère critique; dans un ouvrage d'aussi longue haleine, des subdivisions plus nombreuses eussent rendu de grands services aux lecteurs qui s'attachent plus particulièrement à telle ou telle partie de la question traitée. L'attention, quoiqu'on en dise, aime à se reposer, et l'esprit se pénètre bien mieux des pensées de l'auteur, lorsque ces pensées sont jalonnées d'une manière méthodique.

En terminant cette courte appréciation d'un livre dont le style et la forme sont également attrayants et auquel nous voudrions pouvoir consacrer un compte-rendu plus digne, il nous reste à dire que M. de Laborde ne s'y laisse entraîner ni par engoûment, ni par prédilection pour tel ou tel système d'esthétique, ni par exclusion de certaines idées en matière d'art, ni par admiration absolue pour tel grand maître ancien ou moderne; ce qu'il veut — nous le répétons encore, parce que c'est un rêve qui doit finir par se réaliser chez tous les peuples civilisés, — ce qu'il veut, c'est l'alliance intime de l'art et de l'industrie. C'est assez dire qu'il

combat à outrance le mauvais goût, qui tend à s'infiltrer aussi bien au sommet qu'au bas de l'échelle sociale. Aussi prétend-il ramener aux saines théories, aux véritables idées du beau, à ce sentiment inné de la perfection, qui n'est que l'épuration successive des appétits du public. M. de Laborde, en un mot, fait hardiment la guerre aux règles conventionnelles et fausses qui atrophient l'art vrai et finissent par oblitérer le sentiment du beau réel.

Pour arriver à ce but, l'auteur n'a pas ménagé les préjugés; il n'épargne personne et rompt bravement en visière à ceux qui, sous prétexte de génie, corrompent et dénaturent les aspirations artistiques d'un peuple.

L'*Union des Arts et de l'Industrie* est une éloquente profession de foi, à laquelle nous voudrions voir toutes les nations civilisées faire adhésion franche et entière.

Quant à la Belgique, où la renaissance des arts plastiques brille aujourd'hui avec un si vif éclat, elle doit un tribut de reconnaissance à M. le comte de Laborde pour l'appréciation bienveillante qu'il a faite de la part remarquable qu'elle prit en 1851 à l'Exposition universelle de Londres. Lorsqu'un homme qui a l'autorité de l'honorable académicien, porte sur nous un jugement aussi favorable, nous avons d'autant plus lieu d'en être fiers que le pays auquel il appartient et dont il était le délégué à cette grande solennité internationale, n'avait pas l'habitude, il y a quelques années, de juger avec toute l'impartialité désirable les choses qui nous concernent. Nous croyons donc être agréable à nos lecteurs, en transcrivant ici en entier les belles pages que l'auteur consacre à la Belgique (1), sans prétendre cependant nous assurer à plusieurs idées erronées et à quelques appréciations un peu hasardées qui ont échappé à l'auteur.

B^n^ DE SAINT-GENOIS.

(1) T. I, pp. 325-333.

Belgique.

Il y a des contrées qui semblent privilégiées pour les arts, comme il y a des coteaux qui sont favorables à la vigne, sans qu'on puisse expliquer pourquoi, à culture égale, à latitude pareille, d'autres contrées sont moins favorisées : la Grèce, l'Italie et la Belgique sont de ce nombre.

Les Flandres avaient déjà eu plusieurs époques éclatantes dans les arts, lorsque, à l'appel des princes français nouvellement placés à la tête de ce pays, deux frères associés dans leurs travaux perfectionnèrent la peinture à l'huile et fixèrent par des chefs-d'œuvre l'attention de tous sur ce nouveau procédé. Il ne s'agissait pas seulement d'une recette pour peindre, l'art entier était en question. La nature se substituait à la convention; le réalisme, dans ses conditions les plus parfaites, les plus séduisantes, s'intronisait pour la première fois dans les arts et allait faire le tour du monde.

On connaît les admirables œuvres de cette ancienne école, nouvelle alors, protégée à ses débuts, encouragée et développée par les grands travaux que les ducs de Bourgogne demandaient, appuyée, en outre, sur le goût de l'art et du luxe élégant que ces princes avaient apporté de la cour de France et répandu autour d'eux avec un faste inouï.

On sait comment ces nobles tendances, implantées dans un sol prédisposé, prospérèrent; comment elles devinrent, à travers les changements de gouvernement et de délimitation, une qualité propre à tout le pays et comme le trait caractéristique des Pays-Bas, si bien qu'à cette première renaissance en succédèrent d'autres, qui, chacune en suivant les mêmes directions, eurent un nouveau retentissement en Europe et une influence marquée. Inutile de refaire cette histoire de l'art dans les Pays-Bas, elle est connue, et je ne veux en tirer d'autre conséquence que ce fait d'une disposition native et toute particulière, disposition qu'un gouvernement négligent des vrais intérêts du pays peut laisser sommeiller, qu'une administration habile réveille facilement.

Nous avons parlé des Pays-Bas et des Flandres, nous oublions que la Hollande et la France pourraient se plaindre de cette confusion de noms, de ce mépris des traités; parlons de la Belgique. Créée en dépit de l'Europe, entourée sinon d'ennemis, au moins de voisins envieux, toujours menacée de rentrer sous le joug d'un souverain qui, depuis vingt-trois ans, n'a pas voulu prendre son vrai titre de roi de Hollande, la Belgique, malgré ce mauvais vouloir, ou en raison de ces rivalités, a trouvé de nouvelles forces dans sa nationalité. Elle a réuni, comme dans un faisceau, tous ses enfants, et, par leur union, leurs efforts, elle est parvenue, en moins d'un quart de siècle, à reconstituer une nation, à refaire une littérature populaire et une histoire nationale, à retrouver une puissante école de peinture et de sculpture, à former un conservatoire de musique excellent, à figurer dans le monde honorablement en toutes choses.

Le patriotisme et les traditions ont une large part dans cette renaissance; le gouvernement et les institutions qu'il a fondées à l'imitation des nôtres y ont aussi beaucoup contribué. Les écoles, les académies, les instituts de l'industrie, les concours provinciaux, les expositions provoquées par l'État et répandues dans les provinces par les sociétés des arts, les commandes, tout cet ensemble de bonnes mesures, animées par les collections de tableaux et d'objets d'arts publiques et particulières, par les monuments dont le pays est rempli, par la rivalité avec des voisins actifs comme les Français, les Hollandais et les Allemands, et surtout par des traditions nationales et un goût inné pour les arts, ont fait sortir d'une seule génération une foule d'hommes éminents qui en promettent d'autres. Courage, leur dirai-je, courage! me réservant de dire aux miens : Prenez garde, veillez!

Veillez, car cette école, après avoir fait fausse route, comme vous, reprend le bon chemin; veillez, parce que le goût des arts, provoqué par tout ce qui concourt à leur développement, se répand dans la nation et la forme au bon goût, ce grand mobile de l'industrie, dans ses ouvriers comme dans ses chefs de fabrique, dans ses marchands comme dans son public.

Remarquez bien ces circonstances favorables : en haut, un

roi et un gouvernement qui comprennent l'importance des arts; en bas, un public qui les aime. Dès la constitution de la Belgique, ce souverain et ses ministres ont pris immédiatement l'art au sérieux, le souverain en montrant au talent les plus grands égards, en lui réservant, comme à tout autre service rendu à la patrie, les titres, les croix et les honneurs, en ouvrant en personne, entouré des grands dignitaires, toutes les solennités de l'art : expositions, concours et nouveaux musées. Traité avec ce sérieux, avec cette dignité, l'art a été digne et sérieux. A cette assistance partie d'en haut ajoutons l'appui venu d'en bas. Les artistes belges ont été soutenus, stimulés, maintenus dans la bonne voie par un public moins nombreux que le nôtre, mais plus éclairé, moins enthousiaste de prime abord, mais plus persévérant dans son goût, moins inquiet surtout, et dirigé par un instinct national qui le poussait dans les excellentes traditions de ses vieux maîtres. C'est ce même public qui applaudit avec enthousiasme les Servais, Vieuxtemps, Batta et Bériot, formés dans le conservatoire de musique de la capitale, et qui, réuni en sociétés chorales, répand sur toute la Belgique les flots d'une musique populaire qui réveille dans la nation ses instincts d'harmonie; c'est encore ce public qui conviera bientôt l'industrie au bon goût dans le choix des modèles et à la perfection de la main-d'œuvre dans tous ses produits.

Résumons, en peu de mots, les directions principales de l'art et de l'industrie en Belgique.

Les Flandres, en raison de leur position géographique, ont toujours eu deux tendances marquées : l'une, nationale, propre au sol, au caractère de la nation, à sa nature, tout cela très-original, mais assez trivial; l'autre, imitative et d'importation étrangère, venant de Byzance, de l'Allemagne, de l'Italie ou de la France. Celle-ci avait pour but d'échapper au réalisme par trop prosaïque des dispositions nationales, et de s'élever à ces hautes qualités de l'idéal, de l'élégance et du style qui doivent être antipathiques à la nation, car elles n'ont jamais pris racine dans ce sol rebelle, quels que soient les hommes de talent qui se sont efforcés de les y implanter. Jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle, l'école flamande lutta victorieusement

contre les influences du dehors; mais avec la révolution de 93, l'art fut anéanti, la résistance céda, l'école de David triompha, et David lui-même, en choisissant Bruxelles pour son lieu d'exil, perpétua dans ce pays, plus longtemps qu'ailleurs, ses doctrines et son influence.

En Belgique cependant, aussi bien qu'ailleurs, la réaction se produisit, et des artistes comme Odevaere et Navez, qui, par la nature de leur talent, s'étaient soumis à David, trouvèrent des successeurs qui, par une disposition de nature analogue, mais en réagissant contre eux, allèrent chercher dans l'école française, dans Delaroche, Scheffer, Schopin et nos autres peintres anecdotiques, les modèles à suivre.

Wappers, Gallait et De Keyser sont les plus illustres dans cette voie, et il n'y a peut-être qu'une raison de priorité pour faire pencher de notre côté la balance, dans laquelle seraient placés les qualités et les mérites des concurrents. Là n'est ni l'avenir pour l'école belge ni le danger pour la nôtre. Voici où ils sont : avec les bienfaits de la paix se réveillèrent tous les bons instincts. En Belgique, le vieux fonds national n'était pas aussi complétement anéanti qu'on l'avait cru; il fit preuve d'existence, d'abord en copiant servilement les anciens peintres flamands et hollandais, puis en les imitant avec une certaine liberté, et de progrès en progrès, ayant acquis par l'observation patiente tous les secrets du métier, ayant réveillé en eux, au moyen de ces pastiches, des tendances naturelles et originales qui ne sont que des analogies de dispositions natives, les peintres belges passèrent sans difficulté de la copie à l'original, de leurs vieux maîtres à la nature et aux types qui les avaient inspirés. Ils sont arrivés aujourd'hui à ce point, et les Leys, Willems, les deux Stevens, Adolphe Dillens, Verlat, et de plus loin Coulon, Degroux et d'autres, en possession des meilleures pratiques de leur art, animés du véritable esprit des vieux maîtres, vont renouveler l'école nationale en restant fidèles aux instincts nationaux. Je ne suivrai pas ces peintres dans les diverses phases de leur talent qu'on pouvait étudier aux diverses expositions de Londres. Je dirai un mot seulement de Leys et à Leys. Ce peintre ingénieux a compris l'école de Van Eyck comme je voudrais que nos artistes comprissent l'art des Grecs;

il s'est fait vieux Flamand comme je voudrais qu'on se fît ancien Grec, partant de cette noble nature d'emprunt pour développer l'originalité native. Leys, d'ailleurs, n'usurpait pas le bien d'autrui, il héritait du bien paternel; il ne copiait pas ses ancêtres, il leur ressemblait par pente naturelle et par instinct; mais Leys doit se défier de ses procédés de peinture : il devra recourir à la nature, étudier ses effets, retrouver son coloris, et craindre le maniérisme, qui est autant dans la couleur que dans l'expression, dans l'effet que dans le dessin. Le maniérisme commence où le vrai cesse, et la couleur de M. Leys n'est pas toujours vraie, elle est souvent conventionnelle et vieillotte; elle semble avoir déjà subi cette sorte de cuisson qu'opère le temps avec les couleurs entre l'apprêt et le vernis. Avec une couleur plus vraie, je voudrais que Leys peignît des sujets ou plus éloignés ou plus rapprochés de nous, c'est-à-dire l'idéal poétique ou le réalisme prosaïque; il ferait taire l'envie, qui lui nie les qualités originales.

La statuaire belge avait une tâche plus difficile que la peinture. Bien que la cathédrale de Louvain (?) et d'autres églises offrent aux artistes modernes des spécimens remarquables de la sculpture monumentale du XIII^e^ siècle, bien que les collections aient recueilli, que les églises aient conservé des sculptures en bois du XIV^e^ et du XV^e^ siècle, qui se distinguent par la grâce de la composition et le charme de l'exécution la plus précieuse, bien que chaque génération compte quelque sculpteur qui, comme François du Quesnoy, puise dans un sentiment vif de la nature des ressources remarquables, cependant il n'y avait pas dans ces chefs-d'œuvre du réalisme la même tradition suivie et des modèles aussi féconds que dans la peinture des vieux Flamands. L'école moderne a dû se faire d'elle-même, et je doute qu'elle s'y soit bien prise. L'influence exercée à Paris par Canova s'est étendue jusqu'en Belgique, et y persévère encore aujourd'hui; on la retrouve dans le type des figures, dans leur élégance et leur grâce, et jusque dans la choix des compositions. Une réaction se produit de nos jours, le style s'épure et le goût s'ennoblit : telle qu'elle est, la statuaire belge faisait bonne figure à l'Exposition de Londres, et, placée à côté de la nôtre, elle marquait combien les fron-

tières de l'art français et de l'art belge tendent à se confondre. Elles ne sont guère plus apparentes que celles qui divisent les deux pays; on passe de l'un à l'autre sans secousse, et en se demandant : Est-ce ici, est-ce là, suis-je arrivé, ai-je dépassé? Quand on pense que nous haussions les épaules, il y a vingt-cinq ans, en parlant de la Belgique, et que nous ne la connaissions que pour maudire ses contrefaçons, il faut avouer que cet alignement des deux arts a de quoi faire réfléchir.

Ainsi donc, pendant que nous désapprenions, les Belges apprenaient; pendant que, traitant tout avec cette légèreté dont nous nous faisons un mérite, nous compromettions l'héritage de domination légué par nos pères, les Belges, stimulés par le réveil de leur nationalité, fortifiés dans l'atmosphère de leur indépendance, sentant qu'ils avaient à prouver devant l'Europe qu'ils étaient dignes de leur passé, les Belges prenaient l'art au sérieux, apprenaient consciencieusement leur métier, travaillaient avec conviction, et, à chacune de nos expositions, venaient nous apporter les témoignages de leurs progrès, qui auraient dû résonner dans nos ateliers comme une cloche d'alarme.

On prit cependant ces sérieux efforts en grande pitié et ces sévères avertissements en profond dédain. Nos grands critiques affirmèrent que ces peintres étaient les élèves de nos peintres, ces tableaux des imitations de nos tableaux, et toute notre jeunesse, avec ce contentement d'elle-même qui est la première de ses qualités, puisqu'elle soutient les autres, s'en alla répétant qu'on ne peignait pas mal à Bruxelles près Paris. Prenons-y garde : la Belgique ne nous copie pas. Si même, en lui donnant des leçons, nous laissons les élèves devenir plus habiles que les maîtres, ils pourraient bien, à leur tour, dater nos tableaux de Paris près Bruxelles, de Paris près Anvers. Ce n'est pas ainsi qu'on juge ses rivaux. Placée à notre porte, la Belgique n'a pu résister à la tentation de regarder par la fenêtre comment nous nous y prenions pour régenter le monde; et pouvons-nous lui en faire un reproche, nous qui avons plus d'une fois regardé par le trou de la serrure dans l'atelier de Rubens, de Van Dyck et de Rembrandt? Les critiques ont

abandonné cette tactique : ils nous disent maintenant de M. Leys : c'est du Hemling; de M. Willems : c'est du Metzu; comme en France nous sapons la réputation de M. Ingres en disant : c'est du Raphaël. Tout cela est aussi facile qu'inutile à dire : admirons les Hemling, les Metzu, les Raphaël modernes, quand ils vivent de leur vie propre : — l'avenir fera le partage.

L'industrie a pris une autre voie que les arts; ses progrès se sont faits uniquement dans la direction du bon marché, et, sous cette tyrannique tendance, elle a abdiqué sa puissance artiste et se présente sous ce rapport, dans le grand concours des nations, avec humilité et en contradiction avec les progrès faits dans les arts; et cependant nous savons quels prodiges de gracieuses productions industrielles sont éclos dans les Pays-Bas à toutes les époques florissantes de leur art; attendons-nous donc à voir surgir de nouveau ce développement naturel de leur prospérité, car il est impossible qu'entourée de si remarquables monuments, ayant accès dans dix musées remplis des merveilleuses productions de ses artistes, convoquée tous les ans aux expositions des associations des arts, où elle court avec ardeur, où elle applaudit avec enthousiasme, la Belgique, sollicitée par le développement du bon goût qui s'étend partout, ne s'impose pas à son tour ce programme qu'elle remplira si facilement. Elle a beaucoup à faire, car si, d'un côté, tout le mobilier de l'église est exécuté à Liége, par la maison John Philipp, dans un sentiment pieux, digne et d'après les plus saines notions de l'archéologie, de l'autre côté, ses vêtements ecclésiastiques, ses dessins d'étoffes et ses étoffes brodées n'offrent qu'une qualité, la richesse; et qu'est-ce que la richesse, en l'absence du goût, de l'élégance et du sens archéologique! Une richesse massive, lourde, surabondante. Ses meubles et ses tapis sont ordinaires; mais ses parquets, et particulièrement ceux de Godefroy, à Bruxelles, combinent heureusement la mosaïque antique, l'arabesque et le dessin de tapis : le tout exécuté cependant à la mécanique. Ses porcelaines, mi-françaises, mi-anglaises, sont des contrefaçons sans le moindre mérite d'originalité, et cette fusion représente assez bien le goût dominant dans l'industrie belge : cela fait

aux yeux la même impression que fait aux oreilles le français des Belges. L'établissement de marbrerie de Leclercq, à Bruxelles, travaille aussi bien que la marbrerie parisienne, c'est-à-dire qu'elle est aussi médiocre que la nôtre. Quant à l'arquebuserie, nous ne l'envisagerons qu'au point de vue du goût, de l'ornementation et de l'élégance des formes, et sous ce rapport elle a bien des progrès à faire. Un examen plus approfondi ne servirait qu'à nous persuader davantage de l'influence fâcheuse de cette poursuite du bon marché qui seule et uniquement préoccupe l'industriel belge. Il obtient en ce sens des résultats surprenants; mais je ne puis douter que le bon goût, l'invention, une heureuse association des idées artistes de tous les temps avec les exigences modernes de la mode, ne fussent des éléments certains de succès, et des éléments très-conciliables avec le bon marché. En effet, le mauvais goût est le plus cher de tous les goûts : le grand style est simple, le petit genre est contourné.

Si la Belgique était un plus grand pays, si ses artistes avaient des tendances plus hautes, plus épurées, plus passionnées, si son industrie voulait être plus parfaite d'exécution et pouvait prendre plus d'extension, si son Gouvernement n'avait pas, depuis les dernières années, une disposition à se croiser les bras et à laisser faire, croyant qu'il a tout fait, je l'aurais prise pour type de ce que nous avons à redouter de nos concurrents, de ce que nous devons faire pour lutter victorieusement; mais nous trouverons ces périls et ces menaces mieux indiqués chez nos dangereux voisins d'outre-Manche : passons donc en Angleterre.

Victor Gaillard.

Donnez-lui.... Donnez-lui.... ce qu'une ombre réclame,
Une larme !... c'est là ce funèbre denier,
Ce tribut qu'à la mort tout mortel doit payer !

LAMARTINE.

Le *Messager des Sciences historiques* avait promis de consacrer une page à la mémoire de feu Victor Gaillard, ravi à la fleur de l'âge aux travaux historiques qu'il avait entrepris avec une ardeur que les étreintes du mal qui le conduisit au tombeau ne purent tempérer. Il appartient à notre recueil d'acquitter cette dette.

VICTOR-LOUIS-MARIE GAILLARD naquit à Gand, le 28 mai 1825. Après avoir fait de brillantes études à l'université de sa ville natale, il fut reçu, à vingt-et-un ans, docteur en droit; puis, il entra au barreau, ce qui ne l'empêcha pas de se livrer avec un véritable enthousiasme à l'étude des sciences historiques. Nous nous souvenons tous du bonheur qu'il éprouvait lorsqu'après avoir longtemps fouillé dans la poussière de nos divers dépôts d'archives, il avait découvert quelque document oublié depuis des siècles mais précieux pour l'histoire de son pays. Jouissance indicible qu'un archéologue seul peut comprendre!

En 1847, Victor Gaillard épousa Mlle Léontine Rycx, et, à cette occasion, il fit un voyage en Allemagne, en Suisse, en France et en Italie. C'est en parcourant une partie de l'Europe qu'il conçut le projet d'écrire l'histoire

du commerce de la Flandre au moyen-âge, principalement avec le Levant et la péninsule italique (1).

De retour dans sa patrie, le jeune savant se livra avec plus d'ardeur que jamais à ses études favorites. Sa collection de médailles s'enrichit rapidement de rares et précieux exemplaires; tandis que ses salons s'ornaient des œuvres de nos meilleurs peintres. Appréciateur intelligent du mérite de l'artiste, il savait l'encourager à propos.

Doué d'un caractère doux et bienveillant, Gaillard se trouva bientôt au milieu d'un cercle d'amis qui partageaient ses goûts et avec lesquels il passa des heures délicieuses que le temps emportait toujours trop vite. C'est vers cette époque que parut dans le *Messager des Sciences historiques* son premier article, intitulé : *Anciennes institutions commerciales. — Privilége d'étape. — L'étape des grains à Gand* (2).

Ce premier essai ayant été favorablement accueilli, Victor Gaillard continua à communiquer au *Messager* les résultats de ses recherches. Voici les articles que cette revue scientifique doit encore à sa plume.

Relations entre la Flandre et l'Angleterre. Addition à la note de M. Gheldolf (3). (*Messager,* année 1850, p. 239).

Musée historique de Gand (*Ibid.*, p. 535).

Études sur le commerce de la Flandre au moyen-âge. — Les foires (*Ibid.*, année 1851, p. 193).

Archives du Conseil de Flandre (*Ibid.*, an. 1852, p. 96).

Dans cet article, Victor Gaillard, que le Gouvernement venait de charger du classement des archives du Conseil de Flandre, fait connaître aux lecteurs du *Messager* « qu'il a trouvé parmi les feuillets de garde de divers re-

(1) C.-A. Serrure, *Notice sur Victor Gaillard.*

(2) Année 1849, p. 232.

(3) Cette note a paru dans le *Messager des Sciences historiques*, année 1844, p. 59.

» gistres des années 1550 à 1565 six feuillets de vers » flamands, écriture de la fin du XIII[e] siècle, contenant » cinq colonnes *recto* et *verso*, la 6[e] ayant été amputée » pour réduire le parchemin à la dimension du volume. Ces » six feuillets ou soixante colonnes renferment ensemble » environ 3500 vers, formant des fragments du même » poëme; mais ces fragments ne se suivent pas et se divi- » sent en six parties : ils appartiennent sans doute à quel- » que *Rymbybel*, peut-être à celle de Van Maerlant. »

Cet article, écrit sous forme de lettre, est accompagné de quelques strophes du poëme que le zélé conservateur des archives eut le bonheur de restituer à la littérature flamande.

Notice biographique sur le bibliophile Comer (*Messager*, 1852, p. 262).

Expédition de Gui de Dampierre à Tunis en 1270 (*Ibid.*, 1853, p. 141).

Une lettre de Denis Harduyn (*Ibid.*, 1853, p. 32).

Le *Messager des Sciences historiques* n'était pas le seul recueil qui comptait Gaillard au nombre de ses collaborateurs. Les *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, la *Revue de la Numismatique belge*, les *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, les *Annales de la Société royale des Beaux-Arts*, le *Bulletin du Bibliophile belge* et l'*Eendragt* renferment d'intéressants articles dus à l'obligeance de cet archéologue.

Ces écrits insérés dans les diverses publications périodiques que nous venons d'énumérer, ne composent pas toute la succession littéraire que Gaillard a laissée à la science.

L'Académie royale ayant mis au concours cette question : *Quelle influence la Belgique a-t-elle exercée sur les Provinces Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, littéraire et artistique, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle*, Gaillard fut le seul qui y

répondit. Toutefois, son mémoire présentant des lacunes importantes, ne fut point jugé digne d'être couronné; mais une médaille d'argent fut décernée à l'auteur (1). La question fut remise au concours pour l'année 1854, et cette fois l'œuvre de Gaillard, après avoir été soumise à une révision générale, obtint la médaille d'or et l'honneur de l'impression dans le recueil des mémoires couronnés, où elle figure sous le titre de : *De l'influence exercée par la Belgique sur les Provinces-Unies, sous le rapport politique, commercial, industriel, artistique et littéraire, depuis l'abdication de Charles-Quint jusqu'à la paix de Munster* (2).

Nous avons dit que Gaillard ne négligeait aucune occasion d'enrichir son médaillier. En effet, c'était à l'étude de la numismatique qu'il consacrait les heures que sa charge de conservateur des archives de l'ancien Conseil de Flandre ne réclamait pas. Ce fut en 1852 qu'il publia ses *Recherches sur les monnaies des comtes de Flandre, depuis les temps les plus reculés jusqu'au règne de Robert de Béthune inclusivement,* travail consciencieux que l'on peut ranger parmi les meilleurs qui ont été écrits sur cette matière.

Pendant son séjour à Rome, Gaillard avait recueilli les inscriptions funéraires de l'église de S^t^-Julien des Belges. Il les publia en 1853 sous le titre d'*Épitaphes des Néerlandais* (*Belges et Hollandais*) *enterrés à Rome*. Cet intéressant travail est précédé d'une introduction et accompagné de notes biographiques sur plusieurs personnages considérables morts loin de leur patrie.

Terminons notre revue en jetant un regard sur un ouvrage d'un haut intérêt historique que notre jeune savant n'a pas eu le bonheur de pouvoir terminer; nous voulons parler des *Archives du Conseil de Flandre, ou recueil de*

(1) *Bulletins de l'Académie royale*, t. XX, II^e^ partie, 1853.

(2) *Bulletins de l'Académie royale*, t. XXI, I^re^ partie. 1854. — Mémoires couronnés, t. VI, 2^e^ partie.

documents inédits, relatifs à l'histoire politique, judiciaire, artistique et littéraire.

Lorsque ce livre vit le jour, il excita une curiosité légitimée par l'importance du dépôt dont il allait dévoiler les secrets. Que de mystères, que de drames lugubres, enfouis sous ces immenses amas de parchemins et de papiers! De ces monceaux poudreux allait enfin jaillir la vérité sur l'histoire des institutions politiques et judiciaires de nos pères et notamment sur le fameux tribunal de l'Inquisition, cause première des troubles qui ensanglantèrent le sol de la patrie au XVI^e^ siècle. On sait que Marguerite de Parme, alors gouvernante des Pays-Bas, fit de généreux mais inutiles efforts pour détourner Philippe II du projet qu'il avait conçu de vaincre l'hérésie et l'esprit de rebellion en instituant un tribunal qui devait surpasser en rigueur l'Inquisition d'Espagne elle-même, déjà si odieuse au peuple. Ce fut en vain que cette princesse, appuyée de l'avis de Viglius, président du conseil d'État, représenta au Roi qu'il était dangereux de livrer au bûcher cinquante à soixante mille personnes, le monarque resta sourd aux sages avis de sa sœur et livra les Pays-Bas à l'Inquisition et au duc d'Albe.

On conçoit qu'un ouvrage traitant un tel sujet et pouvant jeter un nouveau jour sur cette grande époque, où les institutions religieuses et politiques furent si fortement ébranlées, dût obtenir un véritable succès. Les deux partis qui divisent actuellement le pays, y cherchèrent des preuves à l'appui de leur opinion et invoquèrent tour à tour le même document pour se combattre et se confondre.

Ici se termine notre tâche. Il ne fut pas donné à Victor Gaillard d'achever son œuvre; la mort vint l'enlever à ses travaux le 10 septembre 1856.

Kervyn de Volkaersbeke.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Statistique des Archives de l'État dans les provinces. — Le *Moniteur* du 5 mai 1856 publie un rapport sur la situation des Archives de l'État dans les provinces, pour les années 1853, 1854 et 1855, adressé à M. le Ministre de l'intérieur, par M. l'archiviste-général du royaume, et accompagné d'un tableau synoptique contenant un relevé de toutes les collections de documents conservés dans chacun des Dépôts de l'État.

Nous aurions voulu reproduire ce rapport, sinon en entier, au moins le tableau synoptique qui lui sert de complément, et qui donne une idée exacte de l'ensemble et des diverses parties de chaque dépôt, mais nous devons nous borner à en donner quelques extraits, à cause de son étendue, car il n'occupe pas moins de trente-et-une colonnes du journal officiel.

Les Dépôts des Archives de l'État dans les provinces sont aujourd'hui au nombre de sept; ils se trouvent : à Arlon, Bruges, Gand, Liége, Mons, Namur et Tournai. Malgré les pertes que les révolutions et les guerres nous ont occasionnées, nos archives sont encore aussi riches que considérables. Il résulte des indications fournies par M. l'archiviste-général que nos sept Dépôts renferment ensemble, sans tenir compte des archives modernes :

72,990 registres.
3,353 cartons.
41,859 liasses.
239 cartulaires.
44,464 chartes.

Total 162,905.

Ces 162,905 registres, cartons, liasses, cartulaires et chartes sont repartis, ainsi qu'il suit, dans les divers dépôts :

	NOMBRE				NOMBRE DES CARTULAIRES.	NOMBRE DES CHARTES				
	des registres.	des cartons.	des liasses.	TOTAL.		du X^{e} siècle.	du XI^{e} siècle.	du XII^{e} siècle.	des siècles suivants.	TOTAL.
I. Archives de l'État, à Arlon	555	»	999	1,554	6	2	9	70	5,525	5,606
II. Id. à Bruges.	3,577	74	8,818	12,469	10	»	4	49	2,229	2,282
III. Id. à Gand. .	18,078	730	9,290	28,098	28	57	64	273	10,724	11,098
IV. Id. à Liége .	33,362	2,268	3,975	39,805	155	4	16	77	11,116	11,215
V. Id. à Mons .	12,805	38	13,525	26,368	29	»	10	77	7,445	7,532
VI. Id. à Namur.	4,025	26	4,765	8,816	8	1	3	8	6,192	6,204
VII. Id. à Tournai	588	217	487	1,092	5	»	»	3	526	529
TOTAUX. . . .	72,990	3,333	41,859	118,202	239	44	106	557	43,757	44,644

Il est à remarquer que les dépôts de Gand et de Liége occupent à peu près le même rang pour le nombre des chartes qu'ils renferment; mais que le premier surpasse de loin tous les autres pour l'importance de ses documents du moyen-âge; en effet, des 707 chartes antérieures au XIII^e^ siècle, conservées dans les sept dépôts réunis, celui de Gand en possède 374, dont 37, sur 44, des VIII^e^, IX^e^ et X^e^ siècles; 64, sur 106, du XI^e^ siècle, et 273, sur 557, du XII^e^ siècle.

Nous donnons ici, de la manière la plus succincte possible, l'indication des diverses séries de documents que possède chaque dépôt :

I. *Archives de l'État, à Arlon.*

ARCHIVES CIVILES.

1. Ancien pays de Luxembourg.
2. Villes, communes, bans, corps de métiers, justices, etc.
3. Seigneuries et fiefs.
4. Cours de justice locales et prévôtales.
5. Tabelles cadastrales.
6. Domaines et droits domaniaux.
7. Princes émigrés et étrangers.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Clergé séculier.

8. Chapitre de Nassogne.
9. Id. de St-Rémi.
10. Cures et églises.

Clergé régulier

11. Abbaye de Clairefontaine.
12. Id. d'Orval.
13. Id. de St-Hubert.
14. Abbaye de Waulsort.
15. Prieuré d'Aywaille.
16. Id. de Chiny.
17. Id. de Longlier.
18. Id. de Muno.
19. Couvents des Capucins et des Carmes, à Arlon.
20. Couvents des Trinitaires et des Récollets, à Bastogne.
21. Couvents des Augustins et du St-Sépulcre, à Bouillon.
22. Couvent des Pénitentes, à Durbuy.
23. Id. de Ste-Catherine et monastère du Val-des-Écoliers, à Houffalize.
24. Couvent des Carmes, à Marche.
25. Id. des Récollets, à Virton.
26. Société de Jésus.
27. Divers établissements religieux.

II. *Archives de l'État, à Bruges.*

ARCHIVES CIVILES.

1. Franc de Bruges.
2. Chambre pupillaire du Franc.
3. Wateringues dans le ressort du Franc.
4. Cour féodale du Bourg de Bruges.
5. Seigneurie de Male.
6. Id. de Praet.
7. Seigneurie de Proosche.
8. Id. de Vive.
9. Id. de Wynendaele.
10. Chambre pupillaire de Wynendaele.
11. Châtellenie de Courtrai.
12. Cour féodale du Vieux-Château de Courtrai.

13. Huit-Paroisses.
14. Châtellenie d'Ypres.
15. Seigneuries de Beveren, Boesinghe, Crebbe, Cringen, Hagebuc, Henaux, Hofland, Hooglede, Ingeland, Keyserryckx, Locre, Quaetaecker, Vellenaere, Volmerbeke, Wallincourt, Watermolen, Zwynlande.
16. Villes de Damme, Houcke et Munickereede.
17. Corps des métiers de Bruges.
18. Id. d'Ostende.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Clergé séculier.

19. Évêché de Bruges.
20. Officialité de Bruges.
21. Séminaire de Bruges.
22. Prévôté de St-Donat, à Bruges.
23. Chapitre de Notre-Dame, à Bruges.
24. Béguinage à Bruges.
25. Hôpital St-Jean et Hospice St-Obert, à Bruges.
26. Confrérie de St-Nicolas, à Dixmude.

Clergé régulier.

27. Abbaye des Dunes.
28. Id. d'Eeckoute.
29. Id. de Herberghe.
30. Id. du Mont-Carmel.
31. Abbaye d'Oudenbourg.
32. Id. de St-André.
33. Id. de St-Quentin.
34. Id. de St-Trond.
35. Id. de Sparmaille.
36. Id. de Ter-Doest.
37. Id. de Wevelghem.
38. Couvent de Notre-Dame, à Bourbourg.
39. Id. des Annonciades, à Bruges.
40. Id. de Béthanie, id.
41. Id. des Capucins, id.
42. Id. des Capucines, id.
43. Id. des Carmes déchaussés, à Bruges.
44. Id. des Carmélites, à Bruges.
45. Id. des Chartreux, id.
46. Id. des Chartreuses, id.
47. Id. de la Conception, id.
48. Id. des Dominicains, id.
49. Id. des Dominicaines, id.
50. Id. des Pénitentes, id.
51. Id. des Riches-Claires, id.
52. Id. de Ste-Godelieve, id.
53. Id. de Sarepta, id.
54. Id. de Sion, à Courtrai.
55. Id. des Trinitaires, à Hondscote.
56. Id. des Pénitentes, à Nieuport.
57. Jésuites, à Bruges et à Ypres.

III. *Archives de l'État, à Gand.*

ARCHIVES CIVILES.

1. Chartes des comtes de Flandre.
2. Correspondance de Maximilien et de Marie de Bourgogne.
3. Documents relatifs au comté de Bourgogne.
4. États de Flandre.
5. Comptabilité de Carpentier, receveur de la province.
6. Châtellenie d'Alost.
7. Id. d'Audenarde.
8. Id. du Vieux-Bourg, à Gand.

9. Châtellenie du pays de Waes.
10. Métier d'Assenede.
11. Id. de Bouchaute.
12. Id. de Maldeghem.
13. Cour féodale d'Alost.
14. Id. de Termonde.
15. Id. de St-Bavon, à Gand.
16. Burggraviat de Gand.
17. Confrérie de St-Georges, à Gand.
18. Id. de St-Michel, à Gand.
19. Id. de St-Sébastien, à Gand.
20. Id. de St-Antoine, à Gand.
21. Corporation des Francs-bateliers, à Gand.
22. Corporation des maréchaux et armuriers, à Gand.
23. Corporation des orfèvres, à Gand.
24. Id. des serruriers, à Gand.
25. Corporation des charpentiers, à Gand.
26. Espier de Gand.
27. Seigneurie de Belcele.
28. Id. de Bevere.
29. Id. de Boucle-St-Denis.
30. Id. de Brouckstraete, sous Deurle.
31. Id. de Destelbergen.
32. Id. d'Escornaix, Maeter et Roosbeke.
33. Comté d'Evergem.
34. Seigneurie de Gavre.
35. Id. de Lathem et Lilare.
36. Id. de Ledeberg.
37. Id. de Lovendeghem.
38. Paroisses de Maldeghem et de Middelbourg.
39. Seigneurie de Mariakerke.
40. Id. d'Oombergen.
41. Seigneurie d'Oosterzeele.
42. Id. de Schellebelle et Wanzele.
43. Id. de Scheldewindeke.
44. Id. d'Ursel.
45. État civil.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Clergé séculier.

46. Évêché de Gand.
47. Chapitre de Ste-Pharaïlde, à Gand.
48. Hôpital d'Escornaix.
49. Id. de Hebbrecht, à Gand.
50. Id. de St-Jean dans l'Huile, à Gand.

Clergé régulier.

51. Abbaye d'Affligem.
52. Id. de Baudeloo.
53. Id. de Cambron, près d'Ath.
54. Id. de Doorsele.
55. Id. d'Eenaeme.
56. Id. de Grammont.
57. Id. de Ninove.
58. Id. d'Oost-Eecloo.
59. Id. d'Oudenbourg.
60. Id. de St-Bavon, à Gand.
61. Id. de St-Pierre, à Gand.
62. Id. de Soetendaele.
63. Id. de Swyvicke.
64. Id. de Roosenberg.
65. Id. de Terhagen, à Gand.
66. Abbaye de Tronchiennes.
67. Prieuré de St-Bertin, à Poperinghe.
68. Prieuré de Waerschoot.
69. Couvent de Maegdendaele, à Audenarde.
70. Couvent des Carmes, à Bottelaere.
71. Id. des Carmes, à Deynze.

72. Couvent de St-Blaise, à Deynze.
73. Id. des Annonciades, à Gand.
74. Id. des Augustins, à Gand.
75. Id. des Carmes, à Gand.
76. Id. des Dominicains, à Gand.
77. Id. de Galilée, à Gand.
78. Id. de Groenen-Briele, à Gand.
79. Id. des Hiéronymites, à Gand.
80. Id. de Nieuwenbossche, à Gand.
81. Id. des Pénitentes, à Gand.
82. Id. des Riches-Claires, à Gand.
83. Couvent du Ryke-Gasthuis, à Gand.
84. Id. de Ste-Agnès, à Gand.
85. Id. de Ste-Barbe, à Gand.
86. Id. des Thérésiennes, à Gand.
87. Id. des Urbanistes, à Gand.
88. Id. de Melle.
89. Id. des Dominicaines, à Tamise.
90. Id. des Carmes, à Termonde.
91. Id. des Thérésiennes, à Termonde.
92. Jésuites, à Bruges.

IV. *Archives de l'État, à Liége.*

ARCHIVES CIVILES.

1. Conseil privé et des finances du prince-évêque de Liége.
2. États du pays de Liége.
3. Échevins de Liége.
4. Tribunal et Réviseurs des Vingt-Deux.
5. Conseil ordinaire.
6. Cour féodale et allodiale.
7. Voirs-jurés du charbonnage.
8. États du Limbourg et d'Outre-Meuse.
9. Chambre des domaines et tonlieux du Limbourg.
10. Greffes des cours échevinales subalternes.
11. Protocoles de notaires.
12. Corporations des métiers de Liége et de Huy.
13. Collége des médecins de Liége.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Administration et juridiction.

14. Clergé primaire et secondaire.
15. Synode. — Archidiaconats. — Officialité.
16. Grande prévôté et prévôté de Hausinne.

Clergé séculier.

17. Chapitre de St-Lambert, à Liége.
18. Collégiale d'Amay.
19. Id. de Fouron-St-Martin.
20. Id. de Notre-Dame, à Huy.
21. Id. de St-Barthélemi, à Liége.
22. Id. de Ste-Croix, à Liége.
23. Id. de St-Denis, à Liége.
24. Id. de St-Gilles, à Liége.
25. Id. de St-Jacques, à Liége.
26. Id. de St-Jean l'Évangéliste, à Liége.
27. Id. de St-Martin, à Liége.
28. Id. de St-Pierre, à Liége.
29. Id. à Visé.
30. Chapellenie de St-Jean-Baptiste, à Liége.
31. Chapitres nobles d'Ardenne et Moustiers.
32. Chapitre de Maubeuge.
33. Id. de Munster-Bilsen.
34. Ordre de Malte.

35. Cures.
36. Bénéfices.
37. Abbaye d'Alne.
38. Id. de Beaufays.
39. Id. de Bénédictines-lez-Liége.
40. Abbaye de Félix-Preit, près de Givet.
41. Abbaye de Flône.
42 Id. de Florennes.
43. Id. de Gembloux.
44. Id. de Géronsart.
45. Id. de Grandpré.
46. Id. de Malmédy.
47. Id. de Neufmoustier, à Huy.
48. Id. d'Oriente.
49. Id. de Paix-Dieu.
50. Id. des Prémontrés, à Liége.
51. Id. de Robermont.
52. Id. de St-Hubert.
53. Id. de St-Laurent, à Liége.
54. Id. de St-Victor, à Huy.
55. Id. de St-Rémi.
56. Id. de Sinnich.
57. Id. de Sollières.
58. Id. de Stavelot.
59. Id. du Val-Benoît, à Liége.
60. Abbaye du Val-des-Écoliers, à Liége.
61. Abbaye de Val-Notre-Dame, à Huy.
62. Abbaye de Val-Dieu.
63. Id. de Val-St-Lambert.
64. Id. de Vivegnies.
65. Id. de Waulsort et Hastières.
66. Couvent de Bernard-Fagne.
67. Id. des Capucins, à Eupen.
68. Id. des Dominicaines, à Glain.
69. Couvent des Récollectines, à Hodimont.
70. Id. des Carmélites, à Huy.
71. Id. des Carmélites, à Huy.
72. Id. des Célestines, à Huy.
73. Id. des Croisiers, à Huy.
74. Id. des Mineurs, à Huy.
75. Id. des Récollectines, à Huy.
76. Id. de Ste-Aldegonde, à Huy.
77. Id. des Sépulcrines, à Huy.
78. Id. des Sœurs-Grises, à Huy.
79. Id. des Trinitaires-sur-la-Sarte, à Huy.
80. Id. des Ursulines, à Huy.
81. Id. des Carmes déchaussés, à Jemeppe.
82. Id. des Minimes, à Jupille.
83. Id. des Trinitaires, à Leus-St-Rémi.
84. Id. des Augustins, à Liége.
85. Id. des Augustines, à Liége.
86. Id. des Capucines, à Liége.
87. Id. des Carmes en Isle, à Liége.
88. Id. des Carmélites de St-Léonard, à Liége.
89 Id. des Célestines en Isle, à Liége.
90. Id. des Chartreux, à Liége.
91. Id. des Conceptionistes, à Liége.
92. Id. des Croisiers, à Liége.
93. Id. des Dominicains en Isle, à Liége.
94. Id. des Guillelmins, à Liége.
95. Id. des Mineurs, à Liége.
96. Id. des Minimes, à Liége.
97. Id. de Notre-Dame-des-Anges sur-Avroy, à Liége.
98. Id. des Récollets, à Liége.

99. Couvent des Récollectines en Bêche, à Liége.
100. Couvent des Récollectines du quai St-Léonard, à Liége.
101. Couvent des Sépulcrines Ste-Agathe, à Liége.
102. Couvent des Sépulcrines Ste-Walburge, à Liége.
103. Couvent des Sœurs Grises en Isle, à Liége.
104. Couvent des Tertiaires de Hasselt, dites Sœurs de Hasque, à Liége.
105. Couvent des Tertiaires de Hocheporte, à Liége.
106. Couvent de Ste-Claire, à Liége.
107. Id. des Urbanistes, à Liége.
108. Id. des Ursulines, à Liége.
109. Id. des Religieuses, à Malmédy.
110. Couvent des Carmélites, à Marche-sur-Meuse.
111. Couvent des Dominicaines, à Theux.
112. Couvent des Carmes, à Verviers.
113. Id. des Conceptionistes, à Verviers.
114. Couvent des Sépulcrines, à Verviers.
115. Couvent des Carmes déchaussés, à Visé.
116. Couvent des Oratoriens, à Visé.
117. Id. des Sépulcrines, à Waremme.
118. Couvent des Carmes, à La Xhavée.
119. Jésuites à Dinant, à Huy et à Liége.

V. *Archives de l'État, à Mons.*

ARCHIVES CIVILES.

1. Trésorerie des comtes de Hainaut.
2. Pièces justificatives des comptes rendus par les officiers de justice et des finances des comtes de Hainaut.
3. États de Hainaut.
4. Chambres du clergé, de la noblesse et du tiers état du Hainaut.
5. Conseil souverain et grand bailliage de Hainaut.
6. Office fiscal de Hainaut.
7. Greffe féodal de Hainaut.
8. Archives des administrations communales.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Clergé séculier.

9. Collégiale d'Antoing.
10. Id. de St-Germain, à Mons.
11. Chapitre noble de Ste-Waudru, à Mons.
12. Ordre de Malte. Généralité de l'ordre.
13. Ordre de Malte. Commanderie magistrale du Piéton.
14. Ordre de Malte. Commanderie de la Braque.
15. Ordre de Malte. Commanderie de Chantraine et Vaillempont.
16. Ordre de Malte. Commanderie de Castres.
17. Ordre de Malte. Commanderie de Slype.
18. Ordre de Malte. Commanderie de Villers-le-Temple, au pays de Liége.

Clergé régulier.

19. Abbaye d'Épinlieu.
20. Abbaye de St-Denis en Broqueroie.
21. Abbaye de St-Ghislain.

VI. *Archives de l'État, à Namur.*

ARCHIVES CIVILES.

1. États de Namur.
2. Domaines de Namur.
3. Tabelles cadastrales.
4. Souverain bailliage.
5. Conseil provincial de justice.
6. Siége de la vénerie et de la gruerie.
7. Greffes scabinaux et féodaux.
8. Protocoles des notaires.

Établissements de Bienfaisance, à Namur.

9. Table des pauvres.
10. Grand hôpital.
11. Hôpital des Grands-Malades.
12. Hôpital Saint-Jacques.
13. Charité des pauvres.

ARCHIVES ECCLÉSIASTIQUES.

Clergé régulier.

14. Évêché de Namur.
15. Séminaire de Namur.
16. Chapitre cathédral de St-Aubain, à Namur.
17. Collégiale de Notre-Dame, à Ciney.
18. Collégiale de Notre-Dame, à Dinant.
19. Collégiale de Saint-Gangulphe, à Florennes.
20. Collégiale de Saint-Foillian, à Fosses.
21. Collégiale de Notre-Dame, à Namur.
22. Collégiale de Saint-Pierre, à Namur.
23. Collégiale de Notre-Dame, à Selayn.
24. Collégiale de Notre-Dame, à Walcourt.
25. Chapitre noble, à Andenne.
26. Id. à Moustiers-sur-Sambre.
27. Ordre de Malte. Commanderie de Chantraine.

Clergé régulier.

28. Abbaye d'Alne.
29. Id. d'Argenton.
30. Id. de Boneffe.
31. Id. de Bogne ou St-Gérard.
32. Id. de Floreffe.
33. Id. de Florennes.
34. Id. de Gembloux.
35. Id. de Géronsart.
36. Id. de Grandpré.
37. Id. de Jardinet.
38. Id. de Leffe.
39. Id. de Malonne.
40. Id. de Marche-les-Dames.
41. Id. de Moulins.
42. Id. de St-Hubert.
43. Id. de St-Rémi.
44. Id. de Salzinnes.
45. Abbaye de Sollières.
46. Id. de Waulsort.
47. Prieuré d'Oignies.
48. Couvent des Augustins, à Bouvignes.
49. Couvent des Sépulcrines, à Bouvignes.
50. Couvent des Carmélites déchaussées, à Ciney.

51. Couvent des Carmélites ou Dames blanches, à Dinant.
52. Couvent des Mineurs conventuels ou Cordeliers, à Dinant.
53. Couvent des Sœurs Grises, à Dinant.
54. Couvent des Ursulines, à Dinant.
55. Id. des Sœurs Grises, à Fosses.
56. Couvent des Sépulcrines, à Mariembourg.
57. Couvent des Annonciades, à Namur.
58. Couvent des Béguines hors Postil, à Namur.
59. Couvent des Bénédictines, à Namur.
60. Couvent des Capucins, à Namur.
61. Id. des Carmélites déchaussées, à Namur.
62. Couvent des Carmes déchaussés et désert de Marlagne, à Namur.
63. Couvent des Célestines, à Namur.
64. Id. des Croisiers, à Namur.
65. Id. des Dames blanches ou Carmélites chaussées, à Namur.
66. Couvent des Dominicains, à Namur.
67. Couvent des Récollets, à Namur.
68. Id. des Sœurs grises, puis Récollectines, à Namur.
69. Couvent des Carmélites ou Dames blanches, à Rochefort.
70. Jésuites à Namur.

VII. *Archives de l'État, à Tournay.*

1. État du Tournaisis.
2. Conseil provincial du Tournai-Tournaisis.

Marguerite d'Ongnies et le chapitre de Ste-Waudru, a Mons. — Les anciens chapitres nobles se montrèrent de tout temps fort difficiles, lorsqu'il s'agissait d'admettre dans leur sein une personne dont la famille ne possédait pas une illustration notoire, et les généalogistes des XVIe et XVIIe siècles eurent souvent fort à faire, pour concilier les droits des postulantes avec les exigences parfois ridicules des chanoinesses. Les pièces dont je me contente de présenter ici une courte analyse en sont la preuve; le chapitre de Mons ne chicanait pas tant Marguerite d'Ongnies, à cause de sa noblesse d'ailleurs incontestable, que parce qu'elle était née d'une mère Artésienne; il ne fallait aux dames de Ste-Waudru que des compagnes issues, bien et dûment de chaque côté, de familles de Hainaut, et la guerre était impitoyablement déclarée aux demoiselles nobles qui ne remplissaient pas ces conditions. Dieu sait ce qui serait arrivé si Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or et gentilhomme du pays d'Artois, n'eût été chargé d'apprécier les titres généalogiques de la fille de Claude d'Estrées et de Jacqueline de Berlettes. Toutefois, l'opinion favorable émise par Beaulaincourt gagna-t-elle la cause de sa cliente? je penche pour l'affirmative, mais il serait bon d'en rechercher la preuve authentique dans les archives de Mons ou de Bruxelles.

Ch. De Linas.

Commission donnée par Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas a Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or, d'examiner les titres généalogiques de la demoiselle d'Estrées, qui prétendait obtenir une prébende au chapitre de Ste-Waudru, a Mons. — *D'après une copie conservée dans les archives de la famille de Beaulaincourt.*

Marie, par la grace de Dieu, royne douairière de Hongrie, de Bohème et régente.

Très chier et bien amé, nous vous envoyons aveeq cestes, la requeste a nous présentée de la part du seigneur d'Estrées, ensemble une lettre a nous escripte par les personnes de l'église et chappitre de saincte Wauldrut de Mons y joincte, Et vous ordonnons que vous ayez a nous envoyer l'information, si auleune en avez touchant laffaire y mentionné; et au surplus ayez a recevoir telles personnes que le suppliant vouldra faire en nous renvoyant le tout aveeq vostre advis, pour après en estre ordonné comme trouveront convenir. Et ny veuillez faillir. A tant, très chier et bien amé, nostre seigneur vous ayt en garde. De Bruxelles le XIIe de janvier an 1552.

Ainsy soubscript Marie et plus bas Doverlope.

Réclamation du chapitre. Analyse. *Arch. Beaulaincourt.*

Le chapitre remontre par lettre datée du XIII décembre 1552, 1° que l'Empereur ayant pourvu d'une prébende dans l'église de Ste-Waudru, Marguerite d'Ongnies, fille du seigneur d'Estrées, demande a été faite à cette dernière de sa généalogie et de celle d'une sienne compagne; 2° que la dite d'Estrées a envoyé ses quatre quartiers et ceux de sa dite compagne avec un certificat du comte du Rœulx, gouverneur de Lille, attestant lesdits quartiers sur information d'Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or; 3° que le chapitre n'ayant pas trouvé ces preuves suffisantes, les quartiers de Brande, Mallet et Berlettes n'offrant pas sûr fondement de noblesse, le seigneur du Rœulx a répondu qu'il ne connaissait cette généalogie que par Toison d'or et qu'il voulait ravoir son certificat. En conséquence, le chapitre demande que par respect pour ses franchise, liberté et autorité, on pourvoie de la prébende une autre demoiselle suffisamment noble.

Requête du seigneur d'Estrées à l'encontre des réclamations du chapitre; 2 janvier 1552. Analyse. *Arch. Beaulaincourt.*

Le Sr d'Estrées prétend que les quartiers de le Brande, Mallet et Berlettes fournis par Marguerite d'Ongnies sont suffisants, que les religieuses ont voulu débouter sa fille sans le prévenir; il offre de prouver la validité de sa noblesse, et demande que jusques là il soit sursis au retrait des provisions.

Enqueste tenue par nous Anthoine de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Bellenville, Thoison d'or et lieutenant du gouverneur de Lille, commissaire déléghié par la majesté de la Royne de Hongrie, de Bohême, etc., régente, etc., par ses lettres closes en datte du XII janvier 1552, à Mons, délibérées le XVI^e^ dudict mois pour recepvoir les preuves de noblesse de Claude d'Ongnies, chevalier, seigneur d'Estrées, Gruisons et bail et mary de dame Jacqueline de Berlettes, dame héritière dudict Berlettes, père et mère de Marguerite d'Ongnies.

Analyse. *Arch. Beaulaincourt.*

Claude d'Estrées ayant présenté ses moyens de défense le 4 février 1552, Toison d'or et son adjoint se transportèrent, le 15 dudit mois, à l'hôtel d'Ongnies, où il leur fut montré un arbre généalogique avec armoiries commençant à Messire Eustache Mallet, que le requérant disait être trisaïeul de Messire Antoine de Berlettes, chevalier seigneur dudit lieu, proaïeul de Jacqueline, sa femme, mère de Marguerite d'Ongnies. Les commissaires admirent la validité des preuves qu'on leur offrit et conclurent à l'admission de la demoiselle d'Estrées au sein de l'orgueilleux chapitre où on lui contestait si obstinément le droit de prendre place.

Amende honorable faite a l'Évêque de Tournay, par les Échevins de Lille (1361). — Chacun sait avec quelle ténacité, quelle énergie le clergé et l'université vengeaient les moindres insultes faites, soit à des clercs, soit aux écoliers, et combien étaient humiliantes les réparations qu'ils exigeaient des magistrats qui avaient condamné au dernier supplice quelques-uns de ceux qui jouissaient du privilége de cléricature.

Ainsi, nous lisons dans Félibien : « Vers 1304, Pierre Jumel ou le Jumeau, » prévôt de Paris, ayant fait pendre (on ne sait pourquoi) un écolier, nommé » Philippe Barbier, natif de Rouen, le recteur, indigné que le prévôt, conser- » vateur des droits de l'université, fut le premier à les violer, en porta ses » plaintes, et fit cesser tout exercice public de classes. L'official de Paris, de » son côté, rendit une sentence le 7 septembre, portant ordre à tous les » curés de Paris de se trouver le lendemain, jour de la Nativité de la Vierge, » à l'église de Saint-Barthélemi, à l'heure de tierce, pour aller de là, tous » ensemble, processionnellement, avec la croix et l'eau bénite, à la maison du » prévôt, contre laquelle chacun jetterait des pierres, en criant à haute voix : » *Retire-toi, retire-toi, maudit Satan; fais réparation d'honneur à ta mère, la* » *Sainte Église, que tu as déshonorée et blessée dans ses priviléges; autrement* » *puisses-tu avoir le même sort que Dathan et Abiron, que la terre ensevelit* » *tout vivants* » (1).

(1) *Hist. de Paris*, t. I, liv. X, pp. 512-13.

imbu de ces principes et fort d'un droit qu'approuvaient complétement les mœurs de l'époque, Philippe d'Arbois, qui venait de quitter le siége de Noyon (1351) pour occuper celui de Tournai, forçait les échevins de Lille à faire une amende honorable et à lui payer une somme énorme pour avoir osé condamner à mort trois clercs.

Sanderus, qui n'a consacré à ce grave événement que quelques lignes, s'exprime ainsi : « 1361. Locum tenens baillivi villæ Insulensis, scabini et » quatuor clientes præposituræ, jussu Johannis, Francorum regis, satisfaciunt » publicè Philippo, tunc episcopo Tornac., ejus officiali et promotori, occa- » sione trium clericorum quos condemnaverant ac morte affecerant » (1).

Heureusement, les registres aux comptes de la ville de Lille nous fournissent les documents suivants, qui nous paraissent très-précieux pour l'histoire des usages et des mœurs.

1360. A singneur Jaqmon de le Vingne, pour publier l'appiel, tant en l'église Saint Piere, en le présense de l'évesque, comme à Seclin, et pour l'appiel des apostles (2), que li officiauls donna; pour unes lettres d'Estat en latin translater en roumans; pour 1 autre appiel fait sour le grief, que li évesques fist en l'église Saint Piere, pour le coppie de cheli appiel et pour l'instrument de l'asination des apostles, sour l'apiel desus dit, et pour le loyer dou keval ledit sire Jacqmon, par IX jours, qu'il fu hors pour ledite cause, à VI gros le jour, pour tout X escus, de VIII l.

Pour un consel avoir au prévost de l'église d'Airas, à le cause des sentoises qui li évesques faissoit prononchier sour eschevins, et à mestre Buide, canoine d'Aras, pour le coppie dou proches, faite soubs le seel de Tournay (On envoya aussi à Reims).

Pour les seauls de II mandemens pour faire ciesser les informations secretes, esquels il y avoit XXI personnes, dont on paia pour caseune VI gros.

Pour despens fais à 1 soupper, à Rains, avoec pluiseurs des ofissyers de le court (3), et pour l'eseot d'un soupper, là où li coeainceres (*) de no

(1) *Flandria illustrata*, t. III, lib. X, p. 438, éd. de 1735.

(2) Appel en cour de Rome.

(3) En 1351, l'argentier portait en dépense X l. XIII s. IX d. fors, en pluiseurs pourchas, tant en deniers, comme en cappons (1366. Cappons de haulte erasse) et en capperiaus, pour II disners à ciertaines personnes qui pueent avanchier les besoignes de la ville, à Paris; — X escus, de VII l. XV s. fors donnés *à l'une de ches personnes par quy li coze passa, lequel on ne voet mie nommer*; — XI s. VIII d. fors, pour vin, poires et espisses, donnés

(*) Sans doute le conseil.

avocat fu; pour I disner donner à no consel et pour pluiseurs escriptures et seauls, pour tout, V escus, de IIII l.

Pour mestre Xp̄stien Brunebolle, clerc dou capitre de Tournay, qui exécuta les mandemens de Rains, tant au capitle et ou coer de Tournay, comme pardevant Mons. l'évesque, Mons. l'ofieial et pluiseurs autres; pour le coppie de III procurations baillées à Mons. L'évesque, et pour IIII journées que sire Jacqs de le Vingne et Caducz furent à Tournay, pour tout, X s. VII d de gros, de CI s. VII d.

A mestre Jaqmon Richouart, pour II voies fetes à Seclin, pour senefyer l'absolution de Raint, et pour le tabelion qui lient l'absolution, et pour cheluy qui le publia, XLVII gros, de XXXVII s. VII d.

Pour les despens dou varlet maistre Jehan et de sen queval, en venant de Paris à Lille, pour signefyer le journée que li roys volt oir le cause de le ville et del évesque.

Le mayeur d'eschevins, le rouwart, Thumas Artut et mestre Jaqmon Richouart comparurent à Paris, devant le parlement, au nom de la ville. Leur dépense s'éleva à IIIIxx XIX l. XVIII s. V d., ou X l. VIII s. II d. de gros.

A Engheran Le Viel et Jehan Tisson, envoyés apries eschevins, qui aloient à Paris, pour leur despens, le loyer de leur kevaulz, parmy I *kenestre de cierf* perdut, etc., XXVIII s. IIII d. de gros, qui val. XIII l. XII s.

Au cauffe-chire, pour le grant airest contre l'évesque, pour l'escripture de cel airest; à Pierart Aughier et au clerc maistre Jehan Rivaut, pour l'escripture des raisons de le pledoierie qui se fist contre l'évesque, pour tout ce VIII royaulz, de VI l. VIII s.

A maistre Denis Tite, pour ses drois doudit airest, ouquel il y heut denommé XXII personnez, LX royaulz, de XLVIII l.

Pour une chartre (1), seellée en chire verd et las de soie, contenant en

à nosingneur en Palement. — Pour C et une livre de *balaine* (Voy. le *Ménagier de Paris*, t. II, p. 200, note 2e), acatée à Bruges, pour envoyer à Paris à nos singueurs de Pallement, XIIII gros et demi le liv., val. VI l. II s. de gros, de XLII l. XIIII s. IIII d. — L'année précédente (1365), la *balaine*, portée à Paris, et acatée à Jehan dou Four, le barbieur, pour être aussi présentée à nossigneurs de Pallement, ou quareme dairain passet, coûte, y compris le frais de voyage, L franc dou roy, de XLIIII l. III s. IIII d. — En 1369, les pommes de *Ogelent* étaient fort estimées à Lille. *Une ente d'Ogelent* y coûtait VIII gros.

(1) En 1349, nous trouvons ce précieux document sur le curieux MS. récemment publié par M. Brun-Lavainne : A Willaume de Ponrouwart, pour

substanche I pardon de XXII personnez et de tous autres, pour le seel de celi lettre, XLVIII frans, de XLII l.

Pour droit dou notaire des absolutions (1), pour III lettrez, l'une de l'absolution, l'autre del entierement (2), et le tierche de Saint Sauveur. Pour vin présenté au promoteur, et pour le *maisseckire*, pour tout, LX gros, de XL s.

A Jor Destailleurs, envoyet à Tournay, par I jour, par devers le lieutenant dou gouverneur, pour savoir en quel estat le dairaine journée de ledte réparation demouroit, et pour le journée de le réparation, qu'il fu à Santes, pour ces II jours, XXXIIII gros, de XXII s. VIII d.

1361. A Phelippon le Merchier, pour CXII l. de chire, *dont on fist les torses et les personnages* (3) *de le restitution faite à Mons. l'évesque*, parmy le fachon, XLII s. de gros, de XVI l. XVI s.

A Rifflart, *pour XV vallès qui portèrent ces torses et personnages*, XXX gr. de XX s.

A Mons. l'évesque, payet pour composition et acord à luy fet des contens

V dousaines et demie de *fourchine* (1361. Une douzaine de *fourchine* à faire plusieurs escriptures) acatée *pour faire I livre de mestre Jehan Roisin, là où il (y) eut XXX quoyers, et, pour cheluy livre enluminer de viermillon et loyer,* LXXIIII s. — Aud. Willaume, pour se paine de che livre escrire, donné par Halle, IIII escus, val. C s. — En aoust 1366, Jehan Tournemine, envoyet à Paris, y porter le livre mestre Jehan Roizin et pluseurs des privelegez de le ville (On le fit revenir le mois suivant). — 1618, 4 mai. At esté résolu de faire doubler le registre Roisin, en parchemin, par M. J. le Monnier, au sallaire qui serat advisé et taxé. Depuis, et sicomme le VIIIe dud. mois, at esté résolu de, au lieu de parchemin, faire led. double de vellin : et, le XXVe dud. mois, sur requeste dud. le Monnier, luy at esté accordé trente pattars du focillet (fol. XII vo).

(1) A sir Jaques de le Vigne, envoyet par IIII jours à Tournay par deviers Mons. l'évesque, présenter le absolution des eschevins de l'an LIX, CVI s. X d.

(2) Entérinement.

(3) Le document suivant prouve qu'une semblable restitution avait eu lieu, en 1355 : « A Rifflart, *pour II figures de canevach* et d'autres estoffes, que li baillius de Lille restabli, ou liu de Pietre du Hem et de Bourghongne, sen valet, XXIII s. — A Lille, le chirier ne puet mettre (1442) aucun lingnement, ne autres mestions *en personnages de chire, ne es bras, gambes et tiestes d'iceulx, ne autres représentacions*, fors seullement pure chire, sur XX s. d'amende. — Renaud, seigneur de Bresse, s'engagea, en 1149 ou environ, à donner tous les ans un plein bouclier de cire à l'église de Mascon, le jour de St Vincent (Severt, *In episc. Matisc.*, p. 140).

meus en temps passé entre le viile et lui, IIIIm royaulz, qui coustèrent XXIII g. IX d. le pieche; che sont IIIc IIIIxx XV l. XVI s. VIII d. de gros, de III m. CLXVI l. XIII s. IIII d.

(IIm royaulz étaient exigibles à l'Ascension et IIm à la St Jehan Baptiste).

Pour despens et fres fais par Rifflart et les sergens dou bailliu et dou prévost, au disner (1), le jour que on fist le devant dite restitution, XXXVI gros, de XXIIII s.

Pour les despens de IX des eschevins de l'anée passée, fais à Tournay, le joedy XXVe jour d'avril qu'il y furent à cause doudit acord fait à Mons. le évesque, X s. VI d. de gros, de IIII l. IIII s.

De la Fons-Melicocq.

Découverte d'un pavement en mosaïque a Westerhofen, près de Cologne. — On a découvert récemment à Westerhofen, près de Cologne, un magnifique pavement en mosaïque. Il couvrait toute la surface de la grande salle d'une *Villa* romaine, de forme oblongue, avec une projection semi-circulaire. La portion rectangulaire de la surface a une superficie de 676 pieds carrés anglais, auxquels il faut ajouter 157 pieds pour la portion semi-circulaire, donnant un total de 863 pieds carrés pour la superficie de cette superbe salle. Ce demi-cercle, entouré d'une bordure très-riche, contient deux animaux bien dessinés et se faisant face l'un à l'autre : l'un est un taureau avec un *cingulum* (espèce de ceinture), l'autre un ours, presque de grandeur naturelle.

La portion oblongue et principale est occupée par la représentation d'une chasse au cerf, divisée en compartiments par cinq oliviers, représentation conventionnelle des bois. Entre les deux premiers est un esclave tenant la laisse d'où on vient de lâcher les chiens; puis un second esclave, avec une javeline de chasse et un carquois; dans le compartiment suivant sont deux chiens en pleine chasse, poursuivant un cerf qui, déjà dans le quatrième compartiment, est saisi à la gorge par un troisième chien; tandis que dans la dernière division, une daine, les oreilles tendues, comme si elle avait entendu les aboiements des chiens, se prépare à partir.

Au centre est le *compluvium*, de forme carrée, dont chaque côté forme une division également carrée, occupée par des monstres marins que domp-

(1) A la fin du XIIIe siècle, les friandises consistaient *in vaccis, in castratis* (chapons), *in porcellis, in gallinis, in anseribus, in pipere* (en 1171, chaque famille de Béziers payait un tribut de trois livres de poivre, *Art de vérifier les dates*, t. IX, p. 450), *in cinnamomo, in soffrania, in cera, in hordeo et herba* (Chron. foss. nov.).

tent des Néréides, qui tour à tour s'asseyent sur eux ou les conduisent. Les couleurs sont encore très-vives : blanc, bleu, rouge et vert obscur s'entremêlent à merveille et à l'infini, suivant la nécessité du relief et des ombres. Les *tesseræ* (pièces de rapport) sont très-fines et bien scellées les unes aux autres. En un mot, ce travail est un beau spécimen de l'art romain, admiré à juste titre par les nombreux artistes et archéologues qui l'ont visité.

Découverte a Mayence d'une pièce de bois qu'on suppose provenir d'une presse de Gutemberg. — En faisant des fouilles dans le *Hof zum Jungen* à Mayence, où Gutemberg paraît avoir établi ses premières presses, on a découvert, à une certaine profondeur, les restes d'une ancienne cave dans laquelle on a trouvé une pièce de bois, portant cette inscription : J. MCDXLI. On suppose que cette pièce de bois provient d'une presse que Gutemberg aura cachée lors de son procès avec Fust, ou peut-être à l'époque où il se retira à Strasbourg. L'*Illustrirte Zeitung,* en publiant un dessin de cette pièce de bois, fait observer que cette découverte, quelqu'importante qu'elle soit, ne jette aucune lumière sur la question de savoir si c'est bien Gutemberg qui a fait usage le premier de caractères mobiles.

L'*Algemeene Konst en Letterbode,* à qui nous empruntons ces renseignements, élève des doutes sur la véracité de ce récit, et fait remarquer avec raison : 1° que Gutemberg, depuis son retour de Strasbourg à Mayence, où il avait séjourné depuis 1441 jusqu'en 1444, ne visita plus la première de ces villes; 2° que, au XV^e^ siècle, l'année 1441 ne s'écrivait pas MCDXL, mais bien MCCCCXLI.

P. C. V. D. M..

Découverte des ossements de l'évêque Théoduin de Bavière. — On lit dans l'*Organe de Huy :* « Un de ces derniers jours, en faisant des fouilles à notre église collégiale, on a découvert, à l'extrémité d'une nef latérale et derrière une pierre sépulcrale en marbre noir, les ossements de l'évêque Théoduin de Bavière, qui consacra notre église en l'an 1066. Les débris ne sont pas complets, le crâne seul est l'ossement le plus intact. Dans la même niche se trouvaient des débris de l'ancien cercueil en sable, des fragments de bois et un morceau de linge. Il est probable que le monument funéraire avait déjà antérieurement subi des changements. »

Histoire des Communes lombardes depuis leur origine jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, par M. Prosper de Haulleville. — Cet ouvrage dont le premier volume a paru, est une œuvre d'érudition qui jette un jour nouveau sur les institutions communales de la Lombardie au XIII^e^ siècle. Il est peut-être

intéressant de les comparer à celles qui régirent la Flandre vers la même époque. Nous consacrerons dans l'une des prochaines livraisons de ce recueil un article à cet important travail.

K. de V.

Publication de la liste des Écoutètes, Bourgmestres et Échevins de Malines depuis 1236. — On annonce que M. Aug. Van den Eynde, archiviste de la ville de Malines, se propose de publier prochainement un *Tableau chronologique des écoutètes, bourgmestres et échevins de Malines depuis* 1236 *jusqu'à nos jours,* ainsi que les sceaux des premiers seigneurs de la même ville. Aux noms de ces magistrats seront joints les dates de prise de possession de leur dignité municipale, les sceaux dont ils faisaient usage dans leurs actes publics, les armoiries de leur famille, et enfin les variations que les sceaux de la ville de Malines ont subies à différentes époques. Cette publication n'offrira pas seulement un intérêt historique pour la ville de Malines, mais la plupart des anciennes familles malinoises y trouveront aussi le nom de leurs ancêtres.

Revue de l'Art Chrétien. — Tout le monde connaît les beaux travaux que les Didron, les Pugin, les King, les Heiteloff, ont consacrés depuis quelques années à l'étude de l'iconographie, de la liturgie et en général de tout ce qui intéresse l'histoire des rites de l'église catholique. Le *Messager des Seiences historiques,* quoique dans une sphère plus modeste, s'est aussi occupé de ce genre de recherches et a publié, dans cette partie, quelques articles qui ont éclairci plusieurs points de l'archéologie chrétienne en Belgique. Aussi croyons-nous de notre devoir d'annoncer aujourd'hui la publication d'un recueil périodique nouveau, qui, sous le titre de *Revue de l'Art Chrétien*, se propose de traiter toutes les questions qui, de près ou de loin, se rapportent à cette importante matière. Les quatre premières livraisons de ce recueil que nous avons sous les yeux, prouvent que son directeur, M. l'abbé Corblet, a bien compris la tâche qu'il vient d'entreprendre. Nous pensons être agréable à nos lecteurs, en leur faisant connaître les noms des collaborateurs de cette revue qui, bien que publiée en France, acceptera avec reconnaissance toutes les communications qui lui viendront de l'étranger; car elle veut surtout populariser l'étude de l'archéologie religieuse et la rendre accessible, par un enseignement clair et sérieux, et par la reproduction d'anciens dessins, à tous les lecteurs, quelle que soit leur nationalité.

La *Revue de l'Art Chrétien* compte au nombre de ses collaborateurs MM. E. Amé, l'abbé Auber, L. de Baecker, l'abbé Balthasar, l'abbé Barraud, A. de Barthélemy, Ch. Bazin, le marquis de Belleval, A. Blanchot, R. Bor-

deaux, l'abbé Bourassé, D. Branche, E. Breton, A. Breuil, L. de Buzonières, l'abbé Caneto, E. Cartier, l'abbé Cirot de la Ville, l'abbé Cochet, l'abbé J. Corblet, H. Crozes, l'abbé Daras, l'abbé Decagny, l'abbé Decorde, A. et L. Deschamps de Pas, T. Desjardins, A. Dinaux, Doublet de Boisthibaud, L. Drouyn, Durand, H. Dusevel, A. et L. Duthoit, A. Dutilleux, l'abbé Duval, Georges Gandy, l'abbé Gareiso, Ch. Givelet, Godard-Faultrier, l'abbé L. Godard, Ch. Gomard, A. Goze, E. Grésy, J. Hallez, H. Hardouin, le comte A. d'Héricourt, A. Janvier, l'abbé Jourdain, l'abbé Jouve, le baron de La Fons, Ch. Lavergne, Le Héricher, Le Tellier, de Linas, Th. Magery, de Marsy, le comte de Mellet, le comte de Montlaure, A. Murcier, Peigné-Delacourt, l'abbé V. Pelletier, l'abbé Poquet, Quantin, Z. Rendu, Rio, le baron de Saint-Genois, Ch. Salmon, P. Schmidt, L. de la Sicotière, Alex. et Arn. Schaepkens, le comte de Soultrait, Taillar, Prosper Tarbé, E. Thibaud, Thiollet, E. Woillez, etc.

La *Revue de l'Art Chrétien* paraît vers le 15 de chaque mois, par livraison de 48 pages, illustrées de gravures. Le prix de la souscription annuelle est de 12 francs. On s'abonne au bureau de *la Revue*, à la librairie de A. Pringuet, rue Bonaparte, 25, à Paris.

J. D. S. G.

Revue des Opera diplomatica de Miræus, par M. Le Glay. — Nous avons entretenu les lecteurs du *Messager* du projet conçu par M. Le Glay de publier, avec le concours de la Commission royale d'histoire, un supplément rectificatif aux œuvres diplomatiques de Miræus, qui, dans l'opinion de l'auteur, devait former un volume de 50 feuilles in-folio, à deux colonnes (*Messager*, 1855, p. 96). Nous avons fait connaître aussi les modifications apportées à cette première résolution, en ce sens que le supplément projeté, au lieu d'être de format in-folio, comme l'édition donnée par Foppens, serait imprimé dans la collection des Bulletins, mais en un volume à part, qui leur servirait d'annexe ou d'appendice (*Messager*, 1855, p. 509).

Le travail entrepris par le savant conservateur des Archives du Département du Nord vient de paraître, sous le titre de *Revue des Opera diplomatica de Miræus*. Il forma un volume in-8° de XVI et 202 pp. Dans son avant-propos, l'auteur fait remarquer avec infiniment de raison que « l'exactitude et la correction critique du grand recueil de Miræus ne répondent pas à son abondance; et que depuis longtemps, les érudits y ont signalé de nombreuses erreurs, des interpolations infidèles et même des lacunes fâcheuses. » A l'appui de son opinion, il rappelle le jugement porté par Mabillon, Baillet, les Bollandistes, etc., sur la grande collection du laborieux diplomatiste,

que Paquot, dans une lettre inédite citée par le Bulletin de la Commission royale d'histoire, déclare *fourmiller de fautes* et que Dieriex accuse, avec cette aigreur qui lui est habituelle, de renfermer un grand nombre de *chartes tronquées*. On doit en convenir, rien ne justifie mieux l'utilité du travail de révision entrepris par M. Le Glay, que le témoignage de ces écrivains, empreint peut-être de trop de sévérité à l'égard de Miræus; car, comme le fait remarquer très-judicieusement M. de Reiffenberg, dans ses *Monuments pour l'histoire des provinces de Namur, Hainaut et Luxembourg* (t. VIII, pp. XL, XLI), « on ne devrait pas ignorer combien il était difficile de péné-» trer jadis dans les Archives des corporations et des particuliers, qui crai-» gnaient sans cesse qu'on ne tournât contre eux leur confiance commu-» nicative. »

Avant d'aborder le travail de révision des chartes et diplômes imprimés par Miræus et par son continuateur, M. Le Glay énumère succinctement les recueils de documents originaux du moyen-âge publiés dans ces dernières années, parmi lesquels il cite avec une bienveillance particulière le *Messager des Sciences historiques*, qui a reproduit en effet, surtout depuis sa transformation en 1833, un grand nombre de documents inédits.

Les deux premiers volumes du recueil de Miræus renferment 1316 titres; la révision de M. Le Glay porte sur cent-soixante de ces documents, et sur plus de quatre-vingts diplômes imprimés dans le troisième et le quatrième volume. M. Le Glay ne s'est pas borné à corriger les fautes, à redresser les erreurs commises par Miræus, il donne souvent aussi la restitution du texte de plusieurs diplômes, soit d'après les originaux reposant au Dépôt confié à sa garde ou dans d'autres collections, soit d'après des textes imprimés d'une manière moins défectueuse.

Tout en rendant un juste hommage à l'esprit de critique et à l'érudition variée qui éclatent presqu'à chaque page du livre de M. Le Glay, nous devons cependant exprimer le regret de ce que le savant diplomatiste n'ait pas jugé utile de terminer son livre par une bonne table; ce complément nous paraît d'autant plus indispensable que celles imprimées à la fin des deuxième, troisième et quatrième volumes du recueil de Miræus sont insuffisantes, de l'aveu de tout le monde. Malgré cette lacune, nous ne doutons pas ou la *Revue des Opera diplomatica de Miræus* sera consultée avec fruit par tous ceux qui s'occupent de l'étude de nos annales du moyen-âge.

P. C. V. D. M.

Société pour la publication des mémoires relatifs à l'histoire de Belgique. — On vient de constituer à Bruxelles une société qui se propose de publier : 1° un recueil de mémoires originaux, d'opuscules ou de récits contemporains

écrits en langue française, soit inédits, soit déjà imprimés, sur les diverses époques de l'histoire de Belgique, en commençant par ceux de ces documents qui sont relatifs aux troubles au XVI^e^ siècle; 2° des traductions de mémoires ou récits en langue flamande et dans d'autres idiomes que la langue française, avec ou sans texte en regard; 3° un compte-rendu annuel de ses travaux et de sa situation.

D'après ses statuts, la société se composera d'un nombre illimité de membres; on pourra en faire partie après avoir été admis par le conseil, sur la présentation d'un des membres de la société. Chaque sociétaire paie une rétribution annuelle de 30 francs. Le conseil pourra s'adjoindre des membres non résidants pris dans les villes de Belgique autres que Bruxelles; ces membres auront voix délibérative quand ils seront appelés au conseil par convocation spéciale.

La société est administrée par un conseil formé des fondateurs dont les noms suivent : Président, M. Henri de Brouckere, ministre d'État, membre de la Chambre des Représentants; vice-présidents, M. Julien de Bonne, ancien membre de la Chambre des Représentants et M. le vicomte Th. de Jonghe; trésorier, M. C. Rahlenbeck, consul de S. M. le Roi de Saxe, à Bruxelles; secrétaire, M. C.-A. Campan; membres : MM. Alvin, membre de l'Académie royale de Belgique, conservateur de la Bibliothèque royale; A. Baron, membre de l'Académie royale de Belgique, professeur de littérature française à l'Université de Liége; R. Chalon, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique; Gachard, membre de l'Académie royale de Belgique, archiviste général du Royaume; le général-major Renard, aide-de-camp du Roi; Ticlemans, conseiller à la Cour d'appel, professeur à l'Université libre de Bruxelles; Wauters, archiviste de la ville de Bruxelles.

A en juger par le succès qu'ont obtenu en France les collections de mémoires, de chroniques et de documents, publiées successivement par MM. Guizot, Petitot et Montmerqué, Michaud et Poujoulat, Cimber et Danjou, dans le Panthéon littéraire, par le Ministre de l'instruction publique, la *Société de l'histoire de France*, le recueil que la nouvelle société compte publier, ne peut manquer d'être accueilli avec faveur par tous les hommes qui s'intéressent aux études historiques.

Afin de faire connaître le but que se propose la société, nous ne pouvons mieux faire que de donner ici un extrait du prospectus qu'elle vient d'adresser au public : « Le but de la société étant de mettre au jour ou de reproduire une série de récits, dont la lecture puisse plaire et instruire tout à la fois, les mémoires contemporains qui réunissent l'intérêt de l'histoire à celui du roman, devaient être l'objet principal de ses études. Ce genre

*

d'écrits a, en effet, un charme particulier; c'est la biographie d'un homme qui se mêle aux événements les plus graves de la vie des nations, c'est l'appréciation des faits historiques par un témoin oculaire. Ce témoin est presque toujours partial et passionné, sans doute; mais il est plus entraînant par cela même, et quand les ouvrages de cette nature sont publiés en collection, on peut les lire sans aucun danger, car la publication des écrits émanés des partis opposés, a pour conséquence naturelle la rectification des erreurs et des exagérations de chacun des écrivains. Après avoir déterminé la nature des écrits qui doivent entrer dans son cadre, il était important pour la société de décider le point de départ de ses publications, et ce n'est point arbitrairement que le XVIe siècle a été désigné.

» Nous ne croyons pas en effet qu'il y ait dans l'histoire, une lutte d'un intérêt plus puissant, plus irrésistible que celle dont la Belgique fut alors le théâtre.

» Tous les sentiments les plus vifs et les plus intimes, parmi ceux qui agitent l'âme humaine, étaient en jeu à cette époque sur le territoire restreint des Pays-Bas.

» La nationalité belge menacée, luttait, avec une énergie qui fut longtemps invincible, contre la domination Espagnole, à laquelle le fils de Charles-Quint entendait la soumettre.

» La liberté civile et politique, garantie par les anciennes institutions du pays, combattait avec une persévérance indomptable, pour repousser les tentatives du sombre despotisme de Philippe II.

» Enfin la liberté de croyance se soulevait en même temps contre l'inquisition que l'on essayait d'établir au nom de la religion de l'État, tandis que l'esprit de la réforme envahissait rapidement nos villes et nos provinces.

» Il est facile de comprendre qu'en présence des événements émouvants, suite de ces luttes acharnées, les contemporains ne soient pas restés insensibles et froids. Prenant chaque jour leur part dans les combats et dans les dangers, les écrivains des deux partis ont raconté avec une vivacité remarquable les faits dont ils ont été les acteurs, les témoins, et quelquefois les victimes.

» Les récits, les mémoires, les apologies, les défenses et les justifications, qui sont des mémoires sous une autre forme, ont été écrits ou publiés en nombre considérable et dans presque toutes les langues. C'est à ces sources si abondantes que la société puisera les éléments de ses publications; elle choisira parmi tant de documents remarquables et pleins d'intérêt, ceux qui lui sembleront les plus dignes d'être mis en lumière ou reproduits.

» Pour ceux qui ne sont point écrits en français, elle usera de traductions anciennes quand il en existera, et, dans le cas contraire, elle les fera traduire avec le plus grand soin. Elle publiera quelquefois ces ouvrages avec le texte en regard, surtout lorsqu'il s'agira de mémoires écrits en flamand, enfin elle fera de son mieux pour que la *Collection de mémoires sur l'histoire de Belgique* puisse prendre place dans les bibliothèques, à côté des grandes publications du même genre, qui ont été faites chez les peuples voisins. »

Pour donner une idée de l'importance de l'œuvre que la société a entreprise, nous donnons ici la liste des ouvrages destinés à entrer dans les premiers volumes de la collection.

1. *Les mémoires (de 1523-1568) non encore venes du sieur Ferry de Guyon escuyer, publiés en 1664 par C. de Cambry, son petit-fils.*

2. *Commentaires mémorables de don Bernardin de Mendoça, l'un des capitaines de l'armée du duc d'Albe,* trad. par Crespet.

3. *Mémoires de P. Cornejo Espagnol,* sous le titre de : *Briefve Histoire des guerres advenues en Flandre et des causes d'icelles,* 1559-1577, trad. en français, par Chapuis.

4. *Mémoires de Jean François le Petit,* publiés sous le titre : *Histoire des Pays-Bas depuis 1560-1602.*

5. *La déduction de l'innocence de messire Philippe baron de Montmorency, comte de Hornes.*

6. *Mémoires de Jacques de Wesenbeke,* conseiller et pensionnaire de la ville d'Anvers.

7. *Justifications des villes encore inédites,* telles que celles des magistrats d'Anvers, de Tournai, de Malines; celles d'Audenarde et de Gand ont été respectivement publiées, on le sait, par M. le doct. Van der Meersch et par M. Kervyn de Volkaersbeke.

8. *Recueils d'Arétophile, contenant par quels moyens les gens de guerre espaignols, amenez ez Pays-Bas par le duc d'Albe, s'étant mutinés en iceux diverses fois, entrèrent en Anvers le 24 avril 1574, où ils commirent d'innumérables désordres.*

9. *Mémoire anonyme. — La source et le commencement des troubles suscitez ez Pays-Bas, soubs le gouvernement de la duchesse de Parme par ceux qui avaient pris le nom de gueux,* 1564-1575.

10. *Discours des choses plus mémorables passées es Pays-Bas que l'auteur a veues et entendues de l'an 1564 jusqu'en l'an 1588.*

11. *Mémoires de Jean Gruter, Historia tumultuum Belgicorum ab anno 1565 ad annum 1580.*

12. *Mémoires de Jean de Potter. Relation de ce qui s'est passé dans les*

Pays-Bas et principalement dans la ville de Bruxelles, depuis 1549 *jusqu'en* 1582.

13. *Mémoires de Conestaggio,* intitulés : *De la guerre civile aux Pays-Bas, jusqu'à l'arrestation du comte de Montigny.*

14. *Mémoires de Francesco Enzynas,* sous le titre : *Histoire de l'Estat du Païs-Bas et de la Religion d'Espaigne.*

15. *Mémoires de Pontus Payen, avocat d'Arras, sur les troubles des Pays-Bas au XVIII*e *siècle.*

16. *Journal des événements arrivés à Gand de* 1576 *à* 1589, in-fol.

17. *Journal du voyage d'Anvers à Cologne et des opérations de MM. les Députés et de MM. les États-généraux.*

18. *Ambassade en Espagne de R. P. en Dieu Don Jehan Sarrasin, abbé de* S^t^*-Vaast, au conseil d'Estat de S. M. son premier conseiller en Arthois.*

19. *Histoire particulière des troubles advenus à la ville de Valentienne à cause des hérésies, depuis l'an XV*c *LXII jusqu'à l'an XV*c *LXXIX, par Joachim Goyemans et Jean Laloux.*

20. *Recueil de ce qui est advenu plus digne de mémoire depuis l'an de salut* 1576 *jusqu'à l'an* 1586, *par Jean Ballin, moine de l'abbaye de Clairmarais.*

21. *Recueil par forme de mémoire des actes et choses plus notables quy sont advenues es Pays-Bas et espéciallement en la ville de Tournay, depuis l'an MDLXV, par Pasquier Delebarre.*

22. *Mémoires guerriers de ce qui s'est passé aux Pays-Bas de* 1600-1606, *par Alex. duc de Croy.*

23. *Mémoires sur le siége d'Ostende de* 1601-1604.

24. *Relation de la campagne de Flandre,* 1644.

25. *Relation de la campagne de* 1646.

26. *Relation abrégée du bombardement de la ville de Bruxelles,* 1681.

27. *Briefve mémoire de la forme et des ressorts du gouvernement politique des provinces des Pays-Bas soubs l'obéissance de Sa Majesté, par le président Hovynes.*

28. *Considérations sur le gouvernement du Pays-Bas, achevé le* 15 *avril* 1646, *par Liévin-Etienne Van der Noot.*

29. *Mémoires sur le pays de Liége, par Jolivet, écrit en* 1783, in-8°.

30. *Journal de la manière dont s'est comporté maître J. Fr. Le Jeune, maître sellier et carrossier en cette ville de Bruxelles, choisi doyen le* 25 *mai* 1717.

31. *Siége de Bruxelles en* 1746.

32. *Recueil en forme de journal depuis la reddition de Bruxelles à la France, de* 1746-1748, in-fol.

33. *Memoires sur le gouvernement des Pays-Bas autrichiens, par le comte de Wynants.*

34. *Mémoires sur la forme du gouvernement des Pays-Bas, par Delplang,* 1778, in-fol.

P. C. V. D. M.

Vita Lydwine, imprimée a Schiedam en 1498. — Le *Dagblad van 's Gravenhage* annonce que la Bibliothèque royale de La Haye vient d'acquérir à la vente de la collection de M. H.-J.-C. Van Nouhuys, faite à Amsterdam par le libraire Frédéric Muller, un exemplaire de la vie de Ste-Lydwine, par Joh. Brugman, imprimée à Schiedam en 1498, in-4°. On ne connaissait jusqu'ici que quatre exemplaires de cette rarissime édition : dans la bibliothèque de S. Jean, à Schiedam; à Cologne dans le *Museum Walrafianum;* celui provenant de M. Van Hulthem, à la bibliothèque royale à Bruxelles, et l'exemplaire de M. le sénateur Fr. Vergauwen, à Gand.

Un tableau de Hemmling. — On lit dans les journaux : Il a été vendu récemment à Paris l'un des trois chefs-d'œuvre du peintre Hemmling. Cet œuvre, qui est un tryptique, représente : 1° Saint-Étienne lardé de flèches; 2° la Résurrection du Christ, et 3° l'Ascension du Christ. La mise à prix de l'expert, M. Laneuvile, a été de 30,000 fr. Les enchères ont commencé à 2,000 fr., et ont monté avec une rapidité foudroyante à 20,000 fr. C'est à ce chiffre que l'adjudication a été faite, outre les charges.

Vente de la galerie de lord Oxford. — La magnifique galerie de lord Oxford a été vendue à Londres, au commencement du mois de juillet dernier. Parmi les toiles dues au pinceau d'artistes belges et hollandais, on y remarquait : *un Paysage italien*, par Berghem, vendu 11,750 fr.; *un Juif converti,* par Rembrandt, 3,000 fr.; *une Marine,* effet d'orage, par Ruysdael, 7,500 fr.; *Paysage avec un coche,* par Rembrandt, 31,750 fr.; l'*Arc-en-ciel,* paysage par Rubens, 113,750 fr. On assure que le roi George IV avait offert à lord Oxford, de ce chef-d'œuvre, 150,000 fr.

Vente de la galerie de M. Th. Patureau. — Dans le courant du mois d'avril dernier, a eu lieu à Paris, la vente publique de la magnifique galerie de tableaux anciens de M. Th. Patureau, de Bruxelles, formée en grande partie, on le sait, de la précieuse collection de feu M. Van Sacegem, ancien membre du Sénat pour l'arrondissement de Gand. La juste célébrité dont jouissait la galerie de M. Patureau, le choix et l'importance des toiles qu'elle renfermait, et surtout la visite de l'Empereur à l'hôtel des commissaires-priseurs de la rue Drouot, annoncée avec un certain éclat, avaient donné à

cette vente les proportions d'une véritable solennité artistique; aussi, a-t-elle attiré une foule énorme, composée des amateurs les plus distingués, lord Hertford, M. Schneider, président du Corps législatif, M. le marquis de Maison, M. le comte de Nieuwerkerke, M. de Rothschild, M. le marquis de Blaisel, M. Louis Lacaze, sans compter les marchands de tableaux de toute l'Europe.

Toutes les toiles ont été adjugées à des prix extrêmement élevés. On en jugera par les indications suivantes : Isaac Van Ostade, *Vue de Hollande*, 3,200 fr.; Wynands, *Sortie de la bergerie*, 7,600 fr.; Berghem, *la Blanchisseuse*, 5,000 fr.; un autre Wynands, 4,500 fr.; deux Pater, 30,500 fr.; Greuze, *Tête de Bacchante*, 17,100 fr.; Greuze, *Tête d'enfant*, 10,900 fr.; Adrien Van Ostade, *l'Estaminet hollandais*, 51,500 fr.; une esquisse de Rubens, 16,000 fr.; une marine de Cuyp, 26,000 fr.; *Une entrée de ville*, par Vander Heyden, 14,500 fr.; *Un paysage* de Van de Velde, 25,500 fr.; un Wouwermans, 30,000 fr.; un Ruysdael, 6,000 fr.; un Murillo, 41,500 fr ; deux beaux Boucher, 14,500 fr.; deux Desportes, *Fleurs et nature morte*, 10,700 fr.; Wouwermans, *Halte de cavaliers*, 50,100 fr.; du même, *Une armée en marche*, 12,600 fr.; Coques, *le Repos champêtre*, 45,000 fr.; Teniers, *le Corps de garde*, 20,000 fr.; le portrait de Rembrandt, par lui-même, 5,800 fr.; Greuze, *Psyché*, 27,700 fr.; du même, *Une tête d'enfant*, 16,300 fr.; Rubens, *Vénus et Vulcain*, 12,000 fr. (acheté par le gouvernement belge, pour le Musée de Bruxelles); Ostade, *Un estaminet*, 8,000 fr.; Ruysdael, *le Torrent*, 6,000 fr.; un Van de Velde, 10,000 fr.; Van Ostade, *le Joueur de vielle*, 18,000 fr.; un petit Paul Potter, 15,050 fr.; un Mieris, 19,700 fr.; un autre Ruysdael, 9,700 fr.; une marine de Backuysen, 6,000 fr.

Tout l'intérêt de la vente s'était concentré autour de l'Hobbema, provenant de la collection Van Sacegem. Le Musée du Louvre l'a poussée jusqu'à 90,000 fr.; le président du Corps législatif, M. Schneider, amateur des plus distingués, a poussé la toile jusqu'à 95,000 fr.; mais, en fin de compte, le tableau est resté pour 96,500 fr. à un amateur de Berlin, qui a désiré garder l'anonyme.

P. C. V. D. M.

Correspondance.

A la Rédaction.

Strasbourg le 30 mars 1857.

Je viens de lire dans la quatrième livraison du *Messager des Sciences historiques de Belgique*, le peu de mots qu'on a cru devoir y insérer à l'occasion du poëme de Raoul de Créquy que j'ai communiqué en 1851.

M. Génin fut le premier qui, au sujet de cette publication, me jeta le gant avec cette aigreur qui lui était naturelle. Rappelant la mystification que s'étaient permise, selon lui, MM. de Roujoux et Ch. Nodier, en publiant les poésies de Clotilde de Surville, il me fit l'honneur de me mettre sur la même ligne que ces deux écrivains, et alla jusqu'à reconnaître ma profonde connaissance du cœur humain par la manière adroite avec laquelle j'avais su me jouer du public. Le nom de M. Matter se trouvait mêlé au mien, qui figurait sous une forme anonyme dans l'article de M. Génin, publié dans l'*Illustration*. M. Matter crut devoir écrire au rédacteur de ce journal, en déclarant qu'il était étranger à cette publication, et avec une aigreur non moins vive, en déclina la responsabilité.

J'ai toujours eu l'habitude, pendant toute ma vie littéraire, de ne jamais répondre aux interpellations qui me sont adressées sous une forme aussi peu courtoise que celle employée par le professeur défunt. D'ailleurs, quoiqu'il sut que j'étais l'éditeur du poëme, comme j'en ai les preuves en main, et que M. Matter ne put l'ignorer non plus, puisqu'il m'avait confié le manuscrit, trouvé par lui dans les papiers du poëte Sédaine, afin de me permettre de le copier, ces Messieurs ont feint de l'ignorer; et je n'avais pas à répondre dès lors aux assertions erronées du premier, et aux réclamations ridicules du second.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le poëme n'est pas de moi; que sa facture annonce une époque reculée; et que, selon toute probabilité, comme je l'ai avancé, il remonte par la forme à l'âge où vivait Rose de Créquy dont M. Génin (j'ignore sur quoi il se fondait) révoque en doute l'existence, et qui aura été remanié sur le manuscrit original à une époque plus rapprochée.

Agréez, je vous prie, MM. les Rédacteurs, l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

Max. De Ring.

Nécrologie : Émile Gachet. — Savant aussi modeste que laborieux, homme de goût autant que d'études sérieuses, M. Émile Léonard Gachet, né à Lille, le 5 novembre 1809, est mort à Ixelles-lez-Bruxelles, le 23 février 1857, à la suite d'une longue et cruelle maladie. Longtemps attaché à la Commission royale d'histoire, il remplissait en dernier lieu les fonctions de chef du bureau paléographique au Ministère de l'intérieur. Il a publié un nombre considérable d'articles et de notices dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, et c'est à lui qu'on doit la confection de la Table générale des seize premiers volumes de cet important recueil. Il a aussi contribué, pour une grande part, à la rédaction de l'intéressante monographie que Mme la com-

tesse de Lalaing a fait paraître en 1849, sous le titre de : *Maldeghem la Loyale. Mémoires et Archives.* Bruxelles, in-8°. La même année il a édité dans les collections des Bibliophiles de Mons : *Album et OEuvres poétiques de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas.* Bruxelles, 1849, in-8°, xx et 107 pp. Il publia aussi un recueil de *Lettres inédites de P. P. Rubens.*

Parmi les travaux paléographiques qu'on lui doit, il faut ranger en première ligne les notes qu'il a rassemblées sur l'ancienne manière de dater les chartes et les diplômes. Les articles qu'il a donnés dans les *Messager des Sciences historiques*, sont au nombre de deux : un compte-rendu du *Corpus Chronicorum Flandriæ*, de M. J. J. De Smet, t. I (inséré dans le volume de 1840), et une notice étendue sur le couvent de l'Abbiette à Lille (insérée dans le volume de l'année 1852). Enfin cet honorable savant avait entrepris un ouvrage très-étendu, consistant en un glossaire, destiné d'abord à élucider les chroniques en vers de Godefroi de Bouillon, mais qui, par l'abondance des recherches de l'auteur, serait devenu, en somme de compte, un vaste vocabulaire pour expliquer les monuments littéraires français du moyen-âge.

M. Gachet joignait à un savoir profond et véritable, une grande aménité de caractère et une complaisance à toute épreuve. Il laissera des regrets parmi tous ceux qui l'ont connu.

J. D. S. G.

Style roman.

TOURS

DES

ÉGLISES DE THOUROUT ET DE LICHTERVELDE;

FONTS BAPTISMAUX DE CETTE DERNIÈRE COMMUNE.

L'antique ville de Thourout, si connue dans les anciennes annales de la Flandre à cause de sa célèbre foire annuelle (1), qui y attirait au moyen âge de tous les points de l'Europe commerçante un concours considérable d'étrangers, et à cause de l'existence sur son territoire du château historique de Wynendale, où tant d'actes importants se sont accomplis pendant les luttes incessantes que la Flandre eut à soutenir contre les tentatives d'envahissements et d'empiétements de ses suzerains, les rois de France, n'a plus conservé de ses anciens monuments et de ses antiquités que la tour de son église, édifiée à la fin du XI^e^ siècle (2) par le comte Robert le Frison, en expiation du meurtre de Gode-

(1) Baudouin le Jeune établit le premier un marché à Thourout, vers le milieu du X^e^ siècle. Robert le Frison, à la fin du XI^e^, convertit ce marché en foire.

(2) Meyer, *ad ann.* 1071.

lieve de Boulogne par son époux Bertolf, châtelain de Ghistelles (1).

Cette tour, carrée à la base, devient octogone à la naissance des fenêtres qui sont en plein-cintre, géminées et contiennent des meneaux à fûts cylindriques, formés de pierres granitiques, portant un chapiteau en cône renversé et posé sur un socle prismatique. L'extrados des fenêtres est sans ornements. Au-dessus de chaque fenêtre se trouve un arc majeur, géminé et simulé en plein-cintre. Le porche est cintré et couronné d'une petite galerie simulée, formée d'arcatures romanes juxtaposées, reposant sur des corbeaux ou modillons. La partie inférieure de la tour est bâtie en appareil irrégulier (*opus incertum*). A la hauteur des fenêtres, la brique de grande dimension apparaît, mais sans régularité, et ce fait est sans doute le résultat des réparations subséquentes et successives que les divers incendies qui ont atteint l'ancienne église de Thourout, ont nécessitées. L'église actuelle est entièrement moderne et construite en style ogival.

A Lichtervelde comme à Thourout, et c'est un fait que nous avons déjà eu à remarquer plusieurs fois dans les diverses monographies que nous avons publiées sur des églises flamandes, il ne reste plus de l'ancien édifice que la tour qui dans sa partie primitive est du même caractère que celle de Thourout : forme carrée à la partie inférieure, meneaux à fûts cylindriques en pierre de carrière, absence d'ornements à l'extrados.

La date authentique de la construction de la tour et de l'ancienne église de Lichtervelde nous est inconnue; mais la tour, par son style architectonique, qui est à peu de chose près identique à celui de sa voisine de Thourout

(1) V. notre mémoire sur l'ancienne ville de Ghistelles, inséré dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XIV, pp. 82 et suiv.

dont la date a été conservée par l'histoire, peut également être attribuée à la fin du XI^e^ siècle ou au commencement du XII^e^, époque qui correspond exactement du reste à ce style d'architecture religieuse. La tour de Lichtervelde n'est plus tout entière dans son état primitif; des modifications y ont été apportées après sa construction : ainsi au-dessus des fenêtres cintrées, dans tout le pourtour du bâtiment, se trouve une rangée d'arcatures ogivales primaires, reposant sur des corbeaux. Cet ornement a probablement été ajouté vers la fin du XIII^e^ siècle.

Ce que la tour de Lichtervelde a encore de commun avec celle de Thourout, c'est la flèche qui est pyramidale et assez élancée, ce qui prouve que ces deux couronnements ont remplacé les premières toitures lesquelles, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, étaient toujours terminées soit en plate-forme, soit par une couverture obtuse ou surbaissée à quatre, à six ou à huit versants (1), comme il en existe encore quelques-unes dans la Flandre occidentale.

On conserve à l'église de Lichtervelde quelques bas-reliefs assez anciens en pierre de taille, représentant les diverses stations de la Passion et non sans mérite; ces bas-reliefs sont maçonnés dans les murs extérieurs du bâtiment.

L'objet le plus remarquable que possède ce monument religieux, ce sont les fonts baptismaux taillés dans un monolithe et composés d'une table carrée, reposant sur un gros pédicule central et cylindrique, et aux angles sur quatre autres pédicules octogones d'un diamètre beaucoup plus petit, posés sur un socle cylindrique simple et supportant un tore ou boudin. Les quatre angles de la base sont ornés d'une patte grossièrement sculptée. Les quatre faces des fonts portent en bas-relief des figures d'animaux chimériques qui rappellent ceux dont notre honorable confrère,

(1) Ceux à huit versants sont très-rares.

M. Schaepkens, a publié des dessins dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* et dans le *Trésor de l'Art ancien.*

Voici les dimensions de ce monument :

	Mètr.	Centim.
Hauteur totale	0	92
Hauteur de la base	0	18
Largeur de la base	0	83
Hauteur de la table	0	23
Largeur de la table	0	79
Circonférence du pédicule central. . . .	1	72
Circonférence des pédicules des angles . .	0	40
Profondeur de la cuve	0	26
Diamètre supérieur de la cuve.	0	60

La découverte des fonts baptismaux de Lichtervelde a une grande importance pour l'archéologie, parce que jusqu'à présent on n'en connaissait que deux à cinq pédicules dans tout le pays (1) : ceux de Termonde, dont Mr P. Van Duyse a publié en 1838 une description et des dessins dans le *Messager des Sciences et des Arts,* et ceux de Zedelghem, à sept kilomètres de Bruges, dont le *Messager des Sciences* de 1824 et M. le chanoine J. O. Andries, dans le volume de 1854 des *Bulletins du Comité archéologique du diocèse de la Flandre occidentale* (2), ont donné des monographies.

M. Van Duyse, s'appuyant sur une notice descriptive de M. Woillet, publiée dans le tome III des *Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie,* des fonts de Saint-Venant, qui sont du même caractère que ceux de Ter-

(1) Les fonts baptismaux à pédicule unique sont beaucoup moins rares en Belgique. Il s'en trouve à Limmel, à Lixhe, à Munster-Bilsen, à Hoesselt, à Herckenrode, à Zillebeke, etc. Des descriptions en ont été données par M. Schayes dans l'*Histoire de l'architecture en Belgique,* et par M. A. Schaepkens dans le *Messager des Sciences,* les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique* et le *Trésor de l'art ancien.*

(2) Ce comité archéologique n'a publié que ce cahier.

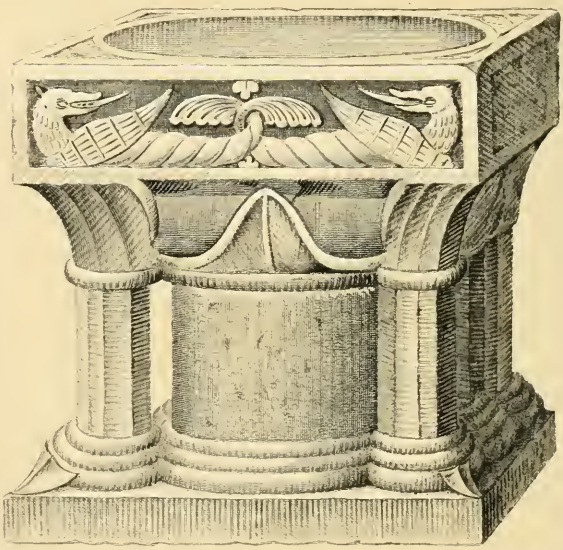

FACE ANTÉRIEURE.

L. Wilicer del. Lith. de L. Hébert à Belfort

FRISE DE LA FACE LATÉRALE GAUCHE.

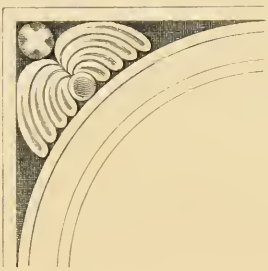

MOULURES DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA TABLE.

monde et sur des considérations relatives à l'époque où l'église a cessé d'administrer le baptême par immersion, arrive à la conclusion que le monolithe de Termonde, comme celui de Saint-Venant, est du commencement du XII^e^ siècle, époque à laquelle on attribue l'érection de l'ancienne église collégiale de Termonde, par Ringot le Chauve.

M. le chanoine Andries, dans son savant travail sur le monument baptismal de Zedelghem, suppléant à l'absence d'explications antérieures de la légende sculptée en relief sur les panneaux de ces fonts et se trouvant guidé par la description, publiée en Angleterre par le docteur John Milner (1), des fonts baptismaux de l'église de Winchester, comté de Hamps, qui, par une rare coïncidence, portent la même légende, est parvenu à donner une explication aussi parfaite que possible des bas-reliefs qui reproduisent divers épisodes de la vie et des miracles de saint Nicolas, évêque de Myre (2). Le vénérable auteur cherchant à déterminer l'époque de la construction du monument de Zedelghem, fait une dissertation savante sur l'introduction en Europe de la popularité du thaumaturge au commencement du XII^e^ siècle, après la première croisade, et tire habilement parti du fait de la transformation, au commencement du XIII^e^ siècle, de la mître des évêques qui de corniculée qu'elle était devint bifide, et il en conclut que la construction de son monument appartient au plus tard au XII^e^ siècle, attendu que les mîtres sculptées sur ces fonts sont corniculées, c'est-à-dire en forme de croissant.

(1) The history of the antiquities of Winchester.

(2) Voici les sujets traités : 1° Saint Nicolas apparaissant en songe à l'empereur Constantin. 2° Saint Nicolas apaisant une tempête. 3° Un enfant ressuscité et rendu à ses parents. 4° Saint Nicolas dotant trois jeunes filles pour les sauver du déshonneur. 5° Saint Nicolas ressuscitant trois écoliers assassinés par un aubergiste. 6° Des animaux apocalyptiques vaincus par des guerriers armés.

Les deux honorables auteurs que nous venons de rencontrer dans leurs écrits, ont trouvé d'excellents arguments dans les faits historiques pour arriver à assigner une époque approximative à la construction de leurs fonts baptismaux. Nous nous trouvons heureux de pouvoir leur rendre pleinement hommage sous ce rapport, car ils ont fait à ce point de vue tout ce qu'il était rationnellement possible de faire. Cependant est-ce là tout ce que la science archéologique est en droit d'exiger? N'y a-t-il pas un autre ordre de faits, un ensemble de connaissances acquises aujourd'hui par les savantes investigations et les brillants travaux des Bâtissier, des de Caumont, des Schayes, des Hope, des Didron et d'autres qui nous permettent, en procédant du connu à l'inconnu, de prendre un monument antique, une église, une tour, un château, une forteresse, des fonts baptismaux et d'en déterminer l'époque par l'analyse du sujet traité, du caractère architectonique et de la forme des ornements? On ne saurait le contester, car à côté des faits historiques dont souvent on ne peut se servir, à défaut de données exactes, que comme arguments d'induction, la science archéologique vient prendre une place importante et leur prêter un puissant appui.

Les fonts de Termonde, de Zedelghem et de Lichtervelde sont construits, dans leur caractère général, en style roman. C'est la forme carrée des tables, les fûts droits cylindriques, la lourdeur de leur ensemble; or, le style roman a été détrôné, en y comprenant la période dite romano-ogivale, par l'ogive vers le milieu du XIII^{e} siècle. C'est déjà une première et importante indication. Ces fonts sont couverts de figures fantastiques et iconographiques, et il est parfaitement établi que ce genre d'ornementation ne s'est introduit en Belgique qu'au XI^{e} siècle, au moment où l'Europe commençait à sortir des langes de la barbarie dans lesquels elle se trouvait enlacée et qui avaient

fait éteindre tout sentiment de l'art. Aucune construction, aucun édifice, aucun monument quelconque antérieur au XI^e^ siècle, avec date authentique, ne porte de ces ornements. Ce que l'on trouve avant, c'est la plus grande simplicité dans les constructions, des murs nus, des portes et des fenêtres cintrées sans archivolte, sans impostes ou simplement avec des impostes composées d'une simple console angulaire ou circulaire, des colonnes massives et lourdes à fûts cylindriques, reposant presque toujours directement sur le sol, et supportant des chapiteaux à abaques obtus ou avec de rares tailloirs.

Mais avec le XI^e^ siècle s'opère un mouvement nouveau dans l'architecture, comme le démontrent les rares édifices que nous possédons encore de cette époque. « Au XI^e^ et au XII^e^ siècle, dit notre savant ami M. Schayes, dont l'avis a tant de poids en archéologie (1), il s'opère dans la forme et le système d'ornementation des églises une révolution complète. Restée stationnaire par les malheurs du temps pendant un siècle et demi, l'architecture religieuse parvint alors soudainement à un développement et à une perfection vraiment étonnants, et couvrit en peu d'années l'Europe chrétienne d'une foule de monuments admirables, dont les plus beaux types sont pour l'Italie le dôme de Pise, pour la France les églises abbatiales de Cluny et de la Trinité à Caen, pour l'Allemagne les dômes de Spire et de Worms, pour la Belgique la cathédrale de Tournay. »

Les premiers ornements introduits dans les constructions religieuses étaient informes; ce n'est qu'en avançant successivement que l'art devient de moins en moins grossier; ainsi après deux siècles, la cathédrale de Tournay qui est l'édifice religieux de l'époque romane le plus

(1) *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. II, p. 58.

remarquable des provinces de l'ancienne Belgique et qui, d'après la chronique de Li Muisis, n'a été consacré qu'en l'an 1213, possède déjà des chapiteaux historiés très-remarquables comme dessin et comme exécution. Les églises de Notre-Dame et de Saint-Servais à Maestricht, qui sont également de l'époque romane, contiennent aussi de beaux chapiteaux iconographiques, des culs-de-lampe, des impostes et des médaillons chargés de figures historiées (1).

Notre honorable confrère, M. Schaepkens, attribue tous ces ornements au XI^e^ siècle, mais nous ne pouvons, à défaut de preuves, admettre cette version. Les bas-reliefs qui décorent ces églises, principalement ceux de la chapelle de Charlemagne à Saint-Servais, accusent par leurs gracieuses figures, leurs beaux rinceaux et l'entente de la composition au moins un siècle de plus que le suppose notre érudit collaborateur. On ne connaît pas exactement les dates de l'érection de ces deux églises; il est possible qu'elles aient été commencées au XI^e^ siècle; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'un grand nombre de parties et de détails annoncent une édification plus récente, d'où l'on peut conclure que les bas-reliefs qui ornent ces constructions et qui sans doute n'auront été placés qu'après la terminaison des bâtiments sont de la seconde moitié du XII^e^ siècle.

En même temps que les bas-reliefs sur les chapiteaux, les impostes, les tympans, nous voyons également s'introduire au XI^e^ siècle, quoique pas généralement, aux socles des colonnes, les pattes, les griffes, les masques, etc.

(1) M. A. Schaepkens, dans le t. XII, p. 252 des *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, donne le dessin d'un beau chapiteau qui se trouve dans l'église de Notre-Dame à Maestricht et qui nous fait connaître un architecte du moyen-âge, dont le nom *Heimo, Heim*, accuse une origine germanique.

Les premières figures allégoriques ou iconographiques sont des animaux symboliques ou fantastiques, tels que des sphinx, des serpents, des griffons, des dragons et d'autres monstres apocalyptiques, sous forme de quadrupèdes ou de bipèdes ailés, et aussi des produits du règne végétal, ordinairement en forme de rinceaux, isolés quelquefois et d'autres fois entrelaçant les animaux que nous venons de citer. Après ce genre, qui a sans doute formé une période d'un certain nombre d'années, sont venus les ornements véritablement historiés, c'est-à-dire les légendes, les symboles des écritures saintes, les figures de saints, d'évêques, d'abord simples et puis se compliquant successivement jusqu'à former des histoires ou légendes entières.

Ce mouvement a eu lieu depuis le dernier quart du XI^e^ siècle jusqu'au milieu du XIII^e^, époque de l'introduction de l'ogive, c'est-à-dire pendant une période de plus d'un siècle et demi. Ainsi les monuments de l'espèce peuvent être appréciés d'après le degré de perfection ou de complication, comme appartenant au commencement au milieu ou à la fin de cette époque.

En étudiant et en comparant les trois fonts baptismaux de Lichtervelde, de Termonde et de Zedelghem on peut conclure que le premier est le plus ancien, à cause de la simplicité de son ornementation et aussi à cause des pattes grossières qui garnissent les quatre angles du soubassement ou plinthe, et on peut attribuer sa construction à la fin du XI^e^ ou au commencement du XII^e^ siècle, époque qui correspond au style de la tour de l'église, comme nous croyons l'avoir démontré; que celui qui le suit immédiatement est celui de Termonde, dont le relief de la Sainte-Cène indique, ainsi que ceux des panneaux latéraux et postérieur couverts de figures encore barbares, l'introduction récente du genre.

En troisième lieu, on peut placer le monument de Zedelghem, qui reproduit une demi-douzaine de sujets puisés dans la légende de saint Nicolas de Myre, exécutés déjà avec plus de précision et des détails plus compliqués, quoique conservant du reste toujours parfaitement le caractère pur du style roman.

Ainsi, si nous attribuons à la fin du XI^e^ siècle les fonts baptismaux de Lichtervelde, à la première moitié du XII^e^ ceux de Termonde (époque qui correspond à la date de la construction de l'ancienne église collégiale de cette ville), et à la seconde moitié du même siècle ceux de Zedelghem, nous ne nous croyons pas éloigné de la vérité, et nous nous retrouvons à peu près aux mêmes résultats obtenus par les investigations historiques de MM. Van Duyse (1) et Andries.

Nous sommes heureux de ce que nos investigations archéologiques nous permettent de nous rapprocher de si près des appréciations des honorables écrivains, que le sujet que nous traitons nous a fait rencontrer dans leurs intéressants travaux. Nous ressentons aussi une vive satisfaction d'avoir pu apporter une pierre à l'œuvre, que les archéologues belges édifient depuis plusieurs années pour arriver à la connaissance exacte et complète de tous les

(1) Disons toutefois que l'opinion de M. Van Duyse est assez chancelante, car il dit à la page 240 : « On ne peut également qu'établir des présomptions sur l'origine et la date de nos fonts baptismaux. On pourrait croire qu'ils ont appartenu à la première église, érigée à Termonde par Ringot-le-Chauve et dont on rapporte la date au commencement du XII^e^ siècle; tout le caractère du monument, comparé à celui de Saint-Venant, prouve que ces fonts sont contemporains de l'époque où l'architecture romane était encore en usage. Ils peuvent être également du XI^e^ siècle et peut-être même d'une origine antérieure. » On le voit, il y a une tendance chez cet honorable auteur à exagérer l'antiquité de ce monument, et c'est ce qui n'aurait pas eu lieu s'il avait eu recours aux données fournies par la science archéologique, en même temps qu'aux considérations purement historiques.

monuments anciens que nos pères ont commis à notre garde.

Exprimons le vœu, en finissant, que le gouvernement, les provinces et les communes veilleront avec sollicitude à la conservation des trois fonts baptismaux, à cinq pédicules, dont l'existence en Belgique est constatée. Il serait même à désirer que ces monuments archéologiques fussent transférés au Musée royal d'armures et d'antiquités à Bruxelles, parce que leur emploi journalier dans les églises les expose continuellement à des mutilations qui seraient irréparables.

Le Grand de Reulandt,
de la Société des Antiquaires de la Morinie.

Notice historique

SUR

HOWARDRIES, SON ÉGLISE,

ET

LA FAMILLE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE.

I.

Le village d'Howardries présente une physionomie que nous ne retrouvons dans aucun autre village du Tournésis. Borné du côté du sud-ouest par le ruisseau dit Lannon ou Elnon, qui le sépare du territoire français, et couvert de bois pour la plus grande partie de sa superficie, on est tenté de le prendre pour un village des Ardennes transplanté à l'extrémité occidentale du Hainaut.

On a donné du nom de ce village plusieurs étymologies : M. Hoverlant de Beauwelaere (1) s'exprime ainsi à ce sujet : « On appelait autrefois ce village *la Hovardrie,* » c'est-à-dire *rivière aux cigognes,* des mots *Howard, Ho-* » *vaer* et *Hoyevaer,* qui veulent dire *cigogne,* et du mot » *vie* (?), qui, en flamand, signifie *rivière, ruisseau.* »

Et il ajoute : « Il s'y trouvait autrefois beaucoup de » ces animaux, et l'on en voit encore de nos jours. »

(1) *Essai chronologique pour servir à l'histoire de Tournay,* vol. LXIII, pp. 130-131.

Nous ne pouvons nous ranger à cet avis. Des personnes dignes de foi nous ont, à la vérité, assuré avoir vu des bandes assez nombreuses de cigognes à Howardries. Mais est-il probable que des oiseaux comme les cigognes, qui ne se montrent dans un lieu qu'un moment et à de rares intervalles, puissent laisser leur nom à une localité? On ne nous citerait peut-être pas un seul nom de lieu dans toute la Belgique qui fût dans ce cas.

Une chose doit être admise tout d'abord au sujet du nom d'Howardries, c'est que la terminaison *dries* n'est autre chose que le mot teutonique *dries,* pâtis, *ager pascuus,* dit Kiliaen. Le mot *dries* répond au mot wallon *trieu,* qui en provient, selon toute apparence.

La première partie du mot est plus difficile à deviner. Sans avoir la prétention de trancher la question, nous allons exposer les différentes conjectures faites à ce sujet par un de nos amis qui s'est spécialement occupé de rechercher l'origine des noms de lieu de notre pays (1).

Selon lui, le premier radical est *ouwe,* brebis. De *Ouwardries,* qui serait le mot primitif, on aurait fait *Owardries, Howardries,* altéré ainsi dans une seule voyelle : ce qui ne doit point étonner : on sait en effet que l'emploi de l'*a* pour l'*e,* et vice-versâ, était fréquent dans le vieux temps. On disait *aar, aarde, paard,* et *er, eerde, peerd.* Quant à la consonne *h,* il faut observer que l'étymologie est comme la rime; elle ne parle qu'à l'oreille. D'ailleurs pourrait-on justifier la présence de cette consonne dans certains mots français, tels que *haut, harceler, hanneton, hardi, haridelle,* etc.?

Il peut se faire aussi qu'on ait traduit le premier radi-

(1) Mr A. G. Chotin, auteur d'un mémoire couronné par la Société des Sciences, etc., du Hainaut, sur l'étymologie des noms de lieu de cette province.

cal *ouwe,* par *owaille, howaille,* qui signifie en roman la même chose que *ouwe,* une brebis, et dans ce cas, de *Howailledries* serait venu par altération *Howardries.*

Mais, dira-t-on, voilà un nom composé de radicaux de diverses langues, ce qui répugne aux règles de la saine étymologie. Nous répondrons qu'il n'est point rare de trouver sur la lisière des Flandres, des noms teutoniques dont un seul radical est traduit en roman, l'autre restant teutonique : ce qu'on pourrait appeler une *romanisation,* quand toutefois la traduction ne s'opère que dans la désinence. C'est ainsi que dans *Schoorisse, Scornais* ou *Escornaix* en français, on voit que le premier radical teuton *Schor, Scor,* reste le même. On n'a fait que traduire le second radical *isse,* qui signifie *eau,* par *aix,* qui a la même valeur en roman, témoin Aix sur l'Elnon, voisin d'Howardries. Nous pourrions encore citer *Houtain, Dottignies* (*Dotegnies*) et autres noms.

On a aussi proposé pour premier radical *overal,* mot flamand qui signifie *partout.* Mais quoique nous connaissions le penchant du wallon à abréger tout ce qu'il peut, nous avons peine à admettre cette étymologie.

Enfin nous présenterons encore une hypothèse qui nous est personnelle, et qui, à nos yeux, est loin d'être dénuée de plausibilité. Le premier radical de ce mot ne serait-il pas le nom propre *Houars* ou *Hovars? Howardries* signifierait dans ce cas *trieu d'Hovars.* Ce qu'il y a de curieux dans cette hypothèse, c'est que nous trouvons plusieurs seigneurs de la Hovardrie qui portent ce nom d'Houars. C'est au XIV^e^ siècle, il est vrai; mais rien ne prouve que le même fait ne se soit pas aussi produit plus tôt. — En 1336, Mathieu Houart de la Hovardrie possédait un fief à Esquarmain (1); Jacques du Chastel, dit Houars de le

(1) Comte de Saint-Genois, *Monuments anciens,* t. I, p. 357.

Hovardrie, chevalier, seigneur de ce lieu, fut tué en 1379 à Ypres, par les Gantois, en défendant son prince et seigneur, Louis de Male, comte de Flandre, contre les Chaperons-Blancs (1).

Quoi qu'il en soit, nous n'avons pas rencontré la mention du nom d'Howardries avant le milieu du XIII[e] siècle. Les archives du chapitre de la cathédrale de Tournay signalent, à l'année 1245, l'acquisition faite par Gilles le Pissenier, grand-vicaire, de quatre bonniers de terre sis à Wez, vendus par Allard d'Hovarderie et sa femme (2).

Vers le même temps, la terre de la Hovardrie était dans l'illustre maison des de Lalaing. Selon le comte de Saint-Genois et M. Goethals, Isabeau ou Isabelle, dame de la Hovardrie, épousa Jean de Lalaing, et porta ainsi cette seigneurie dans cette dernière famille. Jean de Lalaing eut pour fils Gérard de Lalaing, seigneur de la Hovardrie et grand-bailli du Hainaut. Gérard, à son tour, laissa une fille, Péronne ou Pérotte de Lalaing, dame de la Hovardrie. Péronne de la Hovardrie épousa Jean dit *Ireux* du Chastel, chevalier, fils de Nicolas dit Colard du Chastel et d'une dame d'Estourmel. Le mariage de Jean Ireux du Chastel avec Péronne de Lalaing eut lieu, selon M. Goethals, avant l'an 1299 (3).

Les résultats des recherches de M. Brassart, qui s'est spécialement occupé de la généalogie de la famille de Lalaing (4), ne concordent pas en tout avec ce qui précède.

(1) *Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournai*, d'après un MS. de la Bibliothèque de Bourgogne. Publiée par M. De Smet, dans les *Chroniques de Flandre*, 1856, t. III, p. 266. — Froissart, éd. Buchon, t. VII, p. 259.

(2) *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, p. 222.

(3) *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique*, etc., t. I, p. 774.

(4) Ce travail est inséré dans les *Mémoires de la Société centrale d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, séant à Douai*, t. XII, 1[re] série. M. Brassart suit ici le *Nobiliaire des Pays-Bas* de Franquen, article Lalaing.

D'après ce dernier, Isabeau, dame de la Hovardrie, épousa Jacques de Lalaing. Jacques avait deux cousins germains, Nicolas et Simon. Nicolas de Lalaing aurait laissé, entre autres enfants, Péronne, dame de la Hovardrie, laquelle aurait épousé *Jacques* du Chastel, et porté ainsi dans la maison des du Chastel la terre de la Hovardrie. Or, il conste d'une inscription qui se trouvait autrefois dans l'église d'Howardries, que le mari de Péronne s'appelait Jean et non Jacques : ce qui est de nature à ôter quelque peu de leur crédit aux assertions de M. Brassart.

Une chose établie au reste, c'est que c'est par ce mariage de Jean du Chastel avec Péronne de Lalaing, que Jean du Chastel devint seigneur de la Hovardrie, en vertu d'un fidéicommis constitué en sa faveur. Cette seigneurie n'a point cessé jusqu'à nos jours d'être dans la branche aînée de la famille des du Chastel. Voilà donc plus de cinq siècles et demi qu'ils possèdent cette terre. On trouverait certes peu d'exemples de ce genre dans les fastes nobiliaires des Pays-Bas.

Nous reviendrons plus loin sur la famille des comtes du Chastel de la Hovardrie. Nous allons auparavant exposer le peu de faits que nous avons rencontrés concernant le village lui-même et son église. Disons cependant encore qu'aujourd'hui le nom officiel de cette localité s'écrit : *Howardries,* tandis que la famille écrit : Du Chastel *de la Hovardrie.*

Peu de villages peut-être ont eu des destinées aussi diverses que ces quelques hameaux (1) perdus au milieu des bois. En effet Howardries, quoique entièrement enclavé

(1) Ces hameaux sont, outre le gros du village rassemblé autour de l'église, Petit-Howardries, la Loge, le Plantis et le château de Flines. Le hameau du Petit-Howardries, enclavé dans les premières maisons de Lesdain, se compose de treize maisons.

dans le Tournésis, ne faisait point partie de cette province : il était de la châtellenie de Lille, et ne fut réuni au Tournésis qu'au siècle dernier, en même temps que les autres enclavements.

La châtellenie de Lille possédait un certain nombre d'enclaves dans le Tournésis, comme le Tournésis en possédait dans la châtellenie de Lille. Cet état de choses soumettait naturellement à de grands inconvénients la perception des impôts. Des efforts tendant à faire disparaître ces difficultés furent tentés en 1714 et 1716, mais ils n'aboutirent qu'en 1722. Par acte du 18 septembre de cette année, les États du Tournésis et ceux de la châtellenie de Lille convinrent, pour un terme de trois, six ou neuf ans, que les impôts de ces enclavements seraient perçus par les États du Tournésis dans les enclavements situés en Tournésis, et réciproquement pour les enclaves du Tournésis dans la châtellenie de Lille. Ces impôts consistaient en 12 patars pour droits de brasseries et d'*égards* (1), 42 patars pour droit de consommation de chaque rondelle de bierre de la contenance de 72 pots, 3 patars au tonneau de petite bierre de la contenance de 48 pots, 3 patars et demi au lot de vin, et 2 patars à la livre de tabac.

Cette convention du 18 septembre 1722 ne fut étendue à Howardries qu'en 1750 (11 avril); encore faisait-on une exception pour la ferme de la Haute-Loge, située au même village, où les impôts devaient continuer à être levés, comme ils l'avaient été jusque-là, par les baillis. Cette convention fut renouvelée le 19 juillet 1763, à peu près dans les mêmes termes; seulement l'impôt sur le tabac dans le hameau de la Haute-Loge resta aux États de Lille (2). Il est probable que cette exception relative à la ferme de la

(1) Sorte de droit d'expertise ou de surveillance.
(2) Hoverlant, vol. LXIII, pp. 65-71.

Loge avait sa cause dans la position particulière des propriétaires de ce hameau.

D'après le traité conclu à Versailles le 16 mai 1769, entre le roi de France et l'impératrice reine de Hongrie et de Bohême, traité enregistré au parlement de Flandre le 22 août suivant, la frontière des terres de France vers le Tournésis jusqu'à Mortagne, était composée des villages suivants : Leers, Toufflers, Sailly, Wilem, Baisieux, Camphin, Wannehain, Bourghielles, Bachy, Mouchin, Howardries, Thun et une partie du village de Maulde adjacente à la Scarpe (1),

Howardries restait donc à la France. Dix ans plus tard, ce village fut cédé à la maison d'Autriche. L'article 18 du *Traité des limites,* signé à Bruxelles le 18 novembre 1779, et enregistré au Parlement de Flandre le 28 avril 1781, est ainsi conçu :

« Sa Majesté Très-Chrétienne cède pareillement à Sa » Majesté Impériale Apostolique, le village de Howarderie, » avec son territoire, ses appartenances, dépendances et » annexes. Dans les parties où le ruisseau de Lannon sé- » pare le territoire de la Howarderie d'avec ceux d'Aix et » de Rumegies, le milieu de son lit formera désormais la » limite entre les deux dominations (2). »

« D'après cet article 18, dit M. B..... (3), il semble qu'il y avait quelques parties du territoire de notre commune situées au-delà du ruisseau. » Il ne nous paraît pas que rien de semblable résulte du texte précité. La limite étant changée, il a fallu déterminer exactement la nouvelle ligne de démarcation, et c'est ce que l'on a fait en désignant

(1) *Recueil des Édits enregistrés au Parlement de Flandre,* t. VII, pp. 314-316.

(2) Ibid., t. VIII, p. 346.

(3) *Feuille de Tournai,* 1856, n° 34, p. 467.

l'axe du ruisseau et les limites des communes d'Aix et de Rumegies.

Comme partie intégrante de la châtellenie de Lille, Howardries suivait la coutume de cette châtellenie; mais les mesures de superficie, de poids et de capacité, étaient celles de Tournay (1).

Le village, terre, justice et seigneurie d'Howardries relevait du village de Templeuve en Dossemez. Ce fief, contenant environ 200 bonniers de terres, comprenait un château entouré d'eau, formant le gros du fief, avec le pré de la chapelle le Loue, près de l'église dudit Howardries;

Le pré Calmel, le pré Morel;

Le bois à taille du gros dudit fief, de 40 bonniers ou environ, se coupant en dix années de tailles, contenant, savoir :

Le bois Notre-Dame, le bois le Roy;

Item, les terres à labour dudit fief, joignant le bois, et contenant environ 13 bonniers;

Plus, diverses rentes foncières, dites seigneuriales, dues sur plusieurs héritages, relevant d'Howardries, à charge de doubles rentes à la mort de l'héritier, et du dixième denier à la vente, don, cession ou transport (2).

La même seigneurie d'Howardries, continue Hoverlant (3), possédait encore plusieurs fiefs relevant d'elle, et soumis aux mêmes droits.

Les seigneurs d'Howardries levaient le meilleur catel délaissé par ceux qui décédaient audit village, venant et natifs d'outre la rivière de Scarpe et de l'Escaut, à savoir : du pays du Hainaut et des régales de la Flandre; la seigneurie d'Howardries était soumise envers Templeuve à

(1) Hoverlant, vol. LXIII, p. 152.
(2) Le même, vol. LVI, pp. 162 et suiv.
(3) Le même, *loco citato*.

dix livres, monnaie de Flandre, de relief à la mort de l'héritier, au dixième denier à la vente, don, cession ou transport, au service en cour le cas échéant, et aux plaids généraux audit Templeuve trois fois l'an.

Le fief noble des Ramelles, pour la moitié, situé audit Howardries, contenant environ 30 bonniers de bois en une pièce avec sa melte, relevait également de Templeuve, et était chargé de 10 livres de Flandre de relief à la mort de l'héritier; il appartenait en 1728 à très-noble demoiselle Marie-Thérèse du Chastel, et en 1812 à M. Ferdinand-Ernest du Chastel.

La seconde moitié dudit fief des Ramelles, situé à Howardries, contenant 30 bonniers environ de terres, relevait aussi de Templeuve aux mêmes charges que le précédent; il appartenait en 1728, à Messire François-Joseph de la Motte, écuyer, seigneur de Bourquembray et de Lesdain, et à très-noble dame Marie-Françoise du Chastel, son épouse, par achat de Messire Jean-Joseph du Chastel.

Le fief dit cense des Ramelles, situé à Hovardries et relevant dudit Templeuve, contenait 15 bonniers et 1200 verges de terres labourables, prés, etc.; soumis aux mêmes droits que les précédents, il appartenait, à la même époque, à M. Pierre-Joseph Canneau, l'un des secrétaires du roi, maison et couronne de France.

Le fief du Coin, situé au même village, contenant 12 bonniers, relevait de Templeuve aux mêmes droits; il appartenait en 1728, à M. Pierre-Joseph-Nicolas de Hollain (1), seigneur de Moncheau.

Enfin, le fief dit le bois Jean, situé audit Howardries vers le lieu dit le Pommier d'Errin, contenant 16 bon-

(1) La famille de Hollain n'est pas éteinte. M. Benoît-Joseph de Hollain, capitaine honoraire de gendarmerie en retraite, vient d'être décoré de l'ordre royal de Léopold.

niers 3 quartiers et 55 verges, relevait aussi de Templeuve; il était soumis à 10 livres de relief à la mort de l'héritier, et à 20 sols de *cambrelage* (1); il appartenait à très-illustre seigneur Messire Léon-François de Maulde, chevalier, seigneur de Baudignies, Couricammont, etc.

Nous avons déjà dit un mot de la ferme de la Haute-Loge, située à Howardries. Cette ferme appartenait aux religieuses de l'abbaye de Flines (2) à deux lieues de Douai. En 1391, Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, confirma à cette abbaye la donation de 4 bonniers de terres labourables, et de 1000 verges de bois situés sur le territoire de ce village, tenant de deux côtés aux terres de la ferme de la Loge, et d'un autre, au courant qui va de Planard à Howardries. L'abbaye de Flines avait à Howardries ses baillis particuliers, qui étaient les fermiers de la Loge (3). Dans la nef de l'église d'Howardries, au pied de la chaire, se trouvent les monuments sépulcraux, en marbre blanc, de deux des derniers fermiers de la Loge : l'un, Joseph Lecat, mort en 1751; l'autre, Hubert-François Lecat, mort en 1782. Ils y sont tous les deux qualifiés baillis des dames religieuses de l'abbaye de Flines (4).

L'abbaye de Flines possédait à Howardries un bois de 194 bonniers. Il paraît qu'au commencement du

(1) Sorte de droit de relief.

(2) Claire-Sabine du Chastel de la Howardrie fut installée en qualité d'abbesse de Flines le 22 novembre 1784. Elle fut la dernière abbesse de cette maison, et mourut à Howardries, où elle s'était réfugiée à l'époque de la terreur. Sabine-Ernestine du Chastel, sa sœur, décédée le 15 août 1741, à l'âge de 15 ans, fut inhumée à l'abbaye de Flines.

(3) Les baillis de la Loge ont laissé une réputation d'épicuriens au petit pied, si l'on en croit le proverbe local : *gros bailli de la Loge.*

(4) Dans des fouilles exécutées à la ferme de la Haute-Loge, on a trouvé diverses monnaies ou médailles, entre autres un Antonin et un Marc-Aurèle, aujourd'hui en la possession de M. David, curé de Bruyelles. — *Feuille de Tournai.*

XVII[e] siècle, les bois d'Howardries avaient souvent à souffrir de la part des maraudeurs : vers l'an 1615, les archiducs accordèrent à l'abbesse de Flines et au sieur de la Hovardrie certain placcart et ordonnance pour remédier aux dégâts et désordres qui se commettaient dans leurs bois. Il fut défendu de couper, tailler, déraciner ou abattre aucuns bois, grands ou petits, de monter sur les arbres pour y couper bois sec ou y faire aucun dégât ou excès en manière quelconque, à peine de 10 livres parisis d'amende, etc. La même défense fut étendue en 1619 aux bois de Rongy (1).

Le bois de Flines, ainsi que ceux de Longnerœul et du Temple passèrent, à la suite de la révolution française, sous la régie impériale des eaux et forêts. Le bois de Flines, qui entoure le pré et le bois de Malaulnois, propriété d'Antoine Glorieux (2), habitant d'Howardries, fut vendu sous le gouvernement des Pays-Bas à M. Henri de Bettignies, de Tournay, pour une somme de 130,000 florins. Il fut revendu en 1855 à M. Marc Lejeune, dont les journaux judiciaires ont tant parlé depuis quelques années. Le nouveau propriétaire, qu'on dit animé des meilleures intentions, a déjà fait à son domaine des améliorations considérables.

Le bois de Longnerœul appartenait autrefois à l'abbaye des Prés de Douai. Il contient 49 bonniers. Il a passé dans la famille du Chastel pour une somme de 49,400 florins.

Enfin le bois du Temple ou de l'ordre de Malte, comprenant 44 bonniers, fut adjugé à la même époque à M. Auguste Savart pour le prix de 34,550 florins (3).

(1) Hoverlant, vol. LXXXII, et vol. LXI.

(2) Théodore-Antoine-Joseph Glorieux, d'Howardries, fut nommé par les habitants du Tournésis l'un des quinze administrateurs de cette province, le 19 novembre 1792. — Hoverlant, LVI, 30.

(3) Hoverlant, LXXXII; *Feuille de Tournai*, 1856, n° 34, art. de M. B....

Le seigneur d'Howardries était patron de la cure, alternativement avec le chapitre de Tournay. Le chapitre était d'abord décimateur pour un neuvième, qu'il abandonna ensuite au curé. La dîme y était de 8 gerbes au 100. Le curé jouissait en outre des novales sur 100 bonniers défrichés. Le chapitre de Tournay, à titre de l'office du réfectoire, payait annuellement au curé une redevance de 4 livres 12 sols. Enfin le curé possédait, à titre de dotation curiale, deux bonniers, dont une partie était vendue en 1813 (1). Différentes donations furent faites à cette église par les seigneurs d'Howardries. Avant la révolution française, la cure d'Howardries passait pour une des plus riches des environs, et le pasteur avait son tilbury. La grande porte actuelle du presbytère a servi anciennement de porte de grange ou de remise. Cette grange est détruite et remplacée par une cour plantée de lilas, qui fait la beauté de l'entrée du modeste presbytère.

Avant de parler de l'église, nous placerons ici quelques faits, plus ou moins marquants, qui intéressent cette commune.

Le 26 juin 1477, des compagnons tournaisiens étant allés vers Howardries pour garder plusieurs chars du bailliage, *alans quérir de la laigne ès bois,* furent attaqués par une compagnie nombreuse de Bourguignons venant de Lille. Plusieurs Tournaisiens tombèrent sous les coups d'un ennemi supérieur en nombre. Le reste se vit contraint de suivre son vainqueur, comme prisonnier, dans la ville de Lille, *avoecq mieulx de quatre-vings jumens*

— Tous ces bois étaient autrefois sujets à des servitudes que nous ne jugeons pas à propos de détailler. Ces servitudes sont aujourd'hui abolies. Ainsi, quand on a dit que les habitants d'Howardries font paître leurs vaches dans les bois immenses de M. le comte Louis, on a avancé un fait complétement faux.

(1) Hoverlant, XXIV, 9, et LXIII.

et les bannières de la cité. L'ennemi abandonna les chars sur les chemins (1).

Vers le même temps, le parti de Bourgogne, rodant la nuit et battant l'estrade dans le Tournésis, réduisit en cendres Pecq et Esquelmes. Par représailles, la garnison française de Tournay porta le pillage et l'incendie dans la châtellenie de Lille. Un jour que, sortie de Mortagne, elle se dirigeait sur Orchies, elle rencontra dans le village de Saméon, voisin d'Howardries, près de l'église, une grosse troupe de la garnison de Douai, et tandis que Bourguignons et Français se mettaient en bataille et allaient en venir aux mains, un subtil trompette des Français alla du mieux qu'il put au coin d'un bois derrière les Bourguignons, et se mit à sonner de son instrument, de manière à faire croire à l'ennemi qu'il allait être pris entre deux lignes par une troupe venue au secours de la première. En entendant cette trompette, les Bourguignons se crurent enveloppés et se mirent en désarroi. On les poursuivit, on en tua seize, et l'on fit plusieurs prisonniers, qui furent conduits à Mortagne. Toutefois, les Tournaisiens eurent plusieurs chevaux tués, et ils perdirent un de leurs vaillants hommes d'armes blessé à la jambe d'une flèche, qui provoqua sa mort arrivée quelque temps après (2).

Lors des guerres désastreuses qui signalèrent la fin du règne de Louis XIV, le Tournésis, par sa position, y fut cruellement exposé. C'est ainsi que nous voyons à plusieurs reprises les manants de Hollain dans l'impossibilité de recueillir les foins des prairies ravagées par les armées du roi (3). Howardries, quoique placé plus loin de Tour-

(1) *Calendrier des guerres de Tournay*, par J. Nicolay, publié par M. Hennebert, dans les *Mémoires de la Société hist. et litt. de Tournai*, t. II, p. 68.

(2) Ibid. et A. G. Chotin, *Hist. de Tournai*, t. II, p. 58.

(3) Archives de l'État à Gand.

nay, en ressentit également les atteintes. Son vieux manoir eut à deux fois différentes à soutenir les ravages des armées. Des corps de partisans le dévastèrent, l'incendièrent en partie, en enlevèrent les objets les plus précieux, et mirent à contribution d'argent, de blés et de bestiaux, tous les environs (1).

Vivement peinée de cet état de choses, S. M. Impériale, se rappelant à bon droit les services rendus à toutes les époques à leurs souverains par tous les membres de cette ancienne et noble famille, voulut, en prenant des mesures immédiates, éviter à l'avenir le renouvellement d'excès aussi déplorables; il chargea son généralissime de prendre en son nom la terre de la Hovardrie (2), avec toutes ses appartenances et dépendances, sous sa haute protection impériale et royale.

Nous donnons ci-dessous la traduction de la lettre en allemand adressée par ordre de l'empereur au comte du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire, seigneur d'Aix-en-Pévèle, etc., etc., par le prince Eugène de Savoie, généralissime des armées impériales et royales :

« Nous Eugène-François, prince de Savoie et de Piémont, marquis de Saluces, chevalier de la Toison d'or, conseiller-privé de Sa Majesté impériale-romaine le roi d'Espagne, de Hongrie et de Bohême, président du conseil de guerre supérieur, lieutenant-général, maréchal-de-camp, commandant à brevet d'un régiment de dragons,

(1) Lors du siége de Tournay en 1709, l'aile gauche de l'armée d'observation du prince Eugène aboutissait à l'Elnon ou Lannon, qui borne Howardries au sud-ouest. — Carmichael, *Histoire abrégée des guerres dont les Pays-Bas ont été le théâtre.* Liége, 1843, p. 162 de la traduction française.

(2) Buzelin, dans sa *Gallo-Flandria*, t. I, p. 88, dit d'Howardries : « Hovardriæ ornamentum arx conciliat, et nemus opes ac voluptatem. » Éd. de Douai, 1625.

gouverneur-capitaine-général de l'État-Milanais, maréchal-de-camp du Saint-Empire Romain,

» Avons mis sous la protection spéciale et la sauvegarde de Sa Majesté impériale et royale le souverain d'Espagne, de Hongrie et de Bohême, le bien appartenant au comte de la Hovardrie, et connu sous le nom de Hovardrie, avec tout son mobilier, son bétail et autres dépendances.

» Par les présentes, on rappelle à tous et à chacun des officiers militaires, supérieurs et subalternes, de même qu'aux soldats, en général, de la cavalerie et de l'infanterie, aussi bien de Sa Majesté impériale et catholique elle-même, que des hauts personnages, ses alliés, comme il est impérieusement ordonné aussi à tous ceux qui se trouvent sous nos ordres, de ne charger la dite propriété de Hovardrie d'aucuns logements militaires, cantonnements, tributs ou autres extorsions arbitraires; de ne l'incommoder de quelque manière que ce puisse être, soit par la saisie et l'enlèvement des effets mobiliaires, gros ou menu bétail, soit pour toutes autres choses, sans exception de la manière dont on les appelle, ou des noms qu'elles portent; de n'y causer par eux-mêmes, ou laisser causer par leurs subordonnés, aucun préjudice, sous la menace de la punition infaillible et immédiate des contrevenants à notre présente injonction stricte et rigoureuse. Que tous obéissent, en montrant pour cette lettre de sauvegarde toute la respectueuse déférence qui lui est due : ils se mettront, de cette manière, à l'abri des châtiments.

» Ayant pris sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté impériale et catholique la terre de Hovardrie, appartenant à M. le comte de Hovardrie, comme tous ses biens, meubles, bestiaux, jardins et autres effets, avec toutes les appartenances et dépendances,

» Nous défendons très-expressément à toutes les troupes qui sont sous notre commandement, et prions ceux à qui

il appartiendra, de ne faire aucun tort ni dommage à la dite terre de Hovardrie.

» Donné au camp de Seclin, ce 2me du mois de septembre 1712.

(Signé) Eugenio von Savoy.

Par ordre de Monseigneur,

(Signé) De Langet (1). »

Robert-Antoine-Joseph du Chastel, dont il est question dans cette lettre, est le premier de cette famille qui ait porté le titre de comte du Saint-Empire Romain.

On sait avec quelle fréquence les maladies épidémiques exerçaient autrefois leurs ravages dans nos contrées. Howardries, village bas et marécageux, où beaucoup de chemins sont presque impraticables en hiver, fut, à plusieurs reprises, victime de ce fléau. Lors de la peste de 1668, il y resta à peine quelques familles. Quinze ans après, dit un historien (2), l'agriculture se ressentait encore de cette calamité.

L'an 1720, un autre fléau, la suette, apparut à Lille et dans les environs.... Comme tout effet doit avoir une cause, les sages recherchèrent celle d'une telle calamité, et la superstition en vit le présage dans une *aurore boréale* qui fut aperçue vers dix heures du soir. Ce météore « jetait des flammes en l'air dans la direction du nord.... au midi. A Rumegies et Howardries, on vit le ciel tout en feu.... dont ils furent si effrayés qu'ils ne savoient où se cacher. » Aussi ne s'étonnait-on pas de voir la sécheresse excessive qui laissa les champs presque sans pluie les deux années suivantes, et compromit les céréales. Il y eut aussi abondance de chenilles. Pour écarter cette calamité, on allait à Ostricourt honorer saint Antoine (3).

(1) Archives de la famille du Chastel.

(2) A. G. Chotin, *Hist. de Tournai*, t. II, p. 240.

(3) V. Derode, *Histoire de Lille et de Flandre wallonne*, t. II, p. 303.

Howardries paraît avoir toujours été un village fort modeste. Les états du Tournésis, par résolution du 20 décembre 1788, vinrent à son secours en lui prêtant pour dix ans une somme de 2756 florins, remboursable par annuités de 275 florins 2 patars. La première fut remboursée le 31 décembre 1789 (1). Au reste, Howardries ne possédait naguère encore aucun revenu et n'avait point par conséquent de bureau de bienfaisance. Mais en juin 1852, le chevalier Nicolaï, de Stavelot, lui donna une rente annuelle de 200 francs, et c'est alors qu'un bureau de bienfaisance fut institué dans cette commune.

Il ne faudrait cependant pas inférer de là que le village d'Howardries ne renferme que des mendiants. Sans doute tous les habitants d'Howardries ne sont pas millionnaires. Mais en réalité, il n'y a dans ce village ni pauvres ni fainéants. La lutte incessante qu'ils ont à soutenir contre un sol ingrat et rebelle les habitue de bonne heure aux fatigues; tous vivent du produit de leur travail; et si parfois quelque pauvre vient frapper à la porte du château ou du presbytère, ce pauvre est un étranger. Nous en avons vu un lors de notre excursion dans ce village. C'était un pauvre vieillard, d'un village voisin de la frontière, qui a perdu la vue dans les ateliers de la Monnaie, et qui, conduit par son chien, promenait son infortune. Nous ajouterons, comme détail de mœurs locales, que nous l'avons vu entasser dans sa blague un grand paquet de tabac, en s'aidant du pied de sa chaise sur laquelle il pesait de tout son poids. Les douaniers laissent passer quand le porteur est un aveugle et qu'il n'a de tabac que dans sa blague.

La population d'Howardries a toujours été extrêmement restreinte. Selon un recensement ordonné en 1553 par

(1) Hoverlant, t. LIII.

Charles-Quint, ce village avait alors quinze maisons, quatre chevaux et vingt-deux vaches (1). Il n'y avait que trente bonniers de terre à labour, sans compter les jardins. Si l'on prend cinq habitants par maison, la population de ce village aurait été en 1553 de quatre-vingt-dix personnes. En 1789, Howardries comptait deux cent vingt habitants; en 1807, deux cent trente-deux, et enfin en 1853, deux cent soixante et un. Le nombre des maisons en 1812 était de quarante-deux (2). Il est aujourd'hui de soixante-treize, selon un renseignement qui nous est communiqué.

II.

Pour une population aussi faible, une grande église n'est pas une nécessité; aussi celle d'Howardries est plutôt une chapelle qu'une église. Mais c'est un monument du plus haut intérêt, aussi bien au point de vue de l'archéologie qu'à cause des nombreuses et riches sépultures qu'il renferme.

Howardries faisait autrefois très-probablement partie de la paroisse de Hollain. Comme nous l'avons rappelé ailleurs (3), Godefroid le Captif, comte de Verdun, donna en 980 à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand le fisc royal appelé Hollain, avec son église, ainsi que l'église de Rumegies avec la terre y attenante, « *Ramelgiem ecclesiam cum terra ad se pertinente quod est mansum unum.* » Dans une autre charte, datée du 28 mars 1047, et émanant de

(1) Hoverlant, t. LXIII.

(2) Hoverlant dit quelque part : cent quarante-deux maisons, et l'on a répété : cent quarante-deux. Cent quarante-deux maisons pour moins de deux cent cinquante habitants!

(3) V. notre *Notice sur Hollain* dans le *Messager des Sciences historiques*, années 1853 et 1854.

Baudouin, évêque de Tournay, il est encore question du petit autel de la petite église de Rumegies, lequel autel est signalé comme une dépendance de celui de Hollain : « *Cum altariolo ecclesiole de villa Ramelgis quod est appendicium vel membrum memorati altaris.* » Enfin dans des lettres de Charles VII, roi de France, en date de 1440, reproduisant des actes antérieurs, on lit encore : « *Villam Holluum cum ecclesia inibi sita, itemque capella appenditia in Ramelgiis.... cum.... et silva Lesdennio, et communia ulterius juxta decursum fluvioli Elnonis* » (1).

D'après tous ces textes, la paroisse de Hollain comprenait Lesdain, Espain, Rumegies, etc. Or, Howardries est situé entre Lesdain et Rumegies et borné au sud-ouest par l'Elnon. C'est donc probablement Howardries qu'il faut voir dans cette phrase : « *Communia ulterius juxta decursum fluvioli Elnonis.* »

D'un autre côté, si l'on avait établi à *Ramelgiis,* comme dit le texte, une chapelle succursale, c'était par suite de la distance (sept kilom. environ) qui sépare cette localité de l'église de Hollain. Howardries, dont la chapelle actuelle n'est séparée que d'une bonne portée de fusil de l'église de Rumegies, devait donc ressortir à cette dernière église. Nous irons plus loin : l'Elnon étant un cours d'eau en définitive trop peu considérable (2) pour marquer une séparation nécessaire entre deux localités, et l'église d'Howardries présentant tous les caractères d'une antiquité très-respectable — caractères que nous ne pouvons reconnaître chez sa voisine de France, — peut-être est-il permis de voir dans la chapelle d'Howardries (3) l'*ecclé-*

(1) Archives de l'État à Gand.

(2) Il n'a que deux mètres environ de largeur. Au reste sous l'empire français, le hameau de Rumegies qui se trouve derrière le presbytère, était, dit-on, compris dans Howardries.

(3) Howardries est une des paroisses qui ont toujours appartenu au

siola de *Ramelgies* dont parlent les actes que nous venons de citer.

Au surplus, tout ceci ne forme que des conjectures auxquelles nous ne voulons pas assigner une valeur qu'elles pourraient bien ne pas avoir. Essayons cependant de pénétrer plus avant dans la question.

Une chose à constater tout d'abord, c'est que la partie la plus ancienne de l'église d'Howardries appartient au style roman pur. Elle paraît même remonter à l'époque romane primordiale.

Grégoire de Tours, qui vivait au VI^e^ siècle, nous a laissé la description suivante des églises de son temps : « elles étaient oblongues, dit-il, terminées circulairement à l'est, prenant quelquefois la figure d'une croix; les fenêtres étaient cintrées, et l'on imitait, quoique grossièrement, les errements de l'architecture romaine. »

Les églises qui se multiplièrent depuis le V^e^ jusqu'au X^e^ siècle, furent bâties sur ce plan : à l'extérieur, elles se distinguaient par une grande simplicité; les murs, percés de fenêtres semi-circulaires, n'étaient décorés ni de colonnes ni de sculptures. Les églises à une seule nef, avec ou sans transept, ont été fort nombreuses dans les campagnes à cette époque. Les fenêtres, toujours cintrées, étaient d'une dimension moyenne, ayant en hauteur le double de leur largeur, et le cintre, qui les couronnait, reposait presque

diocèse de Tournay. Ce diocèse présente en effet ceci de remarquable, qu'il s'étend aujourd'hui sur une contrée pour ainsi dire tout autre qu'autrefois. La seule partie qui n'ait jamais cessé de relever de l'évêché de Tournay, comprend les quelques paroisses du Hainaut actuel situées à gauche de l'Escaut. Dans certaines paroisses de la rive droite qui relevaient autrefois de l'évêché de Cambrai, on suit encore aujourd'hui le catéchisme de ce dernier diocèse. En 1588, l'évêque de Tournay, Vendeville, publia une nouvelle circonscription de son diocèse. Howardries y est rangé dans le doyenné de Saint-Amand comme paroisse séparée. — Miræi *Op. dipl.*, t. IV, p. 469.

constamment sur des pieds-droits, et n'était composé que d'un rang de pierres symétriques; il en était de même du cintre des portes, qui étaient placées au midi. La plupart des églises romanes primordiales n'étaient point voûtées en pierre, et les plafonds, lorsqu'on en faisait, étaient presque tous en bois (1).

Quant à ce qui concerne les tours des églises, voici ce qu'en dit un écrivain belge (2) : « Avant le VIII^e^ siècle, les églises n'étaient point pourvues de tours ou de clochers, et les cloches étaient suspendues alors à des assemblages de charpente détachés de l'édifice. Les tours restèrent même fort rares jusqu'au XI^e^ siècle; elles offrirent jusqu'à cette époque une masse carrée, peu élevée et couverte d'un toit à quatre pans surbaissés.... Ce n'est qu'au XI^e^ et au XII^e^ siècle, que la tour devient un accompagnement obligé des églises, tant à la ville que dans les campagnes. »

Ce qui reste de l'ancienne église d'Howardries présente tous les caractères du style roman. Impossible d'imaginer un extérieur d'une simplicité plus grande; aucun contrefort qui dissimule la nudité des murs. La nef est éclairée par deux petites fenêtres de la hauteur d'un bon mètre, placées vers le milieu de cette nef et vis-à-vis l'une de l'autre. Ces fenêtres sont à anse de panier et coupées à l'intérieur dans la muraille carrément, disposition qui a pour objet de verser plus de lumière dans l'édifice; mais ces fenêtres paraissent avoir subi des restaurations, car celle de droite offre des traces d'un style différent; on y remarque à l'un des côtés une moulure qui se perd vers le milieu de la hauteur dans le plâtre. Ces fenêtres ont en hauteur à peu près le double de leur largeur.

(1) Cette citation est de M. de Caumont. Nous l'empruntons, ainsi que la précédente, à l'article publié en 1847 dans le *Messager des Sciences*, par M. A. Van Lokeren, sur les églises d'Afsné et de Westrem (Saint-Denis).

(2) M. Schayes, *Hist. de l'architecture en Belgique*, t. II, pp. 57 et 60.

Au-dessus de la porte, placée au sud, se trouve encore une autre fenêtre cintrée, plus grande que celles de la nef. Une fenêtre du même modèle et de la même grandeur occupe le fond du chœur, et une troisième se trouve à l'extrémité de la travée de gauche au-dessus du confessionnal.

L'unique porte d'entrée se termine à anse de panier; aucun ornement ne la décore. Les côtés de la porte ne se détachent aucunement du reste de la façade.

Le clocher peu élevé et à quatre pans surbaissés surgit du sommet de la façade, et ne se compose que d'un assemblage de charpente détaché de l'édifice. Ce clocher, qui vacille quand les cloches sont mises en branle, est couvert d'ardoises jaunies par la rouille. La nef est surmontée d'un toit aigu et couverte en tuiles.

L'église, à une seule nef, présentait d'abord la forme d'un carré allongé et terminé soit carrément, soit circulairement. Les adjonctions faites à cette église au XV^e^ et au XVI^e^ siècle ne permettent pas de deviner la forme primitive du chœur.

Dans la nef, une simple pièce de bois supporte les quatre ou cinq poutres qui soutenaient autrefois le plancher. Les voûtes actuelles de la nef sont ogivales, en bois et badigeonnées.

M. A. Van Lokeren, sur l'autorité duquel nous aimons à nous appuyer, a, dans le *Messager des Sciences* de 1847 (1), donné la description de l'église d'Afsné sur la Lys, près de Gand. Cette description pourrait s'appliquer presque mot pour mot à l'église d'Howardries. Le savant archéologue gantois conclut en reconnaissant que cette église d'Afsné représente le type original des églises primordiales dans nos contrées. Cette église existait déjà

(1) P. 1 et suiv.

en 939, et il est probable même qu'elle était beaucoup plus ancienne. L'église d'Howardries présente dans sa composition générale encore plus de simplicité que celle d'Afsné. Il n'y a donc pas trop de témérité à penser que la chapelle d'Howardries existait déjà au X^e^ siècle (1).

La chapelle de Saint-Julien d'Espain, située à une lieue d'Howardries, et placée au bord de l'Escaut comme celle d'Howardries est placée au bord de l'Elnon, et l'église d'Afsné sur la rive de la Lys (2), présente de nombreux traits de ressemblance avec celle qui nous occupe. La chapelle de Saint-Julien forme un carré allongé, sans transept; elle n'est éclairée que par deux petites fenêtres percées à l'extrémité de la nef du côté du chœur, lequel se termine carrément. Mais un caractère plus frappant de ressemblance, c'est que dans l'une et dans l'autre chapelle, l'appareil est en gros moellons de grès noyés dans le mortier. Ces moellons de grès sont d'une nature identique à la pierre Brunehaut. Cette circonstance est précieuse à constater. Il n'est pas rare de trouver aujourd'hui encore à Espain et aux environs, surtout vers le sud, de gros blocs de grès à une certaine profondeur. Ces blocs sont isolés et d'une dimension variable. Lors de notre dernière excursion dans ces localités, on nous a signalé un habitant d'Espain qui a trouvé récemment, en creusant une fosse dans son jardin, un de ces blocs d'une assez forte dimension. Ce bloc, il l'a cassé pour en paver sa cour. A Maulde (Nord), village limitrophe d'Espain-Bléharies, on a dû exploiter autrefois des carrières de grès. Le grès entre encore

(1) L'église d'Howardries offre également de nombreux traits de ressemblance avec celle de Maria-Leerne, décrite par M. Félix Devigne dans son ouvrage intitulé : *Geschiedenis der middeleeuwsche bouwkunde*, couronné par l'Académie.

(2) Il paraît que ces emplacements voisins des cours d'eau étaient choisis pour rendre plus facile le transport des matériaux.

aujourd'hui dans ce village, et pour une assez large part, dans les matériaux de construction. Il y a donc tout lieu de croire que la pierre Brunehaut n'est pas autre chose qu'un de ces blocs trouvé soit à la place où il se dresse aujourd'hui, soit à l'un des villages voisins, à Espain ou à Maulde; ces blocs ont dû être autrefois bien plus communs, et c'est ce qui explique leur présence dans les matériaux des chapelles d'Espain et d'Howardries.

L'intérieur de l'église d'Howardries, comme celui de l'église d'Afsné, se compose actuellement d'un chœur carré, sans collatéraux ni chapelles, d'une seule nef, et de transepts terminés carrément. Mais la largeur des deux chapelles du transept n'est pas la même. La disposition actuelle en croix à bras irréguliers provient d'adjonctions opérées postérieurement. Le chœur a été porté plus loin et l'on a ensuite ajouté une chapelle de chaque côté à l'extrémité de la nef. La longueur de l'édifice, tel qu'on le voit aujourd'hui, est dans œuvre de $15^{m},10$. La largeur de la nef, égale à celle du chœur, est de $5^{m},05$. La longueur de la travée est de $15^{m},20$, de sorte que les bras de la croix sont plus longs que la nef et le chœur. La chapelle à droite du maître-autel a $4^{m},10$ de largeur, et l'autre $5^{m},30$. Les chapelles ont une profondeur d'un peu plus de 5 mètres.

Avant d'aller plus loin, nous compléterons ici la description de la partie moderne de l'édifice.

Dans le chœur, à la hauteur du toit, règne de chaque côté une double sculpture en bois en forme de corniche. L'entrée du chœur est décorée de trois morceaux de sculpture, également en bois et de forme conique. Outre la grande fenêtre, qui occupe le fond du chœur, il se trouve encore dans la muraille du côté de l'Évangile, une petite fenêtre de la forme d'un carré allongé, qui semble avoir été pratiquée pour donner un peu plus de jour.

La chapelle de droite est éclairée par une petite fenêtre en ogive, placée vis-à-vis de l'autel.

A l'extérieur, derrière l'autel de cette même chapelle, on aperçoit la trace d'un écusson.

Au-dessous de la fenêtre du chœur, aussi en-dehors, on remarque les restes ou plutôt la place de trois écussons en forme de losange, placés de manière à occuper les trois points d'intersection des lignes d'un triangle isocèle. Il est malheureusement impossible de distinguer ce que pouvaient être ces armoiries, car il n'y reste qu'un peu de plâtre (1).

Nous lisons dans le *Miroir des notabilités nobiliaires* (2) de M. Goethals, qu'un nouvel autel fut érigé le 20 septembre 1445 au chœur de l'église d'Howardries, et que cette église fut visitée plus tard, le 10 juillet 1466, par Guillaume Fillastre, évêque de Tournay.

Serait-ce à cette époque (1445) qu'aurait été construit le chœur actuel? Nous inclinons à le penser; car, bien que le chœur présente certains caractères de ressemblance avec les chapelles latérales, nous avons cependant remarqué qu'il entre encore des pierres dans les matériaux du chœur, tandis que les chapelles sont construites entièrement en briques.

Quant aux chapelles latérales, elles paraissent dater de 1590, « époque certaine indiquée par une épitaphe, » dit M. B..... (3). Nous ne connaissons pas d'épitaphe qui soit bien précise à cet égard. Une inscription qui se

(1) M. le curé d'Howardries a eu l'obligeance de vouloir bien sur ce point compléter nos renseignements. Nous l'en remercions bien sincèrement.

(2) T. I, p. 779. — Des renseignements particuliers nous apprennent que l'église d'Howardries fut consacrée par un évêque de Tournay dont on ne nous dit pas le nom. Cette découverte aurait été faite l'an dernier dans les archives du diocèse de Tournay par l'un des vicaires-généraux. Il est probable qu'il s'agit ici de l'événement de l'an 1445.

(3) *Feuille de Tournai.*

trouve immédiatement en-dessous de l'épitaphe d'Antoinette d'Avroult, morte en 1590, et seconde épouse de Nicolas du Chastel, mort lui-même en 1610, porte que ce seigneur a donné à l'église d'Howardries la somme de 18 livres 15 sols parisis de rente annuelle, à la charge de subvenir à l'entretien et à la couverture de sa sépulture et de la chapelle où elle se trouve, la chapelle à droite du chœur. On peut en inférer raisonnablement que cette chapelle, et peut-être celle de gauche, a été construite par les soins de ce seigneur. Il est possible cependant, quant à la date elle-même, qu'il faille la reculer jusqu'en 1565, époque de la mort de Barbe d'Ongnies, première épouse de Nicolas du Chastel.

Au reste, ces chapelles n'ont jamais dû avoir d'autre destination que celle de recevoir des tombeaux. Tous les châssis sont en bois. Les parois intérieures de l'édifice sont si scrupuleusement blanchies qu'il est impossible, comme à l'église d'Afsné, d'y découvrir le moindre vestige d'un appareil ou d'un ornement quelconque. Sans doute on mettrait quelques particularités curieuses à nu, si l'on débarrassait les parois de la chaux qui les revêt. Cela est d'autant plus probable que certaines inscriptions qui se lisaient autrefois dans cette église, ne s'y voient plus aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, nos églises du Tournésis, au moins certaines d'entre elles, renfermaient autrefois des peintures murales. Il s'en trouvait jadis à l'église de Hollain. Nous nous souvenons fort bien d'en avoir vu sur un pilier de cette église en 1838 ou 1839, lorsqu'on a déplacé la chaire. Ces peintures, qui représentaient un épisode de la vie de Saint-Martin, patron de l'église, disparurent alors sous la couche gris de pierre dont on recouvrit les piliers. Retournons à la chapelle d'Howardries.

Dans la fenêtre au fond du chœur, contre laquelle

s'appuie le maître-autel, on remarque encore aujourd'hui quelques vitraux armoriés. Ce sont les restes d'un vitrail complet, représentant sainte Marie-Madeleine, patronne de l'église. Il y a une vingtaine d'années, un violent coup de vent dispersa ce vitrail. On recueillit et l'on rapprocha les morceaux présentant les armoiries qui s'y voient encore. Quant au reste du vitrail, les fragments, qui en étaient sans doute considérablement réduits, servirent de jouets aux enfants du village (1).

Ce qui en reste aujourd'hui occupe la partie inférieure de la fenêtre, et se trouve masqué à moitié par les meubles de l'autel. Ces peintures sur verre portent le millésime de 1609, et ont été placées à cette croisée par Nicolas du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, créé vicomte de Hautbourdin et d'Emmerin en 1605, par Henri IV, roi de France. Nous avons déjà dit que Nicolas du Chastel mourut en 1610.

Les armes sont celles des du Chastel, de gueules au lion d'or, armé, couronné et lampassé d'azur, brisées d'un lambel de trois pendants d'argent. Elles sont accolées à celles des deux épouses de Nicolas, Barbe d'Ongnies et Antoinette d'Avroult. Les armes de Barbe d'Ongnies sont écartelées d'Ongnies, qui est de sinople à la fasce d'hermines, et de Halewyn, qui est d'argent à trois lions de sable adextrés, couronnés, armés et lampassés d'or, deux et un (2), ayant en abîme Rubempré, qui est d'argent à trois jumelles de gueules. Le second carreau peint présente les armes des du Chastel écartelées d'Avroult, qui est fascé d'or et de sable de six pièces au franc canton d'hermines.

Nous aurons à revenir encore sur Nicolas du Chastel et sur ses deux épouses.

(1) Renseignements communiqués par M. A. Campener, curé de Hollain, ancien curé de Taintegnies, près d'Howardries.

(2) Halewyn porte parfois en cœur un écusson de gueules au chevron d'hermines, qui est de Ghistelles.

A part ces vitraux et les quelques sculptures du chœur, l'église d'Howardries ne renferme d'autres ornements que ses tombes et ses épitaphes. Nous nous trompons : il s'y trouve depuis le mois d'août 1856 un chemin de la croix, conçu dans des proportions analogues à celles de l'édifice.

En entrant dans cette église, on aperçoit à droite un escalier en bois conduisant à une plate-forme, également en bois, qui semble triste d'être privée d'un orgue qu'elle n'a jamais eu sans doute. De cette plate-forme une échelle, la plus rustique possible, s'étend jusqu'à une trappe qui donne accès au clocher. Là se trouve une petite sonnerie, qui n'a toutefois rien de désagréable à l'oreille. Cette sonnerie se compose de deux cloches données par les habitants, comme l'indiquent les inscriptions qu'elles portent. Voici celle de la première cloche :

« J'ai été faite aux dépens des habitants de la Howardrie et forains y exploitant biens. — Parrain, haut et puissant seigneur messire Alexandre-Robert-Auguste-François du Chastel, chevalier, vicomte de la Howardries, d'Aix-en-Pevèle, seigneur d'Escramel, du Carieul, de Blicquy; et marraine, haute et puissante dame Ernestine de Corbie, vicomtesse de la Howardries. Perdrix fecit 1749. »

L'inscription de la seconde cloche est ainsi conçue :

« J'ai été faite aux dépens des habitants de la Howardries et forains y exploitant biens. — Parrain, messire Ferdinand-Eugène du Chastel, chevalier, vicomte d'Aix; marraine, haute demoiselle Barbe-Ernestine-Josèphe du Chastel Hovardrie. — Perdrix fecit 1749. »

Si nous redescendons dans l'église, le premier monument tumulaire qui attirera notre attention, est une table de marbre blanc, enchâssée dans la muraille, qui se trouve à gauche en entrant, à peu près vis-à-vis de la chaire. Cette épitaphe, conçue en caractères gothiques, porte en chef un écusson en losange avec les armes de Coulombi, qui sont d'azur à trois billettes d'or, deux et une, accolées de Renty, qui est d'argent à trois doloires de gueules, deux

et une, les deux du chef adossées : voici l'inscription qu'on y lit :

Cy devāt gist damoiselle ātoiēt de rēty, fille bᵉ de noble et puissᵗ Sgūr messire Louijs de renty, chlr sʳ de Curlu, Bazeghe et espouse de frāchois de Coulōbi escuyer sʳ dudᵗ coulōbi harlette etc., laqlle trespassa le xiiiiᵉ jour de septebre a xvᵉ iiiiˣˣ ix, pour laqlle se célèbre en ceste ēgle tous les ans audict jour ung obit lequel se paye par les ministre de ladicte eglize. Priés Dieu pour son âme.

Nous ne nous expliquons pas trop bien la présence de cette épitaphe dans l'église d'Howardries. Toutefois les conjectures peuvent venir à notre secours. La seconde épouse de Nicolas du Chastel, Antoinette d'Avroult, dite de Helfaut, décédée le 8 mars 1590, avait pour mère Jeanne de Renty, dame de Tilcq, de Wachin et de Morquives. Il nous semble assez rationnel de supposer qu'Antoinette de Renty, parente d'Antoinette d'Avroult, soit morte à Howardries, et qu'on lui ait donné une tombe près de celle où Antoinette d'Avroult devait descendre peu de temps après.

Louis de Renty, seigneur de Curlu, père d'Antoinette de Renty, figure parmi les hommes de fief qui devaient la justice à Saint-Omer en 1551 (1). Quant à la seigneurie de Coulombi, elle était située en Artois, à trois ou quatre lieues de Renty. Nous ne savons absolument rien de plus de cette famille.

Avançons dans l'église, et passons le pauvre banc de communion qui sépare le chœur de la nef. Là, sous nos pieds, se trouvent deux grandes dalles en pierre bleue,

(1) *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie*, t. IX, 1851, 1re partie, p. 217.

d'un mètre cinquante centimètres de largeur sur deux mètres et demi de longueur. La dalle de droite présente deux figures, celle d'un homme, et à sa gauche, celle d'une dame, son épouse. Ces figures ont les pieds tournés vers l'autel, et les mains jointes sur la poitrine, dans l'attitude de la prière. L'homme porte toute la barbe; il a aux jarretières une sorte de ceinture, large de six à sept centimètres et formant nœud en dehors des jambes, lesquelles sont recouvertes de jambards en cottes de mailles. Le chevalier est revêtu d'une tunique qui descend à peu près jusqu'aux genoux. La dame est couverte d'une très-longue robe. Quant aux armes du mari, on distingue encore parfaitement le lion des du Chastel. Les armes de la dame, à peu près complétement frustes, nous ont paru porter un petit lion vers le haut, mais nous ne voudrions rien affirmer à cet égard.

L'autre pierre tumulaire est placée à gauche de la précédente. La première est sculptée en bas-relief, celle-ci est gravée au trait. Elle figure une dame vêtue d'une robe très-longue, dans un encadrement de style ogival. Au-dessous de la première tombe se trouve une inscription absolument illisible.

« Au premier aspect, dit M. B.... en parlant de ces dalles, on est assez tenté de croire que les personnages frustes de ces énormes lames sont revêtus de costumes affectés sous le règne espagnol; mais nous les croyons plus anciennes que cette époque comparativement récente, car elles ont tout le caractère des monuments funèbres du XIV^e^ siècle; et nous serions assez dans le vrai, pensons-nous, en avançant que l'une des dalles recouvre Jean du Chastel, dit *Ireux*, fils de Nicolas, dit *Collard*.... D'après une généalogie ancienne, Ireux et Péronne de Lalaing, son épouse, auraient été enterrés dans le caveau des seigneurs de la terre d'Howardries, caveau, y est-il dit, situé en

face du maître-autel (1). Ne perdons pas de vue que le maître-autel, avant les additions et dans le plan primitif, était près de ces dalles, puisqu'il s'élevait juste à l'intersection de la croisée actuelle (2). »

Sans nous prononcer sur la plausibilité de cette hypothèse, nous ajouterons que, d'après les traditions de la famille, la plus grande de ces dalles recouvre les restes mortels d'Ireux et de Péronne de Lalaing. Nous savons encore que ces époux fondèrent un obit dans cette église pour le repos de leurs âmes.

Au pied de ces dalles s'en voit une autre, également en calcaire bleu, recouverte en très-grande partie par l'estrade qui se trouve devant l'autel.

A côté de celle-ci se trouve encore un petit carreau de marbre blanc, présentant une inscription parfaitement lisible, quoi qu'on en ait dit : la voici exactement :

Icy gist Octave-Joseph et Jeanne-Claire, tous 2 d'une portée, fils de messire Robert-Antoine-Joseph du Chastel, visconte d'Hovardrie, et de Marie-Claire-Scholastique de Croix, viscomtesse d'Hovardrie, moururent tous 2 dans le mois de juillet 1700.

Le chœur de l'église d'Howardries renferme deux tombeaux élevés, l'un à droite, l'autre à gauche du maître-autel. Les sarcophages sont surmontés de deux figures de chevaliers couchés et de grandeur naturelle. Le tombeau

(1) V. Goethals, *Miroir*, etc., t. I, p. 774. Les notes sur lesquelles s'appuie M. Goethals sont de Simon du Chastel, mort en 1551.

(2) M. B. (initiale qui cache le nom d'un artiste aimable, M. Fr.-Jos. Bozière), a publié dans la *Feuille de Tournai* un travail fort intéressant sur l'église d'Howardries. Comme, pour certaines choses du moins, il n'y a guère deux façons de les dire, et que M. Bozière a mis beaucoup de scrupule dans ses descriptions, que du reste nous avons contrôlé tous ses dires pièces en mains, nous mettrons à profit son travail, sans toutefois nous astreindre à la même forme et en élaguant ce qui est étranger à notre sujet. Ceci soit dit pour la partie descriptive. Quant aux inscriptions, elles ont été rapportées avec des inexactitudes et des lacunes. Nous corrigeons les unes, et nous comblons en partie les autres.

de gauche renferme la cendre de Nicolas du Chastel, seigneur d'Emmerin, fils d'Antoine du Chastel et de sa seconde épouse Jeanne-Lamberte de Croy. La statue est couchée sur le côté gauche et repose sur une natte étendue sur une tablette de 1m,88 de longueur. Le sarcophage est en calcaire bleu, et la figure taillée en pierre blanche. La tablette horizontale a les bords coupés et rabattus en biais. Sur trois des faces de ce rebord, on lit l'inscription suivante :

Gist en la chapele Notre-Dame, noble et vertveux chevalier messire Nicolas dv Chastel, viconte d'Amerin, capitaine de 200 soldatz povr le servise de Sa Mate, leqvel trepassa en la ville de Namvr le 15 de Nbre 1631, aagé de 25 ans, 8 mois, 21 jovrs. Prilz Diev povr son ame.

La table qui forme la face antérieure du sarcophage, porte ce qui suit en lettres rondes :

Viator siste gaR dvm
Mortale hoc cvm æternis
(1) e pensitans, et ora sed avdi
Ego mortalis centvrio, vel
Si mavis dvcenarivs militvm
Dvcentorvm, fratris legens
Vestigia profanis armis
Exvtvs, sacris indvtvs,
Ad vltimvm non tam
Proelivm qvam agonem,
Post febrem novendiallm
Solvi natvræ tributvm,
Atqve sic mihi vt fratr
Fatale fit Namvrcvm.

Revenons à la figure de messire Nicolas. Comme nous l'avons dit, il est couché sur le côté gauche, sur son épée et son poignard de merci. La tête s'appuie sur la main gauche. Cette tête est belle et méditative; les yeux ouverts, qui semblent regarder plus loin que ce monde passager,

(1) La pierre est écornée; il faut sans doute lire *in te* ou *ipse*. La partie qui reste des mots *viator* et *mortale*, fait assez sûrement deviner ce qui manque.

inspirent une sorte de vague rêverie qui éveille dans l'âme l'idée de l'éternité. Cette tête est ornée d'une très-longue chevelure blonde dont les boucles s'épanchent à flots sur une collerette très-large brodée en points d'Angleterre. Une moustache et une grande impériale complètent cette physionomie triste et douce à la fois.

Tous les membres de cette statue sont recouverts d'une riche armure d'acier blanc et poli, avec des nervures et des charnières dorées. Les mains sont privées de leurs gantelets; c'est que le chevalier n'est pas mort les armes à la main. Toute la partie supérieure de l'armure jusqu'aux genoux est recouverte d'une cotte d'armes rouge, bordée au bas et à l'endroit où se terminent les demi-manches, un peu moins avancées que le coude, d'une fourrure brune. Cette cotte est blasonnée sur la poitrine des armes des du Chastel, brisées d'un lambel de trois pendants d'argent. Comme Nicolas était, à sa mort, l'aîné mâle de la famille, cette brisure semble indiquer que son père Antoine vivait encore.

La figure a les pieds armés d'éperons à grandes molettes, posés sur un lion rampant et à côté du heaume. Il est fâcheux que la jambe droite de cette statue soit mutilée et enlevée à partir de la rotule jusqu'aux malléoles.

La boiserie, qui semble avoir été introduite forcément derrière ces tombeaux, les a fait jouer, ce qui a été l'une des causes de ces dégradations. Le tombeau qui fait le pendant de celui-ci, est moins dégradé cependant. On nous assure que les parties détachées ont été recueillies, et il est à espérer qu'une restauration viendra bientôt rendre à cette tombe curieuse son caractère primitif.

Pour terminer, il nous reste à dire un mot de la grande face du sarcophage qui regarde l'autel. On y remarque tout d'abord au milieu l'écusson des du Chastel, avec le lambel d'argent comme sur la cotte rouge. Cet écusson est

surmonté d'un casque de chevalier avec ses lambrequins or et gueules et d'une couronne à neuf perles, ayant pour cimier une tête d'aigle d'or adextrée entre un vol d'argent. Le cimier qui se voyait autrefois sur la tombe de Gérard du Chastel, tué à Gand en 1488, est le même, sauf le vol d'aigle qui est de gueules (1). Les supports sont deux lions comme dans l'écu.

Un autre écusson de même, mais sans casque ni tenants, occupe l'angle droit supérieur. Au-dessous est l'écusson d'Avroult. De l'autre côté, à l'angle gauche supérieur, Recourt : écartelé : au 1er et 4me de Lens, qui est contre écartelé d'or et de sable; au 2me et 3me, de Licques, qui est bandé d'argent et d'azur de six pièces à la bordure de gueules; sur le tout, de Recourt, qui est de gueules à trois bandes de vair au chef d'or. Puis au-dessous de cet écusson, Saint-Omer : d'or à deux fasces de gueules (2). Ces trois écussons, Avroult, Recourt et Saint-Omer, sont ceux de la grand'mère paternelle, de la mère et de la grand'mère maternelle de Nicolas du Chastel.

Le tombeau de messire Nicolas est peint au naturel avec les chairs de carnation et les vêtements selon leurs teintes

(1) *Manuscrit de* Corneille Gaillaert, roi d'armes de l'empereur Charles V, intitulé : *Epitaphes et Tombes*, nº 43, fº 28 vº, et reposant aux Archives de La Haye. — Renseignements communiqués par M. le Bon W. J. d'Ablaing Van Giessenburg, référendaire au Ministère de l'Intérieur et secrétaire du conseil supérieur de noblesse des Pays-Bas. Le MS. original de Gaillaert, écrit en 1561, était en la possession du vicomte de Croeser de Berges, qui vient de mourir à Bruges.

(2) Les armes de Saint-Omer sont ainsi blasonnées sur l'épitaphe de Marie-Françoise-Madelaine de Rubempré, petit-fille d'Antoine d'Avroult et de Jeanne du Chastel de la Howardrie, épitaphe qui se trouve à l'église de Sainte-Waudru de Mons. Mais les divers armoriaux que nous avons consultés donnent pour armes à la maison de Saint-Omer : *d'azur à la fasce d'or.* Ces armes sont différentes de celles de la ville de Saint-Omer. Voir à ce sujet la notice de Mr A. Hermand dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de la Morinie*, t. III, pp. 362 et suiv.

respectives. Les écussons sont également coloriés. L'église d'Howardries est la seule du Tournésis qui possède de ces tombeaux rehaussés de couleurs. Cependant ce mode d'opérer n'était pas inconnu dans cette province. Par un acte de 1341, publié dans les *Bulletins de la société historique et littéraire de Tournai* (1), un nommé du Gardin s'engage à exécuter le tombeau d'un chevalier décédé; il promet de tailler la figure du chevalier et celles de deux écuyers en bonne pierre d'Antoing et de peindre à l'*ole* (huile) les blasons du gentilhomme. Cet emploi de la peinture à l'huile avant la naissance des Van Eyck a certes quelque chose de remarquable.

Le tombeau qui fait le pendant du précédent est celui de François du Chastel, frère aîné de Nicolas, mais mort avant lui. Les deux tombes ont la même élévation, environ un mètre, et les mêmes dimensions. La face principale porte les mêmes armes; seulement ici les couleurs des écussons sont moins bien conservées.

M. B.... décrit ainsi la statue de François du Chastel :

« Cette statue est toute bardée de fer, le casque en tête; la visière levée permet de voir qu'il est endormi. Cette tête est appuyée sur la main droite couverte de son gantelet, ainsi que la gauche étendue le long de la cuisse et reposant sur les genoux. Toute l'armure est noire, avec des nervures et des mouvements dorés. L'épée et les éperons d'or sont attachés par des courroies en cuir rouge. Le chevalier est étendu sur une natte relevée du côté de la tête, roulée et maintenue par un mascaron; les pieds tournés vers l'autel, comme dans la statue de Nicolas, reposent sur un lion couché. »

L'épitaphe, placée sur le rebord de la table, est conçue en ces termes :

(1) T. I, p. 88.

Gist en la chapelle Ntre Dame, noble et valevrevx Chlr, messire Franchois dv Chastel, vicont Damerin, capitayne de cent cvirasses por le service de Sa Mat^té, leql ayant esté tovtte la gverre de Boeme en ladites charge t retovrna par decha morvt en la bataille cotre Masfeldt, proche Flerve, le 29 d'aost 1622, eagée de 25 ans et 28 iours. Pries p^r son ame.

La bataille de Fleurus s'étant livrée le 30 août, si la date du tombeau est exacte, il est à croire que François succomba dans une escarmouche la veille de la bataille.

Sur la face antérieure, on lit :

Vacillantes avstrios
Feroces vngaros rob
iles Boemos moravos
silesios vidi victos
Belgivm natale solvm
Repetij vbi mortem
in agro de flerve
pvgnans inveni disce
mori paratus.

Avant de quitter le chœur, nous devons encore signaler une grande pierre bleue encastrée dans la muraille à gauche de l'autel, au-dessus du tombeau de Nicolas du Chastel. Cette pierre est ornée de l'écusson des du Chastel et de celui de Marchenelles, qui est d'argent au sautoir de gueules. Elle porte en caractères gothiques une inscription rapportée jusqu'ici d'une façon fort inexacte : la voici :

Le vi^e jour de janvier, a xv^e lxxiii, noble Seig^r Jacq^e du Chastel, Sgr de la Houadrie, Cavrines, Aix e Pevele, la Cessoye et filz de Mosgr Simo et de noble dame Marie de Clugny, a donne a l'égse de céans la soe de quarate lib. Flad de rete herite chn a au rachapt de 880 lib, mon q dessus, dnir ZZ, desquelles les trete lib chn a se payeront au curé de ce lieu cy avant quil célebrera la messe basse du St Sacrem., chn jeudi de la en cette égse, aussy chn jor des octaves de la féte du St Sacrement et

au jour des octaves chantera ledt curé les vigilles a iii psaumes et iii lichons petittes comandaces et messe du jour avecq la collecte des trespassés, priant Dieu pour les ames dudit Sgr et de Madamoiselle Saincte de Marchenelles, son espeuse, et de tous fidelz demorant le residu des quarante lib. au profit de l'égle, laquelle livrera le pain vin cire calice, livre et ornementz pour achever le service que dessus, avecq ii livres de coppons p̄or l'offrande du jour des octaves predittes et delivrera ladte égle iiii lib. chn a au clercq p̄or servir le curé en tout ce que dit est cy dessus. Pries Dieu p̄or leurs ames.

Jacques du Chastel, dont il est ici question, mourut le 10 mai 1576, et eut sa sépulture à Howardries.

Dans la chapelle de droite, contre le mur, entre l'autel et le chœur, se trouve une table de marbre blanc avec cette inscription :

D. O. M.

A LA MÉMOIRE
DE CHARLES-JOSEPH-MARIE TESSON DE LOBELETZ,
ÉCUYER, DÉCÉDÉ A LILLE LE 13 JANVIER 1818,
A L'AGE DE 84 ANS,
ET DE
MARIE-BONNE-FRANÇOISE,
COMTESSE DU CHASTEL DE LA HOVARDERIE,
SON ÉPOUSE, DÉCÉDÉE AUDIT LILLE LE 16
NOVEMBRE 1809, A L'AGE DE 73 ANS.
TENDREMENT UNIS PENDANT LEUR VIE,
ILS VOULURENT QU'ON NE LES SÉPARAT POINT
APRÈS LEUR MORT. TOUS DEUX SONT INHUMÉS
DANS LE CIMETIÈRE DE CETTE PAROISSE.
LES PAUVRES
DONT ILS ONT TOUJOURS SOULAGÉ LA MISÈRE,
SE SOUVIENDRONT
QUE M. DE LOBELETZ A IMPOSÉ AU LÉGATAIRE
DE SA FERME DELACROIX, SITUÉE A BONDUES,
L'OBLIGATION DE FAIRE CÉLÉBRER, DANS CETTE

ÉGLISE, A PERPÉTUITÉ,
UN OBIT CHAQUE ANNÉE
AVEC DISTRIBUTION AUX PAUVRES DE LA HOVARDRIE
DE DEUX SACS DE BLÉS LE PLUS BEAU,
POUR LE REPOS DE SON AME,
DE CELLE DE SA DIGNE FEMME
ET DE CELLES DE SES PARENTS.
REQUIESCANT IN PACE.

TESTAMENT DU 26 AVRIL 1816,
DÉPOSÉ A LILLE EN L'ÉTUDE DU NOTAIRE
SALEMBIER.

Cette même chapelle de droite renferme les deux mausolées les plus curieux de toute l'église. L'un d'eux sert de fond à l'autel au-dessus duquel il est placé. Une plinthe, placée au-dessus de sa base, porte le millésime 1610. Le style de ce mausolée est au reste le style affecté sous la renaissance; mais à l'époque de sa construction, le style dit de la renaissance s'était déjà corrompu; tout le mauvais goût de cette époque se remarque dans cette œuvre, et cependant, continue M. B..., l'aspect de l'ensemble n'est pas trop désagréable, tant à cause de la couleur des matériaux employés que de la sobriété d'ornements.

M. B.... a décrit et cherché à expliquer ce monument avec une patience et une exactitude fort remarquables. Du reste, tous ceux qui connaissent M. B.... savent que son mérite est bien au-dessus de sa réputation. Nous avons, répétons-le, vérifié tous les détails pièces en mains, et nous croyons ne pouvoir mieux faire que de suivre un guide aussi consciencieux.

Dans une base en pierre bleue se trouve enchâssé un joli petit bas-relief en marbre blanc, représentant un portement de croix au moment où le Christ succombe sous son lourd fardeau. Au-dessus de cette base s'élèvent deux pilastres qui soutiennent un arc plein-cintre, surmonté d'un entablement avec moulures d'un beau dessin. Au-dessus de sa corniche et à son milieu, cet entablement sup-

porte une espèce d'ove encadrée d'une bordure composée de sections de cercles raccordées; deux autres ornements à peu près semblables au premier, mais plus petits, l'accompagnent de chaque côté et sont surmontés d'un pilastre avec une figurine dans l'attitude de la prière. Le tout est terminé à droite et à gauche par une ornementation à enroulements lourds avec des parties anguleuses, dont le dessin est le résultat de lignes courbes raccordées. Les espaces vides ou tympans, laissés entre deux plates-bandes qui, des tailloirs des pilastres principaux, vont se réunir à l'architrave, contiennent deux génies portant des palmes ou des couronnes. Sur l'arc plein-cintre, on lit en grands caractères :

GLORIA IN EXCELSIS DEO.

Toutes les parties décrites sont en pierre bleue et encadrent une lame de marbre blanc, dans laquelle on a gravé un bas-relief, où l'on ne remarque pas moins de quinze personnages tellement groupés, qu'au premier aspect, on prendrait cette scène pour une adoration de bergers ou de rois mages. Au milieu de la composition, un nouveau-né nu dans un berceau ou un cercueil, est entouré d'anges et d'enfants agenouillés et priant. Les figures du second plan offrent des personnages adultes agenouillés ou debout, dont l'un a l'air de se décoiffer de son chapeau. Des deux côtés, deux plus grandes figures à genoux, les mains jointes, semblent prier ardemment pour l'obtention d'une faveur céleste. Celle de droite a une cotte d'armes au-dessus de son armure et est accompagnée d'un personnage vêtu d'une robe longue, qui semble lui montrer le petit couché au milieu de la scène. L'autre figure est celle d'une dame drapée dans une très-longue robe avec une collerette. Sur l'avant-plan, on remarque un calice renversé sur le sol. Le fond du tableau est occupé par un ciel sur lequel se détachent des monuments à

colonnes ioniques. Le sculpteur a voulu imiter, avec ces monuments, les effets de la perspective. Au bas de ce marbre blanc, doré par place, une plinthe étroite en pierre bleue contient ce distique latin :

VEL PRECE, VEL LACRIMIS, VEL SY LICET VBERE NVDO
FLECTE TVVM, VIRGO, NOSQ TVERE TVOS.

O Vierge apaise le tien, apaise ton fils! Voilà une invocation, dit M. B..., et certes c'est une invocation significative. Un du Chastel et son épouse implorent la reine du ciel pour qu'elle daigne intercéder auprès de son fils. Sans doute que la mort menaçait l'un de leurs enfants. Mais dans quelle circonstance? C'est ce que nous allons rechercher.

D'abord le petit bas-relief, le portement de croix, fait, à n'en pas douter, allusion aux préoccupations douloureuses des époux représentés dans le sujet principal. Au reste, voici l'explication ingénieuse donnée par M. B.... de ce bas-relief.

Du mariage d'Ireux du Chastel et de Péronne de Lalaing, lesquels vivaient encore en 1335, naquit, entre autres enfants, Jacques, dit Houars de le Houardrie, tué en 1379. Houars s'était marié deux fois, et de sa seconde union avec Isabeau de Coyghem, naquit Gérard, enfant impatiemment attendu par les époux, et principalement par le père, dont la première union était restée stérile. La naissance de cet enfant venait combler ses vœux. Mais cet enfant, un peu après sa naissance, mourut, ou plutôt il n'eut que les apparences de la mort, et il fut même enterré (1). Probablement qu'un serviteur de la famille, ou les parents eux-mêmes, en veillant près de ce tombeau, entendirent des vagissements, et se hâtèrent de retirer du

(1) C'est *enseveli* sans doute qu'il faut lire. Au reste, le mot *enterré* est chez M. Goethals.

cercueil cette petite créature, objet de leurs regrets et de leur douleur. Le réveil de Gérard fut considéré comme une résurrection miraculeuse, et cet enfant vécut jusqu'à l'âge de soixante ans.

M. Goethals (1), à qui le fond de cette histoire est emprunté et qui s'appuie sur des notes généalogiques, ajoute : « Le souvenir de cet événement était représenté sur un tableau qui fut placé à Notre-Dame-au-Bois lez-Mortagne. » Cette chapelle de Notre-Dame du Malaise-au-Bois doit exister encore, et, si nos souvenirs sont fidèles, cette tradition n'est pas complétement oubliée à Mortagne. Au reste, la famille du Chastel a conservé longtemps l'habitude de faire des pélérinages à Notre-Dame-au-Bois (2).

Partant de cette donnée historique, M. B.... continue : « Il n'est pas étonnant que ce trait ait été répété plus tard en bas-relief à l'église d'Howardries. Sans doute que le récit en avait été transmis de père en fils (3), et qu'il aura d'autant plus frappé les successeurs d'Hovars et de Gérard, que le premier pouvait croire que son union n'était pas bénie du ciel, puisque son héritier succombait quasi en naissant et qu'ainsi sa race allait finir. — Donc, ce robuste chevalier, à genoux devant ce tombeau ouvert et dans lequel se meurt un enfant nu, c'est le guerrier occis en défendant son prince et seigneur à Ypres contre les Chaperons-Blancs. — Cette dame en robe longue, les mains jointes, également agenouillée, c'est Isabeau de Coyghem, et d'ailleurs l'inscription latine rapportée plus haut n'est-elle pas une invocation, une prière parfaite-

(1) *Miroir*, etc., t. I, p. 776.

(2) Les bénéfices de cette chapelle appartenaient à l'abbé de Château-l'Abbaye. — *Arch. du Nord de la France*, 3e série, t. I, p. 232.

(3) Nous venons en effet d'en donner la preuve.

ment bien placée dans la bouche de ces époux pour lesquels le ciel vient d'accomplir un miracle? — Quant aux anges en adoration devant l'enfant, leur présence ne peut rien faire préjuger contre notre sentiment, puisqu'il n'est pas rare, dans les œuvres d'art de ce temps, de voir ces sortes de rapports dans un même sujet. »

Tout ceci forme des conjectures très-ingénieuses sans doute, mais qui ne sont pas cependant de nature à trouver une créance complète auprès de l'historien sceptique, et nous avouons que nous le sommes un peu.

Nous ne pouvons nous empêcher de faire observer que l'érection de ce monument se rapporte à l'époque où Nicolas du Chastel et son fils Antoine ornèrent l'église d'Howardries des belles tombes que nous y voyons encore aujourd'hui.

A droite et à gauche de ce bas-relief, sur les deux pilastres, on a taillé et peint, avec leurs émaux, leurs pannes ou fourrures et leurs couleurs respectives, huit blasons surmontés des noms des familles qu'ils servent à distinguer. Ce sont en commençant par la droite : 1° Du Chastel, 2° Marchenelles, 3° Helfaut ou Avroult, 4° Renty. A gauche, 5° Recourt, 6° Morbeke, qui est d'azur à la fasce d'argent, 7° Saint-Omer, 8° Willem, d'azur à trois bris d'huis d'argent.

De chaque côté du petit bas-relief, sur la base, on lit les deux épitaphes suivantes, qui n'ont aucun rapport avec les personnages représentés dans le bas-relief. A droite :

CY GIST NOBLE ET PV
ISSANT SG. MESIR FERDIN
ANT. FRANÇOIS DV
CHASTEL CHLR. ET VI
COMTE DE HOVARDRIE,
SGR. DVDIT LIEV, D'AIX
VELVAIN, ETC., LEQVEL
TRÉPASSA LE 8e NOVEMBRE 1685.
P. D. P. S. A.

L'autre, plus ancienne, est conçue en ces termes :

CHY DEVANT GIST MADAMe ANNE
DE RECOVRT, FILLE MESSIRE
FRANCHOIS DE RECOVRT CHLR.
Sr DVDIT LIEV ET DE MADAMe
ISABEAV DE SAINT-OMER, LAQVELE
TRESPASSA LE 15e JOVR D'OCTO
BRE 1609, ESPEVZE 3e DE MESSIRE
ANTOINE DV CHASTEL, CHLER, Sr
DE CAVRINES.
P. P. S. A.

Il y a une erreur dans cette dernière inscription. Anne de Licques, dite de Recourt, est la première et non la troisième épouse d'Antoine du Chastel (1).

La partie inférieure de chacune de ces deux inscriptions est masquée par les meubles de l'autel.

Il est bien regrettable qu'un monument aussi curieux soit indignement détérioré; presque toutes les mains en relief sont brisées. D'après ce qu'on nous assure, ce serait un corps d'ennemis, nouveaux iconoclastes, qui auraient mutilé ce bas-relief, ainsi que le tombeau que nous allons décrire. La négligence est peut-être aussi pour quelque chose dans ces dégradations.

Dans le fond de cette même chapelle de droite, se trouve un des mausolées les plus curieux et les plus somptueux que possède le pays. C'est le mausolée de Nicolas du Chastel et de ses deux femmes, Antoinette d'Avroult et Barbe d'Ongnies. Nicolas du Chastel, comme nous l'avons déjà dit, mourut en 1610. Le tombeau, en forme de niche, forme un léger avant-corps à l'extérieur. La tombe est élevée d'environ trois pieds jusqu'à la naissance de la niche. Le soubassement en pierre noire commence à ras de terre avec deux bases en avant-corps, lesquelles sup-

(1) Une erreur de ce genre est réellement étrange, mais elle existe. Ne pouvant y croire, nous avons prié M. le curé d'Howardries de vérifier le fait.

portent deux colonnes sans cannelures, en marbre de Sainte-Anne, ornées, vers le tiers inférieur de leur hauteur totale, d'une espèce d'anneau d'un assez bon effet. Ces colonnes n'ont, à leur origine, pour toutes moulures, qu'un tore et un gorgerin au-dessus de la plinthe. Elles sont ornées de chapiteaux composites en marbre blanc doré par place. Tout l'entablement est également de marbre blanc, avec quelques parties dorées. L'architrave est très-étroite; la frise, élargie par l'exiguité de cette architrave, est ornée de six triglyphes creusés chacun de deux glyphes, supportant un nombre égal de modillons, et les espaces vides contiennent sept petits carrés longs horizontalement placés. Au-dessus d'une corniche, assez surchargée de moulures, trois hors-d'œuvre en carré, ornés à l'avenant du style du monument, contiennent quinze écussons armoriés.

Ces écussons n'ont pas encore été décrits. On remarque d'abord, au milieu du panneau et dans la partie supérieure, les armes pleines des du Chastel, surmontées d'un casque de chevalier avec ses lambrequins or et gueules, ayant pour cimier une tête d'aigle d'or adextrée entre un vol de même. Mais on n'y voit pas de couronne. Les quatorze autres écussons sont disposés par moitié à droite et à gauche de celui-ci. Nous en avons d'abord de chaque côté quatre placés sur deux lignes. Ce sont à droite et dans la partie supérieure 1° du Chastel plein; à droite du précédent 2° Lannoy, qui est d'argent à trois lions de sinople, couronnés d'or, armés et lampassés de gueules, posés 2 et 1; ces armes ont de plus sur le tout un écusson de gueules. En-dessous des armes des du Chastel, se trouve 3° Clugny, d'azur à deux clefs d'or adossées et posées en pal, les pannetons en haut, et les anneaux travaillés en losanges, pommettés et enlacés; à droite de ce dernier 4° Neufville, d'or fretté de gueules.

A gauche du grand écusson, on aperçoit dans le même ordre 5° Marchenelles, d'argent au sautoir de gueules, 6° Avroult, 7° Coyghem, écartelé : au 1er et 4me, de Coyghem, d'argent à quatre chevrons de gueules; au 2me et 3me, d'argent au chef de gueules, qui est de Châtillon, ayant en abîme Luxembourg, d'argent au lion de gueules, armé, lampassé et couronné d'or. 8° Du Biez, d'or à trois fasces de sable, au chef chargé de trois merlettes de même.

Au-delà de ces quatre paires d'écussons, à droite et à gauche, et dans la partie moyenne du panneau, sont placés les écussons en losange des deux épouses du seigneur de la Hovardrie. A droite, 9° Barbe d'Ongnies, qui porta accolé de du Chastel, et écartelé : au 1er et 4me, d'Ongnies; au 2me et 3me, de Halewyn. A gauche, 10° Antoinette d'Avroult, accolé de du Chastel et d'Avroult.

Enfin les deux paires d'écussons qui terminent la décoration à droite et à gauche, sont : à droite, 11° d'Ongnies, écartelé : au 1er et 4me, d'Ongnies; au 2me et 3me, de Halewyn; et en-dessous 12° Rubempré, d'argent à trois jumelles de gueules, portant sur le tout un écusson écartelé : au 1er, de Croy, d'argent à trois fasces de gueules; au 2me, de Bergues-Saint-Winoc, d'or au lion de gueules armé et lampassé d'azur; au 3me, d'argent au lion de sable; et au 4me, de Renty.

A l'extrémité gauche, 13° Renty; et en-dessous, Grouches, écartelé : au 1er et 4me, d'or à trois fasces de gueules, qui est de Grouches; au 2me et 3me d'argent, à deux bandes de gueules; et sur le tout, les quatre alérions d'azur en champ d'or des Montmorency.

Tous les écussons de ce panneau sont reproduits dans la voûte en plein-cintre dont nous allons parler. Mais ils sont de beaucoup plus compliqués que ceux du panneau. Ceux-ci ne paraissent cependant pas avoir été choisis au hasard.

Ils occupent sur la voûte le premier et le cinquième rang, comme le prouve la liste que nous en donnons plus bas.

Au-dessus de l'imposte des deux pieds-droits qui accompagnent les deux colonnes, se dessine un archivolte en arc plein cintre, et dans la voûte qu'elle forme, on ne compte pas moins de quarante-huit écussons. Ces écussons, dont on voit un dessin dans la *Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse du Hainaut,* attribuée à tort au comte Jos. de Saint-Genois, sont rangés sur trois lignes. Ce sont ceux d'Antoinette d'Avroult, seconde épouse de Nicolas, ceux du seigneur du Chastel, et enfin ceux de sa première épouse, Barbe d'Ongnies. Les voici tels qu'ils sont disposés sur la voûte en plein-cintre :

Antoinette d'Avroult.

Paternels.	*Maternels.*
D'Avroult,	De Renty,
D'Esne,	De Joigny,
De Winezeele,	De S^te^-Aldegonde-Noircarmes,
De Grisperre,	D'Esvernes,
Du Biez,	De Grouches,
D'Olhain-Estaimbourg,	De Wambourg,
De Bergues-Saint-Winoc,	De Rubempré,
De Ghistelles,	De Beauval.

Nicolas du Chastel.

Paternels.	*Maternels.*
Du Chastel,	Marchenelles,
De Mortagne,	Lefebvre,
De Saint-Genois,	De Viseq, dit d'Escoivre,
De Gouy,	D'Oberchicourt,
De Clugny,	De Coyghem,
De Forrest,	De Hingette,
Du Bos,	De Fresnoy-de la Vigne,
Scaillebert,	D'Anvaing.

Barbe d'Ongnies.

Paternels.	*Maternels.*
D'Ongnies,	De Lannoy,
De Molembais,	De Châtillon,
De Halewyn,	De Licques,
De Ghistelles,	De Saveuse,
De Rubempré,	De Neufville,
De Croy-Renty,	De Rubempré,
De Boussies-Vertaing,	De Ligne,
De Hammes-Bondues,	De Boubers.

Les écussons de tous ces blasons sont coloriés au naturel.

« Comme au précédent tombeau, la partie laissée vide entre la colonne, l'arc plein-cintre et l'architrave est occupée, de chaque côté, par deux génies en marbre blanc avec des palmes et des couronnes. Ces tympans, ainsi ornés, sont du meilleur effet. — Voilà pour le cadre. Le fond de la niche, décoré d'une tête de marbre accompagnée de lambrequins, surmonte une tablette de marbre blanc encadrée de marbre de Sainte-Anne, avec des ornements en croix pommettés et ajourés. » Sur cette tablette, on lit :

CHY GIST NOBLE ET PVISSANT Sr MESSIRE NICOLAS DV CHASTEL
CHLR, VICONTE D'HAVBOVRDIN ET AEMERIN Sr DE HOVARDRIE
ESPIERRE, CAVRINES, AIX EN PEVÈLE, ETC., LEQL TRESPASSA LE XIIIIe
IOVR DE MARS MIL SIX CENS DIX,
ET CHY GIST NOBLE ET PVISSANTE DAME MADAME BARBE DONGNIES SA PREMIÈRE ESPEVSE LAQLLE TRESPASSA LE 29e IOVR
DOCTOBRE AN XVe LXV.
CHY GIST NOBLE ET PVISSANTE DAME, MADAME ANTONETTE D'AVEROVLT,
DICTE DE HELFAVT, DAME DINGLNIGEM, SA SECONDE ESPOVSE LAQLLE
TRESPASSA LE VIIIe IOVR DE MARS 1590, PRIES DIEV POVR LEVRS AMES.
LE DICT Sr A DONÉ A LÉGLIZE DE CEANS LA SOME DE XVIII LIB. XV S. PARISIS
DE RENTE CHVN AN A LA CHARGE DE SVBVENIR A LENTRETENEMET
ET COVVERTVRE DE CESTE SEPVLTVRE ET CHAPELLE.

Le soubassement du monument contient une plaque de marbre blanc à peu près de la même grandeur que celle de la niche, et qui porte l'inscription suivante :

LEDIT MESSIRE NICOLAS A DONNÉ A CESTE ÉGLISE CINQVANTE SIX LIB. XVII S. VI DIE PARISIS DE RENTE PAR AN A LA CHARGE DE DONNE AV PASTEVR DE CESTE PAROIS CHN AN TRENTE SIX LIB ET AV CLERCQ QVIL LASSISTERA IIII LIB. MOIENNANT QVOY LE DIT PASTEVR SERA TENV DE TOVS LES LEVNDY DE CHN AN CELEBRER VNE MESSE DES TRESPASSÉ POVR LVY ET SES ESPOVSES ET TO FIDELZ DEMEVRANT LE SVRPLVS AV PROVFFIT DE LADICTE EGLISE A LA CHARGE DE LIVREZ POVR LESDITS MESSES P. L. A.

Il nous reste, pour terminer avec ce monument, à dire un mot des statues que renferme la niche. Ces statues sont toutes trois agenouillés sur des coussins. La première est celle d'un chevalier armé de toutes pièces. C'est celle de Nicolas du Chastel. Son armure est recouverte d'une cotte d'armes écarlate, brodée aux armes de du Chastel sur la poitrine et sur le dos. La tête est découverte, les cheveux sont courts et la barbe est en pointe, comme on la portait du temps des archiducs. Le cou est entouré d'une large fraise empesée.

Au-devant de la statue, se dresse un prie-Dieu drapé de rouge et portant un livre ouvert. L'artiste a poussé le scrupule jusqu'à peindre en gothique une prière sur ce livre. Le prie-Dieu est élevé un peu plus qu'à mi-corps.

Malheureusement cette statue est mutilée, elle manque de mains et d'une partie des jambes.

Les deux autres figures, celles d'Antoinette d'Avroult et de Barbe d'Ongnies, sont également représentées dans l'attitude de la prière, c'est-à-dire à genoux et les mains jointes. La première porte un long manteau jaune armorié aux armes d'Avroult. La tête présente des traits jeunes et jolis. Elle est coiffée d'un bonnet blanc d'une forme particulière, mais s'éloignant peu de celui que l'on portait alors; on appelait ce bonnet escoffion. Cette statue manque de mains, le nez est brisé, et la collerette fortement dégradée.

Quant à la troisième figure, celle de Barbe d'Ongnies,

elle est vêtue d'un manteau plus court, armorié de ses armes, qui laisse apercevoir une robe blanche. Les mains ont été brisées et la tête séparée du tronc par de stupides iconoclastes.

Ces statues furent mutilées en partie vers 1835 ou 1836 par incurie; on enlevait tout bonnement les statues pour y faire le sépulcre le jour du Jeudi Saint. Si, comme on nous l'assure, toutes les parties qui manquent sont conservées, on peut espérer avec confiance que tout ce dommage sera bientôt réparé.

Au pied de ce grand monument, sur une petite pierre bleue de 0m,45 sur 0m,29, enchâssée dans le pavement, on lit :

L'AN 1611, 2e IOVR DV MOIS DE MARS,
MESSIRE ANTOINE DV CHASTEL, VICONTE
DE HAVBOVRDIN ET AMERIN SGR DE LA HOVA,
CAVRINES, ESPIERES, AIX, EC, A FONDÉ A TOVIOVRS
TOS LES SABMEDIS DE LA SEMAINE, LA MESSE DE
LA VIERGE MARIE PR LAQVEL DESERVIR IL A DONE
A LÉGLISE DE CE LIEV TROIS CENT FLORIN
EN CAPITAL FAISANT EN TROIS LRES DE REN
TE SV DIVERSES PERSONE DIX HVICT FLORIN
XV PAT PAR AN A CHARGE DE PAIER PR CHN
MESSE AV PASTEVR LES DISANT V PATAR ET
AV CLERCQ I PATAR, PRIANT DIEV POVR SAME.

Sur l'autel de la chapelle de gauche, se trouve un mausolée d'une forme diamétralement opposée à celle des monuments de l'autre chapelle. Mais ce mausolée, nous ne l'avons point vu. Quand nous nous sommes présenté à Howardries, il avait été déplacé et transporté à Tournay pour y être restauré : ce qui est d'un bon augure. Nous nous en rapporterons donc à ce qu'en a dit M. B.

Ce mausolée est celui de Jeanne-Lamberte de Croy, seconde épouse d'Antoine du Chastel, décédée le 26 avril 1624, comme l'indique l'inscription suivante :

CY DEVANT GIST MADAME JENNE LAMBERTE DE
CROY, FILLE DE MESSIRE EVSTACHE DE CROY,

S^r DE CRECQ, VICOMTE DE CLARQVES ET DE MADAME ANNE HÉRITIER, BARQNNE DE NOIRTHOLDT, ETC., LAQVELLE TRÉPASSA LE XXVI^e IOVR D'AVRIL 16Z4, DEVSIÈME FEMME DE MESSIRE ANTHOINE DV CHASTEL, VICOMTE DHAVBOVRDIN ET AMERIN, S^r DHOVARDRIE, ETC. PRIÉS POVR SON AME.

« La base en pierre bleue du mausolée de Jeanne-Lamberte est décorée de quatre pilastres engagés, entre lesquels trois panneaux contiennent deux écussons et l'inscription rapportée plus haut. L'écusson de droite porte du Chastel, celui de gauche accolé de du Chastel et de Croy. Croy est écartelé, au 1^er et 4^me, de Croy, qui est d'argent à trois fasces de gueules; au 2^me et 3^me, de Renty, qui est d'argent à trois doloires de gueules, 2 et 1. Le sol de ces deux écussons est elliptique et le dernier timbré d'une couronne à six perles. Quatre colonnes aux bases et fûts de marbre rouge sont surmontées de chapiteaux composites en marbre blanc. Un entablement fort simple termine la première partie de cette construction, surmontée d'un second étage. Le compartiment du milieu contient un petit bas-relief en marbre blanc, avec une scène que nous croyons être une Madeleine aux pieds du Christ. Le fond de ce petit tableau représente des monuments. A droite, dans une niche, Antoine du Chastel est agenouillé devant un prie-Dieu blasonné de ses armes. Il porte l'armure recouverte d'un manteau rouge; un personnage debout est à ses côtés. Jeanne-Lamberte, à gauche, et aussi dans une niche, est droite; elle a la main appuyée sur un prie-Dieu revêtu de ses armes. Son costume se compose d'une jupe ample et traînante. Le torse est recouvert d'un surcot juste, serré à la taille par une ceinture avec des manches pendantes. La dame a une collerette platte; elle est coiffée de ses cheveux, sur lesquels se pose une couronne.

« Le second étage du monument est semblable au premier, sauf l'entablement terminé par une corniche plus compliquée. Les deux niches de cet étage sont veuves des statuettes dont elles furent autrefois décorées; mais le bas-relief du milieu est aussi en marbre blanc, avec une sainte femme priant devant un Christ au Calvaire. »

Dans le pavement de cette même chapelle, à peu près au milieu, se voit une pierre bleue d'environ 0m,80 de hauteur sur 0m,55 de largeur. Cette pierre présente un personnage ailé, les pieds tournés vers l'autel, tenant de la main droite un faucon. La main gauche semble porter une banderole à laquelle est attaché un écusson ovale très-fruste. Cet écusson, qui cache les membres inférieurs de la figure, est surmonté d'une couronne à sept perles. Aux pieds de la statue est une inscription de trois lignes que nous n'avons pu déchiffrer. Il nous a semblé toutefois y distinguer la date de 1624, sans que nous puissions rien affirmer à cet égard. Si cette date était constante, il serait certes permis de supposer que cette pierre recouvre l'entrée du caveau où gît Jeanne-Lamberte de Croy, décédée, comme nous venons de le voir, le 26 avril 1624.

Il y a environ un an et demi, en déplaçant la table du maître-autel pour y exécuter certaines réparations, on a mis à découvert une pierre tumulaire d'une médiocre dimension, portant les armes des du Chastel et au-dessus les lettres : DEO. OPT. MAX., et le millésime 16ZZ. Il y a apparence que cette lame cache l'entrée du caveau où sont déposés les restes de François du Chastel, tué à Fleurus, et dont nous avons décrit la sépulture. Peut-être aussi est-ce la tombe de Robert-Antoine-Joseph du Chastel, seigneur d'Inglinghem et de la Cessoye, mort également en 1622; mais cette seconde hypothèse est moins plausible que la première.

Derrière la chaire de vérité se trouve une pierre qui

avait d'abord échappé à nos recherches. Elle est cachée par le montant qui en soutient le ciel. Elle paraît faite en forme de niche; on y aperçoit la trace d'une statue qui aura été brisée avec le reste pour faciliter le placement de la chaire; cette chaire ne semble pas être là depuis un très-long temps, puisqu'elle *ornait,* dit-on, l'ancienne église de Lesdain (1). Au-dessous de la pierre, on remarque un reste d'inscription complétement indéchiffrable, le tout ayant été recouvert de chaux.

Les inscriptions que nous avons données dans le cours de cet article, ne sont donc pas les seules qui aient été placées à l'église d'Howardries. En voici encore une que nous n'y avons point retrouvée et qui est curieuse pour l'histoire généalogique de la famille du Chastel. Nous la donnons exactement d'après les archives de cette famille :

« L'an 1527, noble homme Simon du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Cavrines et d'Aix-en-Pévèle, père de Jacques du Chastel, qu'il a eu de damoiselle Marie de Clugny, sa première compagne, à présent seigneur de cette terre et seigneurie de la Hovardrie, a fait faire cette représentation en mémoire et recordation de feus ses nobles prédécesseurs, seigneurs de cette dite terre de la Hovardrie, à savoir : Jehan, dit Ireux du Chastel, chevalier, seigneur de cette dite terre; Jacques du Chastel, dit Hovars, chevalier, seigneur de cette dite terre, et Percheval du Chastel, dit de la Hovarderie, chevalier, seigneur de Louvignies-lez-Bavay, fils dudit Jehan et de dame Perotte de Lalaing, dame de cette dite terre; Gérard du Chastel, chevalier, seigneur de cette terre, fils dudit Jacques et de dame Isabeau de Cuinghem; Arnould du Chastel, chevalier, seigneur de cette dite terre, Aix-en-Pévèle, Mont-Ghobert en Valois, fils dudit Gérard, et de dame Isabeau de Hai-

(1) Renseignements communiqués par M. Defacq, curé d'Howardries.

naut, dite de Bruyelles, dame dudit Aix; Lion, Gérard et Antoine du Chastel, dits de la Hovardrie, fils dudit Arnould et de dame Anne de Mortagne, dite d'Espierres, dame de Cavrines, Linzelles et Blaton. Les neveux à savoir : Lyon, seigneur de cette dite terre et d'Aix, chevalier, Gérard, seigneur de Cavrines, Linzelles et Blaton, père du susdit Simon, qu'il a eu de demoiselle Agnès de Saint-Genois, et fina ses jours en la ville de Gand, au service de l'empereur Maximilien et l'archiduc Philippe, nos souverains seigneurs; Antoine, seigneur de Mont-Ghobert et de Fonteny, Huette du Chastel, fille dudit Lyon, dame de cette dite terre, épouse de Hector de Bruyelles, chevalier, seigneur de Plaineville. Priez pour eux. »

C'est à tort que le comte de Saint-Genois prend cette table commémorative pour un tableau représentant les anciens seigneurs de la terre de la Hovardrie (1).

Dans la même église, il y avait autrefois un obit pour Percheval du Chastel, seigneur de Louvignies et sa femme, fils de Jean dit Ireux, ainsi que pour Baudouin, dit Baudri du Chastel, frère de Percheval.

Il y a environ un an, M. le comte Albéric du Chastel de la Hovardrie, dans le but d'exécuter les volontés que madame la comtesse Eugénie, sa sœur, avait manifestées, fit à la fabrique de cette église une donation d'une rente annuelle de 800 francs. La noble et ancienne famille des du Chastel, dit à ce sujet la *Feuille de Tournai* (2), ne pouvait mieux consacrer le souvenir des sentiments pieux

(1) *Monuments anciens*, vol. II, p. 79.

(2) N° du 25 mai 1856. — Un arrêté royal du 14 août 1856 autorise la fabrique de l'église d'Howardries à accepter la donation d'une rente annuelle de 800 francs, constituée en achat de la dette publique belge à 2 1/2 p. c., qui lui est faite par M. le comte Albérie du Chastel de la Hovardrie, propriétaire à Hollain, pour fonder une messe-basse les dimanches et fêtes, ainsi que huit obits solennels, ceux-ci en exécution des volontés de la feue dame Eugénie de Coux de Saint-Laurent, née du Chastel.

qui la rattachent à cette église où reposent depuis cinq cents ans les cendres de ses ancêtres, qu'en lui faisant cette donation et en prescrivant en même temps la célébration d'une messe basse par le curé de la paroisse, les dimanches et les jours de fêtes, afin de faciliter aux habitants des hameaux éloignés de cette commune l'exercice de leurs devoirs religieux. Il est à remarquer en effet que si la population d'Howardries est peu importante, l'étendue du territoire de cette commune est au contraire très-considérable.

Terminons cette partie de notre travail en émettant le vœu de voir bientôt restaurer ce temple antique et les précieux monuments qu'il renferme. La pluie pénètre de plusieurs côtés dans l'église, et les murailles extérieures de la chapelle de droite se détériorent considérablement. La situation de l'église est en effet très-défavorable. Placée dans un bas à 60 mètres de l'Elnon, elle offre en hiver une température vraiment glaciale. Il n'est pas rare, nous a-t-on assuré, qu'on soit obligé de déposer les cercueils dans l'eau qui se trouve au fond des tombes. Au reste, cet inconvénient n'est point particulier à Howardries. Les villages de Thun-lez-Mortagne et de la Plaigne sont malheureusement dans le même cas.

F. F. J. Lecouvet.

Preces afflictae Flandriae.

Les cardinaux Richelieu et Mazarin, les prédécesseurs de fait du roi Louis XIV, avaient légué à celui-ci une noblesse domptée, un peuple soumis à la volonté du maître, un royaume florissant et fort, parce qu'il était uni. Leur politique habile avait en même temps su jeter les germes de la désunion chez les peuples voisins, encore épuisés par les effets de la funeste guerre de trente ans.

Le moment d'arrondir ses états était donc arrivé; le fruit était mûr, il ne s'agissait plus que de le cueillir. Louis, rêvant déjà alors pour limites de la France les rives du Rhin, envoya ses généraux secouer l'arbre.

Sous les prétextes les plus futiles, on attaqua les contrées dont la conquête semblait la plus facile. Là où les armes étaient impuissantes, on sema à pleines mains l'or de la corruption. On n'eut égard ni aux traités, ni aux capitulations. Des villes sans défense, et qui avaient ouvert leurs portes sans résistance, furent pillées, incendiées et démolies, lorsqu'on n'avait plus l'espoir de s'y maintenir. Bien des ruines noircies, surtout dans le Palatinat et sur les bords du Rhin, conservent encore le souvenir vivant de cette époque néfaste. On vit avec surprise les soldats appartenant à la nation qui se disait la plus civilisée du monde, renchérir encore sur les horreurs commises naguère par les troupes cruelles, conduites par Gustave-Adolphe, Tilly et Wallenstein. Le dernier asyle des morts

n'était même plus respecté. A Spire, les tombeaux des empereurs furent fouillés et violés, et les cendres des souverains de l'Allemagne jetés aux vents (1). Il fallait, pour retrouver un exemple de barbaries semblables, remonter aux invasions du *fléau de Dieu,* aux hordes d'Attila (2)!

Les provinces belges n'eurent pas moins à souffrir qu'une partie de l'Allemagne des effets de l'ambition effrénée de Louis XIV. Elles furent toutes maintes fois occupées et cruellement ravagées par les troupes françaises. Le pays de Liége, en dépit de sa neutralité, ne fut pas excepté et perdit le duché de Bouillon. — Le grand monarque ne reconnaissait d'autres traités, d'autre droit que sa volonté. La Flandre eut à subir des pertes encore plus sensibles. Une partie de ses contrées les plus fertiles, de ses cités les plus opulentes, fut violemment arrachée du pays, et a fait depuis lors partie intégrante de la France.

Tandis que l'on ravageait de la sorte de paisibles provinces, que l'on pillait et massacrait des populations inoffensives, Louis XIV, lorsque « *sa grandeur ne l'attachait pas au rivage,* » sa mollesse le retenait au sein du luxe et des plaisirs, dans les bras de ses courtisanes titrées. Parfois aussi, revêtu en soleil, son emblème favori, le grand roi daignait, dans des entrées de ballet, réciter quelques vers, voire même exécuter quelques pirouettes peu royales. Souverain d'un peuple dont presque chaque individu est comédien-né, ne devait-il pas, bien que peu soucieux de la popularité, monter, lui aussi, sur les planches?

Cependant, un concert de louanges, tant en vers qu'en

(1) Un siècle plus tard, les descendants de ces soldats français devaient en agir de même avec les restes mortels de leurs propres rois, qui reposaient à Saint-Denis. Le peuple s'acharna principalement sur ceux de Louis XIV.

(2) Un petit livre en langue allemande, fort rare, parut en 1690 sous ce titre : L'*Attila francais,* ou les actions honteuses, barbares et anti-chrétiennes perpétrées par les armes de Louis XIV, etc., in-12°.

prose retentissait, entonné par une foule d'auteurs français et étrangers, pensionnés à cet effet par Louis, louanges que la postérité, qui n'est pas payée pour cela, n'a pas entièrement confirmées. Mais on ne pouvait pas subventionner tout le monde, et les écrivains n'étaient pas d'ailleurs tous corruptibles. Aussi vit-on surgir d'autre part en Allemagne, en Belgique, en Hollande, un grand nombre de livres et de pamphlets dirigés contre le roi de France, dans lesquels l'outrage chez les uns, était parfois poussé aussi loin que la basse adulation pouvait l'être chez les autres.

Parmi les ouvrages destinés à déplorer les conquêtes de Louis XIV, celui dont le titre va suivre, et qui est fort peu connu, m'a semblé de nature à intéresser les lecteurs du *Messager des Sciences historiques*. Il est d'ailleurs d'une insigne rareté, et je pense même que feu Van Hulthem, qui recherchait avec tant d'ardeur tous les livres qui concernent la Belgique de près ou de loin, n'aurait pu prononcer son fameux « *je l'ai,* » si on lui en avait parlé. Cet ouvrage porte le titre suivant :

Prodigium et Elogium Perfidiæ ac Ignaviæ Strasburgenis : *olim civitatis Imperialis; nunc Municipii Gallici. A rurali Solitario C. F. à K. in campis Silesiæ habitante, celeri calamo concinnatum, nec non perpetuæ recordationi, Orbi Germanico, Germanœque Posteritati publicatum. Cum annexa Parœnesi ad Teutonicam Gentem : ac voto ad augustissimum Imp. Leopoldum I. Anno quo non solum AVara GaLLIa DenVò nItItVr erIgere InstabILe regnVM AVstrasIæ : sed etiam insuper CaLaMItosa et EXItIaLIs BeLLI TVrCICI repVLLVLat ætas* (1682). Schwidnicii, typis Christiani Okelii, pet. in-4°, de 207 pp.

Comme on le voit par ce titre, l'ouvrage en question a principalement pour objet l'occupation par les Français

de la ville libre de Strasbourg. Cette antique et célèbre cité, on le sait, ne fut pas conquise par les armes, mais bien par l'or français, en 1681 (1).

L'auteur anonyme a écrit son livre en vers latins assez singuliers, interrompus de temps en temps par des explications ou des citations en prose de divers écrivains anciens et modernes. L'ouvrage est divisé en 10 parties. Je ne m'occuperai que de celle qui porte pour titre : *Les plaintes de la Flandre affligée* (2). La rareté extraordinaire du *Prodigium* pourrait m'engager à transcrire ici cette partie tout entière; mais celle-ci occupe 22 pages in-4° (pp. 141-162), ce qui est un peu long. A l'époque où nous vivons on ne lit plus guère de vers latins, et surtout des vers latins modernes, ce qui n'est pas un tort. De plus, le poëte anonyme n'est pas un Virgile; on s'apperçoit facilement qu'il a écrit, ainsi qu'il l'avoue lui-même, *celeri calamo*. Je me permetterai donc de fréquentes et fortes coupures, en me bornant à offrir aux lecteurs du *Messager* l'extrait qui va suivre (3) :

(1) Cet événement donna lieu à plusieurs distiques et jeux de mots (on cultivait alors le calembourg latin!) En voici deux qui sont assez drôles :

Argentoratum quo facta est gallica? pactum
Argento factum credo fuisse ratum.

Le suivant fut, dit-on, écrit sur les vitres d'un hôtel de Strasbourg, peu de temps après la prise de cette ville :

Argentoratum post hac ne dicite cives!
Argento raptum dicite : Gallus habet.

(2) Je n'ai trouvé une description du *Prodigium* que dans un seul ouvrage qui n'est pas lui-même fort commun, surtout en Belgique. C'est dans le *Magasin littéraire et bibliographique de Meusel*, partie VIII, pp. 336-350.

(3) Je transcris fidèlement d'après l'original en soulignant les mots qui sont en *italiques* dans celui-ci.

Preces afflictæ Flandriæ.

Quemadmodum olim
Julio Cæsari, in Italiam Reduci,
Ad Undas *Rubiconis,*
Tristis Imago Patriæ
menti occurrit :
ita et hodie,
ô
Reges et Principes,
Moesta Afflictæ Flandriæ *facies,*
Vobis sese spectandam offert;
Compassionemque Vestram elicere
conatur.
Clamo Afflicta Flandria !
Quis tandem finem imponet,
Malis meis, ac œrumnis?
Quotiescumque ingruit Bellum
aut
Nova suboritur tempestas;
semper in Me,
Crudeli Trochleâ
devolvitur.
Ego sum,
Scandalum et *Lapis Offensionis* Galliæ;
Stadium, Martis ac Bellonæ;
Prœda, Avari Hostis;
Offa, Nefandæ Ambitionis;
Ludibrium Fortunæ;
Bellorum, Cladium, et *Calamitatum*
Officina.
Si quando,
Desœviente Marte,
Inspirato Pacis Almæ *Spiritu,*
Semi-mortua medicùm respiro :
illicò,
Novæ Belli *faces reaccendentur,*

Novisque Armis *recusis*,
post *brevem* quietem,
Suspirare incipio.
Infelix Flandria!
Cui semper insidiatur *Francia!*
Utinam *proprios*,
uti olim
Haberem *Comites!*

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Gallicum Dominium abominor!
Si enim *Regibus Galliæ*,
Quorum *Jugum intolerabile* mihi est,
Iniquâ Sorte destinabor;
Infelix ac *Misera* fiam :
Unaque mecum
Vacillabit Germania,
Quis enim; quaeso,
Regi Franciæ,
Populosâ Flandriâ, eaque in *Compendio et contiguitate*
Regni positâ, *Aucto*,
resistet?
Quis,
Eundem, aliis *acquisitis* Provinciis jam *roboratum*,
aggredietur?
Difficulter profectò
resistitur Ei;
Cujus *Potentia in immensum crevit*.
Porrò, *his missis*,
Redeo ad meas ærumnas.

\+ + + + + +

Nolo
Vetera Vulnera refricare,
Præteritasque Miserias recensere!
O quantum jam *Sanguinis*,
In *Solo* Meo
effusum est?

Multa millia
Hominum et *Nummorum*
Gallicus Mars
In Terra nostra *devoravit.*
Cum Eo
Bellorum Nostrorum *Fama,*
ità longè et latè *divagatur;*
ut ferè
Omnes angulos Orbis impleverit.
Hic est ille *Gallicus Mars;*
Qui
jam etiam eò *superbiæ* pervenit,
ut non solùm
Flandriam, jam dudum *Spe* et *animo devoraverit;*
sed etiam
Orientis et *Occidentis Imperium sibi deberi,*
ambitiosè autumet.
Longâ Patientiâ,
jam *incalluit* Animus,
Dantque Animum
ad *liberè* loquendum
Ultimæ Miseriæ:
Nihil superest,
ô Principes,
In *Florenti* olim *Flandria,*
Præter
Figura et *Species*
Nihil remansit
In Incolis meis et *Flamandis*
Nisi
Habitus, et *Sonus Linguæ Flandricæ.*

. . . . . .

O Germania!
Noli causam meam projicere:
Quin imò
Sicuti, *Per Te,* prioribus sæculis, *paulùm*
respiravi;
Ut sequentibus quoque Temporibus

Tuta permaneam.
Rogat *Antiqua Flandria,*
Cujus *Gloria,* non semel in immensum
aucta fuit.
Rogat *Flandria,*
Cujus *Celebritas* Orbem Terrarum pervasit.
Illa illa *Flandria,*
Cujus *Domini,*
Veteres ac Moderni
Balduini, Bullionœi, Lotharingi et *Hispani,*
de *Aquila Romana*
et
Ecclesia Christiana
bene meriti sunt.
Cujus *Regio*
ità *Populosa* est,
Ut sit Tota,
Quasi Uni Civitas.
Cujus Comitatus,
Totius Europæ florentissimus,
ac
potentissimus habetur.

\+ + + + + +

Tempus est
Ut tandem quisque
Oculos aperiat,
et
Credulitatem suam castiget :
præsertim cum
Gallorum *flagitia, apertiore in dies famâ,*
noscantur.
A quibus
Tractatus et *Pacis Negotia,*
Fœdera atque *Pacta*
non curantur :
Nonnè denuò
Rex Franciæ,
Jurisjurandi Religione, et *fide, contemptâ,*

Nobis inimicitias indixit?
Existimabam,
Per Sponsalia et *Hymenœum*
In dulci *Pace,*
Me Victuram :
At ecce,
Conversæ mox fuerunt *Tedæ Nuptiales,*
in *Faces Martiales,*
Aliud in *Ore,*
Aliud in *Corde* fuit.
Abditos Principis Sensus,
et *si quid*
Occultius parat,
Nemo scire potest.
Quis scit
Quas Moles animo verset,
Ambitiosus Rex :
Qui
Non quidem *Odio Gentis Meæ,*
sed
Cupiditate Opum
et
Libidine Dominandi
Lugubri Flandriæ,
funestum Bellum in fert.

\+ + + + + +

. . . . . .

Ubi est *Balduinus cum ferreo bracchio?*
Ubi *Astolphus,*
Præfectus Sylvarum Flandriæ,
Qui
Carolo Calvo, Regi Galliæ, *strenuè* restitit?
Ubi illa Tempora
Quibus
Soli *Gandavenses*
Octuaginta millia in Aciem deducere
potuerunt?
ac

Ipsi *Atrebatenses,*
Multis annis, Bella gessêre?
Ubi illa Sæcula
Quibus
Populi Flandriæ,
Dominationis Galliæ *pertæsi*
Anno 1300.
Omnes Præsidiarios Francicos,

(Unico, *fagâ elapso, Comite de* S. Paulo, qui *vili stabularii veste* amictus, *bajulansque in Tergo fœnum,* Eorum manibus evasit).

jugularunt.
Postea
Anno 1302,
famosâ ad *Cortriacum* Pugnâ
Postrata Gallicæ Nobilitatis *Magnâ Parte,*
Victores evasêre.
Invisa jam olim fuerunt
Per *Flandriam*
(quemadmodum per *Italiam* et *Germaniam*)
Gallorum Imperia.

\+ + + + + +

O Principes!
Succurrite Periclitanti Flandriæ!
Non differte Salutaria Remedia!
Dilatis enim *Remediis,*
Mala fiunt incurabilia.
Inutilia postea erunt
Si Franci,
(qui jam *Manus, Pedes,* Aliosque *Artus*
Flandriæ occupârunt)
Ipsum quoque *Cor* et *Caput,*
Bruxellas et *Antverpiam,*
Præsenti felicitate *Tumidi*
coarctare incipient.
Ardet jam Flandria
et tamen
Nemo *extinguit* Incendium.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

Et quàmvis
Gallici Scriptores,
Consuetâ Pennæ Libertate,
Flandriam
Florem Coronæ Francicæ, et *Galliæ Feudum,*
Radium Monarchiæ Francicæ,
Regni Francici Præcipuam Partem,
Speciosè noncupent ·
profectò tamen,
Flandria Ejusmodi Encomiis non *seducitur.*

. . . . . .

Novit illa perbellè
Fœcunda Gallorum Ingenia :
Qui,
Non solùm in Flandriam
sed etiam
In Totum Orbem Terrarum,
Mirâ *subtilitate,*
Pretensiones deducere callent.

H. Helbig.

DESCRIPTION HISTORIQUE ET ARCHITECTONIQUE

DE

L'ÉGLISE DE SAINTE-WALBURGE,

A AUDENARDE.

Audenarde est une de ces vieilles cités flamandes pleine de souvenirs et de monuments qui rappellent les diverses phases de son passé, avec ses alternatives de prospérité et de revers, de grandeur et de décadence.

Presque tous ses édifices ont été décrits avec art, dans les annales des sociétés savantes et littéraires que le sol belge a vu surgir depuis que son peuple a conquis l'indépendance. Cependant, l'église de Sainte-Walburge, paroisse primaire de la ville d'Audenarde, n'a pas encore été traitée jusqu'ici d'une manière spéciale (1); elle offre pourtant beaucoup d'intérêt pour l'histoire monumentale, car par les fréquentes modifications qu'elle a subies à

(1) M. Jules Ketele a joint une notice historique aux vues et monuments d'Audenarde, dessinés et lithographiés par G. Simonau. Sa description de l'église de Sainte-Walburge est incomplète et laisse à désirer sous le rapport de l'exactitude; les données certaines lui manquaient.

Dans son *Mémoire sur l'architecture ogivale*, p. 84, et dans son *Histoire de l'architecture en Belgique*, tome III, p. 193, M. Schayes fait ressortir, en quelques lignes, la beauté architectonique de cet édifice religieux.

On en trouve une vue dans les *Châteaux et Monuments du royaume des Pays-Bas*, t. II, n° 184.

diverses époques, elle présente un amalgame architectural assez intéressant. La partie la plus ancienne de l'édifice date de l'époque de la transition, elle est mi-partie romane et mi-partie ogivale; le zèle aveugle des moderniseurs en a quelque peu altéré le caractère primitif. La partie inférieure de l'église est entièrement en style ogival rayonnant; on y voit cependant déjà percer quelques détails d'ornementation appartenant au style flamboyant.

Nous allons essayer de combler cette lacune, en donnant une description historique et archéologique de ce produit de la grande architecture religieuse du moyen-âge.

Le monument actuel n'est pas l'église primitive, car dès le commencement du IX^e^ siècle, il fut déjà question du patronat de l'*altare* d'Audenarde. En 840, Louis-le-Débonnaire donna les droits de patronage de cette église à l'évêque de Tournai.

On ne connaît point l'époque certaine de la construction de la première église sur l'emplacement qu'occupe le monument actuel. Déjà en 870, l'église d'Audenarde avait acquis quelque célébrité, à cause des reliques de sainte Walburge, qui y étaient en grande vénération et qui y attiraient un nombre considérable de fidèles.

Dix ans après, c'est-à-dire en 880, elle fut ravagée et incendiée par les Normands; on ne sait pas au juste si elle est demeurée longtemps à l'état de ruine, mais tout fait présumer qu'après l'extermination de ces barbares, à la fameuse bataille de Louvain (891), sa réédification ne se fit pas attendre; car, en 1050, elle était une des plus spacieuses du pays et fut choisie par le comte Baudouin IV ou le Barbu, pour y tenir la première assemblée des États de Flandre. Cette cérémonie touchante, où le vieux Baudouin reçut son fils révolté en grâce, commença par une procession dite générale. Cette assemblée avait attiré un nombre considérable d'évêques, d'abbés et de

grands dignitaires; on cite entre autres saint Liethert, évêque de Cambrai, fondateur de l'abbaye du Saint-Sépulcre,né au village d'Opbrakel, décédé à Cambrai en 1077.

Le comte avait fait exposer, dans cette église, à la vénération de l'assemblée, les reliques de saint Gérulphe, de saint Bavon, de saint Amand, de sainte Pharaïlde, de saint Donat, de sainte Amelberghe, de sainte Walburge, de saint Bertin, de saint Vaast, etc. Au milieu de la cérémonie, dit Meyerus (1), on rendit les plus grands honneurs à saint Gérulphe, dont la châsse occupait la première place, parce qu'il était natif de Flandre.

L'an 1063, à l'occasion du mariage de son fils Robert, Baudouin de Lille choisit à son tour l'église d'Audenarde, pour y assembler les nobles et le haut clergé de ses états. La pacification de Flandre y fut jurée.

En 1070, elle fut choisie de rechef par Baudouin de Mons, pour y réunir les seigneurs, les prélats et les principaux vassaux de ses domaines; ce fut la troisième assemblée des États de Flandre. Le comte partagea dans cette solennité ses possessions entre ses deux fils qui reçurent tous deux le triste surnom de Simple.

Lorsque, en 1126, la troupe débordée de Baudouin III, comte de Hainaut, livra Audenarde à un horrible carnage, cette église devint la proie des flammes (2).

En 1150, on commença à construire un nouveau temple religieux dédié à sainte Walburge; c'est celui dont on voit encore quelques restes, entre autres une partie du chœur

(1) *Comm. rerum Flandricarum*, liv. II, p. 23.

(2) Int jaer XIc XXVI, wierdt den goeden Graef Carel te Brugge in Sinte-Donaeskercke vermoort, ende den Coninck van Vranckryck, Lodewyck, stelde Willem van Normandyen, Graeve van Vlaenderen. Waerom Baudewyn van Mons, graeve van Henegauwe, den sone van Baldewyn van Mons, Graeve van Vlaenderen, gram wesen, verbrande Audenaerde, alwaer in hooftkerke veele menschen deur den viere vergaen zyn. — *Chronique MS. d'Audenarde*, reposant aux archives communales, f° 14.

et ses deux bas-côtés, éclairés jadis par d'étroites lancettes géminées dont les archivoltes retombaient sur des colonnettes cylindriques avec chapiteaux ornés de palmettes. Ces ogives aigues ont été remplacées par des fenêtres cintrées à une époque que nous ignorons.

Cette construction dura à peu près neuf ans, et la dédicace s'en fit huit jours avant la Saint-Michel (1159); c'est cette dédicace qu'on célébrait encore, avant la première révolution française, le quatrième dimanche de septembre, c'est-à-dire le dimanche avant la saint Michel.

Les archives de Saint-Aubert de Cambrai nous donnent le dénombrement des personnes notables qui assistaient à cette consécration; nous y remarquons entre autres : Arnould d'Audenarde, Baudouin de Commines, Gosuin d'Erpe, Jordani de Rasseghem, Henri de Lede, Rase de Gavre, Wauthier de Nivelle, Gisbert d'Alost, Wauthier de Sotteghem, Roger de Landas, Richard de Somerghem, Alard de Deynze, Baudouin de Widet, Wauthier de Formeseele, Gérard de Menin, Adon de la Woestine, Isbrand de Maldeghem, Philippe d'Axel, Thomas de Rugersvliet, Alard de Steenlant, Étienne de Boulaere, Bernard de Robais, Anselme de Croiscamer, Tifride de Stavele, Étienne d'Iseghem, Adrien Van der Gracht, Hugues de Campeghem, Étienne de Walle, Jean Van Straeten, Werry de Moorslede, Adon d'Avelghem, Segir de Heule, Wauthier de Blankemaele, Gerard de Woestyne, Golart de Corenhuyze, Alodie de Roulers, etc.

Un mur plat, percé de fenêtres lancéolées, terminait le chœur de cet édifice; il ne dépassait pas alors l'extrémité de ses bas-côtés, formés, comme la nef centrale, d'un pignon et décorés d'une belle fenêtre bouchée à meneaux rayonnants.

A l'intérieur, le chœur était séparé de ses nefs latérales par d'énormes faisceaux de piliers, à chapiteaux ornés de

volutes en forme de feuilles recourbées ou crochets. Ces piliers carrés ont fait place à des pilastres, dont les chapiteaux, d'un beau galbe, affectent l'ordre toscan.

La voûte du chœur, légèrement ogivale, est subdivisée par des ares-doubleaux à moulures arrondies, celle de ses collatéraux est en berceau et repose sur une corniche.

Quatre tourelles rondes cantonnèrent, à la naissance du toit, les trois pignons; leur ornementation consistait en deux rangs superposés de colonnettes, réunies au rang inférieur par des arcatures en ogive romane ou obtuse, et architravées au rang supérieur. Deux de ces tourelles, celles qui flanquaient le chœur, ont été démolies lorsqu'au commencement du XV^e^ siècle, on construisit, en tête de cette église, l'abside hémisphérique que nous voyons encore de nos jours. Les deux autres tourelles qui s'élèvent aux encognures des bas-côtés, sont restées intactes.

Ce fut sous Jean sans Peur, que l'on conçut l'idée d'allonger le chœur de cette église. Audenarde avait pris alors du développement : le duc souverain y avait établi le siége de ses états, et y avait transféré la chambre légale, instituée à Lille par Philippe le Hardi. Cet événement donna du relief à la ville; la noblesse s'y fixa en si grand nombre que, suivant Sanderus, elle reçut le nom de cité des nobles.

L'administration communale croyant devoir faire quelque chose pour l'embellissement de la ville et témoigner sa reconnaissance au duc, fit construire de 1406 à 1408, le chevet hémisphérique ou plutôt polygonal du chœur, tel qu'il existe aujourd'hui (1), et entoura sa toiture d'une

(1) Item, was verjâre gheconsenteert bi scepenen ende bi allen den goeden lieden van den rade, te ghevene der kercken van Audenaerde VI^c^ lib. par., omme dweere van den nieuwen coere te vulcommen, ende die te betalene binnen den drien eerste jaren doe naestvolghende, wanof Jacobs heeft betaelt den keremeesters, van den eersten payemente II^c^ lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1407.

Item, ghegheven der kercke van Audenaerde, omme de refectie van den

belle *allée* dont la devanture, travaillée en pierres d'Écaussines, portait dans chaque compartiment les armes du duc de Bourgogne. Cette bordure a été enlevée en 1786, nous ne savons trop pourquoi.

Ce travail était à peine achevé que l'administration de l'église, s'apercevant que le temple n'était plus assez spacieux pour contenir la population toujours croissante de la ville, résolut d'agrandir l'édifice entier et d'en faire une œuvre monumentale qui put rivaliser avec les églises des principales villes de la Flandre. Cette décision ne tarda pas à recevoir son exécution, car en 1414, toute la partie inférieure de l'église fut démolie pour être rebâtie dans les vastes dimensions qu'elle a maintenant.

On ignore le nom de l'artiste qui conçut les plans de cette reconstruction, exécutée dans le meilleur style ogival secondaire; mais les comptes de la ville nous font connaître plusieurs architectes qui dirigèrent ou surveillèrent les travaux de la tour.

En 1478, le magistrat offrit huit pots de vin à un architecte bruxellois qu'on consulta sur la reprise des travaux de l'église, interrompus depuis quelque temps (1).

L'année suivante, la ville fit le même présent à maître Dieric et autres maîtres-ouvriers, sous les ordres desquels les nouvelles constructions furent faites (2). En 1483, ce fut maître Jean Van Herneghem qui dirigea les travaux

nieuwen coere, ghelyc dat bi den vorsaten ghecordineert was II jaer lane ghehadt, ende nu dachterste payement, IIe lib. par. — *Idem*, année 1409.

(1) Item, ghepresenteert den XVII in Ougste, eenen Meester weereman van Bruesele, de welke quam visenterene hoe men den torre van der keereken voortmaken soude, iiij stope wyns van IX schel. den stoop, heft XXXVI schel. par. — *Comptes de la ville*, année 1478.

(2) Item, ghepresenteert Meester Dierie ende andere Meesters van den weereke van den torre, den XX in november, iiij stope wyns, XXXVI schel. par. — *Comptes de la ville*, année 1479.

de ce monument (1). En 1495, Jean Van der Eecken, de Bruxelles, succéda à Van Herneghem (2); et en 1616, notre concitoyen Simon De Pape, père du peintre du même nom, fut l'architecte qui donna les plans de la flèche et des quatre clochetons qui couronnèrent la tour (3).

Les panneaux, les pinacles et une grande partie des ornements qui embellirent cet édifice, furent sculptés par Cornil De Rantere, de Bruxelles (4).

Les travaux de cette réédification se poursuivirent avec lenteur : plus de deux siècles s'écoulèrent avant qu'ils fussent terminés. Nous croyons que, faute de fonds, l'entreprise fut plusieurs fois interrompue.

(1) Item, ghepresenteert Meester Jan Van Herneghem, Meester van den torre van der kercke van Audenaerde, den XIIII in maerte, iiij stope wyns, XLVI schel. par. — *Comptes de la ville*, année 1483.

(2) Item, ghepresenteert Meester Jan Van der Eeken, weremeester van den torre, den VI in april, iiij stope wyns, XL schel. par. — *Idem*, année 1495.

(3) Item, betaelt an Simoen De Pape, over zyne goede debvoiren ghedaen int vermaecken ende veranderen van eenen nieuwen patroon ofte modelle, dienende tot het upmaecken van eene piramide, omme te stellen ende rechten up den torre van Sinte-Walburghe kercke deser stede, met eene copie van dien an de annemers van den wercke ghelevert, L lib. par. — *Idem*, année 1618.

(4) Item, betaelt (den XXVI meye) den steenhauwer van Bruesele, gheheeten Cornelis De Rantere, van II daeghen, tê X schel. sdachs, XX sch.

Item, betaelt (den II in wedemaent) Cornelis de steenhauwere, van VI daghen, tê X schel. sdachs, III lib.

Item, betaelt (den XVI in wedemaent) den steenhauwer, van twee weken, tê X schel. sdachs, IIII lib.

Item, betaelt (den XXIII in wedemaent) Cornelis de steenhauwere, van IIII daghe, tê X schel. sdachs, XL schel.

Item, betaelt (den XIIII in hoymaent) Cornelis de steenhauwere, van VI daeghen, tê X schel. sdachs, III lib.

Item, betaelt (den XXI in hoymaent) Cornelis de steenhauwere, van III daghen, tê X schel. sdachs, XXX sch. — *Comptes de l'église de Sainte-Walburge*, année 1498.

N. B. Ce compte, arrêté le 8 avril 1499, est le seul de la fabrique de l'église, de cette époque, qui soit passé à la postérité.

Les comptes de la ville nous apprennent qu'en 1422 et 1426, le magistrat, voulant aider les marguillers de Sainte-Walburge dans la reconstruction de l'église, leur alloua chaque fois une somme de 300 livres parisis, à repartir en trois années (1).

En 1485, le bailli et les échevins d'Audenarde, de concert avec les quatre pasteurs ou portionnaires et les marguillers de l'église de Sainte-Walburge, adressèrent une requête au comte de Flandre, le suppliant de pouvoir maintenir, pendant trois années, en faveur de l'église en construction et dont les travaux étaient en suspens, la surtaxe qui pendant seize années avait été levée sur les boissons, pour couvrir la quote-part qu'Audenarde avait dû fournir dans la subvention de guerre. Par lettres d'octroi, du 14 septembre 1485, Philippe d'Autriche acquiesça à cette demande, à condition que les fonds provenant de cette taxe, fussent exclusivement destinés à rebâtir cet édifice religieux.

A compter de 1495 jusqu'à 1551, nous voyons figurer annuellement dans les registres aux comptes d'Audenarde, des subsides pour la réédification de ce monument; ils s'élèvent ensemble à 55,960 livres parisis.

Un passage des comptes de la fabrique de l'église nous apprend, qu'en 1498, la ville rencontra beaucoup de difficulté à se faire livrer les pierres destinées au revêtement extérieur de l'édifice. Le marguillier Jean Van Seclyn fut même arrêté à Bruxelles, après y avoir assigné en justice

(1) Item, so was gheconsenteert by scepenen ende den goeden lieden van den rade, der kereken van Audenaerde thulpen tharen wereke bouf IIIc lib. par., binnen drie jaeren betaelt, ende dit over deerste payement, C lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1422.

Item, so was gheconsenteert by scepenen ende den goeden lieden van den raede van der stede, der kereken van Audenaerde int jaer verleden thulpen wercke, bouf IIIc lib. par., binnen iij jaeren betaelt, ende dit over deerste payement, C lib. par. — *Idem*, année 1427.

les entrepreneurs de cette ville, qui refusèrent de livrer le moellon convenu (1).

Ce fut seulement en 1506, qu'on posa la première pierre des colonnes cylindriques qui soutiennent les trois nefs de l'église (2). Le fût des colonnes est muni d'un chapiteau orné de feuillages en bas-relief, et sa base pose sur une plinthe de forme octogone. De leur tailloir s'élancent des arcades ogivales, au-dessus desquelles le mur de la nef centrale est décoré d'un *triforium*, composé d'arcatures plein-cintre et d'une balustrade découpée alternativement en trèfles encadrés et en compartiments flamboyants et contournés. Ces arcatures sont elles-mêmes surmontées, à chaque travée, d'une fenêtre ogivale, dont le sommet s'élève jusqu'à l'intrados de la voûte.

Quatre années après (1510), on commença la nef latérale gauche; ce fut Guillaume De Ronde, tailleur de pierres à Vilvorde, qui livra toutes les pierres de taille pour cette partie de l'édifice (3).

(1) Item, betaelt Joes Cabelau, die by laste van scepenen ghesonden was den XI in ougste XCVIII te Bruesele, omme te wetene waert hilt dat ons coeplieden der keercke gheen steen en leverden, van V daghen tè XL schel. sdachs, X lib.

Item, betaelt Jan Van Scelyn, keeremeester, die, naer de date dat Joes vors. gheweest hadde te Bruesele, oec te Bruesele track an de zelve coeplieden; mids datter al in trouble stont ende gheen leveringhe doen en wilden, by de welke dezelve Jan moyde de zelve coeplieden vor de wet van Bruesele; ende daer naer deden de zelve coeplieden Jan aresteren; hier mede was hy nute XI daghe, vertert tsamen, mids de costen van den areest, XIIII lib. II schel. — *Comptes de l'église de Sainte-Walburge*, année 1498.

(2) Betaelt ende ghegheven in hoosscheden den metsers in tlegghen van den eersten steen van den pylaeren, in Sinte-Wouborghen keercke, daer toe scepenen ghebeden waren, XXV sch. par. — *Comptes de la ville*, année 1506.

(3) Wel es te wetene dat Willem De Ronde, Meester steenhauwere, wonende te Vylvoorden, commen ende ghecompareert es voor scepenen van Audenaerde, aldaer hy kende ende lydde ontfangen hebbende van Joos Van Heurne ende Adolf Van Heurne, als kerekmeesters van Sinte-Wouborghen kercke der selver stede, de somme van twee duysent vyf hondert vierwaerf twintich veertiene ponden, neghen penninghen par., twintich grooten

Chacune des cinq chapelles qui longent ce bas-côté, est percée d'une grande fenêtre, dont les menaux prismatiques se bifurquant à la naissance de l'arc, tracent des courbes ressemblant à des cœurs allongés, un des types les plus caractéristiques du style ogival tertiaire. Ces fenêtres sont de trois dessins différents.

Trois colonnes cylindriques engagées reçoivent à l'angle de chaque chapelle la retombée de la voûte, dont la clef d'arc, formée par le point d'intersection, ne dépasse pas, comme dans la grande nef, les saillies des nervures.

Le collatéral droit avait probablement été construit avant celui que nous venons de décrire et avec lequel il a une forme architecturale commune.

Les transcepts, restés inachevés, paraissent n'avoir que la moitié de la largeur que leur donnait le plan projeté; M. Schayes croit qu'ils auraient dû former chacun deux nefs séparées par des colonnes cylindriques semblables à celles de la nef principale.

La voûte des nefs et des transcepts est en ogive très-prononcée et à nervures croisées, dont les archivoltes, composées d'un simple tore, s'appuient, à la grande nef, contre les murs sur un boudin qui se perd dans les abaques des grosses colonnes cylindriques.

Le vaisseau de l'église est, par l'ampleur de ses proportions et la pureté de son architecture, d'un aspect noble et imposant; la nef du centre se distingue surtout par son élévation, elle a une hauteur de cent pieds sous clef. Avant que le mauvais goût du XVII[e] siècle n'eût défiguré l'intérieur de l'édifice par le badigeon et le plâtrage, le revête-

vlaemsch vor ele pond; ter causen ende vor de betalinghe van diveersche ordunen die de voorn. Willem der selver kereken ghelevert hadde sichtent lichtmesse anno XV[c] X, tot lichtmesse XV[c] ende XI.

Actum ter kennisse van seepenen voirn., up den XX[e] dach van april anno XV[c] ende XII naer Paesschen. — *Archives de la ville.*

ment en pierre des nefs avait sa couleur naturelle, et les voûtes étaient couvertes de peintures à fresque ou en détrempe. Des restes de ce cette décoration polycrôme ont été découvertes récemment en blanchissant cette église.

En 1532, la tour était terminée, mais d'une manière fort incomplète, jusqu'aux combles de l'édifice; et le 27 février suivant, on y suspendit trois cloches coulées par Médard Wagheveyns, de Malines (1), et expertisées par maitres Jacques et Thomas Chevalier, de Douay (2). Elles reçurent les noms de saint Salvator, sainte Marie et saint Jean (3).

Si nous en exceptons le subside que la ville alloua annuellement pour l'entretien de l'église, nous ne rencontrons plus aux archives communales, à dater de cette époque jusqu'en 1615, aucun document concernant cet édifice; il est à supposer que les travaux chômèrent pendant tout cet intervalle.

Sur une requête des marguilliers de Sainte-Walburge, les échevins autorisèrent, le 3 juillet 1615, la fabrique de cette paroisse à adjuger les restaurations et changements à

(1) Item, ghepresenteert den XXVII dach in sporcle, den ghesellen die de clocken angenomen hebben up te doen, L schel. par. — *Comptes de la ville*, année 1533.

(2) Betaelt, Meesters Jacob ende Thomas Chevalier, cloeghieters, van dat zy commen zyn van Douay, binnen deser stede, volghende der ordonnantie van Myne heeren van den Rade van Vlaenderen, omme met ander cloeghieters, die Meester Mediaert Wagheveys van zynder zyde ghecoren hadde, te visiteerne de drie clocken by den zelven Me Mediaert gheghoten, de welcke thueren daghen niet ghecompareert en zyn; elken van hemlieden van vive daghen tê eender gauden croone sdaeghs; ende midts dat der kercken angaet, dus hier niet. — *Idem*, année 1532.

(3) Betaelt XII Carolus guldenen omme die te ansiehtene ende te ghevene in de kercke van Sinte-Woubourghen deser stede, ter hulpen van den kosten omme twyen van drie clocken, te wetene : van Sint Salvator, Maria ende Sint Jan, up Onser Vrauwen dach lichtmisse, tsachternoens naer Vesperen laestleden, XXIIII lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1533.

exécuter à la tour, et donnèrent la surintendance de ces travaux à Simon De Pape, orfèvre et architecte à Audenarde (1); son salaire, pour l'année courante fut fixé à deux florins par journée (2).

L'année suivante, on fit l'adjudication des travaux d'achèvement de la tour, à laquelle on superposa un piédestal ou socle de forme octogone, destiné à servir de support à une flèche pyramidale. Le même De Pape fut l'entrepreneur de ces nouvelles bâtisses, moyennant la somme de 550 livres de gros.

Trois ans après (19 mars 1619), la construction d'une

(1) Op de requeste van de kerckm. deser stede, hebben schepenen de suplianten gheauthoriseert ende authoriseren hemlieden by desen, van te bestedene ende te voldoene twerck ende reparatie van den torren der zelve kercke, in der naerschreven manieren : Eerst dat zy zullen doen steken boven den stal van de clocken, een achteante cruysvoute, ende de zelve mitsgaders den gheheelen torren te anckeren met vier yseren baleken ende acht anckeren van ysere naer den heesch van den wercke, ende tselve werck te sluuten met eenen yseren band ommevanghende den gheheelen torre binnen int metswerck van den muer, sluutende in elkanderen met schersen ofte bauten; voorts oock omme de vayen met yseren vaste in elcanderen te binden ende te sluutene, ende oock omme de windelsteeghers ellef zo XII trappen af te nemen, ende den opganck te brynghen van binnen den torre up de voors. cruysvaute. Ende omme dit jegenwordigh werck behoorlick te becommen, hebben schepenen voor superintendent van den wercke gheauthoriseert, zo zy authoriseren by desen, Symon De Pape, fs Joos, selversmet, omme tvoorseyde werck te beweghen, besteken ende conduiseren, mitsgaders omme de werclieden dien angaende ordonnantien te gheven zo hy bevinden zal te behooren, op zulcken salaris als tusschen hem Simon ende schepenen zal gheaccordeert worden, waermede alle voorgaende authorisatien gherenonceert worden. — Actum int collegie, den III july 1615. — *Archives d'Audenarde.*

(2) Den VIII july, is den voorn. Simon De Pape met schepenen veraccordeert, dat hy voor synen salaris, ten laete van de fabricque van de kercke, zal hebben twee guldenen sdaeghs, ingaende den III july 1615, date van synder commissie, ende dat voor den tyt van desen somere dat men an den voorseyden torre wercken zal, blyvende elc in zyn geheel nopende de wereken die men an den voorseyden torre in het toccommende jaer maken zal. — *Idem.*

flèche en bois en forme ovoïde, qui devait surmonter la tour, fut mise en adjudication; Thomas Goossens, Pierre Ploumons, François De Stoopere et Jean Hertschaep, maîtres charpentiers et maçons à Gand, entreprirent ces travaux (1), qui, suivant le cahier des charges, devaient être achevés le 1er août 1620, pour la somme de 3845 florins, non compris le fer et le plomb nécessaires à cette construction.

A peine cette convention avait-elle été conclue, que le magistrat fit modifier les dessins de cette flèche. Les nouveaux plans dressés par De Pape, lui donnèrent un galbe plus svelte, plus d'élégance et une élévation qui dépassait de onze pieds le projet primitif. La partie supérieure de cette flèche, couronnée d'une croix grecque, était en forme de poire ou globe allongé et à pans coupés, ornée de deux rangs superposés de lucarnes.

Par un arrangement fait le 6 juin 1619, entre l'administration communale et les entrepreneurs de la flèche, il fut convenu que ceux-ci toucheraient, pour suivre les nouveaux plans, une somme de 600 florins au-dessus du prix d'adjudication.

Tout le fer ouvré, ainsi que la croix à hisser au haut de la flèche, fut livré par le serrurier André Gheluck, au prix de 3 escalins 5 deniers parisis la livre; et Antoine De la Ruelle, d'Ath, entreprit de couvrir la flèche, avec son frère et un autre ouvrier, à raison de 46 patards par journée; les ardoises devaient être livrées par la fabrique de l'église.

En 1625, Simon De Pape mit la dernière main à ce vaste monument, en cantonnant la base de la flèche de quatre clochetons (2).

(1) Item, betaelt aen Thomaes Goossins ende consoorten, timmerlieden ende metsers in Ghendt, ter rekeninghe over het upmaecken van eener naelde ofte peere, up den toore van Sinte-Walburghe kercke, IIIIm VIIIc lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1620.

(2) Item, betaelt an Simoen De Pape, in minderinghe van de vier torre-

Placée en tête de la nef centrale, cette belle tour, masse carrée de 295 pieds de hauteur, non compris la flèche en bois, qui avait 78 pieds et qui brûla en 1803, est flanquée à ses quatre angles de contreforts en retraite, ornés de panneaux et de pinacles. Elle est partagée en trois étages, dont les deux supérieurs sont percés, aux quatre faces, de deux fenêtres ogivales du plus beau style, ornées d'une balustrade à quatrefeuilles.

Une balustrade, dont la découpure se présente sous la forme de quatrefeuilles surmontées d'arcatures trilobées, contourne les hauts combles de la tour.

Un porche légèrement ogivé, dont la voussure en retraite est composée d'une gorge ornée d'un rang de petits dais, se trouve au pied de cette tour. Du centre de ce porche, une porte à deux arcades cintrées, sert d'entrée principale à l'église. Le trumeau divisant la double baie de la porte, est surmonté d'une niche couverte de dais à pinacle chargé de crochets. Une grande fenêtre, offrant deux ogives lancéolées et géminées, couronnées d'une espèce d'*oculus* à meneaux prismatiques, occupe le tympan au-dessus de la porte. L'archivolte du porche est entourée d'une guirlande de feuilles rampantes, qui se termine par un fleuron.

Cet édifice religieux n'offre plus un ameublement remarquable et en rapport direct avec l'architecture. Les œuvres d'art qui formaient sa décoration monumentale, ont en grande partie péri dans la tourmente révolutionnaire du XVI^e^ siècle; et tout ce qui n'est pas tombé sous

kens up den grooten, by hem anghenomen te stellen, jeghens schepenen, XVIII^e^ lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1625.

Item, betaelt an Meester Simon De Pape, over de reste ende vulle betalinghe van het upmaecken van de vier torrekens staende up den torre van Sinte-Walburghe kercke, midtsgaders het overwerek daer anne ghedaen ende den toeleeh hem daer vooren belooft, V^e^ lib. par. — *Idem*, année 1627.

le marteau et la torche des fanatiques sectateurs du sombre et atrabilaire Calvin, a été renversé à différentes époques par l'administration de l'église même. Ses boiseries, ses stalles, ses mausolées, ses tombeaux, ses autels en forme ogivale, son beau jubé de style flamboyant, son magnifique tabernacle, en forme de tour pyramidale découpée à jour, tout a été détruit. De tant de gracieux monuments du moyen-âge, il ne reste plus que le souvenir.

La tour de Sainte-Walburge a souvent été en butte au feu du ciel. Le 10 avril 1653, à sept heures du matin, le tonnerre tomba sur l'église; un incendie se manifesta aussitôt à l'étage de la tour où sont suspendues les cloches, mais il fut bientôt éteint par l'activité des habitants (1).

En 1704 (2) et 1723 (3), la tour brûla encore, par suite

(1) Den 10 april (1653), 's morgens ten zeven uren, is den blixem ghevallen in den toren van Sinte-Walburge kercke, waer door brandt kwam boven de klocken, maer is terstont door de borghers gheblust gheweest. — *Manuscrit de Doye, reposant aux archives d'Audenarde.*

(2) Item, betaelt an Anthone De Smet, Pieter De Vernie ende Francies Van den Berghe, elcken de somme van acht guldens; voort an Rogier De Cock ende Pieter Stappens, elken de somme van achtien guldens, ende dat ter causen van hemlieden ghesignaleert thebben in tblusschen van den lesten brandt ontstaen in den grooten thorre van de kercke van Sinte-Walburghe binnen deser stadt; par dry ordonnantien van betalingen, alle van den 7 augusty 1704, l^e XX lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1704.

(3) Item, betaelt an Ch. Le Gay, soldaet in het regiment van den Grave van Maldeghem, de somme van 30 ponden parisis; aen Pieter Devenie ende Louis Priau, elken 24 ponden par.; aen Carlo ende Pierre Masar, Antone De Gimberchie, Joannes De Bleeckere, Matthys Verstraeten, Joannes Verstraeten, f^s Matthys, Francies Mahieu ende Francies Van den Berghe, elcken 9 ponden par.; over hemlieden groote debvoiren ghedaen tot het blusschen van den brandt in den thorre van Sinte-Walburghe kercke, ghecauseert door den blixem; voorts aen Joannes Van de Cloostere, zes ponden par. over het aenbrenghen het eerste waeter, ende eyndelinghe aen Joannes Van der Banck, tot dry ponden par., over het doen deerste advertentie van den zelven brandt, par ordonnantie van den 25 juny 1723, l^e LIX lib. par. — *Comptes de la ville*, année 1723.

d'un coup de foudre; les Audenardais conservèrent chaque fois leur belle église par un courageux dévouement.

Le 3 février 1737, un orage épouvantable creva sur la ville, et le fluide électrique mit de nouveau la tour de Sainte-Walburge en flammes; cette fois encore on parvint à maîtriser l'élément destructeur (1).

Enfin en 1803, cette tour fut une dernière fois frappée de la foudre; mais alors elle perdit sa belle flèche, dont elle est restée veuve.

Edouard Van Cauwenberghe.

(1) Den 3 februarius (1737) heeft den torre van Sinte-Walburge kerck, 's avonds ontrent den negen uren en half, in brant gecommen door eenen blicxemslagh, op de selve plaets gelyck in het jaer 25, het welck soo door het groot onweer van wint, hagel ende sneeuw, soo grooten schrick, vreese ende benoutheyt heeft bygebrocht, dat veel hun lieten voorstaen dat het vier noyt en zoude connen gebluscht worden; maer vrou en man, soo gheestelyck als weirlyck, elck dede syn best, en Godt heeft syn huys bewaert. — *Manuscrit de Pierre Vincent, reposant aux archives communales.*

Cuivre ciselé

DE

LA TOMBE DE MARGUERITE SUANDERS,

FEMME DE GÉRARD HORENBOUT, PEINTRE GANTOIS.

Il y a quelques années (1), à propos de l'histoire de l'hospice de Wenemaer, à Gand, et des antiques cuivres qui y sont conservés, nous avons parlé de deux patients et curieux voyageurs, que nous avions rencontrés calquant dans nos églises les inscriptions des plus anciennes pierres sépulcrales et recueillant particulièrement les dessins des cuivres ciselés ayant un caractère funéraire. L'un de ces étrangers, M. Weale, aujourd'hui fixé à Bruges, a réuni de cette manière un nombre considérable de matériaux sur les monuments de cette espèce, ainsi que sur les anciennes dalles tumulaires d'origine flamande. Il en fera l'objet d'une publication, avec planches in-folio, qui paraîtra dans le courant de 1858. En attendant que cette intéressante collection voie le jour, M. Weale a bien voulu nous permettre de reproduire dans le *Messager des Sciences historiques* le dessin d'un cuivre qui nous intéresse tout spécialement, à cause des noms qu'il porte, à savoir ceux des Horenbout, famille de peintres originaire de Gand,

(1) *Messager des Sciences historiques*, année 1854, pp. 1-44.

mais qui s'était établie en Angleterre au commencement du XVI^e^ siècle.

Ce petit monument, parfaitement conservé, large et haut de 0^m^,60, se trouve aujourd'hui incrusté dans le mur de l'église paroissiale protestante de Fulham, sur la Tamise, près de Londres.

Elle a été découverte en 1770, en creusant une partie du sol pour y élever l'église actuelle de Fulham.

M. Weale, à qui nous devons ces renseignements, ajoute que cette plaque funéraire a incontestablement été gravée en Angleterre et, selon toute probabilité, d'après le dessin de Gérard Horenbout (dont nous parlerons tout à l'heure) lui-même. Le caractère et l'idée de ce dessin trahissent évidemment une origine flamande; l'exécution des détails ne laisse aucun doute à cet égard.

Voici l'inscription que nous lisons sur ce cuivre:

Hic jacet domicella Margareta Suanders, nata Gandavi Flandrie, que ex magistro Gerardo Hornebolt gandavensi, pictore nominatissimo, peperit domicellam Susannam, uxorem magistri Johannis Parcker, archarii regis. Obiit anno domini m° cccc xix, xxvi° novembris. Orate pro anima.

Ce petit monument était donc consacré à Marguerite Suanders, épouse de Gérard Horenbout, dont était née une fille, nommée Suzanne, qui épousa le trésorier ou banquier du roi d'Angleterre, nommé maître Jean Parcker.

Ce Gérard Horenbout, au dire de Vasari, de Van Mander et de Descamps, était un artiste éminent, qui vivait à la fin du XV^e^ et au commencement du siècle suivant. Il semble avoir été élève de Gérard Van der Meeren et s'être rendu fort jeune, avec son fils Luc et sa fille Suzanne, en Angleterre, où ils devinrent peintres du roi Henri VIII. Nous voyons en effet par un livre de comptes de ce prince, qu'un Horenbout, peintre, était attaché à sa cour en 1537;

voici l'extrait de ce compte : *Feb. anno Regis* 29 *Gerard Luke Hornebaud, painter,* 56/9 *d. per month.*

En 1853, le *Messager des Sciences historiques,* p. 12-16, a publié la gravure d'un diptique dû au pinceau de Gérard Horenbout et représentant Liévin Hughenois, abbé du monastère de Saint-Bavon, qui semble avoir été son protecteur particulier (1). Van Mander cite deux tableaux que l'abbé Hughenois, commanda à cet artiste pour l'église de Saint-Jean, aujourd'hui la cathédrale de Saint-Bavon, mais dont on a malheureusement perdu la trace.

Dans son important ouvrage, intitulé *les Églises de Gand,* M. Kervyn de Volkaersbeke décrit, t. I, pp. 162-163, une chasuble et une chape, magnifiquement brodés au commencement du XVI^e^ siècle aux frais de l'abbé Hughenois, et dont le dessin fut exécuté par ce maître habile. Quatre belles planches, gravées par M. Onghena, reproduisent fidèlement les moindres détails de ces riches ornements sacerdotaux.

Albert Dürer, dans son *Voyage aux Pays-Bas,* parle de Gérard Horenbout comme d'un peintre et d'un enlumineur célèbre de Gand. Louis Guichardin, de son côté, porte le jugement suivant sur deux autres membres de la famille Horenbout, qui s'appelaient, comme nous l'avons dit plus haut, Luc et Suzanne (2) : « Luca Hurembout de Guanto, » grandissimo pittore et singulare nell'arte dell' alluminare. » Et anco ci sono stute nella pittura donne eccelenti, delle » quali nomineremo solamento tre; l'ima fu Susanna, sorella » di Luca Horembout prenominato, laquale fu excella nella » pittura, massime nel fare opere minutissime ultre ogni » credere et excellentissima nell' alluminare, in tanto che

(1) Ce diptique fait partie aujourd'hui du cabinet de M. Charles Onghena, à Gand.

(1) *Descrittione di tuti i Paesi-Bassi. Anversa.* 1588, p. 129.

» il gran Re Henrico ottavo con gran' doni et gran' promi-
» sione, la tiro in Inghelterra, donne visse molti anni in
» gran' favore et gratia di tutta la corte vivi, finalmente si
» mari ricca et honorata. »

Il résulte à l'évidence du rapprochement des dates et d'autres circonstances que Luc (ou Gérard Luc) et Suzanne étaient frère et sœur, tous deux enfants du peintre Gérard *Horenbaut, Huerenbaut, Horenbaud, Hornebolt* ou *Horenbout* (ce dernier nom représente seule la bonne orthographe).

Luc Horenbout, mentionné aussi dans l'Appendice biographique de la seconde édition de Van Vaernewyck (1), *Historie van Belgis,* se distingua surtout dans le portrait; la plupart de ses tableaux ont été détruits dans les troubles du XVI^e^ siècle. Quoique Suzanne, sa sœur, ne soit désignée que comme *enlumineuse,* il est certain qu'elle excella également dans la peinture; s'il faut en croire la tradition, elle peignit les portraits de plusieurs grands personnages en Angleterre. Je ne sais sur quel fondement s'appuie l'*Appendice biographique* cité, pour faire de Suzanne la femme d'un sculpteur, nommé Whorstley. Elle mourut à Worcestre en 1545 (2).

Le cuivre dont ci-joint le dessin, est particulièrement remarquable à cause de la tête de femme qui surmonte l'inscription, et qui, selon toute probabilité, offre le portrait de Marguerite Suanders.

Un mot encore sur l'entreprise de M. Weale.

Les dessins de cuivres ciselés d'origine flamande qu'il a copiés tant dans notre pays qu'en Angleterre, en Danemarck, en Espagne et en Allemagne, s'élèvent à environ

(1) Gand, 1830, t. II, p. 65.

(2) On peut consulter sur les *Enlumineurs belges,* la notice de M. le chanoine De Smet, insérée dans les *Bull. de l'Acad. royale de Belgique,* 1848, t. II, pp. 76-88.

deux cents; tous sont dûs à des artistes flamands et portent bien le cachet de cet art, que nos anciens graveurs pratiquaient avec tant de distinction. Pour la Belgique seule, M. Weale a réuni quatre-vingts de ces monuments funéraires. Toutefois, il ne publiera qu'un choix des meilleurs spécimens, formant une collection de trente dessins de dalles tombales en pierre et de soixante-dix dessins de cuivres ciselés, parmi lesquels on trouvera la magnifique dalle de la famille *Cortscoef*, conservée autrefois à Saint-Sauveur à Bruges, et que les marguilliers de cette église ont malheureusement aliénée, il y a quelques années. C'était un des plus curieux monuments funéraires de la Belgique. — M. Weale y insérera aussi la pierre tumulaire de Sainte-Alène, de l'église de Forêt, près de Bruxelles (laquelle semble être de la fin du XII[e] siècle), et celle de Saint-Piat, de l'église de Séclin. Le Hainaut, le Luxembourg, la Hesbaye, ne seront pas moins bien représentés que la Flandre dans ce bel ouvrage.

B[on] de Saint-Genois.

LE PREMIER VOLUME

DE L'HISTOIRE DES COMMUNES LOMBARDES, DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A LA FIN DU XIII^e^ SIÈCLE, par M. PROSPER DE HAULLEVILLE. Paris, 1857.

Ce titre dit assez que nous avons sous les yeux un livre sérieux traitant une de ces grandes questions qui intéressent à la fois l'histoire politique d'un peuple et l'histoire du droit, et qui se rattache, comme le dit M. de Haulleville lui-même, à la grande thèse « de la perpétuité du droit romain au moyen-âge. » Thèse d'une haute portée défendue par le célèbre de Savigny, mais que l'auteur de l'*Histoire des communes lombardes* combat avec succès. « On s'est exagéré — écrit-il — l'importance de l'influence des municipes romains sur la naissance des communes du moyen-âge. J'ai acquis la conviction que cette influence a été nulle sur l'origine des communes de la Lombardie. »

Cependant, M. de Haulleville ne se borne pas à résoudre cette seule question; il démontre que c'est au Christianisme, source unique de la vraie liberté des peuples, que les institutions communales dont il s'est fait l'historien, doivent le jour. Voyons comment il s'est acquitté de cette double tâche.

Le premier chapitre de ce volume traite de la décadence du régime municipal romain en Italie, du V^e^ siècle au milieu du VI^e^ et de sa destruction complète dans les villes

occupées par les Lombards. L'auteur y trace à grands traits l'histoire de ces Municipes si puissants sous la république romaine et même sous l'empire, mais dont la splendeur s'éclipsa au V^e^ siècle, au point que les fonctions curiales entraînaient avec elles la déconsidération et même le mépris public. « Pour donner une idée du degré d'avilissement » auquel les municipes étaient descendus, il suffit de lire » cette loi de Justinien, qui condamne les prêtres concubi- » naires à entrer dans la *Curie* de leur ville. » Une institution politique ne saurait tomber plus bas.

L'auteur passe ensuite en revue les divers publicistes allemands, italiens et français qui se sont occupés de l'origine des municipes lombards. A la tête de ceux qui reconnaissent la perpétuité du droit romain dans les institutions communales de la Lombardie, figure de Savigny, l'auteur de l'*Histoire du droit romain au moyen-âge.*

Quelle que soit la valeur de l'opinion émise par cet illustre écrivain, M. de Haulleville la combat bravement en s'appuyant sur l'autorité des auteurs les plus estimés qui n'admettent pas le système préconisé par de Savigny. La marche que M. de Haulleville a suivie pour refuter un adversaire aussi respectable est habilement conçue et marquée au coin de la logique la plus droite.

Le dernier paragraphe de ce chapitre a rapport à l'influence du régime municipal romain sur la naissance des communes lombardes. Les conclusions que l'auteur tire de sa thèse si énergiquement défendue, y sont clairement établies. « Les Lombards — dit-il — ne laissèrent rien debout de l'organisation politique romaine. Tout fut changé : les lois, les institutions, les mœurs, les hommes eux-mêmes. Le monde romain devint germanique, dans son centre : l'Italie. Les municipes ne survécurent pas à la ruine de l'empire. A partir de l'invasion lombarde, il n'en existe plus de traces. »

Puis, il ajoute avec l'accent de la conviction que l'étude approfondie de son sujet lui donne : « Et c'est de ces institutions éteintes qu'on veut faire sortir, six siècles plus tard, les communes. A intervalles aussi éloignés, les époques ne se copient pas. Établissez un lien de filiation entre nos communes modernes et les communes du moyen-âge, on le comprend, du moins pour certains pays de l'Europe : leur nom et leur but sont restés les mêmes; elles ne sont séparées que par des caractères qui tiennent à la différence des temps, des mœurs et des circonstances; une même tradition, une possession non interrompue, les relient entre elles; la chaîne n'a pas été brisée. Il en est autrement pour les municipes romains et les communes lombardes du moyen-âge. Les municipes furent, pendant les derniers siècles de leur existence, tyranniques et odieux; les communes renfermaient les caractères d'un régime relativement libre. Les noms sont autres; le but n'est plus le même : les communes sont aux municipes ce que la féodalité est à l'empire. Les communes du moyen-âge sont des institutions aristocratiques : on ne saurait trop le répéter. Elles ne furent pas le produit de théories préconçues sur la liberté politique, encore moins sur l'égalité devant la loi. Elles furent le résultat d'un besoin social spontané, transporté immédiatement dans le domaine des faits, pratiquement poursuivi et réalisé. Les communes avaient des seigneurs, possédaient des vassaux, des arrière-vassaux, des serfs. Dès que les communes lombardes perdirent leur caractère fondamental, quand elles prirent des tendances démocratiques, dans le sens révolutionaire du mot, elles périrent : nous le verrons. Le caractère féodal des communes du moyen-âge est trop souvent passé sous silence. Elles prirent naissance avec la féodalité; avec elle commence leur décadence. Les pouvoirs réunis de la féodalité et des communes constituèrent le

pouvoir royal, tel que nous le voyons apparaître au commencement de l'histoire moderne. L'Angleterre seule a conservé jusqu'à nos jours, dans sa constitution, les vestiges de cette ancienne organisation : c'est peut-être un des secrets de sa force et de sa grandeur.

Les municipes et les communes sont deux genres différents d'institutions locales, et les municipes de l'empire sont aux communes du moyen-âge, ce que la mort est à la vie. »

Après avoir fait remarquer combien la fausse connaissance de l'histoire romaine a exercé de l'influence sur la société française à la fin du XVIII[e] siècle, l'auteur continue ainsi : « Il est impossible, dit-on, que le mouvement communal ait éclaté en Europe partout, vers la même époque, avec des institutions presque analogues, sans songer à d'anciennes institutions universellement reconnues, qui leur servirent de tradition, de type et de modèle, c'est-à-dire les municipes romains, répandus, avec la puissance romaine, du Rhin jusqu'aux colonnes d'Hercule, du rempart de Sévère, en Bretagne, jusqu'aux frontières de la Mauritanie. Cette objection n'est pas sérieuse. Est-il venu à la pensée de quelqu'un de soutenir qu'autrefois le régime représentatif était la forme générale des gouvernements de l'Europe, parce que, il y a huit ans, tous les états du continent l'avaient adopté presque uniformément, et qu'en ce moment même il est plus ou moins pratiqué par la majorité des peuples du monde civilisé? D'ailleurs, y avait-il des municipes dans le Nord de la France, en Belgique, à Gand, à Bruges, à Ypres, à Anvers, à Louvain, en Hollande, dans l'intérieur de l'Allemagne? Rechercher l'origine des communes lombardes n'est donc pas une tâche qu'on puisse se rendre facile, en se bornant à les rattacher directement aux municipes romains. J'ose espérer que j'ai fait passer cette conviction dans l'esprit du lecteur. »

Tout en rendant hommage au talent avec lequel M. de Haulleville développe sa pensée, nous devons regretter qu'il n'ait pas jugé à propos d'entrer dans quelques détails sur l'origine des communes du Nord de l'Europe et notamment sur les communes flamandes qui brillaient avec tant d'éclat aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Un chapitre consacré à ces institutions que nous regardons comme éminemment démocratiques, n'eut pas paru déplacé dans l'important travail qui nous occupe. Comparer la nature de ces institutions qui exercèrent une si grande influence sur les destinées de l'Europe, avec les institutions analogues de l'Italie, eut été un travail digne de l'auteur de l'*Histoire des communes lombardes*.

Le chapitre qui suit nous initie aux effets de la conquête de Charlemagne. Débarrassé du spectre des municipes, l'auteur va chercher la véritable origine des institutions communales de la Lombardie. Voici comment il débute :

« Le jour de Noël de l'année 800, dans la Basilique de Saint-Pierre, à Rome, le pape saint Léon III, comme obéissant à une inspiration subite, s'approcha du roi des Francs et des Lombards, prosterné devant l'autel, et posa sur sa noble tête une couronne d'or, aux cris mille fois répétés de la foule enthousiaste : « A Charles, Auguste, couronné de Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire! » De cette scène, d'une indéfinissable grandeur, date le rétablissement de l'empire d'Occident (*renovatio imperii*). Dans ce jour mémorable fut scellée l'union des trois grands éléments de l'histoire du moyen-âge, le christianisme, la tradition romaine, la civilisation germanique. La morale évangélique et l'action efficace de la puissance ecclésiastique, si bienfaisante en ces siècles de fer; le respect de l'autorité et tout ce qu'il y avait de bon dans les traditions impériales, transformées et rajeunies par les idées nouvelles; la fière et virile liberté

des Germains et tous les éléments nouveaux qu'avait introduits dans l'ancien monde, ainsi qu'un sang jeune et vivifiant dans un corps malade et désséché, la forte race des fils de la Germanie purifiée par le christianisme comme l'or par le feu; voilà ce qu'acclamait la foule dans la Basilique du prince des apôtres. L'ère barbare est terminée. Le saint empire romain commence. Saint, parce qu'il est basé sur la religion et la justice; romain, parce qu'il doit être universel. Plus de Francs, de Saxons, de Goths, de Bavarois, de Lombards : tous sont citoyens d'une même patrie, LA RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE. »

A ce langage si noble et si vrai, on sent que l'esprit divin du Christianisme vient d'enfanter une ère nouvelle. Il est impossible de mieux dire.

Le cadre étroit qui nous est imposé ne nous permet pas de suivre l'auteur dans toutes les parties de son beau travail. Hâtons-nous de reconnaître qu'après avoir lu cette œuvre savante et pleine d'érudition, on est convaincu, aussi bien que l'auteur lui-même, et c'est le plus bel éloge qu'on puisse lui adresser, que ce n'est pas de Rome payenne, mais de Rome chrétienne que les communes lombardes sont nées. C'est à l'ombre du catholicisme qu'elles se sont développées pour arriver au moyen-âge à l'apogée de leur puissance.

Les tendances de l'ouvrage étant indiquées, nous pourrions terminer ici notre analyse; mais avant de déposer la plume, qu'on nous permette de citer un autre passage qui n'est pas sans intérêt pour les lecteurs du *Messager des Sciences historiques et des Arts;* il se rapporte à la perpétuité de la peinture en Italie et à l'école byzantine, dont les belles productions deviennent de jour en jour plus rares. Laissons parler M. de Haulleville :

« Au milieu du moyen-âge — dit-il — c'est de l'empire d'Orient qu'arrivèrent les premiers peintres. Au IX^e^

siècle, l'école byzantine périssait par l'ineptie de la race théologique des empereurs grecs : pendant plus d'un siècle, ils avaient fait aux arts une guerre qui eut été ridicule, si elle n'avait été sanglante. L'empereur Théophile eut la barbarie de faire brûler les mains au moine artiste Lazare. Ce sera l'éternel honneur de l'Église catholique d'avoir banni de son sein, comme hérétiques, la secte des iconoclastes. Les malheureux artistes grecs ne voulurent pas mentir à leur conscience et éteindre en eux, comme sacrilége, le génie des arts, qui, lorsqu'ils ont pour but le vrai et le bien, ne sont qu'une des mille formes sous lesquelles se révèle la beauté éternelle. Ils allèrent cacher leurs talents dans les îles de la mer Ionienne, à Candie, dans les villes grecques de l'Italie. L'Église catholique, docile aux prescriptions du concile de Nicée, mit à profit les talents des fugitifs. Elle multiplia dans ses temples les peintures de toute espèce. En 817, le pape Paschal I, qui avait accueilli dans le couvent de Saint-Praxède, à Rome, les dernières victimes des persécutions de Léon l'Arménien, fit exécuter, par des artistes grecs, sous le portique de l'église de Sainte-Cécile, une série de fresques, dont l'une, le martyre de Sainte-Cécile, existe encore aujourd'hui dans l'intérieur de ce temple. Les images de saints qui décorent les pilastres de l'église de Saint-Nicolas à Trévise, les peintures des souterrains de la cathédrale d'Aquilée, la grande Madone qui orne aujourd'hui l'église de Sainte-Fidèle à Milan, etc., datent de cette époque et sont l'œuvre de l'école byzantine. Rathérius nous apprend qu'au X^e^ siècle, l'usage des tableaux était très-répandu : c'est même à cet usage que l'évêque de Vérone attribue le mépris des Italiens de son temps pour les canons et les clercs. Il est vrai qu'il ne parle que des tableaux indécents. Ce n'est qu'aux XII^e^ et XIII^e^ siècles que la peinture reçut une impulsion nouvelle. André Rico († 1105),

Barnoba (+ 1150), les deux Bizzamano (flor. de 1184 à 1190) étaient Grecs. Les plus anciens peintres italiens dont on ait conservé les noms, sont Guido et Pietrolino, qui exécutèrent sous Paschal II et Gélase II, des peintures dans la tribune des S. S. Quattro Coronati et à Pise : elles existent encore. Citons encore Simmone Memmi, que ses fresques du Campo-Santo de Pise et deux sonnets de Pétrarque ont immortalisé. La Lombardie ne resta pas étrangère au mouvement de la renaissance de la peinture. Mais sous ce rapport, la Toscane lui fut supérieure. A elle Dante; à elle Cimabué, Giotto!

» Sous le règne de Henri II, au commencement du XI^e^ siècle, Guy d'Arezzo, moine de l'abbaye de Pompose, près de Ravenne, inventait les notes musicales. Les moines italiens furent les premiers artistes musiciens. »

Après les extraits que l'on vient de lire, est-il encore nécessaire de faire ressortir les qualités qui distinguent le livre de M. de Haulleville? Le lecteur a pu se convaincre, sans que nous ayons besoin de le confirmer, que l'*Histoire des communes lombardes* est une œuvre consciencieuse, pleine d'érudition, de savoir et de nobles pensées, écrite dans un style facile, correct et concis; que faut-il de plus pour assurer à M. de Haulleville, malgré sa modestie et son désir de « s'effacer, parce qu'il n'a pas de science blanchie par le temps, » une place distinguée parmi les savants dont la Belgique s'honore?

K. DE V.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Ancien sceau du magistrat de Gand, dit : Scel de Saint-Jean. — Le sceau de la commune connu sous le nom de : sceau de Saint-Jean (*Sinte Jans zeghel*), était employé par le magistrat de Gand dès le XII^e^ siècle. La plus ancienne empreinte que l'on connaisse de ce sceau, est appendue à une charte donnée par Robert de Béthune, comte de Flandre, et les échevins de Gand, datée du 10 juin 1306 (1).

M. Van Duyse, archiviste communal, dans son *Inventaire analytique des chartes et documents appartenant aux archives de la ville de Gand*, fait observer au sujet d'un acte de l'an 1288 (n° 153), vidimé par le juge impérial et notaire public, André Plance, en 1319, *indictione tertia, die vicesimo secundo, mense februarii*, que ce vidimus contient la description du sceau de la communauté de Gand, à l'effigie de Saint-Jean-Baptiste, et la description du contre-sceau. Voici en quels termes : *Procurator dicti Guidi Moysasii exhibuit quamdam potentem literam, sigillo quodam cereo viridis coloris sigillatam, pendente in quodam cordono rubro de serico; non viciatam, non cancellatam, nec abolitam seu corrosam, in aliqua sua parte, imo sanam et integram : in cuius quidem sigilli circumferentia hec litere legebantur :* Sigillum Johannis Baptiste, Gandensium Civium Patroni. In quo sigillo erat impressa imago infra quoddam taberculum et scriptum ibidem : Beati Johannis *ut prima facie apparebat, et a parte alia dicti sigilli erat contrasigillum, in medio cujus erat impressa imago Agnus Dei, ut prima facie apparebat : in cujus contrasigilli circumferentia hec litere legebantur* : Secretum Scabinorum.

On lisait donc autour du sceau la légende qui correspond au sceau d'argent conservé au dépôt de nos archives, sauf à lire au lieu de Sigillum, les mots : S. Sancti (*Sigillum Sancti*), et à joindre au mot Patroni la phrase ad legationes.

(1) Baron de Saint-Genois, *Inventaire analytique des chartes des comtes de Flandre*, n° 1150.

Sinte Jans Zeghel.

Quant au contre-sceau, la description qui en est donnée en 1319, nous paraît évidemment fautive, car le notaire impérial, André Planee, nous apprend que ce contre-sceau portait l'image de l'Agneau divin; or, nous savons positivement par la charte de 1306, dont nous avons parlé plus haut, que le contre-sceau du *Sinte Jans zeghel,* portait un lion rampant, armoiries de la ville de Gand, avec cette inscription : Secretum legationum Gandensium.

La matrice du sceau communal que nous reproduisons ici en gravure, existe encore dans les archives de la ville; elle est d'argent, mais n'a point servi aux deux chartes que nous venons de citer, attendu qu'elle est postérieure à leur date. En examinant attentivement tous les détails, on acquiert la conviction que le sceau communal appendu à la charte de 1306, n'est pas entièrement semblable à celui dont la matrice d'argent est encore conservée à l'Hôtel-de-ville. Dans ce dernier, on remarque une tête humaine à côté de la jambe droite de Saint-Jean-Baptiste, détail qu'on ne trouve pas dans les empreintes du XIV^e^ siècle.

Ce sceau a été gravé pour la première fois, dans notre *Histoire généalogique et héraldique de quelques familles de Flandre*, à la suite de la charte de Robert de Béthune et du Magistrat de Gand, mentionnée plus haut; et une seconde fois dans le tome premier des *Églises de Gand,* avec les remarques que l'on vient de lire.

K. de V.

Lettres inédites de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon. — On a dit avec raison que notre époque est une époque d'investigations historiques. Cette remarque est d'une grande vérité, et pour le prouver, il suffit de citer les nombreuses et importantes publications dues à l'esprit scrutateur qui anime les savants de tous les pays. Il est vrai que toutes les laborieuses recherches qui ont été faites n'ont jeté qu'à de rares intervalles, un jour nouveau sur l'histoire des nations et qu'en général elles n'ont servi qu'à confirmer ou à compléter le récit des anciens chroniqueurs. Mais, n'est-ce rien que cette attestation authentique fournie par les siècles qui ont vu s'accomplir les événements qui nous sont racontés? N'est-ce rien que la découverte de documents écrits par ces hommes dont le génie, les talents, les vertus, les crimes ou les vices ont pesé de tout leur poids dans la balance des destinées d'un peuple? Chaque lettre tracée de leur main est un acte précieux qui nous initie aux secrets de leur existence et dévoile un trait de leur caractère : « Le style, c'est l'homme, » a dit Buffon, et jusqu'à ce jour cet axiome n'a rien perdu de sa justesse. Combien de personnages que nous ne connaissions

que par le rôle politique qu'ils ont joué, n'avons-nous pas jugé différemment après avoir lu leur correspondance intime?

Tout dépôt d'archives est une mine qu'on n'exploite jamais sans en retirer des trésors dont la science ne puisse profiter.

Les trois lettres que nous donnons ci-après, sont extraites d'un dépôt peu connu, mais qui renferme des documents d'une haute importance pour l'histoire de la Flandre; nous voulons parler des *Archives de l'église cathédrale de Saint-Bavon*, que Monseigneur l'Évêque de Gand a bien voulu nous permettre d'explorer.

Ces lettres ont été écrites par les derniers souverains de la maison de Bourgogne, par Charles le Téméraire, lorsqu'il n'était encore que comte de Charolais, et par sa seconde femme, Isabelle de Bourbon.

Quoique peu importantes par elles-mêmes, elles sont assez curieuses pour mériter de sortir de l'oubli auquel elles semblaient condamnées.

Dans la première datée de Bruxelles, le futur héritier de Philippe-le-Bon supplie l'abbé de Saint-Bavon d'accorder à l'un de ses protégés la cure de l'église de Notre Dame à l'Écluse, dont la collation appartenait à l'abbaye de Gand. Cette pièce, pleine de respect et de vénération, atteste que la demande du prince n'a pas obtenu auprès du puissant abbé un succès immédiat, et rien ne nous prouve que la supplique, c'est le mot, ait été agréée plus tard.

« Charles de Bourgouigne, conte de Charolois, de Chasteaubelin et de Bé-
» thune, Révérend Père en Dieu, trèschier et bien amé, Nous avons receu voz
» lettres escriptes à Saint-Bavon le IIII^e^ jour de ce présent mois, responsives
» à autre noz lettres que par avant vous avons escriptes à la recommandacion
» et en faveur dun nostre bien especial serviteur touchant la cure de l'église
» Nostre Dame de Lescluse, par lesquelles voz lettres vous nous escripvez que
» pour nous faire informer de la conclusion autreffois prinse par mon très
» redoubté s^r^ et père, et vous touchant ceste matière pour ung vostre neveu,
» vous envoyez devers nous le porteur dicelles voz lettres vostre serviteur.
» Et pour ce, Révérend Père en Dieu, trèschier et bien amé, quil y a passé
» quatre jours que avons receu vos dictes lettres, et que vostre di serviteur
» nest onques puis venu devers nous et ne nous a de riens parlé touchant
» ceste dite matière quavons bien à cœur, dont nous nous donnons merveilles,
» attendu le contenu en vosdites lettres, Nous escripvons de rechief devers
» vous et en ensuivant le contenu de nosdites premières lettres, vous prions
» et requerons tout chierement et affectueusement que plus povons, que nous
» vueilliez libéralement accorder notre dite requeste. En quoy, nous ferez
» bien grant et singulier plaisir et lequel ne mettrons pas en oubly, mais le
» recongnoistrons voulentiers, quant daucune chose nous vouldrez requérer

» que faire puissions, si nous vueilliez sur ce escripre par ce porteur votre » finale response. Révérend Père en Dieu, trèschier et bien amé, le saint » Esprit vous ait en sa sainte garde. Escript à Brouxelles le VIIIe jour de » février lan LXI (1461). »

CHARLES.

« A Révérend Père en Dieu, notre trèschier et bien amé labbé de » Saint-Bavon lez Gand, conseiller de mon trèsredoubté sgr et père. »

Dans la seconde pièce écrite de Paris, Charles de Bourgogne supplie l'abbé de Saint-Bavon de lui rendre un grand service qu'il n'indique pas, mais que son féal conseiller Gérard de la Bache est chargé de lui faire connaître. Ce n'est donc qu'une simple lettre de créance.

« Charles de Bourgoingne, conte de Charrolois, seigneur de Chasteaubel- » lin et de Béthune, Révérend Père en Dieu, treschier et bien amé, Nous » envoyons devers vous, nostre amé et féal conseillier et maistre de nostre » chambre aux deniers, maistre Girart de la Roiche, porteur de ceste, » auquel avons chargié et ordonné vous dire et réquérir aucune chose de » par Nous touchant aucunes noz affaires, à Nous présentement survenus les- » quels avons ..... (1). Sy vous prions et requerons tant chierement et » ....rtes que povons que au rapport dudict maistre Girard, voeulliez pour » ceste fois adiouster plaine foy et créance comme à Nous meismes et au » surplus vous employer, en ce quil vous requerra de nostre part comme » en vous en avons parfaite fiance et tellement que puissions par effect coi- » gnoistre que nous desirez servir et complaire; et vous Nous ferez très- » singulier plaisir, lequel recognoistrons de bon cuer quant daucune Nous » requerrez que faire puissions. Révérend Père en Dieu, Trèschier et bien » amé, le saint Esprit vous ait en sa sainte garde. Escript à Paris, le » VIIIe jour de septembre. »

CHARLES.

« A Révérend Père en Dieu, nostre trèschier et bien amé, labbé » de Saint-Bavon lez Gand. »

Quant à la dernière lettre, elle émane d'Isabelle de Bourbon, la deuxième femme du comte de Charolais.

Comme dans la première pièce, il y est question d'accorder une sinécure vacante à l'aumônier de la princesse.

« Ysabel, duchesse de Bourgne et de Brabant, contesse de Flandres, Dartois » et de Bourgne, etc. Réverend Père en Dieu, trèschier et bien amé, vous savez » assez la recommandation, prière et requeste que parce devant vous avons

(1) Les passages pointillés sont perdus dans l'original.

» faicte, pour nostre bon amé aulmosnier, maistre Jehan Douzel, et encores » de rechief vous faisons si affectueusement que plus povons. Ainsi que de » nostre part et présente ordonnance plus à plain vous dira ceste fois, nostre » bien amé maistre Josse de Ghiseghem, chanoine de Nostre Dame de Bruges, » auquel vueillez sur ce adiouster ceste fois autelle foy et créance, que feriez » à nous mesmes. Et vous nous ferez très agréable plaisir, que voulentiers » recongnoistrons envers vous, quant daucune chose nous requerrez que pour » vous se puissons, à laide du benoit filz de Dieu, qui vous ait en sa benoite » garde. Escript de Bruxelles, le XVII[e] jour de juillet, lan LXII (1462). »

Isabel.

« A Réverend Père en Dieu, nostre trèschier et bien amé labbé » de Saint-Bavon de Gand. »

Charles le Téméraire avait épousé en premières noces, l'an 1457, Catherine de France, âgée de neuf ans, fille du roi Charles VII. Elle mourut en 1446 sans postérité. Le 30 octobre de l'année 1454, Charles de Bourgogne convola en secondes noces avec Isabelle de Bourbon, fille de Charles I[er] du nom, duc de Bourbon, et d'Agnès de Bourgogne.

De ce mariage naquit, le 13 février 1457, l'unique héritière de la puissante maison de Bourgogne, la duchesse Marie, qui épousa l'archiduc Maximilien d'Autriche, empereur d'Allemagne.

Après la mort d'Isabelle de Bourbon, Charles le Téméraire épousa en troisièmes noces, en 1468, Marguerite d'Yorck, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre.

K. de V.

Livre d'Heures offert par les habitants de la commune de Laeken a la princesse Charlotte. — On lira sans doute avec intérêt les détails suivants, que donne le *Moniteur*, sur un hommage fait par les habitants de la commune de Laeken à S. A. R. madame la princesse Charlotte, à l'occasion de son mariage :

Le 20 juillet, durant toute la journée, une foule considérable de personnes se sont pressées dans les salons de M. Herry, bourgmestre de Laeken, pour voir le livre d'Heures manuscrit dont plusieurs habitants de cette commune, que la princesse Charlotte a si longtemps habitée, ont résolu de faire hommage à S. A. R., à l'occasion de son mariage. Ce livre, exécuté sur parchemin et dans le style du XV[e] siècle, par MM. De Pape frères, paléographes et miniaturistes à Bruges, est une production réellement merveilleuse et toutefois digne de la princesse à qui elle est offerte. Par la richesse et la multiplicité des ornements, par l'abondance des motifs, par l'élégance des dessins, par la profusion variée des sujets, enfin, par le prodigieux fini de l'exécu-

tion, il peut être comparé aux manuscrits les plus achevés et les plus précieux que l'on conserve comme des joyaux d'art dans les grands dépôts littéraires des différents pays de l'Europe.

Donner une idée complète de ce livre à ceux qui ne l'ont pas vu, serait chose impossible. Toutefois, nous allons essayer d'en décrire l'ensemble.

Le frontispice se compose d'une grande miniature, représentant une construction ogivale, dont la partie supérieure forme une galerie et dont chaque support latéral, orné d'un dais et d'un socle sur lequel est placée une statuette, se termine par une rosace où se trouvent marqués la date du 27 juillet et le millésime 1857.

Le titre : *Délices de l'âme fidèle,* est inscrit dans un encadrement d'une extrême élégance, dont la partie inférieure porte les noms des deux artistes au talent duquel le livre est dû.

Puis vient la préparation à l'office de la messe, une invocation au Saint-Esprit, précédée d'une miniature représentant la réunion des apôtres, sur lesquels descendent les langues de feu. Dans la zône intérieure de cette feuille, figure le blason de la ville de Bruges.

Vient ensuite l'office de la messe, dont la première page représente l'intérieur de la chapelle du château de Laeken. Dans cette partie du livre, dont chaque page est ornée d'un encadrement différent, on voit, de trois en trois feuillets, se produire, dans les motifs de décorations, les armes d'une des neuf provinces du royaume.

A la messe succèdent la litanie de la Vierge et une prière à saint Joseph, patron de la Belgique, accompagnées, l'une et l'autre, d'une vignette conçue dans un style de l'école de Van Eyck.

Enfin, les actes de foi, d'espérance et de charité terminent la première division du livre. En tête de la première de ces prières, se trouve une miniature, représentant la vue de l'église actuelle de Laeken; en tête de la seconde, une vignette figurant l'église nouvelle qu'on s'occupe d'ériger dans cette commune à la mémoire de feu la Reine Marie-Louise, et en tête de la troisième, une vue de l'intérieur de la chapelle où la Reine est inhumée.

Tel est le contenu du livre de prières proprement dit : œuvre d'une beauté achevée, où sont prodiguées, nous le répétons, toute la richesse, toute la splendeur, toute la fantaisie de l'art de nos anciens calligraphes et miniaturistes.

La deuxième division est intitulée *Mémorial de famille.* Elle a pour frontispice une vignette dont la partie supérieure représente la ville de Bruxelles, vue de Laeken, et la partie inférieure, l'entrée du château royal. Entre ces deux dessins se déroule le titre tracé en lettres d'or. Puis viennent une suite

de feuillets blancs, mais encadrés dans de gracieux ornements de style ogival. Ces feuillets, disposés là à l'instar d'une pratique fort usitée au moyen-âge, sont destinés à être les dépositaires de tous les événements de famille qui pourront se succéder dans la vie de la jeune princesse.

La reliure de ce livre est digne du chef-d'œuvre auquel elle sert d'enveloppe. Dire que les détails de tous les ornements ont été dessinés par M. Hendrickx, que l'exécution en a été dirigée par M. Dero-Becker et confiée à nos meilleurs ciseleurs et sculpteurs en ivoire, et que toutes les pièces en ont été rassemblées par M. Schavye, qui est un véritable artiste aussi, c'est donner une idée de la perfection de cette partie du missel.

Les plats de la couverture sont formés d'un encadrement ogival en ivoire, sculpté avec une finesse exquise et appliqué sur un fond de velours bleu. Au milieu de celui de devant, se présentent les armes de l'archiduc Maximilien et de la princesse Charlotte, ciselées en or et émaillées; sur celui de derrière est appliqué le double chiffre des jeunes fiancés, également en or, mais relevé de brillants. L'agrafe, pareillement ciselée en or et émaillée, représente le blason de la province de Brabant. Enfin les signets sont des cordons de soie blanes, à l'extrémité desquels sont adaptées de petites couronnes d'or ciselé.

On le voit, l'ensemble de ce livre constitue une pensée. C'est tout le passé de la jeune princesse, ce sont tous ses souvenirs, c'est toute sa patrie. A coup sûr, il eût été difficile d'offrir à S. A. R. un hommage plus délicat que celui-là, et surtout, un monument plus durable par sa nature même. Aussi honneur aux habitants de Laeken qui ont réalisé cette pensée et honneur à l'homme qui l'a conçue, c'est-à-dire à M. Herry, bourgmestre de cette commune.

Mardi, 21 juillet, vers deux heures et demie, M. Herry a été reçu au palais de Bruxelles, par S. M. le roi et par la famille royale, pour remettre à Mme la princesse Charlotte ce splendide témoignage de respect et d'affection de la commune dont il est le chef. Nous n'avons pas besoin de dire quel gracieux accueil a été fait à ce touchant hommage par la famille royale tout entière, qui peut-être voyait là, pour la première fois, une production des deux éminents paléographes de Bruges, rehaussée par l'art de nos ciseleurs en métaux et de nos sculpteurs en ivoire.

L'Abbaye de Saint-Bertin durant les guerres des XIVe, XVe et XVIe siècles. — Située à une faible distance de Thérouanne, l'abbaye de Saint-Bertin dut, comme la ville héroïque dont nous venons de parler, être incessamment exposée aux immenses dangers des guerres qui, au XVIe siècle, valurent à

l'immortelle capitale de la Morinie, l'insigne honneur de mourir française. Fidèles témoins du passé, les registres du monastère (Archives du Pas-de-Calais) viennent nous dire combien terribles furent les ravages et les désastres. Interrogeons-les, et parlons d'abord des riches revenus de nos bons cénobites, avant les guerres de 1528.

En Angleterre, dit le frère comptable, Vidz. in Trinele, Chillain et Molesse, notre revenu s'élève à V^c XXX l., ou environ.

En Allemagne, près Cologne, à LX l.

Dans le territoire *Anguli*, le Calaisis, les comtés de Guines et de Boulogne, à XIIII^c XL l.

Dans le territoire de Bourbourgh, à XXII^c l.; — dans celui de Furnes, à XVI^c l.; — dans celui de Calais, à IIII^c l.; — dans celui de Bruges, à II^m l.

A Popinghringe et le bas Varneston, à XV^c XX l.

Dans le comté d'Artois, à III^m IIII^c et LXX l.

Ce qui forme un total de XIII^m VII^c XX l, ou environ.

Si nous interrogeons, maintenant, le comptable de 1585, il nous dira :

Dans le territoire de Bourbourg qui, d'ordinaire, procurait au couvent un revenu de XXII^c l., rien : tout y ayant été saccagé, d'abord, par les Anglais; puis, par l'armée du roi de France (1).

Même perte en Angleterre, à cause des guerres; en Allemagne, à cause du schisme, bien que, dans ces deux pays, le revenu fût de V^c XXX l.

(1) Lors alèrent Franchois, Bretons, Bourguignons, Piequars et *Flamens* fourer par le pais de Flandres, gens ochire et faire moult de persécucion : et fu par eulx toute le ville de Pourpringue excillié et gastée, et fasoient les Bretons de persécution sans pité; *car Flamens estoient plus hais des nobles, plus que nul commun de nulle aultre cité, pour leur grant orguel* (les chroniques de France, MS. (XV^e siècle) n° 26 de la bibl. de Lille, fol. IIIIxx IIII v°). — Lors se party le roy (de France) de Courtray, pour aller à Tournay; mais ains qu'il se partist de le ville, fu Courtray condampnée à ardoir, par jugement, pour ce que cil de la ville l'avoient laissié comme espave, sans quelque garde de hommes; car ly pluiseurs avoient esté mort en le bataille (Rosbecque) contre le roy, et les aultrez estoient fuis à Gand. *Et, avec che, les François trouvèrent en le maison de la ville bien V^c d'esperons dorés, qui, jadis, furent aus nobles barons de Franche, que les Flamens avoient ochis devant Courtray; et les avoient gardé l'espasse de IIIIxx ans, et tenus cler, et les monstroient par dérision, en faisant mocquerie du reaulme de Franche, et des noblez principalement, qui devant le ville furent occhis jadis :* et, pour ces mesfais fu le ville compdamnée à ardoir, et y fist le roy bouter le fu par ses marissaus, sy tost comme yl se fu partis, et en fui arse le milleur et le plus grant partie (Ibid., fol. IIIIxx VII v°).

Il ajoute : dans cette année 1383, au mois d'août, les Gantois, unis aux Anglais, furent maîtres de presque toute la Flandre qu'ils mettaient au pillage, surtout auprès de Bourbourg, où est située une grande partie des biens de la communauté (1).

N'oublions pas les ravages qu'ils (les Anglais) firent auprès de Saint-Omer, où les granges et les autres biens de Saint-Bertin furent livrés aux flammes et anéantis.

(1) Gantois se partirent pour venir à Bruges.

L'an de grâce mil IIIc IIIIxx II, le jour Sainte Croix, en may, se partyrent de Gand environ quatre mille Gantois armés, tant à piet comme à cheval, pour aler vers Bruges eulx aventurer contre leurs ennemis; car famine si fort les estraignoit qu'il ne povoient longement durer en ce point, et avoient avec eulx pluiseurs carois, *trebus* (*a*) et espringalles, et les conduisoit et ordonnoit leurs capitaines, nommé Phles Dartevelle (*b*). En ce jour estoit le conte Lois à Bruges, et avoit asamblé ceulx du Franc et des villes et casteleries, avec pluiseurs chevaliers et escuiers, et estoient nombré à XXm hommes, sans ceulx de Bruges, qui en ce jour firent moult belle procession, *en portant le sanc de Bruges*, en grant solempnité, et y furent les gens de pluiseurs mestiers tout armé : et, après ce que on eot diné, fist le conte crier alarme, car ceulx de Gant venoient, comme dit est, à grant effort, et ceulx de Bruges yssirent et le conte contre leurs ennemis, bien lieue et demie, acompasgniet de grant peuple dessus nommé. *Avec le conte estoient, tout armé, les gens des IIII mestiers de Bruges : c'est asavoir couteliers, bouchiers, pisonniers* et pluiseurs aultrez, en grant nombre, moult bien estofés (Ibid., fol. LXXIX v°).

(*a*) Catapultæ species, seu machina grandior ad projiciendos lapides, et concutiendos urbium obsessarum muros (Ducange, Gloss., v° *Trebuchetum*). — Parlant d'un autre combat, il dit : *y ot grant frousse de picques, de machuez, de gondendas et de plancons, ainsy comme yl se combatoient à guise de Flandres, à teste armée et escourdie* (fol. LXXIIII v°). — A Rosbecque, les Flamens sont provu de caroy, et de ribaudequins, et d'abalestes, de pavois, de veughelaires, de *tappeens*, de *haequebutes*; et à machs, à bastons, de picques, de mailés, de gondendas et de grant machues, de fourques, de ferrées, de *pafus*, et bien armé, selonc leur fachon, de maint gros anoqtons (fol. IIIIxx VI r°).

(*b*) Parlant de Jacques d'Artevelde, il dit : et se rebellèrent pluiseurs, et fire leur chief d'un bourgois de Gand, *qui avoit esté braseur de mies* (1364. l'assize *dou mies, dou leaukin* et de le forte cervoise); — 1371. Pour 1 recry de le cense de l'assise de le forte cervoise, *leauquin, mies, brouquin et bremard*, pour LII sepmaines et 1 jour, VI l. X s. IIII d. (arch. de l'hôtel de ville de Lille), *et estoit apellé Jaques de Hartevelle* (fol. XVIII v°). — En l'abaye de saint Bavon, à Gand, fu faite l'aliance du roy Edouard et des Flamens, pour faire guere au roy Phles, par le consail de Jaques de Hatevelle (fol. XX r°).

Il est à remarquer, ajoute-t-il, que, durant ce même mois d'août, tous nos biens et nos censives furent consommés et dévastés par l'armée du roi; d'abord, à son passage pour Bourbourg, puis à son retour.

Parlant d'Oxelaere, Ykesbeke, Bronxelle, de la maison des bois, avec la principale dîme de Haveskerke, il déclare que rien n'a été perçu sur ces biens, attendu qu'ils étaient administrés par le moine fugitif (1), qui avait tout enlevé, à l'exception des biens qui, situés en Flandre, avaient été ruinés durant les guerres.

Parlant encore de ce moine, l'année suivante, il nous fait connaître qu'il se fit bénir et proclamer abbé de Saint-Bertin par ses complices, et qu'il vendit *ad tres vitas*, à un chevalier anglais, nommé Guillaume de Hoo, les biens que le monastère possédait en Angleterre, scellant l'acte de vente d'un sceau qu'il s'était fabriqué, et d'ailleurs semblable à celui de Saint-Bertin.

Toutes ces pertes ayant diminué les revenus du couvent (1385) de V^m^ VI^c^ l., ses dettes s'élevèrent à XII^m^ VII^c^ IIII^xx^ et V l.

En 1384, on regarde comme perdus les biens situés *in territorio Anguli*, in Calesio, in Ghisnes, in Estales, in Bousquiem et Lostinghien.

L'année suivante (1385), le siége mis par le roi devant la ville de Dam (2), que les Gantois venaient de prendre, empêche de cueillir les dîmes de Rombleque et Russellede, et rend nuls les revenus des biens situés dans le territoire de Bruges.

En 1386-7, le schisme et le séjour prolongé de l'armée royale, qui vint à l'Écluse (*ad Sclusam*), obligent de renoncer aux dîmes de Westkerque, de Lichtvelde, de Russellede et aux revenus de Quelgheskerque.

En 1397-8, le couvent ne reçoit plus aucun revenu des biens situés en Angleterre, en Allemagne, à Calais et Ghisnes, alors au pouvoir des Anglais.

In Angulo et dans les comtés de Guines et de Boulogne, il ne perçoit plus que III^c^ XXIIII l.; VII^c^ XXXII l. XVIII s., dans le territoire de Bourgbourgh; XI^c^ XVIII l. dans celui de Furnes; II^c^ VIII l. IIII s. dans celui de Calais; XVI^c^ LIIII l. XIII s. dans celui de Bruges; XII^c^ XLV l. à Popinghes (sic); III^c^ LVIII l. dans le comté d'Artois et autres lieux voisins, ce qui réduisait le revenu total à VIII^m^ III^c^ XIX l. XVIII s.; sur laquelle somme II^m^ VIII^c^ IIII^xx^ IIII l. VI s avaient été dépensées pour la subsistance des moines.

(1) Jacques Scotlaere, de Bruges, partisan du pape Clément VII (*Gallia Christiana*, t. III, col. 504, a); — *M. H. de La Plane, les abbés de Saint-Bertin*, t. I, pp. 349-50.

(2) *Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 341.

En 1406, c'est l'armée du duc de Bourgogne qui occupe la ville de Saint-Omer, le couvent et tout le pays, et qui mettant non-seulement les censitaires dans l'impuissance d'acquitter leurs cens, mais encore s'emparant de toutes les provisions des bons religieux, les réduit à de telles extrémités que, si Dieu n'y pourvoit, ils ne savent plus comment ils soutiendront leur misérable vie (1).

L'année qui suit la funeste bataille d'Azincourt (1416), il faut acquitter les XVI couronnes d'or, val. XVIII l., que les vassaux de Houle ont données aux Anglais, comme rachat (2), afin que leur église et leurs maisons ne fussent pas livrées aux flammes (3).

En 1436, l'abbaye est imposée pour le siége de Calais, fait en juillet par le duc de Bourgogne, et pour ses biens de Flunore à la somme de six cent quatre-vingt-dix livres : puis, l'année suivante, à cause du même siége et de ses biens en Artois, à VI^{c} l.

En 1478, voulant condescendre aux doléances des tenaneiers de l'église, à Acquin, Voysernes, Quelmes, etc., dont les terres sont de présent hors labour, et la plupart des maisons et édifices brullez et démolis, le couvent décidait que, pendant les trois premières années de leur cense, les tenanciers ne payeraient que la moitié de leur fermage. Quant aux brullez, se ils se vœullent ramaser, ils ne payeront pour les trois premières années que le tierch ou le quart.

Cette même année, lit-on ailleurs, la terre n'a point esté labourée à Houlle, pour le dangier des anemis, et est demourée à riez, ainsi qu'à Acquin, Herbelle, Poperinghes (4).

En outre, il faut examiner la réclamation du censier de Hames, vu les pertes énormes qu'il a subies, quant les Franchois furent devant Saint-Omer, brûlèrent Cassel et le pays environnant.

Mêmes plaintes, au sujet des garnisons françaises des environs d'Henchin et de Rœuselinghen.

A cette même époque, maistre Phiēs de Sus Saint-Légier, conseillier,

(1) Quod de toto, nisi Deus providerit, vix habebunt religiosi unde vitam sustineant. On ajoute : quod intollerabilius est per ipsos regnicolas, homines armorum, oppressionem patitur, destructionem et predam bonorum suorum.

(2) Qui se redimerent ab Anglicis.

(3) Parlant du siége de Calais de 1346, le chroniqueur, que nous avons plusieurs fois cité, dit : que les gens de la ville estoient sy destroct de famine, que ly pluiseurs mengoient ras, et soris, et cas et aultrez bestes *mervilleuses* (fol. XL r°).

(4) Le blé à XX s. la rasière, en 1476; à XXXII s. en 1478.

sr Guillaume de Nœufverue et sr Brisle le Rœude, eschevins, se rendaient, le 20 novembre, auprès du prieur, du camberlan et du tierch prieur, comme représentant le couvent en l'absence de MS., pour faire remonstrance et advertir que, la nuyt précédente, aulcuns compaignons, que l'on tenoit pour vray estre franchois, jusques à X ou XII piétons, s'estoient bouté sy avant au-dessoubz *du lard*, vers le quartier du chasteau et les terres et fossez estans en bas sur la rivière quy maine à Salbrucq, tastans, comme il fait à croire, s'ilz porroient à celle fois, ou une aultre aprez, passer pour entrer en aulcunes maisons, qui sont à cest endroit.

Pour faire connaître à nos lecteurs les malheurs du monastère au XVIe siècle, nous nous contenterons de transcrire les pièces suivantes, qui termineront cet article.

1515, 21 juillet. Considéré la diversité du temps, et qu'il est apparent que les censiers de l'église, se ilz engrangent leurs biens et advestures en leurs maisons, que le tout sera prins et ravy par les Anglois, ou aultres gens de guerre, advisé a esté que l'on envoyra ausd. censiers et rentiers des terres de l'église, où l'on voit le péril advenir, leur offrir le grant salle de cheans et aultres lieux wides, pour mettre leursd. advestures, sy avant qu'il en pora estre es lieux convers, et en aultres lieux par mulles.

Quelques jours après (3 août), prévoyant que les censiers poroient cy-après faire requeste à l'église, adfin de avoir quittance de leurs censes et fermes, soubz umbre que les Anglois auroient loghié et passé sur leurs terres, et par ce avoir tout perdu, on advisoit que deux religieux yroient sur les lieux, où les Anglois avaient assiz leur host et passé, veoir les pertes et domaiges que lesd. fermiers ont eu, et le tout mestre par escript, pour, cy-après, faire telle modéracion aux censiers que l'on verra affaire, par raison. Et, au surplus, sera advisé ausd. censiers que MDS. a parlé au roy d'Engleterre et recommandé les poures subgietz de l'église, lequel a promis recompenser lesd. subgietz, en faveur de MDS., et que c'est la terre de l'église.

De son côté, Jehan Franchois, censier de la maison de Salpruwicq, vient avertir messieurs que Guillaume Baette, sergent du bailliage de Saint-Omer, luy a fait comandement de aller vers l'Empereur à tout son car et harnas, pour mener aucunes artileries de guerre appartenant au roy d'Engleterre. Comme bourgeois de la ville, lui répondent les moines, libre à vous d'y aller; mais sachez que par adiournement du sergent, nous ne souffrirons pas que vous y soyez convoqué. Déclarez, au reste, que vous y venez comme bourgeois, et exigez surtout votre salaire et vaghacion, ajoutant qu'aultrement vous n'y viendriez, comme non subgiet.

De la Fons-Melicocq.

Translation des cercueils de Lamoral, comte d'Egmont, et de sa femme, Sabine de Bavière, dans un nouveau caveau. — Le 2 juillet dernier, par suite de changements faits dans l'église de Sottegem, les cercueils de Lamoral, comte d'Egmont, de sa femme, Sabine de Bavière, ainsi que les cœurs de leurs trois enfants, ont été transférés solennellement dans un nouveau caveau, construit à cet effet, et ayant issue sur le marché.

Nous empruntons les détails qui suivent à une relation de cette touchante cérémonie, publiée par M. Van Duyse, archiviste de la ville de Gand, délégué par la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature pour assister à la translation des restes mortels de l'illustre victime du duc d'Albe.

Depuis l'époque de l'inhumation du malheureux comte d'Egmont en 1568, jusqu'en 1804, le caveau qui renferme ses dépouilles mortelles ne fut ouvert que trois fois : dix ans après la mort du héros de Saint-Quentin et de Gravelines, pour recevoir le cercueil de sa femme, Sabine de Bavière; ensuite, à la mort de leurs fils Philippe et Charles. On croyait généralement que le caveau avait subi le sort de l'église de Sottegem, détruite, on le sait, de fond en comble en 1645 par les armées franco-bataves, lorsqu'en 1804, par suite de la reconstruction du maître-autel, on acquit la certitude que les cendres de d'Egmont, de sa femme et de leurs enfants avaient échappé à la profanation du temple. Lors de l'ouverture du caveau, on y découvrit deux cercueils, reposant sur deux chevalets ou barres de fer; sur l'un de ces cercueils, aux deux extrémités et au milieu duquel étaient déposées trois boîtes de plomb, ayant la forme d'un cœur, se trouve une petite plaque de cuivre, portant l'inscription suivante :

Ci-gist Sabine palatine du rhin ducesse en Bavière, princesse de Gavre, contesse d'egmont, femme et épeuse de feu monseigneur lamoral d'egmont, en son temps prince dudit Gavre et conte d'egmont et laquelle décéda en Envers, le xix juilet xv^c^ Lxxviij. Priez Dieu pour mon ame.

Sur les boîtes de plomb on lit :

1. *Le cœur de mess. Phls comte d'Egmont, prince de Gavre, chlr. de l'ordre, tué général por Sa Ma. cathol. à la bataille d'Ivry en France le 14 mars* 1590.

2. *Cor Lamoral d'Egmont,* 1568.

3. *Le cœur de messire Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, chlr. de l'ordre, gouverneur et cap. général de Namur, décédé à la Haye, en Hollande, le* 18 *janvier* 1620.

Tous ces détails ont été soigneusement consignés par le chanoine De Bast, dans les *Annales belgiques* (Gand, 1818, t. III, pp. 252-270).

Récemment, par suite de changements faits au chœur de l'église de Sottegem, l'autorité ecclésiastique et l'administration communale résolurent de

concert de donner à d'Egmont et à sa famille une nouvelle sépulture, ayant issue sur le marché, et de combler l'ancien caveau; la translation de leurs dépouilles mortelles a eu lieu le 2 juillet dernier.

Ce jour, se réunirent sur la grande place, la confrérie de Saint-Sébastien, dont d'Egmont fut le protecteur, et celle de rhétorique. Un des membres de la première de ces sociétés portait au cou un collier, auquel était appendu un oiseau, portant l'inscription suivante : 1568 *sterf den grave Hegghemont.* A ces deux sociétés vinrent successivement se joindre le bourgmestre, les échevins, les membres du conseil communal et une foule nombreuse attirée par l'intérêt que devait offrir la cérémonie. Au son de la cloche et au bruit du canon, le cortége se dirigea vers l'église, où il fut reçu par M. Dalschaert, curé-doyen, assisté de ses deux vicaires et de plusieurs ecclésiastiques étrangers, et il fut procédé immédiatement, sous la direction de M. l'architecte Van Hoecke, à l'ouverture du caveau. Après en avoir retiré les deux cercueils, de même que les trois boîtes de plomb, et les avoir placés religieusement au pied du maître-autel, le Bourgmestre donna lecture du procès-verbal dressé lors de l'ouverture du caveau en 1804, et constata la parfaite identité des objets placés sous les yeux des assistants. Ensuite les restes mortels de d'Egmont, de sa femme et de leurs enfants furent portées processionnellement pour être déposées dans leur nouvelle sépulture : des membres de la Société de Saint-Sébastien avaient réclamé l'honneur de pouvoir porter le cercueil de leur illustre protecteur; celui de Sabine de Bavière fut porté par des membres du conseil communal. Arrivés à l'entrée du nouveau caveau, le cortége s'arrêta, et les cercueils y furent successivement descendus. Après que le clergé eût dit les dernières prières, il fut procédé immédiatement à la fermeture du caveau, dont les clefs furent remises entre les mains de l'administration communale, qui reste désormais la gardienne des dépouilles précieuses de l'infortuné compagnon du comte de Horn. Avant de se séparer, la foule écouta avec intérêt deux discours prononcés, l'un par le Bourgmestre, l'autre par M. Eugène Van Damme, fils de l'ancien bourgmestre de Sottegem; enfin, M. Van Duyse clôtura la cérémonie par une improvisation chaleureuse, dans laquelle il rendit hommage au vœu patriotique formé par M. Van Damme, de voir ériger un monument durable à la mémoire du comte d'Egmont, et paya un juste tribut d'éloges au zèle éclairé de l'administration locale, à qui l'on doit l'éclat dont la cérémonie a été entourée. M. Van Duyse fit pressentir que l'œuvre de réhabilitation du comte d'Egmont pourra être conduite à bonne fin, et que la commune de Sottegem possédera dans un avenir prochain, le monument qu'elle a vainement réclamé depuis trente ans. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire l'éloquente improvisation de notre estimable compatriote.

P. C. V. D. M.

Tombeau de C. Scepperus, a Eecke. — L'agrandissement de l'église paroissiale d'Eecke exigeant le déplacement du monument, aujourd'hui fort mutilé, élévé naguères à C. Scepperus (1), ambassadeur de Charles V à Constantinople, on a procédé, le 8 juillet 1857, à l'ouverture du caveau qui recélait les restes mortels de ce célèbre personnage, de sa femme Élisabeth Donche et d'autres personnes de sa famille. M. Vanderhaeghen, curé de cette commune, a bien voulu nous communiquer la note suivante sur cette opération :

« Ayant fait enlever les boiseries du côté gauche du chœur, à deux ou » trois mètres de distance du maitre-autel, nous avons trouvé un monument » sépulcral, de la hauteur d'un mètre soixante-quinze centimètres, et de » la largeur d'un mètre, sur lequel sont sculptées en bas-relief, les figures » de Cornille De Schepper et de son épouse Elisabeth Donche, avec une » inscription latine, qui est tellement effacée, qu'on aurait de la peine à la » déchiffrer, mais elle se trouve reproduite en entier dans le *Messager des* » *Sciences historiques*, année 1856, p. 15.

» A un demi-mètre de profondeur, nous avons rencontré la voûte du » caveau : puis, en creusant plus profondément, nous en avons découvert » l'entrée. Un ouvrier y est descendu avec une lumière et n'y a trouvé que » des ossements et quelques gros clous, de la longueur de six à sept centi- » mètres, sans aucun vestige de cercueil. Il y avait encore sept crânes, dont » quatre grands et trois plus petits. Tous étaient placés sur une ligne, les » uns à côté des autres.

» Le caveau a deux mètres de longueur, un mètre et quarante centimètres » de largeur, et un mètre soixante centimètres de hauteur.

» Nous avons recueilli tous les ossements et nous les avons placés dans » un lieu convenable, avec l'intention de les mettre dans une urne et de les » enterrer devant un monument, que nous espérons pouvoir élever dans » l'église d'Eecke, si nous pouvons obtenir un subside suffisant à cette fin. »

Date de la mort de David Teniers, le Jeune. — Les biographes ne sont pas d'accord sur l'année de la mort de David Teniers, le Jeune : Fiorillo le fait mourir à Bruxelles en 1690; la *Biographie universelle*, le *Panthéon national des Belges illustres*, MM. Immerzeel, Siret, etc., en 1694. Le *Navorscher* (VI, p. 40), reproduit une annonce, insérée dans le *Haarlemsche Courant* du 22 mai 1685, d'où il semble résulter que le célèbre artiste est mort dans les premiers mois de l'année 1685. Voici cette annonce :

(1) V. *Missions diplomatiques de C.-D. De Schepper*, dit *Scepperus*, par MM. le Bn de Saint-Genois et Yssel de Schepper. Bruxelles, 1856, in-4°.

« Tot Brussel op maandag 4 junij en volgende dagen sullen verkocht werden, in 't huis *van Teniers de jonge,* ZALIGER, op de Hoogstraat, verscheidene uitstekende en konstige schilderijen van de voornaamste meesters, daaronder eenige italiaansche stucken, en verscheidene stucken van den overledene, mitsgaders teken- en prentboecken, vele stucken tapijt en meubelen, enz. »

P. C. V. D. M.

INHUMATION DES RESTES DU BOURGMESTRE LARUELLE. — Il y a deux siècles, le bourgmestre Laruelle tombait victime d'un lâche guet-à-pens.

La mémoire de l'infortuné bourgmestre s'est perpétuée depuis deux siècles dans le souvenir de la population liégeoise, qui le vénère comme l'un des plus glorieux martyrs de nos franchises communales.

« En 1799, dit M. Polain dans ses *Esquisses historiques,* on découvrit le tombeau de Laruelle; le corps était intact. Le peuple courut se disputer les lambeaux de ses vêtements et conserve encore aujourd'hui avec vénération ces précieuses reliques. » Il y a quelques années, M. Victor Van Orle légua le corps de Laruelle aux soins pieux de l'Institut archéologique liégeois, qui en rendit dépositaire l'un de ses membres, M. Félix Capitaine, président de la Chambre de commerce.

Samedi dernier a eu lieu la translation de ces restes au palais de nos anciens princes-évêques. A cet effet, MM. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique liégeois; U. Capitaine, secrétaire, et M. le baron de Sélys-Longchamps, sénateur, délégués de l'Institut, se sont rendus chez M. Capitaine, et ont reçu le corps de Laruelle, déposé dans une caisse ouverte à sa partie supérieure. Apres avoir reconnu l'identité de ce corps, naguère examiné en leur présence par M. le docteur Spring, ils l'ont fait transporter au palais, pour être pieusement déposé dans une chapelle attenante au Musée de la province.

Arrivé au palais, où se trouvaient réunis M. Closset, bourgmestre, M. de Rossius-Orban, président du Conseil provincial de Liége, plusieurs professeurs de l'Université, des fonctionnaires, des artistes, etc., le corps de Laruelle a été retiré de la caisse, et examiné de nouveau par M. le docteur Spring. Après un examen attentif, celui-ci l'a retrouvé dans l'état dont la description avait été faite par cet habile et savant anatomiste, qui a pu constater sur ce corps les marques extérieures des blessures qui lui ont donné la mort.

L'identité des restes de Laruelle étant ainsi démontrée, le corps a été replacé dans un cercueil et déposé dans la Chapelle.

M. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique, a donné ensuite lecture du procès-verbal de translation et de dépôt. Ce procès-verbal a été immédiatement signé par les personnes suivantes, présentes à la cérémonie : MM. d'Otreppe de Bouvette, président de l'Institut archéologique liégeois; U. Capitaine, secrétaire; Félix Capitaine, Ch. Du Vivier, L. Fabry-Rossius, Ch. Grandgagnage, Ferdinand Henaux, M. L. Polain, baron Ed. de Sélys-Longchamps, Ch. de Thier, membres de l'Institut archéologique liégeois; Jules Ansiaux, docteur en chirurgie; de Behr, chanoine; Chauvin, professeur à l'Académie des Beaux-Arts; Corbusier; E. Denis, artiste peintre; Dognée-Devillers, avocat; Eug. Dognée, id ; Frédérix, colonel, directeur de la fonderie royale de canons; J. Helbig, artiste peintre; comte de Hemricourt de Grunne; Oscar de Leeuw; Loomans, professeur à l'Université: Nihon, avocat, baron E. de Senzeille, Spring, professeur à l'Université, et Edouard Van Marcke, artiste peintre.

Nous ne pouvons que féliciter l'Institut archéologique de l'hommage qu'il vient de rendre à la mémoire de Laruelle, en faisant déposer son corps dans un endroit convenable, où il doit être, ainsi que l'a dit l'honorable président de l'Institut, un objet de vénération et non de curiosité publique.

Vente de la collection de tableaux du comte Vilain XIIII. — La vente des tableaux appartenant à la succession de M. le comte Vilain XIIII faite à Paris, pendant le mois d'avril dernier, a attiré une grande influence d'amateurs et de marchands étrangers. On s'est vivement disputé les tableaux, qui ont été adjugés comme il suit : Le N° 1, Berchem, *Vue d'un ancien port de Gènes*, 4,600 fr., au marquis de Saint-Cloud; — N° 2, Béga, *la Bohémienne*, 1000 fr., à M. Pierard, de Valenciennes; — N° 3, Craesbeke, *le Concert flamand*, 3,400 fr., au comte Dubois d'Assche, de Bruxelles; — N° 7, *la bonne Mère*, par Miéris, 12,300 fr., à M. le marquis de Rhodes, de Bruxelles; — N° 8, un Ommeganck, 9,525 fr., à M. Goupil, pour M. Van Marcke, de Liége; — N° 11, Isaac Ostade, *Repos de Voyageurs*, 14,800 fr., à M. Et. Leroy; — N° 12, Ruysdael, *Paysage*, 4000 fr., à M. Et. Leroy; — N° 13, David Teniers, *Vue de Flandres*, 6,800 fr., à M. Et. Leroy; — N° 14, le *Déjeûner flamand*, par le même, 4,600 fr., à M. Et. Leroy; — N° 15, l'*Alchimiste*, du même, 4,550 fr., à M. François Nieuwenhuyse; — N° 24, André del Sarte, *Jupiter et Léda*, 7,600 fr., à M. Baude; — N° 25, Schidone, 4,500 fr., au même; — N° 28, Velasquez, *Portrait de Philippe IV*, 3,100 fr., à M. Patureau; — N° 29, le même, *Portrait d'Olivarès*, à M. Baude. — La somme totale de la vente s'est élevée à 116,017 fr.

Société des Sciences, des Arts, etc., du Hainaut. — *Résultat du Concours.* — Dans sa dernière séance, la Société des Sciences, des Arts, etc., du Hainaut, a décerné une médaille d'or à M. Lecouvet, professeur à l'Athénée de Gand, auteur d'un mémoire *sur le mérite littéraire des poëtes latins nés dans le Hainaut.*

Tous ceux qui connaissent les travaux si pleins d'érudition du jeune lauréat, et le *Messager* en particulier, qui compte cet estimable savant au nombre de ses collaborateurs les plus instruits et les plus laborieux, applaudiront à ce beau succès, qui est un hommage légitime rendu à l'esprit d'investigation qui distingue M. Lecouvet.

P. C. V. D. M.

Société Dunkerquoise. — Cette Société, qui a si puissamment reveillé le goût de l'histoire et de l'archéologie à Dunkerque et dans la contrée voisine, vient de mettre au concours pour l'année 1859 les deux questions suivantes, qui intéressent vivement notre pays :

I. Histoire des troubles religieux au XVIe siècle, dans le nord de la France et particulièrement dans la Flandre maritime. — Ce sujet devra être traité au point de vue particulier où il est présenté. Des faits généraux, les auteurs ne devront citer que ceux qui se rattachent au but désigné et qui s'appuyent sur des documents authentiques. Ils les envisageront dans leur ensemble, leur influence, leurs résultats. Ils examineront la situation où se trouvaient placées les communes pendant l'époque des troubles; la part qu'elles y ont prise, la résistance qu'elles y ont opposée; l'attitude des autorités au milieu de cette effervescence d'idées et de théories de toute nature, où les intérêts et les passions se cachaient sous le masque de la dispute religieuse.

II. De l'influence de la domination espagnole dans la Flandre, au point de vue des lois, des mœurs et des institutions. — La domination espagnole sur la ville de Dunkerque et le comté de Flandre a dû y modifier la législation et les mœurs, y exercer une certaine influence sur le langage et les habitudes. Il faut constater ces modifications et, si elles ont laissé des vestiges dans le pays, les signaler d'une manière nette et précise.

Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, a Gand. — *Programme du concours de 1857-1858. — Section de Littérature et section de Musique.* — La Société a décidé que l'objet du concours de composition musicale sera, pour l'année 1857-1858 :

Une Cantate, *sur un sujet déterminé, à mettre en musique pour une ou plusieurs voix, avec accompagnement d'orchestre.*

Le prix consistera en une médaille de la valeur de 400 fr.

A cet effet, il est préalablement ouvert un concours pour le *Poëme* destiné à être mis en musique.

Le sujet, national pour la pensée : *Les Beaux-Arts en Belgique*, est abandonné, quant à la forme, à l'imagination des concurrents. Cette pièce, de soixante à quatre-vingt vers, pourra être écrite en français ou en flamand.

L'auteur du meilleur poëme recevra une médaille de 150 francs.

Les pièces concurrentes devront être envoyées *franco* au secrétariat de la Société avant le 15 octobre 1857, afin que le poëme couronné puisse être immédiatement publié.

Un programme ultérieur fixera les conditions du concours musical.

Les prix décernés seront remis aux vainqueurs en 1858, à la séance solennelle de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature.

Les MSS. envoyés au concours restent à la Société.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une *devise* qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Ceux qui se feraient connaître autrement, ainsi que ceux qui enverraient leur poëme après le terme prescrit, seront exclus du concours.

Académie royale de Belgique. — *Classe des lettres. — Résultat du concours de* 1857. — L'Académie avait mis au concours six questions, sur quatre desquelles il est arrivé des réponses.

Première question. — « Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question; proposer une solution motivée. »

Il est arrivé deux mémoires, portant les inscriptions :

N° 1. *Multa jure civili, contra rationem disputandi (scilicet strictum jus) pro utilitate communi recepta esse innumerabilibus rebus probari potest* (L. 51, § ult. D. ad leg. Aquil.).

N° 2. Si je parlais ma langue, je parlerais mieux.

Les commissaires étaient MM. Faider, Grandgagnage et Arendt. L'Académie, conformément au jugement de ses commissaires, regrette de ne pouvoir décerner de médaille, et décide que la question sera remise au concours.

Deuxième question. — « Constater les analogies que présentent les langues flamande, allemande et anglaise, malgré les modifications qu'elles ont subies, et rétablir la signification des mots tombés en désuétude dans l'un de ces idiomes par celle qu'ils ont conservée dans un autre. »

La classe a reçu deux mémoires en réponse à cette question; ils portent les inscriptions suivantes :

> N° 1. Je vouldray premièrement bien savoir ma langue et celle de mes voisins où iay plus ordinairement commerce. C'est un bel et grand adgencement sans doubte, que le grec et le latin, mais on l'achepte trop cher.
>
> (Montaigne, *Essais*, liv. I, chap. 25).

N° 2. Καὶ πῶς ἡμεῖς, ακούομεν εκαστος
Τῇ ἰδία διαλεκτῳ ἡμῶν ἐν ᾗ ἐγεννήθημεν.
Πραξεις τῶν Ἀποστολῶν. (Κεφ Β' 8).

Les juges étaient MM. Carton, Arendt et Snellaert. Conformément à la proposition des deux premiers commissaires, la médaille d'or, après l'ouverture du billet cacheté, a été décernée à M. E.-J. Delforterie, président du collége de Marie-Thérèse et professeur de la faculté de philosophie et lettres à l'Université catholique de Louvain.

Cinquième question. — « Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Hainaut, le conseil de Flandre. »

Un seul mémoire est parvenu au concours; il porte pour devise :

> L'objet le plus noble de l'autorité souveraine, c'est la puissance de réprimer les injustices, de faire cesser les oppressions, et d'empêcher que la force ne tienne lieu de loi.
>
> (De Neny, *Mém. historiques et politiques*, t. II, ch. XXIII, art. 1er).

Conformément aux conclusions des rapports de MM. De Smet et de Saint-Genois, et sur l'avis du troisième commissaire, M. le baron de Gerlache, le prix a été adjugé à M. Alexandre Pinchart, attaché aux archives générales du royaume.

Sixième question. — « Tracer un tableau historique et politique du règne de Jean Ier, duc de Brabant. »

Outre le récit circonstancié des événements, ce tableau devra faire connaître l'état social du duché de Brabant, sous le rapport de la législation, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, des lettres et des arts.

La classe avait reçu un seul mémoire en réponse à cette question; il portait la devise :

> Que de nobles exploits rappelle à la mémoire
> Le nom fameux du Belge et son antique histoire!
>
> (Ph. Lesbroussart, *les Belges*).

Conformément aux conclusions de M. David, auxquelles ont adhéré les deux autres commissaires, MM. Schayes et Polain, la classe exprime le regret de ne pouvoir décerner de récompense.

NÉCROLOGIE : M. Borluut de Noortdonck. — Le 22 du mois de juin dernier est mort à Gand, à l'âge de près de quatre-vingt-six ans, M. Borluut de Noortdonck, un des amateurs de livres et d'estampes les plus distingués du pays.

M. Borluut de Noortdonck, qui avait fait de bonnes études à l'ancienne Université de Louvain, consacra toute sa vie et une partie de la fortune considérable qu'il possédait à la formation de sa bibliothèque et de sa collection d'estampes. Peu communicatif de sa nature, il accordait rarement la faveur de pouvoir pénétrer dans son cabinet; aussi ses collections, quoique jouissant d'une grande et légitime réputation, ne sont-elles connues que de très-peu de personnes.

M. de Noortdonck étant mort sans prendre aucune disposition destinée à assurer la conservation en entier de son cabinet, sa riche bibliothèque et son incomparable collection d'estampes seront prochainement livrées aux hasards des enchères. Ayant eu, par un privilége particulier, l'occasion d'examiner souvent les nombreux trésors littéraires et artistiques réunis par M. de Noortdonck, nous pouvons assurer que jamais plus belle vente n'aura eu lieu en Belgique.

P. C. V. D. M.

—— J.-L.-D.-D. Van den Schrieck. — La ville de Louvain a fait une perte regrettable, au commencement de cette année, en la personne de M. Van den Schrieck, l'un des amateurs de tableaux les plus éclairés du pays. On nous permettra de consacrer dans ce recueil quelques lignes à la mémoire de ce généreux protecteur des arts.

M. Jacques-Léopold-Désiré-Dieudonné Van den Schrieck naquit à Louvain, dans la paroisse de Sainte-Gertrude, le 7 janvier 1786. Il était fils de Léopold-Joseph Van den Schrieck, licencié en droit et promoteur de l'Université, et de Catherine Van Langendonck, appartenant aux familles patriciennes de la commune. Dès sa tendre enfance il montra un goût prononcé pour les Beaux-Arts. M. Van den Schrieck fut l'un des premiers élèves de l'Académie de Louvain, fondée vers la fin de 1800, et cultiva pendant longtemps le dessin en amateur. Le 26 juillet 1815, il épousa Marie-Caroline-Josèphe Van Binst, fille de Jean-Jacques-Joseph Van Binst, notaire distingué à Louvain. Depuis lors il s'appliqua avec succès à la formation d'une galerie de tableaux de l'École flamande et hollandaise. Grâce à son dévouement, sa collection devint bientôt l'une des plus importantes du pays. C'est qu'il connaissait à fond les œuvres de nos anciens maîtres. Il n'achetait rien de commun, rien de secondaire, rien de douteux. Il ne collectait que les pein-

tures de grands artistes, de ceux qui ont gouverné l'art flamand dans les diverses phases de son existence. L'espace nous manque pour entrer dans des détails au sujet des peintures de la galerie de M. Van den Schrieck. Nous nous bornerons à constater qu'elle renferme, non pas une seule, mais plusieurs productions de Rubens, Van Dyck, Jordaens, Teniers, Rembrant, J. Steen, Ostade, Ruisdael, Wouwermans, Hobbema, P. Neefs, en un mot de tous les grands maîtres de l'École flamande et hollandaise.

Son goût des arts et la protection qu'il accorda à ceux qui les cultivent, lui valurent la croix de chevalier de l'ordre de Léopold.

M. Van den Schrieck, qui fut successivement membre du Conseil communal et président de la Commission administrative de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Louvain, mourut le 9 mars 1857. Son enterrement eut lieu, à Rode Saint-Pierre, le 11 du même mois, au milieu d'un grand concours de monde. Deux discours furent prononcés, le premier par M. Prosper Poullet, président du tribunal de 1re instance, le second par l'auteur de ces lignes. Nous allons faire suivre le dernier, par le motif qu'il renferme plusieurs détails qui complètent cette note biographique :

« Messieurs,

» Nous venons saluer une dernière fois les restes d'un homme qui a rendu des services considérables à la propagation du goût des arts au sein de notre ville, et dont la perte marquera dans les annales artistiques du pays. Souffrez que je vous en parle un instant et que je paie ainsi à sa mémoire un tribut de reconnaissance au nom de la Commission administrative de l'Académie des Beaux-Arts de la ville de Louvain, à laquelle il a appartenu pendant près de vingt ans.

» M. Désiré Van den Schrieck se distingua dès sa tendre enfance par un goût décidé pour les arts. Après avoir achevé son éducation littéraire, il s'appliqua avec succès à l'étude du dessin dans un cercle de jeunes artistes qui s'étaient placés sous la conduite d'un vénérable vieillard, Verhaghen, l'ancien peintre de Marie-Thérèse. Henri Van der Haert, le grand dessinateur, que la mort nous a enlevé trop tôt, fut son condisciple. Le goût du beau qu'il avait cultivé au milieu de ces jeunes gens, porta d'heureux fruits dans la suite. Vous n'ignorez pas, Messieurs, que la gloire la plus resplendissante de notre pays consiste dans les travaux de nos anciens peintres. La Belgique a produit dans tous les genres des sciences des hommes remarquables; mais la gloire de ceux-ci pâlit devant la gloire de cette cohorte de coloristes qui ont vu le jour sur notre sol et qui ont rempli le monde de chefs-d'œuvre. Cette vérité était, il y a une trentaine d'années, complétement ignorée, et le Belge n'éprouvait alors de l'admiration que pour tout ce qui

lui arrivait de l'étranger. M. Van den Schrieck, en citoyen dévoué à l'honneur de son pays, voulait contribuer à la mettre en évidence, à la rendre populaire. Possesseur d'une fortune considérable, il résolut de former une collection consacrée à réunir des travaux de nos grands peintres du XVIIe siècle, et ses généreux efforts furent couronnés d'un plein succès. Vous connaissez tous, Messieurs, cette galerie qui ne renferme que des chefs-d'œuvre; cette galerie, dont la réputation est européenne et au milieu de laquelle le Belge se sent plus noble, plus élevé, à la vue des œuvres de ces grands artistes qui nous ont mérité un nom respectable parmi les races du globe.

» Mais là ne se borna point le dévouement aux arts et à la gloire du pays de celui que nous venons de perdre. L'école moderne donnait de belles espérances, méritait d'être encouragée. Il annexa à sa galerie une collection de tableaux d'artistes contemporains et fournit ainsi à plusieurs de nos peintres, actuellement en renom, l'occasion de se signaler dans le monde artistique.

» Membre du Conseil communal, il provoqua la réorganisation de notre Académie des Beaux-Arts et contribua puissamment à établir l'enseignement de cette école sur des bases plus larges et mieux en rapport avec les exigences de l'époque. Appelé à la présidence de la Commission administrative de l'Académie, il se dévoua d'une manière édifiante dans l'intérêt de cette institution. Ses lumières, son expérience et son zèle exercèrent une influence salutaire sur la marche des études et produisirent d'heureux résultats. M. Van den Schrieck était le véritable Mécène de nos jeunes artistes. En leur ouvrant à toute heure du jour sa magnifique galerie, il leur procura les moyens de s'initier aux chefs-d'œuvre de nos anciens peintres et de réaliser des progrès rapides. Il fit plus : il logea plusieurs de ces jeunes gens dans sa maison, soigna lui-même leur éducation artistique et facilita ainsi leur début dans la carrière si difficile de l'art.

» Tant de sollicitude, un dévouement si désintéressé, lui ont donné des titres incontestables à la reconnaissance de notre Académie et de la ville de Louvain.

» Adieu, généreux protecteur des arts; adieu, citoyen dévoué. Ta mémoire restera en vénération parmi nous. Ton dévouement nous servira d'exemple et nous encouragera dans nos efforts.... Reçois, là haut, l'expression de notre vive reconnaissance et de nos sincères regrets.... Adieu ! »

Edward Van Even.

MAUSOLÉE DE LA FAMILLE MORILLON,

A LOUVAIN.

Un Triptyque de Michel Coxie, de Malines.

Rapport à Messieurs les Bourgmestre et Échevins de la ville de Louvain (1).

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous adresser quelques détails au sujet d'une découverte archéologique, se rapportant à l'histoire de Louvain, et qui offre le plus grand intérêt pour l'histoire politique et littéraire du pays.

Vous savez, Messieurs, que notre hôtel-de-ville renferme un triptyque de Michel Coxie, de Malines, dont le panneau central représente l'Ascension du Sauveur, et qu'on est en droit d'envisager comme l'un des chefs-d'œuvre de ce grand artiste, si justement surnommé *le Raphaël de la Belgique* (2).

(1) Ce rapport, transmis au collége échevinal, le 6 mars 1857, a été augmenté depuis de quelques détails biographiques. Toutes les notes y ont également été ajoutées.

(2) Michel Coxie ou, comme il écrivait lui-même, *Michel van Coxcien*, né à Malines en 1499, fréquenta d'abord l'atelier de Bernard Van Orley, le peintre de Marguerite d'Autriche. Il se rendit ensuite en Italie, et étudia, en 1532, sous la conduite de Raphaël. Ayant épousé Ida Van Hasselt, il revint, en 1539, dans sa ville natale et y exécuta une foule de tableaux. Phi-

Les volets de ce triptyque offrent des portraits de famille, et leurs revers sont ornés d'armoiries. Par malheur, on ne connaissait jusqu'ici aucun de ces portraits. Cela m'engagea, il y a quelque temps, à entreprendre des recherches. Le tableau avait un haut intérêt artistique; il pouvait également avoir un intérêt historique.

Dans la supposition que le triptyque ne pouvait être qu'un *ex-voto,* donné à l'une de nos églises par quelque famille opulente, je me mis à parcourir la plupart des ouvrages d'héraldique belge, à l'effet de retrouver les armoiries décorant les revers des ventaux. Mais, à mon grand regret, je n'obtins aucun résultat. Usant d'une dernière ressource, je copiai les blasons et je les communiquai à l'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse belge,* en le priant de vouloir me venir en aide. Ce savant généalogiste s'y prêta de bonne grâce. Mais les recherches auxquelles il se livra à cet effet, dans sa riche et précieuse collection héraldique, restèrent également infructueuses. Ce fut enfin le hasard qui se chargea de me mettre sur la trace d'une découverte qui m'intéressait vivement.

En parcourant, il y a quelques jours, le manuscrit contenant l'*Histoire de Louvain* de J. Molanus (1582), qui appartient à la Bibliothèque de Bourgogne, et que Mgr De Ram, recteur magnifique de l'Université de cette ville, avait bien voulu mettre à ma disposition, j'y remarquai le passage suivant : « Guido Morillonus, vir pietate, literis et » vitæ integritate conspicuus, Carolo V° Imperatori Cæsari » augusto à Secretis, obiit anno 1548, die IX octobris. Cui » filius Maximilianus Morillonus, nunc (1582) Episcopus

lippe II le nomma son peintre, et le cardinal de Granvelle le tenait en grande estime. Le laborieux artiste mourut dans sa ville natale le 5 mars 1592. Voy. Karel Van Mander, *Het leven der doorl. nederlandsche Schilders*, Alckmaer, 1605, in-4°, fol. 258 v°; M. Alfred Michiels, *Histoire de la peinture flamande et hollandaise,* t. III, p. 240.

» Tornacensis, *celebre monumentum posuit in Ecclesiâ* » *S. Petri*, opera Michaelis Coxennii, *Pictoris* » (1). La phrase « *Opera Michaëlis Coxennii* » me frappa. Il me semblait qu'elle ne pouvait se rapporter qu'au tableau de l'hôtel-de-ville. Ma supposition était exacte, et la provenance du chef-d'œuvre du grand artiste de Malines m'était enfin connue.

Le triptyque décorait primitivement le Mausolée de Gui Morillon, savant du XVI^e^ siècle, qui se trouvait autrefois dans l'église de Saint-Pierre, contre le premier pilier de gauche de la nef principale, en entrant par la porte dite *des longs Escaliers*.

Comme je savais que le socle de ce monument existe encore, je me rendis à Saint-Pierre, à l'effet de prendre lecture de l'inscription dont il est décoré. Cette inscription me fournit quelques notions importantes pour l'explication des personnages figurant sur les volets du triptyque. Je me rendis ensuite à l'hôtel-de-ville, dans le but de constater si le tableau représentant l'intérieur de l'église de Saint-Pierre, peint, en 1668, par Wolfgang De Smet, et qui orne la salle du Conseil, ne pouvait me fournir des indices nouveaux. Cette démarche ne fut point infructueuse. L'artiste a reproduit le monument en son entier. Comme celui-ci se trouvait dans le bas de l'église, et, pour parler comme les peintres, au premier plan, De Smet a été en mesure de le rendre sur une échelle assez grande, de façon qu'on est en état de reconnaître non-seulement les détails des sculptures, mais même les personnages figurant dans le triptyque. L'ensemble de ce monument a dû former un beau spécimen de style Renaissance. Le triptyque était surmonté d'un

(1) V. *Historiæ Lovaniensium libri XIV, auctore* Johanne Molano, vol. in-folio, lib. 12; voir sur ce précieux manuscrit, que Mgr De Ram est sur le point de livrer à l'impression, la notice de M. Ch. Ruelens, dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, 2^e^ série, t. II (1855).

fronton en marbre de diverses couleurs, orné de colonnettes, sculptures et armoiries. Le tout était couronné d'une statue représentant le Christ tenant la colonne de la Passion. L'inscription qui se trouve sur le socle, est de la teneur suivante :

D. O. M.

VIRO PIETATE, LITERIS ET INTEGRITATE VITAE CONSPITIO GVIDONI MORILLONO, CAROLO V IMP. CAE. AVG. A SECRETIS : LECTISSIMAEQVE MATRONAE ELISABETHAE DE MIL, EJVS CONJVGI OPTIMIS PIISSIMISQVE PARENTIB. ET ANTONIO MORILLONO FRATRI CHARISS. QVI SVMMO SVI APVD ERVDITOS OB INGENIVM ET DOCTRINAM RELICTO DESIDERIO IN IPSO AETATIS FLORE E VIVIS SVBLATVS EST. MAXIMILIANVS MORILLONVS, PBR, I. U. LICENTIATVS ET PRAEPOSITVS ECC^E ARIEN. MONVMENTVM ET SIBI VIVENS POSVIT. OBIIT ILLE II OCTOC. M.D.XLVIII; ILLA XX DECEMB. M.D.LII. HIC VERO XI OCTOB. M.D LVI. ET MAXIMILIANVS DECESSIT EPS TORNACENSIS, XXVI MARTII A° M.D LXXXVI (1). PRECARE ILLIS PIE LECTOR REQVIEM.

Ce mausolée a dû être démoli en 1807 (2).

Avant de passer à la description du triptyque de Coxie, il importe, Messieurs, de vous entretenir un instant des membres de la famille dont il conserve le souvenir.

Gui Morillon, originaire de la Bourgogne, homme versé dans les belles-lettres, fut le premier professeur de grec qu'eut le *Collége des Trois Langues,* à Louvain, particularité qui a été ignorée par les historiens de cet établissement

(1) Le membre de cette phrase, à partir de *decessit,* a été ajouté après coup. Cette inscription a été reproduite, mais d'une manière inexacte et incomplète, dans le *Théâtre sacré du duché de Brabant*, du baron Leroy, t. I, p. 101.

(2) Ce fut vers cette époque qu'on démolit et déplaça, à Saint-Pierre, une foule de monuments funèbres. Pelckmans touche un mot au sujet de ces vandalismes, dans sa chronique manuscrite, concernant l'histoire de la ville de Louvain : « Alzoo dat men in S^t-Peeters kercke alsnu (juny 1807), bezig is met een steenen graf-schrift der familie van 't Santels, welk tegen den pilaer der middelbeuke, tusschen S^t-Yvo en de Cremers autaren, af te breken, en dat het schynt dat de gedagtenisse der overledene geheel moet uytgeroyt worden, zoo men hier in S^t-Peeters, en tot Brussel, in de kerke van den H. Michaël en meer andere kerken ziet, zoo wille ik, naer myn krank vermogen, zoo veel als my mogelyk zal zyn, aen de naerkomelingen eene kleyne gedagtenisse overlaten van eenige grafschriften van de welke er nog eenige op den vloer van S^t-Peeterskerke te vinden zyn, etc. » V. *Lovensche Cronyke,* t. XV, fol. 41.

célèbre (1) et que Goropius Becanus (2) et Molanus (3) nous révèlent. Erasme éprouvait pour lui une vive sympathie, ainsi que cela résulte des lettres que cet homme remarquable lui adressa et qui ont été publiées dans l'édition de ses œuvres complètes. Morillon rédigea des remarques sur quelques livres d'Ovide, qui furent imprimées à Lyon et à Cologne. Son mérite lui valut ensuite le poste élevé de secrétaire de l'Empereur Charles-Quint, et de sa sœur Éléonore, reine de France. Le savant mourut à Louvain, le 2 octobre 1548, et fut enterré à Saint-Pierre. Il avait épousé Elisabeth De Mil, qui lui avait donné six enfants, quatre fils et deux filles, et qui mourut dans notre ville, le 20 décembre 1552. Elle fut également ensevelie à notre église collégiale.

Le fils aîné de Gui, Maximilien Morillon, né à Louvain en 1517, se distingua d'une manière brillante dans ses études. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il s'appliqua, à l'Université de notre ville, à l'étude des deux droits et prit le grade de licencié. Il montra ensuite une grande aptitude pour la politique. Le cardinal de Granvelle, ce ministre qui avait un tact admirable pour distinguer le mérite, et auquel on rend depuis longtemps la justice qui lui a été refusée pendant sa vie, se l'attacha et l'initia aux affaires les

(1) Valer. And., *Collegii Trilinguis Buslidiani in Academia Lovaniensi, Exordia ac progressus.* Lov., 1614, in-4°. — M. Félix Nève, *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain.* Brux., 1856, in-4° (Mém. cour. de l'Académie royale de Belgique).

(2) Johann. Goropius Becanus, *Origines Antwerpianæ*, Ant., 1569, p. 291. Voy. plus bas la note 2 de la p. 277.

(3) « Guido Morillonus. Guidonem Morillonum de variâ multiplicique litterarum cognitione nobilem, Buslidiana, in Lovaniensi Academiâ, scholæ primum habuit linguæ græcæ professorem. Goropius, ad Perenottum Cardinalem, de *Antverpiâ*, lib. IV. Scripsit argumenta et scholia in epistolas Heroïdum et Ibin Ovidii edita Lugduni à Gryphio et Coloniæ à Cymnico. *Alia manu :* Scripsit ad eum epistolas aliquot Erasmus. *Memoria eique est insignis Tabula picta in S^to Petro, ubi sepultus.* » Molanus, *Op. cit.*, lib. 9.

plus importantes du gouvernement des Pays-Bas. Il lui en laissa même la direction pendant son voyage en Espagne, et pendant son assez long séjour à Besançon. Le cardinal lui confia également l'administration des abbayes d'Affligheim et de Saint-Amand, dont il était abbé, et le nomma vicaire-général du diocèse de Malines. Il le pourvut en outre de la prévôté de Saint-Pierre d'Aire, en Artois (1). Morillon, qui était lié d'amitié avec Viglius, le chef-président du conseil privé, et avec le conseiller Hopperus, rendit, pendant les troubles du XVI^e^ siècle, des services considérables à la ville de Louvain, ainsi que l'attestent les papiers de l'administration (2). Philippe II, appréciant son mérite, le fit appeler, à une époque difficile (1582), au siége épiscopal de Tournai. Le nouvel évêque fit preuve d'une grande sagesse dans l'administration de son diocèse. Par malheur, il ne jouit pas longtemps de la haute dignité qu'il devait à son mérite et à la confiance du Roi. Le prélat fut emporté par une mort subite, le 27 mars 1586. On enterra ses restes dans la cathédrale de Notre-Dame, à l'entrée du chœur, du côté de l'Évangile. Sa devise était : *Unum est necessarium* (3). Les lettres politiques de Morillon au cardinal de Granvelle, conservées à la bibliothèque publique de Besançon, vont être mises à la lumière, par Mgr De

(1) V. Leroy, *Théâtre sacré du Brabant*, t. I, p. 15.

(2) Notre administration lui fit offrir, le dimanche de la kermesse de 1575, six vases de vin. Voici un extrait qui le constate : « Nae middage (5 sept.), omtrint den avont, heeft d'onder-Borgemeester, Michiel Goirts, met J. Lievens, mynen Heere den vicaris Morillon beschoncken met 6 statstoopen Rinswyns, by cedulle geteekent by den selven Goirts en J. Lievens, hem in zyne eygene handen gegeven, eodem, ten huyse M^r^ *Jheronimi Van Winge.* » — En marge : « Den heere vicaris beschoncken, te Loven kermisse, 1575. » V. *Résolutions du conseil*, fol. 292 v°.

(3) Voy. M^r^ J. Le Maistre d'Anstaing, *Recherches sur la cathédrale de Tournai*, Tournai, 1842, t. II, p. 110. — Voy. aussi *Gallia christiana*, t. III, p. 243.

Ram, pour la Commission royale d'histoire. Elles sont au nombre de cinquante-huit et s'étendent du 28 juillet 1566 au 21 décembre 1567. La plupart sont datées de Bruxelles; d'autres le sont de Louvain, d'Arras, d'Aire et de Saint-Amand (1).

« Morillon, dit l'abbé Boisot, dans son *Projet de la vie*

(1) V. *Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 2e série, t. VIII, p. 329. — M. Weiss a publié plusieurs lettres de Morillon au cardinal de Granvelle, qui témoignent que sa correspondance doit offrir le plus haut intérêt pour l'histoire de la révolution du XVIe siècle. L'une de ces lettres, datée de Bruxelles, le 24 mars 1564, renferme les détails suivants au sujet d'une espèce d'émeute qui eut lieu à Louvain :

« Les Allemandz ont faict grande insolence ces jours passez à Louvain, attaichons des espaules de mouton et des chappons rôtiz sur la porte de nostre maistre de Lovanio (le docteur Jean Hessels), et ont voulu batre le curé de Saint-Pierre, ainsi qu'il venoit sur le tard vers sa maison. Les bourgeois les portent fort, pour non perdre le peu de prouffit qu'ilz en ont. L'Université et la ville feirent hier quelque édict; mais ils procèdent trop flochement (en fléchissant, trop faiblement), et du coustel d'icy l'on n'y fait rien. Le principal auteur desdites insolences est ung Hongrois, boiteulx et encore jeusne, chanoine à Ordford, et que se vante que le prince d'Orenges le veult faire pouveoir d'une prebende de Liége. Il fut constitué prisonnier mercredy; mais, par l'ayde de ses compaignons et adsistence des bourgeois, il fut recours (enlevé) de la main de la justice. Ils ont, ces jours passez, attaché aux portes de la maison de la ville de Louvain quelques libelles diffamatoires, contenantz resjouissance de vostre parlement, attendu que les théologiens et papistes ont perdu leur chief et pilier : en ce que me semble, ilz font honneur à vostre seigneurie. » *Papiers d'état*, t. VII, p. 435.

Dans une lettre datée de Bruxelles, 28 septembre 1564, se trouve le passage suivant : « Ceulx de Louvain accordarent (les aides) devant hier, aiantz detenu monsieur le prince cincq jours. Mon beau-frère (Jérôme Van Winge) y at fort travaillé, et fut le trésorier Schetz vers luy, pour adviser sur les moiens. Son altèze s'estoit bien souvenu de luy, et avoit enchargé monsieur le président de luy faire parler et escripre par moy, comme j'ay faict avec aultant d'instance et d'affection comme je désire veoir les affaires de Sa Majesté et du publicq bien aller. L'on at semé audit Louvain des billetz pour animer le peuple de ne consentir. Je vouldroie que l'on en tint meilleure information; du moings que l'on en feit le semblant. Mais vous cognoissez le chancelier de Brabant, que m'a faict grand discours comme il y at bien harangué et au contentement du prince d'Orenges, qui se moque de luy à pleine gorge et en sa présence, sans qu'il l'appercoit. » Ib., t. VIII, p. 365.

du cardinal de Granvelle, avait non-seulement un très-grand esprit et un profond savoir, mais encore une probité singulière et une adresse admirable. Il était laborieux, agissant, constant, généreux, fidèle, doux, discret, désintéressé, digne enfin d'être un des plus chers amis du cardinal de Granvelle, son confident, son grand vicaire, son intendant, son *tout.* Il avait le chiffre du cardinal; il lui rendait un compte exact de ce qui se disait, de ce qui se faisait, de ce qui se passait à la cour de Bruxelles : rien n'était oublié, et il semble qu'il eut le secret de lire dans le cœur des personnes les plus dissimulées.

» Ce qui me paraît le plus estimable dans ses lettres, outre la netteté et l'exactitude, c'est une noble hardiesse à ne rien déguiser, et à ne rien adoucir de ce qu'il apprenait qu'on trouvait à redire dans la conduite du cardinal. Un ami si éclairé et si sincère ne se pouvait payer. Mais peu de ministres s'accommoderaient de cette espèce d'amis; et ce n'est pas une des moindres marques de la solide vertu et du bon esprit de Granvelle que d'avoir aimé jusqu'à la mort un homme qui lui disait si librement ses vérités » (1). Sa correspondance avec le prélat, dit M. Ch. Weiss, composée de treize volumes, renferme, avec beaucoup de détails qui sont restés inconnus, un compte parfois minutieux des affaires des Pays-Bas de 1564 à 1586 (2).

Le frère de l'évêque, Antoine Morillon, avait également vu le jour à Louvain. En s'appliquant avec le plus brillant succès à l'étude des belles-lettres, il puisa dans la lecture des auteurs classiques un goût prononcé pour l'ar-

(1) V. *Papiers d'état du cardinal de Granvelle, d'après les manuscrits de la Bibliothèque de Besançon, publiés sous la direction de* M. Ch. Weiss, t. I (1841), *Notice préliminaire,* p. 56.

(2) Ouvrage cité, t. VII (1849), p. 414.

chéologie, qui commençait alors à devenir une science. On ne l'ignore pas, que l'exhumation des ouvrages des poëtes grecs et romains excitait à cette époque une vive admiration pour les travaux artistiques de l'antiquité. Partout sur le vieux sol romain, on pratiquait des fouilles à l'effet de retrouver des fragments anciens d'architecture, de sculpture, de numismatique, etc. Notre jeune savant fut l'un des Belges qui se rendirent les premiers en Italie, dans le but d'assister à ces découvertes et d'en étudier les résultats. Le cardinal de Granvelle encouraga les travaux de l'antiquaire de Louvain. On sait que cet homme d'état était un amateur éclairé des arts : « Son goût pour les antiquités était tel, dit M. Weiss, qu'il employait un grand nombre d'artistes en Italie et en Sicile à les rechercher et à les dessiner. Antoine Morillon, frère de Maximilien, était un des plus remarquables » (1). Goropius Becanus, qui fait un éloge pompeux de son dévouement à la science, nous apprend qu'il étudia presque tous les monuments anciens de la Péninsule. Les édifices de Rome et de Naples furent surtout l'objet de ses travaux. Il explora également dans ces deux villes les bibliothèques des savants, les ruines, les catacombes et les cryptes, recueillant des inscriptions, des détails sur des peintures et des sculptures (2). Par malheur, la mort l'enleva à la science à

(1) Voir M. Weiss, *Papiers d'état du cardinal de Granvelle*, t. I, p. 21.

(2) Becanus en s'adressant au cardinal de Granvelle, s'exprime ainsi : « Pauci sunt in Italia à litteris humanioribusque disciplinis clari homines, quibus ille Antonius Morillonus tuus non fuerit notus, quem ut quisque erat sciendi avidissimus, ita maximè colebat, et observabat : quo ab eo tanquam ab inexhausto et immenso doctorum antiquitatum Oceano ea sibi hauriret, quæ studiis suis usui ornamentoque fore speraret. Hic plurimum quidem doctrinæ eruditionisque, patri suo debebat homini de varia multiplicique litterarum cognitione ita nobili, ut Buslidianæ in Lovaniensi Academia scholæ plurimum sibi gratulentur se hunc primum habuisse græcæ linguæ professorem. Verum multo plus antiquariarum opum e beneficentia tua

la fleur de l'âge et avant qu'il avait pu faire jouir le public des fruits de ses investigations. Il mourut le 10 oct. 1556. Son calepin de voyage se trouvait, en 1642, à la bibliothèque chapitrale de Tournai parmi les manuscrits délaissés par son neveu (1). Nous ignorons s'il y existe encore.

La bibliothèque de Bourgogne possède de lui un MS., intitulé : *De Crucis dominicæ figurâ, epistola ad Guill. Lindanum, Theologum,* in-folio, n° 7885. Le théologien auquel A. Morillon adressa cette lettre, est Guillaume Van der Linden, docteur de l'Université de Louvain (1556), mort évêque de Gand en 1588.

Elisabeth Morillon, la fille aînée de Gui, avait épousé Jerôme van Winge, l'un des bourgeois les plus notables de Louvain, qui siéga à plusieurs reprises dans le conseil communal de notre ville. Elle lui donna trois fils, Philippe, Jerôme et Antoine, et mourut en cette ville, le 24 septembre 1576 (2).

Tous les enfants de ce mariage se sont fait remarquer par leur amour pour les lettres. Il importe d'en toucher un mot.

compararat, quas, nisi dira Atropos excellentissimi cujusque ingenii rapacissima absolutum fere laborem perturbasset, acceptas tibi tulisset tabulis in æternum victuris. Quam hic oram Italiæ et Siciliæ auspiciis comeatuque tuo non perlustravit? Quid usquam invenit commemoratu dignum, quod non descripsit? Nihil Romæ, nihil Neapoli, quod diligentium ejus subterfugerit. Omnia armaria doctorum hominum penetrarat, omnes ruinas discusserat, in omnes cryptas irrepserat, omnes cippos, omnia labra, omnes terminos, omnes Janos, omnes denique inscriptiones, scalpturas, picturas, et tessulati operis varietates non perlegerat modo, et annotarat, et in adversaria retulerat : sed suis etiam manubus vel pingendo vel sculpendo, vel fingendo fuerat imitatus. » V. *Origines antwerpianæ*, p. 291.

(1) *Adversaria Antonii Morillonii.* Voy. Ant. Sanderi, *Bibliotheca Belgica manuscripta.* 1642, in-4°, t. I, p. 209.

(2) « Eodem die (26 sept) d'uytvaert vande huysvrouwe M. Jheronimi Van Winge, en meyer, borgemeesteren en eenige schepenen te maeltyde aldaer. » *Résol. du conseil de* 1576, fol. 522 v°. — Jérôme Van Winge, qui devint, en 1569, membre de l'état extraordinaire de Brabant, vivait encore en 1582; il était alors âgé de 75 ans. V. M. Weiss, *ouvr. cité,* t. VIII, p. 366.

Philippe Van Winge qui, de même que ses frères, avait vu le jour à Louvain, s'appliqua, à l'exemple de son oncle, à l'étude de l'archéologie et du dessin. Il se rendit, fort jeune, en Italie et y explora avec ardeur les monuments primitifs du christianisme, en compagnie de Bosio et à l'exemple et sous l'inspiration du célèbre Alphonse Ciacconius. Bosio nous apprend qu'il opéra pendant plusieurs années des fouilles tant dans la partie publique que dans la partie secrète du cimetière de Saint-Calixte, l'un des plus importants de Rome. Le savant mourut à la fleur de l'âge à Florence, en 1592. Sa mort excita les regrets de tous ceux qui avaient applaudi à ses travaux, et l'on doit mettre de ce nombre l'illustre Baronius et Frédéric Borromée. Jean Macarius ou l'Heureux, de Gravelines, mort en 1614, dans un ouvrage intitulé : *Hagioglypta,* s'est fait l'historien des travaux de Philippe Van Winge. Il nous le montre à la fois savant et artiste, dessinant et peignant lui-même les anciens monuments d'art, dont les peintres employés par Ciacconius ne lui paraissaient pas avoir reproduit la véritable physionomie. La préface de l'*Hagioglypta* contient à ce sujet des détails curieux. Cette préface a été publiée par M. le docteur Leglay, qui possède le manuscrit de Macarius qu'on suppose autographe, dans ses *Nouveaux Analectes,* Lille, 1852, p. 82 (1). L'album de Van Winge repose actuellement à la Bibliothèque de Bourgogne. C'est un manuscrit autographe d'environ 200 pages in-8°, enrichi d'inscriptions grecques, étrusques et latines, ainsi que de quelques dessins à la plume. On a placé en tête du livre, qui fut écrit entre les années 1589 et 1591, le portrait du jeune antiquaire, gravé par Jacques Matham, d'après le dessin de Henri Goltzius

(1) Voy. MM. Ch. Ruelens et Emile Nève, *Les Catacombes de Rome,* dans la *Revue catholique,* 4e série, 2e vol. (1853-54), p. 698.

(*B. M. Philippo Winghio Henricus Goltzius amistitiæ ergo delineabat Romæ*). Au bas du portrait, on lit l'inscription suivante :

Quem vides, Lovanium *genuit, aluit, docuit,*
Iuvenem e patrio solo Italia traxit, tenuit.
Antiquitatis sacræ et non sacræ indagatorem,
Urbis monumenta mirantem docti mirabantur.
Hoc inter princeps Baronius *vidit, laudavit* (t. IV).
O fatum! Nil felix et longum
Mors properata florem ante messem messuit.
Florentiæ jacuit anno M. D. XCII.

Ce précieux manuscrit fut acheté par M. Ch. Van Hulthem à la vente de la Bibliothèque des Bollandistes, à Anvers en septembre 1825, n° 96 du catalogue (1). Il forme actuellement le n° 17,872 de l'Inventaire général de Bibliothèque de Bourgogne (2).

Jérôme Van Winge, né à Louvain vers 1557, embrassa l'état ecclésiastique, prit le grade de licencié en droit et obtint, en 1588, un canonicat au chapitre de Notre-Dame à Tournai. C'était un prêtre instruit, qui aimait et cultivait avec prédilection l'archéologie. Non-seulement il visita toutes les villes du pays, mais la plupart de celles de France et d'Italie, dans le but de voir les monuments d'art et de recueillir des inscriptions anciennes. Des relations étroites l'unissaient avec Juste Lipse, ainsi qu'il résulte de plusieurs lettres de cet homme célèbre. Jérôme Van Winge se montra constamment ami dévoué de la civili-

(1) *Bibliotheca Hulthemiana*, t. VI, p. 274, n° 924.

(2) Voici le titre : *Inscriptiones sacræ et profanæ, collectæ Romæ et in aliis Italiæ urbibus, à* Philippo de Winghe, *Lovaniensi,* Antonii Morillonii, *viri doctissimi e sorore nepotis, qui dum totam perlustrabat Italiam in ipso juventatis flore, Florentiæ occubuit, anno* 1592. *Ejus imago ab Henrico Goltzio delineata et à Jacobo Matham, æri insculpta, hic in limine exhibetur.* Voy. *Invent. de la Bibl. de Bourg.*, t. II, p. 231.

sation. Il légua, par testament, toute sa fortune à la bibliothèque du chapitre, actuellement bibliothèque publique de Tournai, qu'il avait commencée lui-même par le don de 6000 volumes, amassés avec goût, et parmi lesquels se trouvaient des manuscrits remarquables provenant de ses parents. Le chanoine organisa cette bibliothèque dans des vues très-élevées, savoir pour l'utilité du chapitre, de tout le clergé, ainsi que de la population entière de la ville et pour la propagation des belles-lettres. Jérôme mourut à Tournai, en 1637, et fut inhumé à Notre-Dame, près de la chapelle de Saint-Gilles. Les cahiers de ses voyages archéologiques, faits depuis 1587 jusqu'en 1619, se trouvent à la bibliothèque fondée par lui. Un savant, qui a bien mérité des études archéologiques, Mr J. Le Maistre d'Anstaing, les a fait connaître dans la livraison d'août 1839 de la *Revue de Bruxelles*, pp. 1-19.

Antoine Van Winge, d'abord chanoine de la cathédrale de Tournai (1588), devint ensuite religieux à l'abbaye de Liessies, non loin d'Avennes, où il obtint la crosse abbatiale, en 1610. Il mourut à Mons, en 1657, la même année que son frère Jérôme, et fut enterré dans l'église des Jésuites. Bollandus et Rosweyde en parlent avec le plus grand éloge (1). Il fut l'éditeur des œuvres de Blosius.

On le voit : le goût des lettres était, dans la famille qui nous occupe, une espèce d'héritage qui se transmettait de père en fils, d'oncle à neveu.

Bien qu'un peu longues, les renseignements biographiques qui précèdent étaient nécessaires pour constater l'importance historique des personnages représentés sur les ventaux du triptyque de Coxie.

Le panneau de milieu du triptyque, qui est de forme carrée, représente, ainsi qu'il a été dit plus haut, le Christ

(1) Voy. M. Le Glay, *Cameracum christianum*.

montant au ciel. Le Sauveur a à sa droite Saint-Pierre et à sa gauche Saint-Paul. Ces figures sont à mi-corps et de grandeur naturelle. Dans les nuages voltigent cinq anges, portant les instruments de la Passion. Sur un coupon de papier sortant d'un livre que saint Paul tient à la main, on observe les mots suivants : « *Michael de Coxsyen, me fecit.* » Ce panneau se trouve dans un état de délabrement très-avancé : il est lézardé, rongé par les vers et a en outre perdu des plaques entières de couleur.

Le volet de droite représente saint Guidon, debout, posant sa main droite sur une herse (1), et sa gauche sur l'épaule de Gui Morillon. Celui-ci est agenouillé, a les mains jointes et porte une robe longue à fourrures. A côté de lui se trouve son fils Maximilien. Il est également agenouillé et porte le costume d'archidiacre de Malines. Derrière ce dignitaire ecclésiastique se trouve son frère Antoine, habillé en noir, et dans le coin, au-devant du père, l'on observe deux petits garçons modestement vêtus. Ces deux portraits nous ont fait penser un instant à Jérôme et Philippe Van Winge, enfants d'Elisabeth Morillon. Mais un nouvel examen du tableau nous a fait découvrir au-dessus de chacune de ces têtes une croix rouge, signe de décès. Ce sont donc les physionomies de deux fils de Gui Morillon, morts en bas-âge. Le revers de ce volet est orné des armoiries en toutes couleurs de Morillon : *d'or à la bande d'azur chargée de trois étoiles d'or.*

Le volet de gauche offre sainte Elisabeth de Hongrie, debout, portant dans la main droite des couronnes superposées et avançant de l'autre Elisabeth De Mil, agenouillée

(1) Saint Guidon, en flamand *Sint Weyen*, né vers 950 et mort en 1012, servit pendant plusieurs années en qualité de domestique, chez un cultivateur à Anderlecht, près de Bruxelles. C'est de là qu'on lui donne une herse pour emblème. Voy. sur ce saint l'excellente *Histoire des environs de Bruxelles*, par notre ami, Alphonse Wauters, t. I, p. 17.

et ayant les mains jointes. Derrière l'épouse de Gui Morillon se trouvent, dans la même attitude, ses deux filles Elisabeth et Marie, modestement vêtues en noir. Les physionomies de ces personnages sont traitées d'une manière admirable. Le revers de ce volet est orné des armoiries de Morillon-De Mil : *trois aigles doubles, sur fond d'azur.*

L'exécution de ce triptyque est très-soignée et accuse indubitablement la meilleure époque du maître. Les formes sont souples et correctes; le coloris est clair et vigoureux. Une vive expression anime toutes les physionomies. La tête du Christ offre surtout un haut intérêt, à cause de la beauté de son type et de la hardiesse de son exécution.

Maximilien Morillon fit exécuter ce triptyque à la mémoire de ses parents, lorsqu'il occupait le poste de vicaire-général du diocèse de Malines. Michel Coxie habitait alors également la ville archiépiscopale et devait avoir des rapports fréquents avec le haut dignitaire que nous venons de nommer. On comprend sans peine qu'il déploya toutes les ressources de son talent dans le but de produire un chef-d'œuvre, afin d'obliger ainsi un homme qui pouvait lui être de la plus grande utilité. Ceci explique la supériorité artistique du tableau qui nous occupe.

Le triptyque du grand peintre de Malines ne présentait jadis qu'un intérêt purement artistique; il acquert aujourd'hui un haut intérêt historique, attendu qu'il nous a conservé les portraits de plusieurs membres de l'une des familles les plus importantes du XVI^e^ siècle.

M^r^ P. De Decker, ministre de l'intérieur, dans une lettre à M. le gouverneur de la province de Brabant, en date du 27 décembre 1855, se montrait disposé à accorder un subside pour la restauration de notre triptyque. L'intérêt nouveau que vient d'acquérir, par suite de nos investigations, le travail de Coxie, pourrait peut-être contribuer à faire prendre par ce haut fonctionnaire une décision

prompte et favorable à cet égard. Pour moi, je m'estimerai heureux si mes modestes recherches pouvaient contribuer à faire entreprendre la restauration d'une œuvre qui intéresse à la fois l'histoire de l'art et l'histoire du pays (1).

Veuillez agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute et respectueuse considération.

Edward Van Even.

(1) Sur la proposition de M. le bourgmestre Ch. De Luesemans, ami éclairé des arts et l'un des administrateurs les plus habiles du pays, le collége échevinal statua qu'une expédition de ce rapport serait envoyée à M. le Ministre de l'Intérieur, et que la demande de subside pour la restauration du triptyque de Coxie serait renouvelée. Depuis lors l'État et la province ont accordé les subsides sollicités. Nous lisons en effet dans le rapport de la séance du conseil communal du 21 avril 1857, ce qui suit :

« M. le bourgmestre donne communication d'une lettre du 20 mars, par laquelle M. le gouverneur de la province fait connaître que le gouvernement consent à intervenir pour une somme de 700 fr., payable en 1857 et 1858, dans les frais de la restauration du tableau de *Michel Coxie*, évalués par la commission des monuments à 1,600 fr., et que la Députation accordera 200 fr., si le conseil veut porter la part contributive de la ville de 500 à 800 fr.

» Cette lettre répond à la demande primitivement faite, par lettre du collége du 18 janvier 1856, à l'effet d'obtenir de l'État et de la province un bon millier de francs, le restant de la dépense calculée à 500 fr. devant alors demeurer pour compte de la ville. Depuis lors il a été envoyé un rapport de M. Van Even, contenant des renseignements très-intéressants sur l'histoire du tableau et les personnages qui y sont représentés, et c'est ensuite de cet envoi que M. le Ministre de l'Intérieur a pris la résolution annoncée.

» Le conseil décide d'accepter la proposition de M. le gouverneur. » Voy. *Bulletin communal de la ville de Louvain*, 1857, p. 50.

ÉTUDE

SUR

LE POËME *VAN DEN VOS REINAERDE*,

D'APRÈS LE TRAVAIL RÉCENT DE M. JONCKBLOET.

Il fut longtemps de mode parmi nos écrivains de placer le berceau de la littérature néerlandaise au XV^e^ siècle, à l'avénement des chambres de rhétorique. Le moyen-âge tout entier était considéré comme non avenu. — Age de fer, où l'esprit était enchaîné, où la pensée était travestie sous un jargon grossier, où « l'art et la poésie étaient enfouis dans les antres fétides des moines fainéants! » — C'est par ces mots que débutaient tous les historiens de notre littérature. Soit dédain, soit ignorance, ils semblaient trouver plaisir à lacérer de leurs mains les plus belles pages de nos annales. Ce n'était qu'à regret qu'ils s'arrêtaient un instant à Van Maerlant. Tout le reste — et le *Goedroen* et les *Niebelungen* dont l'origine se perd dans la nuit des temps, et la prose admirable de nos mystiques, et cette soif immense de poésie qui caractérisait nos ancêtres, épopées chez la noblesse, satires et poëmes didactiques pour la bourgeoisie, effusions lyriques dans les cloîtres — tout cela était effacé d'un trait de plume du livre de vie. C'était du moyen-âge.

Il fallut que des étrangers vinssent plaider contre nous la cause de nos pères, qu'ils vinssent exhumer de la pous-

sière les chefs-d'œuvre de ces temps reculés, pour mettre un terme à nos injustes préventions. Alors seulement nous commençâmes à rougir de notre indifférence, à avouer que l'époque des Artevelde n'était pas une époque de barbarie, à nous apercevoir que la littérature néerlandaise avait besoin de se retremper à ses sources, et nous allâmes demander aux œuvres du passé la naïveté et la simplicité que nous ne trouvions plus dans celles du présent.

A peine cette réaction en faveur du moyen-âge eut-elle commencé, que l'attention se porta sur la production la plus originale, la plus spontanée de ce temps, sur le poëme *Van den Vos Reinaerde*. Quel est l'auteur de cette épopée? A quelle époque fut-elle composée? Est-ce une œuvre originale ou une imitation? J.-F. Willems tenta de répondre à ces diverses questions, d'abord dans un article du *Messager des Sciences et des Arts* (1833), puis dans l'introduction de son édition du Reinaert. Selon lui, ce poëme est né sur notre sol et a servi de modèle à la principale branche du Renard français. Cette opinion, qu'il défendit avec une profonde conviction, devint bientôt populaire en Belgique et même à l'étranger. La question paraissait irrévocablement décidée en notre faveur; le poëme était nôtre, c'était un point acquis à la science.

Aujourd'hui se présente un contradicteur. Un critique éminent, M. Jonckbloet, après une savante révision de toutes les pièces du procès, vient de s'inscrire en faux contre ce jugement. Grâce à une érudition vaste, à une sagacité rare, à une connaissance approfondie de la littérature du moyen-âge, il est parvenu à ruiner entièrement le système de Willems.

A la première lecture de ce travail, notre amour-propre national est froissé : nous sommes tentés de murmurer avec le comique grec, οὐ γὰρ πείσεις, οὐδ' ἢν πείσῃς : tu ne me persuaderas pas, quand tu le prouverais. Mais cette im-

pression s'évanouit bientôt. En effet, de quoi s'agit-il? D'une pure question de date. Des savants ont cru voir dans le Renard un personnage historique. Erreur étrange! Le Renard est un type, et ce type se retrouve chez toutes les nations germaniques, partout où il y a des nobles et des vilains, des seigneurs et des bourgeois. Le poëme qui retrace ses aventures, n'appartient ni à la France, ni à la Belgique, ni à l'Allemagne, ou plutôt il appartient également à tous ces pays. C'est la Bible du serf, l'Iliade du faible, c'est la glorification de la ruse contre la force, du bon sens populaire contre la sottise et la vanité des grands, c'est la première manifestation de cet esprit sceptique, de ce principe de négation qui doit aboutir à la Révolution française, en passant par la Réforme.

Le Renard flamand n'est pas le premier en date; mais il est, ce qui vaut bien mieux, le plus parfait des romans connus. Écrit à une époque où les règles de l'art étaient ignorées, il n'est pas une de ces règles qui n'y soit strictement observée. La simplicité du plan, l'unité de l'action, la variété des caractères et des situations, font de cette épopée une œuvre classique. Le poëte flamand a eu sous les yeux les écrits de ses devanciers, nous l'avouons : mais imiter comme il l'a fait, ce n'est point copier, c'est recevoir une inspiration, c'est féconder un germe.

I.

Des divers manuscrits et éditions du poëme.

Avant d'aborder toute discussion relative au *Reinaert,* nous croyons qu'il est nécessaire de dire quelques mots des diverses éditions du roman flamand.

Il importe d'abord de faire observer qu'il existe deux textes entièrement différents du même poëme. Le premier,

comprenant environ 5450 vers, est l'œuvre de l'écrivain original; l'autre, qui en contient environ 7800, est un remaniement du premier, composé plus d'un siècle après, et augmenté d'un livre nouveau.

On ne connaît du texte original qu'un seul manuscrit. Ce manuscrit, connu sous le nom de MS. de Combourg, paraît écrit vers l'an 1400. Il contient malheureusement un bon nombre de lacunes, d'interpolations et de fautes de toutes espèces. Gräter l'imprima pour la première fois, en 1812, dans son *Odina und Teutona*. Mais comme il n'avait qu'une connaissance fort superficielle de la linguistique et de la paléographie, aux fautes de son MS. il ajouta les siennes propres, et son édition ne put satisfaire la critique même la moins exigeante.

En 1834, J. Grimm donna, dans son *Reineke Fuchs*, une nouvelle édition du MS. de Combourg, en y joignant un long fragment du second livre, découvert par Van Wyn. Quoique Grimm ait corrigé plusieurs des fautes de son devancier, son édition est loin d'être correcte, et la métrique y est entièrement négligée.

Grimm savait qu'il existait à Amsterdam un MS. beaucoup plus étendu que celui de Combourg; mais il n'avait pu s'en procurer une copie et avait dû se contenter de lui emprunter les neuf premiers vers, qui sont d'un si grand poids dans la question de l'origine du poëme.

Le MS. d'Amsterdam passa en Angleterre, où il fut acquis par R. Heber. Exposé aux enchères, en 1836, à la mort du célèbre bibliophile, il fut acheté par le gouvernement belge à un prix très-élevé. Ce MS. datant du commencement du XV^e^ siècle, contient le remaniement et la seconde partie du poëme. Willems, chargé de le mettre au jour, se mit à l'œuvre avec son ardeur ordinaire, et au bout de trois mois, la nouvelle édition était achevée. Aussi l'ouvrage se ressent-il de la précipitation avec laquelle il

a été publié. Au lieu de reproduire exactement son MS., Willems eut la singulière idée de s'en tenir pour le premier livre au texte de Grimm, en ajoutant en note les variantes de son MS. Mais ces variantes étant fort nombreuses, il fut obligé, pour ne pas donner les deux textes en entier, de négliger les différences d'orthographe et de construction, et de n'indiquer que ce qui était changement réel, ou ce qui paraissait de quelque utilité pour la connaissance de l'ancienne langue. Il résulta de ce système un mélange bizarre de deux ouvrages entièrement différents, mélange contre lequel protestent toutes les lois de la critique et de la philologie.

Le docteur Snellaert réimprima, en 1850, l'édition de Willems. Par un scrupule que l'on comprendra aisément, il ne se permit que des corrections indispensables au texte de son ami défunt.

Une nouvelle édition était nécessaire dans l'état actuel de la science. M. Jonckbloet, professeur à l'Université de Groningue, se chargea de la publier. Cette tâche lui revenait de droit : ses beaux travaux sur notre littérature du moyen-âge, l'avaient placé depuis longtemps au premier rang des critiques de notre pays. Le savant professeur vient de donner un nouveau recensement du Reinaert primitif. Trente vers qu'il a rejetés (v. 2305-2335, W.) comme évidemment interpolés, quelques lacunes qu'il a essayé de remplir, des variantes négligées par les éditeurs précédents et qu'il a introduites dans le texte, plusieurs leçons fausses qu'il a restituées, tels sont en quelques mots les changements qu'il a apportés au texte de Grimm et de Willems. Le volume se termine par un excellent glossaire, qui éclaircit toutes les difficultés de l'interprétation et qui tient lieu de notes explicatives. Mais la plus belle partie de son travail est l'introduction, dans laquelle il a indiqué les sources où l'auteur flamand a puisé, et refuté com-

plétement l'opinion de Willems. C'est cette introduction que nous avons essayé de faire connaître dans la présente étude.

II.

L'auteur flamand a-t-il puisé dans des sources françaises?

Maintenant que nous connaissons les divers manuscrits et éditions du poëme, nous pourrons avancer dans la discussion du texte, comme sur un terrain dont nous aurions étudié le plan d'avance. La première question qui se présente est celle-ci : l'auteur flamand a-t-il connu quelque poëme du Renard antérieur au sien, ou a-t-il puisé directement dans la tradition populaire? Nous avons déjà dit que J.-F. Willems défendit la première thèse, dans l'introduction de son édition. Il s'agit d'examiner les preuves sur lesquelles il s'appuie. Nous traduisons :

« Le poëme flamand commence en ces termes :

Willem, die Madock maecte,
Daer hi dicke om waecte
Hem jamerde seer haerde
Dat die geeste van Reinaerde
Niet te recht en is gescreven :
Een deel is daer after gebleven :
Daerom dede hi die vite soeken
Ende heeftse, uten walscen boeken
In duutse aldus begonnen.

» Willem n'a pas composé l'ancien Reinaert. Mais ce qu'il jugeait n'être pas écrit exactement, *niet te recht gescreven,* il l'a corrigé et complété. C'est dans ce sens que j'interprète le *aldus begonnen* du dernier vers. Mais pour faire connaître toute la vie de Reinaert, il a continué et terminé ce qui était resté en arrière, *after gebleven,* en se servant de livres français, *uten walscen boeken.* C'est donc

Willem qui a écrit la continuation; pour le premier livre, il n'a fait que l'améliorer et le refondre.

» La traduction en bas-saxon, et les anciennes éditions en prose de Gouda, 1479, et de Delft, 1485, n'ont point ce prologue et rendent très-vraisemblable qu'il a été ajouté postérieurement. Peut-être aussi, le premier Reinaert commençait-il au v. 11 :

Nu keert hem daer toe mijn sin, etc.

» Quoi qu'il en soit, le *aldus begonnen* du v. 9, est en contradiction avec le v. 40 :

Nu hoort hoe ie hier beginne;

Voilà donc un double commencement! Il y a aussi un double motif. Willem déclare entreprendre sa tâche, parce qu'il voyait avec peine, *om dat het hem seer jammerde,* que l'histoire de Reinaert était si incomplète; tandis que le poëte original écrit les aventures de Reinaert à la prière d'une certaine dame qui passe sa vie dans les cours, *die in groter hoveschede gherne keret hare saken* (v. 28-29, J.). Cette considération seule lui mit la plume à la main; sinon il se serait tû.

» Il n'est pas sans exemple qu'un continuateur ou interpolateur ait ajouté ainsi des prologues à l'œuvre de son devancier. Dans presque chaque MS. des *Brabantsche Yeesten,* il y en a un, différent des autres par le contenu et, qui plus est, par la date.

» Si Willem avait composé la première partie d'après le français, notre poëme en conserverait quelques traces; la louve, par exemple, serait nommée, comme dans le remaniement allemand de la traduction de H. der Glichesære, *Hersant,* et non *Hersint* ou *Erswinde;* le nom du chien *Cortois* aurait été conservé dans les branches françaises (il y est nommé *Roonel, Rooniax* ou *Morout*); le

théâtre des événements, la façon dont le sujet est traité ne seraient pas si originaux, si essentiellement flamands; enfin l'on trouverait dans les *Renarts* français quelque reste, quelque trace d'une œuvre aussi remarquable que devait être l'original. Nous savons que les trouvères ne connaissaient de poëme *français,* plus ancien que celui de Perroz de Saint-Cloud (1), et que la vingtième branche est une imitation, souvent même une traduction littérale de notre Reinaert.

» Que si, au contraire, l'on considère Willem comme ayant refondu et continué le poëme, tout s'explique au mieux. Son œuvre est le texte du MS. hollandais; car on y trouve *d'abord* un remaniement du premier livre, *ensuite* une continuation de cette œuvre originale, composée en majeure partie d'après les poëtes français ou les *fabulæ extravagantes.* »

Le système de Willems se base principalement sur les neuf premiers vers du poëme. Or, précisément ces vers se trouvent écrits d'une autre manière dans le MS. de Combourg, qui seul a quelque autorité :

Willem die den Madoc maecte,
Daer hi dicken omme waecte,
Hem vernoyde so haerde,
Dat die avonture van Reinaerde
In Dietsche onghemaket bleven,
Die Willem *niet* hevet vulscreven
Dat hi die vijte van Reynaerde soucken
Ende hise naden Walschen boucken
In Dietsche dus hevet begonnen.

Ces vers ne se comprennent pas au premier aspect : le texte est évidemment corrompu. Ce qui est surprenant,

(1) Selon Willems, Perroz de Saint-Cloud vivait vers 1230 et était antérieur à notre Reinaert, dont il fixe la date en 1170.

c'est que Grimm, sans même essayer de le corriger, ait adopté la variante du MS. d'Amsterdam. Willems avait trop d'intérêt à conserver cette dernière leçon, pour ne pas s'en tenir au texte de Grimm. Au moins eût-il dû donner, comme ce dernier, le prologue du MS. de Combourg dans les variantes de son édition.

En faisant une légère correction au sixième vers, en écrivant *hier* pour *niet,* on obtient évidemment le texte original :

Willem, die den Madoc maecte,
Daer hi dicke omme waecte,
Hem vernoyede so haerde
Dat davonturen van Reinaerde
In Dietsce onghemaket bleven,
(Die hi hier hevet vulsereven),
Dat hie die vite [dede] soeken,
Ende hise na den walseen boeken
In Dietsce dus hevet begonnen.

Il n'est question ici ni d'une histoire qui ne serait pas écrite exactement, ni d'une partie restée inachevée. Il est dit que les aventures de Reinaert *n'existaient pas en flamand, et que pour ce motif, Willem a écrit ce poëme d'après des livres français.*

Que des traductions en prose n'aient pas conservé ces premiers vers, rien d'étonnant. Ce prologue est une œuvre toute personnelle. Le véritable poëme ne commence qu'au vers 11.

Maintenant, dira-t-on que le 9e vers : *in Dietsce dus hevet begonnen,* est en contradiction avec le v. 40 : *nu hoort hoe ic hier beghinne?* Y a-t-il ici un double commencement? Mais ce double commencement existe encore, si on place le début du poëme au v. 11 :

Nu keert hem daer toe mijn sin,
Dat ic bidde *in dit begin*, etc.

Du reste, on retrouve le même pléonasme dans Van Heelu et dans le roman de Floris et Blanchefloer. Nous ne pensons pas qu'en lisant sans prévention les quarante premiers vers de notre Reinaert, personne y aperçoive le double commencement et le double but que Willems a voulu y voir.

Ensuite comment expliquera-t-on dans un poëme écrit originairement en flamand, les noms français de Noble, Maupertuis, Cantecleer, Pinte, etc.? Nous contenterons-nous de l'explication de Willems : « L'auteur du Reinaert paraît avoir été un *grand clerc,* tant en français qu'en flamand »?

Mais, dira-t-on, la louve est appelée Hersant dans le Reinhart allemand et non Hersint, comme dans le nôtre? — Cet argument n'est plus valable aujourd'hui, depuis que J. Grimm (1) a découvert un fragment du poëme original allemand, où la louve est appelée Hersint, comme dans notre Reinaert.

Enfin, si le nom du chien Courtois ne se retrouve pas dans les branches françaises, cela s'explique : notre Willem ne s'est pas contenté de traduire; il a imité librement et a eu souvent recours à la tradition.

Nous pensons qu'il est suffisamment prouvé que Willems était dans l'erreur. Avant de terminer ce chapitre, il nous reste pourtant une dernière objection à écarter : si le MS. de Combourg était, comme celui d'Amsterdam, l'œuvre d'un écrivain postérieur! — C'est impossible, les vers 5 et 6 du prologue s'y opposent. Et puis, la preuve que l'auteur de notre MS. ne songeait pas, comme celui du MS. hollandais, à un second livre, c'est qu'on trouve vers la fin de son poëme (v. 3311) :

(1) *Sendschreiben an Karl Lachmann, ueber Reinhart Fuchs.* Leipzig, 1840.

Si daden hem alle up die vaert :
Ermeline ende here Reinaert,
Ende hare jonghe welpkine,
Dese anevaerden die woestine.

Ces vers sont en contradiction manifeste avec le second livre, où Grimbert doit aller trouver Reinaert à Maupertuis. Aussi le poëte du MS. hollandais a-t-il eu soin de les retrancher.

« Mais peut-être, répond Willems, le copiste du MS. de Combourg a-t-il donné l'ancien texte de Reinaert, quoiqu'il se proposât de donner aussi la suite. En effet, la transition aux événements du second livre paraît préparée dès le v. 3395 (3375 J.), par l'arrivée d'un nouveau personnage, du nom de Firapel, le Léopard, qui engage le roi à dédommager Brun et Isengrin et à poursuivre Reinaert :

Daerna sullen wi alle lopen
Na Reinaerde, ende sulne vangen
Ende bi sine kele hangen;

Ce plan ne reçoit son exécution qu'au second livre; le récit n'est donc pas terminé avec le premier. Je suis fort tenté de croire que le Reinaert primitif finissait au v. 3394. Cette opinion paraît très-fondée, si l'on considère que suivant l'édition de Gräter, il y a dans le MS. de Combourg une grande majuscule ornée, au v. 3395, indiquant le commencement d'un nouveau chapitre, nullement d'un simple paragraphe. Une telle majuscule n'était certes pas nécessaire devant les 80 derniers vers du poëme. »

Il est impossible que le récit se termine au v. 3374 (3394 W.), vu qu'il n'y aurait pas de conclusion. Brun et Isengrin ont lieu de se plaindre de la conduite du lion. Ce nouveau personnage Firapel, parent du roi, *des coninx maech,* est parfaitement imaginé pour jouer le rôle de conciliateur. La promesse que Reinaert sera puni, n'a pas

besoin d'être exécutée : il s'agit d'une épopée et non d'un travail historique. Quant à la grande lettre initiale, elle n'existait que dans l'imagination de Willems. On ne trouve dans le MS. de Combourg, à l'endroit indiqué, que la marque d'un nouvel alinéa. On se convaincra facilement, en lisant cette fin avec attention, que le poëme ne se termine qu'au v. 3454, et l'on sera de l'avis de Grimm qui nomme ces vers dont Willems faisait une transition, *den bedeutsamen und fühlbaren schluss der fabel.*

Cette dernière objection écartée, nous croyons qu'il est de toute évidence que l'auteur flamand s'appelait Willem, et qu'il a puisé à des sources françaises. Possédons-nous encore ces sources aujourd'hui? C'est ce que nous allons examiner.

III.

Quelle est la branche française que l'auteur a imitée?

Le *Roman du Renard* français ne forme pas, comme on se l'imagine parfois, un poëme régulier, composé d'un seul jet, d'après un plan tracé d'avance; c'est une réunion de fables différentes, écrites à diverses époques, par divers auteurs, et formant chacune un tout complet et indépendant. Ces fables, qui ont reçu le nom de *branches,* furent réunies par Méon (1) et publiées sous un titre collectif. La principale de ces branches, celle qui forme pour ainsi dire le noyau du cycle, est sans contredit la vingtième (2). Or, il suffit d'une simple lecture pour être frappé des rapports qui unissent cette branche et notre *Reinaert :* le contenu, la marche, souvent même les expressions de la première

(1) Paris, 1826, 4 vol. in-8°. — Supplément de Chabaille, Paris, 1835, 1 vol. in-8°.

(2) Rothe, *Les Romans du Renard.* Paris, 1845, in-8°, p. 184.

moitié des deux poëmes, sont tellement identiques, que l'on peut affirmer sans hésiter que l'un des deux a servi de modèle à l'autre.

Remarquons que la branche française n'est pas une œuvre originale : l'auteur avoue maintes fois avoir tiré parti d'un *escrit*, d'une *estoire* (v. 10036, 10595). Willems, fidèle à son système, prétendait que cet *escrit* n'était autre que notre poëme flamand : « La preuve, disait-il, c'est qu'au v. 10493, le français a conservé le mot *willecome* à l'endroit même où il l'a trouvé dans notre Reinaert, v. 1073. Peut-on trouver une trace plus évidente d'imitation ? »

En effet, quand Tibert va sommer Renard de se rendre à la cour :

Tybert, fet li Renarz, *villecome!*

En flamand :

Tibert, helet vri,
Neve, ghi sijt mi *willecome!*

L'argument semble concluant; un examen attentif nous prouvera qu'il n'est que spécieux. Le mot *willecome* paraît avoir été d'un usage fréquent dans les pays qui avoisinent la Flandre. Il se représente jusqu'à trois fois dans le *Renart li Novel* (1362, 1372, 3369), et une fois dans la vingt-septième branche, v. 20028. Il dut même avoir pénétré jusqu'en Normandie, puisqu'on lit dans les *Chroniques de Normandie* de Benoit, v. 18608 :

Là vunt les lices desfermer
Si receivre, si *welcumier* (1).

Il n'est donc pas impossible que l'auteur de la vingtième branche ait inventé le mot lui-même, puisqu'il était ori-

(1) Ed. Franc. Michel, tom. II, p. 112.

ginaire des environs de la Flandre (1), ou qu'il l'ait trouvé dans quelque *escrit* plus ancien.

Nous savons qu'il dut exister antérieurement un poëme français, racontant les mêmes aventures. L'original de ce poëme est perdu, mais nous en avons une traduction allemande, qui date du milieu du XII[e] siècle; c'est le *Reinhart* de Heinrich der Glichesære. Le ton qui règne dans cette œuvre, les mots *villân, cous, bordûz,* les noms de Birtin, Hersant, Schanteklêr et Pinte, enfin Uebelloch, traduction exacte de Maupertuis, décèlent à l'évidence une origine française. Le Reinhart contient sept récits, dont le dernier et le plus étendu s'occupe du même sujet que le roman flamand et la vingtième branche. Or, précisément à l'endroit que nous venons d'indiquer, il s'est servi du mot *willecome,* qu'il a trouvé probablement dans son original français :

Er sprach : « *Willekome,* sippebluot ! »

L'argument de Willems tombe devant cette simple observation, et nous sommes replongés dans la même incertitude. Mais nous ne tarderons pas à en sortir. Nous possédons maintenant un moyen infaillible de reconnaître lequel, du trouvère français ou du poëte flamand, est antérieur à l'autre. Ce sera celui qui se rapprochera le plus du roman primitif, ou, ce qui revient au même, du Reinhart allemand. Nous n'indiquerons que quelques points.

Dans le poëme de H. der Glichesære, le lion en apprenant le meurtre de la poule Coppe, entre dans une telle fureur, que le lièvre en gagne la fièvre (v. 1481) :

(1) Nous le reconnaissons aux expressions flamandes *fère let,* pour *leed doen,* v. 10975; *eschames,* pour *schamels,* v. 10052, etc.

Der hase sach des künges zorn;
Dò wand der zage sìn verlorn
(Daz ist noch der hasen site)
Vor vorhten bestuont in der rite.

De même en français (v. 10045) :

Par mautalent drece (li rois) la teste,
Onc n'i ot si hardie beste,
Ors ne sangler qui péor n'ait
Quant lor sire sospire et brait :
Tel péor ot Coarz li lièvres
Que il en ot deus jors les fièvres.

De tout cela, il n'est dit mot dans le Reinaert flamand. — Les funérailles de Coppe, qui ont lieu ensuite, sont racontées en ces termes par le poëte allemand (v. 1485) :

Der künec hiez singen gân
Hern Brûnen, sinen kapelân,
Und ander sine lèrcknaben,
Der tôte wart schiere begraben.

Le français amplifie ces vers en ces termes (v. 10090) :

Sire Bruns, prenez une estole
. . . . . .
« Sire, fait Bruns, vostre plaisir. »
Atant va l'estole saisir,
Et non mie tant solement,
Mès tuit li autre dou concile
Ont commencié la vigile.
Sire Tardis, li limaçons,
Chanta por cele trois leçons,
Et Rooniax chanta li vers,
Et il et Brichemers, li cers,
Et Bruns, li ors, dist l'oroison
Que Diex gart l'ame de prison.

Tout ce récit est simplifié par l'auteur flamand, qui ne parle pas même de Brun en cette circonstance (v. 458) :

Doe hi (die coninc) ghesprac dese wort,
Beval hi jonghen ende ouden,
Dat si vigilien singhen souden
Dat hi gheboot was seiere ghedaen.
. . . . . .
Ic seide ooc, in waren worden,
Neware het ware ons te lanc,
Wie daer der siele vers sanc,
Ende wie die sielelesse las.

En allemañd et en français, le lièvre s'étant ensuite endormi sur la tombe de Coppe, se trouve guéri de sa fièvre. On en conclut que Coppe est un martyr et la colère s'accroît contre Renart. En flamand, il n'est pas même question de miracle.

Nous pourrions étendre cette comparaison à la majeure partie des trois poëmes; nous pensons que les passages que nous avons cités, auront suffi pour prouver que la vingtième branche française a précédé le Reinaert flamand. Une dernière preuve en faveur de cette thèse, preuve tellement frappante que nous nous étonnons qu'elle ait échappé à la perspicacité de Willems, c'est que le Reinaert est infiniment supérieur à l'œuvre du trouvère français, tant pour l'ensemble de la conception que pour les détails. Est-il probable, est-il possible que la moins parfaite des deux rédactions soit une imitation de la meilleure?

IV.

Quel est le berceau des traditions relatives au Renard?

Nous croyons qu'il est suffisamment établi par ce qui précède, que la première transcription du Renard fut faite en français; nous savons que les trouvères postérieurs reprirent les fables de ce poëme primitif pour les amplifier, les orner et les altérer en tout sens, et que ce fut la prin-

cipale des branches ainsi remaniées que notre auteur eut sous les yeux. Faut-il conclure de là que la France est le berceau des traditions relatives au Renard? Nous ne le pensons pas, et nous allons indiquer les motifs qui nous portent à revendiquer pour la Flandre l'origine de la fiction.

Il est un fait qui attire tout d'abord notre attention : c'est que les noms des deux héros du poëme, Isengrin et Renard, sont germaniques. Qu'on trouve dans le premier la racine *ysen* (fer) ou *yssen* (glacer d'horreur) et *grim* (en rapport avec grimacer, grincer des dents), dans Reinaert (d'abord Reginhart, Raginohart), la racine *ragin* ou *regin* (consilium), ou toute autre racine, toujours est-il que ces mots appartiennent à l'idiome tudesque. L'ancien et véritable nom français du Renard est *goupil* (de *vulpes*). Cet argument suffirait seul, à défaut d'autres, pour enlever à la France l'idée primitive du poëme.

Mais il existe une preuve bien autrement décisive. C'est que cette idée de faire de l'animal un acteur intelligent, de lui prêter des pensées, des sentiments, des passions, appartient exclusivement aux peuples du Nord. Chez les nations latines, l'animal ne joue qu'un rôle tout-à-fait accessoire. Si on le fait paraître en scène, c'est dans la fable, la parodie, la satire, comme dans *gli animali parlanti* de Casti : remplacez-y son nom par un nom propre, il ne faudra rien changer au reste du poëme. On a déjà remarqué que la doctrine du panthéisme qui se retrouve à différents degrés chez la plupart des philosophes allemands, n'a jamais formé école en France, tandis que la théorie de l'automatisme des animaux y prit naissance et y fut reçue avec un véritable enthousiasme. — Que résulta-t-il de cette différence profonde dans le caractère des deux races? C'est que le poëme du Renard eut toujours une vogue immense chez les populations germaniques, qu'il

fut traduit plusieurs fois en anglais, en bas-saxon, en allemand, en danois et en suédois, tandis qu'il fut toujours ignoré en Italie et en Espagne, et qu'on en trouve à peine quelques traces dans les poëtes provençaux.

J. Grimm a découvert en Allemagne des vestiges de cette fiction qui remontent jusqu'au VII[e] siècle, et qui sont entremêlés aux traditions nationales comme une sorte de commentaire poétique. Je suis persuadé que si l'on possédait les *sagen* des premiers Germains, on y retrouverait des fables de la même nature. Qui n'a pas été frappé du rôle important que jouent les animaux dans leur mythologie? Qui n'a remarqué combien les Germains, même après qu'ils ont passé le Rhin, aiment à emprunter au renard, au loup, à l'ours de leurs forêts les noms de leurs villes et leurs propres noms (1)? Enfin, qui n'a pas été surpris, en trouvant dans les capitulaires de Charlemagne, cette foule de dispositions relatives aux animaux domestiques?

Mais, dira-t-on, si le poëme du Renard est si essentiellement germanique, comment s'expliquera l'immense popularité de cette fiction dans la France du Nord? — Nous l'expliquerons par l'influence que les Francs vainqueurs exercèrent sur cette contrée, influence qui fut telle, qu'au VIII[e] siècle, un décret du concile de Reims prescrit aux ecclésiastiques, lorsqu'ils ont prêché en latin, de répéter leurs sermons en langue théotisque, *in romanam rusticam linguam aut theotiscam*. — Mais, à cause du mélange des deux races, l'épopée germanique perd son caractère, et prend l'empreinte de l'esprit gaulois. Moins libre, moins indépendant que le Flamand, le Français avait besoin de

(1) Plusieurs de ces noms d'animaux sont restés en français. Tels sont Adolphe (Adel, Wolf), Everard (Eber hart), Bernard (Beren hart), Léonard (Lewen hart), Léopold (Lew bold) et autres.

railler ses maîtres; partout, en France, la satire avait réservé sa place, dans les épopées et dans les sermons, dans les cérémonies du culte et jusque sur les bas-reliefs et sur les portails des cathédrales. Les trouvères s'aperçurent que la fiction du Renard était merveilleusement propre à servir de canevas à leurs compositions satiriques, aussi la conservèrent-ils; mais ils la conservèrent en la dénaturant. Les différentes branches du Roman français ne sont plus que des fabliaux. Les animaux ont perdu leur caractère propre; ils parlent et agissent comme de vrais chevaliers : ils montent à cheval, portent des gonfanons et des enseignes et habitent de véritables châteaux-forts; les rôles sont souvent intervertis : il n'est pas rare que le renard soit la victime du loup; le lion n'est plus un juge impartial, c'est un prince injuste envers Isengrin et toujours disposé à pardonner les méfaits de Renart. En un mot, les différentes branches françaises me semblent avoir un intérêt historique bien plus que littéraire : sous la peau du lion et du renard, j'entrevois déjà les figures à la fois sinistres et grotesques de Louis XI et d'Olivier le Daim.

S'il est vrai que l'épopée des animaux, la *dierensage* appartient à toutes les nations germaniques, il n'est pas moins vrai que le germe, le berceau de la fiction du Renard se trouve particulièrement en Flandre. Déjà Grimm et Gervinus (1) ont remarqué la couleur toute flamande, la *ganz Flandrischer färbung* de cette fiction. D'un autre côté, si nous consultons la tradition, nous verrons que la fable du Renard, populaire longtemps avant qu'on eût songé à l'écrire, l'était surtout en Flandre et dans les contrées avoisinantes.

(1) *Geschichte der poëtischen national literatur*. Leipzig, 1840, 1re partie, p. 132.

A la fin du XI[e] siècle (1), éclata dans la Flandre occidentale une sorte de jaquerie, qui dégénera bientôt en une véritable guerre; le parti de la cour avait reçu le nom de *Isangrins*, et le parti populaire celui de *Blavotins* (*blauwvoeters : blafot* est encore aujourd'hui le surnom du Renard en danois et en suédois).

Guibert de Nogent, en nous racontant la lutte des bourgeois de Laon contre leur évêque, en 1112, nous apprend qu'un des chefs de l'émeute avait reçu de celui-ci le surnom d'Isengrin. *Solebat episcopus eum Isengrinum vocare.* — Il fallait donc que la fable du Renard fût très-populaire à Laon, à cette époque.

Enfin, lorsqu'en 1213, Henri I, duc de Brabant, recourut avec une feinte humilité et un faux repentir à l'intervention des comtes de Flandre pour obtenir un armistice dans une guerre contre les Liégeois, les Flamands présents s'écrièrent : Ah! ah! Renard est devenu ermite! *Eya! Reinardus factus est monachus* (2)!

Si l'on ajoute à toutes ces preuves que c'est en Flandre que prirent naissance les deux poëmes latins *Isengrimus* et *Reinardus*, qui datent de la première moitié du XII[e] siècle; que les principales branches du Renard français, entre autres la vingtième, ont vu le jour dans la Flandre française, que l'auteur du *Renart li Novel*, Jacquemart Giélée, était de Lille; enfin, que le plus beau des poëmes que les aventures du Renard aient inspirées, le *Vos Reinaert*, est né sur notre sol, nous ne croyons pas qu'il puisse rester quelque doute sur la véritable patrie de cette épopée. On peut dire que la fiction du Renard était un

(1) Cf. *Recherches sur l'origine flamande du Roman du Renard*, par H. Van de Velde, 1843, extrait des annales de la Société d'émulation de Bruges.

(2) Chapeaville *Gesta pontificum leodiensium*, t. II, pp. 231 et 627. — Ap. Octave Delepierre, *le Roman du Renard*. Bruxelles, 1837, prolégom., page 12.

arbre vigoureux, dont la racine se trouvait en Flandre, et sur lequel les trouvères français entèrent successivement une foule de branches. Ces branches produisirent des fruits tantôt fades, tantôt amers. Mais un de ces fruits étant venu à tomber et à prendre germe, le nouveau rejeton se nourrit des mêmes sucs que le tronc principal, revint au type primitif, et poussa bientôt ses branches chez toutes les nations germaniques.

V.

Analyse comparée du poëme.

Nous trouverons une preuve de plus de ce que nous venons d'avancer, en faisant l'analyse comparée du poëme flamand. Nous verrons que notre auteur a suivi spécialement la vingtième branche pendant la première moitié de son poëme, tout en empruntant quelques épisodes à d'autres branches. Mais nous apercevrons entre l'original français et le roman flamand, toute la distance qui sépare le fabliau de l'épopée. C'est que notre poëte a su conserver à chacun de ses personnages le caractère qui leur est propre; c'est qu'il a abandonné le champ des allusions directes, de la satire toute nationale, pour prodiguer ces touches larges et sûres qui peignent à nu l'humanité toute entière; mais c'est, avant tout, parce qu'il a puisé directement à cette source vive et pure de toute poésie, à la tradition populaire.

Le roi Noble tient cour plénière. Seul de tous les animaux Reinaert n'ose s'y présenter. Tout le monde a des sujets de plainte contre lui. D'abord le loup Isengrin se lève et l'accuse d'avoir déshonoré sa femme et compissé ses louveteaux : Reinaert a commis tant de méfaits que si

tout le drap que l'on fabrique à Gand était converti en parchemin, on ne pourrait les y écrire. Le chien Courtois se plaint à son tour que Reinaert lui a volé en hiver la seule andouille qui lui restât. Tibert le chat se fâche et déclare que l'andouille lui appartenait. Mais Pancer le castor ajoute que le scélérat, malgré la paix publique, a tenté de dévorer Cuwaert le lièvre, sous le prétexte de lui apprendre le *Credo*. Le blaireau Grimbert plaide la cause de Reinaert; il accuse Isengrin d'avoir trompé plusieurs fois son oncle, c'est ainsi qu'il l'appelle : un jour, il a mangé seul une plie que Reinaert était parvenu à jeter d'une charrette; une autre fois que celui-ci avait volé un morceau de porc, il ne lui a donné que la ficelle qui avait servi à l'attacher. Grimbert finit en assurant que son oncle est devenu ermite.

Le début du poëme flamand est traduit du commencement de la vingtième branche. Le discours d'Isengrin ne diffère que par le trait final du discours français. Mais à partir du v. 86, le poëte s'est écarté de son modèle. Chez le trouvère français, le lion pense que l'affaire n'est pas assez importante pour qu'Isengrin en fasse tant de bruit. Une discussion s'élève. Bruianz et Grimbert défendent Renart contre Bruns li Ors. La louve prétend que Renart ne lui a rien fait. Là-dessus l'âne et d'autres animaux proposent de faire venir Renart, pour qu'il se justifie. Ce conseil déplaît à Noble, qui ne veut pas que la paix générale soit rompue.

Il est probable que notre auteur a puisé l'accusation de Courtois, la défense du chat et la plainte de Pancer dans la tradition populaire. Il est encore question d'une andouille volée dans une petite pièce du supplément de Chabaille (p. 13), et dans le sixième branche de Méon, v. 2219 ss. L'idée de faire défendre Reinaert par Grimbert est empruntée au français; mais le mode de défense que le blaireau emploie, en accusant à son tour Isengrin, est propre à notre auteur. L'histoire de la plie est empruntée à la branche dix, v. 3919, où pourtant c'est le loup qui est la victime. L'aventure du morceau de porc est prise dans le *Reinardus Vulpes*, et se retrouve dans la dix-huitième branche.

La discussion est interrompue par l'arrivée du coq Cantecleer, portant le cadavre de sa fille Coppe, que Reinaert vient d'égorger. Le coq avec ses quinze petits était sur ses gardes. Mais Reinaert en habit de religieux a surpris sa bonne foi au moyen d'une fausse lettre de paix, et lui a enlevé successivement onze de ses enfants.

Cet épisode est infiniment supérieur à l'original. En français, il n'est question ni de la fausse lettre ni de la métamorphose en ermite. Pinte, le frère de Coppe, raconte simplement que de cinq frères et quatre sœurs, il ne lui reste plus qu'une sœur : *toz les menja Renart li lerre.* — Quel parti l'auteur flamand a su tirer de cette simple donnée ! — On trouve quelque chose de semblable à la ruse de Renart, *Reinardus,* III, 1181, et dans la sixième branche de Méon.

Noble se met en colère, et fait enterrer solennellement Coppe; puis il tient conseil, et l'on convient d'envoyer Brun l'ours pour sommer Reinaert de se rendre à la cour.

Notre auteur a emprunté le récit des funérailles, mais en l'abrégeant, au trouvère français. — Seulement chez ce dernier, le lièvre se couche sur le tombeau de Coppe et est guéri de la fièvre que lui a donnée la colère de Noble. Ce récit, bien amené dans le Reinhart allemand (car ce n'est qu'alors que Noble envoie Brun à Renart) n'a ici aucun sens (Brun étant déjà parti). Isengrin feint ensuite d'avoir mal à l'oreille et se dit guéri également, pour avoir couché sur le tombeau de Coppe. — Tout ceci forme un hors-d'œuvre qui a été supprimé à dessein par le poëte flamand.

Après avoir été averti par Noble d'être sur ses gardes, Brun se rend à Maupertuis, la meilleure des retraites de Reinaert, et engage celui-ci, sous peine d'être roué, de se présenter à la cour. Reinaert s'excuse sur ce qu'il se trouve indisposé pour avoir goûté des rayons de miel frais. Le mot de miel excite la convoitise de Brun, et l'astucieux Reinaert le conduit chez un paysan, où il dit y en avoir abondamment.

Le récit de l'arrivée de Brun à Maupertuis est traduit presque littéralement. Mais en français, Renart se plaint de n'avoir pu se rendre à la cour pour avoir mangé d'*un merveilleus mengier françois;* c'est de *novel miel en fresches rées.* On voit qu'il tâche d'exciter la gloutonnerie de Brun pour *cest bon miel frès et novel.* — Notre Reinaert est bien plus habile : il craint que Brun ne devine sa pensée. S'il a mangé de cette mauvaise nourriture, *cranke have,* c'est qu'il devait bien s'en contenter, *die moetic eten, dor den noot.* C'est là-dessus que Brun s'écrie :

Honich es enc soete spise
Die ic vore allen gerechten prise.

Reinaert persuade à Brun, qu'il nomme son oncle, que le miel se trouve dans un tronc de chêne fendu. A peine l'ours y a-t-il enfoncé la tête et les pattes de devant, que Reinaert arrache les coins qui tenaient les deux parties du chêne séparées, et Brun se trouve pris. Tandis que Reinaert s'enfuit, le paysan survient et court chercher du monde. Tous les villageois, voire le curé et sa femme, se ruent sur Brun qui ne parvient à se dégager, qu'en laissant dans le tronc la peau de sa tête et de ses pieds, avec ses griffes. Poursuivi, traqué de toutes parts, il fait tomber à la rivière la femme du curé; tandis qu'on travaille à la sauver, il a le temps de se jeter à l'eau et d'échapper en nageant avec le courant.

Ici encore les deux récits diffèrent. Dans l'original, Brun après avoir laissé dans le tronc la peau de son museau et ses griffes, est poursuivi par tant d'habitants *que à grant paine s'en eschape.* Voilà tout. — Chez notre auteur, la scène a lieu près d'une rivière. Brun, poursuivi par les villageois, se jette au milieu d'un groupe de vieilles femmes; il en fait tomber cinq à l'eau, entre autres la femme du curé. Celui-ci est au désespoir et promet à celui qui la sauvera un an et jour indulgence plénière. Tandis qu'on accourt à ces cris, Brun se laisse choir à l'eau et parvient à s'échapper. — Toute cette scène est admirable de comique et de verve.

Cependant Reinaert, après avoir mangé une poule qu'il a volée au paysan, va se rafraîchir à la rivière, en s'applaudissant du tour qu'il vient de jouer. Il y trouve Brun dans un état pitoyable, et le voyant impuissant à se venger, il l'accable de railleries. Brun au désespoir nage vers l'autre rive et parvient à la cour, en proie aux plus cuisantes douleurs.

Dans la branche française, Renart s'étant refugié à Maupertuis, y voit passer Brun, et le raille cruellement. — L'auteur flamand avait dit d'abord que Reinaert s'était enfui dans son château, *weder te sinen castelewaert;* mais il se contredit plus loin, en disant qu'il était allé sur une montagne, *up enen berch.* — Cet oubli prouve une fois de plus que la branche française est antérieure à notre poëme.

Noble, plein d'indignation, jure de venger Brun et envoie Tibert le chat mander de nouveau Reinaert. En route, Tibert aperçoit à sa gauche une corneille, ce qui lui semble de mauvais présage. Pourtant Reinaert lui fait bon accueil et promet de le suivre le lendemain. Le chat demande une souris grasse pour souper. Reinaert le conduit à la demeure du curé, où il doit y en avoir à foison. La veille il avait pratiqué un trou à la muraille et avait emporté un coq. Le fils du prêtre, Martinet, a tendu un lacet devant le trou pour attraper le voleur. Tibert se trouve pris. Martinet, l'entendant crier, réveille tout le monde et l'on court assaillir le malheureux chat. Tibert, l'œil crevé, et réduit à l'extrémité, saute entre les jambes du prêtre et le mutile. Lamentations de la femme du curé. Pendant qu'on s'empresse autour du blessé évanoui, le chat parvient à rompre le lacet avec ses dents et à s'enfuir. Il arrive à la cour du lion dans un état déplorable.

Toute cette aventure est traitée avec infiniment plus d'art qu'en français. Le dialogue de Reinaert et de Tibert est admirable. Lorsque le chat demande à souper, Reinaert commence

par lui offrir du miel. Plus tard, quand Tibert est pris au lac, Reinaert ne s'enfuit pas, comme en français : il reste pour jouir de son triomphe et pour accabler son ennemi de sarcasmes.

Le roi furieux assemble de nouveau son conseil. Grimbert plaide encore pour son oncle; il exige qu'on le somme une troisième fois, comme on agit avec des hommes libres, et se charge du message.

Chez le poëte français, c'est Noble qui envoie Grimbert. Celui-ci demande des lettres avec le sceau du roi.

Reinaert se laisse enfin persuader; il prend congé de sa femme Ermeline et lui recommande particulièrement ses deux fils, Renardin et Rousel. En route, il prétend éprouver des remords et, pour soulager sa conscience, il demande à se confesser à Grimbert.

En français, c'est le blaireau qui engage lui-même Reinaert à se confesser à lui. Ce blaireau n'est guère prudent.

Reinaert avoue ses torts envers Brun, Tibert et Cantecleer. Il n'a pas même épargné le roi et sa femme. Puis il raconte les tours qu'il a joués à Isengrin. « Je le nommai mon oncle pour le tromper. Je le fis moine à Elmare et lui attachai les pattes à la corde des cloches, de sorte qu'en sonnant, il fut pris pour le diable et fut presqu'assommé. Lorsque je lui fis faire la tonsure, je lui brûlai la peau de la tête. Un jour je lui appris à pêcher, ce qui lui valut une grêle de coups. Une autre fois, dans le Vermandois, je le conduisis au garde-manger d'un curé, où il se reput tellement qu'il ne put plus sortir; je saisis un chapon sur la table même du prêtre, et j'attirai ainsi le monde à l'endroit où était Isengrin; le loup reçut tant de coups qu'on le laissa pour mort dans un fossé. Néanmoins il me jura encore fidélité pendant un an, afin que je lui fisse manger des poulets. Je le fis entrer par une lucarne et marcher sur une poutre étroite; il tomba

et réveilla les gens de la maison, qui le blessèrent mortellement. Enfin j'ai couché avec sa femme Hersint. Tels sont les péchés dont j'ai souvenance. » Grimbert n'a garde d'imposer une trop forte pénitence à Reinaert; puis il l'absout, en l'exhortant au repentir et à la piété.

En français, la confession est plus concise : les crimes dont Renart s'accuse font allusion à d'autres branches que tout le monde connaissait. — L'auteur flamand n'a pas la même ressource. — Le premier méfait de Reinaert envers le loup, est emprunté, si je ne me trompe, au *Reinardus :*

Dicebat patruum falso Reinardus, ut ille
Tanquam cognato crederet usque suo.

Isengrin fait moine et lié aux cloches, se retrouve dans la neuvième branche et dans la vingt-huitième. L'histoire de la tonsure se lit aussi dans la troisième branche : *Si comme Renart fist Isengrin moine.* Le quatrième crime de Reinaert est emprunté à la confession française :

Gel' fis séoir en la gelée
Tant qu'il ot la qeue engelée.

Le poëte flamand fait ensuite l'histoire détaillée d'une aventure que le français ne fait qu'indiquer, et que notre auteur a prise, quoiqu'en la modifiant, à la dixième branche, v. 4333 à 4334. On retrouve encore quelque chose d'analogue dans la dix-neuvième branche, v. 9269.

Le blaireau et son compagnon passent devant un couvent où Reinaert a l'habitude de marauder. Grimbert a de la peine à l'empêcher d'attraper un coq. Reinaert tourne constamment la tête du côté des poules. Grimbert lui en fait des reproches; mais Reinaert lui répond qu'il prie pour l'âme de ses victimes.

Cet épisode, sauf cette dernière réponse, qui est d'un jésuite consommé, est emprunté à la vingtième branche.

Arrivé à la cour, Reinaert s'avance fièrement au milieu

de tous les animaux jusque devant le lion; il proteste de son dévouement envers le roi, accuse Brun de s'être fort mal défendu, et demande s'il est juste qu'il soit puni de ce que, malgré lui, Tibert est allé voler chez le curé et y a été maltraité. Du reste, il se soumet humblement à la justice du lion et se fie en la bonté de sa cause; sur quoi les autres animaux élèvent de nouveau leurs plaintes.

Quelle adresse dans la conduite de Reinaert! Il commence par saluer le roi, et attend pour se défendre, qu'on l'accuse; il a l'air d'ignorer pourquoi on l'a fait appeler. Quand Noble lui reproche sa conduite envers Tibert et Brun, il répond avec l'indignation d'un honnête homme calomnié, et finit par intéresser le roi à son salut, en faisant appel à sa justice. — En français, Renart se défend sans que personne ne l'accuse. Il explique, sans qu'on l'y invite, toute sa conduite envers Brun et Tibert. Se défendre ainsi, c'est s'avouer coupable.

Enfin Reinaert, malgré toute son éloquence et son habileté, est condamné à être pendu. Isengrin, Tibert et Brun se saisissent de lui et le conduisent au supplice. Grimbert et les plus proches parents de Reinaert quittent la cour. Ce départ fait réfléchir le lion, qui donne ordre pourtant de se dépêcher.

A partir du v. 1873, l'auteur flamand se sépare entièrement de son modèle. — Chez le poëte français, Renart condamné à mort s'humilie, et par l'intervention de Grimbert il obtient sa grâce, à condition qu'il prendra la croix et fera un pèlerinage *outre la mer*. Mais à peine est-il parti, qu'il rencontre le lièvre et l'emporte; puis il jette le bourdon et l'écharpe. Le lièvre s'échappe et court raconter au roi le nouveau crime de Renart. Tous les animaux vont mettre le siége devant Maupertuis. Le château est imprenable; mais un jour que Renart fait une sortie, on se saisit de sa personne. Pour le coup il va être pendu, et toutes ses ruses lui seront inutiles, quand sa femme Hermeline et ses enfants

Un somier tot ehargié d'avoir
Amenent por Renart avoir.

Ces trésors tentent la cupidité de Noble, qui pardonne une seconde fois. Mais le rat et les souris viennent se plaindre à leur tour de la conduite de Renart. Celui-ci grimpe sur un chêne. Le roi fait apporter des cognées pour abattre l'arbre; mais Renart saisit un caillou, le lance à la tête de Noble et s'enfuit, tandis qu'on s'empresse autour du blessé.

Ces récits n'ont entre eux aucune liaison : l'unité du poëme en souffre. Du reste, on y rencontre à chaque page des invraisemblances et des contradictions : pourquoi, par exemple, Renart a-t-il quitté Maupertuis, si sa forteresse est imprenable? Et puis le rôle qu'il joue ici est-il digne de lui? — Toutes ces considérations n'ont pas échappé à notre écrivain. Aussi marche-t-il tout seul jusqu'à la fin du poëme, en se contentant d'emprunter encore à la vingtième branche quelques traits de peu d'importance.

Pendant qu'on élève la potence, Reinaert demande et obtient la permission de faire une confession publique. Il déclare qu'il a mangé force agneaux, poules, etc., qu'il était convenu avec Isengrin de partager, et qu'il n'eut guère à se féliciter de cette convention, mais qu'il s'en consolait au moyen d'un trésor si considérable, qu'en sept fois un charriot ne pourrait le transporter. Aussitôt le lion l'interrompt pour lui demander l'origine de ce trésor. Reinaert répond qu'il a été enlevé, parce qu'il devait servir à une conspiration contre la vie du roi. La reine supplie Reinaert de s'expliquer; pour lui, il se promet de payer d'effronterie et de dénoncer son ancien ami le blaireau et même son propre père.

« Mon père, dit-il, avait découvert le trésor du roi Hermelinx. Devenu fier, il envoie Tibert dans les Ardennes, pour inviter Brun à venir le trouver en Flandre, s'il veut devenir roi. L'ours y consent et se rend à Hyfte, où il trouve le renard, le blaireau, le loup et le chat; tous ensemble jurent de proclamer et de couronner Brun à Aix-la-Chapelle, le trésor devant servir à vaincre toutes les résis-

tances. Informé du complot, je songeai à le faire échouer et j'épiai mon père sans relâche. Un jour je le vis sortir furtivement d'un trou et le boucher avec soin. Lui parti, j'y découvris le trésor, et à l'aide de ma femme je le transportai ailleurs. Cependant mon père parcourut tous les pays entre l'Elbe et la Somme, pour inviter les animaux à s'unir à Brun. Après avoir couru de grands dangers, il revint avec la promesse de nombreux auxiliaires, sous la condition de payer vingt-quatre jours de solde d'avance. Mais le trésor étant enlevé, le complot échoua, mon père se pendit et Noble fut sauvé. Pourtant aujourd'hui, j'ai la douleur de voir les traîtres en faveur auprès du roi. »

Nous avons vu qu'en français, il est aussi question d'un trésor pour sauver Renart. Mais qu'il y a loin de là au trésor imaginaire de notre poëme! — Peut-être l'idée de cette confession publique vint-elle à notre auteur du v. 11717 où Grimbert dit à Renart :

Or vos deussiez confesser.

Le lion accorde la grâce entière de Reinaert, à condition qu'il lui révélera où il a déposé le trésor. Reinaert lui dit d'aller le déterrer à l'est de la Flandre, au milieu d'un désert et non loin d'un bois appelé Hulsterloo. Il s'excuse de ne pas y conduire le lion, parce qu'il est excommunié pour avoir conseillé à Isengrin de s'enfuir d'un couvent, ce qui le rend indigne de marcher avec le roi, et lui fait prendre le parti d'aller à Rome pour se faire absoudre. Noble proclame publiquement le pardon qu'il accorde à Reinaert, et fait arrêter Brun et Isengrin qui faisaient des remonstrances. Sur la demande de Reinaert, on enlève une partie de la peau de l'ours, afin d'en faire une valise pour le pélerin, et on force Isengrin et Hersint à lui fournir une paire de souliers en leur écorchant deux pattes à chacun.

Cette fable du Renard qui se venge de ses ennemis en les

faisant écorcher, est fort ancienne, et se rencontre dans l'Isengrimus, le Reinardus et dans la vingt-sixième branche.

Suivant les ordres du lion, le bélier Belin récite une prière pour Reinaert et lui remet la valise et le bourdon. Reinaert se met en route accompagné, suivant ses désirs, par Belin et par Cuwaert. Arrivé à Maupertuis, Reinaert prie Belin d'attendre, et fait entrer le lièvre qu'il égorge aussitôt et qu'il dévore avec sa femme et ses petits. Belin s'impatiente et appelle Cuwaert. Reinaert vient lui dire que celui-ci se trouve trop à son aise auprès de sa tante pour partir de sitôt; il lui propose de rapporter au roi de sa part, des lettres renfermées dans la valise, et lui permet de se vanter de les avoir dictées; les lettres ne sont autre chose que la tête de l'infortuné Cuwaert. Belin accepte avec plaisir, et, tandis que Reinaert et sa famille s'enfuient au désert, il arrive auprès du roi. Celui-ci fait appeler son clerc Botsaerd pour lire ces lettres. Lorsqu'on retire du sac la tête du lièvre, Noble est hors de lui de regrets et de fureur. Firapel, le léopard, tâche de l'apaiser. Sur sa proposition, Isengrin et Brun sont relâchés et comblés d'honneurs, et le roi leur livre à jamais le bélier et sa race, ainsi que Reinaert et la sienne.

Le léopard joue aussi un rôle dans quelques branches françaises, et y est dit parent du roi, quoiqu'il ne se nomme pas Firapel : par exemple, *Renart li Novel,* v. 175 et passim.

Nous n'avons pu retracer, dans cette esquisse, que les grandes lignes de notre tableau. Il nous reste à faire ressortir le fini de l'exécution, la fraîcheur du coloris, la variété des tons et la richesse des détails. Ici il n'y a plus de comparaison possible entre l'œuvre de l'artiste flamand et l'ébauche grossière qu'il avait sous les yeux. — Et maintenant, si l'on persistait à voir en notre Willem un imitateur, nous ne répondrions qu'un mot : Virgile, le Tasse et Milton furent aussi des imitateurs !

VI.

A quelle époque le poëme fut-il composé?

Avant de terminer cette étude, il nous reste à indiquer la date vers laquelle notre Reinaert fut écrit. Ce sera la partie la plus difficile de notre tâche : ici tout témoignage positif nous manque et nous devrons nous guider sur de simples conjectures. — Nous essaierons d'abord de fixer, d'après M. Jonckbloet, la date de la vingtième branche.

Gautier de Coinsi, qui écrivit une collection de *Miracles de la Vierge,* en 1233, témoigne par de fréquentes citations, de la popularité dont jouissait de son temps la fable du Renard. Il fait même une allusion directe à notre vingtième branche :

Plus volontiers oient un conte
Ou une trufe, c'on lor conte,
Si con Tardius li limeçons
Lut et chanta les trois leçons
Sor la bière dame Coupée,
Que Renarz avoit escoupée (1).

Les deux vers soulignés sont empruntés presque littéralement à notre branche :

Sire Tardis li limaçons
Chanta por cele trois leçons.

Cette branche est donc antérieure à l'année 1233. Essayons de préciser davantage. — Le prologue est conçu en ces termes :

Perroz qui son engin et s'art
Mist en vers fere de Renart
Et d'Ysengrin son chier compere,
Lessa le miez de sa matere.

(1) Fr. Mone, *Reinardus Vulpes.* Stuttgardiæ et Tubingæ, 1832, in-8°, p. 312.

On conçoit, d'après ces vers, de quelle importance il serait d'avoir quelques notions sur le temps où vécut Perroz ou Pierre de Saint-Cloud. — Dans le roman du Rou, qui parut entre 1150 et 1160, il est parlé de l'empoisonnement d'Alexandre. C'est une allusion évidente à la seule branche qui raconte le festin royal où Alexandre fut empoisonné, et qui a pour titre : *Signification de la mort d'Alexandre*. Cette branche, une des meilleures de tout le cycle, est due à Pierre de Saint-Cloud, qui vécut donc dans la première moitié du XII[e] siècle. Il est probable qu'il avait déjà écrit une partie du Renard, lorsqu'il fit l'*Alexandre*, à en juger du moins par deux vers de ce dernier poëme :

Li Grezois les engignent, com Renart fist li gal
Qu'il saisi par la gorge, quand il chantoit clinal (1).

Dans la onzième branche, qui raconte la manière dont Renart s'empare du coq, il est souvent parlé de Pierre de Saint-Cloud, mais toujours à la troisième personne :

Chi fait Perrins remanoir
Le *livre* de Renart pour voir
Duquel s'est volus travillier (2).

Il est probable que ce *livre* n'est autre que l'œuvre originale de Pierre, et nous pouvons supposer que c'est à cette dernière qu'il est fait allusion dans l'Alexandre.

Nous savons donc que le Renard de Pierre de Saint-Cloud fut écrit dans la première moitié du XII[e] siècle. La vingtième branche, qui vient après, datera probablement de la seconde moitié de ce siècle. En effet, au v. 11267, il est question du sultan Noureddin :

Saluz te mande Noradins
Par moi qui sui bons pelerins, etc.

(1) Grimm, *Reineke fuchs*, p. CXCVII.
(2) Méon, I, p. 235, v. 6359, variante.

Le sultan Noureddin fleurit de 1149 à 1171, et mourut en 1173. Il est probable que ces vers furent écrits avant la mort du sultan, ou tout au moins avant la troisième croisade (1189-1193) où le nom de Saladin effaça tout-à-fait celui de Noureddin.

Nous sommes donc certains de ne pas nous tromper en fixant la date de la vingtième branche entre 1150 et 1190. Quant aux allusions que M. Jonckbloet croit trouver dans cette branche à la chanson du *Moniage Guillaume*, elles ne nous ont nullement semblé évidentes. Du reste, la date du *Moniage* est elle-même fort incertaine.

Maintenant que nous connaissons approximativement l'époque où fut composé le modèle français, nous allons chercher à fixer la date du roman flamand.

L'auteur du Reinaert avait déjà écrit un poëme, intitulé le Madoc. Nous sommes persuadé, avec Willems, que ce poëme s'occupait des aventures de Madoc, prince de Galles, qui, chassé de son pays, en 1170, par une révolution, découvrit, dit-on, l'Amérique. Van Maerlant parle, en 1270, du Madoc, comme d'un poëme connu :

> Want dit es niet Madoes droem
> No Reinaerts no Artus boerden. (*Rijmbijbel*).

Voilà la seule indication positive que nous possédions, au sujet de la date de Reinaert. — Willems plaçait cette date en 1170, Jonckbloet de 1180 à 1190. Nous allons voir que les preuves qu'ils ont alléguées l'un et l'autre, en faveur de leur opinion, n'ont aucune valeur.

D'abord, tous les noms d'hommes du poëme — le doyen Herman (abbé de Saint-Martin à Tournay, selon Grimm), v. 2717; maître Jufroet (Godfredus Andegavensis, d'après Willems), v. 2937; Botsaert, clerc du lion (Bouchard d'Avesnes, selon Grimm), v. 3400, et le faux monnayeur Reinout de Vries — paraissent être des noms purement imaginaires.

Le passage si souvent cité, où il est question d'un désert près d'Hulsterloo (v. 2554), ne peut être non plus d'aucun secours, puisqu'en 1141, une lettre du pape Innocent II mentionne les « curtes et villas Hulst et Hulsterloo, » et qu'en 1156, un diplôme accorde la permission d'y célébrer la messe et d'y ensevelir les morts (1). Personne ne songera à placer la date du Reinaert avant 1141, puisque le modèle français ne fut écrit que dans la seconde moitié du XII^e^ siècle.

Au v. 1514, l'auteur flamand parle du Vermandois. « Or, dit M. Jonckbloet, le Vermandois ne fut réuni à la Flandre que de 1163 à 1186, par suite du mariage de Philippe d'Alsace avec la comtesse Isabelle; mais je pense que le souvenir de cette réunion put durer jusqu'à la mort de Philippe, en 1191. » Nous avons d'abord à relever ici une légère inexactitude : aux termes du traité de 1186, Philippe garda en jouissance viagère les villes de Péronne et de Saint-Quentin, avec le titre de comte de Vermandois, qu'on retrouve dans ses diplômes jusqu'à l'époque de sa mort (1191) (2). — Mais à quoi bon toutes ces dates? Le poëte parle du Vermandois, sans qu'on puisse conclure de là que ce pays fît partie de la Flandre, non plus qu'Aix-la-Chapelle, dont il est question plus loin (v. 2280).

Le dernier argument de M. Jonckbloet, c'est qu'il est question dans notre poëme d'un prêtre marié. Mais cet argument non plus n'est pas valable. L'auteur flamand a emprunté cette circonstance au français; et là (v. 10555) :

> Toute la vile le (li prestres) plaignoit
> Por une putain qui tenoit,
> Qui mere estoit Martin d'Orliens

(1) *Corpus Chron. Flandriæ*, tom. I, p. 712.
(2) Le Glay, *Hist. des comtes de Flandre*, tom. I, p. 403.

Il est probable que c'est par décence que notre auteur n'a pas traduit littéralement. Du reste, le célibat des prêtres fut ordonné dès le milieu du XI[e] siècle; mais le clergé ne se soumit que longtemps après à cette discipline, puisqu'au concile de Rouen, tenu en 1267, il est encore parlé sans distinction de prêtres mariés et non mariés (1).

Il faut donc renoncer à trouver dans le Reinaert des indications certaines. A nous en tenir exclusivement à la langue, nous serions volontiers de l'avis de M. C. Serrure (2), qui fixe la date du poëme au commencement du XIII[e] siècle, entre les années 1200 et 1220. Ou bien encore la placerions-nous de 1194 à 1204, sous le règne de Baudouin de Constantinople. On sait que les lettres trouvèrent en ce prince un protecteur éclairé, qu'il cultiva lui-même la poésie et montra toujours une grande prédilection pour les œuvres du *gai savoir*.

Avons-nous quelques renseignements sur l'auteur du Reinaert? — Tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il s'appelait Willem et qu'il vivait dans la Flandre orientale : du moins aime-t-il à placer dans cette province le théâtre des événements qu'il rapporte.

Quant à l'hypothèse de Willems, d'après laquelle notre auteur s'appelerait Willem Utenhove et qu'il aurait été curé d'Ardenbourg, en Flandre, elle est toute gratuite, et ne repose que sur un passage fort équivoque de Van Maerlant.

Espérons que nous découvrirons un jour le Madoc : nous y trouverons peut-être quelques renseignements sur le plus grand de nos poëtes, sur le plus parfait de nos écrivains.

---

(1) De Potter, *Hist. du Christianisme*, tom. VI, p. 129 et ss.
(2) *Geschied. der letterkunde in Vlaenderen*. Gent, 1855, p. 145.

Nous avons montré dans le cours de cette étude que la fiction du Renard intéresse tout particulièrement les Belges : c'est dans notre pays qu'elle a pris naissance, qu'elle est arrivée à son expression la plus pure, la plus parfaite. Qui donc s'occupe encore parmi nous du *Vos Reinaert*, qui fit les délices de nos pères? — Ainsi que les chefs-d'œuvre de Van Maerlant et de Van Ruysbroeck, ce poëme a été compris dans la proscription des lettres flamandes. — Si dans nos colléges, on nous dit encore quelques mots de la fable du Renard, si l'on nous enseigne qu'elle a contribué, elle aussi, pour une part à l'affranchissement de l'humanité, c'est pour nous apprendre à reporter sur la France tout l'intérêt que peut nous inspirer cette fiction :

Sic vos non vobis nidificatis aves.

A. Willems.

Le Pélerinage de Marienthal,

EN ALSACE.

La Vierge, mère du Christ, voyagea, selon la tradition antique, de Jérusalem à Éphèse, accompagnée de Jean l'Évangéliste. Après sa mort, arrivée en cette ville, on lui consacra l'église posée sur l'emplacement du fameux temple de la Diane d'Éphèse. On montrait sous les voûtes de cette basilique le tombeau de Marie, ainsi que celui de l'apôtre.

En substituant son culte à celui de la Vierge païenne, nourrice de l'Univers, et dont les attributs comprenaient tous ceux d'Isis, de Cybèle, de Cérès, et des autres divinités dont son image panthéique était la personnification, le spiritualisme chrétien voulut évidemment faire oublier le culte antique, sans froisser l'esprit des populations, qui, de toutes les parties de l'Asie-Mineure, étaient venues adorer là la Vierge céleste, et qui y vinrent maintenant apporter leurs hommages à la mère du Dieu régénérateur de l'humanité. C'était le 22 ou le 23 août, le jour même où la dédicace de l'église eut lieu, que se célébrait la grande fête qu'on lui adressait. Ce fut ce même jour aussi que se fit l'ouverture du concile, tenu dans cette église en 431 (1). Les Pères qui y condamnèrent Nestorius, en

(1) Voy. Baron., ann. 431, nº 64; *Coll. concil.*, t. III, col. 384, D; Comp. Tillem., p. 492.

écrivant à ce sujet au clergé de Constantinople, tirèrent avantage d'avoir jugé l'hérésiarque au lieu même où étaient morts la Sainte-Vierge et le disciple favori du Christ.

Ce fut la première église chrétienne dédiée à Marie; et celle où fut installé son culte, qui se répandit ensuite dans tout l'Orient et jusque dans les pays les plus lointains de l'Occident.

Constantinople qui, elle aussi, lors de sa fondation par Byzas, avait été mise sous la protection de Diane, et qui, lors de la guerre des Perses, en 478 avant l'ère chrétienne, reconnaissante envers la déesse à laquelle elle prétendait devoir son salut, lui avait donné le surnom de *Soteria,* et avait pris pour emblème son croissant qu'elle mit depuis sur ses monnaies, non seulement accepta le culte de la Vierge, mais encore plaça sous ses pieds ce croissant symbolique. Les églises et chapelles qui furent mises sous sa protection, furent en si grand nombre que pas un hôtel un peu considérable n'en fut privé. La première qui s'y éleva fut celle que l'impératrice Pulchérie, canonisée par l'Église grecque, fit construire, peu d'années après le concile d'Éphèse, dans le lieu nommé Blaquerne, sur la rive gauche du détroit. Pulchérie et son impérial époux prétendaient y déposer les restes mortels de la Vierge, qui cependant ne se retrouvèrent plus. Mais on y montrait un tombeau vide, dans lequel, disait-on, le corps de Marie avait reposé, avant que, soulevé par les anges, il avait été porté vers la voûte céleste.

Une seconde basilique, qu'on attribue aussi à sainte Pulchérie, mais que d'autres historiens prétendent avoir été fondée par Théodose, recélait une ceinture qui, de la Palestine, avait été portée à Constantinople, et que l'empereur Arcade avait donnée à sa fille Pulchérie, qui la déposa dans cette église avec beaucoup d'autres présents. Selon une autre tradition, ce serait l'empereur Justinien

qui, dans le siècle suivant, aurait fait don à cette église de cette miraculeuse relique. Quoi qu'il en soit, il s'en fit une fête qui se célébrait le 31 août, sous le titre de *Déposition de la précieuse ceinture de la mère de Dieu*. Selon la légende, Pulchérie se rendait tous les mercredis, le soir, dans cette église, précédée d'une humble lampe, pour y passer la nuit auprès de cette relique, symbole de la virginité de la mère du Sauveur. Cette ceinture, longtemps vénérée à Constantinople, fut, dit-on, transportée dans l'Europe occidentale au commencement du XIII^e^ siècle. S'il en faut croire quelques critiques, ce serait la même que celle dont Paris, Soissons, Cologne et Maestricht se disputent la possession.

Une troisième église était celle de Notre-Dame-Hodégétrie ou des Guides, où se montrait une image miraculeuse attribuée au pinceau de saint Luc. Elle était située près des murs de la ville, du côté de la mer, et fut par la suite accompagnée d'un monastère considérable.

Rome suivit l'exemple de Constantinople.

Sixte III, un peu avant l'an 440, y consacra à la Vierge l'église dont le pape Libère avait jeté les fondements entre les années 352 et 366.

Ce fut deux siècles plus tard, sous le pontificat de Boniface IV, vers l'an 610 de l'ère chrétienne, que le Panthéon, temple qu'Agrippa, sous l'empire d'Auguste, avait dédié à tous les dieux du Paganisme, sous le nom de Mars et de Vénus, fut purifié par ce pape avec l'autorisation de l'empereur Phocas, et consacré au Dieu des chrétiens sous l'invocation de la Sainte-Vierge et de tous les saints martyrs.

Cette consécration eut dans toute l'Église d'Occident beaucoup plus de retentissement encore et d'éclat que celle de la basilique de Libère et de Sixte. Le culte de la Vierge se répandit dès lors de plus en plus. Naples eut

comme Rome, une église dédiée à la mère du Sauveur, sous le titre de Sainte-Marie-Majeure.

En France, dans les Pays-Bas, en Espagne, en Allemagne, où le culte de la Vierge passa aussi de bonne heure, il obtint surtout les plus grands honneurs, lorsque s'élevèrent toutes ces splendides cathédrales qui, la plupart, furent placées sous son patronage. C'est qu'à l'époque où ces dômes furent construits, on croyait à l'ancienne puissance des sibylles et à la vérité de leurs prédictions. Un des plus remarquables de leurs actes était l'apparition de la Vierge et de l'enfant Jésus, que la sibylle de Tibur fit voir à Auguste. On confondait cette Vierge, toute spirituelle, avec celle essentiellement symbolique des constellations connue sous le nom de l'*Épi*. Aussi plaça-t-on sa statue à l'entrée de tous ces temples, comme pour marquer la dame du lieu, et symbolisa-t-on sous différents emblèmes sur les portails de plusieurs d'entre eux les signes du Zodiaque, parlante allégorie de l'année, dont l'étoile Janus de la constellation de la Vierge ouvrait la révolution. Aussi, quoique nulle part, dans aucun des livres qui composent le nouveau Testament, ne se trouvent cités les noms des parents de la Vierge, fit-on naître cette dernière de Joachim et d'Anna, noms que les plus vieux légendaires n'ont pu inscrire dans leurs légendes que pour expliquer la présence de cette Vierge à l'entrée de l'année, personnifiée par les Anciens sous le nom d'*Annâ Pûrnâ* ou la Nourricière. C'est-à-dire que l'année nourricière était symboliquement la mère de la Vierge céleste, placée à l'Orient, lorsque s'ouvre la révolution solaire, comme Anna le fut de cette Vierge, mère du Christ, lequel on fait naître à l'époque où cette révolution commence.

Rien n'était plus naturel que, le culte des saints une fois admis, l'un d'eux étant préposé à chaque jour de l'année, comme l'était, dans les cultes antiques, soit un

des dieux de la théologie d'Orphée, soit un génie comme chez les Égyptiens, soit un ange comme chez les Perses et chez les Chaldéens, la mère du Dieu régénérateur du genre humain obtint un culte plus direct, plus élevé, plus solennel qu'aucun d'eux. Ce qui contribua le plus à l'accroître au moyen-âge, ce fut la profession particulière que la plupart des ordres religieux firent de se dévouer à Dieu sous la protection de la Vierge. Il n'y eut point une seule église de l'ordre de Citeaux, qui ne portât le titre de la Sainte-Vierge. L'ordre de Savigny qui fut ensuite fondu dans celui de Citeaux, et réduit sous la filiation de Clairvaux du vivant de saint Bernard, avait été mis sous le patronage de la Vierge dès le temps de sa fondation. Celui des Feuillants lui était tout dévoué. Ce fut sous l'étendard de la Vierge que vécurent et que combattirent les guerriers du Mont-Carmel, ceux de Notre-Dame de la Mercy, les Porte-Croix de Sainte-Marie, les Servites, les clercs réguliers de la mère de Dieu. Tous les moines de Saint-Benoît, de Saint-Dominique et de Saint-François, s'étaient particulièrement recommandés à la Vierge.

La plupart des confréries et des congrégations de femmes se placèrent aussi sous la protection de cette Vierge pure et immaculée. Quelques enthousiastes, mus par un zèle outré, prirent même le titre d'esclaves de la Mère de Dieu. Il fallut que l'Église, pour les faire rentrer dans les vrais sentiments du culte, défendît les symboles extérieurs que les membres de ces confréries avaient adoptés dans les provinces de l'Italie, des Pays-Bas, de la France et de l'Espagne, lesquels consistaient à porter de petites chaînes aux bras et au cou, avec des médailles qui représentaient les frères enchaînés, comme captifs de la Vierge (1).

D'un autre côté, le bruit des grâces que Dieu répandait

(1) Stock, *Escl. de la Vierge.* Comp. *Ind. decret. inq.*, 1672.

par le ministère ou par la médiation de la Sainte-Vierge dans certains lieux plutôt que dans d'autres, et dont les prêtres de ces sanctuaires avaient soin d'entretenir les populations, fut un nouveau moyen d'accroissement pour son culte. Le pélerinage de Notre-Dame de Lorette était déjà célèbre dès le XIII^e^ siècle (1); il y venait un si grand nombre de pélerins, que cette église, grâce aux offrandes et aux libéralités de ses visiteurs, finit par devenir une des plus riches de l'Italie, et par donner naissance à une ville considérable, que Sixte V érigea en évêché en 1586. Notre-Dame des Anges, en Ombrie, ne fut guère moins fréquentée. Ce qui y attirait les pélerins, c'était surtout le désir de participer aux fruits d'une indulgence extraordinaire, accordée à saint François par Jésus Christ qui lui parla, dit-on, par l'organe de son vicaire Honorius III (2). Près de Bologne, Notre-Dame de la Garde; Notre-Dame de la Plèbe, dans les *marèts* de Venise; Notre-Dame de la Basille, en Lombardie; Notre-Dame de Mondovi, en Piémont; de Geneste, en Ligurie; du Roc ou de la Voûte, en Toscane; de la Vigne, près de Viterbe; de Rho, à trois lieues de Milan, furent autant de lieux qui, en Italie, devinrent célèbres par la renommée des miracles qui s'y opéraient et qui y attiraient en foule les populations.

En Espagne, Notre-Dame de Montferrat ne jouit guère de moins de réputation que Notre-Dame de Lorette en Italie. On fait remonter l'origine de ce pélerinage jusqu'à Charlemagne, d'autres disent à Louis le Débonnaire. Mais néanmoins ce ne fut qu'au XV^e^ siècle que s'éleva, à la place de la modeste chapelle où l'image miraculeuse de la Madonne était primitivement placée, la superbe église qu'on y admire encore aujourd'hui.

(1) Tursellin, *Hist. Lauret.*
(2) Comp. Wadding, *Ann. minor.*

Notre-Dame del Pilar ou du Pilier est, après ce pélerinage, l'église de la Vierge la plus célèbre d'Espagne. C'est, selon les annales, la plus ancienne qui ait été dédiée à la mère de Dieu dans cette contrée. Le surnaturel de l'image qu'on y révère et que saint Jacques doit lui-même avoir reçue de la Madonne avec l'ordre de lui bâtir un temple, est contestable sans doute pour le philosophe, mais est un article de foi pour ceux qui viennent lui porter leur hommage.

Notre-Dame de la Guadeloupe, en Estramadure; de Puche ou del Puig, au royaume de Valence; d'Atocha, près de Madrid; de la Sierra, en Arragon, sont autant de lieux renommés par les miracles que la sainte y opère.

En Portugal, les pélerinages de Nazareth, de Luz et d'autres lieux, ne sont pas moins renommés.

En France, on possède aussi une multitude d'images et de reliques de la Vierge, qui ont le don d'attirer les pélerins. Notre-Dame de Liesse et de Moyen-Pont, en Picardie; des Ardilliers, à Saumur; d'Esquerme, près de Lille; de Bourgdieux et du Bouchet, en Berry; de Cléry, près d'Orléans; du Chêne, en Anjou; de Bétaram, en Béarn; de Gimont, près de Toulouse, sont depuis des siècles visités et connus. Un des pélerinages les plus importants de France est celui du Puy, dont l'image en bois de cèdre a tout le caractère d'une ancienne Isis, et est elle-même placée dans la cathédrale, fondée sur un temple antique de cette déesse. Notre-Dame de l'Hosier, près de Vinay en Dauphiné; de Vivonne, de Myans et d'Orope, en Savoie; de Graye, en Franche-Comté, sont autant de lieux qui, aux jours solennels, voient les populations lointaines accourir au pied des autels de la Vierge.

Dans les Pays-Bas et en Allemagne, ce culte ne fut pas moins répandu. Le pélerinage de Sichem, en Brabant; celui de Halle, en Hainaut; ceux de Bellefont, de Bois-le-Duc, de

Maestricht, de Hasselt, de Tongres, d'Aubers, de Cambron, sont tous très-renommés. Notre-Dame de Hulst, dans la Flandre hollandaise, se maintint même après que le Protestantisme eut envahi le pays, tant les populations étaient habituées à venir chercher là des consolations morales. Kevelaer, non loin de Gueldres, est connu par les processions qui y amènent les pélerins aux jours des grandes solennités.

Dans la Franconie, les deux Notre-Dame de Rotzbach et d'Ettelbach; en Suisse, celle des Ermites; Notre-Dame de Zell, en Styrie; de Bolslaw, près de Prague; de Turz, en Moravie; de Mont-Sain, aux mines de Prezbramm; tant d'autres lieux qui, tous, dans un rayon moins étendu, attirent les populations voisines, datent la plupart du moyen-âge, où le culte de la Vierge prit son plus grand développement.

Dans d'autres lieux, les grâces que l'on avait reçues ou qu'on espérait recevoir par l'intercession de la Vierge auprès de son Fils, donnèrent lieu à des pélerinages, qui prirent le nom de ces grâces mêmes. Tel fut à Avignon Notre-Dame des Dons; à Lisbonne, Notre-Dame de la Vertu; Notre-Dame des Grâces, près de Lille; de la Garde, près de Marseille; des Miracles et de la Paix, à Rome; du Bon-Secours, à Rouen; de la Guérison, dans le diocèse d'Auch; de la Vie, à Vénasque; de la Victoire, chez les Grecs et chez les Latins. Tous ces noms et d'autres encore que nous pourrions citer en grand nombre, furent, au sentiment des théologiens, des moyens que la religion permit d'employer pour honorer Dieu dans la plus parfaite de ses créatures, après celle qu'il a unie à sa divinité pour le salut du genre humain.

L'Alsace eut aussi son pélerinage de Marie.

Aujourd'hui encore, quand viennent les grandes solennités que l'Église a consacrées à la Vierge, vous voyez

accourir des confins les plus éloignés de la province, toutes les populations catholiques des campagnes, le chapelet à la main, les pieds nus, le front découvert, murmurant tout le long de la route la salutation angélique à Marie, ou répétant la litanie sacrée.

Marienthal ou le Val de Marie est situé à un mille géométrique de Haguenau, dans un terroir aride et sablonneux, où néanmoins l'industrieux habitant force le sol à lui fournir le pain. La vaste forêt recouvrait au XIII^e^ siècle toutes ces bruyères, lorsque le noble Burkart de Wangen et son épouse, mus par un sentiment de profonde piété, jetèrent les premiers fondements de l'église qui fut renouvelée dans la dernière moitié du XIV^e^ siècle, et à laquelle fut adossé un couvent qu'entourent aujourd'hui quelques hôtelleries où les pélerins viennent s'héberger. On montre à Marmoutier la place où doivent avoir été déposés les deux époux, et sur la tombe desquels, à une époque moins reculée, on rappela par une inscription que, *l'an* 1225, *le noble seigneur et chevalier de Wangen, et Ida de Winstingen, son épouse, élevèrent le temple de Marienthal, près de Haguenau, à la Vierge, mère de Dieu.*

Au bas on ajouta : *Priez pour eux* (1).

C'était l'époque des Croisades, où la plupart des ordres militaires, nous l'avons dit, combattaient sous l'étendard de la Sainte-Vierge, et où chaque chevalier qui revenait de la Palestine était jaloux de montrer son zèle et sa foi envers cette sainte mère du Rédempteur. C'est alors que refluèrent en majeure partie en Europe cette quantité innombrable de reliques qu'on attribue à la Vierge et qu'un si grand nombre d'églises montrent depuis avec

(1) *Anno* M.CC.XXV, *Burkardus dominus et miles in Wangen, et Ita domina in Vinstingen, coniuges, templum Marienthal prope Haguenoam singulari in Virginem Dei param zelo erexerunt. Orate pro illis.*

tant d'ostentation. On alla jusqu'à produire de ses cendres et de ses ossements, quoique le tombeau qui passait pour avoir recélé son corps, fût trouvé vide, quand sainte Pulchérie le fit fouiller. Comme on avait la prétention à Constantinople de posséder sa robe, sa ceinture, de son lait même, sa quenouille et des langes de son fils, on montrait en Occident une foule d'objets analogues qui, de l'Orient et de la Palestine, y furent rapportés soit par les chevaliers pélerins, soit par les moines qui suivirent les Croisades et auxquels la crédulité du peuple ajouta foi. Le chevalier Burkart avait-il aussi visité la Terre-Sainte? avait-il aussi rapporté de Jérusalem quelque relique qu'il déposa dans le temple dont il fut le fondateur? C'est ce que la tradition n'a pas conservé.

Le lieu qu'il choisit pour placer l'autel de la Vierge, à laquelle il était si dévoué, devint surtout florissant quarante-sept ans plus tard, quand au temple isolé fut joint un monastère, et que, grâce aux moines qui y furent appelés, les miracles s'y multiplièrent.

Albert de Haguenau, las du monde, et voulant, après une vie pleine d'agitation, chercher la paix dans la solitude, résolut à son tour de se retirer au lieu choisi par le chevalier Burkart, et, avec le patrimoine de ses pères, de créer un établissement monastique à côté de l'église. En 1267, il porta son frère Engelhart de Haguenau et sa sœur Igna, épouse d'Anselme de Wangen, ainsi que Wolfram, Agnès et Anne, enfants de sa sœur de Daun, tous, du consentement de leur mère commune, à renoncer à tous leurs droits sur les biens qu'ils avaient à hériter d'elle, situés près du petit ruisseau de Rothbach, et à en faire donation au couvent que frère Albert, leur frère, beau-frère et oncle respectif, avait l'intention d'y bâtir, pour y installer des frères ermites de l'ordre de Saint-Guillaume dont il avait lui-même embrassé la règle. Pour

faciliter l'exécution de ce projet, Engelhart ajouta, la même année, à cette donation la partie desdits biens qui lui revenait du chef de son frère, sous la réserve toutefois du tiers du cours d'eau qui partageait ces terres, condition qu'il avait déjà posée lors de la première donation. L'infatigable ermite déploya tant de zèle pour sa pieuse fondation que déjà, en 1272, le couvent était établi, et que des religieux de son ordre en étaient devenus possesseurs.

Charles et Fréderic, fils du même Engelhart, augmentèrent encore la même année la donation faite par leur père. Ils renoncèrent en faveur du monastère à plusieurs terrains pour l'établissement d'un vivier, d'un moulin et de bâtiments d'économie. Un document de 1320, conservé aux archives de Marienthal, témoigne de la reconnaissance des religieux. Ils y déclarent que le noble Engelhart et Fréderic de Wasigenstein leur ont fait don de l'église de feu le frère Albert, avec les revenus y attachés, sous la condition d'y demeurer et d'y servir Dieu; qu'en conséquence, ils s'engagent à y résider au moins au nombre de deux prêtres pour la desservir, et promettent que les religieux de Marienthal ne formeront qu'une seule communauté avec celle des frères de l'ordre, récemment arrivés à Haguenau, laquelle communauté sera désormais régie par un seul et même prieur, et que les deux maisons participeront aux mêmes biens-fonds.

Cette communauté subsista en effet jusqu'en 1432, où le couvent de Marienthal, enrichi par les libéralités des fidèles que la réputation de sainteté des premiers frères et le bruit des miracles qui s'y opéraient attiraient en foule, se vit en état de doter ou plutôt de fonder celui de Haguenau, où jusqu'alors n'avait existé qu'une simple maison de l'ordre. Marienthal abandonna aux frères de Haguenau des biens considérables, en les chargeant, pour

prix de cette donation, d'acquiter toutes les messes, anniversaires et prières auxquels les deux maisons étaient tenues. Il leur imposa en même temps l'obligation de ne pouvoir aliéner ni vendre aucun de ces biens sans son consentement. Dans le chapitre provincial, tenu à Worms en 1461, il fut en outre décidé que le droit de surveillance sur le couvent de Haguenau appartiendrait à jamais au prieur de Marienthal, dont les religieux continuèrent de desservir le pélerinage jusqu'en 1543.

A cette époque, Udalric Sturmer était prieur.

Cet homme, né avec des passions peu en rapport avec l'humilité et la pureté chrétienne, avait eu une conduite si déréglée, que, poursuivi par les supérieurs de l'ordre, et ne pouvant espérer le pardon de ses crimes et de ses excès, il se réfugia à Haguenau, où il se mit sous la protection du magistrat. Il en acheta l'impunité, en lui faisant l'abandon du couvent de Marienthal et de tous les biens qui en dépendaient.

En vain les supérieurs de l'ordre protestèrent contre cet acte, et mirent tout en jeu pour rentrer dans leurs droits. Toutes leurs démarches furent infructueuses. Le prieur Greifenthal s'adressa lui-même en 1561 à l'empereur Ferdinand, et, lui demandant justice de cette spoliation, le supplia d'accorder sa protection à l'abbé Gaspard Sulzer, qu'il venait de nommer supérieur du couvent. Malgré l'ordre que le souverain donna à son préfet dans la Haute-Alsace de lui rendre compte de cette affaire, et le désir sincère qu'il montra de prêter son appui au prélat, le magistrat de Haguenau se maintint en possession de Marienthal jusqu'en 1617.

Le Luthéranisme avait pendant ce temps envahi la province, et l'autel de la Vierge était resté désert.

L'archiduc Léopold, évêque de Strasbourg, voulut enfin mettre un terme à cet abandon. Il s'adressa au magistrat

de Haguenau qui, plus conciliant que ses devanciers, se rendit aux vœux de ce seigneur, et, sur sa demande, consentit à ce que le pélerinage fût réuni au collége établi en cette ville, et que la desserte en fût donnée aux Jésuites. Le couvent, avec tous ses droits et ses revenus, fut donc transféré à ces Pères, qui, par leur assiduité et leurs lumières, rendirent à cet ancien pélerinage la réputation dont il avait joui aux siècles précédents. Leur empressement à recevoir les pélerins, à répondre aux besoins de consolation que vint de nouveau chercher près d'eux la population des campagnes, les miracles même que leur zèle religieux publiait journellement, agrandirent encore sa renommée. Quand Stanislas, déchu du trône de Pologne, vint s'arrêter en Alsace, il alla plus d'une fois avec sa mère, son épouse et la princesse royale qui partagea plus tard le lit de Louis XV, se prosterner au pied de l'autel de la Madonne. Marie Leczinska y était agenouillée, lorsqu'elle reçut la nouvelle de son élevation sur le trône de France. On montre encore dans l'église un riche ostensoir, don de cette pieuse reine, précieux par son travail, et que rendent surtout remarquable les beaux médaillons peints en émail dont il est décoré. Plus tard, lors de la dissolution de l'ordre des Jésuites, le cardinal de Rohan, alors sur le siége épiscopal de Strasbourg, choisit pour leur succéder dans leurs fonctions à Marienthal des prêtres du diocèse, dont le zèle et la sagesse firent passer inaperçue cette révolution.

Mais une secousse plus terrible se préparait.

La révolution de 1789, qui renversa partout les autels, ne pouvait laisser intacts ceux de Marienthal. Non seulement les prêtres furent chassés du sanctuaire, et le couvent fut vendu comme propriété nationale, mais encore toute l'église fut dévastée. Deux images y étaient révérées; l'une représentant la Vierge douloureuse, d'un cachet an-

tique, qui dépasse incontestablement le XIII^e^ siècle, l'autre, montrant la Vierge avec le divin Enfant, et qui se trouvait primitivement placée dans la cellule ou chapelle du fondateur, près de l'enclos de l'église. L'une et l'autre étaient depuis les temps reculés l'objet de la vénération des pélerins qui, pour marquer leur reconnaissance à la divine mère, avaient suspendu sur les piliers et sur les murs du temple d'innombrables *ex-voto*. Une vieille tradition disait que la Vierge douloureuse avait été déterrée à l'endroit même où s'éleva l'église. Ces deux figures furent sauvées, grâce à de pieuses femmes et au dévouement de quelques ecclésiastiques, qui, dans leur fuite au-delà du Rhin, allèrent les déposer à Ottersweyer, et plus tard jusqu'à Linz, sur le Danube. Elles y demeurèrent jusqu'en 1803 ou 1806, où elles furent de nouveau transférées à Haguenau.

Ce ne fut néanmoins qu'en 1814 que, par les soins de l'évêque, alors assis sur le siége de Strasbourg, l'antique fondation de Burkart fut rendue au culte. Le propriétaire du cloître, du nom de Lenhart, bourgeois de Haguenau, qui en était devenu acquéreur lors de la vente des biens réputés nationaux, ne fit pas difficulté de la céder au diocèse dès que la proposition lui en fut faite. Il lui vendit pour dix-huit mille francs le couvent et toutes ses dépendances, à l'exclusion des terres dont l'évêché ne crut pas devoir se rendre adjudicataire.

Les images de la Madonne furent alors transportées processionnellement et avec la plus grande solennité sur les autels d'où elles avaient été enlevées vingt-deux ans auparavant. Toutes les populations catholiques des villes et des campagnes étaient accourues, saluant de leurs vœux la mère du Sauveur, et appelant sur elles sa bénédiction, comme l'avaient fait leurs ancêtres.

L'évêché, devenu propriétaire du cloître, en fit une maison de retraite pour les ecclésiastiques auxquels l'âge

et les infirmités ne permettent plus de se livrer aux fonctions de leurs cures. Ils y desservent les autels et reçoivent les pélerins. Rien ne subsiste plus de l'antique église de Burkart que peut-être ses substructions sur lesquelles repose l'église moderne, qui date de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle. Cette date, sans être nulle part inscrite, se reconnaît dans le style de l'édifice, malgré les modifications intérieures qu'on lui a fait subir à plusieurs reprises, surtout dans les temps modernes. La nef n'est point voûtée, conséquence sans doute de ses agrandissements. Ce fut comme nous l'indique une inscription (1), sous le prieur Fréderic Hofer, que le cloître fut achevé en 1519, par conséquent pendant que l'église était encore desservie par les frères de Saint-Guillaume. A gauche du chœur se trouvent deux monuments dignes de remarque, quoique mutilés. L'un représente un saint Sépulcre du XIV^e^ siècle, sur les quatre compartiments duquel le sculpteur a placé quatre gardiens endormis. Ces figures, sans être élégantes, offrent de l'intérêt. Malheureusement les saintes femmes ont disparu. L'autre, à côté, figure la mort de la Vierge; travail mieux conçu, et qui par le style, doit remonter au milieu du XV^e^ siècle. Les figures des apôtres portent le type traditionnel; le chevet et les pans du lit sont ornés de motifs à forme ogivale; le donataire est à genoux, ayant à côté de lui son blason, dont les emblèmes ont malheureusement été mutilés, ce qui empêche, par conséquent, de reconnaître la famille à laquelle il appartenait. Au faite de l'ogive est le Père éternel qui reçoit l'âme de Marie. Il est regrettable que cette partie du monument, d'un motif si

(1) Fridericus Hofer Prior zu Mergenthal,
Wart die Küstery vollent überall,
und was dussent CCCCCXIX die Jor zal,
also blibt dis spriehtwort im orden,
Wolt ich arbeit, ich wer ein Mergenthaler worden.

digne d'intérêt, ait aussi tant souffert à l'époque de la dévastation de l'église. Tout au bas est une pierre tumulaire avec une inscription peu lisible, et encore moins intelligible. Néanmoins nous pouvons y lire le millésime de 1519 et la date du III des Ides d'avril (1).

Ce millésime, qui nous est déjà apparu dans l'inscription du cloître, se retrouve sur une des trois clefs de la voûte construite par un seigneur de Gottesheim. Les deux autres clefs montrent, l'une, une Vierge avec l'Enfant, l'autre, un abbé avec blason. Deux autres pierres, portant arrête de voûte, ont aussi des blasons, l'un à trois lis, l'autre à trois étoiles.

La solitude religieuse qui entourait autrefois Marienthal, tend aujourd'hui à devenir plus bruyante, depuis que le chemin de fer relie la capitale d'Alsace à Wissembourg. Déjà les habitations augmentent. La sombre forêt qui, au moyen-âge, cachait la chapelle sous son ombre mystérieuse, et dont le bruissement accompagnait la prière du pélerin, laisse partout maintenant apercevoir ses clairières. Sur les rails qui la parcourent, glisse le long convoi qui chaque jour amène et entraîne les visiteurs que le sombre sentier conduisait autrefois. La vie a succédé au silence. Mais sous le toit du petit temple, la même foi fait encore battre les cœurs; la même inspiration élève l'âme fidèle vers les régions célestes que la sainte Vierge a parcourues, et d'où la bouche du pénitent invoque son regard protecteur.

M^en^ DE RING.

(1) *Anno Christianae pietatis M.D.XIX, III idus aprilis, memento mei queso.... Hic jaces in tumulo*, etc.

Notice historique

SUR

HOWARDRIES, SON ÉGLISE,

ET

LA FAMILLE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE.

III.

Plusieurs familles du nom de *du Chastel* ou *du Châtel* ont fleuri dans nos provinces ou dans les pays voisins. Nous citerons en premier lieu les du Châtel de Bretagne, qui portaient de gueules au château sommé de trois tours, d'or, supporté de deux lions de même. Cette famille, comme on sait, a joué un grand rôle dans l'histoire de France, principalement à l'époque des ducs de Bourgogne de la maison de Valois.

Les du Chastel du Cambrésis portaient trois écussons dans leurs armes et criaient : Boubers! (1). C'est, croyons-nous, la maison de Boubers-Abbeville, à en juger par les armes. En effet, les premiers sires de Boubers portaient d'argent à trois écussons de gueules. Carpentier signale encore à Cambrai une famille du Castel, qui portait de sinople au sautoir d'or.

Les du Chastel en Hainaut avaient pour armes d'argent

(1) Carpentier, *Histoire de Cambray et du Cambrésis*, 3e partie, p. 374.

à trois lions de sable, brisé en cœur d'une tour d'azur (1). A cette famille, que nous connaissons peu, appartenait sans doute Robert du Chastel, demeurant à Tourcoing, lequel fut anobli au mois de janvier 1431.

Pierre du Chastel, avoué d'Ypres, issu de maison noble, fut créé chevalier en 1626 (2).

Enfin nous avons la famille du Chastel de Blangerval de Pétrieux, ancienne maison de Flandre, dont le premier auteur connu, selon M. P. Roger (3), est Gilles du Chastel, conseiller de Louis de Male et de Philippe le Hardi. Nous trouvons cependant un Hugues, membre de cette famille, chevalier en 1338. Cette maison a fourni plusieurs gouverneurs et hauts-baillis à la ville et châtellenie d'Audenarde. Jeanne du Bois de Fiennes porta dans cette famille la terre de Blangerval en Artois, par son mariage avec Jacques du Chastel, gentilhomme de la maison de Charles-Quint, grand-bailli et châtelain de Lille. La terre de Blangerval fut érigée en comté en 1661, par le roi Philippe IV. Quant à la terre de Pétrieux, elle est située dans le Tournésis. C'est une ancienne terre franche enclavée dans le village de Béclers. Les armes de cette famille sont d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix recroisetées au pied fiché, aussi d'or.

La famille du Chastel de Blangerval s'allia, au siècle dernier, à celle de la Hovardrie. Albéric-Albert-Adrien-François du Chastel-Blangerval, comte de Pétrieux, seigneur d'Houplines et de la Vacquerie, épousa Ernestine de Houchin, fille de Charles-Claude de Houchin, marquis de Longastre, et de Béatrix-Jeanne-Claire du Chastel, dame

(1) Jouffroy-d'Eschavannes, *Armorial universel.*

(2) Le Roux, *Recueil de la noblesse*, pp. 11 et 245.

(3) *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*, p. 316.

de la Hovardrie, vicomtesse de Hautbourdin et d'Emmerin.

Nous croyons éteinte la famille du Chastel-Blangerval de Pétrieux. Le dernier représentant de cette maison, qui n'avait pas d'héritier direct, et qui servait dans le même régiment que Robert-François-Charles-Henri-Marie, comte du Chastel de la Hovardrie, né en 1761, offrit à ce dernier de l'instituer son légataire universel, à la condition pour lui de prendre les armes de du Chastel de Pétrieux. Le comte du Chastel de la Hovardrie ne voulut point abandonner son antique blason.

La famille du Chastel de la Hovardrie était reçue dans tous les chapitres nobles des Pays-Bas. Elle s'est alliée aux maisons les plus illustres, même dans les temps les plus reculés. Parmi ses alliances, nous citerons seulement, en suivant à peu près l'ordre chronologique, les maisons de Saint-Simon-de Rouveroy, d'Ostrevant-de Montigny, d'Estourmel, de Lalaing, de Haynin, de Coyghem, de Hainaut, de Mortagne, de Saint-Genois, de Clugny, de Carondelet, de Marchenelles, d'Ongnies, d'Avroult-de Helfaut, de Licques-de Recourt, de Croy, d'Ostrel-de Flers, de Croix, de Corbie, de Rodoan, de Lannoy, de Créquy, de Robles-d'Annapes, de Houchin-Longastre, etc., etc., etc. Nous ferons observer que nous ne citons ici que des alliances directes.

D'anciennes annotations de la famille du Chastel la disent parente de la maison ducale de Bourgogne. Les du Chastel étaient sans doute alliés aux ducs de Bourgogne par les Montigny-d'Ostrevant, les Lalaing ou toute autre famille. Disons encore que les comtes du Chastel de la Hovardrie descendent directement par les femmes des puissants châtelains de Tournay, dont l'un s'intitulait fastueusement *Prince des Tournaisiens*.

Notre intention n'est pas de refaire la généalogie de la maison des comtes du Chastel de la Hovardrie. Nous vou-

lons seulement chercher à jeter un peu de jour sur certains points obscurs de l'histoire de cette famille, tels que son origine, ses armes, etc. A partir de l'époque où elle entre en possession de la terre de la Hovardrie, l'obscurité se dissipe. Dès lors nous nous bornerons à exposer le rôle que cette famille a joué dans l'histoire, nous plaçant principalement, et pour ainsi dire exclusivement, au point de vue militaire; nous espérons ainsi mettre en lumière plus d'une particularité curieuse enfouie jusqu'ici dans des chroniques qu'on ne lit plus guère.

D'après des notes manuscrites que nous avons sous les yeux, Ireux du Chastel aurait épousé Péronne de Lalaing, dame de la Hovardrie, en l'an 1296. Nous ne garantissons pas toutefois l'exactitude de cette date, qui ne concorde pas avec les données fournies par la généalogie des sires de Lalaing, et d'ailleurs la sœur d'Ireux ne se maria qu'en 1342. D'un autre côté, nous lisons dans les notes de Simon du Chastel : « Or fut jadis messire Jehan dit Ireus du Chas-» tel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, lequel, comme » j'ai entendu, étoit anchienement issu de un nomé en ce » tems là le grand seigneur de Ayschowe (Ayshove) » (1).

Nous croyons que M. Goethals est dans l'erreur, quand il dit que ce grand seigneur d'Ayshove était probablement Simon, bâtard de Hainaut, chevalier, seigneur de Bruyelles et d'Aix-en-Pévèle. En effet, ce Simon, qui fut à la vérité l'aïeul d'Isabeau de Bruyelles, épouse de Gérard du Chastel (1396), acheta la terre d'Aix en 1336, à une époque où Ireux était certainement déjà marié avec Péronne de Lalaing. Simon aurait pu tout au plus être le père d'Ireux : ce qui n'est pas; et d'ailleurs les mots *anchienement issu* n'auraient alors aucun sens.

Vers l'an 1500, au moment où écrivait Simon du Chas-

(1) Archives de la famille du Chastel.

tel, cette famille était divisée en deux branches, représentées, l'aînée, par les seigneurs d'Ayshove, la cadette, par les seigneurs de la Hovardrie. On trouve à ce sujet dans les notes de Simon : « Autre advertissemens baillés par moy » Simon du Chastel, dit de la Hovardrie, seigneur de Cau- » vrines et d'Aix-en-Pévèle, et par autres touchant la ligne » et le descente des seigneurs de la Hovardrie, aussi des » seigneurs de Cavrinnes, yceux seigneurs de la Hovardrie » surnommés du Chastel, portans les armes de Anschettes » (Ayshove), qui sont de gueulle à un lion d'or, denté, » armé, lampassé et coroné de asur, et cryc *Machelines,* » selon ce que ce a été sceu, trouvé et ensy tant par an- » chiens lettrages, comptes, registres, livres et autres pa- » piers et enseignemens, comme par la relation de messire » Lion du Chastel, chevalier, seigneur de la Hovardrie, mon » oncle, et des autres gens de biens. »

M. Goethals dit à propos de cette division de la famille en deux branches (1) : « Ceci est certifié par l'armorial des feudataires du duc de Brabant fait à la fin du XV^e^ siècle, et encore par le capitaine d'Auxy, qui florissait avant la rédaction de cet ouvrage, un des plus précieux que je possède. Dans ce vieil armorial, le seigneur d'Ayshove porte plein, et Simon, seigneur de la Hovardrie, brise d'un lambel; leur cri est *Marelines* ou *Maclines*. Si dans cet armorial, le lion d'or n'est pas couronné, nous en avons un autre où le lion l'est soit d'azur, soit de sinople. »

Nous reviendrons plus loin sur les armes et le cri des du Chastel.

Quant à cette parenté des seigneurs d'Ayshove et de ceux du Chastel, impossible de la contester. Voici même un fait curieux qui vient encore y donner plus de crédit. L'an 1295 ou environ, un nommé Pierre *dou Castiel,* hom-

(1) *Miroir des notabilités nobiliaires,* p. 773.

me de Monseigneur Roger de Mortagne, décéda, laissant deux enfants qui moururent si tôt après lui que le relief de ses biens n'avait pu être fait. Une *demisielle Hele dou Castiel,* héritière de Pierre, se croyant lésée dans ses droits, prit son recours devant le sire *d'Aisove ki pleges en fu* » (1).

Cette séparation de la famille en deux branches s'est très-probablement opérée de bonne heure. Nous connaissons assez peu les anciens sires d'Ayshove. En tous cas, nous avons trop peu de notions pour préciser l'époque à laquelle se fit ce dédoublement.

L'annaliste espagnol Sueyro (2) nous donne, sous l'année 1180, une seigneurie d'Ayshove comme une baronnie de Flandre à bannière mouvante d'Audenarde. Cette seigneurie, selon Sanderus et Ph. de L'Espinoy, avait une certaine importance et comprenait notamment la paroisse de Cruyshautem, entre Audenarde et Deynze. C'est sans doute celle-ci qui possédait un droit de winage sur l'Escaut au XIII^e^ siècle. Malheureusement, nous ne connaissons pas moins de quatre seigneuries portant ce nom d'Ayshove. La plus importante est celle dont ressortissait Cruyshautem, et nous croyons que c'est à cette dernière qu'appartenait le grand seigneur d'Ayshove dont parlent nos notes manuscrites. Dans la première partie du XIII^e^ siècle, nous trouvons un Daniel d'Ayshove, qui est sans doute un descendant de ce grand sire d'Ayshove. Par acte du 4 mars 1225, Daniel *de Aishove* renonce en faveur de l'abbaye de Saint-Bavon, à Gand, à la juridiction qu'il exerçait à Steinpuits (Estaimpuis?) et à quelques redevances qu'il était en droit de percevoir sur les terres de la même abbaye situées dans ce village. Cette renonciation est approuvée par l'épouse de Daniel d'Ayshove (3).

(1) *Chartes de Rupelmonde,* Inventaire de M. le B^n^ de Saint-Genois, n° 814.
(2) *Anales de Flandes.*
(3) Archives de l'abbaye de Saint-Bavon, cart. 13, pp. 203-204.

Neuf ans plus tard, Daniel *de Ainshove* se désiste encore, au profit de l'église de Saint-Bavon, de tous les droits qu'il croyait pouvoir prétendre sur quatorze bonniers de terre allodiale situés dans la paroisse de Steenputte (1).

Daniel de *Aishove* appose son seel à une charte du mois de mai 1239, émanant de Philippe, seigneur de Wastine, et concernant la wateringue du *vieil Hevine* (2).

L'an 1244, Daniel de *Aissehove* se porte garant, avec un très-grand nombre de nobles de la Flandre, de la promesse d'hommage faite par Marguerite, comtesse de Flandre, au roi de France Louis IX, par suite de la mort de sa sœur, Jeanne de Constantinople (3).

Enfin, par acte du 27 mars 1255, Daniel d'*Aishove* et son fils approuvent la vente faite à l'abbaye de Saint-Bavon des dîmes que Jean de Rontslo et son épouse Ghisèle possédaient au village de Rontslo (aujourd'hui Ronsele). Ces dîmes étaient tenues en fief du seigneur d'Ayshove (4).

Ce dernier fait prouve que Daniel d'Ayshove avait une juridiction assez étendue; et, comme nous le disions tout à l'heure, il pourrait très-bien être un des descendants du grand seigneur d'Ayshove.

En 1287, un Henri de *Ayshove* était clerc du tabellion de la cour de Tournay (5).

Par le traité de Montreuil, conclu le 28 juillet 1274, le comte Gui de Flandre, Baudouin d'Avesnes, son frère, Guillaume de Flandre, fils de Gui, et les chevaliers Gérard de Rhodes, Hugues, châtelain de Gand, Jean de Ghistelles,

(1) Archives de l'évêché de Gand. Vr *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, par M. A. Van Lokeren, 2e partie, p. 22.

(2) *Annales de la Société d'émulation de Bruges*, 1re série, t. III, p. 113.

(3) Warnkoenig, *Histoire de la Flandre*, trad. de M. Gheldolf, t. III, p. 342.

(4) Archives de Saint-Bavon, case 19, n° 1, n° 14.

(5) Chartes de Rupelmonde, Inventaire, n° 436.

Olivier d'*Aishove* et Michel d'Auchy s'étaient engagés à se constituer prisonniers du roi d'Angleterre à Montreuil, si les restitutions convenues n'étaient effectuées, de la part de la comtesse et du comte, dans le terme fixé de la quinzaine de Pâques de l'année 1275. Le roi leur accorda répit pendant quatre ans, et à cette occasion, ils s'engagèrent, par deux lettres du jour de l'Ascension (26 mai) 1278, à ne plus en solliciter dudit roi (1).

Olivier d'*Aissove,* chevalier, fut garant de la promesse d'hommage que Gui de Dampierre, comte de Flandre, fit au roi Philippe le Hardi en 1275 (2).

L'an 1290, Jean de Rhodes, chevalier, seigneur d'Ingelmunster, Catherine de Maldeghem, sa femme, Gérard de Sotteghem, châtelain de Gand, et Olivier, sire d'*Ayssove,* promettent de dédommager leur cher seigneur, Gui de Dampierre, comte de Flandre, et ses hoirs, de tout ce qui pourrait leur arriver au sujet des lettres de Jean, fils de Gérard de Rhodes l'aîné, données à Londres le 11 juillet 1289 et concernant le domaine de Catherine, sa femme, que le comte de Flandre avait scellées de son seel (18 septembre) (3).

Olivier d'*Ascove* fut témoin, au mois de juin 1295, à un acte par lequel la dame de la Wastine et le seigneur de Ghistelles transportent à la ville de Bruges leur droit de grand et petit tonlieu à charge des manants des diverses seigneuries enclavées dans sa banlieue (4).

Un Jean, sire de *Ayshove,* assista à la bataille de Courtrai en 1302 (5).

L'an 1327, les héritiers d'un seigneur d'Ayshove eurent pour tuteurs Jacques Van der Hasselt, bailli de Gand, et

(1) Warnkoenig, t. III, p. 215; Rymer, etc.
(2) Warnkoenig, t. III, p. 349.
(3) *Annales de la Société d'émulation de Bruges,* 1re série, t. II, p. 18.
(4) Warnkoenig, t. IV, p. 285.
(5) Voisin, *Notice sur la bataille de Courtrai,* p. 52.

Jean dit Rasse de Gavre, seigneur de Hérimez et de Brugelettes. Quelques années plus tard, le fils de Rasse, Jean, est qualifié seigneur de Hérimez, d'Ayshove, etc. Jean mourut au mois de décembre 1333, sans laisser d'héritier de son mariage avec Marguerite de Longueval, dame de Nevele, décédée en 1369. Rasse de Gavre, frère de Jean, hérita des seigneuries de Hérimez, de Brugelettes, d'Ayshove, etc., et épousa Marguerite de Pamele, nièce du baron de Pamele, sire d'Audenarde, premier ber de Flandre. De ce mariage naquit une fille, Jeanne de Gavre, dame de Hérimez, de Brugelettes et d'Ayshove, etc., femme de Jean de Looz, seigneur d'Agimont, baron de Jauche et de Walhain (1).

Un Jean d'Ayshove, écuyer, assista comme témoin au traité de paix conclu en 1336 entre le duc de Brabant et le comte de Flandre (2). Il assista également, au nom du comte de Flandre, à la conclusion d'un projet d'alliance perpétuelle entre les deux mêmes seigneurs le 3 décembre 1339 (3). Le sceau dont il se servit à cette occasion était aux armes de la maison de Gavre.

La terre d'Ayshove était possédée en 1355 par une dame conjointement avec la seigneurie de Nevele (4). Cette dame était peut-être Marguerite de Longueval, épouse de Jean de Gavre, à laquelle la terre d'Ayshove aurait fait retour après la mort de sa nièce Jeanne. Cette Marguerite de Longueval avait en effet pour mère Marguerite, dame de Nevele.

Il est plus probable toutefois que cette dame était Catherine de Rochefort, dame d'Ayshove, qui épousa Arnould de Steenhuyse, chevalier, seigneur de Cruybeke et de Zwe-

(1) Voyez Goethals, *Dictionnaire généalogique*, etc., art. Gavre, dit *de Hérimez*.

(2) *Les Gestes des dues de Brabant*, publiés par Willems. 1843, t. II, p. 441.

(3) De Saint-Genois, *Monuments*, t. II, p. 59; Kervyn, *Histoire de Flandre*, t. III, p. 594.

(4) A. Van Lokeren, *Histoire de l'abbaye de Saint-Bavon*, 1re partie, p. 226.

veghem. De ce mariage naquit Marie de Steenhuyse, dame d'Ayshove, laquelle s'unit, le 22 juillet 1408, à Gérard de Gavre dit d'Escornaix, seigneur de Bevere, de Nokere, de Mourcourt-sur-Somme, de Berchem près d'Audenarde et d'Ayshove, capitaine d'Audenarde en 1437. Gérard de Gavre-Escornaix eut, entre autres enfants, Jean de Gavre dit d'Escornaix, chevalier, seigneur de Berchem et d'Ayshove, bourgmestre d'Audenarde en 1452, lequel épousa Catherine van Rockeghem, fille de Jean, seigneur dudit lieu. Nous trouvons ce Jean de Gavre désigné en 1459 sous le titre de Jean d'Escornaix, chevalier, seigneur d'Ayshove et de Machelen, dans des lettres d'adhéritement délivrées avec son consentement pour 556 verges de terre acquises par l'abbaye de Saint-Bavon à Gand de Jeanne Van den Houte et consorts, situées à Cruyshautem, dans la seigneurie d'Ayshove (1).

Jean de Gavre-Escornaix laissa un fils, Georges de Gavre dit d'Escornaix, chevalier, seigneur d'Ayshove, époux d'Isabeau de la Douve, dame de Meulebeke, laquelle décéda le 25 mai 1509. Les généalogies ne leur donnent pas de postérité.

La terre d'Ayshove qui comprenait la seigneurie de Cruyshautem, passa de la famille de Gavre dans celle de Jauche de Mastaing. Gabriël de Jauche, chevalier, seigneur de Mastaing, baron d'Eyne, qui fit le relief de la terre d'Eyne le 1er mars 1548, est qualifié seigneur d'Hornam, Brugelettes, Ayshove, Machelen, etc. (2).

Le fils de Gabriël, Jean de Jauche, seigneur de Mastaing, seigneur de Cruyshautem et de Brugelettes, releva

(1) Archives de l'abbaye de Saint-Bavon à Gand, case 14, n° 2, n° 10.

(2) Archives de la cour féodale du Perron d'Audenarde. — Ces extraits nous ont été communiqués avec la plus grande obligeance par M. Louis Van Lerberghe, archiviste-bibliothécaire de la ville d'Audenarde.

la terre de Machelen le 18 mai 1595, au nom de Jean de Jauche et de son épouse Anne de Sainte-Aldegonde (1).

Un peu plus tard, en 1668, Philippe-François de Jauche, dit de Mastaing, baron d'Ayshove et de Cruyshautem, fils de Charles, et Jean, fils de Gabriël, eurent un procès avec Isabelle de Mérode, comtesse d'Iseghem.

L'an 1685, Thérèse de Harchies de Ville, douairière de Philippe-François de Jauche de Mastaing, en son vivant comte d'Ayshove à Cruyshautem, baron de Moerkerke, relève la terre d'Ayshove au nom de Claude-Albert-Florent, son fils mineur.

Claude-Albert-Florent de Jauche de Mastaing épousa dame Catherine de Carlier; ces époux vendirent la terre d'Ayshove, à Cruyshautem, à Guillaume-Joseph Van der Meere, baron de Bautersem, etc., lequel en fit le relief le 12 août 1734 (2).

Outre cette seigneurie d'Ayshove qui comprenait la terre de Cruyshautem, nous connaissons encore, avons-nous dit, trois autres seigneuries du même nom : ce sont celles d'Ayshove à Ardoye, d'Ayshove à Coolscamp, et d'Ayshove à Iseghem. Il est probable que les deux seigneuries d'Ayshove à Ardoye et d'Ayshove à Coolscamp n'en formaient d'abord qu'une seule, vu la proximité des terres d'Ardoye et de Coolscamp. Mais les renseignements que nous possédons à ce sujet, ne remontent pas assez haut pour que nous puissions rien affirmer. Voici au reste ce que nous en savons.

Le 24 juin 1560, Andries de Claerhout, seigneur d'Ardoye, relève son fief.

Le 20 juin 1700, Philippe-Georges-François de Thien-

(1) Mêmes archives.

(2) Archives de la cour féodale du Perron d'Audenarde. — Lod. Van Lerberghe en J. Ronsse, *Audenaerdsche Mengelingen*, d. I, bl. 82.

BAS-RELIEF DE L'ÉGLISE D'HOWARDRIES

nes, chevalier, marquis de Berthe, seigneur d'Ardoye, relève le fief d'Ayshove à Ardoye.

En 1739, Marie-Joseph-Thérèse-Ghislaine de Thiennes, marquise de Longastre, épouse de messire Louis-François-Joseph de Houchin, chevalier, marquis de Longastre, relève le fief d'Ayshove à Ardoye, par le décès de Philippe-Georges-François de Thiennes, marquis de Berthe.

L'an 1742, le fief d'Ayshove à Ardoye est relevé par François-Joseph, comte de Houchin, comme héritier de dame Marie-Joseph-Thérèse-Ghislaine de Thiennes, marquise de Longastre.

Le 25 août 1758, Jean-Joseph-Aimé-Marie, marquis de Houchin, chevalier, marquis de Longastre et de Berthe, vicomte de Hautbourdin et d'Emmerin, baron de Broucque et d'Ardoye, seigneur d'Annezin, Bilecques, Ayshove, etc., fait relever en son nom le fief d'Ayshove à Ardoye, par le décès de Louis-Albert-François-Joseph, comte de Houchin, etc.

Messire Jean-Joseph-Aimé-Marie, marquis de Houchin, seigneur d'Ardoye, vendit, en 1773, la terre d'Ayshove à Ardoye à Théodore-Joseph, vicomte de Jonghe, et à son épouse dame Agnès-Joseph-Flore Maelcamp, lesquels en firent le relief le 14 mai de la même année (1). C'est ainsi que cette terre passa dans la maison des vicomtes de Jonghe d'Ardoye.

Nous venons de dire que la terre d'Ayshove à Coolscamp et celle d'Ayshove à Ardoye, doivent avoir été autrefois réunies. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'à la fin du XVI^e^ siècle, elles étaient l'une et l'autre dans la maison de Claerhout.

Le 10 avril 1597, la terre d'Ayshove à Coolscamp est

(1) Tout ce qui précède est tiré des archives de la cour féodale du Perron d'Audenarde.

relevée au nom d'Anne et Odile de Claerhout, filles de Lamoral de Claerhout, baron de Maldeghem, et de Françoise d'Ongnies.

Anne de Claerhout, l'aînée, épousa Jacques, chevalier, vicomte de Noyelles, comte de Croy, baron de Maldeghem; sa sœur Odile se maria à don Balthazar de Zuniga, ambassadeur pour le roi d'Espagne vers l'empereur.

Jacques de Noyelles fit relever la terre d'Ayshove à Coolscamp le 20 mai 1628, en sa qualité de tuteur de sa nièce Isabelle de Zuniga, marquise de Monteroso, baronne de Maldeghem, Ayshove, etc.

Isabelle de Zuniga épousa don Fernande de Fonseca y Zuniga, marquis de Taraconne, dont une fille unique, dona Agnès.

La terre d'Ayshove à Coolscamp passa ensuite dans la maison de Croy-Solre. Marie-Louise, née comtesse de Neulendonck, veuve d'Alexandre-Emmanuel de Croy-Solre, en fit le relief en 1725.

Enfin le 7 juillet 1770, le relief en fut encore fait par Anne-Emmanuel-Ferdinand-François de Croy-Solre (1).

Lyon du Chastel de la Hovardrie, né vers 1450, est qualifié sire d'Ayshove dans l'armorial des feudataires du duc de Brabant fait, comme nous l'avons dit, à la fin du XV^e^ siècle. Nous ignorons de quelle terre d'Ayshove il est ici question. Il y a probabilité toutefois qu'il s'agit, non pas de la terre d'Ayshove comprenant Cruyshautem, dont le grand sire d'Ayshove était autrefois très-vraisemblablement le seigneur, mais de la terre d'Ayshove enclavée dans la seigneurie d'Iseghem. En effet, au commencement du XVII^e^ siècle, la terre d'Ayshove à Iseghem était possédée pour moitié par Robert-Antoine-Joseph du Chastel, seigneur d'Inglinghem et de La Cessoye, d'une branche

(1) Archives de la cour féodale du Perron d'Audenarde.

cadette des seigneurs de la Hovardrie. Cette terre passa successivement à François-Robert et à Robert-François, ses fils et petit-fils; puis dans la famille de Rodoan par le mariage, en 1725, de Marie-Catherine-Louise du Chastel, fille de Robert-François, avec Antoine-Adrien-Joseph de Rodoan, baron de Fontaine-l'Évêque, vicomte de Carnoy.

Nous croyons suffisamment établie la parenté entre les sires d'Ayshove et ceux du Chastel-Hovardrie; nous avons à rechercher maintenant leur origine commune. L'opinion la plus accréditée est celle d'après laquelle la famille du Chastel serait issue d'un puîné des anciens comtes de Valenciennes. La première et la principale preuve qu'on ait produite à l'appui de cette opinion, c'est la conformité des armes de la ville de Valenciennes et de la famille du Chastel : l'une et l'autre portent de gueules au lion d'or armé et lampassé d'azur; la seule différence, c'est que sur l'écusson des du Chastel, le lion est de plus couronné d'azur. Or, on sait que la similitude des armoiries est, sinon une preuve absolue, du moins une très-grande probabilité, quand il s'agit de remonter à l'origine des familles.

Une tradition constante de la famille du Chastel, c'est que ce nom provient du Chasteau ou Chastel le Comte, « lequel, dit Simon Le Boucq, estoit scitué sur la rivière d'Escault, proche de l'église de Saint-Vaast dans la ville, au lieu qui porte encore le nom et sert de rampart audit Valentienne » (1). Cette tradition a été rappelée par D'Oultreman, qui s'exprime ainsi (2) : « Le seigneur de la Hovardrie, vicomte d'Emmerin et Hautbourdin, porte le surnom de du Chastel et les armes de Valentiennes. Ceux

(1) *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, 15e publication de la Société des Bibliophiles de Mons, p. 11.

(2) *Histoire de Valenciennes*, pp. 320-21.

de cette maison tiennent qu'ils sont yssus d'un puîné de nos anciens comtes, et que le nom de du Chastel est tiré du Chastel de Valentienne. »

Cette tradition a été également recueillie et acceptée par plusieurs généalogistes modernes. Un manuscrit de la bibliothèque de la ville de Tournay est plus précis encore. On y lit : « Godefroy, comte de Vallencienne, vendit sa comté de Vallencienne à Rachelle (Richilde), comtesse de Haynault l'an 1029, et portait ledit Godefroy pour sa arme de gueulle à un lion d'or rampant armé, lampassé et couronné d'azur, duquelle sont descendu ceulx du Chastel comme premier nom de la ville quy sapellait du Chastelle au val de Chistres (au val des cygnes) » (1). Ce dernier comte Godefroid, étant mort sans postérité, ne peut avoir été la souche de cette famille; mais, d'un autre côté, lorsque le comté de Valenciennes fut acquis par la comtesse de Hainaut, il restait d'autres membres de l'ancienne maison de Valenciennes, entre autres Jean de Valenciennes, seigneur de Bernissart. Quant à la châtellenie, dont dépendait le pays d'Ostrevant, elle resta à ceux qui la possédaient et qui descendaient des puînés des premiers comtes (2).

La famille du Chastel s'allia encore aux châtelains de Valenciennes après la cession du comté. Gérard du Chastel, surnommé Maufillastre, l'ami intime, le compagnon chevaleresque de Gilles de Chin, fut le père de Gilles dit de Saint-Aubert, bouteillier de Hainaut, qui épousa en premières noces Berthe, veuve du comte de Duras, sœur de Godefroid III, châtelain de Valenciennes, seigneur de Bouchain et de Ribemont. Godefroid III vendit en 1160 la châtellenie de Valenciennes et la seigneurie de l'Ostrevant

(1) MS. de Creteau, IIe vol., p. 100.
(2) De Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut.*

à Baudouin IV, comte de Hainaut, son frère utérin. Godefroid III mourut sans postérité. Gérard, dit de Saint-Aubert, protesta contre la cession faite par son oncle au comte de Hainaut. Il reçut en compensation le village de Rieux en Cambrésis et d'autres domaines (1).

Un autre fait qui fortifie encore notre opinion, c'est qu'il est établi que dès les temps les plus reculés, les membres principaux de la famille du Chastel ont résidé à Valenciennes, où ils ont occupé constamment le rang et les dignités les plus élevés, comme nous en fournirons des preuves tout à l'heure.

Il ne nous est pas possible de rattacher d'une manière certaine tous les membres de cette famille les uns aux autres depuis le XI^e^ siècle, non pas que les matériaux nous manquent, car nous connaissons sans doute assez de du Chastel pour cela, mais c'est le fil conducteur qui nous échappe.

Le plus ancien du Chastel que nous connaissions remonte à l'an 1066. Philippe, roi de France, ayant cette année accordé un diplôme à l'église de Messines, à la prière de Baudouin, comte de Flandre, et d'Adèle, son épouse, voulut que Robert du Chastel apposât son sceau à cette charte (2).

L'an 1093, Raoul et Gérard *de Castello* assistent comme témoins à une charte par laquelle Philippe, comte de Loo, fils de Robert le Frison, fonde et dote le monastère de Loo près de Furnes (3).

Vers la même époque, *Fulco de Castello* était avoué

(1) De Reiffenberg, *Histoire du comté de Hainaut.*

(2) *Chronologie des gentilshommes reçus à la chambre de la noblesse du Hainaut.* — C'est par erreur que nous avons plus haut écrit que cet ouvrage était attribué à tort au comte de Saint-Genois. — Voir à ce sujet *Mon. anc.*, t. II, p. 77.

(3) Miræi *Op. dipl.*, t. I, pp. 269-270.

d'Anchin. Nous le voyons signer l'acte de donation faite à l'abbaye d'Anchin de biens situés à Incis (Inchy). Il signe un des premiers.

Foulques du Chastel assista en 1096 au tournoi d'Anchin qui précéda la première croisade. Il signe le septième de quatre-vingts nobles environ de l'Ostrevant et du Hainaut. Nous savons que l'on a mis en doute l'authenticité de cette charte d'Anchin; mais fût-il établi qu'elle est fausse, ce n'en serait pas moins une preuve du haut rang occupé dès lors par Foulques du Chastel.

La même année, Foulques fut témoin aux lettres constatant l'accord conclu entre Anselme de Ribemont, châtelain de Valenciennes, d'une part, et l'abbé et le monastère de Saint-Amand d'autre part.

Enfin, dans une charte rapportée par d'Oultreman dans son *Histoire de Valenciennes,* nous lisons la mention suivante : *Fulco de Castello jurat v marcas* (1).

Amand *de Castello,* dont Hoverlant fait un Tournaisien sans trop de preuve, fut d'abord chanoine de Tournay, puis prieur de l'abbaye d'Anchin, et enfin abbé de Marchiennes vers l'an 1120. Il est auteur d'une lettre sur la vie du vénérable Odon, écolâtre de Tournay, restaurateur de l'abbaye de Saint-Martin dans cette ville et enfin évêque de Cambrai. Odon mourut en exil à l'abbaye d'Anchin. La lettre d'Amand du Chastel est insérée dans la *Belgica christiana* de Raissius, p. 116 (2).

C'est vers la même époque que nous voyons apparaître Gérard du Chastel, le valeureux chevalier, digne émule du fameux Gilles de Chin mort en 1157. La chronique rimée de Gilles de Chin dit de notre Gérard :

(1) Carpentier, I, p. 223, et IV, p. 15. — D'Oultreman, Supp^t au f° 317. *Archives hist. et litt. du Nord de la France.*

(2) Le Glay, *Mémoire sur les archives de l'abbaye de Marchiennes,* p. 21, etc.

« Mesires Gérars du Castel,
I chevaliers de grant revel
Cis fu pères le bon Gillon,
De saint Aubert le bon baron;
Gérart l'apèlent Malfillastre
Por ce que fauvoié l'avoit,
Quand fu petit et en enfance » (1).

Werric *de Castello,* en 1144, est témoin à un acte passé entre Nicolas, évêque de Cambrai, et l'abbaye de Saint-Aubert de cette ville. Il figure parmi les *milites et casati.* Il assista à la consécration de la nouvelle église de l'abbaye de Vaucelles en 1149. Dans ce dernier acte, il est qualifié chevalier. Enfin il est encore mentionné dans les archives de l'abbaye de Saint-Aubert sous l'année 1156. Il est possible toutefois que ce Werric appartenait aux du Chastel du Cambrésis, dont nous avons déjà dit un mot (2).

Adon *dou Kastel,* chevalier, assista en 1159 à la consécration de l'église de Sainte-Walburge à Audenarde. Il fut dans cette ville témoin d'un acte par lequel Gauthier, sire de Haleuwin, chevalier, donne un droit de dîme *apud Iwodium* (Juwy ou Iwyr à deux lieues de Cambrai), à l'église de Saint-Aubert de Cambrai (3).

Gislardus de Castello signe en 1161, en qualité de juré de Valenciennes, un acte de donation de grands biens à la chapelle de Saint-Nicolas de cette ville (4).

En 1174, Adam *de Castello* était religieux de Saint-Aubert de Cambrai (5).

(1) La chronique rimée de Gilles de Chin a été publiée par le Bn de Reiffenberg dans les *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.* La version en prose l'a été par les soins de la société des Bibliophiles belges séant à Mons.

(2) Carpentier, I, pp. 498 et 666, et IV, p. 19.

(3) Carpentier, *Preuves,* p. 84.

(4) D'Oultreman, p. 338, et suppt au fo 440.

(5) Carpentier, *Preuves,* p. 21.

Vers la même époque, nous voyons un Baudouin *de Castello* et un Simon Luccart *de Castello,* peut-être deux frères, témoins à une charte par laquelle Robert de Béthune constate un arrangement survenu entre Robert de Rooth et l'abbaye d'Anchin (1).

Hugues et Gérard *de Castello* assistent en qualité de témoins, l'an 1193, au contrat de mariage de Mathieu de Montmorency. Ce contrat repose aux archives de l'État à Gand (2).

Gérard *de Castello,* chevalier, avait une fille qui épousa Jean, sire de Marcoing, mentionné dans les archives de Vaucelles à l'an 1197 (3). C'est peut-être le même Gérard que nous venons de rappeler.

Waleuinus de Castello est témoin, au mois de novembre 1199, à un acte par lequel Henri, seigneur de Sebourg, oncle de Baudouin dit depuis de Constantinople, confère quelques biens au monastère de Saint-Saulve. En 1206, Walfin du Chastel, sans doute le même, chevalier, est témoin à une donation faite à l'abbaye de Denain (4).

Raoul du Chastel figure parmi les chevaliers de Coucy portant bannières, dans le ban et arrière-ban de Picardie et d'Artois convoqués pour la bataille de Bouvines (1214) (5).

Gilles *de Castello,* échevin de l'Espaix, aux portes de Valenciennes, assiste comme témoin à une charte du mois de décembre 1239, par laquelle Jean de l'Espaix et sa femme donnent une ferme à l'église de Saint-Jean de Valenciennes (6).

(1) Du Chesne, *Preuves de la maison de Béthune,* p. 59.

(2) *Chartes de Rupelmonde,* n° 5.

(3) Carpentier, I, p. 758.

(4) Miræi *Op. dipl.*, t. II, p. 858, et t. IV, p. 221. — D'Oultreman, Supp[t] au f° 417. — Carpentier, t. I, p. 556.

(5) P. Roger, *Archives hist. et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois,* t. I, p. 299.

(6) Miræi *Op. dipl.*, t. II, p. 856. — D'Oultreman, p. 411 et Supp[t] au f° 410. — Simon Le Boucq, éd. Dinaux, p. 67.

Jeanne de Constantinople, comtesse de Flandre, dispose l'année de sa mort (1244) d'une somme de dix livres en faveur de *Marre de Castello* (1).

L'an 1247, Nicolon du Chastel et Baudouin, son frère, achètent de Robert de Gomiecourt les profits de quarante-deux mencaudées de terre revêtues de blé. Ces deux personnages étaient des bourgeois d'Arras; ils étaient échevins de cette ville en 1255 (2). Nous doutons qu'ils soient de notre maison du Chastel.

Pierre *dou Castel* fut présent en 1254, au brûlement d'Oisy sous le seigneur de Licques. Il est mentionné le premier sous la rubrique *restores* (3).

Vers la même époque vivait Robins ou Robert du Chastel, trouvère, né à Arras. Mr A. Dinaux a donné deux de ses pièces dans ses *Trouvères artésiens,* p. 421.

En 1265, Monseigneur Jean *dou Castel* vend des biens situés à la taille de Rolgie et au winage de Warempont à Gilles de Berlaimont. Nous le trouvons encore appelé Mr Jean *du Casteel* et Jean *de Castel.* La même année, il signe une reconnaissance donnée par Gérard, sire d'Esclerbes, concernant l'achat de la terre d'Estreun fait par Gilles de Berlaimont, frère de Gérard (4).

Gillon du Chastel et Watier du Chastel furent excommuniés en 1279, avec une foule d'autres chevaliers ou écuyers, par Enguerrand, évêque de Cambrai, parce qu'ils détenaient les clefs de ses portes sans avoir aucun respect pour ses prières et menaces (5). Ceux-ci encore pourraient bien appartenir aux du Chastel du Cambrésis.

(1) Cte de Saint-Genois, *Mon. anciens,* t. I, p. 556.

(2) Carpentier, I, p. 628. — De Saint-Genois, *Mon.*, t. I, p. 581. — Du Chesne, *Preuves de la maison de Béthune,* pp. 164 et 167.

(3) P. Roger, *Noblesse et chevalerie,* etc., p. 128.

(4) Cte de Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, pp. 551, 551 et 608.

(5) Carpentier, III, p. 540.

Un Gilles *du Kastel* était en 1287 écuyer du comte Gui de Dampierre (1).

L'année suivante, nous trouvons un frère Jean *dou Castiel* cité dans le testament de Michel d'Auchy, chevalier, sire du Mesnil (2).

Henri *de Castiel* (ou *de Kastiel*), homme de fief du comte de Hainaut, est présent, en 1293, au déshéritement de quinze livrées de terre dans la terre de Puvinage, fait par Wattier de Puvinage, et à l'adhéritement fait par Monseigneur Jean de Dampierre en faveur de Messire Baudouin d'Oberchicourt. L'acte est daté de Bavai le 6 septembre (3).

Vers l'an 1300, une Marie *de Castello* était abbesse de Sainte-Élisabeth au Quesnoy (4).

A partir du milieu du XIII^e^ siècle, la filiation de la famille du Chastel est parfaitement établie. Eustache du Chastel, chevalier, qui, en 1264, fit plusieurs donations à l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle, laissa deux fils, Baudouin et Simon. Ce dernier se fit religieux dominicain à Valenciennes.

Baudouin du Chastel, chevalier, seigneur de Vaulx, était sergent de Marguerite, comtesse de Flandre, déjà en 1260. Dans une charte datée du mois de septembre 1266, Gui, comte de Flandre, qualifie Baudouin *du Castel no loial sergant* (5). Baudouin accompagna très-probablement Gui de Dampierre dans l'expédition contre Tunis où saint Louis alla mourir. En effet, nous le trouvons à Douai le 15 avril 1270, parmi la suite du comte de Flandre qui avait précédé Gui de Dampierre dans cette

(1) C^te^ DE SAINT-GENOIS, *Mon. anc.*, t. I, p. 746.

(2) Id. ibid., t. I, p. 763.

(3) C^te^ DE SAINT-GENOIS, *Mon. anc.*, t. I, pp. 581 et 821.

(4) VINCHANT, *Annales du Hainaut*, t. II, p. 525; éd. des Bibliophiles de Mons.

(5) Chartes de Rupelmonde, Inventaire, n° 122.

ville. Voici ce que nous lisons encore dans les comptes de Makiel, clerc du comte de Flandre (1).

« Du Jeudi après Pâques Fleuries.

» Le 16 avril à Valenciennes pour une nuit.

» Payé à Baudouin de Castel, 16 deniers. »

Les bons et loyaux services de Baudouin du Chastel lui valurent le titre de chevalier et de maître de l'hôtel de la comtesse Marguerite, et une pension annuelle de soixante livres de Flandre, outre divers avantages. Voici deux chartes relatives à cette pension. On remarquera que dans celle de 1276, Baudouin est simplement qualifié chevalier de la comtesse Marguerite, tandis que celle de 1279 lui donne les titres de chevalier et maître de l'hôtel de la comtesse :

« Nous Margrite, contesse de Flandre et de Hainau, faisons savoir a tous ke nous à Bauduin de Castiel, notre chevalier, pour son boin service quil nous a longement et loiaument fait, avons donner et donnons soissante livres de notre monoie de Flandre de pension par an à sa vie, dont nous lavons assencé et assenons au proufis de notre renenghe, à prendre au paiement ke on nos fera de la renenghe au terme de la nativité S^t^ Jehan Baptiste cascun an. Si mandons et commandons au recheveur de la dite renenghe ki conkes le fera à son tans, kil pait au devant dit Bauduin chevalier, u à son certain comant, les devant dites soissante livres à la renenghe de la nativité S^t^ Jehan Baptiste ki prochainement vient, et ensi à celui terme cascun an soissante livres de la dite monoie si longement comme il aura la vie ou corps sans attente dautre commandement ne dautres lettres de nous ne de nos hoirs. En tiesmoignage de la quel cose nous avons doner au devant dit Bauduin, chevalier, ces présentes lettres saielées de

(1) *Messager des Sciences historiques*, année 1853, p. 144. — V. Gaillard, *Archives du conseil de Flandre*, t. I, p. 10.

notre saiel. Et je Guis, fius à la noble contesse devant dite, cuens de Flandre et marchis de Namur, le don devant dit loe et gree et approeve et promech à tenir et à faire tenir au devant dit Bauduin de Castiel, chevalier, pour moi et pour mes hoirs tout ensi ke devant est deviser. En tiesmoignage de la quel cose ie ai fait metre mon saiel à ces présentes lettres, ki furent donées en lan del incarnation Notre Signeur Jhu Crist m. cc. lx et seze, el mois de novembre » (1).

« Nous Guis cuens de Flandre et marchis de Namur, faisons savoir à tous ke nous à la prière et à la requeste de nostre très haute et très chière dame et mère Marghe-rite, contesse de Flandre et de Hainau, à Bauduin dou Castiel, son chevalier et maistre de son hosteil, pour le bon et loial service kil li a bien et longuement fait, avons otroié à la vie dou dit Bauduin ke il ait son estre et sa demorance en nostre hosteil toutes les fois kil li plaira, à gages et à avesnes à troiz chevaus et as robes des chevaliers de notre hosteil et tout ce ensi come il le soloit avoir en losteil nostre très chière dame et mère devant dite. Et tout ce li avons en cour à tenir plainement en boene foi sans riens enfraindre, se il avenist ke en notre vivant le service dou dit Bauduin li faillist par le décès de notre très chière dame et mère devant nomée. Et pour ce ke ce soit bien et fermement tenu audit Bauduin, tant comme il aura la vie et cors, nous avons fait mettre notre saiel à ces présentes letres qui furent donées lan de lincarnation Notre Seigneur, mil deus cens soissante dix et nuef, el mois de may » (2).

Baudouin du Chastel existait encore en 1285. Nous en avons la preuve dans une quittance de cette pension datée

(1) Chartes de Rupelmonde.
(2) Ibid.

comme suit : « Donné le diemence après les octave saint Pierre et saint Pol en lan de grace mil deux cens quatre vins et quins (1). »

Baudouin du Chastel épousa une dame de Saint-Simon, fille du seigneur de Rouveroy. Ce mariage aurait eu lieu, selon Schohier, en 1264. L'épouse de Baudouin porta de sable à la croix d'argent chargée de cinq coquilles de gueules.

De ce mariage naquirent plusieurs enfants; mais les généalogies n'en mentionnent nominativement qu'un seul, Jacques, l'ainé. Les libéralités des comtes de Flandre envers le père passèrent sur la tête du fils même du vivant du premier, comme le prouve l'extrait suivant, malheureusement copié avec négligence, d'un registre qui reposait autrefois aux archives de Rupelmonde, mais que nous ne retrouvons pas au dépôt provincial :

« Extrait d'un registre en parchemin, appellé le premier registre, contenant 84 feuillets reposant en la thrésorie des chartre à Ruplemonde, folio 39 :

» L'an 1285, Guy, comte de Flandre et marquis de Namur, aggrée et confirme ce que sa mère Marguritte, comtesse de Flandre et de Haynau, eut donné par ses lettres scellées et par son assent à Beauduin du Chastel, chevalier, pour son bon et léal service que lui fit bien et léalement tout le cours de sa vie, assavoir soissante livres monoie de Flandre de pension par an sur notre renenghe et sans attendre commandement autre et sans autre avis, son estre et demorance en notre hostel tant et quante fois quil lui plaira, et les waiges et avaine à trois cheveaux, as robbe de chevalier de notre hostel tout en telle manière que les solloit avoir le dit hostel de notre chière dame et mère dessus dite, et à la requeste du dit Bauduin et de

(1) Mêmes archives.

notre fils Robert, comte de Nevers, seigneur de Béthune et de Tenremonde, donnons toutes ces choses dessus dites à Jacquemon du Chastel, aisné fils diceluy Beauduin, tout le cours de sa vie, sauf ce que tant qui iert escuiers, il naura que robbes descuiers, tels que nous donnons à nos sergeans, et les waiges de notre hostel, tels que nos sergeans les onts toutes les fois qui lui plaira venir en notre hostel, et quand il lui plaira à être chevalier, nous lui ottroions robbe de chevalier, waiges et avaine à trois cheveaux, ainsi que ses pères avoit en l'hostel de notre ditte dame et mère, et ainsi nous sommes quitte vers le dit Bauduin (1). »

Un Jacques du Chastel, qui est très-probablement le même, joue un certain rôle dans les démêlés de la ville de Valenciennes avec Jean d'Avesnes, comte de Hainaut. La ville de Valenciennes n'avait pas été expressément désignée dans l'arrangement de saint Louis et de l'évêque Odon, qui adjugeait le comté de Hainaut à Jean d'Avesnes et celui de Flandre à Gui de Dampierre. En 1292, la ville de Valenciennes se révolta contre la maison d'Avesnes et trouva un appui dans le comte de Flandre. Bientôt même ceux de Valenciennes se donnèrent à Gui de Dampierre, qui fit des préparatifs de guerre pour les défendre. Alors (1296) un ordre royal interdit aux communes de Flandre de suivre sa bannière.

Le comte de Flandre se trouva dans la nécessité d'abandonner Valenciennes, et le comte de Hainaut sollicita le roi de le pacifier avec cette ville. Le roi envoya dans cette vue des députés à Valenciennes. Les principaux auteurs de la guerre, qui ne continuaient pas moins à favoriser le

(1) Archives de la famille du Chastel. — Communiqué au seigneur de la Hovardrie par François de Halewyn, chevalier, seigneur de Zweveghem, en 1560.

parti du comte de Flandre, refusèrent l'entrée de la ville aux députés du roi. Cependant ceux-ci purent s'aboucher avec les échevins; mais à la suite de cette entrevue, voyant leurs démarches inutiles, ils sommèrent les quatre anciens prévôts, ainsi que Jakemon dou Castiel, Jehans Brochons, Jehans de Saint-Pierre, Jehans li Sauvage, Rogier Capperons, Nicolas Gouches, Hues de Trith et Jehan Dangriel, à comparaître en personne en deans la quinzaine devant le roi de France et son conseil à Paris, pour y déclarer les causes et raisons qui les avaient décidés à refuser d'entendre les députés précédents, faute de quoi Sa Majesté les déclarait dès-lors ennemis et perturbateurs du bien public (1).

Les ajournés firent peu de cas de cette sommation, « d'aultant qu'ilz estoient puissans en moïens et se reposoient sur les promesses du comte de Flandres, qui cependant ne se mesloit plus de rien, et d'ailleurs se tenoient asceurez que le menu peuple n'eust osé rien entreprendre qui eult esté à leur préiudice » (2).

Toutefois, par suite d'un revirement dans les affaires, et sur les instances de Jean d'Avesnes, le magistrat de Valenciennes se déclara contre les ajournés. Le comte de Hainaut « mit hors de la ville tout entièrement leur corps et leur avoir, ne ne pueent jamais y estre en office nul ki appertiengne à le ville, ne enffant, aussi que il aient ne porte tiesmoignage. » Cette sentence est du 27 février 1296 (v. s.). Simon Le Boucq publie une charte du magistrat de Valenciennes, du mois de janvier précédent, qui condamne également ces douze bourgeois.

D'Oultreman, Vinchant et autres, ont avancé que nos

(1) Le Boucq, *Guerre de Jean d'Avesnes contre la ville de Valenciennes*, pp. 84 et suiv. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, éd. citée, t. VI, pp. 68-69.
(2) Le Boucq, *Guerre*, etc., p. 85.

douze bourgeois sont morts bientôt après de misère et d'ennuis dans les prisons du Quesnoy, dites les Marcottières. Simon Le Boucq n'a pas de peine à repousser cette opinion, en s'appuyant sur le texte même des lettres de condamnation des magistrats de Valenciennes et du comte de Hainaut. Le plus probable, c'est que les condamnés s'échappèrent à temps de la ville, et que leurs biens seuls furent mis en la possession de Jean d'Avesnes.

Quant à Jacques du Chastel en particulier, il paraît avoir fait bientôt sa paix avec le comte de Hainaut. Il fut en effet témoin avec son fils Nicolas, à l'acte de transport fait par Jean, sire d'Audenarde et de Rosoit, premier ber de Flandre, des terres et châtellenies de Flobecq et Lessines à Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et à ses successeurs. Cet acte fut passé à Valenciennes dans la chambre du comte de Hainaut, le 9 août 1298. Les témoins sont : Jean de Hennin, sire de Boussu, Nicolas de Houdaing, Baudouin de Montigny, Jean de Valenciennes, Jakemes dou Castiel, Baudouin le Borgne de Boussu, chevaliers, Jean de Maubeuge, chanoine de Soignies, Philippe de Rouvy, Jean de Beaufort, Colars dou Castiel, hommes de fief du comte de Hainaut. On voit que notre proscrit est en assez bonne société (1).

Jacques du Chastel épousa Richilde d'Ostrevant, fille du baron de Montigny; elle porta d'argent au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à la bordure componée d'argent et de sable.

De cette union naquit Nicolas, dit Colard, que nous venons de voir qualifié homme de fief du comte de Hainaut.

Nicolas du Chastel scella les lettres datées de Valenciennes le 5 juillet 1299, par lesquelles Baudouin, écuyer, sire de Beaumont, fils de feu Jean d'Avesnes, déclare que,

(1) De Reiffenberg, *Monuments*, t. I, pp. 463-466. — Vinchant, t. III, p. 50.

pour reconnaître les services rendus par Jean d'Avesnes, comte de Hainaut, et Philippine, sa femme, à feu son frère Jean et à lui, il leur donne Beaumont et ses dépendances ainsi qu'il les tenait en fief d'eux, et au profit de Jean de Hainaut, leur fils, auquel ils en donnent l'adhéritement (1).

En 1305, le même Nicolas, avec plusieurs autres seigneurs, scelle l'acte de transport de la terre de Rieux en Cambrésis fait à Philippine, mère du comte de Hainaut, par Robert, seigneur de Fagnolles, et Nicolas, avoué de Thuin, seigneur de Marchiennes-au-Pont et de Ranwès. Cet acte fut passé en la maison que Nicolas du Chastel possédait à Maubeuge, le dimanche après le jour Saint-Remi (2).

Le 1er avril 1328, il scelle à Valenciennes l'acte par lequel Raoul, sire de Lonny, chevalier, déclare reprendre en fief du comte de Hainaut un terroir sis près d'Acren-lez-Grammont, qu'il tenait auparavant en franc-alleu.

Nicolas du Chastel épousa dame Marie d'Estourmel, d'une famille illustre, originaire du Cambrésis. Raimbauld d'Estourmel assista à la première croisade, et entra le premier dans les murs de Jérusalem au rapport d'Ordéric-Vital. Les d'Estourmel étaient échansons et bouteilliers héréditaires du Cambrésis et avaient le droit de porter bannière. Leurs armes étaient de gueules à la croix engrêlée d'argent (3).

Du mariage de Nicolas et de Marie d'Estourmel naquirent Jean, dit Ireux, chevalier, seigneur de la Hovardrie, et Jeanne, qui épousa en 1342 Jean, seigneur de Wattines.

(1) De Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, pp. 378 et 886. — Vinchant, t. VI, pp. 72 et suiv.

(2) De Reiffenberg, *Monum.*, t. I, pp. 485-86.

(3) P. Roger, *Noblesse et chevalerie*, etc.

Vers la même époque, nous trouvons encore plusieurs seigneurs du Chastel qui appartiennent très-probablement à la même famille, mais que nous ne pouvons y rattacher d'une manière certaine.

Un Jacques *de Castello,* avoué en la cour de Rome, signe en première ligne un acte du 16 janvier 1296, avec Jean, chantre de l'église de Furnes, Jacques, chanoine de Lille, etc. (1).

La même année, nous trouvons un dom Raoul *du Chastiel,* moine de Hasnon. L'abbé de Hasnon lui donne une procuration pour suivre dans la cour de Gui, comte de Flandre, leur seigneur, toutes les affaires qu'ils y avaient, et pour pouvoir en appeler devant tels juges qu'il conviendra (2).

Par acte daté de Lucheux, le 21 juin 1301, Philippe le Bel, roi de France, fait don à Messire Gautier du Chastel, chevalier, de 60 livres de rente viagère en fief sur la recette de Flandre (3).

Gilles *du Castiel* est témoin la même année à la vente et déshéritement faits par Jean d'Obierch, chevalier, sire d'Englefontaine, de la terre et seigneurie d'Englefontaine au profit du comte de Hainaut. Donné à Valenciennes le jour de la Madeleine (4).

Gillion *de Chastel,* chevalier, scelle la charte de la vente faite par Louis, avoué de Housdeng, d'une rente de 45 livres en fief que le comte de Hainaut devait lui payer sur les revenus de la ville de Chièvres, au profit de Philippine, comtesse de Hainaut. Cet acte est daté de Mons

(1) Chartes de Rupelmonde, Invent., nº 795.

(2) De Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, p. 850.

(3) Id. ibid., t. II, p. 55.

(4) De Saint-Genois, *Mon. anc.*, t. I, p. 570. — De Reiffenberg, *Monuments pour servir*, etc., t. I, pp. 472-75.

la nuit de la division des apôtres au mois de fenail (juillet) 1306 (1).

Le même assiste comme témoin le même jour à la vente faite à la comtesse Philippine par Louis, avoué de Hesbaye et seigneur de Chaumont, de 35 livrées de terre. Fait à Mons au châtel de Beaumont.

Lors de la bataille de Courtrai en 1302, Richard du Chastel quitta le Hainaut pour rejoindre les chevaliers qui servaient la cause des communes flamandes. On lit à ce sujet dans des comptes récemment publiés :

« Despendut à l'hôtel Monseigneur pour xiv jours.....

» Item, pour Ricart dou Castiel et pour son compaignon..., xij lib.

» Item, pour Jehan d'Ardembourch et pour Richart dou Castiel à l'ostel Marie d'Ardembourc le Méchière..., lxvj s. » (2).

Enfin dans un acte fait à la salle le comte à Valenciennes, en septembre 1310, figure un messire Thierry *dou Chastel,* homme du comte de Hainaut. Un *Théry de Castiel* est roi de l'épinette à Lille la même année (3).

Ce qui précède prouve assez que, comme nous le disions plus haut, la famille du Chastel a, dès les temps les plus reculés habité la ville de Valenciennes, où elle a constamment occupé un rang très-élevé. Si maintenant on réfléchit à l'identité des armes de cette famille et de celle de Valenciennes, on demeurera convaincu que l'une de ces familles n'est qu'une branche de l'autre. Est-il possible en effet qu'une famille prenne les armes d'une ville qu'elle habite, si cette famille n'est pas issue de celle qui a donné ses armes à cette ville? Nous tenons donc pour fondée la tra-

(1) De Reiffenberg, *Monum.*, etc., t. I, pp. 487-88.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre,* t. II, p. 629.

(3) Le Boucq, *Guerre de Jean d'Avesnes.* — Derode, *Hist. de Lille,* t. I, p. 390.

dition qui fait descendre la famille du Chastel de la Hovardrie d'une branche cadette des anciens comtes de Valenciennes.

Les armes complètes de la famille du Chastel de la Hovardrie sont : de gueules au lion d'or, armé, lampassé et couronné d'azur, l'écu sommé d'une couronne de marquis surmontée d'un casque d'argent, grillé d'or, fourré de sable, assorti de son bourlet et de ses hâchements d'or et de gueules. Cimier : un tête d'aigle d'or entre un vol de même. Supports : les deux lions de l'écu tenant des bannières aux mêmes armes. Cri : *Maclines!* Devise : *Porte en soi honneur et foi.*

Cet écusson n'a jamais varié, au moins dans ses parties essentielles. Nous avons déjà dit qu'à la fin du XV^e^ siècle, le seigneur d'Ayshove portait plein, tandis que le sire de la Hovardrie brisait d'un lambel. Cette brisure fut adoptée par certains membres de la famille du Chastel de la Hovardrie et rejetée par d'autres, sans qu'on puisse toujours y voir l'application de la règle héraldique ordinaire. Ainsi Nicolas du Chastel porte plein dans son grand tombeau élevé en 1594, comme l'indique une inscription que nous n'avions pas aperçue d'abord, tandis que sur les vitraux de l'église d'Howardries portant le millésime 1609, il brise d'un lambel de trois pendants d'argent.

Jean Ireux du Chastel portait les armes pleines.

Son fils aîné Jacques a pour supports deux lions; le second Perceval brise d'un croissant d'argent à dextre, ou écartelle de Lalaing, qui est de sa mère; le troisième Baudouin brise d'un lambel.

Roland du Chastel, fils puîné de Jacques qui précède, brise d'une feuille de trèfle d'argent à dextre.

Un peu plus tard, l'armorial des feudataires du duc de Brabant donne à Lyon du Chastel, fils aîné d'Arnould, un lion seulement lampassé d'azur, tandis que l'écu de son neveu est au lion morné et au lambel d'azur.

Gérard, frère puîné de Lyon, portait écartelé de du Chastel et de Mortagne, qui est de sa mère, et pour timbre une couronne d'or surmontée d'une tête d'aigle d'or entre un vol de gueules.

Le troisième frère, Antoine, brisa d'un lambel d'argent à trois pendants. Dans l'écu du quatrième frère Arnould, le lion a l'épaule chargée d'une fleur de lis de gueules et la bordure est engrêlée d'or.

Après Nicolas du Chastel, vicomte de Hautbourdin, nous croyons qu'on a suivi rigoureusement les règles héraldiques. Nicolas du Chastel a pour cimier une tête d'aigle d'or entre un vol de même, mais sans couronne, tandis que son petit-fils Nicolas, vicomte d'Emmerin, porte la couronne comtale; dans ce dernier blason, qui se voit à l'église d'Howardries, le vol d'aigle est d'argent, peut-être d'or, car la couleur est à peu près effacée. Enfin, à partir de la concession du titre de comte, les armes et les accessoires sont tels qu'ils sont encore aujourd'hui.

Le titre de comtes du Saint-Empire romain fut conféré aux membres de cette famille en l'an 1696, à ce qu'on nous assure; mais par suite de circonstances que nous ignorons, la chose ne fut définitivement réglée qu'en 1702. Toujours est-il qu'en 1700, l'aîné de la famille porte encore le titre de vicomte, tandis qu'en 1712, dans la lettre du prince Eugène, rappelée plus haut, il est qualifié du titre de comte de la Hovardrie et du Saint-Empire romain.

Le cri d'armes des comtes de la Hovardrie est resté jusqu'ici un mystère. M. Goethals déclare ce mot tout à fait incompréhensible pour lui. Ce mot, comme nous l'avons déjà dit, est *Maclines* ou *Machelines*. Nous lisons à ce sujet dans les notes de Simon du Chastel : « Je ne sais si ce mot *Machelines* ne seroit dérivé du mot flandre *Mechele,* qui est *Malines,* ou du mot *Machelen,* qui est un village entre Courtray et Audenarde. »

Le cri des anciennes familles féodales, dit M. Goethals, renferme ordinairement un enseignement précis sur leur origine. En effet, les puînés rompaient bien leurs armes par des différences dans les émaux et prenaient d'ordinaire le surnom de leurs partages ou seigneuries respectives, mais ils n'en conservaient pas moins pour cri le surnom primitif. Or ce cri est pour ainsi dire toujours le nom d'une terre.

Le cri des du Chastel provient de la terre de Machelen en Flandre.

Machelen, commune située entre Deynze et Courtrai, conséquemment à peu de distance de la terre d'Ayshove-Cruyshautem, est une des plus anciennes communes des Flandres. Nous la trouvons désignée sous les noms de *Machlinium, Maglinium, Maclinium, Maggline, Machelinæ,* etc., etc. L'an 697, Nordarde fait à l'abbaye de Saint-Pierre à Gand donation de ses biens sis à *Machlinium*. En 820 et en 830, d'autres donations sont faites en ce village à la même abbaye par Hériger, Thietberghe et Trudberge (1).

Quant à la seigneurie de Machelen, qui était mouvante du Perron d'Audenarde, elle se trouvait vers l'an 1000 dans la famille des sires d'Audenarde. Arnould I, sire d'Audenarde et de Machelen, fut fait chevalier vers l'an 1000 par Baudouin à la Belle Barbe. De son mariage avec Maluisende, il procréa Arnould II, sire d'Audenarde et de Machelen, lequel fut constitué avoué d'Eenaeme, par Baudouin de Lille en 1064. Arnould II épousa Mathilde, héritière de la maison de Pamele.

De cette union naquit Mathilde de Looz, dame d'Audenarde, de Machelen et de Pamele, avouée d'Eenaeme,

(1) *Chronicon abbatiæ St Petri Blandiniensis,* éd. Van de Putte, passim.

laquelle épousa Gérard d'Oudenbourg, grand chambellan de Flandre. Elle vivait en 1110 (1).

A partir de cette époque, le fil que relie entre eux les sires de Machelen, nous échappe. Arnoud III, sire d'Audenarde et fils de Mathilde, ne porte plus dans notre manuscrit le titre de sire de Machelen. Peut-être ce titre passa-t-il à Baudouin d'Oudenbourg, frère aîné d'Arnould.

Nous ne reproduirons pas ici la longue liste que nous avons réunie des seigneurs de Machelen au XII^e^ et au XIII^e^ siècle. Nous rappellerons seulement qu'un Olivier de Machelen est qualifié chevalier, seigneur de Bevere, dans un acte de l'an 1263 (2). La terre de Bevere passa ensuite dans la famille de Gavre-Escornaix avec celle de Machelen. La seigneurie de Machelen partagea le sort de celle d'Ayshove-Cruyshautem; elle se trouvait en 1512 dans la maison de Jauche de Mastaing. Le relief en fut fait pas des membres de cette famille en 1548 et en 1595. Nous la trouvons en 1617, dans la maison de Mérode, d'où elle passa par mariage au prince de Masmines, comte d'Iseghem. Le relief en fut fait en 1751, par Louis de Gand-de Mérode-de Montmorency, prince d'Iseghem, maréchal de France, comme héritier de Philippe-Albert, comte van der Meere, baron de Bautersem (3).

C'est un fait significatif que cette réunion dans la même famille de ces deux seigneuries d'Ayshove-Cruyshautem et de Machelen. Au XIII^e^ siècle, les armes des seigneurs de Machelen étaient d'argent à trois fasces de gueules frêtées d'or. Ces armes, comme on le voit, n'ont aucune analogie avec celles des anciens seigneurs d'Ayshove et

(1) Manuscrit communiqué par M. Van Cauwenberghe, auteur des *Lettres sur l'Histoire d'Audenarde*.

(2) Lod. Van Lerberghe en J. Ronsse, *Audenaerdsche Mengelingen*, d. I, bl. 266.

(3) Archives de la cour féodale du Perron d'Audenarde.

de la Hovardrie. Les seigneurs qui portaient ces armes, n'appartenaient donc pas à ces deux premières branches; mais cela ne prouve pas que ces deux seigneuries n'aient été possédées antérieurement par une seule et même famille. Peut-être les anciens seigneurs d'Ayshove-Cruyshautem ont-ils possédé la seigneurie de Machelen jusqu'à l'époque où, par mariage ou par une autre cause, cette seigneurie est devenue la propriété d'une famille qui, tout en prenant le titre de seigneur de Machelen, devait nécessairement avoir ses armes à elle, armes naturellement différentes de celles des précédents seigneurs. Il est probable également que cette terre de Machelen ne sortit que partiellement de la famille d'Ayshove, puisque nous la voyons réunie à celle-ci au milieu du XV^{e} siècle. En tous cas, le mot *Maclines* vient bien certainement du village de Machelen; cela ne peut faire l'objet d'un doute.

F. F. J. Lecouvet.

OUVERTURE

DU

TOMBEAU DE MARGUERITE D'AUTRICHE ET DE PHILIBERT DE SAVOIE, ÉLEVÉ DANS L'ÉGLISE DE BROU, DÉPARTEMENT DE L'AIN.

Il est peu de personnes dont la jeunesse fut mise à de plus rudes épreuves que Marguerite d'Autriche. Fille de Maximilien I et de Marie de Bourgogne, elle perdit sa mère lorsqu'elle avait à peine atteint l'âge de deux ans. La mort de l'héritière du duché de Bourgogne fut, on le sait, le signal de graves événements, auxquels il fut mis fin par le traité d'Arras, dont une des clauses portait que le Dauphin de France épouserait Marguerite de Flandre, laquelle apporterait en dot les comtés d'Artois et de Bourgogne et les seigneuries de Macon, d'Auxerre, de Salins, de Bar-sur-Seine et de Noyers. Il est à remarquer que déjà en 1475, Louis XI, pour obtenir la paix avec l'Angleterre, avait solennellement juré d'unir son fils à Elisabeth, fille du roi Edouard IV.

Le 2 juin 1483, Marguerite fit son entrée solennelle à Paris; de là elle se rendit à Amboise, où fut célébrée avec pompe la cérémonie des fiançailles. « L'enfance de Marguerite, dit un écrivain, s'écoula paisiblement au château d'Amboise, auprès de Charles VIII et des princes français. De bonne heure, on appliqua son esprit à l'étude des lettres et des beaux-arts, qu'elle aima toujours et qu'elle

cultiva même avec quelques succès. Jeanne de France, fille de Louis XI, épouse délaissée du duc d'Orléans, qui occupa plus tard le trône, sous le nom de Louis XII, inspira à la jeune Dauphine les sentiments d'une piété éclairée, qui fut son appui au milieu des infortunes diverses dont sa vie fut agitée » (1).

En 1488, meurt François II, duc de Bretagne, laissant deux filles, Anne et Isabeau, dont la dernière ne survécut que peu de temps à son père. Le Bretagne était le seul grand fief qui jusqu'alors avait conservé son indépendance. Charles VIII, voyant dans la mort de François une occasion favorable d'arrondir ses états, n'hésita pas à céder aux suggestions d'une politique égoïste, et à rompre les liens qui l'attachaient à Marguerite. En 1491, fut célébré à Langres en Tourraine, le mariage du roi avec Anne de Bretagne, et quelque temps après, Marguerite fut renvoyée à son père. Maximilien, d'autant plus irrité de cet affront qu'il avait lui-même obtenu précédemment la main de la princesse bretonne, laquelle avait déclaré « *qu'elle le tenoit à mary et jamais n'auroit aultre,* » remplit toute l'Europe de ses plaintes. Pour laver la double injure faite à sa maison, il se ligue avec Henri VII, roi d'Angleterre, pour faire la guerre à la France. Le traité conclu à Senlis en 1493, reconcilia les parties : par ce acte, Maximilien échangea son titre de duc de Bretagne contre la restitution des comtés de Bourgogne, d'Artois, de Charolais et de Noyon. Ce ne fut qu'après la conclusion de la paix que Marguerite, suivie d'un nombreux cortège, revint en Flandre.

Marguerite exhala la douleur que lui causa sa cruelle déception dans une charmante pièce de vers, empreinte

(1) Baux, *Recherches sur l'église de Brou*, p. 12.

d'une profonde mélancolie; nous la donnons ici d'après le texte publié par M. Kervyn de Lettenhove (1).

Moi, Marguerite, de toutes fleurs le chois,
Ay esté myse au grand vergier franchois...
Pour demourer, croistre, et chanter anchois
Que fusse grande, emprès la fleur de lys.
Là ay receu tous biens et tout esbanois,
Là ay veu joustes, danses et tournois;
Que ces grandz biens me sont prins et faillis,
Pas n'en doivent les miens estre jolis.
Je y ay esté noblement arousée
Plus de dix ans de très-noble rosée,
Cuidant estre royne et espousée
Au roy Charle, et coronne portée;
Mais bien par choy que me suis abusée;
Par quoy doy estre, en mon euer, dolorée,
Car de par luy ay esté refusée,
Et sy m'a fait hors du vergier oster,
Pour une aultre eu mon lieu bouter.

Le cœur de Marguerite fut bientôt mis à de nouvelles épreuves. Charles VIII, comme héritier de la maison d'Anjou, avait résolu de révendiquer, les armes à la main, le royaume de Naples. En peu de mois, il avait parcouru presque toute l'Italie en vainqueur. Ses succès alarmèrent vivement l'Europe et une coalition se forma contre lui à Venise, dans laquelle Ferdinand de Castille, qui craignait de se voir arracher la Sicile, essaya d'entraîner Maximilien d'Autriche, élevé récemment au trône impérial d'Allemagne. Afin de réussir d'autant mieux dans ses desseins, il fit proposer à l'empereur une double alliance matrimoniale : l'archiduc Philippe épouserait l'infante Jeanne de Castille, et le prince Jean de Castille deviendrait l'époux de Marguerite. Ces arrangements de famille furent acceptés et conclus.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, t. V, p. 493.

Pendant que Jeanne se rendit en Flandre pour y faire bénir son union avec Philippe, Marguerite fit voile pour l'Espagne pour y faire célébrer son mariage avec Jean de Castille. Pendant le voyage, il s'éleva une affreuse tempête qui mit les jours de la princesse dans le plus grand danger. Ce ne fut pas au milieu du péril, comme on l'a dit, mais bien le lendemain, ainsi que le rapporte Jean Lemaire, lorsque la fureur de la mer se fut apaisée, qu'elle composa cette épitaphe bien connue :

Cy gist Margot, la gentil' Damoiselle,
Qu'ha deux marys et encore est pucelle.

L'union de Marguerite avec le prince de Castille fut presqu'aussi aussitôt brisée que conclue; il semblait qu'un sort funeste poursuivait cette princesse, et qu'elle fût prédestinée à subir une série d'infortunes matrimoniales. Son mariage avait été célébré à Burgos pendant le mois de mars 1497; dans le cours de cette même année, don Juan, se rendant aux noces de sa sœur Isabelle qui épousait Emmanuel le Fortuné, roi de Portugal, fut pris de la fièvre à Salamanque et mourût trois jours après. « Je n'ouis jamais parler, dit Philippe de Commines, de plus grand deuil que celui qui a esté fait par tout le royaume de Ferdinand et d'Isabelle, pour le trespas du prince de Castille. Toutes gens de métier ont cessé quarante jours; tout homme estoit vestu de noir.... Quant à Madame Marguerite, fille du roi des Romains, sœur de M. l'archiduc Philippe d'Austriche et femme du prince Jean, sur la douloureuse nouvelle de sa mort, étant grosse de six mois, elle accoucha d'une fille toute morte. » Jean Lemaire rapporte une autre particularité : « Je me tais de son mal d'enfant, dit-il, duquel elle travailla douze jours et douze nuicts entières, sans intermission; et encores, pour le comble de son infortune, elle eut bien courte joye de son enfantement, et ne usa guères du tiltre de mère. »

Veuve à dix-huit ans, belle, riche, issue d'une des plus puissantes maisons de l'Europe, et unissant aux grâces extérieures tous les charmes d'un esprit bien cultivé, sa main ne pouvait manquer d'être briguée par les princes les plus illustres de son temps. Son choix tomba sur le jeune Philibert II, duc de Savoie. C'était un des princes les plus accomplis de son siècle : il était grand, beau, d'un caractère doux et sympathique et brave jusqu'à la témérité. Les historiens ne lui reprochent qu'un penchant désordonné pour le faste et l'éclat, et surtout une passion effrénée pour les plaisirs de la chasse.

Le mariage de Marguerite et de Philibert fut célébré avec pompe à Roman-Moutier, par Louis de Gorrevod, évêque de Maurienne. Après la bénédiction nuptiale, les jeunes époux allèrent visiter leurs nouveaux domaines; partout ils furent reçus avec de grands transports de joie, partout ils recueillirent de la part des bons habitants de la Bresse et du Bugey, des témoignages non équivoques d'amour et de respect.

A voir ce prince si heureux du bonheur de sa femme, si plein de vie et de santé, si riche d'avenir, qui eut pu se douter qu'il était condamné à une mort prématurée! Au mois de septembre 1504, entraîné par sa funeste passion pour la chasse, il poursuivait avec une ardeur fiévreuse une bête fauve dans les forêts de Loyettes, non loin du château de Pont-d'Ain, sa résidence habituelle; « presque esseulé de ses gens, qui plus ne l'avoient pu suivre, descendait en plein midi d'une longue et droite vallée à pied, à cause que ses chevaux à force de grande course, étaient morts et recreutz » (1); arrivé haletant et couvert de poussière à la fontaine de Saint-Vulbas, il s'y fit servir son repas, sans songer que la fraîcheur du lieu pouvait

(1) *Couronne margaritique.*

gravement altérer sa santé. Bientôt il fut pris de frissons, précurseurs d'une violente pleurésie qui l'emporta en peu de jours, âgé à peine de vingt-quatre ans.

Marguerite fut inconsolable de cette perte cruelle, et dans sa douleur, elle résolut d'élever à son époux un monument digne de son rang, digne surtout de l'amour qu'elle lui avait porté, « un grand tombeau, comme le dit M. Edg. Quinet, dans ce langage pittoresque qui lui appartient, un grand tombeau qui deviendrait leur couche nuptiale. »

Marguerite de Bourbon, mère de Philibert-le-Beau, avait fait le vœu de fonder à Brou un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, si elle obtenait la guérison de son époux, mortellement blessé d'une chute de cheval faite dans une partie de chasse. La mort l'ayant empêché de remplir son vœu, elle en avait confié l'accomplissement à son fils. Ce fut pour la jeune veuve un nouveau motif de donner suite à son projet.

Aussitôt qu'elle eut obtenu de Jules II l'autorisation d'élever le monument qu'elle avait résolu de consacrer à la mémoire de son époux, elle fit un appel aux artistes les plus habiles de l'Europe. M. Leglay assure qu'il s'en présenta plus de *quatre cents,* parmi lesquels on cite les tailleurs d'images les plus célèbres de l'époque : Michel Colomb, avec ses neveux, Conrad et Thomas Myt, Gilles Vambelli, Onuphre Campitoglio, André Colomban et Philippe de Chartres, le peintre Jean Perréal, surnommé Jean de Paris; pour les vitraux : Jean Brochon, Jean Orquois et Antoine Noisin; le chef-menuisier Pierre Terrasson, etc., etc. (1).

Le choix de Marguerite tomba sur Louis Van Boghem,

(1) M. Le Glay, *Notice sur Marguerite d'Autriche,* à la suite de sa *Correspondance de Maximilien.*

artiste trop peu connu chez nous, et qui mérite cependant de l'être davantage, ne fut-ce que pour avoir attaché son nom à la construction d'un des monuments religieux les plus splendides que possède la France.

Louis Van Boghem paraît avoir vu le jour entre les années 1465 et 1475; il avait un frère portant le nom de Thierry. En 1498, les deux frères, qualifiés de marchands (*cooplieden*), entreprirent, conjointement avec Guillaume De Ronde, le même qui contribua quelques années plus tard, à la construction de l'hôtel-de-ville d'Audenarde, la livraison des pierres pour l'achèvement de l'église de Sainte-Walburge dans la même ville.

Le 13 mai 1507, Van Boghem fut nommé arpenteur juré du Brabant, et il exerça ces fonctions jusqu'à ce qu'il fut appelé, par lettres-patentes du 5 décembre 1515, à la survivance d'Antoine Van Mansdaele, dit Keldermans, de Malines, en qualité de maître des ouvrages pour le duché de Brabant et les pays d'Outre-Meuse (1).

Mathieu Keldermans, architecte de la ville de Louvain, et d'autres, ayant entrepris la construction de la tour de l'église d'Anderlecht, firent examiner, en 1526, par Van Boghem, Guillaume Valke et Henri Van Hoelart, la partie de la tour déjà achevée : les experts déclarèrent que les entrepreneurs avaient reçu cent cinquante florins de trop; cette décision fut sanctionnée par le chapitre.

En 1532, notre compatriote présenta le plan d'une nouvelle chapelle pour le sacrement de Miracle, dans l'église collégiale de SS. Michel et Gudule à Bruxelles; mais dans cette circonstance, on donna la préférence au plan dressé par Pierre Van Wyenhoven (2). Enfin Louis Van Boghem donna encore le plan de la nouvelle grande tour du châ-

(1) Nous devons ces renseignements à l'obligeance bien connue de M. Goetghebuer.

(2) Alph. Wauters, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. III, p. 202.

teau de Vilvorde, et en dirigea l'exécution, comme il résulte d'une résolution de l'année 1538-1539 (1). Mais ce fut surtout la construction de l'église de Brou, qui immortalisa le nom du célèbre architecte brabançon.

La première pierre de ce magnifique monument fut posée par Marguerite elle-même, au commencement du printemps de l'année 1506. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails de sa construction; ils sont d'ailleurs consignés dans l'excellente monographie publiée en 1844, par M. Baux, archiviste du département de l'Ain (2); notons seulement qu'on y travailla pendant vingt-cinq ans et que l'archiduchesse y dépensa une somme de deux millions deux cent mille francs, équivalant aujourd'hui à plus de vingt-deux millions (3).

Quoique construit, il y a plus de trois siècles et exposé par conséquent à bien des vicissitudes, ce monument est encore un des plus beaux types de l'architecture gothique flamboyante que possède la France. « A Brou, dit M. Baux, » église aristocratique et princière, tout annonce la splen» deur du rang; tout respire l'individualisme de la pen» sée à laquelle ce monument doit son origine. De toutes » parts, la fille des empereurs a étalé les insignes les » plus éclatants des grandeurs terrestres : les écussons, » les armoiries, les généalogies des très-hautes et très-puis» santes maisons d'Autriche, de Bourgogne et de Savoie. » Tous les personnages qui rayonnent sur les magnifiques » verrières du chœur, ou que le ciseau du sculpteur a si » admirablement reproduits par le marbre ou l'albâtre, s'y » montrent revêtus ou entourés des insignes de la puis» sance. Sur ces tombes, sur ces murs, le marbre s'est

(1) Alph. Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles.*

(2) J. Baux, *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou.* Bourg, 1844, in-8°.

(3) Le Glay, *ubi suprà.*

» assoupli pour s'épanouir en fleurs, pour retomber en » dentelles qui semblent tissues par la main légère d'une » femme; le sanctuaire lui-même est tendu de lacs d'amour. » Les chiffres de Philibert et de Marguerite et leurs devises » profanes occupent la place des légendes sacrées. On voit » que l'art s'est efféminé, pour associer à l'inspiration reli- » gieuse les affections terrestres qui réunissent sous ses » voûtes l'épouse à son jeune époux. »

Par son testament en date du 20 février 1508, Marguerite exprima non seulement le désir formel d'être enterrée dans l'église de Brou, dont elle poursuivait la construction, mais, osant regarder la mort en face, elle prescrivit jusqu'aux moindres détails de son inhumation : « Nous élisons la sépulture de nostre corps, y est-il dit, en » lesglise du couvent de Saint Nycolas de Tollentin lez » Bourg en Bresse, lequel avons fondé et faisons présente- » ment édifier et construyre; voulons et ordonnons que par » les exequuteurs de nostre present testament cy aprez nom- » mez, soit achetté ung ou deux drapz, telz quilz adviseront » pour mectre sur nostre dict corps, et à chascungz quarre » desdicts draps ou drap soyent mises nos armes en bor- » dure, et *voulons estre inhumée emprès le corps de feu » nostre tres chier seigneur et mary le duc Philibert de » Savoye, que Dieu absoille, du cousté senestre; et au destre, » sera le corps de feu madame Marguerite de Bourbon sa » mère, et le corps de mondit seigneur et mary au milieu.* »

On sait que la tante de Charles-Quint mourut à Malines, le 1er décembre 1530, à l'âge de cinquante-deux ans. Corneille Agrippa, qui prononça son éloge funèbre, assure que les entrailles de la princesse restèrent à Malines, que son cœur fut déposé dans l'église de Bruges où sa mère avait sa sépulture, et que son corps fut transporté à Bourg. Quoi qu'il en soit, son tombeau n'était pas encore terminé au moment de sa mort, et ce ne fut qu'en 1532

que les dépouilles mortelles de Marguerite furent descendues sous les voûtes sépulcrales de l'église de Bourg, en présence de maréchal de Bourgogne, du comte de Lalaing et de l'archidiacre de Fauverney, Claude de Boisset, qui devint plus tard évêque d'Arras; la cérémonie des funérailles dura trois jours.

Le 17 septembre et le 1er décembre 1856, il a été procédé à l'ouverture du caveau et à la reconnaissance des restes mortels de Marguerite d'Autriche, de Philibert de Savoie et de Marguerite de Bourbon. Cette opération s'est faite avec une grande solennité, en présence du comte Somis de Chiavrie, délégué spécialement à cet effet par S. M. le roi de Sardaigne, de MM. le comte de Coëtlogon, préfet du département de l'Ain, l'évêque de Belley, Charles Bernard, maire de la ville de Bourg, Favre-Gilly, président du tribunal, Jeandet, procureur impérial, de Ville Suzanne, secrétaire général de l'Ain, le docteur Dupré, Louis Dupasquier, architecte diocésain, Pourroy-Lauberivière, comte de Quinsonas, et Jules Baux, archiviste du département, secrétaire-rapporteur de la commission.

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Pourroy-Lauberivière, comte de Quinsonas, un des membres de la commission, et qui prépare lui-même un travail sur Marguerite, la communication du procès-verbal de cette intéressante cérémonie, à laquelle, pour être complète, il ne manquait que la présence d'une délégué du gouvernement belge. Ce document sera lu, pensons-nous, avec d'autant plus d'intérêt, qu'il renferme des détails très-intéressants sur l'état matériel des restes d'une princesse, dont le souvenir est resté cher aux Belges, tant à cause de l'élévation de son caractère et des qualités précieuses de son esprit, qu'à cause de la part aussi active que glorieuse qu'elle a prise aux affaires publiques pendant la minorité de Charles-Quint.

P. C. Van der Meersch.

PROCÈS-VERBAL

De la reconnaissance des sépultures : 1° de Marguerite de Bourbon, duchesse de Savoie; 2° de Philibert-le-Beau, duc de Savoie; 3° de Marguerite d'Autriche, sa femme; et de la translation dans de nouveaux cercueils des restes mortels des deux princesses.

L'an 1856 et le 1er du mois de décembre, à dix heures du matin, en présence de M. le comte Somis de Chiavrie, intendant-général, premier officier de la secrétairerie de la grande maîtrise de l'ordre équestre des SS. Maurice et Lazare, délégué par S. M. le roi de Sardaigne Victor-Emmanuel II, pour assister au renouvellement des obsèques du prince et des princesses de la maison de Savoie, dont les corps reposent dans l'église de Brou, près Bourg-en-Bresse; et aussi en présence des membres composant la commission spéciale, nommée par M. le comte de Coëtlogon, préfet de l'Ain, ci-après dénommés :

M. le comte de Coëtlogon, préfet de l'Ain;

Mgr. l'évêque de Belley;

M. Bernard (Charles), maire de la ville de Bourg;

M. Favre-Gilly, président du tribunal;

M. Jeandet, procureur impérial;

M. de Ville Suzanne, secrétaire général de l'Ain;

M. le docteur Dupré;

M. Louis Dupasquier, architecte diocésain;

M. Pourroy-Lauberivière, comte de Quinsonas;

M. Jules Baux, archiviste du département, secrétaire-rapporteur de la Commission.

M. Louis Dupasquier, architecte diocésain, a fait enlever les dalles qui recouvrent l'escalier du caveau renfermant les cercueils : 1° de Marguerite de Bourbon, duchesse de Savoie, mère de Philibert-le-Beau, morte de phthisie au château du Pont-d'Ain, le 24 avril 1483; — 2° du duc Philibert-le-Beau, aussi décédé au château du Pont-d'Ain, le 10 septembre 1504; — 3° de Marguerite d'Autriche, décédée à Malines, le 1er décembre 1530, transportée en 1532 à Bourg où le cercueil qui renfermait ses restes mortels arriva le 9 juin de la dite année.

La commission, à laquelle s'était réuni M. le comte Somis, après être descendue dans le caveau, a entendu la lecture du procès-verbal de la fouille pratiquée le 17 septembre 1856, dans le but de trouver la place occupée par les cercueils des trois personnages susnommés.

Du rapport lu à la commission par M. l'architecte diocésain, il résulte que le 17 septembre 1856, à quatre heures et demie du soir, le caveau placé dans le chœur, immédiatement au-dessous du mausolée de Philibert, renfermant les corps de Philibert-le-Beau, duc de Savoie, de la princesse Marguerite de Bourbon, sa mère, enfin celui de Marguerite d'Autriche, sa femme, a été ouvert en présence de M. le comte de Coëtlogon, préfet de l'Ain, chevalier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.; de Mgr Georges-Claude-Louis-Pie Chalandon, évêque de Belley, chevalier de la Légion-d'Honneur, assisté de M. Vuillod, vicaire-général et supérieur du Grand-Séminaire; de M. Didron (Adolphe), chevalier de la Légion-d'Honneur, directeur des Annales archéologiques, occupé d'un travail historique et descriptif sur l'église de Brou; de M. l'abbé Jayr (Anselme), chanoine honoraire de Troyes et desservant de Saint-Remy, canton de Bourg; enfin de M. Louis Dupasquier, architecte diocésain de Belley, remplissant les fonctions de secrétaire, assisté de M. Eugène Chanut, entrepreneur des travaux du séminaire. Les susnommés étant descendus dans ce caveau y ont trouvé trois cercueils revêtus de plomb, reposant sur chevalets en fer; le premier et le plus important, placé au centre, contenant le corps de Philibert-le-Beau; le cercueil au midi, le corps de Marguerite de Bourbon, sa mère; enfin celui au nord, les restes de Marguerite d'Autriche, sa femme; des inscriptions gravées sur l'enveloppe en plomb des deux premiers cercueils et sur plaque en cuivre pour le dernier. Après cette description sommaire, il a été décidé que le caveau serait refermé immédiatement pour être ouvert de nouveau en présence de M. le préfet de l'Ain et de Mgr l'évêque de Belley ou de leurs délégués, afin de donner au secrétaire, M. Dupasquier, la facilité de dessiner et mesurer en détail le caveau et les cercueils, et puis estomper et calquer les différentes inscriptions ci-dessus relatées. En foi de quoi, etc., etc.

Il nous a paru nécessaire de reproduire la substance du procès-verbal du 17 septembre dernier, pour concentrer et fondre dans ce rapport l'ensemble de ce qui a été fait pour arriver au but que l'on s'est proposé dans le principe et qui consistait à rechercher la place occupée dans le chœur de l'église par la sépulture de Philibert-le-Beau, et des deux princesses, Marguerite de Bourbon, sa mère, et Marguerite d'Autriche, sa femme, découverte faite le 17 septembre, ainsi que le constate le procès-verbal du même jour ci-dessus relaté.

Après la découverte du caveau contenant les trois sépultures ducales, il restait à rechercher les moyens de réparer, autant que faire se pourrait, les ruines occasionnées par l'action du temps, l'humidité et l'imperfection des mesures prises dès l'origine pour assurer la conservation des corps et des cercueils qui les renferment. Telle a été la mission confiée à la sollicitude de la commission nommée par M. le préfet, et notre procès-verbal de ce jour va reproduire avec détail ce qu'elle a cru devoir faire pour la remplir de son mieux.

En premier lieu, la commission arrête que les restes des deux princesses contenus en partie dans leur cercueil respectif, en partie gisants sur le sol, pêle-mêle avec un amas de matières diverses, décomposées et inappréciables, provenant soit des cercueils en bois tombés en dissolution, soit de plantes, résines ou autres substances ayant servi à l'embaumement, soit enfin des linceuls en toile ou en cuir de vache, seraient placés dans deux cercueils provisoires préparés par les soins de M. l'architecte diocésain, après avoir été préalablement analysés et reconstitués dans leur ordre anatomique par M. le docteur Dupré. Nous allons présenter par ordre et avec détail le résultat de cette délicate et longue opération qui nous a occupé pendant six heures consécutives.

Au détail des opérations de la journée du 1er décembre, nous joindrons une description sommaire du caveau funèbre, des trois cercueils qu'il contenait, et des objets dignes de remarque sur lesquels s'est porté l'attention de la commission.

Caveau funèbre.

Ce caveau a été dès le principe mesuré et préparé pour recevoir, à l'exclusion de tous autres, les cercueils des trois personnages dont les noms et la date des décès ont été déjà relatés. Il accuse, par sa forme et sa dimension, le dessein bien arrêté par Marguerite d'Autriche de n'y admettre que les trois personnages à qui la pensée de la construction de l'église a été commune et qui se sont mutuellement transmis l'exécution du vœu formé par Marguerite de Bourbon, vœu, comme on le sait, accepté par Philibert-le-Beau, son fils, et réalisé par Marguerite d'Autriche, qui apporta à son exécution toute l'étendue de sa munificence, toute la puissance de l'amour conjugal et les incomparables richesses de son esprit. Les cercueils de ces trois personnages si chers à nos souvenirs, occupent et remplissent l'espace entier du caveau, à l'exception d'un étroit couloir ménagé le long des murs,

qui offre à peine la place nécessaire pour circuler autour. Une circonstance qui fortifie l'opinion que nous venons d'émettre sur l'intention préconçue et évidente de la fondatrice de Brou, c'est qu'il existe dans la partie latérale du chœur d'autres caveaux dont l'accès et l'ouverture sont disposés en sens inverse du caveau des *fondateurs*. Ces caveaux supplémentaires ont été très-probablement destinés à recevoir les dépouilles mortelles des princes et princesses de la maison de Savoie, qui viendraient à décéder à Bourg ou au Pont-d'Ain, lieux qui, suivant les témoignages de l'histoire, ont été la résidence favorite et prolongée de plusieurs membres de cette auguste et antique famille. Nous passons maintenant à l'examen des cercueils et à la description de leur contenu. Nous commencerons par celui de Marguerite de Bourbon, la première en date dans l'ordre nécrologique, lequel occupe la partie méridionale du caveau.

Cercueil de Marguerite de Bourbon.

Ce cercueil a la forme d'un carré allongé, se rétrécissant graduellement vers les extrémités inférieures. Il est en bon état de conservation dans ses parties latérales et supérieure. Sur cette dernière partie se trouve l'inscription suivante :

IHS MARIA S
MARGUERITE
DE BOURBON
1483
CE 27 AVRIL
FUT ESEVELIE

La paroi inférieure du cercueil n'existe plus à partir à peu près de la base de la poitrine jusqu'à son extrémité inférieure; ces débris se trouvaient sur le sol, mélangés avec les parties du corps qu'elles devaient soutenir. La partie supérieure du cercueil ayant été dessoudée par des ouvriers ferblantiers, nous avons pu constater ce qui suit :

La tête de la princesse est intacte, bien conservée, et présente, à la réunion des deux pariétaux avec l'angle saillant de l'occipital, une petite mèche de cheveux châtains. Une grosse et une petite molaire manquent au maxillaire supérieur, du côté gauche.

Le maxillaire inférieur, intact, a conservé toutes ses dents, à l'exception d'une grosse molaire de chaque côté. Les trois premières vertèbres du cou

sont séparées des autres parties. Les autres vertèbres du cou, avec la cage osseuse tout entière de la poitrine, l'humérus gauche, l'humérus, cubitus et radius droits, ne forment qu'un tout, que nous avons pu enlever en totalité et transporter en bloc du cercueil primitif au cercueil provisoire, au moyen d'une plaque de zinc glissée entre ces parties et la paroi du cercueil. Toutes les parties indiquées ci-dessus se trouvaient dans le cercueil. Nous avons ensuite recherché sur le sol les autres parties du corps de la princesse et nous avons pu retrouver à travers les débris le radius et le cubitus du côté gauche en assez bon état de conservation. Pour compléter les membres supérieurs, nous n'avons retrouvé que quatre os du métacarpe et quatorze phalanges, dont deux onguéales. Nous n'avons pu trouver aucune trace des os du carpe. Nous avons recueilli quatre vertèbres lombaires intactes; les os du bassin, sauf le coccix, sont parfaitement conservés et il a été facile de rétablir la totalité du bassin. Les deux fémurs, les deux rotules et les deux tibias sont d'une conservation parfaite. Le corps des deux péronés est intact, mais les extrémités articulaires ont complètement disparu. Pour les deux pieds, nous avons trouvé les deux calcaneum, dont on reconnaît encore la forme, les deux astragales, qui sont assez bien conservés, les deux scaphoïdes, dont on peut encore reconnaître la forme, le cuboïde du côté gauche, assez bien conservé, et quatre os cunéiformes déjà détériorés. Nous avons également pu retrouver sept os du métatarse et seulement cinq phalanges, dont deux des gros orteils.

Cercueil de Philibert-le-Beau.

Ce cercueil, en bon état de conservation, n'a pas été ouvert. Il a la même forme que celui de Marguerite de Bourbon, avec cette différence que ses dimensions, beaucoup plus étendues dans tous les sens, ont été calculées pour recevoir un corps de taille gigantesque. Voici comment peut s'expliquer la conservation de ce cercueil et la détérioration des deux autres. Contrairement à ce qui a été pratiqué pour Marguerite de Bourbon et Marguerite d'Autriche, le corps de Philibert-le-Beau a été placé dans un cercueil en chêne que l'on a recouvert ensuite d'une enveloppe ou si l'on veut d'un deuxième cercueil en plomb. Il est résulté de là que le bois a été protégé par le plomb, pendant que pour les deux princesses on a procédé en sens contraire, c'est-à-dire que leur corps ont été placés dans un cercueil de plomb, recouvert ensuite d'un second cercueil en bois. Le bois,

promptement détérioré par l'humidité, est tombé en dissolution et les cercueils de plomb, mis à nu et en contact immédiat avec les barres de fer disposées en chevalet qui les supportent, se sont oxidés, ce qui a occasionné la rupture de la partie inférieure des cercueils et par suite la chute et l'éparpillement sur le sol des ossements des deux princesses.

Sur la partie mortuaire du cercueil en plomb du duc Philibert est une inscription mortuaire, dont toutes les lettres sont en relief. Elle est ainsi conçue :

+/ IHS MARIA S
CY GIST . TRES EXCELLENT
ET TRES PUISSANT PRINCE
PHILIBERT . DUC DE SAVOYE
IIe DE CE NOM . TRES VERTUEUX
LE QUEL TRESPASSA ET REDIST
LESPERIT ADIEU LA MIL Vc
ET QUATRE LE Xe IOUR DE
SEPTEMBRE AU CHASTEAU
DU PONT DEYNS ET FUST
ENTERRE CEANS LE XVIe
DU DIT MOIS . PRIES NTRE
SEIGNr POUR LUY.

Cercueil de Marguerite d'Autriche.

Ce cercueil en plomb a dû être renfermé dans un cercueil en bois, dont les débris étaient épars sur le sol. Sa forme est celle du corps, sur lequel il semble avoir été moulé, et simule une momie. La forme de ce cercueil ne se prêtait pas ou se prêtait mal à recevoir l'inscription funéraire d'un si grand personnage. Aussi cette inscription existe, isolément, au côté nord du cercueil et du caveau, gravée sur une plaque en cuivre, laquelle est encastrée dans une pierre ayant la forme d'un reliquaire supporté par un socle de forme cylindrique. Cette inscription latine et en lettres gothiques, se lit comme il suit :

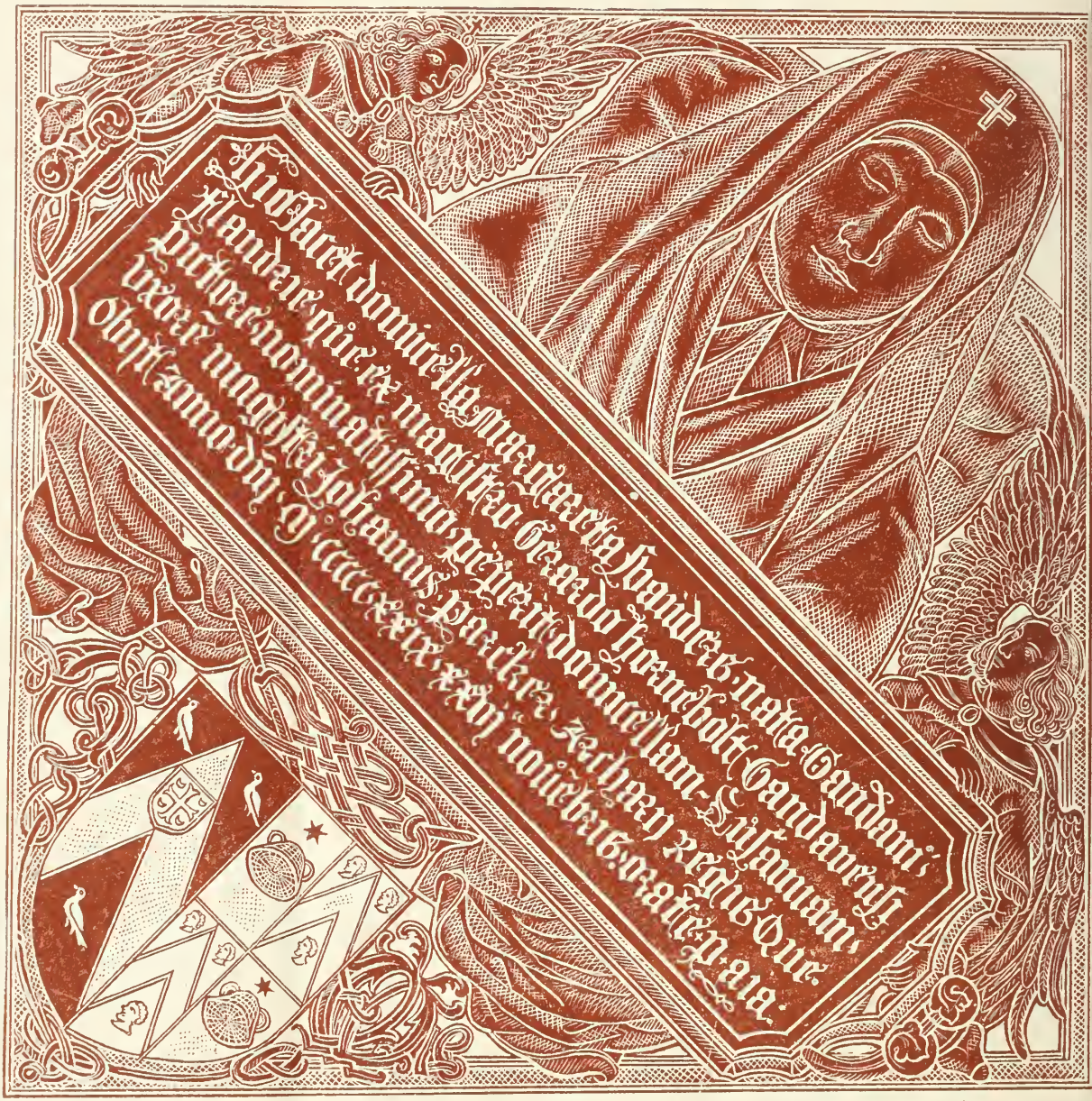

L. Meissonier, Lith.

Imp. Lith. de L. Desjardins.

CUIVRE CISELÉ DE LA TOMBE DE MARGUERITE SUANDERS,

à Fulham, près de Londres.

HIC JACET CORPUS DNE MARGARETE ARCHIDUCISSE
AUSTRIE COMITISSE BURGUDIE ET QDAM MAXIMILIAI
CESARIS FILIE CAROLI VERO QUINTI IMPERATORIS ET
FERDINADI ROMAORUM REGIS FRATRUM AMITE
PHILIBERTI DUCIS SABAUDIE VIDUE HUJUS MOSTERII
SANCTI NICOLAI DE TOLLETINO PATROE ET FUDATRICIS
QUE KALENDIS DECEMBRIS IN SUO MECHLINIENSI
OPIDO CAMERACENSIS DIOCESIS ANO DNI MILLESIMO
QUENGENTESIMO TRICESIMO DIEM SUAM CLAUSIT
EXTREMAM ANIMA EIUS IN PACE QUIESCAT.

La paroi supérieure du cercueil, assez bien conservée, était seulement dessoudée au niveau de la tête. Quant à la paroi inférieure, elle n'existait plus depuis la base du crâne jusqu'aux articulations des genoux. La partie qui soutenait la tête était formée d'une double feuille de plomb. La paroi supérieure ayant été dessoudée et enlevée, nous avons constaté l'existence des parties suivantes. La tête, bien conservée et garnie à sa partie supérieure d'une assez grande quantité de cheveux roux, présente les traces évidentes d'une autopsie. La voûte du crâne est séparée de la base par un trait de scie qui, partant du niveau des bosses frontales, se prolonge de chaque côté à travers les pariétaux jusques près de l'articulation de ces os avec l'occipital. Dans ce point, la scie a cessé d'agir, et les médecins chargés de cette opération ont fait levier à la partie antérieure et ont rompu l'articulation des pariétaux avec l'occipital pour pouvoir enlever la voûte du crâne, sur lequel on constate l'angle rentrant formé par les deux pariétaux, tandis que l'occipital reste tout entier à la base. L'intérieur du crâne ne contient rien. La partie antérieure ou frontale est largement développée, soit en largeur, soit en hauteur.

A la partie inférieure du cercueil, nous avons recueilli les deux jambes et les pieds, enveloppés isolément de débris de peau, et nous avons pu les transporter en bloc dans le cercueil provisoire. Nous avons alors recherché les parties qui pouvaient être sur le sol et nous avons retrouvé le maxillaire inférieur dégarni de deux incisives, dont l'une a dû être perdue du vivant de la princesse. Il manquait également deux petites et grosses molaires du côté droit, et deux molaires du côté gauche. Ces dents ont dû manquer pendant la vie, ce que prouve la conformation et l'obturation complète des alvéoles. Nous avons retrouvé deux côtes entières et trente-quatre fragments de côtes, et absence complète du sternum. Ce grand nombre de fragments de côtes tient vraisemblablement à l'ouverture de la poitrine qui a dû avoir

lieu pour en extraire le cœur de la princesse, conformément à son testament. Nous n'avons pu recueillir que vingt-une vertèbres, plus ou moins altérées. Il manquait deux cervicales et une dorsale. Les os du bassin, sauf le coccix, sont dans un assez bon état de conservation, ainsi que les deux fémurs et les deux rotules.

Pour les membres supérieurs, nous avons recueilli les deux clavicules intactes; la partie scapulaire des deux omoplates n'existe pas et il ne reste de ces os que les apophyses coracoïdes et les parties articulaires. L'humérus droit est bien conservé, mais la tête de l'humérus gauche est détachée du corps de l'os. Les os des avant-bras, peu avariés, existent de chaque côté. Pour les mains, nous n'avons pas trouvé trace des os du carpe; mais nous avons pu recueillir huit os du métacarpe et dix phalanges. Ces os, ainsi que ceux de Marguerite de Bourbon, ont été mis chacun dans leur cercueil provisoire et dans l'ordre anatomique, autant qu'il a été possible de le faire.

Les corps des deux princesses paraissent avoir été placés dans leur cercueil respectif enveloppés d'un linceul en cuir de vache, coutume en usage au moyen-âge et dont les corps des ducs de Bourgogne, Philippe-le-Hardi et Jean-sans-Peur, exhumés en 1841, offrent un exemple digne de remarque. Nous avons retrouvé notamment, dans le cercueil de Marguerite de Bourbon, des fragments de cuir en plus grand nombre que dans celui de Marguerite d'Autriche. Les cuirs sont tannés, gaufrés, avec ornements découpés et tailladés.

Les deux squelettes, ainsi reconstitués, ont été recouverts d'une bande de mousseline, d'une couche de papier de soie, et rendus immobiles au moyen de hâchures de papiers, entassées et fortement comprimées. Ces opérations terminées, les cercueils en bois de chêne, avec garnitures en cuivre et munis de deux serrures de mécanisme différent, ont été fermés. Des deux clés de chacun des cercueils, l'une a été remise à M. le préfet, l'autre à M. le comte de Somis, représentant de S. M. le roi de Sardaigne. C'est à M. le docteur Dupré, membre de la commission, qu'a été confié le soin d'analyser et de disposer dans l'ordre anatomique les ossements des deux princesses; c'est également sur les indications qu'il a bien voulu fournir au secrétaire de la commission qu'ont été rédigées les descriptions anatomiques qui précèdent. Le nom et la réputation scientifique du docteur Dupré sont un garant assuré de leur parfaite exactitude.

Les inscriptions de Philibert-le-Beau et des deux princesses ne nous apprennent aucun fait nouveau, elles ne font que confirmer les dates déjà bien connues de leur décès. Indépendamment de ces inscriptions, on en

trouve trois autres tracées au charbon sur la paroi des murs du caveau correspondant à chaque cercueil. Ces dernières n'ont pour objet que la mention de l'année où tombe le décès de chacun des trois personnages. En voici la reproduction.

Sur le mur méridional :

OBIIT ILL. D. MARG. BORCa

1483

Sur le mur à l'est :

OBIIT ILL. DUX PHS'

1504

Au nord :

OBIIT ILL. D. MARG. AUSTR.

1530

Au-dessous de l'inscription du duc Philibert-le-Beau, tracée au charbon et rapprochée du sol, se trouve également tracée au charbon la date de 1535. Cette date est-elle celle du placement des trois cercueils dans le caveau funèbre, nous ne le pensons pas. Elle se rapporte, suivant nous, à un fait que ce n'est point ici le lieu d'exposer, et qui sera un jour la matière d'une dissertation spéciale. On trouve encore tracées sur l'enduit de chaux qui recouvre les murs du caveau, des sentences dont le sujet est la puissance irrésistible de la mort et la rapidité avec laquelle le temps s'enfuit.

Sur l'observation de M. le comte de Somis, il a été décidé que les débris de nature inappréciable qui se trouvaient mélangés avec les corps des princesses, recueillis séparément dans deux caisses spéciales, seraient replacés dans les cercueils dont ils proviennent.

En terminant ce rapport écrit dans le caveau funèbre, sur un coin du cercueil de Philibert-le-Beau et pendant les opérations qu'il vient de décrire, le rapporteur sollicite l'indulgence de la commission pour le défaut d'ordre dans l'exposé des faits et les incorrections de style qui s'y trouveront nécessairement en grand nombre. La commission comprendra quelle foule d'impressions et d'émotions de toute nature ont dû assaillir son rapporteur, en voyant et en touchant de ses mains les restes mortels des deux princesses, et principalement ceux de cette tante de Charles-Quint, plus grande par les dons du cœur, de l'intelligence et de l'imagination, que par ceux du rang et de la naissance, de cette femme incomparable qui réunit et concentra dans sa riche et étonnante organisation, toutes les qualités et toutes les vertus dont une seule aurait pu suffire à l'illustration d'une grande princesse. Mais parmi toutes les émotions que le rapporteur a éprouvées pendant la longue et lugubre scène qu'il avait à décrire, il en est une qui a ramené la sérénité

dans son esprit, c'est la découverte de la robe des religieuses de l'Annonciade, avec laquelle Marguerite d'Autriche voulut être ensevelie. Cette robe est le trait d'union qui marque le passage d'une vie tourmentée à un monde de paix et de lumière, où *sœur Ancille* sera pour jamais à l'abri des aiguillons de l'*infortune*.

Le présent procès-verbal, lu en présence de la commission réunie à l'hôtel de la Préfecture dans la séance du 2 décembre 1856, a été approuvé et signé par chacun des membres qui la composent.

Le commandeur comte Somis de Chiavrie.
Le comte E. de Coetlogon, préfet de l'Ain.
† George, évêque de Belley.
Favre-Gilly, président du tribunal.
Ch. Bernard, maire de Bourg.
Jeandet, procureur impérial.
Ville Suzanne, secrétaire-général de l'Ain.
Dupré, docteur-médecin.
Louis Dupasquier, architecte du gouvernement.
Comte Pourroy Lauberivière de Quinsonas.
Jules Baux, archiviste, secrétaire-rapporteur de la commission.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Les Rois de la Fève, les Fous en titre d'office et de la chapelle, les Joueurs de farces et les Mommeurs de l'hôtel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. — Nous avons déjà fait connaître aux nombreux lecteurs du *Messager des Seienees historiques de Belgique* (1), les joueurs par personnages, qui avaient comparu devant le magnifique duc de Bourgogne; parlons-leur, aujourd'hui, des joyeux compagnons qui, dans les fêtes si somptueuses de cette riche maison, parvenaient parfois à dissiper cet inexorable ennui, ennemi implacable des grands et des cours.

Le 5 janvier, veille de l'Épiphanie, les nombreux officiers de l'hôtel prenaient part à un splendide gala, durant lequel la fameuse fève était tirée, au milieu des transports frénétiques d'une joie, que nous ne connaissons plus, depuis que nous avons conquis l'inestimable privilège de nous ennuyer, toujours et partout.

Le prince lui-même, en digne fils de France, trouvait tout naturel de s'y trouver, et de se mêler à cette valeureuse noblesse qu'il avait pu apprécier si souvent sur les champs de bataille.

A l'heureux courtisan, que le sort avait fait roi de la fève, appartenait la magnifique robe, que le duc avait grand soin de porter dans cette circonstance solennelle. Ce droit, il le revendiquait plus vivement encore, alors que Philippe-le-Bon, désireux d'augmenter l'allégresse générale, avait consenti à se laisser faire son prisonnier.

L'année même de la mort de Jean-sans-Peur, la veille des Rois, le receveur nous dit qu'il a donné LX fr. comptant à MS., en ses mains, pour faire son plaisir et voulenté, et, *pour soy raeheter des mains du roy qui, la veille des Roys, audit an CCCC et XIX* (v. s.), *fut fait en son hostel, à Arras, par lequel MDS. fu prins à ung assault qui, aprez soupper, fu fait en jeu et esbatement.*

(1) An. 1856, pp. 347-350. — C'est aux registres aux comptes de la maison de Bourgogne, que notre vénérable et savant ami, M. le docteur Le Glay, a bien voulu mettre à notre disposition, que nous emprunterons les divers documents, à l'aide desquels nous avons composé cette notice.

En 1422, vint frans, de XXXIII gros pièce, sont alloués, la nuyt des Roys, au roy qui fu fait en la sale de MS. par les officiers de son hostel, tant par considéracion de la feste qui, celle nuit se faisoit, comme pour et en récompensacion *de la raencon, à laquelle led. roy, par esbatement, disoit avoir mis MDS. et ceulx de sa chambre* (1).

Le roi de la fève, Baudin de Nedonchel, dit *la Barbe,* écuyer et gouverneur du bâtard de Bourgogne, obtenait en outre L l., *pour lui aidier à avoir et acheter une fourrure de martres, pour fourrer une robe pour lui, pour et en récompensacion de celle que MDS. avoit vestue la veille de la feste des Roys, laquelle led. de Nedonchel, comme roy de la fève de l'ost de MDS., pour icelle nuit, comme les officiers de son dit hostel ont accoustumé de faire chascun an, disoit à lui appartenir, à cause de ce que par esbatement, yl l'avoit fait son prisonnier* (2).

Longtemps après (1431), XXXVIII l. étaient comptées à Philippe de Courcelles, quant yl fu *roy de la fève,* la veille de l'Épiphanie, *ou lieu d'une robe de drap d'or, que ycellui S. luy avoit prestée, laquele yl rendy le landemain de son royaulme.*

De leur côté, les officiers de l'hôtel de Monseigneur recevaient VIII l. X s., *pour le rachat de plusieurs tasses et aultres pièces de vaisselle d'argent, que le roy de la salle de son hostel leur avoit données la veille des Roys.*

En 1437, Messire Jehan de Chastillon, chevalier, bâtard de Dampierre, réclame LVIII l. XV s., *pour considéracion du droit qu'il povoit demander en certaine vaisselle, comme roy de la salle* (3).

En 1423, le duc avait accordé XXIIII s. *à pluseurs jeusnes filles de la ville de Hesdin, pour leur vin, en passant par devant leur royne, que par esbatement faicte avoient.*

(1) Voy. M. le comte de Laborde, *Les ducs de Bourgogne,* t. I, p. 194.

(2) En 1420, le duc dépense XLII fr. pour *ung dyamant* (1420. Au bastard de Chantemelle, huissier d'armes de MDs., qui, le penultisme jour de may, se party de Troyes, pour aller hastivement, par l'ordonnance de MDS., devers la dame de Ruffroy, *pour avoir une pierre précieuse, pour garir l'œul de Mess. Jehan de Luxembourg,* qui avoit lors esté, naguaires, blecé (au château d'Alibaudières, et pour son retour, XV fr.), *donné au pris d'un jeu de bares, aux festes de Pasques. — 1437. Pour une douzaine de verges d'argent, esmaillées, que MS. de Charolois fist acheter, pour donner à ceulx qui le prenroyent à certaines bares qu'il fist à Béthune,* XXI s.

(3) Le reg. aux sentences criminelles de la gouvernance de Lille parle d'un meurtre, commis (1544) à la suite d'une rixe, occasionnée *à raison de certain royaulme, tiré à la febve,* afin que cellui qui averoit *le febve noire* fust roy, et, parce que celui auquel la fève était échue, maintenait ne l'avoir pas eue.

Parlons maintenant des fous de la cour de Bourgogne, bien que le savant (M. le baron de Reiffenberg) que la Belgique pleure encore, et regrettera toujours, nous ait laissé bien peu de choses à en dire.

Nous y voyons d'abord figurer les fous d'autres potentats. Ainsi, en 1421, maistre David, fol du roy d'Angleterre, vient de vers MS. *jouer et esbatre*, et reçoit un franc.

L'année suivante, Baudet Alain, fol, obtient II ob. de *Guerles*, val. XXX s., en récompensacion *de une ymage par lui faite sur une pièce de toille*, présentée par lui à MS.

D'ordinaire, le chapelain de la chapelle ducale s'intitulait : *abbé des folz de l'ostel de MS.*; car, en 1431, Fontaine, chapellain de la chapelle de MS., et *abbé des folz*, reçoit XIX l., pour lui aidier à fere sa feste (1), et nous voyons qu'à Mess. Guillaume Rabi, chappellain de la chappelle de MS., et, à présent *abbé des folz de l'ostel d'icellui*, XVIII l., sont allouées (1435), pour lui aidier à paier les frais et despens qu'il lui convint avoir et soustenir, en faisant la feste desdiz folz, à Brouxelles, le jour des Innocens (2).

Quant à Erart Pottier, *qui avait fait et dit le sermon, ce jour-là, dans la chapelle du palais*, XI l. XV s., lui étaient accordés.

Cette même année (1435), le receveur porte en dépense X l., prix de *dix aunes de drap vermeil, données à Coquinet, fol de MS., pour faire une robe et mantel à façon de prélat.*

Puis figurent Helbin Hambaut, *abbé des folz de l'ostel de MS.*, dont l'existence ne nous est révélée par le comptable qu'à cause des XIIII l., allouées à Jehannin de Lalle, Petit Jehan, Philippe de Douay, Willot de la Rue et Jehannet-le Jay, *joueurs de farses*, demourans à Cambray, pour don à eulx fait, pour une fois, *quant ylz sont nagaires, venu dudit Cambray à Arras, jouer devant MS. pluiseurs jeux de farses en personnaiges et moralitez, à la feste de Mess. Helbin Hambaut, abbé des fols de l'ostel de MDS.*

N'oublions pas Jehannet de La Tour, chapelain de MS. (1438), et, à ce titre, *abbé de joyeuse folye*, qui reçoit XXIIII l., pour subvenir aux fraiz et despens qu'il lui a convenu journelement faire, *à cause de ladicte abbaye.*

Très-longtemps après (1448), Mess. Hector de Mailly, pbre, *abbé de la*

(1) En 1431, le duc fait donner XXV s. à Hamin, *fol de la ville de Gand*, et pareille somme à Hanot, *qui fut fol de l'evesque de Liège. A l'abbé des sotz de l'église Saint-Donus, il accorde L s., pour eulx aidier à entretenir leur abbaye des folz.*

(2) Aux fêtes de Noël 1437, Philippe-le-Bon octroie XLVIII s. à l'*évesque des Innocens*, en l'église de la ville d'Arras, et pareille somme à l'*évesque des asnes* d'icelle église.

joyeuse folye de l'hôtel, que le duc connaissait de longue date, puisqu'il lui avait fait donner (1439) IX l. XII s., alors qu'il était *abbé des folz de l'église Saint-Pierre de Lille,* acceptait aussi de grand cœur les XXIIII l., que lui accordait MS. pour faire sa feste.

Quelques années auparavant (1444), Philippe-le-Bon se trouvant à Valenciennes, et désirant y célébrer dans sa chapelle la fête de Sainte-Catherine, avait fait compter XXIIII s. *à l'évesque esleu des enfans* de cette même chapelle, *pour faire leur feste,* et pareille somme *aux jeunes filles de l'escole de ladicte église, aussi pour faire leur feste.*

Le comptable de 1458 nous fait connaître que, chaque année, le duc accordait à Willequin Cornart, fol, demourant à Tournay, la somme, alors énorme de XXIIII l., *pour avoir ung pourchel, pour nourrir ses petis Willequins,* et, en outre, VII l. IIII s., pour lui aidier *à avoir ung chevalet.*

Le document suivant, que nous empruntons à l'année 1457, nous ferait croire que Willequin portait la livrée de l'évêque de Narbonne, qui venait de quitter le siége de Tournay, puisqu'il nous apprend qu'à cette date VI l. étaient accordées par MS. à Willequin, serviteur de maistre Jehan de Harecourt, évesque de Narbonne, *pour avoir ung pourcel, en considéracion des esbatemens qu'il fait devant luy.*

Il est certain que ces joyeux compagnons couraient, parfois, dans leurs luttes simulées, de vrais dangers; car, en 1428, le prince voulant consoler Gillet, l'un d'eux, compaignon fol de son hostel, grièvement blessé par un autre fou, lui faisait remettre XX l., *pour garir son oroille qui avoit esté arachié en sa présence.*

Parlons actuellement des joueurs de farces, pour lesquels Philippe-le-Bon semble avoir eu un goût bien prononcé.

En 1421, profitant du passage du prince à Tenremonde, Johannes Ryn et d'*autres compagnons de l'église du lieu,* s'empressent d'aprester certain jeu de personnages; mais Philippe, obligé de partir, leur fait donner XLII s., bien qu'il n'ait pu acquiescer à leur désir, pour ce qu'il n'y povoit tant attendre.

La même année, plusieurs compagnons de Douai acceptent avec joie les VI l. VI s. à eux accordés, après certain jeu de farse qu'ils avoient joué devant MDS., estant en sa ville de Douay.

Michaut Taillevent, varlet de chambre, avait entre tous le talent de plaire au prince. Ainsi, en 1431, il obtient VI l., pour et en récompensacion d'aucunz fraiz qu'il avoit faiz, *pour faire fere certains habillemens, pour jouer de farses devant MS.*

Déjà, en 1426, il avait fait devant le duc esbatemens et farses.

Deux ans après, c'est Phlot d'Enfer, poure compaignon, joueur de farsses,

qui reçoit VI l. pour Dieu et en aumosne, pour considéracion des paines et fraiz qu'il a eu et soustenu à cause des farsses qu'il a jeué devant MS.

En 1434, Bolequarre et Perrin Boisquement, *joueurs d'apertise, de farses et dansseurs de morisque*, obtiennent X salus, de XIIII fr. II gros, *après avoir joué devant MS., luy estant derrainement à Paris;* tandis que maistre Mousche et ses compagnons, aussi *joueurs d'apertise*, se contentent de VII l. X s., pour avoir joué devant MS. au lieu de Brouxelles, et que Hance Crachre, *joueur de posture*, exalte la générosité du duc, qui lui a fait remettre IX l. (1), quant il est venu jouer devant lui en son hostel, à Arras, alors que *deux autres joueurs d'apertises*, George et Michiel, n'avoient obtenu que VI ob. du Rin, val. CVIII s. En 1437, Belin, serviteur de Monseigneur de Fernant, est encore plus heureux, puisque les XXI l. XII s. qui lui sont remis, viennent constater que ses joyeux esbatemens ont été hautement appréciés.

Aux noces du duc d'Orléans, à Saint-Omer (1439), Jacot David, Jehan de Verry, Jehan de Beauvais, Guillaume de Bervillers et Guillaume Guiot, *dansseurs de morisque et joueurs de farses*, contribuent avec les acteurs de Douai, cités par M le comte de La Borde (2), aux plaisirs si variés de ces fêtes splendides, et reçoivent VII l. IIII s. A *un joueur de corde*, XLVIII s. sont accordés.

A d'autres acteurs étaient confiées *les joyeusetés* du jour *des quaresmeaux*. Ainsi, en 1436 (v. s.), *plusieurs pouvres qui vendrent dancer, à Gand, devant Ms, le jour de Karesme entrant*, ont pour don XXXVI s. Même somme est accordée *le jour des Karesmaux* 1438 (v. s.), *aux enffans de cuisine de Ms., quant ylz luy firent, au souper, ung entremetz d'un amplumé* (3).

(1) Il accorde la même somme à Hance, serviteur du seigneur de Westrebourg, et joueur de luz, envoyé par son maître à Arras, pour jouer devant lui.

(2) Ibid., t. I, p. 374.

(3) 1466 (v. s.). A Jehannin Hannequart, paintre et varlet de chambre de MS., la somme de trente livres, qui deue luy estoit pour deux entremetz qu'il a fais, par le commandement de MDS., pour servir au banequet qui se fist de par luy, en la ville de Gand, le XXIIe jour de février, pour festoyer MS. le conte Palatin du Rin (Frédéric Ier, dit le Victorieux, Art de vérifier les dates, t. XV, p. 354), estant lors devers luy. *L'un desdiz entremetz, pourtrait sur l'istoire de saint George, qui préserva la Pucelle d'estre dévorée du serpent, en forme, ouvraige et estoffes, telz et si riche que audit histoire appartient, et que le lieu le requéroit, selon le plaisir de MDS. Auprès duquel entremetz estoit ung lyon, tenant une banière, armoyée des armes de MS. le duc, et, au desoubz d'icelle banière estoient fichiées deux autres banières, armoyées des armes de MS. de Charrolois. Et l'autre desdiz entremetz, à la figure de saint Michiel et du dragon, yssant hors d'une roche, de la fourme,*

En 1440 (v. s.), IIII l. XVI s. leur sont remis de la part du prince, *pour le rachat de deux des tasses d'argent, qu'ils avoient emportées le soir de caresme prenant, quant ylz firent leur esbatement, ainsi qu'ilz ont acoustumé de faire chescun an.*

Toutefois, ces farces grotesques plaisaient peu à Philippe-le-Bon, puisque, en 1423 (v. s.), il avait fait remettre XX fr. à Bocquet de Latre, son écuyer de cuisine, avec ordre de les distribuer également *aux enfans et galopins de sa cuisine, qui s'estoient déportez et désistez de faire les assemblées et enfances accoustumées à faire en son hostel le jour de Karesme prenant.*

Les tambourins comparaissaient aussi devant le duc, car, en 1439, Gobelet, *tabourin* de Ms. d'Aultry, obtient VII l. IIII s., pour avoir joué devant Ms. en la ville de Lille, et *fait pluseurs esbatemens;* tandis que Pierre de Thierreville, *tabourin de la reine de Sicile*, reçoit X fr., après avoir, en présence de la reine, sa maîtresse, joué devant le prince.

Aux tailleurs et aux habiles brodeurs de la cour était confié le soin de confectionner les riches costumes des mascarades, nommées alors *mommeries*, qui émerveillaient souvent les bonnes villes de Bruxelles et de Dijon, etc.

En 1431 (v. s.), les habits du duc et de la duchesse, ainsi que ceux des seigneurs qui, le 20 février (après les joûtes), *ont été mommer, à l'hôtel de ville de Bruxelles, pendant deux nuits*, coûtent LXVI l. V s., et Anthoine de Rochebaron et Philippe de Courcelles, que nos lecteurs connaissent déjà, reçoivent pour cette *mommerie* XXVI l. XII s., tandis que LX clinquars, val. LVII l., sont remis à aucuns gentilz hommes, que MS. ne veult point estre nommez, pour aucunes choses que, secrètement, leur a fait faire en la compaignie de luy et de Madame.

L'année suivante, LIII fr. sont donnés à Anthoine de Rochebaron, écuyer et chambellan du duc, pour huit habits de drap, etc., que MS. avait fait faire, à Dijon, pour *mommer*.

Ces costumes devaient sans doute servir à la brillante *mommerie* que le duc allait organiser dans cette cité, à l'hôtel de la duchesse de Bar et de Lorraine, récemment arrivée à Dijon, pour y voir son mari (1), alors prisonnier de Philippe-le-Bon; car nous trouvons que le cousturier à La Barbe reçut XXXVIII s. pour le costume qu'il avait fourni à MS.

ouvraige et estoffes, telz que dessuz. Et, assez près d'icelui estoit aussi ung lion, tenant une banière, et, au dessoubz, deux autres banières toutes armoyées des armes de MDS. le conte Palatin. Et, pour le service dudit banquet estoient jusques au nombre de XXVI tartes, faictes en fourme d'aigles, dont les becqs et les piez estoient dorez et argentez, et aussi pluiseurs autres menuz ouvraiges.

(1) René d'Anjou (Voy. l'Art de vérifier les dates, t. XIII, p. 406).

Quelque temps après, les ducs de Bourgogne et de Bar organisaient, à Bruges, avec d'autres chevaliers et écuyers de l'hôtel, une autre *mommerie*, qui occasionnait les dépenses que voici (1) : Pour XXII l. *d'or elinquant, pour mettre sur les robes et chappeaulx des mommeurs*, à XXX s. la liv., XXXII l.; — IIII l., *pour XVI chappeaulx de feutre;* — XVIII s., *pour II liv. de fil d'archaut* (archal), *pour fere les plumes à mettre sur lesdiz chappeaulx, et XIIII peaulx d'or et d'argent, pour fere les rosettes sur yceulx;* — CS., *pour XX torches* (2), *pesant ensamble XL l. de eire;* — même somme au peintre, *qui a fait les plumes et rosettes, et assis l'or elinquant sur lesdiz chappeaulx*, et enfin, XV l. VIII s. à Prin Bossuot, *pour la façon de XXII robes grises pour MS. et les autres mommeurs.*

En 1434, on parle *des draps de laine et de l'or elinquant*, qui ont servi *aux mommeries*, faites à la venue de MS. et de Madame de Bourbon. Cette même année, les XXX *chappeaulx, noirs et gris*, achetés à Bruges, pour emploier aux *mommeries* et joustes des nopces du sr de Croy, coûtent XII l.

Dans cette même ville, en 1435 (v. s.), VII l. II s. sont alloués aux ménestrels, qui jouèrent devant le prince, *quant il fut mommer, le jour des Karesmeaux*, y compris, il est vrai, *le cotton mis sur les seize robes et les chaperons des mommeurs*, pour lesquels il fallut IIIIxx IIIaunes de drap noir et gris, à X s. l'aune.

Quant au peintre Benoist Wech, il exigeait XXX s., *pour avoir fait seze faulz visaiges, V visaiges, et paint les dix torches, pes. XX l., de gris et de noir, à la devise de MS.*

En 1436, *les XIIII faulx visaiges* et les chaperons qui figurèrent à la *mommerie*, faite à Lille par les ducs de Bourgogne et de Bourbon, sortaient de l'atelier de Pietre le Paintre (3), et lui furent payés XII l.

Disons enfin, que les robes de certaines *mommeries*, faites au Kesnoy par le bâtard de Bourgogne, aux fianchailles d'Anne, aussi bâtarde de Bourgogne (1457), coûtèrent XXI l. XII s.

Au XVIe siècle, le journal d'*un bourgeois de Paris* (4) nous apprend que

(1) Elles furent payées par Pierre de Bauffremont, seigneur de Chargny, chambellan, au nom du duc.

(2) En 1560, des voleurs ayant rencontré dans les rues de Bruxelles, des individus qui estoient allez en masques aux noepees, ostent à l'un d'eux *sa masque*, laquelle ils ruent par terre, marchent dessus, tellement qu'elle fut rompue en pièces; puis, *ils ostent à eestuy faisant le fol, deux torses qu'il portoit sur ses espaulles.*

(3) Au sujet de ce peintre, consult. la *Revue de l'art chrétien*, p. 176.

(4) M. P. Lalanne, pp. 45-55, éd. de la Soc. de l'hist. de France. — Consult. aussi Polydore Vergile, *de Inv. rer.*, lib. V, c. 2; Rabelais, *Pantagruel,*

François Ier et les jeunes seigneurs de sa cour, « alloient quasi tous les » jours faire des mommons, en masque et habitz dissimulez, bigarrez et » incognus, ayans masques devant leurs visaiges, allans à cheval parmy la » ville, et alloient en aucunes maisons jouer et gaudir; ce que le populaire » prenoit mal à gré. »

Très-longtemps après (1550), le sévère Charles-Quint défendait aux ducs, princes, marquis, comtes et chevaliers de *porter drap d'or et d'argent es mascres et mommeries.*

Encore plus rigides, les échevins de Péronne faisaient défendre (1549), sous peine de X l. d'amende, d'aller, de nuit, *mommer massegne,* parce que l'échevin Jehan Lefebure avait reçu un coup d'épée d'un *des mommeux.*

De la Fons-Mélicocq.

Mort de Jacques d'Artevelde. — 1345. Comment le roy Edouard tendoit à faire son fil conte de Flandres. — En ce temps que les Englés entrèrent en mer, pour aler en Gascongne, assambla le roy Edouard les prineles de son royaume de Gales et de Cornuaille, et tant d'estraignes saudoyers, comme yl pot, et entra en mer, et mena son aisné filz avec luy, et ariva en lille de Casant. Adont manda Jaques Dartevelle, qu'il fesist tant vers les Flamens, que son fil fust rechups en Flandres, comme seigneur, et *yl les garderoit contre tous, et venroit grant marchandise d'Engleterre, en Flandres, et d'autres pais; dont ylz seroient riches.* Adont assambla Jaques le commun de Gand, et leur dit comme le roy luy avoit dit, et leur remonstra comment le roy Edouard avoit grant puissanee en mer, dont yl leur poroit aidier ou grever, se yl luy plaisoit. Les pluiseurs s'acordèrent au conseil de Jaques; mais les grans bourgois le contredirent, et meismes le doien des tisserans, qui estoit nommés Grard Denis : cheulx, dist au comun, que trop grant afaire seroit de sen droit seigneur renier pour aultruy obéir. Et, par ce conseil, se trairent le plus grant partie du commun avec les bourgois. Adont leur dist Jaques que bien se acordoit à ce qu'iꝫ avoient dit, et que yl yroit rendre response au roy Edouard. Adont monta Jaques en mer, et dist au roy Edouard le response de ceulx de Gand : puis lui dist que yl luy prestast Ve hommes, et yl les embusseroit et meroit en la ville de nuict avec ceulx de sa partie, et yroient par nuit tuer Grard Denis et pluiseurs bourgois, qui contraires leur estoient, et par ainsy venroient à leur entente. A che consail s'acorda Edouard, et bailla à Jaques Ve hommes de Gales, armés; et Jaques les fist embusquier, et ala à Gand, et assambla secrè-

liv. IV, ch. LII; Ferreras, *Hist. d'Espagne*, t. IX, p. 3; Depping, *Corresp. administ. sous Louis XIV*, t. II, p. 571.

tement ses amis en sa maison, tant que yl estoient vixx. Quand la cose fu dite à Grard Denis, que on avoit veu gens armés, embusciés hors de la ville, et que moult en y avoit, adont eubt-yl grant soupecon de trahison, et fist armer les bourgois et moult de comun gent de sa partie, et fut garder les portes. Puis alèrent asalir Jaques Dartevelle à se maison, où grant pièce se mist à deffense; mais riens n'y valu, car yl fu desconfis et mors, et tous sy aidans, et li Galois falirent à leur entente, et retournèrent à l'Escluse au roy Edouart, et luy dirent le mort de Jaques Dartevelle; et, ositost qu'il le seut, yl entra en mer (Fol. xxix v° — xxx r°; MS. n° 26 de la Bibl. de Lille).

De la Fons-Mélicocq.

François Caroli, imprimeur a Diest, en 1525. — En fouillant naguère dans un amas de livres aux comptes, liasses, fardes, etc., il nous est tombé en mains une pièce de la plus haute importance, qui intéresse à la fois et l'histoire de la ville de Diest et nos annales typographiques belges. Ce document nous révèle l'existence en cette commune d'un imprimeur du nom de François Caroli, qui y avait établi une presse vers 1525. Voici à quelle occasion cet imprimeur y fixa sa demeure. En 1523, le magistrat avait mis à la tête du collége d'humanités de Diest, un directeur du nom de Simon (1). Dans les conditions stipulées dans l'acte d'admission de ce professeur, il est dit que l'enseignement devait se donner d'après le plan qu'on suivait dans les écoles de Bois-le-Duc, de Liége, etc., dirigées par les frères de la vie commune. On sait que l'enseignement donné dans les établissements de ces religieux, contribua beaucoup à la restauration des études classiques (2). Il va de soi que la nouvelle méthode pédogogique suivie au collége de Diest, dut également influer sur le choix des livres dont on se servait à l'institut; ce fut indubitablement à cette occasion que maître Caroli vint habiter notre ville, où il imprimait, en 1525, des livres classiques à l'usage de l'école particulière de cette localité : il conste par un acte en vertu duquel il lui est faite remise de l'impôt de six aimes de bierre, en considération de ce qu'il avait établi *à des grands frais une presse pour imprimer toutes sortes de livres, à l'usage des élèves de l'école latine de cette ville.* Voici ce curieux document :

« Op ten derden dach january, anno XV^c XXV, stilo Leodiensi, nadien meester Franciscus Caroli, prenter, den heeren borgemeesteren, scepenen ende raedt van deser stadt te kennen gegeven hadde hoe dat hy tot welvaert ende

(1) Archives de la ville.

(2) Stallaert et Van der Haeghen, *De l'Instruction publique au moyen-âge*, p. 97, deuxième édition.

profyte van der particulier schole opgestelt hadde een prente ende druckinge, om alderhande boecken te drucken van node wesende den scolieren ende grote costen daer omme gedaen, begerende en biddende desen gemerekt aen de voorn. mynheeren dat hy soude moghen genyeten ende moghen gebruycken de vridicheit van den bierassyse, overmits hy seyde waren van den eedt ons genedighe heere van Ludick, dwelck geconsidereert is den voorse. meesteren Franssen gegunt ende geconsenteert dat hy jaerliex soude moghen inlegghen ses amen biers, het sy half stuvers bier, acht groot bier, sonder eenighe assyse daer van te betalene, en indien hy meer biers behoeffende ware, souden daer van sculdich syn d'assyse te betalene, gelyck andere poirteren ende ingesetenen. »

F. J. Raymaekers, *Pr.*

Correspondance.

Strasbourg, le 1er septembre 1857.

MM. les Rédacteurs,

La *Revue de l'Art chrétien* vient d'être annoncée par M. le baron Jules de Saint-Genois, dans la 1re livraison du *Messager des Sciences historiques de Belgique*. Je suis le premier à reconnaître ce qu'une telle revue peut rendre de service à l'étude de l'iconographie et de la liturgie chrétienne, et à l'histoire de l'art chrétien en général. Mais plus je rends justice à l'esprit de bienveillanee qui a guidé le savant auteur de cette annonee dans le *Messager*, moins j'hésite à donner quelques conseils à l'un des écrivains qu'il nomme, auquel ses travaux sur les sépultures mérovingiennes de la Normandie (c'est le titre qu'il leur donne), ont acquis quelque célébrité.

La *Revue de l'Art chrétien* a publié dans le deuxième numéro de son premier volume (pp. 85 et suiv.), un article de M. l'abbé Corblet, sur les antiquités franques, découvertes par l'abbé Cochet à Envermeu (Seine-inférieure), au mois d'octobre 1856. C'est, dit l'auteur de l'article, la septième et dernière fouille archéologique du cimetière mérovingien d'Envermeu, qui, pendant sept ans, a révélé au savant explorateur à peu près toute l'archéologie franque.

Et, pour mieux parler aux yeux, il présente, dès la première ligne, aux regards, d'après l'abbé Cochet, le cliché d'un *squelette franc couché dans sa fosse*.

Or, où l'abbé Cochet a-t-il vu ce guerrier ?

Est-ce à Envermeu?

Il ne saurait le soutenir. Car sa fouille date de 1856, et, déjà en 1847, Mr L. Lindenschmit, peintre à Mayence, décrivait les fouilles faites dans les

tombeaux de Gabsheim, et publiait dans la *Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Alterthümer*, pp. 331 et suiv., le résumé de ses recherches. Pour mieux parler aux regards, il insérait dans son texte le même cliché, gravé sur bois par son fils. Mr L. Lindenschmit prétendait reconnaître un Franc dans ce guerrier, et appuyait principalement son opinion sur la rencontre d'une monnaie de Justinien, trouvée dans la bouche d'un des squelettes. Le cliché allemand porte pour subscription : *In Holz geschn. v. W. Lindenschmit Sohn.* Cette subscription a été enlevée par l'auteur français et remplacée par celle de *guerrier franc dans sa fosse.* Il est enclavé dans le compte-rendu des fouilles d'Envermeu, pour faire voir comment, dans le cimetière mérovingien, décrit par M. Cochet, les squelettes étaient placés.

Mais pourquoi choisir, pour parler aux regards, le guerrier qui dormait sous le gazon dans la vallée du Rhin, tandis que, sans doute, l'auteur avait sous les yeux assez de squelettes pour les représenter. Et sur quelle autorité s'appuie-t-il pour en faire un guerrier franc? sur celle de l'auteur allemand qui le lui donne pour tel, et qui lui-même n'a émis cette opinion que parce qu'à l'époque de Justinien, les Francs étaient déjà maîtres du pays. Je ne sache pas néanmoins que jamais le Germain, à l'instar des Romains et des Grecs, ait placé l'obole sous la langue de ses morts. Mais en admettant même que le guerrier, dont M. Lindenschmit a dessiné la tombe, où nous le voyons couché, avec sa longue épée d'une main, ses nombreux ustensiles contenus dans l'autre, son vase renfermant le dernier repas entre les jambes, et sa lance à ses côtés, ait affectivement été un Franc, est-ce une raison pour qu'on en puisse faire un spécimen de toutes les sépultures franques de la Normandie? C'est un plagiat que je ne saurais pardonner, et que je signale, non par amour de critique, mais par estime pour la vérité, et pour préserver le lecteur bénévole d'une aveugle confiance dans les objets qu'on soumet à ses regards. Je crois même que cette mystification qu'on fait subir à mes yeux, nuit à l'intérêt que j'ai d'abord trouvé aux travaux de l'abbé Cochet. Je crains toujours que quelques-unes des découvertes d'Envermeu, puisse, comme le cliché, appartenir à la Germanie. Il vaut mieux sans doute omettre toute illustration que d'en présenter de fausses et de ridicules; — c'est principalement pour détourner les éditeurs de pareilles fraudes que je me suis permis de signaler celle qui se trouve dans la *Revue de l'Art chrétien*, et dont M. l'abbé Corblet aura à répondre, si l'abbé Cochet est innocent.

J'ai l'honneur d'être avec les sentiments les plus affectueux,

MM. les Rédacteurs,

Votre tout dévoué,

Mon De Rinc.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — *Concours de* 1858. — Voici le programme de la classe des lettres et des sciences morales et politiques pour le concours de 1858.

Première question. — « Établir la véritable origine du droit de succession. Rechercher si ce mode de transmission découle de la nature des choses ou s'il n'est qu'un établissement créé dans un but d'utilité civile. Exposer la doctrine des principaux auteurs qui ont traité cette question; proposer une solution motivée. »

Deuxième question. — Éloquence française : « De l'influence de la civilisation sur la poésie. »

Troisième question. — « Quelle a été l'influence littéraire, morale et politique des sociétés et des chambres de rhétorique dans les dix-sept provinces des Pays-Bas et le pays de Liége? »

Quatrième question. — « Faire l'histoire, au choix des concurrents, de l'un de ces conseils : le grand conseil de Malines, le conseil de Brabant, le conseil de Flandre. »

Cinquième question. — « Faire sommairement l'histoire des doctrines qui ont influé sur l'état social, principalement en Belgique, depuis le commencement du XVI^e^ siècle jusqu'à nos jours. »

Sixième question. — « Quels ont été les rapports entre la littérature thioise (flamande) et la littérature française pendant le XII^e^, le XIII^e^ et le XIV^e^ siècle, et quelle est l'influence que l'une a exercée sur le développement de l'autre? »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires doivent être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1^er^ février 1858, à M. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté, renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Pierre Castellanus, de Grammont,

HELLÉNISTE ET ARCHÉOLOGUE.

La Flandre ne prit pas moins de part que les autres provinces de la Belgique au mouvement littéraire qui avait pour base, au XVI^e^ siècle, l'étude des langues savantes de l'antiquité : elle donna le jour à un grand nombre d'hommes distingués, qui portèrent très-loin la culture de la philologie classique et des lettres latines : Paul Leopardus, Victor Giselinus, Jean Livineïus, Janus Lernutius, Adolphe de Metkerke et tant d'autres lui appartenaient par leur naissance; plusieurs d'entre eux séjournèrent dans ses villes et y fondèrent des écoles. C'est encore un enfant de la Flandre, Pierre Castellanus, qui occupe une place d'honneur parmi les meilleurs érudits que la Belgique comptait au commencement du XVII^e^ siècle. Né à Grammont, il brilla dans plusieurs centres d'étude, et se signala surtout à Louvain dans l'enseignement des lettres et de la médecine. Il fut sans contredit au nombre des hommes de son époque qui méritent le mieux une biographie détaillée, répondant à la fois au sentiment patriotique et à la consciencieuse exactitude, dont nos écrivains sont si fiers. Les lecteurs de ce recueil, nous avons lieu de l'espérer, feront bon accueil à cet essai de mettre en lumière le noble exemple donné par Castellanus, au moment même où la décadence scientifique allait se manifester dans notre pays.

Déjà nous avons mis Castellanus au rang qui lui est dû

comme littérateur, et comme professeur de langue grecque, dans notre Mémoire sur le collége des Trois-Langues à l'Université de Louvain; mais nous n'avions pu envisager qu'une seule face de sa carrière : peu après, M. le docteur Ferdinand Lefebvre l'a fait connaître comme médecin, successeur de François Sassenus dans la chaire royale des Institutes, créée en 1617 par les Archiducs (1). Pour notre part, nous ne pouvons nous empêcher de revenir au sujet que nous n'avons fait qu'esquisser en trois pages, et de présenter cette fois un tableau plus complet de la carrière de l'écrivain et du savant de Grammont : c'est l'helléniste et l'archéologue que nous chercherons avant tout dans sa vie et dans ses écrits.

On verra, d'un côté, que la tradition des études classiques s'était ravivée, malgré le malheur des temps, au cœur des provinces belgiques. Après la déplorable suspension d'une partie des études académiques vers la fin du XVI^e^ siècle, l'Université de Louvain était parvenue à réorganiser ses diverses institutions, à relever la plupart de ses chaires. La leçon de grec au collége de Busleiden fut peu de temps entre les mains de Henri Zoesius : ce fut Pierre Castellanus qui lui rendit, dès 1609, une partie de son ancienne renommée. D'un autre côté, on remarquera la tentative faite par notre helléniste de donner une nouvelle application aux études grecques, de les faire tourner au profit de l'histoire des sciences, à l'avancement de l'archéologie, prise en général comme connaissance des choses de l'antiquité. C'était certes une direction fort utile à donner à la culture de la langue grecque, à la fin de la belle période où notre érudition, représentée par G. Canter et J. Livineïus, Juste-Lipse et André Schott, le disputait à celle des nations les

(1) Voir les Analectes de l'*Annuaire de l'Univ. de Louvain*, année 1857, pp. 500-516.

plus favorisées. Un grand mérite reste acquis à Castellanus dans l'histoire de la science, bien que ses louables efforts n'aient point trouvé d'imitateurs dans sa patrie pendant les deux siècles suivants.

§ I.

Direction et plan des études littéraires de Pierre Castellanus.

Notre savant naquit à Grammont le 7 mars 1585; il a souvent rappelé son lieu natal en joignant à son nom l'épithète de *Gerardimontensis*. Il n'a pas manqué non plus de le glorifier, en écrivant la vie d'un célèbre médecin, Hieremias Triverius, qui se faisait appeler *Gerardimontanus* dans les actes académiques, comme étant originaire du village de Braeckel, compris dans la juridiction de Grammont (1) : « Je le rappelle volontiers, dit-il, afin de rapporter » cet honneur particulier à ma patrie; il m'est bien permis » de dire d'elle ce que Platon a dit d'Athènes dans le *Timée*, » que cette contrée agréable par la température des mon» tagnes semble avoir été choisie par Minerve, dans la » prévision qu'elle serait une école fortunée pour les intelli» gences. Et en effet, on trouverait avec peine une ville en» fermée dans de si étroites limites et restreinte à un petit » nombre d'habitants, qui ait produit autant d'hommes su» périeurs par leur savoir. »

Il paraît certain que Castellanus ne fit point lui-même un

(1) *Vitae illustr. medicorum*, etc., pp. 200-02 : « Nec injuriâ, cum Pagus ille Flandriae Imperialis, sub Gerardimontana ditione comprehendatur. Idque adeo lubens commemoro, ut hanc patriae meae gratiam referam; de qua mihi praedicare fas, quod in Timaeo de Athenis Plato, Regionem illam placida montium temperie amenam, videri a Minerva delectam, quam non infelicem ingeniorum altricem fore prospexisset. Etenim vix aliam reperias civitatem quae tam augustis aditata spatiis, et in eâ civium infrequentiâ tot viros eruditione praestantes extulerit. »

long séjour à Grammont, d'où il sortit tout jeune pour faire d'abord ses cours d'humanités à Mons et à Gand, un peu plus tard son cours de philosophie à l'Université de Douai. Le sort en était jeté : la carrière des études l'entraîna loin de sa ville natale, et, quoiqu'il connût si bien les apophthegmes des anciens, il ne céda point à la tentation de parodier le mot de Plutarque retournant à Chéronée, afin que cette ville si petite ne devînt point plus petite encore.

Si reconnaissant qu'il fût envers la ville flamande où il avait vu le jour, Castellanus eut peu de souci de conserver à la postérité le nom vulgaire qu'il avait porté dans son enfance (1). Comme l'a si bien dit M. Lefebvre, « Pierre, » en entrant dans la république des lettres, en revêtit la » livrée latine. » Sous les noms de Petrus Castellanus ou de Petrus à Castello, est-on bien sûr de retrouver l'un ou l'autre des noms appartenant en propre au terroir (2), et dont les premiers ne seraient que la traduction? Il y eut au même titre plus d'un Castellanus dans le monde savant (3), et même, un siècle avant le nôtre, Pierre Duchastel, dit Castellanus, dont le savoir en grec avait étonné Erasme, brilla par son esprit et son habileté à la cour de François Ier.

P. Castellanus, de Grammont, acheva ses études en France : il passa de Douai, où il avait cultivé les langues anciennes sous la direction d'André Hoyus de Bruges, à Orléans, où il s'appliqua surtout à la langue grecque. Il se rendit bientôt assez fort en cette langue pour l'enseigner à

(1) Son père, du prénom de François, était chambellan du duc de Parme, Alexandre Farnèse. Serait-il peut-être par son origine étranger à notre pays?

(2) Des noms de *Casteleyn, Casteleyns, Van de Casteele, Van der Burg* ou *Van der Borght,* lequel choisir? Faut-il recourir aux noms romans *Chatelain* ou *Du Chastel?*

(3) On peut consulter à ce sujet le *Gelehrten-Lexicon* de Joccher.

son tour à Orléans (1), et profita de son séjour dans cette ville pour prendre ses degrés en jurisprudence à l'université de droit qui y était établie.

La carrière publique de Castellanus commença, à vrai dire, dans l'année 1609, alors qu'il fut appelé, à l'âge d'environ vingt-quatre ans, à la chaire de grec du collége des Trois-Langues à Louvain. C'était l'époque de la restauration de ce collége (2) : Castellanus associa ses efforts à ceux d'Erycius Puteanus, professeur de littérature latine, pour en assurer de nouveau la prospérité; il eut deux ans après pour collègue, dans la chaire d'hébreu, Valère André qu'il avait rencontré naguère parmi ses compagnons d'études à l'Université de Douai. Quoique Castellanus n'ait point vécu aussi longtemps que ces deux autres maîtres dont le professorat dura environ un demi-siècle, il occupa la chaire de grec avec un grand succès pendant l'espace de vingt-trois ans (1609-1632) (3). On peut le compter parmi les promoteurs les plus éclairés des études philologiques et littéraires en Belgique, quoiqu'il ait partagé ses forces entre la littérature grecque et la médecine, comme nous l'exposerons ci-après. Il ne sera pas sans intérêt de rechercher quelle fut la première direction de ses travaux, de considérer par quelle méthode il s'est rendu capable de donner une impulsion digne de remarque à plusieurs branches de l'érudition académique.

Selon toute apparence, le cercle des lectures que fit Cas-

(1) On rapporte que, quand Jean Reuchlin vint à Orléans vers 1480 pour y étudier le droit, il y donna des leçons de grec, dont le produit suffit honorablement à son entretien.

(2) Voir notre *Mémoire historique et littéraire sur le collége des Trois-Langues à l'Univ. de Louvain*, Bruxelles, 1836 (tome XXVIII des Mém. cour. de l'Acad. roy. de Belgique), chap. IV, pp. 103-105, ch. VI, p. 174, et chap. VIII, pp. 251-52.

(3) Voir le chapitre VII du *Mémoire* cité, § 7, pp. 214-217.

tellanus de tous les monuments de la langue grecque alors publiés fut très-large : on le voit dans ses divers écrits familiarisé avec les ouvrages en vers et en prose, provenant de la décadence aussi bien que des plus beaux temps de la littérature classique. Comme il nous l'apprend lui-même dans la préface de son traité remarquable sur les *Fêtes de la Grèce,* achevé en 1616, il avait lu, la plume à la main, les auteurs anciens, et, fort jeune encore, il avait rassemblé une grande quantité de notes et d'extraits, relatifs aux usages, aux mœurs, aux idées de l'antiquité. Dès-lors germait dans son esprit la pensée de retrouver dans les sources la connaissance des faits pouvant servir à une histoire complète de la civilisation grecque, et de l'état des sciences et des arts dans les sociétés qu'elle avait formées. Est-il besoin de faire observer que ce point de vue honore l'intelligence du jeune Castellanus, et doit lui valoir un rang parmi les hommes qui tracent à la science des voies nouvelles? Dans le siècle précédent, la littérature grecque et latine, qui avait fait de si rapides progrès dans les Pays-Bas, avait passé successivement des exercices de grammaire à des travaux analytiques de philologie, des observations et règles de syntaxe à des recueils de variantes et de corrections, de la première version latine des auteurs grecs les mieux connus à l'édition d'ouvrages nombreux et considérables encore manuscrits. La grande école des savants et des philologues qui s'était formée aux leçons de Cornelius Valerius, avait rempli cette tâche avec ardeur. Mais l'histoire romaine seule avait été l'objet de travaux synthétiques, grâce surtout à Juste-Lipse, qui avait fait revivre sous sa plume les institutions et les mœurs de l'ancienne Rome. Il importait d'accomplir une œuvre semblable au profit de la Grèce antique, dont les monuments écrits avaient vu le jour par le labeur de nos érudits et par celui des principales écoles de l'Europe : on sait que Lipsius

n'était pas lui-même entré fort avant dans la connaissance de l'aînée des deux littératures classiques.

Castellanus comprit à merveille qu'il n'y aurait point de progrès dans les hautes études, sans que la Grèce fût elle-même bien connue et fournît à son tour des éléments dogmatiques et historiques à la plupart des sciences. Il dépouilla, dans cette vue, une quantité considérable de sources (1), et classa, fort rapidement sans doute, le fruit de ses lectures, qui devaient lui fournir la matière d'une foule de traités et de dissertations. Il ne lui fut pas donné de tirer parti lui-même de tous les documents qu'il avait recueillis : le temps et les loisirs lui manquèrent à cet effet, et la charge importante qu'il accepta dans la faculté de médecine mit des entraves à l'exécution de ses projets littéraires. Cependant nous avons dans son *Eortologion* ou traité sur les *Fêtes de la Grèce,* un spécimen fort curieux des œuvres qu'il était à même de produire, et il n'est aucun de ses écrits où l'on n'aperçoive une érudition solide puisée directement aux sources. Quoique Castellanus, dans la préface déjà citée, s'excuse sur la rédaction un peu confuse de ses notes et sur l'inexpérience de la jeunesse, à laquelle il n'a pas toujours pu suppléer par des recherches nouvelles (2), on ne peut lui refuser une connaissance fort exacte de la langue et une entente profonde du sens des passages qu'il a mis en œuvre. Incontestablement, il avait le sentiment de la vérité historique, et il a montré com-

(1) « Equidem ex quo animum ad Graecas literas primum appuli, ne totum in addiscendis vocabulis tempus periret, optimorum Authorum lectioni me potissimum dedi, per quam, cum ipsius linguae notitia, rerum quoque scientia augeretur. » *Praef. ad Eortol.*

(2) « Itaque dum pro captu illius aetatis non paucos evolvo atque excerpo, in molem opinione meâ grandiorem, confusanea adversariorum farrago paullatim exercvit. Verè appello confusaneam in quâ multa malè scripta; plura, ut à Tyrone, non rectè intellecta; quorum si nonnulla subrepserint, aetati veniam peto.... »

ment il entendait mettre la philologie au service de l'histoire et des autres sciences. Plusieurs de ses livres appartiennent à l'archéologie : son livre sur les fêtes religieuses des Grecs, et son traité sur l'usage des viandes, sont de ce nombre, et son dialogue sous le titre de Banquet des Saturnales se rattache par le fond à la même étude; l'antiquité grecque a de même la belle part dans son travail de biographie s'étendant aux plus célèbres médecins des temps anciens et modernes.

Nous parlerons avec détail de tous ces livres de Castellanus en autant de chapitres séparés. Mais nous devons mentionner ici les relations qu'il noua avec des imprimeurs d'Anvers pour la publication de plusieurs de ses ouvrages, malgré l'existence de plusieurs maisons d'imprimerie à Louvain (1) : ce furent Jérôme Verdussen (Hieronymus Verdussius) et Guilielmus à Tongris, le premier à l'enseigne du Lion, le second à celle du Griffon, comme on le voit sur les vignettes du frontispice de leurs éditions. Ce fut aussi à Anvers que Castellanus rencontra le savant André Schott, qui survécut à la plupart des maîtres et des écrivains sortis de la même école : il s'est plu à lui rendre hommage (2), en disant que « le monde ne connaît en ces jours ni plus de science, ni plus de bonté. » Ainsi s'est renouée un instant la chaîne des bonnes traditions littéraires dans la personne de ces deux hommes qui avaient à cœur l'avancement de la science. André Schott ne se méprit point sans doute sur l'initiative qui appartiendrait à Castellanus dans le champ de l'archéologie grecque : mais le jeune éru-

(1) Surtout celles de J. Masius, de Hastenius et de Philippe Dormalius ou Van Dormael.

(2) Praefatio ad *Eortologion* : « Quo nihil doctius hodiè, et humanius orbis habet. » — Voir la notice de M. le professeur Baguet sur André Schott, au t. XXIII des *Mém. de l'Acad. roy. de Belg.* (Brux., 1847).

dit suivra de près le grand humaniste dans la tombe (1), et le mouvement des hautes études s'arrêtera presque aussitôt. Quand nos écoles cessèrent de produire des œuvres de forte érudition, le mérite des essais de Castellanus ne fut point méconnu à l'étranger; on leur donna place, comme nous le dirons plus loin, dans le grand *Trésor des Antiquités grecques,* publié à la fin du XVII^e^ siècle, à côté des travaux et des auteurs les plus vantés.

§ II.

Dialogue plaisant de Castellanus, dit Banquet des Saturnales (1616).

La première œuvre que Castellanus livra au public, fut un traité de littérature et d'érudition, où il empruntait aux anciens la forme de dialogue, pour toucher sur un ton tantôt badin, tantôt sérieux, à toute espèce de sujets. C'est un petit morceau de littérature latine, d'un style élégant, mais serré, qui dut offrir beaucoup d'agrément à l'élite des lecteurs de l'époque, familiarisés avec les finesses du latin et avec tous les bons mots des anciens : la plaisanterie est fine et souvent aimable, quoique tirée d'un fond savant.

L'opuscule fut imprimé pour la première fois à Louvain en 1616, quand depuis six ans environ Castellanus était professeur au collége des Trois-Langues; il est intitulé : *Ludus sive Convivium saturnale* (Lovanii, typis J. Masii, in-8°). Ce petit joyau de notre ancienne littérature latine fut recueilli au siècle passé, dans la poussière des bibliothèques, par un noble esprit, qui en jugea aussitôt toute la valeur; M. de Nélis réimprima l'opuscule dans un recueil

(1) Le P. Schott est mort octogénaire à Anvers en 1629; Castellanus a succombé en 1632, à l'âge de quarante-sept ans.

malheureusement inachevé d'*Analectes*, si précieux pour l'histoire littéraire de nos provinces (1). Il en fit précéder le texte d'un prologue, où il se plaint de la rareté de tous les écrits de Castellanus (2), et surtout du dialogne des *Saturnalia*, de ce petit livre plein de gaîté (*festivissimus libellus*), qui n'a point trouvé de second éditeur, tandis qu'on met au jour tant d'inepties. L'auteur de ce dialogue est « un homme instruit dans toutes les sciences, qui a fait autrefois les plus grands efforts pour répandre dans la jeunesse de Louvain le goût des belles-lettres par son enseignement et par sa plume » (3); on lui doit bien d'autres « dissertations pleines d'une érudition abondante, et travaillées avec beaucoup d'art » (4).

Le nouvel éditeur du *Convivium saturnale* n'adresse pas le livre à la foule, mais à quelques lecteurs d'un goût éprouvé. Eux seuls lui sauront gré de leur avoir donné accès à un banquet d'une exquise délicatesse; pour les autres, ils voudront bien se souvenir qu'ils n'y étaient pas invités : « Si qui sunt, qui veteris Romae delicias, et a doctis » illis Athenis repetita bellaria hodie non fastidiunt, gra» tum, opinor, habebunt, instaurari sibi plenum hoc priscae » elegantiae convivium. Caeteri se non vocatos esse, memi» nerint, rogo. » S'il est dans l'opuscule quelques allusions malignes aux excès bacchiques qui régnèrent autrefois en

(1) Tome I, pp. 95-139 (impr. acad. de Louvain). — La rareté de ce tome qui n'a pu être régulièrement publié, nous a déterminé à parler ici un peu explicitement de l'opuscule de Castellanus et des soins apportés par l'abbé de Nélis à sa réimpression.

(2) « Quae omnia ut rarò obvia sunt, ità digna in primis quae cum pluribus communicentur. » *Prologus*, p. 99.

(3) « Conditor illius vir doctrina omni liberali eruditus, qui voce olim et calamo bonarum artium studia apud Lovanienses propagare cum primis annisus est. » Ibid.

(4) « Praeter haec *Saturnalia*, habemus ab eâdem manu ..... commentarios doctrina uberi refertos, et nitidissimè elaboratos. »

Belgique, de Nélis prie les lecteurs belges de ne point s'en offenser; car, il est bien permis aux moralistes de peindre sous des couleurs très-vives les abus qu'ils ont à cœur de censurer et de réformer. Et puis, doit-il, si de telles peintures ont pu exciter l'humeur irascible de quelques-uns à l'époque de Castellanus (1), elles n'ont plus le même degré de vérité au siècle suivant, à cause du changement survenu dans les mœurs; elles s'appliqueraient uniquement aux habitudes du peuple, qui toujours et partout est semblable à lui-même.

Castellanus dédia son dialogue à François de Kinschot, de Bruxelles, jurisconsulte qui parvint dans la suite à de hautes dignités (2). Il osa le présenter comme un délassement passager à ce magistrat lettré pour ces jours de l'année où la société est tout entière aux jeux et aux plaisirs. On jugera par le contenu d'un dialogue latin, tout hérissé de grec, qu'il ne fallait pas un mince savoir chez celui qui pouvait en goûter la lecture. Un trait digne, ce semble, d'être relevé, c'est la manière dont Castellanus s'excuse, dans son épître dédicatoire, de publier tout d'abord un opuscule de littérature légère. Il dit sacrifier à l'esprit du siècle qui n'impose plus aux jeunes auteurs l'obligation de mûrir leurs productions; s'informe-t-on du savoir de quelqu'un, on se récrie d'ordinaire bien haut s'il n'a rien publié (3).

(1) La colère des Anversois avait été fortement excitée par la censure qu'Erycius Puteanus avait faite de leurs habitudes gastronomiques, dans son Épitre *de luxu conviviorum* (Louvain, 1608) : elle s'était vengée en brûlant quelques exemplaires.

(2) La dédicace est datée du 16 décembre 1614. — François de Kinschot, qui fut au nombre des correspondants de Puteanus, devint grand trésorier des Pays-Bas espagnols, et en 1650, chancelier de Brabant. Il mourut en 1654. V. Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 295.

(3) Comme cette dédicace jette du jour sur notre histoire littéraire, nous en citerons ici quelques passages écrits d'une manière piquante :

« Mirantur aliqui me nihil hactenus edidisse : mirabuntur alii nugas primùm edere. Sed utriusque una est ratio. Nam brevi tempore quidpiam cedro

De là, une foule d'élucubrations médiocres, qui inspirent de la défiance envers des travaux vraiment sérieux, mais qui elles-mêmes ne vivent qu'un jour. Que cette tendance ou, si l'on veut, ce défaut, ait existé dans notre pays à l'époque de Castellanus, il ne faut pas en faire un grief à ses contemporains : l'activité d'esprit qui se manifeste alors dans les relations des classes lettrées contraste heureusement avec la torpeur et la paresse qui suivront de près cette époque encore remarquable.

Le dialogue s'engage entre trois personnages : Castellanus lui-même, et deux de ses amis, Sestius et Borlutius. Ils tombent bientôt d'accord sur l'idée d'échanger un repas familier pour célébrer en trois jours, chez chacun d'eux à son tour, le mois de Saturne, que la plupart des hommes célèbrent toute l'année. La conversation sera l'ornement et l'assaisonnement du repas : en effet, c'est le verre à la main que les savants et spirituels convives passent des questions d'hygiène et de gastronomie aux questions de rang et d'étiquette, puis à celles de littérature et de critique. L'humaniste de Grammont suit ici avec beaucoup de verve et même d'originalité l'exposition des anciens polygraphes; il imite de loin la manière d'Athénée, dont il cite plusieurs fois l'autorité dans le *Banquet des sophistes;* il paie un tribut plus large encore aux *Nuits attiques* d'Aulu-Gelle et aux

dignum moliri, eorum est, qui cum Jove, nondum barbati sapiunt. Porrò tacere hodierna ingenia non siniunt. Scribunt omnes : quiescere nemo potest : veremur adeò, ne piperi desint cuculli. Et venia quidem sit isti morbo danda, nisi aliena studia modulo suo metirentur, et vulgatione scriptorum eruditionem aestimarent. Si quis, antequam chartae parere desinat, largam sibi rerum copiam parare laboret, moram sentiet ignorantiae notâ destringi : nàm cùm de cujusquam doctrinâ quaeritur, in promptu est responsio; *nihil edidit...* Victuri foetus spacium petunt, quo maturescant. Cùm itaque dignum barbâ atque capillis majorum, opus exigere nondum possem; et tamen inter DOCTOS, etiam cirratorum calculo censeri vellem; has nugas edi tutissimè ratus sum. Nam quodcunque judicium ferent, praeter opinionem haud accidet.... »

Saturnales de Macrobe. Sur l'exemple de ces critiques latins, il mêle des citations au récit et au dialogue; il procède par sentences et par aphorismes; il cite impitoyablement du grec de tous les âges, comme si ses lecteurs pouvaient en saisir à l'instant les finesses, aussi bien que ses deux commensaux, qui les entendent sans commentaire (1). Nous ne dirons point que le latin de Castellanus dans ce *Ludus* est toujours d'une grande lucidité; mais il a mis sans doute à dessein quelques énigmes dans l'expression, à côté des traits malins qui tiennent à la pensée, comme s'il ne voulait pas donner quelque plaisir au public sans lui demander un peu de travail. On ne saurait faire passer un tel morceau dans une langue moderne, sans en altérer la physionomie.

Le repas s'ouvre par une discussion sur la feuille de chou crue, préservatif contre l'ivresse déjà vanté par les anciens, et à ce propos l'autorité du vieux Caton est invoquée avec celle d'Athénée et d'Aristote. Quand on a bien disserté sur les moyens de prévenir et de chasser l'ivresse, on met sur le tapis la coutume de porter les santés, et de nommer les personnes à qui l'on veut boire : Sestius prend avec certaine verve la défense de l'antique usage. Mais on tombe aisément de ce débat dans un autre, sur l'emploi du singulier dans le discours : le tutoiement est mis sous la protection des Latins et de Cicéron même; il est déclaré admirable en ce qu'il répond à la concision énergique et familière du langage des anciens, tandis que les formules de politesse qui exigent le pluriel (et que l'un des interlocuteurs traite de *Vossissationes*) sont des emprunts du

(1) Au milieu du banquet, Sestius demande à boire avec un dicton grec et s'écrie : *Bibamus, pergraecemur!* « Mieux vaut, dit Borlutius, faire du grec de cette façon qu'à la manière de Castellanus. » — Hoc quidem pacto *graecari* malim quam ex disciplina Castellani.

nouveau latin aux idiomes vulgaires et ne font qu'alourdir la conversation.

De ce point particulier de la querelle entre les anciens et les modernes, les interlocuteurs passent à une digression sur la noblesse, les titres et les insignes : le champion des distinctions nobiliaires est ici Borlutius (1), homme de haute naissance, qui s'appuie volontiers sur les idées et les usages des siècles reculés. Bientôt la discussion franchit les bornes de l'antiquité classique : on ne veut plus reconnaître les Grecs comme nos maîtres en toutes choses; on ne leur refuse pas le mérite de l'invention; mais on admet qu'ils n'ont fait souvent que transmettre des connaissances reçues de peuples plus anciens qu'eux.

On voit par cette courte analyse, combien de problèmes historiques Castellanus avait soulevé dans un dialogue où il devait mêler, à l'instar de ses modèles, l'érudition aux joyeux propos, et

Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Provoqué par ses deux compagnons de table, en sa qualité de savant et de professeur de grec, Castellanus relève le gant de fort bonne humeur, et il fait jusqu'à la fin du banquet une peinture très-piquante des habitudes et des allures du monde érudit. Il y a deux routes dans la science, dit-il, comme il y en a deux dans la vie suivant Hésiode. Il épargne à ses amis la description de la route raboteuse, difficile et ardue qui mène au vrai savoir (2). Il va les di-

(1) Ce Borlutius que l'auteur appelle (p. 110) « inter Gandenses vir primae nobilitatis, » est probablement un fils de Guillaume Borluut, patricien de Gand, avocat au Conseil de Flandre (Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 393).

(2) Castellanus lui-même sait fort bien qu'on ne rencontre sur ce chemin que des hommes maussades, au front soucieux, au visage pâle et défait, marchant la tête penchée : il s'y est avancé cependant fort loin lui-même, croyant sur la parole d'un certain poëte, que tout bien vient du travail (ἐκ τῶν πόνων φύεσθαι τὰ ἀγαθά). P. 128.

vertir, en dépeignant la seconde route, douce, agréable, fleurie, toute de délices, et en effet, on aurait peine à trouver un portrait mieux tracé que celui qu'il fait dans ce dialogue d'un bel esprit, très-prétentieux, mais cheminant toujours par la plus facile des deux voies; en voici une simple esquisse.

Voulez-vous passer pour savant, dit Castellanus, ayez soin d'abord de composer votre visage; prenez un air sérieux et refrogné, sans y mettre toutefois de l'exagération; en un mot, montrez-vous toujours sous le plus bel aspect. « Qu'on ne vous confonde point avec ces hommes grossiers et robustes qui se nourrissent des fruits de leur champ. Sur les places publiques, jouez le Sybarite, ou du moins avancez-vous comme si vous portiez les offrandes sacrées de Junon, ou que vous ayez chaussé la sandale de Jupiter! » S'il y a des hommes très-célèbres par leur savoir, joignez-vous à eux, suivez-les, attachez-vous à leurs côtés. Ce genre de familiarité vous coûtera cher; mais on croira infailliblement à une heureuse affinité d'études entre eux et vous. Puis chantez leur éloge à pleine voix : vous obtiendrez, ou bien qu'ils vous louent à leur tour, ou bien du moins qu'ils supportent en patience que vous déclamiez ailleurs. Toutefois sachez vous taire à propos : c'est un danger de trop parler en présence de vrais savants; il leur arrive souvent d'arracher le masque à un acteur maladroit quand il devient insolent. Vous trouvez-vous, au contraire, au milieu des ignorants, vous n'avez aucun profit à garder le silence. Alors prenez hardiment tous les rôles : faites-vous rhéteur, architecte, musicien, géomètre, peintre, et même, quand l'occasion est bonne, ne manquez pas de parler d'actions d'éclat. Il faut savoir glisser une anecdote, un proverbe, un mot à propos de tout : l'audace et la faconde conviennent presque toujours au personnage que vous devez revêtir. Que si quelqu'un ose taxer vos paroles de présomp-

tion, alors, ou bien jamais, froncez le sourcil à la manière de Jupiter Olympien. Ayez toujours sous la main des auteurs à citer; que ce soient surtout des écrivains bien obscurs et que les vers seuls visitent encore. A la moindre observation confondez votre adversaire et convainquez-le d'ignorance : il portera l'oreille basse comme un âne qu'on a battu. Plus vos opinions sont opposées à celles des autres, plus justement devez-vous les soutenir : la victoire est à ce prix. Les autres auront beau dire.... vous n'avez qu'à leur répéter : « Assez, assez! tout cela ne signifie rien! » Dénigrez ce qu'ils louent; louez très-fort ce qu'ils critiquent. Rien ne donne une si haute idée de la profondeur et de l'habileté d'un savant que de faire des objections à toutes choses. Si vous savez mettre en pratique ces excellents procédés, et ensuite, si d'un air supérieur vous pouvez tourner en ridicule les paroles des autres, certes, il vous est permis de marcher plus fièrement qu'un roi de tragédie.

Encore une fois nous n'avons pu donner qu'une paraphrase incomplète de ce passage du *Convivium saturnale :* mais on y a reconnu la touche d'une main exercée. Il y aurait injustice à refuser à Castellanus une grande finesse d'observation dans ce portrait du faux savant, pour lequel il a dû prendre sans doute la nature sur le fait, mais dont le dessin et les couleurs ont une vérité de tous les temps. On le croirait tracé hier à l'adresse de tant de gens, qui, dans les salons de Berlin comme dans ceux de Paris, et de bien d'autres capitales, font leur fortune littéraire avec le rôle composé et l'aplomb imperturbable du personnage sans nom créé par Castellanus.

L'auteur du Dialogue ne s'en tient pas là; il esquisse un second tableau, qui sert en quelque façon de pendant au premier : c'est le portrait du faux helléniste, du soi-disant érudit, qui veut donner le change au public.

Vous passerez, à coup sûr, dit Castellanus, pour très-savant en grec, si l'on vous voit souvent dans la boutique des libraires, feuilletant des manuscrits, et les examinant comme pour les acheter. Ayez chez vous, ouverts sur une table, quelques livres d'un texte tout-à-fait grec, sans interprétation latine, et disposez-les si bien qu'un visiteur les aperçoive comme par hasard. Dites alors d'un air insouciant : « Je lisais ce passage... je faisais le plan d'une épître ! » Que ces volumes soient époussetés tous les jours : sans quoi l'on vous prendrait en flagrant délit. Reléguez bien loin les lexiques, pour ôter tout soupçon sur le secours qu'ils vous donnent. Soyez prêts à émettre un avis sur le premier auteur venu : « Celui-ci écrit bien, celui-là écrit mal; celui-ci est obscur, celui-là est plein d'éclat; l'un excelle dans le dialecte attique, et l'autre dans le dialecte dorien... L'éloquence d'Eschine est énergique et nerveuse; mais celle de Démosthène a plus de majesté ! » et ainsi de suite. Recueillez à cet effet les jugements d'un homme véritablement instruit; imprimez-les dans votre mémoire, et ne manquez pas d'y recourir en toute circonstance, comme les femmes âgées à leurs bijoux, mais en cachant soigneusement leur auteur. Quelques mots grecs répandus dans votre conversation donneront une idée encore plus haute de votre savoir; il y aurait même plus de mérite à citer de préférence des locutions attiques; mais l'art est difficile, et il convient peu à qui n'a pas une connaissance consommée de la langue grecque. En latin même, il vous sera d'un grand profit de chercher les mots éloignés de l'usage commun et que comprendraient à peine les contemporains de Céthégus : mieux encore, si ces mots proviennent de la nourrice d'Evandre, ou bien des Faunes et des Aborigènes ! s'ils ne sont intelligibles pour personne, si ce n'est pour la Sybille !

C'en est assez de ces traits, croyons-nous, pour qu'on

juge le talent porté par Castellanus dans la prose du dialogue au point de faire goûter à ses contemporains la saveur des plaisanteries du vieil idiome latin, et quelquefois le sel des sentences et des saillies de la poésie grecque. Assurément, le dialogue savamment écrit, comme le *Ludus* de notre auteur en est un exemple, ne pouvait pas rester un genre longtemps cultivé dans la nouvelle littérature latine : il est vrai que le dialogue, dans le siècle antérieur, et surtout à l'époque d'Erasme, avait été une des formes préférées dans le monde savant pour l'échange des idées; mais, dans le siècle de Castellanus, la disposition des esprits avait changé à cet égard (1). Non seulement le nombre des hommes assez instruits dans les langues classiques pour apprécier les beautés d'une telle composition avait diminué dans notre pays, et dans plusieurs autres; mais encore l'érudition historique et archéologique, en prenant plus de développement, affecta presque toujours désormais la forme de traités étendus et sérieux, où chaque auteur exposait méthodiquement ses recherches.

§ III.

Traité de Castellanus sur les fêtes de la Grèce ancienne (1617).

Le professeur de grec au collége des Trois-Langues devait à ses immenses lectures l'idée d'une étude vraiment profonde de l'histoire de l'antiquité. Il en donna la preuve dans le livre remarquable et neuf qu'il détacha de ses notes, au milieu des travaux du professorat, et qu'il publia en 1617 sous le titre de Recueil sur les fêtes des Grecs : *Petri Cas-*

(1) Arnold Geulincx intitula *Saturnalia*, la seconde édition de ses *Quaestiones quodlibeticæ* (Lugd. Bat., 1665); mais on y chercherait vainement la grâce, qui était une des qualités du dialogue moral ou satirique.

tellani Gerardimontensis Ἑορτολόγιον, *sive de festis Graecorum syntagma, in quo plurimi antiquitatis ritus illustrantur* (1).

Ce volume est dédié par l'auteur, en témoignage de reconnaissance, à un gentilhomme d'une ancienne famille de notre pays, Balthasar de Robiano, alors grand intendant du trésor des princes (2) : dans les félicitations qu'il lui adresse, Castellanus insiste beaucoup sur les belles qualités des deux fils de son protecteur, Lancelot et Balthazar (3), dignes en tout point du haut mérite de leur père.

Dans sa préface au lecteur, que nous avons déjà citée, Castellanus s'étend longuement sur les circonstances relatives à la composition de son livre. Il ne présente au public qu'une faible partie des matériaux qu'il a amassés dans les années de sa jeunesse; il n'a mis en ordre dans le présent opuscule, que ses notes concernant les fêtes de la Grèce et il ne se dissimule pas qu'il n'a pu y porter la perfection que les amis des lettres exigent de son temps dans une œuvre semblable (4). Comme il n'a pu se livrer à des investigations nouvelles sur tous les points, il sait bien que deux choses manquent au succès de son entreprise, la maturité de jugement, puisqu'il s'y est essayé tout jeune, et

(1) Antverpiae, ex officina typographica Hieronymi Verdussii (S. A). — Dédicace et préface, 10 feuillets non chiffrés; *Index eorum quae in singulis festis observantur*, 8 feuill. id.; texte, pp. 304, in-8°. — Ce volume est de l'an 1617, quoiqu'il ne porte point cette date au frontispice; la dédicace est datée de Louvain, 7 septembre 1617 (VII des Ides de septembre).

(2) *Summo principalis aerarii praefecto.* — Grand trésorier avant Fr. Kinschot, dont il s'est agi plus haut, Balth. de Robiano fut, comme ce dernier, au nombre des correspondants de Puteanus.

(3) Suivant Castellanus, l'Université entière fut dans l'admiration pour le solide savoir, que le jeune Balthasar déploya dans les thèses publiques, et pour l'étude approfondie qu'il fit de toutes les questions de philosophie et de théologie, comme s'il n'avait pas d'autre perspective qu'une carrière savante.

(4) « Ex iis, quae indistinctè et promiscuè inter legendum annotavi, pauca in ordinem redegi, et hoc de *Festis* opusculum concinnavi. Sed non eâ curâ, quam hodiè in isto genere scriptorum homines Musici desiderant .... »

des loisirs suffisants, puisqu'il a été absorbé depuis lors par d'autres soins (1). Castellanus s'est résolu à revoir tout d'abord ses notes sur les antiquités d'Athènes et de l'Attique, et, après avoir remanié ce qu'il avait recueilli sur la religion et le culte, il s'est décidé à donner un premier essai sur les fêtes, en réservant de traiter en temps opportun des temples, des idoles et des statues, des prêtres et des sacrifices. Il remit à un avenir encore plus éloigné l'achèvement d'un semblable travail sur les lois, les tribunaux, les magistrats, les mœurs et les usages tant de la vie privée que de la vie publique des Athéniens. L'esquisse de ce plan d'études prouve assez que Castellanus y aurait fait entrer, en commençant par l'Attique, toutes les matières comprises aujourd'hui sous le titre d'antiquités grecques.

Dans la même préface, notre auteur s'explique sur le rapport de ses recherches avec celles d'autres savants du même siècle, dans le but de justifier la publication des siennes. Le grand travail de Sigonius sur la République athénienne, en cinq livres (2), n'était pas inconnu à Castellanus; mais il lui parut que l'érudit italien, polygraphe s'il en fut (πολυγραφώτατος) avait omis ou négligé dans ce sujet une foule de particularités dignes d'intérêt; il s'est cru en droit de lui reprocher aussi l'absence de toute citation des anciens, comme si l'on devait ajouter foi à ses affirmations plutôt qu'à leur témoignage. Castellanus n'ignorait pas non plus que Jean Meursius, homme d'un savoir approfondi (3),

(1) On verra dans le chapitre suivant que Castellanus, dans les années 1616 et suivantes, se préparait au doctorat en médecine, qui lui fut conféré en 1618.

(2) *De Republica Atheniensium* (Bononiæ, 1564).

(3) Né en 1579, Jean Meursius ou Van Meurs avait fréquenté, comme Castellanus, l'école d'Orléans; il enseigna les lettres grecques à Leyde et mourut à Sora, en Danemarck, l'an 1639. On fit à Florence (en 1756 et ann. suiv.) une collection complète de ses œuvres en 12 volumes in-folio. V. Niceron, *Mémoires*, t. XII, et Foppens, *Bibl. Belg.*, pp. 689-92.

préparait en Hollande un ouvrage sur le même sujet que le sien, et qu'il traiterait des Fêtes religieuses, après avoir disserté sur les populations de l'Attique (*De populis Atticae*, 1616). Tout en rendant hommage à la sagacité et au talent de Meursius, le professeur de Louvain n'a point balancé, par suite d'une fausse crainte, à faire voir le jour à ses recherches dans l'état où il a pu les achever; car, il y avait mis la dernière main, quand il trouva la mention d'un certain nombre de faits déjà relevés par lui, dans le volume de Meursius sur l'Attique; mais il n'a pas à s'enquérir de la priorité de leur découverte, puisqu'il a pour témoins plusieurs hommes qui ont reçu antérieurement communication de ses manuscrits. Castellanus ne s'est pas non plus arrêté à cause de l'intention qu'un érudit français, Philippe Jacques de Maussac (1), a manifestée, dans son édition de Harpocration, de composer un traité sur les fêtes de la Grèce : il a donné suite à son projet, malgré la haute idée qu'il s'est formée des forces supérieures que Maussac apporterait à l'exécution du sien.

Voici maintenant quel est le contenu et quelle est l'ordonnance de l'*Eortologion* de Castellanus. Il exclut à dessein de son livre les grands jeux de la Grèce, dont les solennités ont été bien des fois décrites : en parlant des fêtes religieuses, il ne sort pour ainsi dire pas de l'Attique, parce que le grand nombre de fêtes instituées en ce pays répond à celui des divinités que ses populations ont reçues ou inventées à titre de Dieux protecteurs. Le culte n'a été célébré nulle part ailleurs avec plus de pompe; les fêtes d'Athènes ont dû leur éclat soutenu, comme Castellanus le fait remarquer fort bien dans sa préface, à l'esprit défiant d'une

(1) De Maussac, très-habile helléniste, né dans le midi de la France, publia un grand nombre d'écrits estimés, malgré le poids des charges qu'il remplissait dans la magistrature; il mourut à Paris en 1650.

république qui imposait volontiers de grandes contributions en argent à ses citoyens les plus riches. D'ordinaire, les sacrifices étaient précédés et suivis de magnifiques cortéges, et de somptueux banquets terminaient la journée où on les célébrait.

L'auteur a recueilli des notices sur environ quatre-vingt-dix fêtes religieuses de la Grèce, et les a distribuées dans l'ordre alphabétique d'après le nom grec de chacune d'elles. Dans la notice consacrée à chaque solennité, il a reproduit les passages importants des anciens auteurs, qui la définissent ou la décrivent; il n'est aucun passage grec qu'il n'ait pris soin de traduire en latin à la suite du texte; et bien souvent il en a donné une version littérale, qu'il avait élaborée lui-même. Castellanus a justifié par sa propre méthode le reproche qu'il faisait à Sigonius d'affirmer sans preuves authentiques. On peut juger facilement, en lisant son *Syntagma,* du nombre considérable d'auteurs qu'il avait consultés et extraits dans le cours de ses études : ce ne sont pas seulement les auteurs profanes, poëtes et prosateurs, mais encore les écrivains chrétiens qui s'occupent des religions et des mœurs du paganisme : Tertullien, J. Firmicus Maternus, Arnobe, etc.; ce ne sont pas seulement les polygraphes les plus connus des littératures grecque et latine, Athénée, Plutarque, Aulu-Gelle, etc., mais encore les Scholiastes, déjà publiés alors, sur les tragiques et les comiques, et sur bien d'autres poëtes grecs. Castellanus fit aussi grand usage d'un recueil mis au jour avec critique, peu auparavant, par Ph. J. de Maussac (1) : le *Lexique des dix orateurs attiques* de Harpocration; il en devait la communi-

(1) *Harpocrationis Dictionarium in decem Rhetores*, Paris, Morel, 1614, in-4°. — Voir Schoell, *Hist. de la littér. grecque*, t. VI, pp. 275-276. — J. Meursius fit aussi sur le lexique de Harpocration des remarques qui furent publiées dans l'édition de Nic. Blancard (Leyde, 1685).

cation à André Schott, qu'il remercie à ce sujet dans sa préface.

Il faut aussi savoir gré à Castellanus d'avoir exposé avec lucidité l'ordre des cérémonies propres aux fêtes principales et d'avoir joint quelquefois à l'analyse des sources des réflexions courtes, mais judicieuses, sur l'immoralité de certains cultes, de leurs symboles et de leurs pratiques. En parlant des *Dionysiaques*, il n'a pu garder le silence sur la dégradation morale que leur célébration a dû produire chez le peuple le plus civilisé du monde ancien; sans digression oiseuse, le savant a fait entendre à cette occasion la protestation d'une conscience chrétienne. Aussi son entreprise fut-elle jugée favorablement et sans défiance par les esprits les plus sévères. Le censeur des livres à l'époque des Archiducs, Guillaume Fabricius, donna son approbation au recueil mythologique de Castellanus dans des termes explicites, qui expriment bien les conclusions de la science chrétienne en présence des religions antiques et des faux cultes livrés à la libre étude du monde nouveau (1) : cette étude, en effet, ne devient-elle pas un enseignement qui corrobore la foi? Constatons qu'il n'y eut point de méprise dans notre pays sur la portée des recherches dont Castellanus fournissait la clef : si ces recherches ne furent pas poursuivies après lui, ce ne furent point des raisons d'orthodoxie qui leur firent obstacle; ce furent plutôt les suites de nouvelles méthodes d'enseignement, qui contribuèrent à l'engourdissement et à la paresse des esprits.

A la suite du *Syntagma* sur les fêtes des Grecs, Castellanus a placé une dissertation sur les mois attiques (*de*

(1) *Censura* (p. 504) : « Vel in hunc finem isti priscae gentilitatis Ritus imprimi poterunt, ut etiam ex ejusmodi superstitionum tenebris suam felicitatem pius Christianus agnoscat; quod erutus de potestate tenebrarum translatus sit in lumen Dei et regnum. »

mensibus atticis, p. 247-60), et une seconde sur le calcul des mois et de l'année chez les Grecs et principalement chez les Athéniens (pp. 263-303). Ces deux morceaux servent de complément au traité principal, où la description des fêtes amène continuellement des détails relatifs à la division du temps (1).

Le mérite de l'essai de Castellanus ne fut méconnu dans aucune école au XVII^e^ siècle. Son émule, Jean Meursius, qui fit paraître en 1619 la *Graecia feriata,* suivie des Panathénées et des Eleusines, se fit un devoir de rendre justice à l'helléniste de Louvain dans l'introduction à cet ouvrage. Nous citerons textuellement un hommage aussi généreux et aussi bien exprimé (2) : « *Vir doctrina et humanitate insignis, ne diutius haec Antiquitatis Graecae pars lateret, suum nobis* Ἑορτολόγιον *communicavit, quod tantum abest, ut aegrè feram, seu injecta in massem meam sua falce, quod nonnulli clamitarent, ut elogio mihi hic publico tam praeclaram voluntatem bene de Republica nostra litteraria promerendi ornandam, putem....* » Dans la suite du même morceau, Meursius reconnaît la loyauté que Castellanus avait mise dans ses recherches, tout en signalant les lacunes de son recueil, qui laissaient le champ ouvert à d'autres.

A la fin du XVII^e^ siècle, Jacques Gronovius a confirmé ce jugement favorable de l'archéologue de Leyde, en insérant les deux traités de Castellanus, dont nous venons de parler, dans le *Thesaurus antiquitatum graecarum* qui porte son nom : il a réimprimé séparément l'*Eortologion sive de Festis Graecorum,* et la dissertation *De mensibus*

(1) Il est en outre plusieurs tables qui facilitent l'usage du livre : en tête même du texte, on trouve un index des prescriptions observées dans chaque espèce de fêtes.

(2) J. Meursii *Opera,* éd. Lami, Florentiae, 1720, tome III, p. 78.

atticis (1). On ne pouvait faire plus d'honneur à leur auteur que de le rapprocher de Meursius lui-même et d'autres savants archéologues et philologues des divers pays de l'Europe. L'éditeur hollandais a fait plus; dans la préface du tome VII de son recueil, consacré surtout aux sacrifices de la Grèce (2), il a caractérisé le mérite de tentatives semblables à celles de Castellanus et de Meursius, à l'époque où elles se sont produites, avant la découverte de nombreux documents utiles à la critique :

« *Nihil felicius erudito illo Petri Castellani et Joh. Meursii labore. Gratum est et ter gratum illam utriusque* εὐθομοσύνην, *et alterius de altero existimationem... Nihil detrahit eorum laudi vel numerus, quem ipsi collegerunt, praeclare auctus per nummos antiquos his diebus studiosius inspectos..... — Quicquid sit, laborem Castellani et Meursii pro sacrato habeo, et quicquid addi potest, ipsorum gloriae stipendium existimari oportet, qui primi eam munivere viam, et hunc attentionis eruditae modum tradiderunt. Non habet Meursius Pythia, Nemea, nec Isthmia; sed neque habet Castellanus : et cur praeterierit, etsi meum non sit conjicere causam istam, certè tamen, quidni judicare vis ea omissa ob eamdem causam, quam allegat in Olympiis, de quibus nihil se dicturum testatur, quia alii abunde dixerunt, eaque ab Meursio repetuntur diserte in praefatiuncula libelli de Ludis Graecorum, in cujus parte* κυβείαν *continente non vult scribere quae habet Delrio vel Salmasius.* »

De Maussac avait aussi publié quelque chose sur les fêtes antiques; mais Gronovius n'a pas jugé bon de lui donner place dans son *Thesaurus,* puisque les deux érudits

(1) Voir le premier de ces traités au tome VII du *Thesaurus,* Lugd. Bat , Van der Aa, 1677, col. 597-700, et le second au tome IX, ibid., 1700. col. 1082-1108.

(2) « Sacris praesertim graecis et festivitatibus operatum. » Pag. 20 et 21.

à qui il a donné le premier rang ont traité la matière avec tant de distinction.

Un siècle plus tard, l'étude des sources et la découverte de nouveaux monuments devaient fournir des compléments de détail à la branche d'archéologie cultivée par Castellanus et par quelques autres; ce fut par exemple l'objet d'un Mémoire de Larcher *sur quelques Fêtes des Grecs omises par Castellanus et Meursius* (1). Cependant, sur quelques points de ce sujet, les érudits modernes ont encore pu consulter avec fruit l'exposé de l'un et l'autre de ces deux auteurs (2), et, dans son travail plus récent, Ch. Fréd. Hermann a reconnu à Castellanus un droit de priorité, en inscrivant son livre en tête des ouvrages modernes qui marquent les progrès principaux de cette partie de la science depuis deux siècles (3).

Le temps manqua à Castellanus pour rédiger quelques-uns des traités dont il avait assemblé les matériaux, comme nous l'a appris le passage cité plus haut de sa préface à l'*Eortologion*. Le traité spécial qu'il aurait intitulé : Νομολόγιον, *sive de Legibus Atticis,* et dont Valère André parlait en 1623 comme destiné à la publicité (4), n'a jamais vu le jour.

Castellanus était à même d'exécuter avec distinction les projets auxquels il fait allusion dans ses livres imprimés; il s'était procuré une collection considérable de bons livres, et en particulier des meilleures éditions alors existantes des auteurs grecs et latins. Cette collection, qui fut vendue

(1) *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions,* t. XLVIII, pp. 255-322.

(2) Voir par exemple Wachsmuth, *Hellenische Alterthumskunde,* B. II, abth. II (*das Festwesen*).

(3) *Lehrbuch der Griechischen Antiquitäten.* Th. II. *Gottesdienstliche Alterthümer,* p. 241 (Heidelberg, 1846).

(4) *Bibliotheca Belgica* (édit. I), Lovanii, 1623, in-8°, p. 655. — Valère André ajoute : *aliaque dum vivit valetque :* quand il fit la seconde édition de sa Bibliothèque, Castellanus était mort depuis une dixaine d'années.

deux ans après sa mort (1), devait être d'un grand prix, à une époque où les bibliothèques particulières des colléges de Louvain n'étaient point fournies de livres aussi chers et rassemblés en vue d'études spéciales, et où l'Université ne possédait point encore de bibliothèque académique.

§ IV.

Biographie des médecins célèbres de tous les temps, par Castellanus (1617).

Une seconde application que fit Castellanus de ses fortes études de philologie, fut au profit de l'histoire d'une science qu'il avait résolu de cultiver lui-même, la médecine. Dans les premières années de son professorat au collége des Trois-Langues, il fréquenta avec zèle les leçons de la faculté de médecine, et il se rendit assez fort pour recevoir le 23 octobre 1618 les honneurs du doctorat, en même temps que Michel Ophémius, nommé immédiatement professeur royal d'anatomie et de chirurgie (2). Ce fait nous explique comment les recherches de notre helléniste se dirigèrent de bonne heure sur l'état de la médecine dans l'antiquité, et comment une biographie savante des médecins célèbres suivit de près son traité sur les Fêtes des Grecs. Dans la même année 1617, parut à Anvers ce second ouvrage de Castellanus, sous le titre de : *Vitae illustrium*

(1) Les ouvrages de philologie et de littérature occupent environ neuf feuillets du catalogue de sa bibliothèque : *Catalogus librorum Bibliothecae clar. viri Petri Castellani*, etc., qui libri venduntur publica auctione Lovanii, die 17 Januarii, anno 1654,... per H. Joan. Oliverium, bibliopolam juratum (25 feuillets petit in-4°).

(2) Ce même jour, Fr. Sassenus, de Louvain, qui avait pris ses grades à Padoue, fut inscrit par la Faculté de Louvain sur la liste de ses docteurs. Voir V. André, *Fasti Acad.*, p. 238.

medicorum qui toto orbe, ad haec usque tempora floruerunt, authore Petro Castellano, in Academia Lovaniensi Graecarum Literarum Professore (1). Il était dédié à François Paz, premier médecin du Roi d'Espagne et des Archiducs, qui avait sans doute sa résidence à Bruxelles auprès de la Cour.

On retrouve dans ce recueil biographique le même genre d'érudition solide et précise que dans le traité archéologique décrit ci-dessus. Castellanus nous y donne l'histoire abrégée d'environ cent quatre-vingt médecins de la haute antiquité, et des meilleurs siècles de l'ère moderne. Dans un court avertissement (2), aussi élégant que modeste, il expose le procédé qu'il a suivi pour la rédaction de ce livre; en lisant les auteurs de médecine dans un but scientifique, il a pris soin d'annoter tous les détails de quelque importance pour l'histoire de la science, et il en a rapproché les témoignages des écrivains anciens, qui lui étaient devenus familiers. Ainsi Castellanus est-il parvenu à former une biographie neuve, fruit d'études positives sur le terrain de l'histoire et des faits. L'œuvre est incomplète, l'auteur le sait : de tant de médecins célèbres de tous les temps, il en passe beaucoup, et des plus habiles; mais il aime mieux, comme s'exprime un personnage de Sophocle (Créon), garder le silence sur ceux qu'il ne connaît pas bien.

Castellanus a suivi l'ordre chronologique dans ses notices sur les médecins fameux, et, certainement, il a voulu être juste envers les modernes comme envers les anciens. Cependant l'helléniste n'a pu s'empêcher de traiter longuement la vie des médecins de l'antiquité, dont les détails curieux lui étaient fournis en abondance par les sources originales.

(1) Antverpiae, apud Guilielmum à Tongris, sub signo Gryphi. MDCXVII. Pages 256, in-8°, et 4 feuillets non chiffrés pour l'index et les errata.

(2) M. le Dr Lefebvre l'a traduit en partie dans sa notice citée sur P. Castellanus.

Il a même sacrifié à la tradition nationale des Grecs, au point de mettre au début de son livre un chapitre sur les médecins réputés Dieux : *Medici pro Diis habiti,* et il a recueilli à cet effet les passages intéressants des anciens sur la famille des Asclépiades. Après Démocède et Mélampe, il nous fait entrer dans l'histoire de l'art, mêlé d'empirisme et de spéculation, avec Hippocrate, Empédocle, Ctésias, Démocrite, et s'arrête avec respect aux noms d'Aristote, de Théophraste, de Pline, de Galien et d'Oribase. La médecine cultivée chez les Arabes au moyen-âge lui fournit une série de notices sur Avicenna, Averroès, Avenzoar, Rhasis, Alboucassis et Mesue. En approchant de son siècle, Castellanus enregistre les noms des médecins les plus vantés de l'Italie, de l'Espagne, de l'Angleterre et de la France. Il termine par une suite de biographies appartenant aux provinces belgiques : il loue sans exagération les noms de Vésale, de Hieremias Triverius, son compatriote (1), de Rembert Dodonée, de Nicolas Biesius, de Goropius Becanus, des deux Gemma et de Thomas Fienus, encore vivant (2). Cette dernière classe de notices, moins chargées de citations grecques, doit offrir aux lecteurs, dans leur élégante concision, plus d'intérêt que les premières.

Les vies des illustres médecins trouvèrent place plus tard dans le Trésor des antiquités grecques de Gronovius, qui avait donné asile aux écrits archéologiques de notre auteur; mais on en a retranché la partie moderne, en s'arrêtant à la fin du moyen-âge (3). L'éditeur a placé encore une fois

(1) L'auteur atteste que la solidité des écrits de Triverius leur vaut l'honneur d'être souvent cités avec respect dans les ouvrages des plus savants docteurs, et dans les écoles des nations les plus avancées (P. 202).

(2) Fienus, qui fut un des maîtres de Castellanus à Louvain, et qui présida en 1618 la thèse de ce dernier pour le doctorat, fut disputé au Brabant par des écoles étrangères. Il mourut en 1631 après un long professorat, un an avant Castellanus.

(3) *Thes. antiq. graec.*, t. X, a. 1701, col. 853-904; *Vitae illustrium medicorum qui toto orbe usque ad seculum XIII floruerunt.*

Castellanus au milieu des savants d'une autorité considérable (Præf. p. 2) : « Sed et egregius Meursiana illa stipat » comitatus, sive illum animo simul ac stilo splendidum ab » Hamburgo Woverium exigas, sive operosam Cresollii in- » dustriam, sive quos minuto magis instructos viatico hunc » chorum celebrare vides, Castellanos, Falconerios, Fabros, » Allatios, reliquosque. »

§ V.

Traité historique de Castellanus sur l'usage des viandes (1626).

Promu docteur en médecine en 1618, Castellanus eut la bonne chance d'être mis en possession, deux ans après, de la classe royale des Institutes, devenue vacante dans la faculté de médecine par la mort prématurée de François Sassenus. Chargé dès lors d'un double enseignement, il eut en vue de faire servir ses études littéraires à l'avancement de l'art qu'il avait pris à cœur. Le professeur de grec au collége des Trois-Langues vient en aide au professeur en médecine dans le curieux traité que Castellanus fit imprimer en 1626. Il est intitulé : Κρεωφαγία, *sive de esu carnium libri IV, authore Petro Castellano, in Academia Lovaniensi Graecarum literarum et Medecinae Professoris Regii* (2). En tête du livre se trouve une épitre dédicatoire de l'auteur aux États de Brabant (3), qui avaient voté na-

(1) Castellanus garda la chaire royale jusqu'à l'année de sa mort, et on lui donna pour successeur le docteur Jean Paludanus ou Van den Broeck, de Louvain, qui mourut avant de l'avoir occupée (*Fasti Academ.*, p. 238).

(2) Antverpiae, ex officina Hieronymi Verdussii, anno MDCXXVI. 4 feuillets non chiffrés et pp. 296 in-8°.

(3) Illustrissimis atque amplissimis Ordinibus Brabantiae, patriae columinibus. — La pièce est datée de Louvain, le 3 septembre 1625.

guère le crédit nécessaire pour la dotation d'une des deux chaires nouvelles créées par l'archiduc Albert. Castellanus, qui occupait l'une d'elles depuis 1620, remercie ce corps en son nom personnel, et, en lui faisant hommage de son œuvre, il s'excuse sur l'exiguité du sujet, mais en justifie le choix par l'exemple de plusieurs auteurs, qui n'ont pas reculé devant les observations les plus minutieuses dans l'intérêt de la science.

Castellanus s'est montré dans cet ouvrage littérateur et philologue habile, aussi bien que dans tous les autres; il y a mis à contribution les auteurs de tout genre, et jusqu'aux poëtes comiques, qu'il avait toujours lus attentivement, préoccupé qu'il était de plusieurs points de vue à la fois. Aussi presque rien de ce que les classiques nous ont transmis sur le régime alimentaire des anciens peuples n'a échappé à son coup-d'œil exercé. Le travail est partagé en quatre livres : le premier établit l'antiquité de l'usage des viandes, d'après l'histoire sacrée et d'après les traditions profanes; il traite ensuite de l'excellence de cette nourriture, puis en général de la qualité des viandes, de leur choix et de leur préparation. Le second livre et le troisième énumèrent les jugements portés sur le choix des principaux animaux sauvages et domestiques, considérés comme nourriture de l'homme. Enfin le quatrième livre fait connaître les différentes espèces d'oiseaux dont la chair peut nous servir d'aliment. Ces matières ne sont pas exposées avec toute la sécheresse d'un manuel purement didactique, grâce aux vers grecs et latins, d'une tournure quelquefois piquante, dont le texte est parsemé. L'intérêt historique et archéologique de l'ouvrage a paru assez grand à Gronovius pour qu'il le fît entrer, de même que les traités déjà mentionnés de Castellanus, dans son Trésor d'antiquités grecques (1).

(1) *Thesaurus*, t. IX, col. 351-404.

L'analyse que nous venons de faire des principales productions littéraires de notre auteur, prouve assez qu'il avait entendu de la façon la plus utile l'alliance des études littéraires et des études médicales. Il est juste de le compter parmi ceux de nos anciens maîtres qui ont justifié le mieux par leur exemple cette union de branches différentes de la science, réclamant chacune un génie et des efforts particuliers. Déjà notre histoire littéraire, au XVI^e^ siècle, nous présente cette même union dans des personnages qui ont joui de beaucoup de renommée, ou du moins de beaucoup d'estime. Rappelons seulement Justius Velsius, ou Welsens, qui, promu docteur en médecine en 1541 à Louvain, enseigna le latin aux Trois-Langues, en 1542, en l'absence de Nannius, et qui publia la version latine des traités d'Hippocrate et de Galien, et plus tard un commentaire sur le Tableau de Cébès (1); Nicolas Biesius, de Gand, disserta éloquemment sur la morale, sur la philosophie de la nature et sur les avantages des belles-lettres; André Gennep et Pierius à Smenga, tous deux médecins, qui professèrent l'hébreu au collége de Busleiden, avant nos guerres religieuses (2); Victor Giselinus, l'habile latiniste qui fut au service de Plantin; et cet Hadrianus Junius, qui traduisit des auteurs grecs, édita un fragment d'Eustathe sur Homère, et composa un *Nomenclator octolinguis*. Citons encore un contemporain de Castellanus, Sextus Arcerius, qui enseigna à la fois la médecine et les lettres grecques à l'Académie de Franeker, en Hollande, et qui mourut en 1625 (3).

La même tradition de science et de culture littéraire,

(1) *Oratio, utrum in Medico variarum artium ac scientiarum cognitio requiratur.* — *Hippocrates de insomniis*, etc., etc. — Basileae, typis Oporini, 1540, in-4°. — *In Cebetis Tabulam commentariorum libri VI* (1551 et 1557). V. Foppens, p. 789.

(2) *Mém. sur le coll. des Trois-Langues*, pp. 245-250, 527-528.

(3) Voir Foppens, *Bibl. Belg.*, p. 1694.

qui fut recueillie par Castellanus dans notre pays au commencement du XVII[e] siècle, eut encore pour soutiens Vopiscus Plempius dans le même siècle, et Rega dans le suivant. Les lettres ont souvent trouvé un noble asile dans le cabinet des médecins d'un esprit élevé, qui ont voulu considérer leur art d'un coup-d'œil général et philosophique. Il leur a été donné bien des fois de servir les intérêts sérieux de la littérature, en servant ceux d'une science positive et pratique. Aujourd'hui encore, l'érudition classique se trouve redevable à des médecins distingués, le docteur Greenhill à Oxford, les docteurs Littré et Daremberg à Paris, de recherches qui étendent de beaucoup le cercle de nos connaissances sur la médecine et les sciences dans l'antiquité grecque.

§ VI.

Oraison funèbre de l'Archiduc Albert, par Castellanus (1622).

Le talent de Castellanus se manifesta sous un autre aspect, quand les différents corps qui composaient l'Université de Louvain, voulurent rendre un hommage public à la mémoire de l'archiduc Albert, mort en 1621 à la fleur de l'âge. Vernulaeus prononça l'éloge de ce prince dans l'église de Saint-Pierre, au nom de l'Université (1). Libert Fromond, professeur de philosophie au Faucon, s'acquitta du même devoir au nom de la Faculté des Arts (2). Les maîtres du collége des Trois-Langues chargèrent Castellanus d'une

(1) Voir ses *Elogia oratoria*, Lovanii, Zegers, 1634, et Coloniae, 1655.

(2) *Serenissimi Belgarum principis Alberti pii Laudatio funebris* à Liberto Fromondo, S. T. L. in Paedag. Falconis Lovan. Philosophiae prof primario, habita dum optimo Principi et Parenti suo *Facultas artium* parentaret. — Lovanii, typis Henrici Hastenii, 1621, pp. 50, in-8°.

oraison funèbre, qui fut prononcée dans une réunion solennelle de ce collége. Elle a été imprimée en 1622, sous le titre suivant : *Laudatio funebris Alberti Belgarum principis, dicta Lovanii in Collegio Trilingui à Petro Castellano Graecarum Literarum et Medicinae professore Regio* (1).

Que l'on juge par ce morceau l'éloquence de Castellanus dans la prose latine, on doit louer en lui des qualités qui faisaient défaut à des écrivains plus vantés du même temps. Sa latinité est élégante et belle sans afféterie; sa diction est soutenue sans recherche, régulière sans continuelles antithèses, brillante sans ces jeux de mots qui commençaient à prendre faveur aux dépens du goût. Il y a chez lui plus de simplicité et de naturel que dans Puteanus, dont l'exemple fut si pernicieux aux lettres latines dans nos provinces. Ensuite, l'éloquence de Castellanus est nourrie, il est vrai, par la citation de mots et de traits tirés de l'histoire ancienne : mais, en sacrifiant à l'usage de l'époque, il a su se garantir de l'abus et mettre beaucoup de discernement dans le choix des exemples. Quelquefois il a fait en grec la citation de sentences morales et poétiques (2), mais en les faisant suivre d'une version latine : il était sûr de ne pas déplaire à un auditoire lettré par de telles citations, et il pouvait les risquer sans pédantisme, même en dehors du collége des Trois-Langues.

L'exorde du discours roule sur cette pensée, que la fin prématurée de l'Archiduc Albert est plus accablante pour les hommes qui lui survivent, qu'elle n'est triste pour lui : c'est le mot des Romains au sujet de la mort de Titus, comme le rapporte Suétone. L'auteur applique au royal

(1) Lovanii, excudebat Henricus Hastenius, MDCXXII, pp. 62, in-4°. — L'approbation de G. Fabricius porte que dans ce discours, on voit ce modèle parfait du prince accompli, digne objet de l'admiration de la postérité.

(2) Des vers d'Homère par exemple sont mêlés à des passages d'Aristote et d'Aristide le Rhéteur.

défunt ce que Metellus disait à ses fils de Scipion l'Africain : qu'ils ne verraient jamais les funérailles d'un plus grand citoyen. Il prédit, lui, à ses auditeurs qu'ils ne verront jamais les funérailles d'un meilleur prince.

Castellanus ne pouvait passer sous silence, au début de sa harangue, la haute naissance de son héros; à l'imitation d'un ancien, il a renfermé tout l'éloge en ces mots : « Il est issu de la maison d'Autriche » (*ex Austriacorum familia ortus est*). Puis il a célébré tour à tour les hautes qualités qui distinguèrent l'Archiduc Albert pendant sa vie et encore à l'approche de la mort (1) : ce sont d'abord la justice et la tempérance, puis la prudence et la droiture portées au plus haut degré : comme c'était juste, l'orateur a fait gloire au prince d'avoir mis l'honnête au-dessus de tout, d'avoir montré une constante aversion pour la politique fallacieuse des diplomates, en d'autres termes, pour le Machiavélisme qui, depuis cent ans, avait servi trop souvent de règle et de moyen aux cours du monde chrétien. Viennent ensuite le zèle et la vigilance du jeune souverain, qui s'oubliait lui-même et avait peu de souci de sa propre santé, afin de vaquer aux affaires d'intérêt général. Des louanges sont dues aussi à la sagesse que mit toujours Albert dans le choix des magistrats et dans leur direction; à sa force et à sa bravoure, ainsi qu'à sa patience, qui ne se démentait pour ainsi dire jamais (2). Enfin, en présence même de la mort, le noble prince a montré autant de fermeté et de calme que de confiance et de piété.

L'éloge funèbre d'Albert ne fut pas le seul morceau d'éloquence que l'on demanda à la plume de Castellanus.

(1) Les divisions suivantes sont indiquées à la marge : « De justitia et temperantia; de prudentia, de cura et vigilantia, de prudentia in eligendis regendisque magistratibus; de fortitudine, de patientia; de morte. »

(2) De temps en temps, un mouvement de mauvaise humeur échappait à Albert, avec ce seul mot espagnol : *necio!* c'est-à-dire, « l'homme stupide! »

Lorsque l'Université de Louvain célébra, en 1626, des fêtes pour le deuxième anniversaire de sa fondation, il fut au nombre des orateurs choisis pour porter la parole au nom du corps entier. Le premier jour des solennités de ce jubilé, le 8 de septembre, Castellanus fit dans un discours solennel l'éloge de l'Université à un point de vue général, de même que Jean Schinkelius et Nicolas Vernulaeus le firent dans les jours suivants (1). La harangue de Vernulaeus prit bientôt la forme d'une œuvre historique, et fut publiée peu de temps après sous le titre d'*Academia Lovaniensis* (2). Valère André, qui prononça le dernier jour du même jubilé (le 22 septembre 1626) un *Eucharisticon* ou discours d'actions de grâces aux fondateurs, aux protecteurs et aux bienfaiteurs de l'Université, le mit au jour dans sa première édition des *Fasti academici* (3). Mais le discours solennel de Castellanus n'a pas reçu, paraît-il, les honneurs de l'impression.

(1) Après avoir cité les professeurs qui parlèrent au nom de chaque faculté, V. André dit dans la première édition de ses *Fasti Academici* (Lovanii, 1635, p. 204) :

« De Laudibus verò Academiæ universim dixere, die quidem auspicali Expert. D. *Petrus Castellanus*, Med. Doctor, ejusdemque ac Linguae Graecae professor, dictusque aliis intermediis Exim. D. M. N. Joannes *Schinkelius*, S. Theol. Doctor et Prof. ordinarius, et Eruditiss. D. Nicolaus *Vernulaeus*, S. Theol. Licent. et Rhetor Academicus, cujus hac de re legitur oratio, typis vulgata, etc. » — Cf. *Fasti*, éd. 1650, p. 396.

(2) La première édition en fut faite à Louvain en 1627, in-4°, chez Philippe Van Dormael; elle porte la vignette de Pégase, et elle est dédiée à Philippe IV, roi des Espagnes et des Indes.

(3) Lovanii, apud Jo. Oliverium et Cornel. Coenesteyn, 1635, in-4°, pp. 205-207.

§ VII.

Épilogue.

Dans la revue que nous avons faite des travaux de Castellanus, nous avons indiqué suffisamment la part d'estime qui leur fut accordée à l'étranger. Leur utilité et leur portée ne furent pas entièrement méconnues dans la Belgique même, comme le prouve le témoignage de quelques hommes considérables; mais il n'y eut point d'école dans notre pays pour recueillir cette succession scientifique et pour la faire fructifier.

Les louanges données en 1623 à Castellanus, encore vivant par Valère André (1), étaient d'une telle vérité, qu'il les reproduisit sous la même forme dans la deuxième édition de sa *Bibliotheca belgica,* et que Foppens les a religieusement conservées : « Vir melioris litteraturae ac » reconditioris eruditionis laude insignis : quò fit, ut quae » in Medicina publicè solet tradere, solida inprimis sint; » quoque privatim scriptis mandat, lectionem variam tes- » tentur. »

On voulut encore louer Castellanus à Louvain, un demi siècle après sa mort; mais on ne put le faire sans injure pour la mémoire d'un littérateur si distingué. Voici de quelle façon le continuateur de Vernulaeus, l'abbé Chrétien Van Langendonck, qui était lui-même professeur de latin au collége de Busleiden (2), a écrasé le nom de Castellanus sous le poids des fleurs de rhétorique, des pointes

(1) V. A., *Bibl. Belg.*, éd. 1623, p. 655. — Cf. Foppens, p. 963. — Le même auteur avait déjà appelé auparavant Petrus à Castello, « vir doctrinae elegantis, » dans son livre intitulé : *Collegii trilinguis Buslidiani exordia ac progressus,* etc. (Lovanii, 1614, in-4°, p. 67).

(2) V. *Mém. sur le coll. des Trois-Langues*, pp. 186-87 (ann. 1664-1669).

et des antithèses (1) : « Musarum et Gratiarum Castellum » fuit Petrus a Castello. Hic illae tanquam apud Apolli- » nem, delicium suum invenerant, hìc hae grato complexu » connexae, nudas sese sed castas amplexabantur. Hoc in » Castellum Themis se et Meditrina Dea recepit; quinimo » in illud tota quandoque commigravit Graecia atque ideò » Latinis et Graecis, Medicis ac Jurisconsultis gratum hoc » Castellum fuit. Latinas namque Litteras, quas humaniores » vocant, graecamque linguam Petrus Castellanus Aureliis » apud Gallos excoluit et professus est; ibidem Astraeae » gratus Jurisconsulti titulum meruit. Hinc in Patriam re- » dux, hac in Academia Medici titulo et honore doctorali » auctus Medicos docuit, et in Trilingui Auditoris Zoesio » successor datus Graecam linguam professus est, et Illus- » tris ipse ut evaderet, Vitas illustrium Medicorum con- » scripsit, et de Festis Graecorum syntagma composuit » Festivus ipse. »

Le successeur de Castellanus dans la chaire de grec, fut Pierre Stockmans (2), d'Anvers, docteur ès droits, qui en prit possession le 2 mars 1632, en prononçant un discours d'ouverture; mais qui la résigna en 1645, quand il devint membre du Conseil souverain du Brabant. L'enseignement et la culture de la langue grecque à Louvain allèrent dès-lors toujours en déclinant. Les études latines elles-mêmes déclinèrent beaucoup sous le rapport de leur destination littéraire et de leur application scientifique : tout s'altéra et s'amoindrit à la fois, philologie, esthétique, histoire et critique. Les études grecques tombèrent plus bas encore : les

(1) *Academia Lovaniensis*, ed. altera, Lovan., 1667, pp. 170-171.

(2) Castellanus avait résigné cette chaire en faveur de P. Stockmans, le 17 janvier 1632, quand il vint à mourir le 25 février suivant. Il fut enterré dans la collégiale de Saint-Pierre, en face du grand autel consacré à son patron. Sa santé s'était affaiblie depuis plusieurs années par suite des fatigues de l'enseignement.

professeurs de rhétorique et de langue latine qui avaient le plus d'influence sur la masse des jeunes gens, ne s'attachaient pas à leur montrer dans leur vrai rapport les deux littératures classiques de l'antiquité; ils ne se proposaient, semble-t-il, d'autre but que de leur fournir le maniement facile et familier du latin, comme langue savante et académique, et encore commirent-ils souvent la faute de leur inculquer les préceptes d'un style fort affecté, qui domina dans la prose comme dans les vers. La véritable philologie disparut, faute de l'appui prêté par les études grecques aux études latines; l'intelligence des monuments anciens se perdit avec le sens historique, qui était sacrifié au désir d'y chercher des traits et des exemples. Les vocations littéraires ne s'éveillèrent plus, comme autrefois, quand on eut restreint les cours d'études ouvrant le chemin aux carrières publiques : l'opinion n'exigeait plus une culture de l'intelligence, complète seulement avec le secours des lettres, de ceux qui aspiraient aux plus hautes positions et aux plus gros bénéfices. Sans rencontrer de contradicteurs, la gent juriste abaissa tout à son niveau; la race des magistrats lettrés ne survécut point aux bonnes traditions, traitées avec mépris par les maîtres de la jeunesse. Dans la même période où la Hollande mit au jour tant d'ouvrages, d'éditions et de collections remarquables, qui signalent des moments de progrès dans l'histoire de la haute érudition, nos écoles s'habituèrent à fermer les yeux sur ce qui se faisait dans celles de l'étranger, et, de fait, elles ne produisirent aucune œuvre qui leur donnât droit de suffrage dans la république des lettres (1).

Cette décadence des bonnes études, qui avaient jeté tant de lustre sur Louvain et les principales villes de la Bel-

(1) Voir les chap. XI et XII de notre *Mémoire sur le collége des Trois-Langues*.

gique jusqu'au commencement du XVII[e] siècle, s'étend sur les cent cinquante années suivantes, comme une ombre qui met en lumière la figure des derniers maîtres de notre grande école d'érudition. Castellanus était un des noms que M. de Nélis saluait avec respect, au milieu du siècle passé, quand il reportait tristement ses regards sur l'état du haut enseignement et sur la faiblesse des études littéraires. Esprit d'une rare distinction, il avait lui-même tenté en vain quelques efforts pour porter remède au mal, pour faire disparaître peu à peu ce qu'il appelait *vestigia ruris* (1), et il avait applaudi aux vues de quelques gouverneurs généraux touchant les moyens d'émulation qui concourraient à relever la culture de l'histoire et des belles-lettres. Ce docte prélat, après s'être plaint de l'oubli dans lequel sont tombées des productions excellentes de l'âge plus ancien, appréciait, dans les termes suivants, l'époque dont notre helléniste fut un des ornements (2) : « Mirari desino, quùm » non Graecarum Litterarum, à quibus multa hìc deliban- » tur, sed Latinarum etiam fatum, quale temporis illo inter- » vallo fuerit, mecum considero. Castellanus noster, Erycius » Puteanus, paucique alii, post Justi Lipsi excessum, laben- » tibus humeris aliquamdiù supposuère, ab eorum morte » jacuère penitus, tantùm non extinctae. »

Disons en terminant, à l'honneur de Castellanus, que son nom n'a point à redouter, dans la sentence de M. de Nélis, ce rapprochement avec le nom naguère si vanté de Puteanus. Il a montré, bien plus que celui-ci, l'intelligence des réalités de l'histoire; il s'est fait une idée bien plus juste de l'in-

(1) M. de Nélis fut bibliothécaire de l'Université de Louvain de 1755 à 1768 (Voir Namur, *Hist des Bibl. de Belg.*, t. II, pp. 31 et suiv.), et directeur de la typographie académique. — Cf. la notice de M de Stassart, dans l'*Annuaire de l'Acad. roy. de Belg.*, ann. 1855.

(2) Dans son prologue latin au *Convivium* de Castellanus, tome I[er] de ses *Analectes*, p. 98.

vestigation des sources, et de l'union de la philologie avec les différentes sciences. Nous présumerions avec quelque assurance que les relations de Castellanus avec le latiniste fameux qui était son collègue aux Trois-Langues, ne furent ni étroites ni durables : la méthode du premier ne s'accordait point avec les procédés du second. Castellanus s'était peut-être retiré insensiblement de sa société, comme on l'augurerait d'une lettre que lui écrivit Puteanus en 1614 (1) : le gouverneur du Château-César proteste à son confrère qu'il a été toujours et qu'il reste bien disposé à son égard; il le dispense de toute excuse au sujet d'un refroidissement survenu dans leurs rapports; il lui rappelle que sa maison est toujours ouverte pour lui, et que son amitié lui est assurée comme par le passé, s'il le veut bien.

Selon toute apparence, Castellanus laissa de bon cœur à Puteanus ses airs protecteurs, la présidence de la *Palaestra bonae mentis* et la jouissance de ses titres fastueux et lucratifs : ses visées, à lui, étaient ailleurs quand il mourut à la fleur de l'âge, en 1632. On dirait de Castellanus qu'il fut chez nous le dernier des Grecs : Erycius Puteanus mérite-t-il l'honneur d'être appelé le dernier des Romains? Soit : à la manière de ces personnages du théâtre de Sénèque, qui débitent avec la gravité romaine tantôt de magnifiques maximes, tantôt de vaines et froides sentences.

Félix Nève.

(1) *Epistolarum Atticarum centuria singularis et nova.* Ep. LXXVIII. In Arce, XVI kal. oct. MDCXIV. — Sanè quemadmodùm ingenio tuo, cùm adhuc jaceret, favi, ità nunc favco.....

Notice historique

SUR

HOWARDRIES, SON ÉGLISE,

ET

LA FAMILLE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE.

IV.

A l'époque où vivait Jean Ireux du Chastel, la lutte des Flamands contre Philippe-le-Bel avait pris fin; mais à cette lutte avait succédé une autre lutte intérieure, celle des grandes villes contre le comte de Flandre. Nous ignorons si Ireux se trouva mêlé à ces événements. Il y a apparence toutefois qu'il y prit part, car sa tombe à Howardries le représente couvert de sa cotte d'armes, l'épée au côté et son gantelet auprès de lui (1).

Ireux laissa, entre autres enfants, Jacques dit Houars, que nous trouvons en 1379 dans l'armée du comte de Flandre. Cette même année, au mois de septembre, les Gantois se révoltèrent contre leur comte Louis de Male, tuèrent leur bailli, et brûlèrent le château du comte à Wondelghem, ainsi que les manoirs de plusieurs gentils-

(1) Cette épitaphe se compose de cinq lignes en caractères gothiques. Nous n'avons pu y déchiffrer que les trois mots : Hic jacet..... dominus..... — La tombe qui se voit à gauche de celle-ci, est très-probablement celle d'Isabeau de la Hovardrie, qui, selon les notes de Simon du Chastel, gît dans l'église de ce village.

hommes, officiers ou partisans du comte. Puis ils mandèrent à ceux des villes de Bruges, d'Ypres, de Courtrai, etc., qu'ils eussent à se déclarer pour eux contre leur seigneur. A cette injonction répondirent toutes les villes fermées du pays de Flandre, Audenarde seule exceptée.

Il se trouvait alors à Ypres un certain nombre de chevaliers, partisans dévoués de Louis de Male, entre autres, Robert et Thomas (1) de la Hovardrie, et Henri d'Antoing. Ces chevaliers firent savoir au comte de Flandre que, s'ils étaient secourus, ils espéraient bien repousser les Gantois qui marchaient sur la ville d'Ypres.

Malheureusement, à cette époque les principaux personnages de la ville d'Ypres n'y jouissaient d'aucune espèce d'influence. Quand le commun de la ville et ceux des menus métiers apprirent l'arrivée des Gantois, ils prirent les armes et se rangèrent en bataille sur le marché, au nombre de cinq mille. Les chevaliers dont nous venons de parler, se rendirent en fort bon ordre à la porte de Tourhout, où étaient arrêtés les Chaperons-Blancs, qui voulaient se faire ouvrir les portes de la ville. Ces chevaliers et leurs gens se tenaient tous en rang devant la porte, disposés à faire bonne défense; et certes les Gantois ne seraient entrés dans la ville sans assaut ni sans de grandes pertes. Mais les menus métiers de la ville, que les gros le voulussent ou non, quittant le marché, se rendirent à la porte défendue par nos chevaliers, et s'écrièrent: « Ouvrez, ouvrez à nos bons amis et voisins de Gand; nous voulons qu'ils entrent en notre ville! » Les chevaliers répondirent qu'ils n'en feraient rien, qu'ils étaient là par la volonté du comte de Flandre, qu'ils avaient la ville à défendre, et qu'ils la défendraient à toute extrémité.

(1) C'est le même que Houart ou Jacques.

De longs pourparlers entre les gentilshommes et les doyens des menus métiers succédèrent à cette noble réponse. Enfin ceux-ci indignés s'écrièrent : « A la mort! Vous ne serez pas seigneurs de notre ville! »

Les chevaliers furent assaillis rudement et refoulés au bas de la rue, car la force n'était pas de leur côté; et ils laissèrent morts cinq chevaliers, parmi lesquels Messire Robert et Messire Houart de la Hovardrie, « dont ce fut dommage, » dit Froissard. Messire Henri d'Antoing y courut le plus grand danger; plusieurs des premiers personnages de la ville eurent peine à se sauver. La ville fut ensuite ouverte, et les Gantois y firent leur entrée.

Le comte de Flandre, qui se trouvait alors à Lille, en apprenant ce qui s'était passé, fut durement courroucé tant de la mort de ses chevaliers que des progrès de l'insurrection.

La plupart des chroniqueurs qui rapportent ces faits, ajoutent un mot d'éloges à l'adresse de nos deux chevaliers. Une chronique flamande les appelle : « *Mannen van grooten naem.* »

Quant à Messire Robert de la Hovardrie, dont les généalogies ne disent mot, il y a toute apparence que c'était un frère de Jacques, dit Houart, peut-être même un frère aîné, puisqu'il se trouve cité le premier (1).

L'année suivante, nous trouvons encore un Houars de la Hovardrie, également ignoré jusqu'ici. Cette année

(1) Chronique des Pays-Bas, de France, d'Angleterre et de Tournay, publiée par M. De Smet, dans les *Chroniques de Flandre*, t. III, p. 266. — Froissart, éd. Buchon, t. VII, pp. 258-260, livre II, ch. LVII et LVIII. — Sueyro, *Anales de Flandes*, tomo primero, libro duodecimo, pagina 570. — Meyeri *Annales Flandriæ*, lib. XIII, f° 171 v°, éd. 1561. — De Jonghe, *Cronycke van Vlaenderen*, d. II, bl. 504. — *Chronyke van Vlaenderen*, door N. D. en F. R., tweede deel, bl 44. — Denis Sauvage, *Chronique de Flandres*, p. 223, etc.

1380, Thomas, comte de Buckingham, fils puiné du roi Édouard III d'Angleterre, envahit la France avec une grosse armée pour aller par terre à l'aide du duc de Bretagne. Arrivés près de Péronne, les Anglais se tinrent en embuscade, car ils savaient qu'à Péronne se trouvait le jeune sénéchal de Hainaut, dont ils connaissaient le caractère aventureux. En effet, le sénéchal et ses gens sortirent de la ville, et coururent sur un détachement envoyé devant la place. Cette manœuvre réjouit grandement les soldats placés en embuscade; ceux-ci se découvrirent trop tôt cependant, car le sénéchal, le sire d'Havré et les autres jouèrent de la retraite et purent rentrer dans la ville. Toutefois, ils furent serrés de si près par les Anglais que plusieurs des gens du sénéchal restèrent prisonniers, tels que Messire Gérard de Marquillies, Messire Louis de Vertaing, Houard de la Hovardrie, Reulhart de Saint-Hilaire et une dizaine d'hommes d'armes. Les autres se sauvèrent.

Nous ne savons quel fut le sort d'Houard de la Hovardrie; toutefois nous retrouvons en 1381, un de ses compagnons de captivité, Gérard de Marquillies, dans l'armée du comte de Flandre (1).

Jacques, dit Houars de la Hovardrie, tué à Ypres, eut, entre autres enfants, Gérard et Roland. Nous avons déjà parlé de Gérard, qui, d'après une généalogie manuscrite actuellement sous nos yeux, « vint mort au monde, fut cinq jours enterré et ressuscité par Notre-Dame-au-Bruile lez-Mortagne » (2).

Roland de la Hovardrie servit dans l'armée du duc de Bourgogne. Nous le trouvons en juillet 1402, comme chevalier bachelier parmi les seigneurs et gens d'armes que le duc avait fait lever en ses pays de Flandre et

(1) Froissart, t. VII, p. 528, ch. LXVI, et p. 458, ch. XCIV.
(2) MS. de Creteau.

d'Artois, pour l'accompagner à la rencontre d'Isabelle de France, reine d'Angleterre, qui revenait en France après la mort du roi Richard II, son mari.

Parmi ces mêmes seigneurs figure un bâtard de la Hovardrie, écuyer, sans doute un frère de Roland. Les généalogies n'en disent rien.

Roland de la Hovardrie servit dans l'armée levée en 1405 par le duc de Bourgogne pour le service du roi de France. Il s'y trouve au milieu des gens d'armes du pays de Flandre. Il accompagna également Jean-sans-Peur allant de Liége à Paris, où il arriva le 28 novembre 1408. Il est encore qualifié dans la liste chevalier bachelier (1).

Un seigneur de la Hovardrie, chevalier, fut envoyé à Paris le 14 avril 1430, pour la garde de cette ville (2). Peut-être ce seigneur est-il Roland dont nous venons de parler; peut-être aussi est-ce son neveu Arnould, fils de Gérard (3).

Arnould du Chastel, seigneur de la Hovardrie, se dévoua également au service de son prince, le duc de Bourgogne. Vers l'an 1426, il fut trahi et vendu par son chapelain et livré aux Chinois (les Chinois de Chin, à une lieue de Tournay), qui lors couraient et pillaient le pays de Flandre et faisaient de grands maux; et après avoir été retenu captif dans une étroite prison durant trois ans, il fut rançonné à mille couronnes d'or, pour le paiement de laquelle rançon, il fut dans la nécessité de vendre beaucoup de ses biens (4).

(1) Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. III, pp. 571, 578 et 581.

(2) Gachard, *Rapport sur les Archives de Lille*, p. 357.

(3) Une Antoinette de la Hovardrie, qui portait un lion dans ses armes, épousa, vers la même époque, Guillaume Noël, seigneur de Boutimont, lieutenant gavenier du Cambrésis. Elle est inhumée à St-Vaast d'Arras. Antoinette n'est pas mentionnée dans les généalogies. — Voir Carpentier, *Hist. de Cambrai*, IIIe partie, p. 853.

(4) Archives de la famille du Chastel.

Après sa délivrance, Arnould de la Hovardrie épousa Anne de Mortagne, dite d'Espierres, qui descendait en ligne directe des anciens châtelains de Tournay. Les mémoires de Simon du Chastel racontent au sujet de ces noces une anecdote curieuse que nous devons abréger, mais qui peint bien toute l'estime de Philippe-le-Bon pour le seigneur de la Hovardrie : « Ce m'est un bon et léal serviteur, dit le duc à sa nouvelle épouse, Isabeau de Portugal; il me déplaît de sa fortune, et aussi, ma mie, il est notre parent. » Après les noces, sur l'invitation du duc de Bourgogne, Arnould se rendit à la cour avec sa femme. « Seigneur de la Hovardrie, lui dit le duc en le voyant, soyez le très-bien venu, et pour votre fortune, choisissez l'office de mes pays qui vous convienne le mieux, et je vous promets de vous le donner en propre pour votre bonne venue; et quel que soit le seigneur qui en soit revêtu, ne craignez rien, je le récompenserai si bien qu'il vous saura gré de votre choix. » A quoi Messire Arnould répondit franchement, comme il avait coutume de le faire : « Par l'âme de Monseigneur mon père, Monseigneur, je vous remercie très-humblement; car je ne suffis encore à gouverner le peu de biens que Dieu m'a laissés; comment pourrais-je m'acquitter envers vous? » Après cette réponse, Monseigneur le bon duc et madame de Bourgogne le prièrent de leur accorder sa femme pour être la nourrice de leur premier fils, comme elle le fut en effet. »

D'après ce récit, Arnould de la Hovardrie se serait marié en 1430, et son fils aîné Lyon aurait été frère de lait d'Antoine, fils aîné de Philippe-le-Bon, né le 30 septembre de cette année, et mort le 5 février suivant.

Arnould de la Hovardrie laissa six enfants de son union avec Anne de Mortagne : Lyon, Gérard, Antoine, Arnould, Jeanne et Anne. Il eut de plus un fils naturel, du nom de Jean.

La fortune de ces enfants étant délabrée par suite des malheurs de leur père, on conçoit que les fils vont tous embrasser la carrière des armes. Arnould de la Hovardrie devait vivre assez longtemps pour avoir l'orgueil de conduire tous ses fils au combat; pour trouver pareille réunion de frères sous les armes, il faudrait traverser des siècles, et arriver à cette grande épopée militaire qui finit aux plaines de Waterloo.

A l'époque de la *ligue du Bien-Public,* en 1465, le duc de Charolais entra en France à la tête d'une armée. Dans cette armée, nous trouvons :

En la compagnie du comte de Saint-Pol, conducteur de l'avant-garde :

Le sieur de la Hovardrie;

En la compagnie du sieur de Ravestain (en la bataille) :

Monsieur Lyon de la Hovardrie;

Dans cette même armée étaient encore :

Gérard de la Hovardrie,

Antoine de la Hovardrie,

et le bâtard de la Hovardrie (1).

Lorsque, deux ans plus tard, le duc Charles, de retour de l'expédition de Liége, vint à Mons prendre possession du comté de Hainaut, nous trouvons comme présents à son entrée dans cette ville Monsieur de la Hovardrie, et Monsieur Lyon de la Hovardrie, son fils aîné. Il y a donc toute probabilité qu'Arnould et Lyon prirent part à l'expédition de Liége (2).

Mais n'anticipons pas. Cette époque est, on peut le dire, l'époque la plus brillante de l'histoire de la maison du Chastel de la Hovardrie, nous y donnerons plus de développements. Procédons par ordre.

(1) *Mémoires du sire de* Haynin, t. I, pp. 12 à 15. — De Barante, *Hist. des ducs de Bourgogne*, éd. Reiffenberg, t. VI, appendices.

(2) *Mémoires du sire de* Haynin, p. 104.

F J Bezière

A W

EGLISE D'HOWARDRIES

Le fils aîné d'Arnould, Lyon, prit les armes de bonne heure.

Le 18 mai 1452, se livra le combat de Lokeren, où l'armée de Philippe-le-Bon courut un grand danger. Le duc se trouvait alors à Termonde, rive droite de l'Escaut, avec une partie de son armée. En apprenant le résultat de cette journée, le duc entra dans une barque avec le comte de Charolais, le duc Adolphe de Clèves, et son fils naturel, Corneille de Bourgogne; il rangea en bataille les hommes d'armes qui passaient, tandis que le comte de Saint-Pol continuait la marche. Alors, sur l'avis du seigneur de la Hovardrie, qui avait découvert un grand nombre de troupes ennemies, le duc fit passer l'Escaut à sa cavalerie durant toute la journée (1).

Nous ne savons si ce seigneur de la Hovardrie est Arnould ou son fils Lyon. Toujours est-il que nous voyons Lyon de la Hovardrie créé chevalier le 22 juillet 1453, avec une grande quantité d'hommes d'armes, par le duc de Bourgogne, qui tenait les Gantois en échec dans le château de Gavre. Comme la bataille de Gavre se livra le lendemain 23 juillet, nul doute que Lyon de la Hovardrie n'y ait assisté. Il se pourrait bien qu'il eût gagné ses éperons de chevalier au combat de Rupelmonde (2).

Au milieu des démêlés des Gantois avec Philippe-le-Bon, Constantinople était tombée au pouvoir des Turcs (29 mai 1453). La nouvelle de ce désastre eut un immense retentissement en Europe. Philippe-le-Bon y fut plus sensible que tout autre. Au commencement de l'année 1454, il assembla sa cour à Lille. C'est là qu'eut lieu le 17 février de cette année cette fête devenue si célèbre sous le nom

(1) Sueyro, *Anales de Flandes*, t. II, p. 360.

(2) *Mémoires de* J. Du Clercq, à la suite de Monstrelet, éd. Buchon, t. XIII, p. 106.

de *vœu du faisan*. Là un grand nombre de chevaliers réunis jurèrent sur un faisan vivant, orné d'un collier d'or, d'aller en personne en Orient combattre le Turc, si le roi y voulait aller aussi, ou même si d'autres princes chrétiens prenaient part à cette sainte entreprise.

Lyon de la Hovardrie, un de ces chevaliers, fit le serment suivant :

« Le vœu de Messire Lyon de la Hovardrie.

» Messire Lyon de la Hovardrie voue que se mon très redoubté seigneur Monseigneur le duc de Bourgogne va au saint voyage contre le Turc, ou qu'il y envoie Messire Simon de Lalain, il ira en personne avec ledit Messire Simon, et s'emploiera à son pouvoir d'accomplir tout ce que par sondit capitaine lui sera ordonné, comme un jeusne chevalier est tenu de faire » (1).

On sait que cette idée chevaleresque du duc de Bourgogne ne fut jamais mise à exécution.

A l'époque de la *ligue du Bien-Public*, comme nous l'avons déjà dit, quatre frères de la Hovardrie se trouvaient avec leur père sous les étendards du comte de Charolais. A l'épisode qui suit est mêlé un Monsieur de la Hovardrie, qui est peut-être notre Lyon. Il se trouve en compagnie de Waleran du Mez, chevalier, seigneur d'Anstaing, beau-frère de Lyon de la Hovardrie. Nous transcrivons cet épisode avec d'autant plus de plaisir qu'il est à peu près complétement inconnu.

Le 6 mai 1465, se rendirent à Mortagne Monsieur de la Hovardrie et Mons. Walleran du Mez, chevaliers, et en l'absence du bailli et capitaine de cette ville, Philippe d'Ivregny, ils présentèrent à quelques-uns des échevins des lettres closes, se disant envoyés vers eux par Mgr. le

(1) *Chroniques de* Mathieu de Coucy, à la suite de celles de Monstrelet, éd. Buchon, t. XI, p. 158.

comte de Saint-Pol. Ils remirent également copie d'autres lettres du même seigneur adressées au sieur de la Hovardrie. Après l'ouverture desdites lettres closes, Walleran du Mez, en exposant l'objet de sa mission, dit que Mgr. le duc de Bourgogne et Mgr. de Charolais voulaient avoir en sa main par douce voie, sauf corps et biens, la ville et terre de Mortagne, sinon qu'à toute rigueur, ils la mettraient à obéissance. C'est à peine si les deux chevaliers voulurent donner aux hommes de Mortagne un délai jusqu'au lendemain à sept ou huit heures du matin pour répondre à leur sommation.

Le 6 même, avis fut donné de ces propositions des confédérés au lieutenant du roi au bailliage de Tournay, lequel dépêcha le même jour à Mortagne le procureur du roi au même bailliage. Le procureur du roi se mit en rapport avec le bailli, alors de retour à son siége.

Le lendemain 7, entre sept et huit heures du matin, le seigneur de la Hovardrie et Walleran du Mez revinrent à Mortagne, mais ils s'arrêtèrent devant la barrière de la ville, et ils prétendirent parler au bailli et capitaine, justice et échevins de la ville, et non point aux officiers du roi pour avoir la réponse à leur sommation de la veille.

Les bailli, lieutenant, receveur, échevins, manants et habitants de la ville en grand nombre, se rendirent au-devant des deux chevaliers, et avec eux le procureur du roi. Quand ils furent au-dehors de la barrière, les chevaliers leur déclarèrent incontinent qu'ils ne voulaient à aucun prix conférer ni besogner avec le procureur, qu'ils n'en avaient point mission. Le bailli leur répondit que s'ils ne voulaient point traiter avec les officiers du roi, ils n'avaient nulle raison de traiter avec lui. Sur ce, les chevaliers demandèrent ladite réponse. Le bailli, qui était absent quand ils s'étaient présentés la veille, leur demanda quelle réponse ils attendaient. Les deux che-

valiers lui déclarèrent alors qu'ils avaient charge et commandement de la part de Mgr. le comte de Saint-Pol de lui livrer la ville et terre de Mortagne, qui précédemment avait été engagée avec d'autres, et que pour ce motif ils la voulaient ravoir. Ils montrèrent alors au bailli une lettre scellée et signée de la main de Mgr. le comte de Saint-Pol, adressée au bailli, contenant que, pour certaines divisions existant alors en ce royaume, il le requérait de mettre en sa garde la ville et terre de Mortagne. Lecture fut faite de ces lettres, mais les sieurs de la Hovardrie et du Mez en refusèrent copie au bailli et exigèrent une réponse immédiate.

Là-dessus, les bailli et hommes de loi se consultèrent, et le procureur du roi dit et démontra aux chevaliers que ce qu'ils demandaient là n'était pas peu de chose, qu'ils s'en adressaient « petitement » à eux à qui la chose ne compétait pas, que d'ailleurs ils n'étaient que les officiers et sujets du roi, auquel ils avaient fait serment de lui garder sa ville et terre de Mortagne, que cette ville, le roi l'avait rachetée et acquittée à Monsgr. le duc de Bourgogne, qu'elle avait été mise solennellement en la main et jouissance du roi par les commissaires du roi et de Monseigneur le duc, que conséquemment les hommes de loi de Mortagne ne devaient pas obtempérer à la sommation des deux chevaliers sans savoir le bon plaisir du roi. Le procureur leur promit d'en référer au chancelier de France, afin d'aviser.

On remontra encore aux sires de la Hovardrie et du Mez, que naguère Monseigneur de Charolais, en présence du comte de Saint-Pol, avait déclaré au bailli de Tournay n'avoir aucunement l'intention de faire déplaisir audit bailliage « par monstres ni aultrement. »

Immédiatement après cette réponse, les chevaliers dirent qu'ils la feraient connaître au comte de Saint-Pol, et ils se retirèrent « demonstrant être malcontents. »

Ces faits se passaient le 6 et le 7 mai. Le 17 du même mois, le comte de Saint-Pol, seigneur de Hautbourdin, traversait l'Escaut à Hollain, à la tête d'une dizaine d'hommes d'armes, et s'emparait sans coup férir de la place de Mortagne. La veille, Philippe de Lalaing avait renouvelé les sommations déjà faites par les sires de la Hovardrie et du Mez (1).

Un sire de la Hovardrie assista au siége de Venloo en 1473. Il figure pour une somme de 80 livres dans la liste des récompenses accordées par le duc de Bourgogne, après la prise de cette ville (10 septembre 1473) (2).

Bientôt Charles-le-Téméraire se précipita dans les excès qui devaient creuser le tombeau de sa famille. Lors du fameux siége de Neuss près de Dusseldorf en 1475, Antoine de la Hovardrie (3) et le vicomte de Soissons se distinguèrent contre l'opiniâtreté des assiégés; dans une rencontre « cruel et aspre » qui eut lieu sous les murs de cette ville entre les Allemands et les Bourguignons, le vicomte de Soissons et Antoine de la Hovardrie « besognèrent haultement et eurent leurs chevaux effondrés » (4).

Antoine de la Hovardrie assista à cette journée de Nancy où s'écroula l'édifice si laborieusement élevé par Philippe-le-Bon. On n'a que des on-dit sur les derniers moments de Charles-le-Téméraire. On raconte que le sire de Cité soutint le duc, qui avait reçu un rude coup de

(1) *Documents historiques inédits,* publiés par M. Champollion-Figeac, dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France,* t. II, pp. 246-49 et ailleurs.

(2) *Bulletin de la Commission royale d'histoire,* 2e série, t. VII, p. 54.

(3) Antoine de la Hovardrie assista, en 1473, au tournoi de Valenciennes, donné à l'occasion de la solennité du chapitre de la Toison d'Or, tenu dans cette ville, au mois de mai de cette année. — D'Oultreman, *Histoire de Valenciennes,* p. 178.

(4) Sueyro, *Anales de Flandes,* t. II, p. 522. — *Chroniques de* Jean Molinet, éd. Buchon, t. Ier, p. 108.

hallebarde et qui retourna ensuite au combat. Puis le sire de Cité ayant été blessé à mort, Antoine du Chastel, seigneur de Montgobert, remit jusqu'à trois fois au duc Charles le collier de l'ordre de la Toison d'or, qui était tombé de son col (1).

Nous ne trouvons pas le nom des frères d'Antoine dans cette lutte suprême de Charles-le-Téméraire contre les Suisses et leurs alliés. Les événements qui suivirent la chute de la puissance bourguignonne, donnent tout lieu de croire cependant que ses frères combattaient à ses côtés.

Immédiatement après la mort du duc de Bourgogne, Louis XI fit marcher une armée vers le Nord. Déjà les Français étaient arrivés sur les bords de la Somme. Le conseil de la ville de Mons jugea qu'il était temps de se préparer à la résistance. Le 25 janvier 1477, le conseil de cette ville agita la question de la fortifier contre une attaque éventuelle des Français. On y dit qu'il serait bon de « faire ouvraiges de fosseryes et palis, planter sur les tierrées entre les fosses hors la ville emprès les murs. » On y représenta également qu'Antoine de la Hovardrie, qui avait assisté aux siéges de Neuss et de Nancy et vu de pareils travaux de défense, s'y connaissait bien et serait heureux de donner son avis à ce sujet. Le conseil résolut de confier le soin de ces travaux de fortifications à Antoine de la Hovardrie, auquel on adjoignit plusieurs autres personnes compétentes (2).

Dans la séance du 15 février suivant, le bailli de Hainaut annonce qu'il a reçu l'ordre de presser le départ des gens de guerre du pays, et il fait la dénomination des dix lances qu'il se propose de lever pour combattre

(1) Sueyro, *Anales de Flandes*, t. II, p. 362.

(2) Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, t. I, 1re série, pp. 6-7.

l'ennemi. Parmi ces lances figure Antoine de la Hovardrie (1).

Antoine prit part à cette expédition contre les troupes de Louis XI. Le bâtard de Rebecque, Hector de Courouble et Michault Jenneton, hommes d'armes, Hacquinet, Lefèvre et Pierot, archers du seigneur de la Hovardrie, furent même faits prisonniers par les Français à Favareg. La duchesse écrivit au magistrat de Mons pour réclamer leur mise en liberté. Ces lettres furent lues dans la séance du 3 avril 1477, le jour même qui vit les têtes d'Hugonet et d'Humbercourt rouler sur l'échafaud (2).

Le mardi de Pâques (8 avril 1477), une grosse bande de Français fit une course devant Valenciennes. Les nobles qui se trouvaient dans la ville, avec des gens de guerre, paysans et manans, en sortirent en bonne ordonnance, et se rangèrent en bataille, attendant les Français. Ceux-ci, qui étaient partis dans la journée même de Solesmes, y retournèrent bientôt. Le jeudi suivant, les Valenciennois, fort animés contre les Français, levèrent étendards et guidons pour aller leur offrir la bataille; ils assemblèrent picquenaires, archers, arbalétriers, couleuvriniers et arquebusiers, et se mirent au nombre de deux à trois mille combattants, sous la conduite du seigneur d'Aimeries, grand-bailli de Hainaut, des seigneurs de Boussu, de Ligne, de Barbençon, de la Hovardrie et du petit Salezar, et marchèrent de grand courage vers Solesmes pour combattre les Français; mais ceux-ci, instruits de leur approche, quittèrent ce village pour aller assiéger Bouchain (3).

Au mois de juillet suivant, les troupes de Louis XI

(1) Ibid., p. 28.

(2) Ibid., p. 79.

(3) Jean Molinet, t. II, p. 28. — Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. IV, p. 405, éd. des Bibliophiles de Mons.

vinrent assiéger la ville de Valenciennes, et ravager tout son territoire. Pendant ces excès, plusieurs seigneurs, entre autres ceux de Ligne, de Boussu, de Maingoval, de Barbençon, Messire Lionnel de la Hovardrie, Claude de Chimai, Antoine de la Hovardrie, Rondelet et la communauté de Valenciennes, livrèrent plusieurs escarmouches à leurs adversaires, et sans perdre beaucoup des leurs, ils firent prisonniers des hommes d'armes et faucheurs « qui estrangement furent festoyés dans la ville » (1).

Lyon du Chastel de la Hovardrie contribua beaucoup, le 1er août suivant, à la prise d'assaut de la ville de Saint-Amand, suivie de la défaite de la garnison française qui l'occupait. Malheureusement, cette ville eut beaucoup à souffrir de ces événements; elle fut livrée aux flammes, et la plupart des archives de l'abbaye furent consumées.

A partir de cette époque, nous n'entendons plus parler de Lyon de la Hovardrie. Quant à son frère Antoine, seigneur de Montgobert en Valois et de Villers-le-Héron, il suivit l'exemple des principaux gentilshommes et officiers de Charles-le-Téméraire; et nous le trouvons en 1481, conseiller et chambellan de Louis XI (2). Son épée étant désormais inutile à l'héritière de Bourgogne, il l'avait déposée, pour entrer aux conseils du monarque dans les domaines duquel se trouvait enclavée sa seigneurie de Montgobert.

Le frère de Lyon et d'Antoine, Gérard de la Hovardrie eut une existence fort dramatique. Lors la guerre dite de Tournay (1477-78), nous voyons Gérard de la Hovardrie figurer dans l'armée de Marie de Bourgogne contre les

(1) Jean Molinet, t. II, p. 75. — Vinchant, t. IV, p. 418, éd. cit.

(2) *Documents historiques inédits*, publiés par M. Champollion-Figeac, qui cite *le Cabinet généalogique;* t. II, p. 246, en note.

Tournaisiens, ce qui s'explique parfaitement, le domaine de Gérard ne faisant point partie du Tournésis. Le 6 avril 1478, Gérard de la Hovardrie fut fait prisonnier par les Tournaisiens sous les murs d'Audenarde et emmené à Tournay. Les circonstances de cette capture ont été assez mal exposées jusqu'ici par nos historiens. On a voulu dramatiser encore une existence déjà trop dramatique. Nous suivrons dans l'exposé de ces faits une chronique contemporaine récemment publiée, le *Calendrier des guerres de Tournay*, par Jean Nicolaï.

Lundi 6 avril 1478, à l'ouverture des portes, les capitaines de Tournay et presque toute la garnison sortirent de la ville et se dirigèrent vers Audenarde, où ils gagnèrent les tranchées, boulevards et barrières sur la chaussée de Leupeghem et allèrent jusqu'aux fossés tournants devant la porte de Pamele. Ceux d'Audenarde sortirent pour les repousser; mais ce n'était que l'avant-garde, le gros de l'armée était encore derrière. Gérard de la Hovardrie, « faisant le capitaine » (1), était sorti sans armes, ayant seulement en main une javeline, et il s'occupait de mettre en ordonnance tout le populaire de la ville d'Audenarde, ainsi que la garnison. Les Français, voyant les Flamands comme sans ordonnance, donnèrent sur eux avec tant d'impétuosité qu'ils en tuèrent plusieurs, les mirent aussitôt en désarroi, firent prisonniers Gérard de la Hovardrie

(1) Il est assez singulier que les comptes de la ville d'Audenarde ne fassent aucune mention de Gérard de la Hovardrie. En 1477, le capitaine de la ville était le seigneur de Pamele; celui de la garnison, Gautier van Hoyen; et celui du château, Pierre Mettencye. En 1478, il n'est pas fait mention du capitaine de la garnison. Voici cependant un passage relatif à cette attaque des Tournaisiens : « Item, betaelt Jan Wanten ende Lieven Van der Crayen, van dat sy schoten met bossen als die van Dornycke voor de stede waren, ten tween oft ten drien reysen, elken xii sch. p. — xxiiij sch. p.

Nous devons ces renseignements à notre obligeant et savant ami, M. Éd. Van Cauwenberghe.

et d'autres, et les emmenèrent à Tournay avec un grand nombre de paysans, plusieurs juments et autres bêtes à largesse. Gérard de la Hovardrie eût été occis, s'il ne se fût écrié être noble, et s'il n'eût promis deux mille écus d'or pour sa rançon (14,000 florins de nos jours, selon Hoverlant) (1).

On a écrit que Gérard de la Hovardrie fut vendu 2,000 écus d'or sur l'une des places de cette ville où sa femme (il fallait dire sa mère), Anne de Mortagne, comptait pour aïeux une longue suite de châtelains. Comme le passage de l'auteur tournaisien sur lequel on s'appuie, renferme plusieurs erreurs matérielles, nous révoquons le fait en doute. D'ailleurs, s'il était constant, la chronique de Nicolaï ne l'eût certes point passé sous silence.

Bien au contraire, le 11 juin suivant, nous voyons les *Chievetains* de cent lances chacune, Jean le Blond et Orriole, sortir de la ville de Tournay par la porte de Saint-Martin, emmenant avec eux vers le roi de France, Gérard de la Hovardrie et plusieurs autres prisonniers (2). Gérard n'avait donc pas été vendu à l'encan le 3 avril avec Copin Van der Burgh. Du reste à cette date, il n'était pas encore prisonnier.

Le samedi 27 octobre au matin, arriva à Tournay par l'Escaut un baquet apportant 40 sacs de gros sel, 14 aimes de vin aigre, 7 tonneaux de savon, plusieurs pots et *cuvelles* de beurre, bonne quantité de *moullues* (morues) et de fromages, tant d'Angleterre que d'Audenarde, le tout appartenant à Gérard de la Hovardrie, alors prisonnier du roi, auquel les seigneurs et gouverneurs de la ville d'Audenarde « avaient accordé et promis le admener à

(1) MS. Nicolaï, publié par feu M. Hennebert, p. 233.
(2) Ibid., p. 267.

Tournay pour gaigner quelque partye de la ranchon dudit Grard » (1).

Nous ignorons à quelle époque Gérard recouvra sa liberté. Dans la liste des nobles et fieffés qui ont promis de servir le duc de Bourgogne en 1486, nous trouvons les mentions multiples qui suivent :

« ... Gérard de la Hovarderie... Monsieur de la Hovarderie... Gérard de la Hovarderie » (2).

L'an 1488, les Gantois, révoltés contre l'archiduc Maximilien, allèrent assiéger le château d'Helchin où se tenaient certain nombre de compagnons, qui attendaient du secours de ceux de leur parti. Ceux-ci, en voulant approcher pour faire lever le siége du château, se noyèrent au nombre de vingt-quatre à trente. Gérard de la Hovardrie, auquel une chronique flamande donne le nom de capitaine, se trouvait dans le château d'Helchin. Après la reddition du château, il fut conduit à Gand, et depuis décapité, selon Molinet (3). Les termes dont se sert la chronique de Courtrai (4), sembleraient autoriser la version que Gérard fut décapité à Helchin même. Il n'en est rien. Au reste, la même chronique place à tort au mois de juillet un événement qui s'est passé en février.

Voici ce que nous croyons la vérité sur la fin tragique de Gérard de la Hovardrie. Le 20 du mois de février, les Gantois, soulevés contre leur comte, s'assemblèrent au Marché du Vendredi. Maximilien, qui se trouvait à Gand, se rendit sur cette place, suivi de quelques chevaliers, espérant que sa présence imposerait aux mutins; mais sa

(1) Ibid., p. 346.

(2) Comte de Saint-Genois, *Mon. anciens*, vol. I, p. 896.

(3) Éd. Buchon, t. III, p. 421.

(4) « In de maend julius, de Gentenaers belegeren het kasteel van Helkin, 't geene zy naer eenigen tyd inneémen, en doen den kapiteyn Gerard de la Houverderie onthoofden. » *Jaerboek der stad Kortryk*, tweede deel, bl. 182.

position y devint tellement désespérée que, pour défendre la vie de leur prince, les chevaliers se virent obligés de se jeter l'épée à la main au milieu de la mêlée. Trop faibles pour résister aux révoltés supérieurs en nombre, les chevaliers durent battre en retraite jusqu'au pont des Chaudronniers. Là, Gérard de la Hovardrie reçut un coup qui le jeta à bas de son cheval. Les révoltés se précipitèrent sur lui, et lui tranchèrent la tête, qu'ils plantèrent sur une pique pour la promener par les rues de la ville (1).

Gérard fut enterré dans l'église du couvent des Augustins de Gand, sous une pierre décorée de ses armoiries et de celles de sa mère. Le manuscrit de Gailliaert (2), qui donne son épitaphe, porte en marge : « Ce seigneur, comme disent les religieux, fut décapité. » Il est évident qu'il ne peut être ici question d'une décapitation qui serait la suite d'une trahison ou d'un crime. C'est une exécution sommaire faite par la populace un jour de rébellion.

Gérard de la Hovardrie avait épousé Agnès de Saint-Genois. Son petit-fils Jacques fut nommé commissaire des montres ou revues de la garnison de Tournay par lettres du 7 avril 1545. Voici ces lettres :

« Marie, par la grâce de Dieu, reine douairière de Hongrie, de Bohême, etc., régente.

» Très cher et bien aimé, Nous vous réquerons et néanmoins de par l'empereur mon seigneur et frère, ordonnons vous transporter au château de Tournay, pour illec faire les montres et revues de cent compagnons de guerre, piétons, en ce compris les doubles payes y tenant garnison, auquels sera par le trésorier de guerre ou son commis fait paiement de six mois de leurs gages, finies le dernier jour de mars dernier. Et en faisant lesdits montres, prendrez

(1) Renseignements particuliers.

(2) Communication de M. le baron d'Ablaing van Giessenburg.

le serment de chacun desdits piétons, pour savoir s'ils et chacun d'eux ont servi tous lesdits six mois, pour selon ce les payer. Aussi si le nombre d'iceux piétons a toujours été plein. Aussi quant aucuns ont été morts ou cassés, combien de temps il y a eu avant que leurs places soient remplies; s'il n'y a nuls mal conditionnés, ou notés et suspects soit de lutherie, mutinerie, blasphèmes, ou autre mauvais affaire, pour par vous y être remédié, ou nous en avertir. Prendrez aussi garde s'ils sont armés, enbâtonnés et accoutrés comme à leur état appartient, et dudit payement signer rolle des montres en la manière accoutumée, pour l'acquit dudit trésorier de guerre, faisant au surplus tout ce que bon et léal commissaire doit et est tenu de faire, et que Sa Majesté et Nous, avons en vous la confidence. A tant, très cher et bien aimé, Notre Seigneur vous ait en garde.

» De Bruxelles le 7e jour d'avril 1545, avant Pâques.

» Marie.

» Vereycken. »

« Suscription. Notre très cher et bien aimé le seigneur de la Hovardrie et de Cavrines » (1).

Des six enfants de Jacques du Chastel, un seul lui survécut, Nicolas, qui acquit la seigneurie de Hautbourdin et d'Emmerin. Après Nicolas, la famille se divise en deux branches, dont la cadette porte plus spécialement le nom de du Chastel d'Inglinghem.

François du Chastel, fils aîné de Nicolas, laissa trois fils et deux filles. Deux de ces fils moururent au service militaire, à l'âge de vingt-cinq ans.

L'aîné, François du Chastel, connu sous le nom de vicomte d'Emmerin, se distingua par sa valeur pendant la première période de la guerre de Trente-Ans. Avec le grade

(1) Archives de la famille du Chastel.

de capitaine de cent cuirasses au service de l'Empereur, il fit toutes les campagnes de la guerre contre les révoltés de Bohême. Au commencement de l'année 1620, l'armée impériale se trouvait sous le commandement de Charles de Longueval, comte de Bucquoy. Dans cette guerre mémorable, les compagnies wallonnes soutinrent glorieusement leur antique réputation de bravoure. Les forteresses de Krems, de Melck et de Reniez étaient alors gouvernées par trois capitaines wallons, les sieurs d'Assignies, de Haynin et d'Andelot. Le comte de Mansfeld, le comte de Starhemberg, et d'autres maréchaux de camp de l'armée de Bohême, entreprirent le siége de ces forteresses. Nos trois capitaines wallons, avec leurs compagnies seulement, et celles des sieurs de Longueval, d'Emmerin (du Chastel) et d'Allamont, s'y maintinrent si vaillamment que force fut aux ennemis de se retirer avec de grandes pertes, nonobstant leurs pétards, escalades, batteries et tous autres efforts de guerre qu'ils avaient pu imaginer.

Le 12 février de la même année, le comte de Bucquoy avec quelques cornettes wallonnes et allemandes et cinq compagnies d'infanterie wallonne, chargea si furieusement les ennemis à Langlouis près de Krems, qu'il les chassa de leur poste et les fit battre en retraite jusqu'à Hornes.

C'est là que le 1er mars, le comte de Bucquoy alla de nouveau chercher les ennemis, afin de parvenir à les défaire complétement. Bien qu'il fût campé dans une position tout à son avantage, il ne laissait pas de harceler l'ennemi de tous côtés. Le sieur de Miraumont, son sergent-major, eut ordre d'attaquer un poste des ennemis, poste qu'il paya de sa vie. Cependant le baron d'Ugy, le vicomte d'Emmerin (du Chastel), les sieurs d'Andelot, d'Allamont, de Haynin et d'Arlois, capitaines wallons d'infanterie, posés en divers lieux, furent chargés de donner de leur côté pour favoriser les escarmouches de la cavalerie wal-

lonne, laquelle, venant en rase campagne, mit en déroute cent mousquetaires et deux cents chevaux ennemis, et fit prendre la fuite à un bataillon de douze cents fantassins, contraint d'abandonner son artillerie.

Sur la fin du mois d'avril, Bucquoy attaqua encore ses adversaires aux environs de Sonenbergh. La cavalerie wallonne et allemande et six cents mousquetaires wallons, conduits par le vicomte d'Emmerin, et les sieurs de Villiers et des Masures, donnèrent sur un logement des révoltés qui fut entièrement rompu, et en laissèrent une grande partie sur la place. Après cette victoire, Bucquoy rentra dans son quartier de Langlouis, pour y attendre les forces qu'on levait de tous côtés pour l'empereur.

Lorsque, le 8 novembre 1620, l'armée impériale, sous les ordres du comte de Bucquoy et du duc de Bavière, défit l'armée protestante sous les murs de Prague, nos compagnies wallonnes décidèrent du sort de la journée. On les plaçait au premier rang, parce que, dit un historien, c'étaient des gens qui ne reculaient jamais. Les capitaines de Villiers et des Masures périrent dans cette bataille.

Au mois d'août 1622, le théâtre de la guerre fut transporté dans nos provinces. Mansfeld, après avoir traversé les Ardennes françaises, pénétra dans le Hainaut. Dom Gonzalès de Cordoue, qui commandait alors l'armée impériale, fit diligence pour couper le chemin à Mansfeld. Les deux armées se rencontrèrent le 29 août, dans les plaines de Fleurus, à quelques lieues de Waterloo. Là eut lieu une des plus terribles batailles qui aient ensanglanté nos plaines. François du Chastel, vicomte d'Emmerin, qui avait suivi l'armée de Gonzalès, s'y distingua d'une manière toute spéciale : il fut tué au moment où, après avoir enlevé lui seul deux cornettes à l'ennemi, il retournait pour en conquérir une troisième (1).

(1) *Histoire générale de la rébellion de Bohême* (par C. Malingre, historio-

Les restes mortels de ce vaillant soldat furent inhumés à la Hovardrie. Nous avons déjà donné l'inscription historique que porte son tombeau. Les mots *vacillantes Austrios,* font sans doute allusion à la révolte des États d'Autriche contre l'empereur en septembre 1619; les autres mots *feroces Ungaros,* rappellent les ravages exercés par les Hongrois en Hongrie et en Autriche, après la mort du comte de Bucquoy. Quant aux mots *rebelles* (et non *robiles*) *Boemos,* ils résument toute cette période de la guerre de Trente-Ans (1).

Nicolas du Chastel, frère du précédent, et après lui vicomte d'Emmerin, suivit ce glorieux exemple. Il mourut de la fièvre à Namur (le 15 novembre 1631), à l'âge de vingt-cinq ans, revêtu du grade de capitaine de 200 soldats au service de Sa Majesté Impériale. C'est sa tombe qui fait le pendant de celle de François du Chastel dans le chœur de l'église d'Howardries. Nous croyons que les mots qui se lisent sur cette tombe, *profanis armis exutus sacris indutus,* doivent s'entendre dans un sens figuré.

Robert-François, frère puîné des deux précédents, eut deux fils qui suivirent la même carrière : Maximilien-Lamoral, capitaine, mort à Venise en 1688, et Jacques-Casimir, lieutenant au service de Hollande, mort à Gand l'année suivante.

Leur neveu, Charles-Marie du Chastel, fut capitaine,

graphe). Paris, 1623, pp. 313, 314, 315, 685 et 901. — Buzelin, qui écrivait en 1623, dit de cette mort du vicomte d'Emmerin : « Emerinensis vicecomes perquam generosè nuper in pugnâ cecidit, dum se pro patriæ defensione Mansfeldianis copiis Hannoniam ingressis, Gondisalvum Cordubensem secutus, fortiter opponit. » *Gallo-Flandria,* t. I, p. 88. — Cette bataille se livra le 29 août, et non le 30, comme le disent presque tous les manuels modernes. Nous y avons été trompé nous-même. La réflexion que nous avons faite au sujet du tombeau du vicomte d'Emmerin, n'a donc pas de raison d'être.

(1) Il est assez étrange que M. Rahlenbeck n'ait pas seulement cité le nom de notre vaillant chevalier dans les *Belges en Bohême.*

TOMBEAU DE NICOLAS DU CHASTEL VICOMTE D'EMMERIN, DANS L'EGLISE D'HOWARDRIE.

puis colonel aux gardes wallonnes en Espagne. L'an 1703, la ville de Gibraltar, après avoir soutenu un long siége, fut contrainte de se rendre aux flottes d'Angleterre et de Hollande. Le conseil d'Espagne voulant la reprendre, le marquis de Villadarias l'assiégea à la fin de novembre 1704, mais inutilement. C'est au siége de cette ville que fut tué le colonel Charles-Marie du Chastel (1).

Robert-François eut pour fils aîné Ferdinand-François, qui procréa Robert-Antoine-Joseph, comte du Chastel de la Hovardrie et du Saint-Empire. Un des fils de ce dernier, Denis-Jean-Joseph, capitaine au service de Hollande, mourut à Bréda le 6 octobre 1749. Il est inhumé dans la grande église de cette ville.

Un neveu de Denis, Ferdinand-François, servit comme officier dans les gardes wallonnes en Espagne.

Plus près de nous, Ferdinand-Ernest-Antoine-Marie-Joseph-Albéric, né en 1760, servit comme capitaine dans le régiment d'Orléans, cavalerie, au service de France; puis par décret du congrès souverain des États Belgiques, du 7 septembre 1790, il fut élevé au grade de lieutenant-colonel des dragons n° 1. En 1816, il fut nommé membre de l'ordre équestre de la province de Hainaut.

Son frère, Robert-François-Charles-Henri-Marie, dit le comte Henri, officier aux gardes wallonnes en Espagne, fut promu au grade de lieutenant-colonel d'infanterie espagnole, par arrêté du roi Charles III du 28 janv. 1786. Rentré dans sa patrie avec sa démission, il fut nommé, par décret du congrès souverain des États Belgiques, colonel du régiment d'infanterie n° 4 (régiment de West-Flandre). Ce qui manqua surtout à la révolution brabançonne, ce fut une direction unique. Le congrès et Van der Meersch se disputaient la conduite des opérations militaires.

(1) *Annales d'Espagne*, par don Juan Alvarez de Colmenar, t. III, pp. 3 et 4.

Le comte du Chastel vit bien que cette position n'était pas tenable. Il donna sa démission.

Le comte Henri laissa trois fils, qui tous embrassèrent la carrière des armes, et qui tous trois furent à Waterloo.

L'aîné, le comte Albéric, le seul survivant, né à Tournay en 1788, entra au service de France en 1809, en qualité de sous-lieutenant au deuxième de chasseurs à cheval, pour lors en garnison à Tournay. Il fit glorieusement les dernières campagnes de l'Empire, et fut grièvement blessé dans la fameuse retraite de Moscou, où il ne dut la vie qu'au dévouement de deux de ses compatriotes : Morin, de Gand, et Quintin, de Bruyelles. Lors de la formation du royaume des Pays-Bas, le comte Albéric quitta le service de France avec démission honorable comme capitaine-adjudant-major de hussards. Rentré dans sa patrie, il fut nommé par arrêté de S. A. R. le prince souverain, du 16 novembre 1814, capitaine de carabiniers, puis en 1815 aide-de-camp de S. A. R. le prince d'Orange, et major du deuxième régiment de cuirassiers. Le 16 juillet 1819, il fut nommé adjudant du roi des Pays-Bas. Il quitta volontairement le service militaire en 1820. Le comte Albéric est chevalier de la Légion d'honneur, grand'croix de la couronne de Chêne et commandeur du Lion Néerlandais (1).

Camille, frère du comte Albéric, né à Tournay en 1791, entra au service des Pays-Bas et fut nommé le 16 novembre 1814 capitaine aux hussards de Croy. Il fut tué à la bataille de Waterloo. Le roi des Pays-Bas, pour témoigner au père du capitaine du Chastel combien il était sensible à la douleur que devait lui causer la perte de son fils,

(1) Le comte Albéric est le seul en faveur duquel nous nous soyons écarté de notre résolution de ne parler que des morts. Mais d'un côté, nous ne pouvions raisonnablement l'isoler de ses frères; de l'autre, les événements auxquels il a été mêlé comme soldat, sont déjà loin de nous. Au reste, nous n'avançons que des faits officiels.

chargea le lieutenant-général chancelier de l'ordre royal de Guillaume, de lui faire parvenir en son nom la lettre que voici :

La Haye, le 21 octobre 1815.

« Monsieur le comte !

» Monsieur votre fils est mort dans une de ces batailles glorieuses qui ont assuré l'indépendance du pays. Il s'est distingué par sa bravoure et son activité aux yeux de S. A. R. le Prince d'Orange, qui regrette vivement d'être privé à l'avenir des services d'un jeune homme qui promettait de les employer au bien de la patrie.

» Je suis autorisé à vous transmettre ce témoignage honorable.

» La douleur que vous devez ressentir, Monsieur le comte, de la perte de votre fils n'est pas facile à soulager; il n'y a que le temps qui puisse la diminuer; vous trouverez cependant déjà des consolations dans la certitude que vous avez des regrets que sa mort a laissés au roi et à l'armée.

» Veuillez agréer, etc. »

Le troisième frère, le comte Adolphe, entra au service des Pays-Bas en 1815, dans le même régiment que son frère Camille, qu'il vit tomber à Waterloo. Il quitta le service en 1826, et mourut à Wez le 13 février 1845.

Au commencement du XVIII[e] siècle, la famille du Chastel de la Hovardrie se divise de nouveau en deux branches. Denis-Jean-Joseph, dont nous avons déjà dit un mot, est la souche de la branche cadette. Denis-Jean-Joseph était, en 1745, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Birckenfeldt, au service de Hollande. En cette qualité, il se distingua par sa brillante valeur à la bataille de Fontenoy, le 11 mai de cette année, où il fut grièvement blessé, ainsi que le 11 octobre 1746 à celle de Rocour, près de Liége. Il mourut de ses blessures le 6 octobre 1749, à Bréda,

étant capitaine de cavalerie au service de la république batave.

Denis-Jean-Joseph laissa quatre fils, tous militaires. L'aîné, Henri, officier au service de la Reine de Hongrie, fut tué pendant la guerre de Sept-Ans, sous les murs de Prague, le 6 mai 1757. Le cadet, Eugène, officier au même service, fut mortellement blessé et mourut à Bruxelles le 10 août 1762. Le plus jeune, Casimir, périt aussi à l'un des siéges de Prague.

Le troisième fils, Denis-Pierre-Dominique, le seul que la guerre ait épargné, naquit à Harlem le 16 juillet 1748. Il prit de bonne heure du service dans l'armée du Stathouder. Plus tard, il passa au service de France, dans le régiment de Nassau-Siegen, infanterie, levé par le prince Louis de Nassau en vertu d'un décret du 16 août 1779; puis dans le régiment de cavalerie Royal-Allemand, où il était lieutenant en premier en 1787. Lors de la révolution brabançonne, il quitta le service de France comme capitaine, et vint prendre sa part des dangers de la patrie. Le congrès souverain des États Belgiques accepta ses offres, et le nomma au grade de colonel du régiment des dragons du Hainaut. Il déploya dans ces fonctions difficiles la plus grande énergie et une fermeté à toute épreuve. Il fut porté sur la liste des personnes proposées pour former le conseil qui devait juger les actes du général Van der Meersch.

A la rentrée des Autrichiens, il partit pour l'Angleterre, et ne revint aux Pays-Bas qu'après la conquête de ce pays par les Français. Il occupa dès lors diverses fonctions administratives.

Le comte Denis du Chastel s'était marié deux fois. La seconde épouse lui donna pour fils aîné :

Pierre-Dominique du Chastel, né à Liége le 7 avril 1776. D'un caractère qui dénotait son origine, dit M. Vigneron,

le comte Pierre du Chastel embrassa la carrière des armes à l'âge de dix-neuf ans, le 21 janvier 1795, et entra comme volontaire aux chevau-légers de Latour, commandés alors par le colonel de Rol. Dans les rangs de soldats aussi accomplis, son jeune courage ne tarda pas à se développer encore, et le 7 mai 1795, dans un combat acharné qui eut lieu aux environs de Bamberg (Bavière), sa brillante valeur ayant été remarquée de toute l'armée, il mérita et obtint l'épaulette de sous-lieutenant.

Le comte du Chastel conquit presque tous ses grades à la pointe de l'épée. Il fit toutes les campagnes autrichiennes. Dans la guerre qui éclata en 1800, il fut constamment placé aux avant-postes, se couvrit de gloire, ainsi que le régiment entier des dragons de Latour, à la bataille d'Ehingen, et reçut en récompense le brevet de lieutenant en premier le 27 mai de la même année.

Nommé capitaine le 1er décembre 1807, il assista en 1809 aux journées d'Abensberg, d'Eckmülh, de Ratisbonne, d'Essling et de Wagram, et fut nommé chef d'escadron le 1er octobre 1809.

Le comte Pierre du Chastel se distingua tout particulièrement devant Dresde en 1813. Un certificat du général comte Hardeg constate un fait d'armes honorable pour lui : « Le 26 août, dit ce certificat, lors de l'attaque des retranchements ennemis près de Dippoldiswalderslag, devant Dresde, une forte colonne ennemie débouchant tout à coup près de Freibergerslag, força nos troupes à se replier sur leurs positions primitives. Je m'empressai d'accourir à la tête d'une troupe de fantassins et de quelques canons, afin de pouvoir protéger cette retraite.

« Je gardai et voulus conserver les abords du village de Rukwitz, je trouvai dans cette position le capitaine du Chastel, qui, voyant l'ennemi s'avancer, de son propre mouvement et sans aucune autorisation, s'était porté à la

tête d'un escadron des chevau-légers de Vincent (dragons de Latour), et avait pris position pour défendre le passage. Son attitude était si ferme, si décidée; elle intimida l'ennemi à tel point que nous pûmes ranger notre artillerie et notre infanterie devait Rukwitz et protéger de la sorte notre retraite dans notre position.

» Je me sens obligé d'attester par les présentes combien dans ce moment précieux le comte du Chastel, par la fermeté de son attitude, a favorisé la réussite de la manœuvre » (1).

Le comte du Chastel fit avec distinction la campagne de 1814 en France, et se fit remarquer dans une charge de cavalerie aux environs de Mâcon. Il quitta le service d'Autriche cette même année, avec démission honorable comme capitaine-commandant d'escadron, et lors de la création du royaume des Pays-Bas, il entra dans l'armée de sa patrie en qualité de major au 2me régiment de carabiniers belges (7 septembre 1814). Il fut chargé, le 10 avril 1815, de former le régiment de cuirassiers n° 9, mission dans laquelle il déploya autant de savoir que d'énergie. Nommé successivement adjudant du roi le 8 septembre 1820, lieutenant-colonel en 1822, colonel-commandant le régiment de cuirassiers n° 3 en 1826, vice-grand-écuyer du roi des Pays-Bas en 1829, il demeura au service de ce souverain après les événements de 1830, et par arrêté du 13 février 1834, fut élevé au grade de général-major de cavalerie. Devenu plus tard grand-veneur de S. M. le roi des Pays-Bas, il mourut à La Haye, le 17 juillet 1839, en laissant la réputation d'un cœur franc et loyal, qui joignait aux vertus militaires toutes les qualités qui forment les grands citoyens (2).

(1) Archives de la famille du Chastel.

(2) Ce que nous disons du comte Pierre du Chastel, n'est que le résumé de l'article que Mr H. Vicneron lui a consacré dans *la Belgique militaire*, t. II, pp. 253 à 260.

On nous cite un trait qui peint bien le comte du Chastel. S. M. Guillaume 1er voulut s'attacher les deux fils du comte en qualité de pages. Le comte refusa. Le roi lui ayant alors demandé s'il ne voulait pas voir ses fils au service de leur prince. « Ils doivent d'abord apprendre à être des hommes, répondit le général du Chastel. » Et les deux fils du comte du Chastel commencèrent par être de simples soldats.

En terminant notre tâche, avons-nous besoin de déclarer que n'avons voulu en aucune façon faire le panégyrique de la famille du Chastel de la Hovardrie? Si parfois notre récit semble prendre les allures d'une apologie préméditée, la faute n'en est pas à nous, la faute en est à l'histoire. Au reste, le récit du passé est la leçon de l'avenir, et il est bon de temps à autre de montrer aux fils ce que furent leurs pères. Le souvenir des services rendus par les aïeux est aujourd'hui la plus belle prérogative de la noblesse. Ce doit être aussi le plus puissant stimulant à bien faire.

APPENDICE.

—

ÉPITAPHES RELATIVES A LA FAMILLE DU CHASTEL DE LA HOVARDRIE.

Depuis l'impression de la seconde partie de notre travail, nous nous sommes rendu de nouveau à Howardries, et nous devons à la vérité de rectifier ici quelques erreurs qui nous sont échappées. L'inscription que Simon du Chastel fit placer en 1527 dans l'église de ce village, s'y trouve encore aujourd'hui, mais la chaux qui la recouvrait, la rendait difficile à remarquer. Elle est enchâssée dans la muraille de la chapelle à droite du chœur, ce qui reporte l'érection de cette chapelle à une date antérieure à l'année 1527.

Nous avons affirmé aussi que l'épitaphe d'Anne de Recourt portait ESPEUZE 3e de Messire Antoine du Chastel. Un examen plus attentif nous a prouvé qu'il faut lire ESPEUSe DE, etc.

Les armes d'Antoinette de Renty, dans la nef, portent une barre de bâtardise (de gueules), si mince que nous ne l'avions pas aperçue d'abord.

Enfin, par une étrange erreur, nous avons dit que le portail est terminé supérieurement à anse de panier. La gravure qui accompagne notre travail, servira de rectification à cette assertion inexacte.

Le vœu que nous exprimions, en terminant la seconde partie de ce travail, sera bientôt exaucé. Depuis, nous avons vu replacer, sous l'intelligente direction de M. Bozière, le tombeau de Jeanne-Lamberte de Croy. Les autres tombes auront successivement leur tour. Il serait à dési-

rer que les deux tombeaux qui ornent le chœur fussent rehaussés au moyen d'une plinthe de vingt à vingt-cinq centimètres. L'effet qu'ils produiraient serait beaucoup plus grandiose.

Nous donnerons ici quelques détails qu'on ne trouve pas dans les généalogies, et qui n'ont pu avoir leur place dans le corps de notre récit.

Nous avons dit que Jacques du Chastel, enfermé selon quelques écrivains aux Marcottières du Quesnoy, devait avoir fait sa paix de bonne heure avec le comte de Hainaut. Une circonstance assez curieuse, c'est que, dans l'un des manuscrits de la sentence des échevins valenciennois, le nom de *Jakèmes dou Castiel* est gratté les deux fois qu'il s'y trouve (1).

Le village d'Estrées renfermait un château-fort qui fut brûlé en 1488 par les Français de la garnison d'Arras. Les seigneurs qui le relevèrent, furent créés comtes d'Estrées en 1623. La terre d'Estrées, qui avait appartenu à la maison de Châtillon, passa successivement dans celles de du Chastel de la Hovardrie, d'Ongnies et de Tenremonde (2).

Le 4 février 1585, Nicolas de la Hovardrie releva la seigneurie de Petit-Eyne, achetée de dame Jeanne de Montmorency, dame de Mastaing, au nom de son fils mineur, Jean de Jauche, seigneur de Mastaing. Cette seigneurie de Petit-Eyne était enclavée dans le village d'Hérinnes sur l'Escaut.

Charles-Alexandre-Menard du Chastel dit de la Hovardrie, chevalier, seigneur de Cavrines, releva la même terre le 15 juillet 1659, par suite de la mort de son père Antoine, vicomte de Hautbourdin.

(1) *Bull. de la Comm. roy. d'hist.*, 2e série, t. IV, p. 39.

(2) *Hommes et choses du Nord de la France*, p. 456. — Du Tilloeul, *Douai et Lille au XIIIe siècle*, p. 187, et *Petites histoires*, etc., p. 196.

Le relief en fut encore fait le 21 juin 1640, au nom de Jean-Marc-Antoine du Chastel, seigneur de Hautbourdin et seigneur de la Hovardrie par le décès de son père.

Cette terre passa ensuite par mariage dans la famille de Lannoy. Elle fut depuis possédée par Philippe-Augustin-Eugène, vicomte d'Hérinnes, doyen du chapitre de la cathédrale de Tournay, mort le 15 décembre 1783, puis par Jean-Jérôme le Clément du Vaulx, demeurant au village de Faucarmont en Normandie (1).

La seigneurie de Petit-Eyne relevait de la cour féodale du Perron d'Audenarde.

Nous placerons ici l'extrait suivant du registre de décès de la paroisse de Saint-Jacques, à Tournay, extrait dont la communication est due à M. le chevalier de Rasse, bourgmestre de cette ville :

« 1563. Le xiiij[e] jour (apvril) fut mis au sacrement d'extrême unction le filz Mons[r] de la Hovardrie, appellés Anthoine, et morut incontinent qu'il l'eubt esté administrés.

» Le xix[e] d°, pour avoir chanté deulx vespres des trespassés, etc., pour les deulx enffans Mons[r] de la Hovarderie, l'ung nommez Saincte du Chastel et l'aultre Anthonne du Chastel, escuyer et signeur des Espincelles et du Pont à dechy. Et lendemain xx[e] avoir chanté deulx grandes commend., puis aller quérir le dœl à la maison où il i heubt xxiiij flambeaux et deulx croix que portèrent xiij enffans noir vestus et xiij filles toutes blanches vestues, puis revenus à l'église furent chantez deux services sollempnelz, le premier fut chanté tous vestus des blans vellours, prose et luchons, et le second vestus des vellours noirs. Sy fut donnez à ceulx de l'église pour eulx ensam-

(1) Archives de la cour féodale du Perron d'Audenarde

ble recréer ung escus d'or de iiij lb. iiij s., et aux povres à l'enseigne fut donné iij rasières de bled converti en pain. »

Nous donnons ci-dessous quelques épitaphes inédites relatives à la famille du Chastel de la Hovardrie.

I. Dans la chapelle de la Croix, à gauche de la nef, à l'église des Augustins de Gand, se trouvait encastrée dans le mur une pierre bleue, ornée en chef des armes de du Chastel écartelées de celles de Mortagne, et contenant cette épitaphe :

CY DEVANT GIST NOBLE HOME
GÉRARD DU CHASTEL DICT DE LA HOVARDERIE,
EN SON TEMPS S^r DE CAURINES, LINSELLES ET BLATON,
FILS DE MONSEIG^r ARNOULT DU CHASTEL, CHLR, S^r DE LA HOVARDERIE,
AIX EN PEVELE, MONGOBERT EN VALOIS, ETC., ET DE DAME
ANNE DE MORTAIGNE, DICT D'ESPIERES, DAME DESD^ts
CAURINES, LINSELLES, ETC., DÉCÉDÉ LE XX^e DE FEBV^r
LAN XIIIJ^c IIIJ^XX VIIJ. POUR LEQUEL ET TOUS FIDELES CHUN
AN AUDICT JOUR SE CÉLÈBRERA P LE CONVENT
DE CÉANS UNG OBIT A IX LEÇONS, MESSE
SOLEMNELE ET COMENDON DES TRESPASSEZ, ET
ENFIN CY DEVANT LA SÉPULTURE SE DIRA LE
PSEAUME DE PROFUNDIS, DURANT LEQUEL OBIT
SERONT ALLUMEZ DEUX CHIERGES SUR L'AUTEL
DE CONVENT, DEUX CY DEVANT LA DICTE SÉPULTURE
CHUNE D'UNE LIVRE DE CIRE, ET LE DICT JOUR
AU DISNER SERONT DISTRIBUEZ AUX RELIGIEUX
SIX LOTS DE VIN. PRIEZ POUR LUY (1).

II. L'an 1595, on lisait dans la chapelle de Saint-Antoine de l'église d'Hérinnes sur l'Escaut, l'inscription suivante :

CHY GIST JEHAN DE MORTAIGNE, FRÈRE DE GÉRARD DE MORTAIGNE, CHLR, S^r DE CAVRINES, LINSELLES ET BLATON, ET DE DAME ANNE DE MORTAIGNE, AUSSY DAME DESD^ts LIEULX, LSPEUSE DE NOBLE HOMME ARNOULD DU CHASTEL, S^r DE LA HOVARDERIE, AIX-EN-PÉVÈLE, ETC. ICEULX GERARD, JEHAN ET ANNE, ENFFANS DE ROBERT DE MORTAIGNE, CHLR, S^r DESD^ts CAVRINES, LINSELLES ET BLATON, GISANT A S^t MARTIN EN TOURNAY, AUPREZ DE GÉRARD DE MORTAIGNE DICT D'ESPIERE CHLR S^r DUDICT CAVRINES

(1) Archives de la famille du Chastel. — MS. de Gailliaert. — MS. de Van Hoorebeke, de la bibliothèque de l'Université de Gand, t. IV, p. 218.

SON PERE, QUY FUT FILZ DE NOBLE HOMME ALARD DE MORTAIGNE, CHLR Sr D'ESPIERE, ETC., ET DE NOBLE DAME CATHARINE DE POTTES. POUR LEQUEL DICT JEHAN EN CESTE CHAPELLE DE St ANTHOINE SONT FONDÉES TROIS MESSES LA SEPMAINE A LA DISPOSITION ET PROVISION DU Sr DUDICT CAVRINES, ET UNG OBIT CHUN AN AU VIJe JOr DE SEPTEMBRE EN CESTE ESGLISE. ITEM LAN MIL CINCQ CENS UN, SYMON DU CHASTEL Sr DESDts CAVRINES ET AIX EN PEVELE, A FONDÉ CHUN AN XXe JOUR DE FEBURIER EN CESTE ESGLISE UNG OBIT POUR LAME DE GERARD DU CHASTEL DICT DE LA HOVARDERIE, Sr DESDs CAVRINES, LINSELLES ET BLATON, SON PÈRE QUI FUT FILZ DES SUSDt Sr DE LA HOVARDERIE, ET DAME DE CAVRINES. PRIEZ POr EULX ET POr TOUS FIDÈLES TRESPASSEZ (1).

III. Dans l'église de Boussoit-sur-Haine :

D. O. M.

NOBLE ET ILLUSTRE SEIGNEUR MESSIRE ROBERT DU CHASTEL, DICT DE LA HOVARDRIE, Sr D'INGLINGHEM, ETC., DÉCÉDÉ LE 4 DE NOVEMBRE 1622 (2) REPOSE AU DEVANT DU GRAND AUTEL DE CESTE ESGLISE.

ET A L'OPPOSITE DE CETTE PIERRE NOBLE DAME MADAME JENNE DE LA CROIX, DAME DE BOUSSOIT, ETC[a], SA COMPAGNE, DÉCÉDÉE 2e DE DECEMBRE 1627.

MADEMOISELLE MARIE DU CHASTEL LEUR FILLE SECONDE RELIGIEUSE PÉNITENTE EN ARMENTIÈRE AT FAICT POSERE CET ESCRITEAU ET FONDÉ EN CETTE ÉGLISE TROIS MESSES POUR CHACUNE SEPMAINE A CELEBRERE LES LUNDYS MERCREDYS ET VENDREDYS SY COMME LA PREMIERE POUR LE REPOS DE LAME DE FEU MONSr SON PÈRE LA SECONDE POUR MADAME SA MÈRE ET LA TROISIÈME POUR SON PARTICULIER.

REPOSANTE EN OULTRE ENCORE CY DESSOURS MADEMOISELLE ANTOINETTE DU CHASTEL SA SOEURE DÉCÉDÉE A MARIERE LE 27e DE SEPTEMBRE 1637. PRIES DIEU POUR LEURS AMES.

IV. Dans la même église :

D. O. M.

ICY GIST TRÈS NOBLE ET
TRÈS ILLUSTRE SEIGNEUR

(1) Extrait d'une lettre de François de Mortagne, adressée à Jean Schohier, généalogiste et chanoine de Tournay. — Archives de la famille du Chastel.

(2) On voit que Robert du Chastel, comme nous le pensions bien, n'est pas inhumé à la Hovardrie.

MESSIRE JOSEPH ISIDORE
DU CHASTEL DIT DHOVARDRIE
VIVANT SEIGNEUR DE MIRIEUX
CHEVALIER DU CONSEIL
SOUVERAIN DE SA MAJESTÉ
IMPÉRIAL ET CATHOLICQUE
A MONS EN HAINAUT TREPASS.
LE 9 X^bre 1724 AYANT
FONDÉ UN OBIT POUR
LUY ET SES PARENTS.
REQUIESCAT IN
PACE.

V. Dans la même église :

ICY GIST TRÈS NOBLE
ET TRÈS ILLUSTRE SG^r
MESSIRE CHARLE
LÉOPOLD FRANÇOIS
JOSEPH DUSCHATEL DIT
D'HOVARDRIE VIVANT
SGR D'INGLENGHEM
BOUSSOIT ESTREPY
BRACQUENIES MAIRIEUX
APPREMONT, ETC., QUI
TRÉPASSA LE 30 D'AOUT
1750 AYANT FONDÉ UN
OBIT POUR LUY ET SES
PARENS.

R. I. P.

VI. Dans la même église :

D. O. M.

ICY GIST TRÈS NOBLE ET TRÈS
ILLUSTRE DEMAISELLE MADEMOISELLE
MARIE FRANÇOISE DUCHASTEL DITTE
DE LA HOVARDRIE EN SON VI-
VANT DAME DE RINGHEVAL,
D'INGLINGHEM ET D'APRÉMONT
LAQUELLE FONDA UN OBIT A
PERPÉTUITÉ DANS CETTE EGLISE
POUR ELLE ET SES PARENTS, TRÉ-
PASSA LE 22 FÉVRIER 1741.
REQUIESCAT IN PACE.

VII. Dans la même église :

D. O. M.

ICY GIT TRÈS NOELE ET ILLUSTRE
DEMOISELLE ANNE JEANNE MARIE
DU CHASTEL DITTE DE LA HOVARDRIE
DAME DE MAIRIEUX LA GLISOEL FORCHIE
LA MARCHE NEDERMOSCHER AYSOVE ET
AIANT FONDÉ UN OBIT DANS CETTE ÉGLISE
POUR ELLE ET SES PARENTS DÉCÉDÉE
LE 14 7bre 1749 (1).

R. I. P.

VIII. Dans l'église de l'abbaye de la Byloque à Gand, on voyait une petite table de marbre blanc sans armes, sur laquelle on lisait cette inscription :

ICI REPOSE
MADAME LA BARONE DE FILTZ, NÉE
LOUISE DU CHATELLE, Fe D'ANTOINE,
DÉCÉDÉE LE 22 AVRIL 1762.
R. I. P. (2).

F. F. J. Lecouvet.

(1) Nous devons ces cinq inscriptions de l'église de Boussoit-sur-Haine à l'obligeance de M. Th. Lejeune, notre collègue du cercle archéologique de Mons, instituteur communal à Estinne-au-val.

(2) MS. Van Hoorebeke, t. IV, p. 284.

Chants populaires des Flamands de France,

RECUEILLIS ET PUBLIÉS AVEC LES MÉLODIES ORIGINALES, UNE TRADUCTION FRANÇAISE ET DES NOTES.

Par E. De Coussemaker. — Gand, 1855.

Le livre dont nous venons de transcrire le titre, satisfait à la fois l'amateur et le savant. Celui qui a été élevé et bercé au son de ces airs traditionnels pleins de charme, saluera avec joie l'apparition d'un recueil où tous les chants populaires sont mis à l'abri des ravages du temps. L'archéologue musical trouvera dans la tonalité, le rhythme, le caractère naïf et original de la plupart d'entre eux, une source féconde d'études utiles et d'inductions intéressantes. Enfin l'historien, désireux de s'initier à la vie intime de nos ancêtres, pourra y puiser les éléments les plus curieux, les plus variés. C'est spécialement sous ce dernier point de vue que l'ouvrage de M. De Coussemaker mérite d'être envisagé. En effet, celui qui retracerait les annales de la civilisation d'une nation sans tenir compte de l'élément populaire, ne satisferait pas aux conditions qu'on exige aujourd'hui d'un historien consciencieux. Pour remonter aux sources d'un fleuve, il faut sonder les ruisseaux. Or, où trouver cet élément populaire, sinon dans ces premiers bégaiements d'une nation, dans ces mélodies primitives, véritable *proles sine matre creata*, comme certain auteur les appelle, fruit de l'instinct de tous, manifestations immédiates, vraies et pures de leurs

joies, de leurs douleurs, de leurs craintes, de leurs désirs, de tout ce qui constitue enfin l'existence *intime* d'une nation. Il y a là certes toute une série d'études de mœurs, que nul autre monument, soit cartulaires, soit inscriptions funéraires, soit médailles, ne saurait donner.

C'est à l'imitation de plusieurs pays circonvoisins, et notamment de la Belgique, que M. De Coussemaker a édité ses *Chants populaires des Flamands de France*. A ce titre, le recueil de feu M. Willems doit lui avoir été d'un précieux secours. Ce savant laborieux qui encouragea, éclaircit ou féconda par ses lumières et son érudition presque toutes les branches didactiques de la littérature flamande, fixa naturellement son attention sur cette partie de la littérature, la chanson, si négligée avant lui, et frappée même, par plusieurs de ses compatriotes, d'un dédain injuste et irréfléchi. Il y vit, avec l'esprit subtil qui le caractérisait si éminemment, la forme la plus ancienne, et conséquemment l'expression première, directe et naturelle des sentiments d'une nation. Il comprit qu'il y aurait là un argument puissant pour le triomphe de la cause flamande, en montrant, par des fragments authentiques, cette littérature primitive présidant au berceau de notre nation, éclatant au milieu des batailles, assistant aux récréations turbulentes de nos pères, pénétrant sous le chaume du pauvre, comme sous le toit des palais, prenant toutes les formes. Il jugea aussi qu'à un degré avancé de la civilisation, tous les peuples se ressemblent, et que ce n'est que dans les éléments primitifs d'un peuple qu'il faut rechercher ces dissemblances prononcées de mœurs, de caractère et de rites. Il recueillit dans ce but quantité de chansons flamandes, écrites et imprimées, dont il n'eut pas la satisfaction de tirer toute le parti convenable, et que M. Snellaert s'empressa de livrer à la publicité, après sa mort. Il divisa son recueil en sept catégories, com-

prenant : des chansons de souverains, des chansons historiques, des chansons narratives (sagas et légendes), des chansons bachiques et érotiques, des chansons religieuses et des chansons diverses. Celui de M. De Coussemaker embrasse les neuf catégories suivantes : 1° Noëls et cantiques; 2° chants relatifs à certaines fêtes et cérémonies religieuses; 3° chansons morales et mystiques; 4° souvenirs druidiques; 5° souvenirs scandinaves; 6° sagas, ballades et légendes; 7° chants maritimes; 8° chansons comiques et de genre; 9° chansons de Sainte-Anne; 10° rondes et chansons de danse; 11° chansons bachiques et d'amour; 12° chansons satiriques; 13° chansons enfantines. Ainsi qu'on le voit, la différence est grande, bien que les éléments soient au fond les mêmes. Sans vouloir discuter ici l'importance d'une classification rigoureusement scientifique, nous dirons que l'honorable musicologue de Dunquerke a accordé trop de valeur à ces débris prétendûment druidiques, en leur ménageant ainsi, dans son livre, une division à part, division qu'il a également adoptée pour les chansons de Sainte-Anne, qui se subordonnent visiblement à celles relatives aux fêtes religieuses. En revanche, quelle ample moisson de chansons inédites dont M. Willems n'avait pas même soupçonné l'existence, et qu'il eût été fier de mettre au jour et d'enrichir de ses commentaires. Voici, par exemple, des *noëls* dont quelques-uns sont de vrais petits chefs-d'œuvre de sentiment et de grâce, et qui prennent tantôt le ton plaintif de l'élégie, tantôt l'accent de l'ode. Plus loin, ce sont des *sagas* et des *légendes,* qui presque toutes reposent sur une vérité, un fait, un sentiment religieux; ici, il y a moins d'élévation; c'est le vol timide de la fauvette; mais on y trouve du charme, de l'intérêt. Puis viennent les chansons *satiriques,* où l'esprit narqueur du Flamand se fait jour d'une manière si piquante. Quelle bonhomie candide,

quelle naïveté charmante, quelle originalité! N'oublions pas les chansons *maritimes,* tableaux vivants des mœurs de la marine flamande, où nous retrouvons notre *bazinne,* si bien esquissée par Teniers et par Conscience.

Toutes ces chansons sont accompagnées de leur mélodie, et c'est là un avantage réel que le recueil de M. De Coussemaker a sur celui de M. Willems. En effet, la mélodie est inséparable des paroles; elle forme avec elles une partie intégrante : paroles et mélodie sont nées ensemble. C'est le plus souvent par la mélodie qu'on juge de l'antiquité d'une chanson, et qu'on parvient à restituer, avec bonheur, des débris de couplets dépourvus de sens et de suite logique. C'est encore elle qui détermine les allures et le caractère de la chanson. On reconnaît là l'auteur expérimenté du *Mémoire sur Hucbald,* de l'*Histoire de l'harmonie au moyen âge,* de la *Notice sur les collections musicales de la bibliothèque de Cambrai,* de l'*Essai sur les instruments de musique au moyen âge* et de vingt autres publications qui lui assignent un rang honorable parmi les musicologues les plus savants de l'époque. M. De Coussemaker n'a épargné ni temps, ni démarches, ni recherches, pour se mettre en possession des mélodies propres à chaque chanson. Il n'a pas craint de pénétrer partout où il avait chance de rencontrer quelque chanteur dont la mémoire conservât les mélodies. Il s'est fait chanter les mêmes airs par diverses personnes et dans des localités différentes. Ce n'est qu'après une audition patiente, une comparaison minutieuse et un contrôle sévère, qu'il a admis les airs publiés dans son volume. Pour s'assurer s'il avait réussi dans l'opération, il a fait répéter au chanteur l'air noté, et chaque fois qu'il y manquait quelque chose, le chanteur s'empressait de le lui signaler. Cette opération faite, il restait à examiner la chanson scientifiquement. Sous ce rapport, il a rempli sa

tâche avec bonheur. Sa boussole est la septième sensible qui a guidé aussi M. Fétis dans les déductions si lumineuses et si rigoureusement logiques de son beau *Traité d'Harmonie*. Si la mélodie a été défigurée par l'adjonction de la note attractive, il a soin d'observer combien cette adjonction en change le caractère et l'allure. L'auteur divise toutes les mélodies en trois classes : 1° Celles qui ont pour base la tonalité moderne : elles forment le plus grand nombre; 2° celles qui reposent sur une constitution tonale différente, résidant dans la position de la septième note de la gamme; 3° celles qui participent des deux tonalités où le ton attractif n'est pas employé dans le cours du chant, mais seulement comme cadence finale, et où il apparaît dans le cours de la mélodie, et est exclu de l'avant-dernière mesure.

Son travail d'analyse va plus loin. Il les dissèque aussi sous le rapport du rhythme, dont il adopte deux espèces bien distinctes : le *rhythme absolu,* indépendant de toute mesure, et le *rhythme relatif,* qui peut se traduire en mesure musicale, quelque irrégulier qu'il soit. Au moyen de ces procédés, et de nombre d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, il parvient à assigner à chaque chanson l'importance d'un petit monument archéologique, et à y faire reconnaître autre chose qu'un tissu désordonné de sons accouplés comme par hasard, et indignes d'occuper l'attention des savants.

Comme nous venons de le voir, M. De Coussemaker a recueilli les chansons qu'il publie de la bouche même du peuple. M. Willems a puisé la plupart des siennes dans les manuscrits et les livres. Il en résulte des variantes nombreuses et caractéristiques, qui attestent la vogue dont ces mélodies ont joui sur le sol flamand. Ces variantes sont fort curieuses à enregistrer. Nous nous bornerons à en citer ici quelques-unes, prises au hasard :

La chanson intitulée : *Den Nieuwjaeravond,* présente une différence radicale avec celle répandue dans les Flandres. L'air qui s'y trouve adapté a quelque analogie avec la chanson si connue : *Au clair de la lune.* La chanson n° 78 est adaptée à une mélodie très-populaire, qui se chante sur ces mots :

Oup Marianeke,
Laet die meiskens dansen.

Les fameux couplets des fraises, chantés par Mme Cabel, sont une réminiscence frappante de cet air. La mélodie n° 145 offre des variantes caractéristiques dans le texte et la musique. On y ajoute ordinairement cette ritournelle enfantine :

Sa, sa, klein manneke,
Eet boter uit panneke,
Slaept en doet uw oogskens toe,
Van kryten zyt gy moe,

dont les deux derniers vers sont empruntés à un Noël. La musique ressemble assez à celle qui accompagne la chanson n° 145. La deuxième partie de la mélodie n° 22 est la même que celle chantée de nos jours à Audenarde, avec le refrain : *Vivat Maria Theresia!* Le *Reuzelied,* n° 44, est une variante caractéristique de celui qui domine dans nos Flandres. Les paroles :

Als de groote klokke luyd
De Reuze komt uyt,

nous semblent moins originales, moins anciennes que celles que M. Willems reproduit. Enfin, il y a une différence notable entre la chanson *Sala,* publiée par M. De Coussemaker, et celle qui est en vogue dans nos environs. La mélodie que nous y voyons adaptée, a une conformité parfaite avec une autre qui ouvre la chanson n° 61. Le

reste ressemble beaucoup à la deuxième période rhythmique de la chanson n° 79, intitulée : *S'avonds.*

Observons ici que les chansons qui ont le plus de mérite littéraire, ou qui reposent sur une donnée intéressante, sont celles qui nous sont parvenues le plus intégralement. Parmi ce nombre, nous mentionnerons : celle de *Paterke,* qui nous fait sourire pour la centième fois; celle de *Kwezelke,* que M. Willems affectionnait particulièrement, et non sans raison; celle des *dry Koningen,* empruntée à la vie réelle et formant une peinture vivante des mœurs de l'époque; et celle de *Cécile,* d'une mélodie si expressive, si pénétrante. Nous ferons observer, quant à la chanson des *dry Koningen,* que la mélodie reproduite par M. De Coussemaker diffère assez de la nôtre et ne se chante guère dans nos environs.

Nous devons renoncer à noter les ressemblances qu'offrent plusieurs mélodies du recueil de M. De Coussemaker avec d'autres mélodies de divers pays. Il y a tout un travail à faire sur cette matière. En voici, par exemple, une qui a une analogie très-grande avec la délicieuse *canzone* du gondolier de Venise, au dernier acte d'*Otello* de Rossini. C'est la 56me du recueil. Cette mélodie n'est vraisemblablement qu'une réminiscence d'un ancien air populaire de Venise, dramatisé avec un accompagnement en sourdine par Rossini, pour augmenter l'effet tragique de cet acte. Les paroles empruntées au Dante sont celles-ci :

Nessun maggior dolore
Che ricordarsi del tempo felice
Nella miseria.

« Il n'est pas de plus grande douleur, que de se souvenir des temps heureux, au sein de la misère. » Abstraction faite de la mesure 2/4, de sa forme moderne et de sa tournure dramatique, cette cantilène offre une ressemblance

frappante avec les quatre mesures de la mélodie flamande adaptée à ces mots :

Wy zagen een schipken varen,
Dry maegdekens zaten er in,

et les trois mesures de la canzone vénitienne de Rossini, appliquée à ces mots : *che ricordarsi del tempo felice....* On a recherché avec soin l'influence que l'Italie a exercée sur certaines institutions politiques et littéraires de notre pays. On pourra nous dire un jour, au moyen d'une étude comparative, et quand nous serons en possession de tous les airs traditionnels flamands, si plusieurs de nos mélodies expressives, gracieuses et tendrement mélancoliques, ayant un rapport de parenté assez rapproché avec les mélodies italiennes, notamment avec les barcarolles, dont elles approchent encore pour le rhythme et la mesure, ne proviennent pas de l'Italie. M. Hoffmann von Fallersleben nous apprend que la mélodie des *dry Ruiterkens* était déjà chantée au XV^e^ siècle. Or, nos relations avec l'Italie ont été très-nombreuses aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles. Plusieurs maisons de commerce italiennes étaient établies en Flandre, notamment à Bruges et à Anvers. Marchant cite la maison des *Guallerotti,* bannis de Florence, celle des *Buonvisi* de Lucques, et une branche de celle de *Spinola* de Gênes, qui donna des doges à cette République.

D'induction en induction on parviendra un jour, nous l'espérons, à dégager l'élément flamand de tous les éléments exotiques dont il a pris la teinture, conséquence inévitable des destinées diverses que notre pays eut à parcourir. Une induction fort intéressante, fournie par M. De Coussemaker, regarde la musique religieuse : « Le peuple flamand est peut-être le seul, dit-il, chez lequel se soient conservées des chansons populaires, chantées sur des mélodies du plain-chant. » Plus loin il ajoute : « Le lecteur

aura déjà remarqué que c'est ici le deuxième chant scandinave, qui a pour mélodie un air ecclésiastique. Comment expliquer ce fait? n'est-il pas singulier que ce soient précisément des textes d'origine scandinave qu'on chante sur des airs chrétiens? » Voilà bien un nouvel et puissant argument en faveur de l'origine flamande des mélodies attribuées à la Scandinavie.

Une inexactitude assez marquante s'est glissée dans la reproduction des paroles de la chanson n° 46, une des plus importantes sans contredit du recueil de M. De Coussemaker, car elle roule sur un épisode d'Halewyn, de cet homme farouche du Nord, de ce jarl séducteur dont parlent MM. Willems et Kervyn de Lettenhove, et il est démontré aujourd'hui à toute évidence, grâce à M. Kervyn de Lettenhove, que cette légende scandinave appartient à la Belgique (1). Le texte de cette chanson porte :

I.

Een kind, en een kind en eene kleyne kind,
En een kind van zeven jaren
't Had in een konings warandje geweest,
Waer alle de *konijntjes* waren.

II.

. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .
Het schoter het schoonste *konijntje* doot.

Il est évident qu'il faut ici *koningjes* et non *konijntjes*, ce qui forme un sens bien différent. L'expression *konings-warandje* l'indique suffisamment, et le pléonasme *waer alle de koningjes waren*, est justifié par les redondances

(1) M. Snellaert, dans l'introduction des *Oude vlaemsche liederen*, recueillis par M. Willems, dit, page XXIII, que plusieurs de nos mélodies doivent avoir été importées en Scandinavie « par nos artistes, nos marchands, nos marins, et les cavaliers de la Gueldre, appelés *Snaphanen*. »

qui précèdent. D'ailleurs, n'est-il point invraisemblable que le roi Halewyn, tout farouche qu'il était, ait voulu punir de mort un petit enfant, pour s'être amusé à tuer un lapin? Le peuple, en chantant, place ordinairement l'accent tonique sur la second syllabe du mot *koning*, surtout en France. De là est née l'erreur, *inde mali labes*. Ainsi, on est venu un jour chanter à la porte d'un de nos littérateurs flamands, aux environs de la Noël : *Drie* KONYNEN *meê 'ne staert* (trois lapins avec une queue), pour *Drie koningen met 'en ster* (trois rois avec une étoile). C'est même ce qui a fait reconnaître à M. Van Duyse le *qui pro quo* en question, né également d'une prononciation vicieuse.

Cette manie de prononcer les mots flamands à la française est fatale. Elle prouve que la langue flamande dégénère tous les jours davantage dans la Flandre française. S'il faut en croire M. De Coussemaker, dans quelques années, les personnes sachant lire et écrire le flamand seront rares en ces localités. La langue dominante de la nation est la seule qu'il soit permis d'enseigner dans les écoles primaires. Quel raffinement de civilisation française!

« Cette exclusion dont la langue flamande est l'objet, ajoute M. De Coussemaker, est irréfléchie ou déraisonnable. Ceux qui l'ont prononcée, n'ont pas envisagé le côté utile et pratique du flamand. Qu'on nous permette d'ailleurs de le dire, en se plaçant au point de vue historique, c'est une erreur de croire que les Flamands n'ont pas de littérature : le contraire est démontré. Les Belges se sont chargés de ce soin; ils ont révélé au monde littéraire un ensemble d'œuvres et de noms qui constatent une véritable littérature. Les Flamands de France ne restent pas en arrière; ils sont en voie de prouver qu'ils ont participé et contribué à cette civilisation flamande qui a eu ses phases glorieuses et nationales. Le comité flamand

institué à Dunquerke pour rechercher, conserver et étudier les documents historiques et littéraires du pays, a pris à tâche de faire connaître tout ce qui constituait l'individualité de cette littérature. » Nous nous associons de tout cœur à ces protestations. Elle font honneur au président du comité flamand de France. Il est beau de voir qu'au milieu du dépérissement de ce bel idiome dans la partie flamande du Nord de la France, il s'élève une voix courageuse et éloquente, osant proclamer tout haut à la face du pays : « Que l'exclusion dont la langue flamande est l'objet en France, est *irréfléchie et déraisonnable.* » Si les réclamations désintéressées, et ajoutons-le, sincèrement patriotiques, que M. De Coussemaker fait valoir à l'appui d'un enseignement officiel du flamand en France, n'ont point d'écho dans les hautes sphères gouvernementales, ce qui est malheureusement à craindre; si la langue flamande est condamnée à s'éteindre sous la pression médiate des institutions toutes françaises; si enfin, le *delenda Carthago* se réalise sans appel, la postérité se souviendra longtemps de sa franchise, de son courage et de son dévouement. Mais, que disons-nous? non, le flamand ne périra pas; on ne détruit pas une langue comme on détruit un bataillon; une langue est comme le phénix, qui renaît sans cesse de ses cendres.

Et maintenant que M. De Coussemaker vient de nous offrir un si précieux volume, recueilli avec tant de dévouement, de zèle et de patience, coordonné avec tant de goût, d'érudition et de méthode, nous espérons bien qu'il ne s'arrêtera pas à la tâche commencée, et qu'un second volume complémentaire, comprenant les *Chants historiques flamands* proprement dits, suivra de près le premier. Nous espérons aussi que, dans nos Flandres, l'entreprise de M. Willems sera poursuivie avec la même ardeur et le même patriotisme qu'y mettait le savant philologue fla-

mand. La tâche de celui qui voudra mettre au jour les chants *traditionnels* des Flamands de Belgique, sera considérablement amoindrie par les récents travaux de M. De Coussemaker. En toutes choses, il n'y a que le premier pas qui coûte. L'élan étant donné, le vœu de tous les Flamands éclairés ne saurait tarder de s'accomplir. Tout nous y convie d'ailleurs : l'exemple de nos voisins; le dépérissement graduel de ces antiques débris de notre poésie nationale; le besoin d'un point de rapprochement pour arriver à une étude comparative fructueuse; l'amour de notre belle langue, de notre histoire et de notre pays.

Edmond Vanderstraeten.

Pierre-Paul Rubens a-t-il laissé un manuscrit sur les principes du dessin?

La réputation des grands hommes doit nous tenir en garde contre les faussaires et les spéculations de librairie. Si Pierre-Paul Rubens, le roi des artistes du Nord, avait laissé un écrit quelconque sur le dessin, nous en aurions la preuve, non seulement par le manuscrit même, mais par des attestations consignées dans des actes publics et authentiques.

I.

P.-P. Rubens appartenait à une famille de jurisconsultes. Le 18 mars 1530, son père, Jean Rubens, avait été reçu docteur en droit civil et canon à la *Sapienza*, à Rome; il était sénateur de la ville d'Anvers. Or, dans ces sortes de famille, les formalités de la vie se remplissent avec régularité; on en connait l'importance.

Le 9 novembre 1610, P.-P. Rubens épousa Isabelle Brant. Or, celle-ci est morte le 29 septembre 1626, après seize ans de mariage, laissant deux enfants mineurs :

1° Albert Rubens, secrétaire du Conseil privé;

2° Nicolas Rubens, seigneur de Rameyen.

Le 16 novembre 1630, P.-P. Rubens, âgé de 53 ans (1), contracta un second mariage avec Hélène Fourment, âgée de 16 ans.

(1) Il était né le 29 juin 1577.

Le 30 mai 1640, décès de P.-P. Rubens, laissant de son second mariage cinq enfants :

1° François, qui fut conseiller au Conseil souverain de Brabant;

2° Claire-Eugénie, mariée à Ph. Van Parys;

3° Elisabeth, mariée à M. Lunden;

4° Constance-Albertine, religieuse;

5° Pierre-Paul, prêtre.

L'aîné des enfants du second lit n'avait pas neuf ans au décès de père commun. Un inventaire fut fait de tout l'actif mobilier; Rubens avait nommé lui-même les experts taxateurs, qui étaient François Snyders, peintre, Jean Wilders, peintre, et Nicolas Moerman, graveur.

Or, ni dans cet inventaire, ni dans tous les catalogues qui en ont été extraits, on ne trouve mentionné aucun écrit de Rubens en flamand.

Rubens laissait une succession très-riche, et, pour régulariser les droits des enfants du premier lit, des mineurs du second lit et de sa veuve survivante, toute la mortuaire fut vendue et produisit un million dix mille florins. MSS. N^os^ 5,724 et 5,756 de la Bibliothèque de Bourgogne, 67. Gachet, *Introd. aux Lettres de Rubens,* p. 74. Or, dans aucune de ces ventes, dont nous avons encore les prix, nous n'avons la mention d'un manuscrit flamand (Le catalogue a été imprimé à Anvers, chez Jean Nutz, en 1640, et se trouve reproduit par plusieurs biographes de Rubens).

Hélène Fourment épousa Jean-Baptiste de Brochoven, comte de Bergeyck, en seconde noces; elle dut rendre et elle rendit compte aux tuteurs de ses enfants mineurs. Or, dans ce compte, aucune mention d'un manuscrit flamand.

II.

Dans son testament, Rubens ordonna la vente de ses statues, médailles et tableaux, etc.; il n'excepta que le tableau La Pélisse, qu'il légua à sa femme, et les dessins recueillis et composés par lui, qu'il ordonna de réserver pour celui de ses fils, qui s'appliquerait à la peinture. Si Rubens avait réellement fait un ouvrage sur la peinture, il est évident qu'il aurait été réservé comme les dessins, et légué à celui de ses enfants qui serait devenu peintre.

III.

A côté de cela, nous avons un témoignage contemporain. La biographie de Rubens a été écrite par Philippe Rubens, son neveu. Cette biographie, la seule à laquelle on puisse avoir confiance, ne mentionne aucun écrit sur le dessin.

Notons en passant que dans les MSS. 5,722 et 5,725 de la bibliothèque de Bourgogne, la biographie de Philippe Rubens a été erronément attribuée à Gevaerts, ami du grand artiste et secrétaire de la ville d'Anvers (Voyez les Nouveaux Mém. de l'Acad. de Bruxelles, tom. X, Baron de Reiffenberg).

IV.

Rubens a passé dix ans en Italie (1600-1610). Il avait 23 ans quand il a franchi les Alpes pour la première fois. L'Italie était à l'apogée de sa gloire artistique. Rubens en apprit tellement la langue qu'elle lui servit presqu'exclusivement d'instrument de sa pensée.

« Possidiva mocte lingue è gli erano fomigliarissime la » latina è l'italiana, con le quali scriveva ed onnotava gli » studii suoi della pictura. » Bellori, *Le vite die Pittori,*

sucestori ed architecti moderni, p. 157, ed. Roma, 1728.

Ainsi ses études sur la peinture, Rubens les exprimait en italien, et cela se conçoit. L'italien était une langue faite; il avait eu ses grands maîtres, Le Dante, Pétrarque, Boccace, Guichardin, Machiavel, etc., et, au XVII^e^ siècle, l'italien était à la fois la langue des arts et de la diplomatie.

En 1622, Rubens fit imprimer à Anvers un ouvrage italien, intitulé : « Palazzi di Genova con le loro pianti ed alzati da P. Pauolo Rubens delineati, » 2 part. in-fol., 139 pl.

Certains biographes attribuent à Rubens un traité de peinture, imprimé en 1622 à Anvers; c'est une erreur ou une altération du titre d'un ouvrage. Ce sont les monuments de Gènes, qui ont été imprimés en 1622, douze ans après le retour de l'artiste dans sa patrie.

En 1840, M^r^ Emile Gachet a publié à Bruxelles les lettres inédites de P.-P. Rubens. Or, presque toutes les lettres sont en italien, et on reconnaît, en les lisant, que l'italien était la langue favorite de l'auteur; il l'écrit en perfection.

L'amour de l'italien allait jusqu'à la manie chez notre grand peintre, elle l'a poussé jusqu'à transformer sa signature, il ne signait que : Pietro Pauolo Rubens. (Gachet, *Introd.*, 65).

Tenons donc pour certain que si Rubens avait écrit sur son art, il se serait servi de la langue qui lui était la plus familière et qui était, au XVII^e^ siècle, la langue la plus répandue de l'Europe.

Nous avons parlé de faussaires, qui eut plus que Rubens à s'en plaindre? Combien de tableaux n'ont pas été faussement vendus sous son nom? Nous n'en ferons pas l'histoire, elle serait trop longue. Bornons-nous à ses écrits.

En 1775, c'est-à-dire à la fin du XVIII^e^ siècle, à l'époque où la société ne voyait et ne pensait que par Voltaire et les encyclopédistes, on a imprimé à Paris, gr. in-4° : *Les Principes de dessin,* par Rubens; il suffit d'ouvrir ce livre pour être convaincu qu'il est apocryphe. L'auteur nie l'unité de l'homme et partant la Genèse, et tout le catholicisme. Or, nous savons que Rubens était très-bon catholique, qu'il allait tous les jours, même en hiver, à la première messe de sa paroisse; que ses enfants ont été élevés dans les principes chrétiens; que le dernier de ses fils est mort prêtre à Anvers, et que l'une de ses filles est morte religieuse à la Cambre, abbaye de l'ordre de Citeaux, près de Bruxelles.

Mais pourquoi nous reporter au XVIII^e^ siècle? De nos jours, et en 1858, on a imprimé à Bruxelles, chez Lejeune, 55, rue Royale intérieure : « Les leçons de Pierre-» Paul Rubens ou fragments épistolaires sur la religion, la » peinture et la politique, extraits d'une correspondance » inédite en langue latine et italienne, entre le grand artiste » et Ch. Reg. d'Ursel, abbé de Gembloux, par J.-H. Bous-» sard. »

Grand fut l'étonnement à l'apparition de ce livre. On courut chez M. Boussard, et on lui dit : Et vos preuves. Le brave homme s'est trouvé dans l'impossibilité de les fournir, l'écrit fut tenu pour apocryphe et n'a pas eu le débit que son titre lui promettait.

Colmant.

Chronique des Sciences et des Arts, et Variétés.

Correspondance.

M. l'abbé Corblet nous adresse la lettre suivante, en réponse à la critique dont un article sur les *Antiquités franques trouvées à Envermeu*, inséré dans le deuxième numéro de la *Revue de l'Art chrétien*, a été l'objet de la part de M. Men De Ring, dans la troisième livraison du *Messager*.

Nous insérons cette lettre avec d'autant plus de plaisir qu'elle explique de la manière la plus simple et la plus naturelle le fait de la reproduction dans la *Revue de l'Art chrétien*, de la gravure représentant un *Guerrier franc dans sa fosse*, après avoir paru déjà dans un article de M. Lindenschmidt. C'est ce que M. De Ring semble reconnaître lui-même dans la lettre que nous publions à la suite de celle de M. Corblet.

Messieurs les Rédacteurs,

J'ai lu dans le dernier numéro du *Messager des Sciences historiques* un article de M. Men De Ring, qui concerne la *Revue de l'Art chrétien*, et je crois devoir vous donner quelques explications sur ce qui fait l'objet de la critique imméritée de votre correspondant.

J'ai publié dans le deuxième numéro de la *Revue de l'Art chrétien*, d'après des notes communiquées par M. l'abbé Cochet, un article sur des antiquités franques trouvées à Envermeu en octobre 1857. M. Cochet a eu la complaisance de m'envoyer quelques clichés des gravures qui venaient de paraître dans son dernier ouvrage sur les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*. Comme toutes les antiquités trouvées à Envermeu, à l'exception d'un fermoir de bourse en bronze, étaient absolument semblables aux objets trouvés antérieurement dans d'autres cimetières francs, les dessins déjà publiés dans l'ouvrage de M. Cochet pouvaient servir à illustrer ma notice. Ils étaient utiles pour bien faire comprendre le texte à ceux de nos lecteurs qui ne connaissent point les publications du savant antiquaire normand, et elle ne pouvaient induire en aucune erreur, puisque ces dessins sont l'exacte représentation des objets trouvés à Envermeu.

J'ai communiqué à M. Cochet l'article de M. De Ring, qui insiste d'une manière toute particulière sur la gravure intitulée : *Guerrier franc dans sa fosse*, et qui a paru dans un article de M. Lindenschmith comme figurant un tombeau découvert à Gabsheim. M. Cochet me répond qu'en effet ce cliché lui a été communiqué par son savant ami de Mayence, et qu'il a cru pouvoir s'en servir pour représenter les tombeaux d'Envermeu, *attendu qu'ils sont absolument semblables;* un dessin fait exprès aurait été tout à fait analogue. Cette illustration n'est donc ni *fausse* ni *ridicule*. Elle est parfaitement exacte.

Si nous avions supposé que l'emploi de ces clichés put faire naître l'ombre d'un doute dans l'esprit d'un seul lecteur, nous n'aurions pas manqué de donner les explications que je viens de vous transmettre.

Permettez-moi de profiter de cette circonstance, pour vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous avez annoncé la *Revue de l'Art chrétien*, qui s'estime heureuse de la sympathie qu'elle rencontre en Belgique.

Je suis avec la considération la plus distinguée, Messieurs les Rédacteurs,

Votre très-humble Serviteur,

L'abbé Jules Corblet,

Directeur de la *Revue de l'Art chrétien*

A Messieurs les Rédacteurs de Messager des Sciences historiques de Belgique.

Messieurs,

Les remarques que j'ai eu l'honneur de vous adresser à l'occasion du compte-rendu de la *Revue de l'Art chrétien* par M. le baron Jules de Saint-Genois, m'ont valu une lettre de M. l'abbé Cochet, dans laquelle il reconnait toute la justesse de mes observations. Il se disculpe, en m'assurant qu'en donnant, dans ses *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes*, la planche du guerrier franc qui lui avait été transmise par M. Lindenschmidt, son intention n'a point été de reproduire cette figure comme étant celle d'un guerrier franc trouvé à Envermeu, ainsi que la *Revue de l'Art chrétien* pouvait le faire présumer, mais bien pour servir de point de comparaison entre le Franc Ripuaire et le Franc Neustrien. La *Revue de l'Art chrétien*, à laquelle il a fourni les notes et les dessins qui ont donné lieu à l'article de M. l'abbé Corblet, a oublié de mentionner le livre d'où la planche a été tirée, ce qui seul a produit l'erreur qu'il se plait à reconnaitre.

Cette explication de M. l'abbé Cochet porte un caractère de sincérité dont je suis heureux d'être l'interprète, afin de pallier l'attaque que je me suis

permis de lui faire dans le *Messager des Sciences historiques de Belgique*, avant de l'avoir reçue.

Veuillez, je vous prie, Messieurs les Rédacteurs, recevoir l'expression de mon bien sincère dévouement.

Men De Ring.

La prise de Bruges par les Gantois. — Celuy jour (le jour Ste Croix, en mai, mil IIIc IIIIxx II), à heure de vespre, rencontra le conte (de Flandre) ceulx de Gand, en belle ordonnanche, et bien estofez de trait, d'espringale et de canons; et tellement se combatirent qu'yl entrèrent en le bataille du conte, et, là, ochirent plenté de gens, et le conte mesme fu rués jus de son cheval, et à moult grant paine fu remontez : et prirent ses gens à fuir de toutes pars, et, là, fu le conte desconfis. Mais cil de Gant ne se deffirent point, ains se mirent à voir en belle ordonnance pour aler à Bruges, en tuant et abatant tout ce qu'il rencontroient en leur voie. En celle cache alèrent les Gantois bien lieue et demie, sans arester, et moult ochirent de leurs ennemis. En courant entrèrent en Bruges, où le conte estoit rentrés, et moult de ses gens. Alèrent les Gantois parmy la ville, de rue en rue, tout tuant et ociant jusques au marchiet, et gaignièrent le place. Et, quant les comuns et gens de pluiseurs mestiers de la ville, comme tistrans, foulons et aultrez virent le desconfiture, ylz se retrairent vers ceulx de Gand, en criant : *Soions tout ung*. Et adont se party le conte, et fu muchiés et esconsés, et ses gens se sauvèrent le mieulx qu'il porent. Et cil de Gand alèrent celle nuit parmy Bruges, et ochirent tous ceulx qu'il porent trouver des quatre mestiers devant dit : c'est asavoir bouchiers, pisonniers, couletiers, et fustèrent et robèrent tout ce qu'il trouvèrent du leur. En celle ville fu grant dolleur, et, lendemain, asambla Phles de Hartevelle les Gantois, et fist crier par le ville de Bruges, que tout cil de le partie de ceulx de Gand se assamblassent en l'abeie de Ste Katerine, qui est dehors la ville. Adont cil de Bruges y alèrent, et avoit Phles de Hartevelle estably des Gantois quy alèrent parmy la ville, et tous ceulx de Bruges qu'il trouvèrent, qui n'estoient alé au lieu ordonné, pour faire serment et aliances aux Gantois, yl les ocioient yncontinent. Quant les bourgois furent venus devant le capitaine de Gand et ses alyés, yl leur fist lever les mains et jurer que yl seroient de leur aide et aliance contre le conte, et contre tous ceulx qui leur voroient estre contraires, et, pour le seureté de ce, cil de Gand prirent plus de Ve hostaigiers, desquelz yl se doubtoient le plus, et les envoièrent à Gand, et grant plenté d'avoir qu'il avoient gaigniet en la ville de Bruges.

Comment ceulx de Gand rompirent les murs de Bruges, affin qu'il ne fussent contre eulx.

Adont fist le capitaine de Gand abatre trois portes à Bruges, et les murs plus de xxx piés et les fosés remplir, et raser les dodanes, et tinrent les Gantois le ville en grant subiettion. Et moult tos après se rendirent à eulx eil du Franc, de Courtray et d'Ipre, et tout le pais de là le Lys, excepté Audenarde et Tenremonde, où le conte avoit mis gens d'armes de par luy.

Siége devant Tenremonde et devant Audenarde, mis par les Gantois. Quant les Gantois heurent tout le pais de Flandres, de là le Lys, atrait à leur cordelle, adont alèrent metre siége devant Tenremonde et devant Audenarde, où yl firent pluiseurs assaus et gettèrent pluiseurs pieres par canons de *brigolles et de fu*, mervilleusement, tant que une journée en le ville d'Audenarde y ot pluiseurs maison arses du feu qui par les engiens estoient jettez en la ville.

Comment Phles mena les Flamens pour livrer bataille au roy de France. Quant Phles Dartevelle seut le desconfiture de ses gens, quy avoient esté au pont de Commines, et que Yppre estoit ja rendue au roy, yl avoit asamblé grant peuple des villes de Flandres et du païs, jusques au nombre de LX^m^ hommes ou plus, et leur dist qu'il voloit aler alencontre du roy, affin qu'il n'alast à Bruges; car se yl y aloit, yl convenroit la ville rendre à lui, ou elle seroit destruite, pour ce qu'elle n'avoit point de frumeté; car yl mesme avoit fait les portes et murs abatre. Et, par le consail de Phles yl se partirent d'Audenarde, et n'y laissèrent fors seulement pour tenir le siége contre ceulx qui estoient en le ville, et ledit Phles enmena les aultrez contre le roy, qui estoit adont logiés à Tourout, et là fu venus le duc Jehan de Berry, son oncle, que yl atendoit, et le sire de Labret, aveeques luy le sire de Sansoire, et pluiseurs aultrez. (Les chroniques de France, MS. n° 26. Bibl. de Lille, fol. IIIIXX r° et V° — IIIIXXI r°).

Relation de la bataille de Rosebecque. — C'est encore aux chroniques de France (MS. n° 26 de la Bibl. de Lille), que nous empruntons ce récit.

Comment Flamens vinrent pour livrer bataille contre le Roy.

Les Flamens, en grant aroy, en grant ordenance, et en grant orguel et grande outrecuidance, s'en vinrent grand erre, à cheval et à piet, et provu de caroy, et de ribaudquins, et d'abalestres, de pavais, de veughelaires, de *tappecus*, de *hacquebutes*, et à machē, à bastons, de picques, de mailés, de gondendas et de grant machues, de fourques déferrées, de *pafus*, et bien armé, selone leur fachon, de maint gros anoqtons. Et se vinrent logier assès près du roy, à une petite ville que on dist Rosebecque, et prirent yleue

place sur une petite montaingne, que Flamens l'apellent le Mont d'Or; et, là, se renguèrent et ordonnèrent : et dirent les gens d'armes de France, qui bien les seurent aviser. Et avoient devant, au front de leur bataille, grant plenté de ribaudequins. Quant le roy et son conseil orent bien avisé l'ordonnance des Flamens, ylz firent ordonner leur batallle par le connestable et par les mareseaus. Et ot en l'avangarde Bretons, Bourguingnons., et maint bon chevaliers et escuiers de pluiseurs nacions, et l'arrière garde faisoit le conte d'Eu (Jean d'Artois), et son filz; le conte de Saint-Pol : et la bataille du roy fu moult noblement ordonnée en le moienne, et richement ordonnée.

Le conte Lois de Flandres avoit se bataille à par luy, avec ses gens, et ne voloient point les pluiseurs de France combatre aveuc ses gens, pour ce qu'yl et eulx de Flandres ne créoient mie le pape Clément d'Avignon estre vray pape, et le roy et les Franchois le créoient justement et canonicquement estre esleut.

Bataille contre les Flamens à Rosebecque.

Et celle bataille fu par ung jeudy, le XXVII[e] jour du mois de novembre : et, au commenchement de le bataille furent Flamens mervilleusement fiers, et *esbahirent pluiseurs Franchois de leurs ribaudequins et engiens à poure, dont yl traioient d'abalestres et de canons très-fort.* Et combatirent rudement de trait au front devant, pour ce qu'il estoient targiet et couvert contre le trait, de leurs ribaudequins et engiens : et estoient sy très serrés, con ne les povoit desfouquier, dont pluiseurs François s'esbahirent. Mais asès tost après yl furent enclos de deus batailles, qui, fièrement, les assalirent de deux costez, et de ce se prirent fort à esbahir et à deseonfire; car yl estoient tant empressé qu'à le fuite conquoient par mons l'un sur l'autre, et moult pau firent de deffense, depuis qu'il furent enclos et desrouté; car yl en y avoit grant plenté de mal armet, quy ne pourent tenir piet, ne contrester les cops de tret, de lanche, de hache, ne d'espée. Et estoit à celle heure devant le roy desploiet l'olifambe, et le portoit ung chevalier franchois, nommé Pieres de Villiers. Et, de lès la banière du roy furent drechiés les banièrez des trois jouenes enfans, ses cousins germains, dont ly uns fu Pieres (1) de Navarre, l'autre Henry (2), filz au duc de Bar, et le tiers Charles (3), le filz au duc de Labercht. Sur ledit Mont d'or ot en ce jour

(1) Charles le-Mauvais, roi de Navarre.

(2) Tué en Hongrie (1396), à la bataille de Nicopoli.

(3) Tué à la bataille d'Azincourt. Son père, Arnaud Amanieu, assista aussi à la bataille de Rosebecque, et contribua beaucoup au succès de cette journée (Art de vérifier les dates, t. IX, p. 271).

maint riche banière et maint riche estandart et penon desployés, et tant mainte cote d'armes, ouvrées à or, asur et argent. Et bien estoit raison que toute la noblesse de France, ou en grant partie, qui là estoit, se penast de bien faire en l'avangarde du noble roy, qui là estoit en personne. Celuy jour furent Flamens deseonfis par bataille et mors, *dont le nombre des ochis fu extimés à XXXVI^m. ou plus,* parmy environ V^c qui, en fuiant estoient feru en ung bosquet et se cuidoient là recueillier et deffendre, pour ce que la plus grant partie des François avoient laisiet le eache, et revenoient ainsy comme en devers le roy. Et, quant yl virent Flamens ralyés et rasamblés au bosquet, yl envoièrent en l'ost crier alarme, et firent retourner moult de gens d'armes, qui là endroit les asalirent de tous sens, et tantost les ochirent sans rumède et sans rainchon. Moult tost après la desconfiture furent les mors desvestus; mais, entre les Flamens ne furent mie trouvé C Franchois mors, dont il ot trois chevaliers, et non plus, dont fu ly uns le sire de Wavrin : et disoient auleuns quonques Franchois, à maint de perte, n'avoient fait sy grant desconfuture de leurs ennemis (fol. IIII^xx VI r° et v°).

Cil de Bruges promirent de payer au roy VI^xx mille frans d'or, affin que le roy n'alast point à Bruges, et que la ville ne fust point pillée, ne destruite (fol. IIII^xx VII r°).

Parlant de la rentrée du roi à Paris, 1382 (après le révolte *des Maillotins*), il dit : Et n'avoit à Paris sy hardy, ne sy grant bourgois, quy osast porter armures, ne coutiel, fors pour taillier son pain.

Avant d'entrer à Paris, le roy fist coper les bailles et arachier les estaeques, et fist oster les huis de le porte hors des gons, et puis entra en le ville, luy III^c à cheval (fol. IIII^xx VIII v°).

De la Fons-Melicocq.

Les Hoorebaut. — Nous avons eu plusieurs fois occasion de citer les *Hoorebaut* ou *Hoorenbault* parmi les illustrations artistiques de la Flandre aux XV^e, XVI^e et XVII^e siècles (1). Un membre de cette famille, *Gérard Hoorebaut*, fut peintre du roi d'Angleterre Henri VIII et laissa dans sa ville natale, grâce à la munificence de l'abbé de Saint-Bavon, Liévin Hughenois, des œuvres qui excitèrent l'admiration générale. Un autre peintre de ce nom, *François Hoorebaut,* peut-être neveu du premier, est cité parmi les meilleurs artistes de son époque. S'il ne nous est pas donné de pouvoir apprécier ses tableaux, il nous reste de lui des plans et des cartes qui attestent qu'il possédait aussi la science du géomètre (2). Les comptes de la

(1) V. *Les Églises de Gand,* t. I.

(2) *Inventaire des cartes et des plans, conservés aux archives de la Flandre orientale;* par P. C. Van der Meersch.

ville de l'année 1593, f° 305, font mention de François Hoorebaut dans l'article suivant :

« Betaelt François Hoorenbault, *chaertmaecker,* ende Jaecques synnen zone, de somme van iij lib. gr., ter causen van zes daghen by elck van hemlieden ghevachiert by laste van mynne heeren van collegie, in tmeten van zeker quaertier, beghinnende buuten tnieuw casteel naer den dendermonschen wech, breedere ghespecifiert by de requeste ende naer tverclaers vander ordonnantie, iij lib. gr. »

M. Van der Meersch indique dans son inventaire, sous le n° 362, une carte figurative de la paroisse de Laethem, signée J. H. (J. Horenbault?) D'après l'extrait des comptes de la ville, que nous venons de citer, il n'est point douteux que cette carte ne soit de la main de *Jaeques Horenbaut,* fils de François. A la même époque vivait aussi *Lue Horenbaut,* peintre-enlumineur et géomètre, dont plusieurs cartes reposent aux archives provinciales.

On voit que cette famille a produit des hommes qui se sont signalés dans les arts et les sciences.

Le *Messager* contient sur les Hoorebaut d'intéressants articles, qui seraient utilement consultés par celui qui se chargerait d'écrire l'histoire de cette famille, où l'art était héréditaire.

K. de V.

Tombes de la famille de Lichtervelde dans l'église de Coolscamp. — La Commission royale des monuments s'est vivement préoccupée de l'état de délabrement et d'abandon où se trouvent les belles tombes de la famille de Lichtervelde, qui faisaient jadis l'ornement de l'église de Coolscamp (Fl. occ.). Nous apprenons avec plaisir que, grâce à la munificence de la famille, secondée par la générosité de la commune et du gouvernement, ces magnifiques sépultures seront bientôt restaurées d'une manière intelligente. Une nouvelle chapelle, servant de fonts baptismaux, sera annexée à l'église de Coolscamp, et l'on y transportera ces précieux monuments, si intéressants pour l'histoire de l'art et pour l'illustration d'une des plus anciennes familles de la Flandre.

J. D. S. G.

— On nous prie d'insérer la note suivante :

Mr H. Goemaere, imprimeur-éditeur, rue de la Montagne, à Bruxelles, est devenu le libraire correspondant de la *Revue de l'art chrétien,* publiée à Paris, sous la direction de M. l'abbé J. Corblet (15 fr. pour la Belgique). C'est donc à M. Goemaere que doivent être adressés les prix d'abonnement et les réclamations des souscripteurs qui n'auraient pas reçu les livraisons de novembre et décembre.

Les tableaux de Van Eyck, a l'église de Saint-Bavon, a Gand. — Dans la séance du 5 novembre dernier de la classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique, M. Edm. De Busscher a attiré l'attention de l'Académie sur l'état de dégradation où se trouvent les tableaux de Van Eyck, à l'église de Saint-Bavon, à Gand. A cette occasion, M. De Busscher a donné communication d'une lettre dans laquelle il est dit « que les pellicules de couleur qui se sont soulevées, commencent à tomber dans quelques endroits, et que la tâche du restaurateur deviendra de plus en plus difficile. » La commission instituée pour la conservation des monuments historiques de la ville de Gand s'est aussi émue de l'état de dégradation de ces chefs-d'œuvre; et nous ne doutons pas où elle joindra ses efforts à ceux que fera l'Académie, pour obtenir que des mesures soient prises afin d'assurer la conservation de ces monuments précieux.

Archives de Courtrai. — On l'a dit à satiété, sans la connaissance détaillée de ce que renferment nos archives communales, il n'y a pas de rédaction possible de bonnes histoires locales. C'est ce qu'à l'exemple de la ville de Gand, qui fait publier en ce moment l'inventaire de ses archives, la ville de Courtrai a parfaitement compris. Son honorable et savant secrétaire communal vient de faire paraître la première partie de l'inventaire analytique des archives de cette importante localité.

M. Mussely entre d'abord dans quelques détails rétrospectifs sur le sort de ces archives et sur les travaux de classement auxquels elles ont été soumises; vient ensuite une notice historique sur l'ancien magistrat de Courtrai, suivie de la liste de ce magistrat : baillis, grand-baillis, échevins et prévôts, depuis l'an 1224 jusqu'à l'époque de la Révolution française. — La première division de l'inventaire comprend l'analyse des archives concernant l'administration de la ville de Courtrai. Ces pièces ainsi analysées, dont la première remonte à l'an 1190, sont au nombre de 161 et vont jusqu'à 1459. Ces analyses sont faites avec une heureuse concision; tous les détails substantiels des actes y sont reproduits, et si le lecteur veut recourir à l'original, les indications données pour le retrouver, sont placées au bas de chaque article. Quelques documents, à cause de leur importance, ont été publiés *in extenso*. Une carte topographique donnant la place de Courtrai en 1600, accompagne l'ouvrage. Nous recommandons vivement cet utile travail à l'attention des savants : l'histoire de la vieille commune de Courtrai est là tout entière.

J. D. S. G.

Histoire du pays de Liége de M. Fr. Hénaux (Liége, 1857, 2 vol. in-8°). —

Nous sommes en retard de parler de la deuxième édition de cet important ouvrage. La première édition publiée, il y a plus de cinq ans, a été entièrement remaniée dans ces deux volumes, et l'auteur s'est efforcé de l'enrichir des résultats des découvertes récentes faites dans le domaine de l'histoire; on peut donc la considérer comme un travail entièrement neuf, mais où se retrouvent, développées et amplifiées, toutes les bonnes qualités de la première édition. Une connaissance approfondie de l'histoire de l'ancien évêché de Liége, jointe à un esprit judicieux et à une incontestable originalité dans l'exposition des faits, constitue les principaux mérites de cette publication. Entraîné par le côté démocratique des annales de ce pays, l'auteur s'est peut-être montré, de temps en temps, peu juste à l'égard des princes-évêques et a jugé trop sévèrement leurs actes et leur conduite. Toutefois, son but ayant été de démontrer surtout, que la commune liégeoise n'était pas aussi ingouvernable, aussi séditieuse que l'ont prétendu des écrivains modernes, il faut tenir compte à M. Henaux des efforts qu'il a tentés pour faire disparaître ce reproche. Il expose avec habileté le jeu des anciennes institutions du pays de Liége; il examine soigneusement les fautes des petits et des grands, et trace d'une manière attachante le tableau des différentes révolutions qui ensanglantèrent le sol liégeois. Bien que la commune de Liége y joue le rôle principal, les autres villes et le plat pays n'y sont point négligés. On peut dire, que c'est jusqu'ici l'histoire la plus complète et la plus concise de cette ancienne et puissante principauté. On pourrait écrire plus longuement sur ce sujet, mais à coup sûr, on ne saurait en donner un exposé historique plus substantiel.

J. D. S. G.

Vies et travaux des artistes hollandais et flamands, par Kramm. — Il y a quelques années que le savant Immerzeel fit paraître sa biographie des peintres des Pays-Bas (Hollande et Belgique). M. Kramm, directeur de l'Académie d'Utrecht, se propose de compléter aujourd'hui cet important ouvrage par trente ans de recherches de toute espèce, faites sur les hommes qui illustrèrent notre ancienne école, recherches qui ont surtout pour but de combler les nombreuses lacunes du livre d'Immerzeel, de rectifier des assertions et des traditions erronées, et de montrer les mérites des maîtres hollandais et flamands qui se sont rendus célèbres à l'étranger. Son intention est principalement de restituer à l'ancienne école de gravure des Pays-Bas, la gloire qui lui appartient. Cette publication, exécutée avec un soin au-dessus de tout éloge, comprendra quatre volumes; le premier a paru et fait bien augurer du reste; en voici le titre : *De levens en werken der hollandsche en vlaemsche kunstschilders, beeldhouwers, graveurs en bouwmeesters, van de*

vroegste tyden tot op onzen tyd. C'est, comme on le voit, une histoire complète, dans sa plus large acception, de l'art hollandais et flamand. Écrit dans l'ordre alphabétique, ce livre rendra les recherches faciles et permettra au lecteur de s'orienter dans ce dédale de noms propres. M. Kramm est sobre d'observations et d'aperçus généraux dans cette biographie, il s'attache plutôt aux faits et tâche de donner une nomenclature exacte des productions de chaque maître. Nous signalons ce vaste et consciencieux ouvrage à l'attention de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art dans nos contrées.

J. D. S G.

Publication d'un recueil d'inscriptions et monuments funéraires de la ville de Malines et de ses environs. — M. Aug. Van den Eynde, bibliothécaire de l'Institut des Beaux-Arts de Malines, vient de terminer un ouvrage très-intéressant : c'est un choix d'*Inscriptions et monuments funéraires de la ville de Malines et de ses environs.*

Dans sa préface, M. Van den Eynde fait remarquer, avec raison, que la dévastation et la destruction de nos édifices religieux, dans les temps de révolution, ont été la principale cause de l'anéantissement de ces pierres tombales, qui rappelaient à la postérité le nom de tant d'hommes célèbres par leur talent, leurs vertus et leurs exploits. Beaucoup de familles ont été ainsi privées de pieux souvenirs de leurs ancêtres.

Possesseur de documents précieux et de nombreuses copies d'épitaphes, arrachées à l'oubli par un labeur incessant, M. Van den Eynde a cédé à de bienveillants encouragements, donnés par des hommes distingués dans la science archéologique, en mettant au jour la publication dont nous parlons et qui offre aux familles, aux archéologues et aux généalogistes, une nombreuse série d'inscriptions de monuments funéraires qui ont existé ou qui existent encore à Malines et dans les environs.

L'ouvrage se composera de 100 planches in-folio, reproduisant chacune une dalle tumulaire ou monument funéraire, avec inscriptions. Le prix de chaque livraison est d'un franc.

Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand. — Dans la réunion générale qui a eu lieu le 17 novembre 1857, le jury de jugement a présenté son rapport sur les cantates françaises et flamandes, envoyées au concours de poésie de 1857. Les conclusions de ce rapport ayant été sanctionnées par la société, la médaille a été décernée au n° 8, portant pour devise : *Gy zyt het die ons hart veredelt en verheft*, etc. La pièce est de Madame Van Ackere, née Marie Doolaghe, à Dixmude.

Cette cantate et le programme du concours de musique de 1857-1858, seront incessamment publiés.

Dans la même séance, M. Th.-J. Canneel a été élu vice-directeur de la section plastique, et M. Ferdinand Van der Haeghen, archiviste-adjoint-bibliothécaire.

Il a été ensuite décidé que la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature de Gand célébrerait, en septembre 1858, le 50e anniversaire de son institution par un congrès artistique et archéologique, une séance solennelle et un banquet. Tous les membres effectifs, honoraires et correspondants seront invités à cette fête jubilaire.

Ont été admis dans la réunion générale du 17 novembre : M. Lecouvet, professeur à l'Athénée de Gand, comme membre effectif de la section littéraire.

M. Louis Cousin, président de la Société académique de Dunkerque, et M. Victor Derode, secrétaire de la même société, comme membres correspondants.

Académie royale de Belgique. — *Classe des Beaux-Arts. — Résultat du concours de* 1857. — L'Académie avait mis au concours la question suivante : « *Faire l'histoire de l'origine et du progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XVe siècle.* »

Il n'est arrivé qu'un seul mémoire en réponse à cette question. La classe, conformément aux conclusions de ses commissaires, MM. Alvin, Ed. Fétis et Braemt, a accordé une médaille d'argent à l'auteur du mémoire.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. — *Classe des Beaux-Arts.* — Concours de 1858 et 1859. — Voici le programme du concours de 1858 et 1859 :

Concours de 1858. *Première question.* — « Rechercher l'enchaînement des diverses architectures de tous les âges, et les rapports qui peuvent exister entre les monuments et les tendances religieuses, politiques et sociales des peuples. »

Deuxième question. — « Quelle a été au moyen-âge, en Belgique, l'influence des corporations civiles sur l'état de la peinture et sur la direction imprimée aux travaux des artistes? »

Troisième question. — « Faire l'histoire de la tapisserie de haute lisse dans les Pays-Bas. »

Quatrième question. — « Quelle a été l'influence que l'école de peinture d'Italie et celle des Pays-Bas ont exercée l'une sur l'autre depuis le commen-

cement du XV^e^ siècle jusqu'à la mort de Rubens? Indiquer en quoi cette influence a été avantageuse ou nuisible à l'école flamande. »

Le prix, pour chacune de ces questions, sera une médaille d'or de la valeur de six cents francs. Les mémoires devront être écrits lisiblement en latin, en français ou en flamand, et seront adressés, francs de port, avant le 1^er^ juin 1858, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations; à cet effet, les auteurs auront soin d'indiquer les éditions et les pages des livres qu'ils citeront. On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage, mais seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Les ouvrages remis après le terme prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler au concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les intéressés peuvent en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Concours de 1859. — La classe adopte, dès à présent, pour le concours de 1859, les questions suivantes :

Première question. — « Faire l'histoire de l'origine et des progrès de la gravure dans les Pays-Bas jusqu'à la fin du XV^e^ siècle. »

Deuxième question. — « Quels sont, dans les divers pays, les rapports du chant populaire avec les origines du chant religieux, depuis l'établissement du christianisme? Démontrer ces rapports par des monuments dont l'authenticité ne puisse être contesté. »

Troisième question. — « Faire l'histoire de la gravure des sceaux, des médailles et des monnaies en Belgique, jusqu'à la fin du XVIII^e^ siècle. »

Les conditions sont les mêmes que pour le concours de 1858.

TABLE DES MATIÈRES.

ANNÉE 1857.

Notices et Dissertations.

Le Jubé de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, de Jacques Du Broucq. Par P. C. V. D. M. 5

Relations des Louvanistes avec les Gantois, pendant la dictature de Philippe d'Artevelde (1382). Par Edward Van Even. 7

Notice historique sur l'église primaire de Saint-Sulpice, à Diest (suite et fin). Par F. J. Raymaekers 22

Instruction publique au moyen-âge. — Collége des Bons-Enfants. — Projet d'établissement d'une université dans cette ville. — Écoles dominicales. — Collége des Hibernois. Par F. F. J. Lecouvet. . . 63

De l'union des Arts et de l'Industrie, de M. le comte de Laborde. Compte-rendu, par le baron de Saint-Genois. 95

Victor Gaillard. Par Kervyn de Volkaersbeke 108

Style roman. — Tours des églises de Thourout et de Lichtervelde; fonts baptismaux de cette dernière commune. Par Le Grand de Reulandt. 141

Notice historique sur Howardries, son église, et la famille du Chastel de la Howardrie. Par F. F. J. Lecouvet (1er article). 152

Idem (2e article) 338

Idem (3e article) 446

Preces afflictæ Flandriæ. Par H. Helbig 206

Description historique et architectonique de l'église de Sainte-Walburge, à Audenarde. Par Edouard Van Cauwenberghe 217

Cuivre ciselé de la tombe de Marguerite Suanders, femme de Gérard Horenbout, peintre gantois. Par le Bn de Saint-Genois 235

Le premier volume de l'Histoire des Communes lombardes, depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle, par M. Prosper de Haulleville. Par K. de V. 238

Mausolée de la famille Morillon, à Louvain. Un triptyque de Michel Coxie, de Malines. Par Edward Van Even. 269

Étude sur le poëme *Van den Vos Reinaerde*, d'après le travail récent de M. Jonckbloet. Par A. Willems. 285

Le Pélerinage de Marienthal, en Alsace. Par Mgr De Ring 322

Ouverture du tombeau de Marguerite d'Autriche et de Philibert de Savoie, élevé dans l'église de Brou, département de l'Ain. Par P. C. Van der Meersch 373

Pierre Castellanus, de Grammont, helléniste et archéologue. Par Félix Nève 405

Chants populaires des Flamands de France, recueillis et publiés avec les mélodies originales, une traduction française et des notes, par E. De Coussemaker (Gand, 1855). — Par Edmond Vanderstraeten . 483

Pierre-Paul Rubens a-t-il laissé un manuscrit sur les principes du dessin? Par Colmant 495

Chronique des Sciences et des Arts.

Statistique des Archives de l'État dans les provinces 115

Marguerite d'Ongnies et le chapitre de Sainte-Waudru, à Mons. . . 122

Commission donnée par Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas à Antoine de Beaulaincourt, roi d'armes de la Toison d'or, d'examiner les titres généalogiques de la demoiselle d'Estrées, qui prétendait obtenir une prébende au chapitre de Sainte-Waudru, à Mons . 125

Amende honorable faite à l'Évêque de Tournay, par les Échevins de Lille (1361). 124

Découverte d'un pavement en mosaïque à Westerhofen, près de Cologne. 128

Découverte à Mayence d'une pièce de bois qu'on suppose provenir d'une presse de Gutemberg 129

Découverte des ossements de l'évêque Théoduin de Bavière . . . . *Ib.*

Histoire des Communes lombardes depuis leur origine jusqu'à la fin du XIIIe siècle, par M. Prosper de Haulleville . . . . . *Ib.*

Publication de la liste des Écoutètes, Bourgmestres et Échevins de Malines depuis 1236 130

Revue de l'Art chrétien 150
Revue des Opera diplomatica de Miræus, par M. Le Glay 151
Société pour la publication des mémoires relatifs à l'histoire de Belgique. 152
Vita Lydwine, imprimée à Schiedam en 1498 157
Un tableau de Hemmling . . . . . *Ib.*
Vente de la galerie de lord Oxford. . . . . *Ib.*
Vente de la galerie de M. Th. Patureau . . . . . *Ib.*
Correspondance 158
Idem. 402
Idem. 500
Ancien sceau du magistrat de Gand, dit : Scel de Saint-Jean. . . . 246
Lettres inédites de Charles le Téméraire et d'Isabelle de Bourbon . . 247
Livre d'Heures offert par les habitants de la commune de Laeken à la princesse Charlotte 250
L'Abbaye de Saint-Bertin durant les guerres des XIV^e^, XV^e^ et XVI^e^ siècles 252
Translation des cercueils de Lamoral, comte d'Egmont, et de sa femme, Sabine de Bavière, dans un nouveau caveau. 258
Tombeau de C. Scepperus, à Eecke 260
Date de la mort de David Teniers, le Jeune . . . . . *Ib.*
Inhumation des restes du bourgmestre Laruelle 261
Vente de la collection des tableaux du comte Vilain XIIII. 262
Les Rois de la Fève, les Fous en titre d'office et de la chapelle, les Joueurs des farces et les Mommeurs de l'hôtel de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. 393
Mort de Jacques d'Artevelde 400
François Caroli, imprimeur à Diest, en 1525 401
La prise de Bruges, par les Gantois 502
Relation de la bataille de Rosebecke 503
Les Hoorebaut. 505
Tombes de la famille de Lichtervelde dans l'église de Coolscamp . . 506
Les tableaux de Van Eyck, à l'église de Saint-Bavon, à Gand . . . 507
Archives de Courtrai. . . . . *Ib.*
Histoire du pays de Liége de M Fr. Henaux . . . . . *Ib.*

Vies et travaux des artistes hollandais et flamands, par Kramm . . 508
Publication d'un recueil d'inscriptions et monuments funéraires de la ville de Malines et ses environs. 509
Résultat du Concours de la Société des Sciences, des Arts, etc., du Hainaut 263
Société Dunkerquoise . . . . . *Ib.*
Concours de la Société royale des Beaux-Arts et de Littérature, à Gand, pour 1857-1858 . . . . . *Ib.*
Résultat du concours. 510
Résultat du concours de 1857 (classe des Lettres) de l'Académie royale de Belgique. 264
Concours de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, pour 1858. 404
Résultat du concours de 1857 (classe des Beaux-Arts) de l'Académie royale de Belgique. 510
Concours de 1858 et 1859 (classe des Beaux-Arts) de l'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique . . . . *Ib.*
Nécrologie : Émile Gachet 159
» M. Borlunt de Noortdonck 266
» J.-L.-D.-D. Van den Schrieck . . . . . *Ib.*

Gravures et Lithographies.

1. Jubé de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, par Jacques Du Brocucq. 3
2. Fonts baptismaux de Lichtervelde. 144
3. Ancien sceau du magistrat de Gand, dit : Scel de Saint-Jean. . . 246
4. Triptyque de Michel Coxie 269
5. Église d'Howardries 152
6. Tombeau de Nicolas du Chastel, vicomte d'Emmerin, dans l'église d'Howardries. 184
7. Bas-relief de l'église d'Howardries. 190
8. Cuivre ciselé de la tombe de Marguerite Suanders, à Fulham, près de Londres 225

ERRATA.

Volume de 1856.

P. 347, lig. 10 et 11, au lieu de *la Fuite des enfans Aymery de Narbonned*, lisez : *la Fieste des enfans Aymery de Narbonne.*

Volume de 1857.

P. 14, ligne 6, au lieu de : *La nouvelle défaite,* lisez : *La nouvelle* DE LA défaite.

GETTY CENTER LINRARY